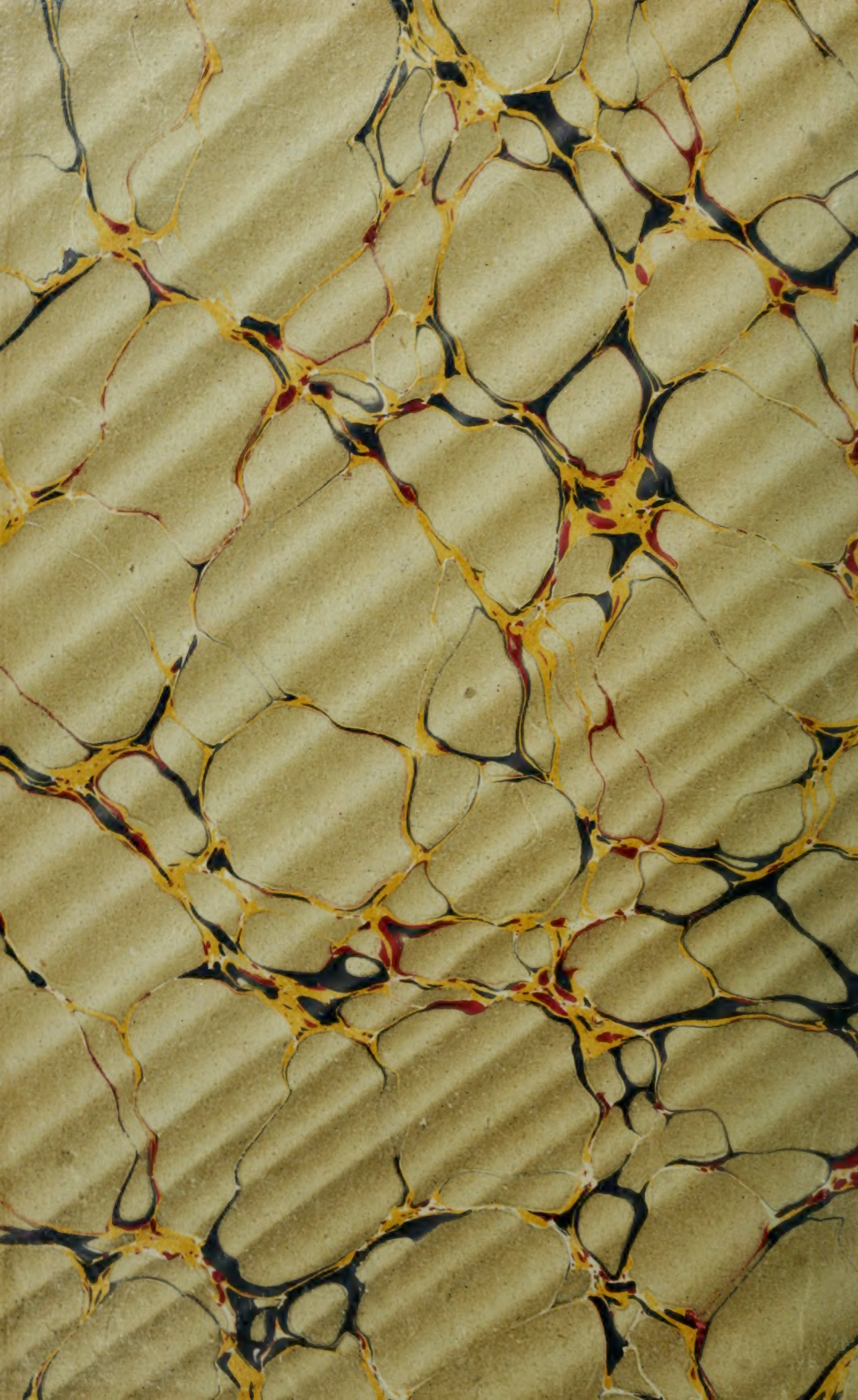






HISTOIRE

DE LA

FRANCE CONTEMPORAINE



Héliog Dujardin — Imp. Ch. Wittmann

Maréchal de Mac Mahon

Combet & Cie — Hre de la France Contempne

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

(1871-1900)

II

La Présidence du Maréchal de Mac Mahon

* L'Échec de la Monarchie

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE

SOCIÉTÉ D'ÉDITION CONTEMPORAINE

5, RUE PALATINE (VIe)

AVERTISSEMENT

J'espérais pouvoir donner, en un seul volume, l'*Histoire de la Présidence du Maréchal de Mac Mahon;* mais j'ai dû reconnaître que deux tomes sont nécessaires.

Celui-ci contient l'histoire des deux premiers ministères du duc de Broglie (mai 1873–mai 1874) et l'exposé du double échec des tentatives de restauration monarchique. Le comte de Chambord est écarté après sa lettre du 27 octobre. Le Septennat est organisé en régime provisoire. Bientôt après, l'Assemblée nationale, en renversant le duc de Broglie au moment où il la saisit de tout un système constitutionnel, ruine d'avance les espérances de la famille d'Orléans.

Le passé monarchique de la France est liquidé. Il y a place nette pour la République.

Malgré les dispositions initiales de l'Assemblée, la République sera votée, à une voix de majorité, le 30 janvier.

Des aspirations obscures d'abord, des volontés de plus en plus précises ensuite, pesèrent sur les résolutions de l'Assemblée. Les dispositions du pays après

la Guerre et après la Commune le portaient vers un régime nouveau. J'ai cru devoir consacrer à l'analyse de cet état d'esprit, ainsi qu'à l'exposé du relèvement matériel et de l'activité intellectuelle, un morceau qui occupe les chapitres X, XI, XII et XIII, c'est-à-dire la seconde partie du présent volume. Cette étude de psychologie nationale rétrospective s'étend en fait sur une période de dix années environ, de 1871 à 1880.

Ainsi s'explique la nécessité où je me suis trouvé de réserver tout un volume nouveau, le troisième, au vote de la Constitution, à la tentative du 16 Mai. J'espère pouvoir le faire paraître à très bref délai; j'aurai achevé, alors, une première partie formant un tout : l'*Histoire de l'Assemblée nationale et de l'établissement de la Troisième République en France.*

Il me serait impossible de ne pas exprimer, dès aujourd'hui, tous mes remerciements pour les concours de plus en plus précieux que je rencontre au fur et à mesure que j'avance dans mon travail. On veut bien, de toutes parts, m'aider dans mes recherches pour la découverte de la vérité. Des documents inédits, nombreux et importants, m'ont été confiés. On les trouvera cités bien souvent, soit au cours du récit, soit dans les notes.

Je dois, tout d'abord, remercier Mme Taine. Les fragments de la correspondance inédite de Taine qu'elle a bien voulu m'autoriser à extraire sont des joyaux dont le public appréciera la valeur et l'éclat.

Des hommes qui ont été mêlés aux événements ont, en toute indépendance et loyauté, répondu à mes questions et à mes demandes : je ne puis que nommer mes éminents confrères, M. le comte d'Haussonville, M. le marquis Costa de Beauregard, M. le marquis de Vogüé.

M. le duc de Magenta et Mme la marquise de Mac Mahon ont entr'ouvert pour moi leurs archives. M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt m'a communiqué les documents les plus intéressants et j'ai pu, grâce à lui, préciser un fait du plus haut intérêt pour la biographie du maréchal de Mac Mahon et pour l'histoire de la guerre de 1870. A ce point de vue, je dois beaucoup, également, à M. le général de Vaulgrenant.

Sur Gambetta et sur le parti qu'il dirigeait, j'ai obtenu ou recueilli des renseignements confidentiels ou traditionnels. Le premier, peut-être, j'ai tenté un exposé de la doctrine et du système. Au fur et à mesure que le rôle de Gambetta et celui de Jules Ferry deviendront prédominants, la documentation dont je dispose me permettra, je l'espère, d'élucider bien des problèmes.

M. le général Cuny m'a aidé, de sa haute compétence et de son amical concours, pour l'exposé des questions militaires.

M. Adrien Léon fils, dont le père fut le confident du comte de Paris pour la direction du parti dans le département de la Gironde, M. Charles Callet, fils de

la Guerre et après la Commune le portaient vers un régime nouveau. J'ai cru devoir consacrer à l'analyse de cet état d'esprit, ainsi qu'à l'exposé du relèvement matériel et de l'activité intellectuelle, un morceau qui occupe les chapitres X, XI, XII et XIII, c'est-à-dire la seconde partie du présent volume. Cette étude de psychologie nationale rétrospective s'étend en fait sur une période de dix années environ, de 1871 à 1880.

Ainsi s'explique la nécessité où je me suis trouvé de réserver tout un volume nouveau, le troisième, au vote de la Constitution, à la tentative du 16 Mai. J'espère pouvoir le faire paraître à très bref délai; j'aurai achevé, alors, une première partie formant un tout : l'*Histoire de l'Assemblée nationale et de l'établissement de la Troisième République en France.*

Il me serait impossible de ne pas exprimer, dès aujourd'hui, tous mes remerciements pour les concours de plus en plus précieux que je rencontre au fur et à mesure que j'avance dans mon travail. On veut bien, de toutes parts, m'aider dans mes recherches pour la découverte de la vérité. Des documents inédits, nombreux et importants, m'ont été confiés. On les trouvera cités bien souvent, soit au cours du récit, soit dans les notes.

Je dois, tout d'abord, remercier Mme Taine. Les fragments de la correspondance inédite de Taine qu'elle a bien voulu m'autoriser à extraire sont des joyaux dont le public appréciera la valeur et l'éclat.

Des hommes qui ont été mêlés aux événements ont, en toute indépendance et loyauté, répondu à mes questions et à mes demandes : je ne puis que nommer mes éminents confrères, M. le comte d'Haussonville, M. le marquis Costa de Beauregard, M. le marquis de Vogüé.

M. le duc de Magenta et Mme la marquise de Mac Mahon ont entr'ouvert pour moi leurs archives. M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt m'a communiqué les documents les plus intéressants et j'ai pu, grâce à lui, préciser un fait du plus haut intérêt pour la biographie du maréchal de Mac Mahon et pour l'histoire de la guerre de 1870. A ce point de vue, je dois beaucoup, également, à M. le général de Vaulgrenant.

Sur Gambetta et sur le parti qu'il dirigeait, j'ai obtenu ou recueilli des renseignements confidentiels ou traditionnels. Le premier, peut-être, j'ai tenté un exposé de la doctrine et du système. Au fur et à mesure que le rôle de Gambetta et celui de Jules Ferry deviendront prédominants, la documentation dont je dispose me permettra, je l'espère, d'élucider bien des problèmes.

M. le général Cuny m'a aidé, de sa haute compétence et de son amical concours, pour l'exposé des questions militaires.

M. Adrien Léon fils, dont le père fut le confident du comte de Paris pour la direction du parti dans le département de la Gironde, M. Charles Callet, fils de

M. Aug. Callet, M. Toutain m'ont remis libéralement les manuscrits qu'ils avaient entre les mains. A tous, j'exprime ici ma sincère gratitude.

M. le duc de Broglie, M. et Mme Psichari-Renan, M. Vallery-Radot et la famille de Pasteur m'ont autorisé obligeamment à reproduire les portraits qui figurent dans ce volume : je les prie d'agréer tous mes remerciements.

G. H.

HISTOIRE
DE LA
FRANCE CONTEMPORAINE

La Présidence du Maréchal de Mac Mahon
L'Échec de la Monarchie

CHAPITRE PREMIER

La politique du 24 Mai

I. — Le maréchal de Mac Mahon président de la République. — Sa carrière militaire. — Le nouveau président et la politique. — Son caractère.
II. — Le cabinet du 25 mai. — Message présidentiel; circulaire aux agents diplomatiques. — La question constitutionnelle. — Droit divin et souveraineté populaire.
III. — Le duc de Broglie, son caractère, ses doctrines. — Les partis dans l'Assemblée. — Les idées démocratiques.
IV. — Léon Gambetta. — Ses origines et sa formation intellectuelle. — Gambetta sous l'empire et pendant la guerre. — Il est député à l'Assemblée nationale. — Gambetta orateur.

I

Le 24 mai 1873, à partir de midi, l'émotion des événements qui se passaient à Versailles, commence à se répandre dans Paris. La foule envahit les rues. La soirée du 24 mai à Paris.

M. Aug. Callet, M. Toutain m'ont remis libéralement les manuscrits qu'ils avaient entre les mains. A tous, j'exprime ici ma sincère gratitude.

M. le duc de Broglie, M. et Mme Psichari-Renan, M. Vallery-Radot et la famille de Pasteur m'ont autorisé obligeamment à reproduire les portraits qui figurent dans ce volume : je les prie d'agréer tous mes remerciements.

G. H.

HISTOIRE
DE LA
FRANCE CONTEMPORAINE

La Présidence du Maréchal de Mac Mahon
L'Échec de la Monarchie

CHAPITRE PREMIER

La politique du 24 Mai

I. — Le maréchal de Mac Mahon président de la République. — Sa carrière militaire. — Le nouveau président et la politique. — Son caractère.
II. — Le cabinet du 25 mai. — Message présidentiel; circulaire aux agents diplomatiques. — La question constitutionnelle. — Droit divin et souveraineté populaire.
III. — Le duc de Broglie, son caractère, ses doctrines. — Les partis dans l'Assemblée. — Les idées démocratiques.
IV. — Léon Gambetta. — Ses origines et sa formation intellectuelle. — Gambetta sous l'empire et pendant la guerre. — Il est député à l'Assemblée nationale. — Gambetta orateur.

I

La soirée du 24 mai à Paris

Le 24 mai 1873, à partir de midi, l'émotion des événements qui se passaient à Versailles, commence à se répandre dans Paris. La foule envahit les rues.

24 mai 1873. On allait aux nouvelles; on se portait aux bureaux des journaux du boulevard.

Vers trois heures, les feuilles du soir publient le compte rendu du discours prononcé, le matin, par M. Thiers. Jamais celui-ci n'avait trouvé de tels accents. La crise paraissait conjurée. Le temps était clair, la foule pleine de rumeurs. Comme le soir tombait, elle se dirige du côté de la gare Saint-Lazare.

Vers cinq heures, un bruit, bientôt confirmé, se répand : M. Thiers est battu par quatorze voix : surprise d'abord, puis doute; enfin, dans l'ensemble confus des sentiments qui se croisent et des propos qui s'échangent, de la stupeur.

Vers huit heures, le *National* donne le détail des deux séances. La foule grossit sur le boulevard. On s'arrache les journaux dans les kiosques. On apprend les faits qui se précipitent : la démission de M. Thiers, l'élection du maréchal de Mac Mahon; tout cela, si vite et si loin, hors de la main et de la volonté de Paris, à Versailles.

Les heures s'écoulent; une masse noire emplit les avenues de la gare, attendant les députés, M. Thiers.

Retour de M. Thiers à Paris.

A minuit, celui-ci arrive, entouré des députés de la gauche. On l'acclame : « Vive M. Thiers ! » Il monte en voiture et part. S'il eût traversé Paris, on lui eût fait un cortège triomphal. Mais lui, tous, sentent que l'heure n'est pas aux manifestations. La police dissipe mollement la foule, qui s'écoule dans la nuit. Paris, vaincu d'hier, n'offre nulle résistance. Il n'est pas sûr de lui-même. Il a, au fond de l'âme, le déchirement qui divise la conscience du pays [1].

Partout, dans la ville, dans les provinces, l'émoi

(1) Antonin LEVRIER, *La chute de M. Thiers*, in-8°, 1873.

25 mai 1873.

La chute de M. Thiers en province.

se propage avec la nouvelle. La journée du 25 était un dimanche. Le stationnement dans les rues, devant les dépêches, rappelait les mauvaises heures de la guerre, quand les visages inquiets s'interrogeaient. Dans les bourgs, dans les villages, on lisait à haute voix le discours de M. Thiers : ceux qui approuvaient ne cachaient pas leurs sentiments; les autres se taisaient. Nul cri de victoire, nul cri de colère; une inquiète réflexion. Après tant de crises, l'étonnement de cette crise encore, ou plutôt, à la veille de nouvelles luttes qu'on sent nécessaires et prochaines, la lassitude des misères récentes, l'appréhension d'une longue convalescence, pire que la maladie. Ce pays, tant éprouvé, ne sera-t-il jamais apaisé?

à l'étranger.

A l'étranger, la chute de M. Thiers alarme encore plus qu'elle ne surprend. L'effet de ces événements subits s'accroît avec la distance : on se demande si l'ordre sera maintenu. A Londres, on s'empresse autour du personnel de l'ambassade de France, à une cérémonie de la cour. « On est généralement tout surpris d'apprendre que Paris n'est pas à sac, » dit M. Gavard [1]. M. Thiers reçoit des dépêches sans nombre qui expriment l'étonnement et les regrets universels.

Élection de Mac Mahon.

Cependant, la désignation immédiate du maréchal de Mac Mahon rassure. La France et l'Europe connaissaient ce nom respecté.

Mais alors, que penser d'un changement si brusque, de cette substitution soudaine d'un homme d'épée au vieux président parlementaire? Une conspiration? Un coup d'État? La République renversée? La monarchie à courte échéance?

A l'Assemblée, au moment où le scrutin allait

(1) Charles Gavard, *Un Diplomate à Londres,* in-18, 1895 (p. 158).

25 mai 1873. commencer pour la désignation du successeur de M. Thiers, une voix s'était élevée, celle de M. Horace de Choiseul : — « Pour combien de temps sera-t-il nommé? Sera-t-il irrévocable? » Il n'y avait ni constitution, ni précédent. M. Buffet, qui avait probablement réfléchi à la question, répondit sans hésitation : — « Je dois faire remarquer à l'Assemblée qu'il ne s'agit d'adopter aucune modification dans les lois et dans les institutions existantes. Le président de la République qui sera élu en remplacement de M. Thiers se trouvera exactement dans les conditions légales et constitutionnelles où se trouvait M. Thiers. »

Pouvoirs du maréchal.

De ces paroles, il résultait que les pouvoirs du maréchal de Mac Mahon étaient définis par les lois du 31 août 1871 et du 13 mars 1873 : le président était responsable devant l'Assemblée nationale et son mandat durerait jusqu'à la dissolution de celle-ci.

Donc, rien de décisif ne s'était accompli. Un homme remplaçait un homme : les solutions diverses restaient en suspens. Le maréchal conservait le titre de « Président de la République » ; les affiches portaient l'en-tête « République française ».

Les députés de la gauche répondirent au sentiment général en faisant, par une proclamation rédigée dès leur retour à Paris, appel au calme et à la patience. A Paris, dans les provinces que la guerre et la Commune avaient si cruellement éprouvés, nulle autre parole n'eût été comprise : « Citoyens, disaient-ils, dans la crise politique qui vient d'éclater, il est d'une importance suprême que l'ordre ne soit pas troublé... Restez calmes ; il y va du salut de la France et de la République. »

En somme, le nom du maréchal de Mac Mahon était une garantie. Tous le sentaient et lui-même avait été au-devant de l'attente en se mettant person-

nellement en cause dès sa première lettre aux représentants de la nation et « en donnant sa parole d'honnête homme et de soldat ». 25 mai 1873.

Et, pour plus de précision encore, l'affiche qui portait la lettre du maréchal à la connaissance du pays contenait cet engagement formel : « Aucune atteinte ne sera portée aux lois existantes et aux institutions. » Déclarations officielles.

Ces mots avaient une portée très haute. Le choix du maréchal de Mac Mahon donnait au pays cette assurance que, s'il avait encore à traverser bien des heures pénibles et, peut-être, redoutables, du moins il était protégé contre le désordre par la force de l'armée nationale, et contre les aventures louches, par la probité parfaite du nouveau président. C'était bien ce sentiment que traduisait le maréchal dans la proclamation qu'il adressait aussitôt à l'armée :

« Soldats, disait-il, l'Assemblée nationale en choisissant parmi vous le président de la République, vous a témoigné la confiance qu'elle avait dans votre loyauté, votre patriotisme et votre énergie à maintenir dans notre pays l'ordre et le respect de la loi. »

Le maréchal de Mac Mahon avait soixante-cinq ans : de taille au-dessus de la moyenne, élancé, l'aspect militaire, la moustache blanche, les cheveux rares et courts, également blancs, le teint rouge, l'œil bleu, enfoncé, à la fois sévère et doux, le visage ouvert. Son corps de cavalier, perpétuellement soumis à la tenue et à l'entraînement du métier et d'une volonté forte, avait, dans l'allure, quelque chose de spontané et de brusque où il y avait parfois un certain embarras. Le maréchal de Mac Mahon.

Cette gaucherie de grand garçon devenu grand personnage, il la tenait peut-être de son origine étrangère : les Mac Mahon étaient Irlandais. Fixés en France depuis Jacques II, ils avaient, en 1749, demandé Les origines irlandaises.

25 mai 1873. la naturalisation, non sans avoir fait vérifier leurs titres de noblesse par un arrêt du conseil et les lettres patentes royales (1).

Cependant, l'aïeul qui, en 1750, avait obtenu ces lettres, Jean-Baptiste de Mac Mahon, né à Limerick en 1715, était médecin à Autun. Un heureux mariage lui avait fait épouser, précisément en 1750, la jeune veuve d'un de ses clients, Charlotte Le Belin d'Eguilly. De pauvre riche et de médecin gentilhomme, il a deux fils, Charles-Laure, marquis de Mac Mahon, maréchal des camps en 1814, membre de la Chambre des pairs en 1827, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ami personnel de Charles X, et Maurice-François, comte de Charnay, puis comte de Mac Mahon, lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis. Celui-ci avait épousé, en 1792, Mlle Pélagie Riquet de Caraman, fille du marquis, maréchal de camp des armées du roi et petite-nièce du maréchal de Broglie (2).

Les Mac Mahon en France.

De celle-ci, il avait eu dix-huit enfants. Le seizième, Marie-Edme-Patrice-Maurice de Mac Mahon, le futur maréchal, était né le 13 juin 1808. « Par tradition de famille, par les sentiments dans lesquels j'avais été élevé envers la famille royale, dit le maréchal lui-même dans ses *Mémoires inédits,* je ne pouvais être que légitimiste. »

Comme il le répétait souvent, avec une bonne grâce qui était un trait de caractère, Maurice de Mac Mahon était un *cadet.*

Élève du petit séminaire d'Autun, à dix-sept ans il

(1) *Annuaires de la noblesse,* 1857 (p. 187) et 1868 (p. 76). — Cfr. Dr CABANÈS, *Le Cabinet secret de l'histoire,* 1re série.

(2) *Renseignements provenant des archives de la famille* et corrigeant la notice de M. Pol DE COURCY, *Les Mac Mahon* (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*). — Cfr. les *Mémoires* du comte DE VAUBLANC, Paris, 1857 (p. 43).

était admis à l'école de Saint-Cyr. En 1827, il en sortait avec le numéro 13, était nommé sous-lieutenant, entrait à l'école d'état-major. En 1830, son stage terminé, il prenait part à l'expédition d'Alger comme aide de camp du général Achard.

Les campagnes d'Algérie.

L'Algérie devait former tous les hommes de guerre de cette génération. Là, une armée peu nombreuse, mais d'élite, soumise à la contrainte du devoir militaire et du péril journalier, allait se créer à elle-même un idéal, des habitudes d'esprit, des mœurs singulièrement différentes de celles du temps et de la nation. La tradition du premier empire était encore vivante. La plupart des grands chefs avaient fait leurs premières armes sous l'empereur. Ce pays nouveau, étrange, avec les attraits et les surprises de la conquête, du risque et de l'inconnu, enflammait les jeunes imaginations; mais la difficulté de la tâche journalière les contenait. Il s'agissait, non d'hostilités régulières, mais d'une guerre de partisans; on avait affaire non à des armées, mais à une race. Les qualités indispensables étaient la bravoure, le coup d'œil, l'entrain, l'endurance, le savoir-faire. Des coups de main imprévus; des raids rapidement conçus et rapidement exécutés; des retraites intrépides; l'enlèvement des redoutes et des smalas; des charges ou des assauts sanglants, sabre au clair, baïonnette au canon; une perpétuelle alerte; d'heureuses initiatives, le plus souvent en pleine action et sur le terrain; la tension constante du corps et de l'âme, sans grand effort de combinaison ou de réflexion, tels étaient les procédés et les conditions de cette lutte pied à pied, où la victoire, si péniblement achetée, devait enlever ou susciter tant de héros.

Mac Mahon fut le type de ces héros-là. Cœur sans

25 mai 1873. pareil, d'une audace calme et parfaitement équilibrée, il est toujours au premier rang : quand il faut agir et vaincre, à l'heure décisive, il est là. Il est décoré à vingt-deux ans pour sa conduite à l'affaire de la Mouzaïa. A Blidah, pour porter un ordre, il fonce, seul, à travers toute l'armée arabe et n'échappe à la poursuite qu'en faisant sauter un ravin par son cheval qui tombe de l'autre côté, les jambes cassées.

Actions d'éclat.

Quand on reçut en Algérie les premières nouvelles des événements de juillet, le jeune capitaine de Mac Mahon donne sa démission. Mais le devoir militaire l'emporte et il revient sur sa décision (1). En 1832, il assiste au siège d'Anvers. Il retourne bientôt en Algérie, où il reste vingt ans ; il prend part à toutes les actions importantes. A ce terrible second siège de Constantine, en 1837, il est blessé à la poitrine. Quand on organise les chasseurs, en 1840, il est mis à la tête du 10e bataillon. Colonel en 1845, il est général en 1848 et commande la subdivision de Tlemcen ; en 1852, il est promu divisionnaire. On le voit partout, du Sud-Oranais à Biskra. « Il ne demande qu'à être là où on se bat, » écrit le maréchal Vaillant au général Pélissier. Par contre, le sagace Bugeaud le définissait ainsi, quelque temps avant : « Je ne connais que très peu Mac Mahon. Je crois que c'est un excellent officier de guerre, très militaire, très ferme ; mais je ne crois pas qu'il ait la portée d'esprit nécessaire pour le gouvernement des Européens et des Arabes (2). »

(1) « Ayant pu, en 1830, rester dans cette armée d'Afrique..., je fus heureux ; j'acceptai, alors, en faisant abnégation de mes sentiments personnels, de servir mon pays sous les divers gouvernements qui s'y sont succédé. » — *Mémoires inédits.*

(2) X. DE PRÉVILLE, *Un glorieux soldat, le Maréchal de Mac Mahon* (p. 165).

On se bat en Crimée. Saint-Arnaud le demande « comme un officier de guerre complet ». Le maréchal Vaillant l'adresse au commandant en chef avec la belle recommandation qui vient d'être citée, et Pélissier, qui l'a mesuré d'un coup d'œil, écrit au maréchal Vaillant : « Avec le général de Mac Mahon, je pourrai tenter *certaine chose* que, franchement, je croirais risquée aujourd'hui. » Cette *certaine chose*, c'était la prise de Malakoff (1). 25 mai 1873. Guerre de Crimée.

On sait comment il dirigea, le 8 septembre 1855, l'attaque contre la tour de Malakoff; comment, alors que l'armée assiégeante pliait devant la résistance désespérée des assiégés, il tint ferme, au milieu de ses troupes décimées, assailli à son tour par toutes les forces russes. Pélissier, de loin, s'écriait : — « On n'est pas plus beau sous le feu. » Prévenu que la tour était minée et allait sauter, le général en chef envoie à Mac Mahon un officier pour l'engager à céder et à arrêter une effusion de sang inutile. On connaît le fameux mot : — « J'y suis, j'y reste ! » Interrogé plus tard sur l'authenticité de ces paroles, il dit qu'il avait simplement manifesté la résolution de ne pas céder : — « Je ne crois pas, ajoutait-il avec une parfaite modestie, avoir donné à ma pensée cette forme lapidaire : « J'y suis, j'y reste; » je ne fais jamais de mots (2). » « J'y suis, j'y reste! »

Après la guerre de Crimée, il revint en France couvert de gloire. Nommé membre du Sénat, le 24 juin 1856, il prit la parole, en février 1858, contre la loi de sûreté générale proposée à la suite de l'attentat d'Orsini.

(1) C. Rousset, *La guerre de Crimée* (t. II, p. 336).

(2) V. un article publié par M. Germain Bapst, dans le *Figaro* du 18 octobre 1893 (supplément), analysant une relation circonstanciée de l'assaut de la tour de Malakoff, rédigée par le général de Mac Mahon à son retour en France. — V. aussi une lettre de sir Michaël Biddulph, témoin oculaire, publiée par l'*Éclair*, le 21 janvier 1902.

25 mai 1873. Il parla simplement, clairement, sans hésitation et sans notes, affirmant que, sous un gouvernement fort, « il vaut mieux que les individus soient soumis au régime des lois définies du pays, et non sous le coup d'un tribunal qu'ils considèrent comme arbitraire. »

On le renvoya en Algérie. Divisionnaire, il commande, sous les ordres du maréchal Randon, la deuxième division dans la grande expédition de Kabylie.

Guerre d'Italie. A la campagne d'Italie, le troupier ayant confiance en lui, on lui remet le commandement du deuxième corps. Il franchit le Tessin, le 2 juin 1859, à la hauteur de Turbigo. L'armée franco-sarde se heurte, un peu à l'improviste, à l'armée autrichienne. La garde impériale supporte tout le poids de la lutte; elle résiste héroïquement.

Il est trois heures. Mac Mahon n'arrive pas. L'empereur, anxieux, croit la bataille perdue, quand Mac Mahon, ayant ramené la division Espinasse et déployé ses troupes, culbute l'aile droite de l'ennemi, sauve la garde et l'empereur et décide de la victoire. Il est nommé maréchal de France et duc de Magenta sur le champ de bataille. Il télégraphie à sa femme et, par une des erreurs de noms qui lui sont habituelles, il écrit : « L'empereur vient de me nommer duc de Magenta, » et il signe « Malakoff ». Le duc de Magenta.

Après avoir rempli une mission extraordinaire aux cérémonies du couronnement de Guillaume Ier, roi de Prusse, et avoir commandé quelque temps à Lille et à Nancy, il retourne en Algérie, mais, cette fois, comme gouverneur général, à la mort du maréchal Pélissier. Là, il travaille beaucoup, parcourant sans cesse le pays, conduisant de front les affaires civiles et les affaires militaires, ayant l'œil à tout, dictant sa

longue correspondance, sans une rature, occupant ses loisirs à l'examen des questions militaires, penché sur les cartes, étudiant les campagnes de Napoléon. Il se prononce contre des tentatives imprudentes « d'assimilation » de l'élément arabe et il a, à ce sujet, avec l'archevêque Lavigerie, de longs démêlés. Il paraît au Sénat, le 21 janvier 1870, pour défendre la colonie et lui prédire un brillant avenir. Il y a, dans tout cela, de la suite, du bon sens, une grave et judicieuse activité. 25 mai 1873.

Guerre avec la Prusse.

La guerre avec la Prusse éclate. Mac Mahon reçoit le commandement du premier corps d'armée. Son avant-garde est battue à Wissembourg et lui-même est accablé par le nombre à Reichshoffen. Il commande la retraite sur Châlons et sauve, de son armée désorganisée, ce qui peut être sauvé. C'est ici la période critique de cette belle carrière.

La retraite sur Châlons.

Le 12 août, l'empereur s'étant démis du commandement de l'armée du Rhin, avait confié ses pouvoirs au maréchal Bazaine. Le commandement de celui-ci s'exerçait sur les forces qui lui obéissaient directement, sur ce qui restait de l'armée du maréchal de Mac Mahon et sur une nouvelle armée en voie de formation au camp de Châlons. Ces forces devaient-elles combattre séparément? Le maréchal de Mac Mahon ne le pense pas. Les efforts communs doivent être combinés et dirigés par le généralissime. Du 14 au 19 août, Bazaine fait savoir à son lieutenant que son intention est de quitter Metz et de se porter sur Châlons soit par Verdun, soit par Montmédy.

Cependant, le 21 août, Mac Mahon, sans nouvelles et inquiet, se résout, conformément aux décisions du conseil tenu, le même jour, à Courcelles-lès-Reims, à se replier sur Paris. Il reçoit, le 22, un nouvel avis du maréchal Bazaine, daté du 19, annonçant qu'il

25 mai 1873.

« compte toujours prendre la direction du Nord »; par contre, une dépêche du généralissime, datée du 20 août et qui exprime un doute, ne lui parvient pas. Enfin, un télégramme, à demi impératif, reçu du gouvernement, le décide, le 23, à interrompre sa retraite et à se porter sur Montmédy [1].

Le 27 août, au Chêne-Populeux, le maréchal de Mac Mahon apprend que le maréchal Bazaine reste sous Metz. Harcelé sur son flanc droit par l'ennemi, paralysé par le mauvais temps, il se sent perdu s'il continue. Il donne des ordres pour reprendre en hâte la marche sur Paris et il avise le ministre de la guerre.

Marche sur Sedan.

C'est alors que celui-ci, lui peignant la situation du gouvernement à Paris, lui demande plus impérativement de poursuivre son mouvement vers le maréchal Bazaine. Le lendemain l'ordre était plus formel encore.

Mac Mahon hésita longtemps, la mort dans l'âme, avec la vision intérieure d'une catastrophe presque certaine. Le récit d'un de ses compagnons d'armes qui lui remit la dépêche de Palikao, nous montre le maréchal, réveillé au milieu de la nuit, les jambes nues, hors du lit, réfléchissant. A la fin, il dit : — « C'est un ordre, il faut partir. » L'armée s'arrêta et elle reprit bientôt, en sens contraire, la marche fatale, la marche sur Sedan. Quand le maréchal se trouva au milieu de son état-major, le colonel de Broye dit : — « Nous partons pour Sadowa. » Mac Mahon entend le propos, quoiqu'il fût prononcé à mi-voix; il se retourne : — « Vous dites? » demande-t-il.

(1) Voir les dépositions réunies dans le *Compte rendu des débats du Procès-Bazaine*, Paris, A. Ghio, in-8°, et notamment la déposition écrite du maréchal de Mac Mahon (p. 195). — Cfr. l'article du général Bonnal dans la *Revue des Idées*, n° du 15 février 1904. — Le 23, le maréchal Bazaine écrivait encore à l'empereur qu'il pourrait donner suite à son projet de sortie par les places du Nord. *Procès* (p. 185-186).

— « Je dis que nous allons à Sadowa. » — « Que voulez-vous? C'est un ordre, il faut obéir. » 25 mai 1873.

Il fut victime, et le pays avec lui, de sa forte éducation militaire et de ce haut sentiment professionnel qui fait les chefs parfois trop soumis en même temps que les armées disciplinées.

A Sedan, l'éclat d'obus qui le frappa à la cuisse le mit hors de combat, détourna de lui les responsabilités immédiates et lui épargna les sacrifices suprêmes. La bataille de Sedan.

Le rôle du maréchal, dans ces circonstances décisives, est peu connu; l'émouvant récit d'un officier qui ne le quitta pas permet de combler cette lacune :

A quel moment le maréchal est-il sorti de Sedan, le 1er septembre?

Il est très difficile, un jour de bataille, de préciser exactement les heures. Autant les événements dont on a été témoin restent gravés dans la mémoire, autant leur importance et la rapidité de leur marche font perdre la notion du temps. Tout ce dont je me souviens, c'est que le jour était à peine levé. Il devait être cinq heures ou cinq heures et demie.

Le maréchal, accompagné de son état-major, sortit de la ville par la porte de Balan. L'action était engagée. Il se rendit auprès du général Lebrun avec lequel il resta assez longtemps. Puis, pour juger de l'ensemble des opérations, il monta sur une éminence située à une petite distance de la route de Balan à Bazeilles, qui domine le fonds de Givonne.

A peine y étions-nous parvenus qu'un premier obus tomba devant nous, puis un second, à quelques mètres derrière. Notre groupe assez nombreux, comprenant des uniformes variés et de couleur voyante, servait de cible à l'artillerie allemande. Tous les officiers se rapprochèrent instinctivement de leur chef dans le but de le protéger. Cependant, l'ennemi avait rectifié son tir. Un troisième obus éclata au milieu de nous. Lorsque le nuage de poussière qui nous enveloppait se fut dissipé, nous vîmes le maréchal chanceler sur son cheval qui avait une jambe cassée. Deux d'entre nous se précipitèrent pour le soutenir et le faire descendre de cheval. A peine à terre, il s'évanouit; on le porta dans une petite bâtisse en pierre sèche en contre-bas de la crête. Le maréchal blessé.

25 mai 1873. Un chirurgien de l'artillerie de marine sonda la plaie et constata la présence du projectile. Le chef d'état-major, le général Faure, se préoccupa d'informer qui de droit de l'événement.

Je fus chargé de le faire connaître à l'empereur.

Je partis au galop, suivant en sens inverse le chemin que nous venions de parcourir. Arrivé à la sous-préfecture, où l'état-major impérial avait passé la nuit, je fus reçu par le prince de la Moscowa, aide de camp de service.

Je lui annonçai la nouvelle et me préparais à me retirer, lorsqu'il me rappela et me donna l'ordre d'entrer avec lui dans la chambre de l'empereur.

L'empereur achevait sa toilette. — « Voici, dit le prince de la Moscowa, un officier qui vient remplir une triste mission. » L'empereur me regarda et attendit. Il fallait bien me décider à parler : — « Sire, le maréchal a reçu une grave blessure. Il est hors d'état de conserver le commandement. »

Napoléon III et Mac Mahon à Sedan.

L'empereur resta un instant silencieux. Sa physionomie, d'ordinaire si impassible, devint profondément douloureuse. Ses traits se contractèrent ; de grosses larmes coulèrent de ses yeux. Puis son regard se fixa sur ses deux interlocuteurs, dont l'un lui était inconnu, et, semblant les consulter dans son extrême détresse : — « A qui, dit-il, allons-nous confier le commandement ? »

J'eus peine à cacher le trouble que me causait cette étrange question dans la bouche de celui qui était encore le chef de l'État. Je me décidai à répondre : — « Je crois que le maréchal a envoyé le commandement au général Ducrot. » Nouveau silence, puis après avoir levé encore une fois son regard sur nous : — « Ducrot n'est pas le plus ancien, dit l'empereur, mais ce que le maréchal a fait est bien fait. »

Avais-je eu raison de parler ? Les intentions que nous savions être celles du maréchal avaient-elles été modifiées ? Si je m'étais trompé, combien graves pouvaient être les conséquences de mon erreur !

Je remontai à cheval et courus dans la direction de Bazeilles. Je ne tardai pas à apercevoir, venant de mon côté, une voiture d'ambulance qu'accompagnaient plusieurs de mes camarades. Le maréchal était étendu sur l'une des banquettes, les yeux fermés et presque sans connaissance. On m'assura que le général Ducrot avait pris le commandement. Toujours hanté de la crainte d'un malentendu, je repartis à la recherche de l'état-major impérial pour confirmer le renseignement que j'avais donné. Il avait quitté Sedan et ce n'est qu'après assez longtemps que je pus le trouver, sur une hauteur qui domine la ville.

Ma mission terminée, je rentrai à Sedan auprès du maréchal dont l'état me préoccupait vivement. Les chirurgiens avaient extrait d'une blessure profonde, au-dessous de la hanche, un éclat d'obus d'une longueur de trois centimètres. La fièvre s'était déclarée. 25 mai 1873.

Il était environ dix heures et demie lorsque nous vîmes entrer l'empereur. Il avait monté l'escalier avec peine. Son visage était très pâle. Il paraissait souffrir cruellement. Il entr'ouvrit la porte du maréchal, qui ne le reconnut pas. En sortant, il s'approcha de nous et ouvrant un billet qu'il tenait à la main : — « Voilà, dit-il, des nouvelles; Wimpffen répond de la journée. »

Napoléon III rend visite au Maréchal.

Le général de Wimpffen, qui avait invoqué les lettres du ministre pour reprendre au général Ducrot le commandement de l'armée, ne se doutait pas, au moment où il griffonnait ce mot sur le champ de bataille, que l'armée allemande poursuivait, depuis le matin, ce vaste mouvement tournant qui devait nous envelopper quelques heures plus tard. Il se croyait sûr de triompher des forces qu'il avait devant lui.

Tout le reste de cette fatale journée, le maréchal, en proie à un violent délire, ne se rendit pas compte des événements qui se déroulaient. La Providence lui épargna la douleur d'assister à la retraite de nos soldats en désordre, s'engouffrant, comme des troupeaux affolés, dans les rues de la ville, à l'apparition du drapeau blanc sur la citadelle, aux disputes de nos généraux, à la signature de la plus humiliante capitulation qu'aient jamais subie nos armées.

Le lendemain, 2 septembre, nous étions réunis dans la petite pièce voisine de la chambre du maréchal, lorsqu'un planton annonça le prince royal de Saxe. Il venait prendre des nouvelles du maréchal qu'il savait grièvement blessé. Le colonel d'Abzac le reçut, causa assez longtemps avec lui et nous rapporta ensuite cette conversation. L'opinion de l'état-major royal était que la France ne se défendrait pas, que les Allemands entreraient à Paris sans résistance, que la paix serait signée dans quinze jours, moyennant l'abandon, par la France, de l'Alsace et de la Lorraine.

Il fut convenu que le blessé serait transporté en dehors de l'air empesté de Sedan et que nous serions autorisés à rester auprès de lui prisonniers sur parole.

Le 5 septembre, les chirurgiens décidèrent que le transport pouvait avoir lieu. Nous nous établîmes à Pouru-aux-Bois, petit bourg situé près de la frontière belge, dans une maison que le maire mit à notre disposition. Notre séjour s'y prolongea jusqu'au commencement de novembre. Grâce à sa robuste

24 mai 1873.

constitution, le maréchal avait échappé au danger de la pourriture d'hôpital qui avait fait, parmi nos blessés, autant de ravages que le feu. Les forces étaient revenues assez rapidement et, au bout de deux mois, il était en état de faire le voyage d'Allemagne. Comme il s'y était engagé, il en informa le commandant d'armes de Sedan. Wiesbaden lui fut fixé comme lieu d'internement. Quant à ses officiers, on les invitait à accompagner le maréchal, après avoir souscrit aux conditions stipulées dans ce qu'on a appelé « le revers ».

Mac Mahon prisonnier en Allemagne.

Sur notre refus de signer cette pièce, des soldats prussiens vinrent nous prendre à Pourru-aux-Bois et nous emmenèrent jusqu'à Francfort, d'où nous devions être conduits dans une forteresse de Silésie. Mais la reine Augusta intervint et obtint du général de Moltke, que nous pourrions être internés à Wiesbaden et partager le sort de notre chef.

Le maréchal se fixa dans une modeste villa aux portes de la ville. Il ne sortait guère de chez lui, pour éviter le spectacle des manifestations qui marquaient chacune de nos défaites. Il passait ses journées, penché sur des cartes de France, cherchant à se rendre compte des opérations, en suivant la marche avec un intérêt passionné. Jusqu'au dernier moment, il ne désespéra pas. Toutes les fois que l'occasion s'en présentait, devant nous, devant ses compagnons d'armes prisonniers avec lui à Wiesbaden, il prenait la défense de Gambetta. Il admirait son activité, son énergie infatigables. Une fois, il lui écrivit pour appuyer une demande d'échange d'un officier. Je ne sais si la lettre est parvenue à son adresse. Elle se terminait, je m'en souviens, par l'expression de sa vive approbation pour les efforts tentés, et de ses vœux ardents pour le succès... (1).

Mac Mahon Gambetta

Pendant le siège de Paris, Mac Mahon déploie ses qualités militaires, l'énergie, la méthode, le sang-froid. Cette lutte terrible, où il vainquit des compatriotes, ne laissa contre lui nulle haine. Sa sévérité n'avait rien de passionné ni de cruel. Le ton de ses proclamations est toujours retenu et douloureux. Il ne triomphait pas d'une telle victoire qui n'était, pour lui, que l'accomplissement d'un devoir.

La répression de la Commune.

Telle la carrière, tel l'homme. Fils des belles races

(1) *Souvenirs inédits* du vicomte Emmanuel d'Harcourt.

européennes, Celte et Français, Mac Mahon est sans intrigue et sans dessous, l'homme du clan et de la discipline. En lui, rien de personnel, rien d'obscur. Tout en pleine lumière, correct et brillant comme l'uniforme. Soldat excellent, appliqué, judicieux, il n'est que *soldat*, selon la séparation si tranchée que l'uniforme fait, à l'époque où il vécut, entre le militaire et le citoyen.

Opinions et aptitudes politiques du maréchal.

Ce très brave homme, si solide et si sérieux, ne s'est mêlé aux choses de la politique que dans les rares circonstances où sa conscience parlait. Bugeaud l'avait bien jugé : la politique n'était pas son affaire. Il disait un jour à l'empereur Napoléon, dans les longues conversations de la tournée en Algérie : — « Je n'ai pas eu de chance, j'ai toujours servi des gouvernements autres que celui que j'eusse préféré. » Qu'on rapproche cette boutade d'une confidence faite à l'abbé Auvray, curé de la paroisse de Montcresson, et que celui-ci rappela en prononçant l'oraison funèbre du maréchal : « qu'il avait regretté, à leur chute, tous les gouvernements, un seul excepté, le sien [1]. »

De tradition, de tendance, il était légitimiste; mais, avant tout, il aimait l'ordre; il s'inclinait devant le fait, et c'est ainsi qu'il faut expliquer toute sa conduite et même son avènement à la présidence le 24 mai 1873.

Il se considérait comme le mandataire de l'Assemblée, celle-ci représentant le pays. En acceptant la première place, il obéissait.

Croyant aux faits plus qu'aux paroles, il disait dans

(1) V. un fragment des *Mémoires inédits* de MAC MAHON publié par le journal *le Gaulois* du 14 mai 1894 : « Soldat, je suis resté soldat, et je puis dire, en conscience, que non seulement j'ai servi loyalement les gouvernements successifs, mais encore qu'à leur chute, je les ai regrettés tous, à l'exception d'un seul, le mien. »

24 mai 1873. le même esprit, à ce moment : « La confiance ne se décrète pas, mais mes actes seront de nature à la commander. »

Dans le trouble moral qui allait accompagner la gestation d'une France nouvelle, il ne prenait pas parti, mais il avait l'honnête désir de rester au-dessus de tous les partis.

Si on l'eût accepté ainsi, on eût pris de lui le bon, l'utile, et son élection fût apparue comme naturelle et sage. Mais les passions sont exclusives. On voulait autre chose, je ne sais quelle intervention, dont l'abus avait pourtant paru insupportable chez M. Thiers. Dès que la politique était en jeu, le maréchal n'était plus de taille, son esprit simple s'embrouillait, son sens clair s'obscurcissait ; il se fâchait et se donnait les torts. Ajoutons que M. Thiers, qui ne voulait pas qu'on oubliât son incontestable supériorité, menait, dans les conversations et dans la presse, une vive campagne de piqûres de moustique et de coups d'épingle. Il mettait toute sa malice dans cette parole, qu'il répétait volontiers : — « Mac Mahon, c'est un homme excellent. »

Vivacités du maréchal. Le maréchal était brusque, net dans le service, mais gêné dans le monde et surtout devant les femmes. Au cours d'une conversation familière, entre intimes, il parlait avec abandon et force et non sans une certaine saveur prime-sautière. Mais, trop souvent, son embarras gâtait tout. Il lui échappait alors des paroles imprévues et déconcertantes. Voici quelques traits dans les deux sens.

Un jour, au cours d'une revue, un officier sort des rangs et s'avance vers lui, tendant un placet : — « Avant d'aller prendre les arrêts pour quinze jours, dit le maréchal, remettez votre pétition au colonel de Broye. »

25 mai 1873.

Un autre jour, en tournée officielle, un maire s'avance une feuille à la main et ouvre la bouche pour lire un long discours. Le maréchal arrache le papier aux mains du maire ébahi, et il ajoute avec une grande cordialité : — « Ne vous inquiétez pas, Monsieur le maire, c'est pour l'étudier à loisir. » M. Thiers eût mieux parlé, il n'eût peut-être pas si bien dit.

Mais certaines vivacités, certaines lacunes de mémoire, certaines inattentions portaient à la plaisanterie.

Un préfet, nouvellement nommé, rendait la visite d'usage au président. Le maréchal demande : — « De quel département? » — « L'Aube, » répond le préfet. Le maréchal entend ou comprend « l'Aude », car il confondait les noms propres, et il parle de ces populations du Midi « qui n'ont pas de discipline, qui ont fait fortune trop rapidement, et qui sont insupportables ». — « Tout cela change, ajoute-t-il, et le phylloxera qui les ruine, va les mettre à la raison. » Le préfet laisse passer le flot, et alors il répond : — « Monsieur le maréchal, j'ai dit l'Aube. » — « Ah! dit le maréchal, ah! tant mieux! j'aime mieux cela. »

Un parlementaire considérable l'entretenait d'une crise en perspective qui tourmentait beaucoup le maréchal. Celui-ci tordait sa moustache. Le parlementaire parlait toujours et parlait bien. L'heure du déjeuner était venue. Une fois, puis une autre fois, M[me] de Mac Mahon montre la tête à la porte entr'ouverte. A la fin, le maréchal impatienté : — « Si, vous aussi, vous vous en mêlez! » Ces propos répétés faisaient boule de neige et, dans la vivacité des polémiques journalières, la légende s'établissait.

Jugement sur le maréchal de Mac Mahon.

En réalité, le maréchal de Mac Mahon fut un président de la République ferme, conscient, aimant son pays et attaché au bien. Il y eut, dans son gouverne-

25 mai 1873. ment, des parties excellentes, et ce sont celles qui intéressaient le principal de sa mission, c'est-à-dire le relèvement moral et le relèvement matériel du pays. Au lendemain de la guerre, il fallait surtout reconstituer les forces militaires et, pour cela, quelle autorité, quelle compétence eussent valu celles d'un pareil soldat?

Il n'était pas fait pour la politique; cependant, en une circonstance décisive et singulièrement poignante, son discernement fut mis à une rude épreuve. Le comte de Chambord, venu exprès à Versailles, s'adresse à lui : or, le maréchal-président de la République, exécutant à la lettre le mandat qu'il avait accepté, ne voulut pas abandonner le drapeau sous lequel il avait servi la France.

Le duc Decazes avait dit, aussitôt après le vote du septennat : « C'est de la présidence du maréchal de Mac Mahon que datera la fondation de la République en France. » Il en fut ainsi.

Plus tard, quand le maréchal de Mac Mahon eut atteint ce qu'il croyait être la limite de ses engagements et de ses attributions, il s'arrêta; il n'insista pas et se démit.

Sa retraite fut celle d'un parfait galant homme. Il faut citer, à l'éloge de tous deux, cette phrase d'un de ses ministres, qu'il n'aimait pas et qui le lui rendait bien, Jules Simon : « En somme, le maréchal de Mac Mahon fut un grand capitaine, un grand citoyen et un homme de bien. »

II

Par la nomination du maréchal de Mac Mahon, le gouvernement de la France allait reprendre les voies habituelles du régime parlementaire, singulièrement négligées par l'activité et l'ingérence personnelles de M. Thiers. On pouvait dire, d'avance, du maréchal de Mac Mahon qu'il appliquerait la formule que son prédécesseur oubliait trop, après l'avoir trop vantée peut-être: « Le roi règne et ne gouverne pas. »

Le cabinet du 25 mai.

Dès le 25 mai, le nouveau cabinet était constitué et, sans qu'on s'arrêtât à la pensée, un instant examinée, de suspendre pour quelque temps la session parlementaire, il était en mesure de se présenter devant l'Assemblée. On avait voulu faire vite. L'attribution des portefeuilles avait été l'objet, d'avance, dans la coulisse, d'un travail de minutieuse élaboration: l'ardeur du combat en avait été singulièrement accrue; il traîne une odeur de portefeuille dans les plus fameuses journées parlementaires.

L'homme qui avait dirigé la bataille du 24 mai, le duc de Broglie, était le chef désigné du nouveau cabinet. Il prenait, avec la vice-présidence du conseil, le portefeuille des affaires étrangères. Ses collègues étaient: M. Beulé, à l'intérieur; M. Ernoul, à la justice; M. Batbie, à l'instruction publique; M. Magne, aux finances; M. de La Bouillerie, au commerce; M. Deseilligny, aux travaux publics; l'amiral de Dompierre-d'Hornoy, à la marine. Le général de Cissey garda quelques jours, à titre provisoire, le portefeuille de la

25 mai 1873. guerre, qu'il fut question de confier au maréchal Canrobert et qui échut finalement au général du Barail. M. E. Pascal était nommé sous-secrétaire d'État à l'intérieur.

Les ministres. Certains noms inscrits sur cette liste, d'autres auxquels tout le monde pensait et qui n'y figuraient pas, révélaient la difficulté latente où l'on s'était heurté dès les premiers pas. M. Thiers l'avait signalée d'avance : la majorité qui l'avait écarté, née du rapprochement des trois partis monarchistes, était unie pour renverser, mais elle se divisait s'il s'agissait d'édifier.

Il avait fallu tenir compte des exigences des bonapartistes, dont les douze voix avaient formé un appoint indispensable à l'heure du vote : on leur sacrifiait le duc d'Audiffret-Pasquier, dont l'autorité et le talent eussent été d'un tel secours.

M. Beulé, professeur distingué, esprit cultivé et délicat, impatient et nerveux, était un ministre de l'intérieur insuffisant ; M. Ernoul, à peine débrouillé d'un barreau de province, orateur disert et parfois chaleureux, ne manquait ni de coup d'œil ni de sang-froid ; il était, dans le parlement, la voix de son évêque, Mgr Pie. Homme de conviction et d'action, son catholicisme ardent, son légitimisme tenace, pouvaient être, selon les circonstances, utiles ou embarrassants.

M. Magne, ancien ministre de l'empereur Napoléon III, avait une compétence technique incontestable. Le ministère des finances décide de la politique économique ; pour le maniement des fonds publics, il dispose d'un personnel nombreux répandu par tout le pays : on mettait donc à la disposition du parti bonapartiste, deux ans après la guerre, une force de propagande et un renouveau de prestige que l'esprit avisé de M. Magne secondait par sa réserve même.

Les autres ministres étaient des hommes distingués, mais sans autorité personnelle ni dans le parlement, ni dans le pays.

Le cabinet devant le parlement.

Le lundi 26 mai, le cabinet se présente devant l'Assemblée. Le duc de Broglie donne lecture d'un document où la crise est justifiée, où la politique du gouvernement est développée : c'est un message du maréchal-président.

Message du président.

L'explication de la crise tient en un court passage : la volonté de l'Assemblée s'est manifestée à l'égard du chef du pouvoir exécutif, puisque celui-ci n'est que son « délégué ». Un désaccord s'étant produit, le dernier mot doit rester à la majorité; le message insiste sur cette idée, en faisant évidemment allusion aux derniers choix ministériels de M. Thiers et, notamment, à celui de M. de Rémusat : « J'ai fait choix d'un ministère, dont tous les membres sont sortis de vos rangs. » Suit une courte apologie de l'œuvre de l'Assemblée « qui a su libérer le territoire envahi après d'affreux malheurs » — et ce passage vise M. Thiers, libérateur du territoire, — et « rétablir l'ordre dans une société travaillée par l'esprit révolutionnaire » — et cet autre passage vise M. Thiers, vainqueur de la Commune.

Les intentions pacifiques sont indiquées dans le morceau d'usage consacré à la politique extérieure. Mais ce ne sont pas là les préoccupations dominantes du nouveau gouvernement. Ses yeux sont fixés sur l'intérieur. Ici, les déclarations sont pressées, péremptoires et sentent encore la poudre du combat :

Dans la politique intérieure, le sentiment qui a décidé tous vos actes est l'esprit de conservation sociale. Toutes les grandes lois que vous avez votées à d'immenses majorités ont eu ce caractère essentiellement conservateur... Le gouvernement qui

26 mai 1873.

vous représente doit donc être et sera, je vous le garantis, énergiquement et résolument conservateur.

La question constitutionnelle.

Par une tactique habile, M. Thiers, avant de quitter le pouvoir, a posé la question constitutionnelle. A ce sujet, le message fait prévoir, non moins habilement, une période de temporisation :

Des lois, qui soulèvent des questions constitutionnelles d'une haute gravité, ont été présentées par mon prédécesseur, qu'une décision expresse de vous en avait chargé. Vous en êtes saisis; vous les examinerez, le gouvernement lui-même les étudiera avec soin, et quand viendra le jour où vous jugerez convenable de les discuter, il vous donnera sur chaque point son opinion réfléchie.

Enfin, le message reprend le ton agressif qui, dès les premiers accents, avait enlevé les applaudissements de la majorité.

Mais pendant que vous délibérerez, Messieurs, le gouvernement a le devoir et le droit d'agir. Sa tâche est, avant tout, d'assurer par une application journalière, l'exécution des lois que vous faites, et d'en faire pénétrer l'esprit dans les populations. Imprimer à l'administration entière l'unité, la cohésion, l'esprit de suite, faire respecter partout et à tout instant la loi, en lui donnant à tous les degrés des organes qui la respectent et se respectent eux-mêmes, c'est un devoir étroit, souvent pénible mais, par là même, plus nécessaire à remplir à la suite des temps révolutionnaires. Le gouvernement n'y faillira pas.

Le gouvernement conservateur.

Telles sont, Messieurs, mes intentions, qui ne sont autres que de me conformer aux vôtres. A tous les titres qui commandent notre obéissance, l'Assemblée joint celui d'être le véritable boulevard de la société menacée, en France et en Europe, par une faction qui met en péril le repos de tous les peuples et qui ne hâte votre dissolution que parce qu'elle voit en vous le principal obstacle à ses desseins. Je considère le poste où vous m'avez placé comme celui d'une sentinelle qui veille au maintien de l'intégrité de votre pouvoir souverain.

Cette dernière parole engageait encore le maréchal

et elle l'engageait contre la gauche tout entière, en affectant de la confondre avec les partis révolutionnaires. 26 mai 1873.

La droite prétendait faire du nouveau président l'instrument docile et aveugle de ses volontés et de ses passions : « Le maréchal est un honnête homme, écrit M. Martial Delpit. Il accepte notre délégation par devoir et exécutera son mandat comme une consigne, en soldat (1). »

Circulaire aux agents diplomatiques.

Pour connaître toute la pensée du ministère, il faut lire encore la circulaire que, le 26 mai, le duc de Broglie adressait aux représentants de la France à l'étranger. Dans ce document à demi confidentiel, le système est expliqué ; on soumet aux puissances tout un ensemble de considérations destinées à les prévenir et à les rassurer. On retrouve dans ce premier acte du vice-président du conseil, le théoricien, le publiciste habitué à ne pas douter de sa pensée et à l'exprimer sans ambages :

C'est sur la politique intérieure, uniquement, que le président et l'Assemblée sont entrés en dissentiment. La majorité de l'Assemblée a pensé qu'une résistance énergique devait être opposée aux progrès de l'esprit révolutionnaire, attestés par les derniers résultats électoraux, et n'a pas trouvé que le cabinet formé par le président, à la suite de ces élections, présentât toutes les garanties qu'elle désirait à ce point de vue essentiellement conservateur... Le nouveau gouvernement, se conformant à son origine, suivra donc une politique résolument conservatrice, c'est-à-dire pacifique au dehors et modérée au dedans. Opposant une sévérité inflexible à toutes les tentatives que ferait le parti révolutionnaire pour étendre son influence par des voies illégales, il ne sortira pas lui-même de la légalité la plus stricte. Aucune réaction n'est méditée et ne sera tentée contre les institutions existantes ; les lois constitutionnelles présentées par nos prédécesseurs restent soumises au jugement de l'Assemblée, qui tranchera seule, quand elle le jugera convenable, la question suprême de la forme du gouvernement.

(1) Martial Delpit, *Journal et Correspondance*, in-8° (p. 267).

26 mai 1873.

Appel au jugement des puissances.

On s'efforce visiblement de combattre, auprès des cabinets étrangers, l'impression fâcheuse produite par la chute de M. Thiers. Dans le morceau suivant, le rédacteur, passant les bornes du plaidoyer, en appelle à l'opinion et même à l'intérêt des puissances :

En expliquant ainsi, suivant la réalité des faits, dit le duc de Broglie, le sens de cet important événement, vous ne manquerez pas de faire remarquer que la question débattue à l'Assemblée nationale intéressait, non seulement le repos de la France, mais celui de toutes les nations. Ce n'est point en France seulement que l'esprit révolutionnaire conspire contre la paix publique et contre les bases mêmes de l'ordre social. Aucune nation de l'Europe n'est exempte de ce mal, et toutes ont un égal intérêt à le voir réprimé. La situation de la France et l'action puissante qu'elle exerce autour d'elle rendraient le triomphe du parti révolutionnaire dans notre patrie plus grave que partout ailleurs, et la cause de la société française est celle de la civilisation tout entière.

Les systèmes politiques.

Ces documents expliquent l'acte du 24 mai : c'est un combat entre deux doctrines. La lutte qui est dans les esprits se précise dans les faits. La politique se saisit du problème qu'ont posé la littérature, la philosophie, la religion. Autorité, liberté, c'est l'éternel dilemme; ou bien encore : réaction, révolution : ou bien encore, avec des paroles plus atténuées : classes ou démocratie, résistance ou mouvement.

Le duel est vivement engagé. Par suite de l'épuisement général, il est tout pacifique, il ne descend pas dans la rue ou dans les camps; il est renfermé dans l'enceinte du parlement. Ce grave débat de doctrines, ce drame d'idées est tout oratoire. Les paroles sont les seules armes.

Un magnifique tournoi, célèbre dans les annales parlementaires, va s'ouvrir. Son résultat, à la fois logique et imprévu, sera la promulgation d'une cons-

titution républicaine; mais quel long et laborieux enfantement d'un ordre nouveau que le pays et le parlement portent obscurément en eux-mêmes! 26 mai 1873.

Malgré le ton tranchant et la précision apparente du langage et des programmes, la politique du 24 mai s'est mal lavée d'un reproche que lui adressait la polémique adverse, le reproche d'équivoque. Ferme sur la conduite, elle reste timide et obscure quand il s'agit du but à atteindre. Elle est contradictoire parce qu'elle ne va pas au fond des choses et qu'elle n'ose pas dire où elle tend. La politique du 24 mai.

Ce but, quel est-il? Ce n'est pas la restauration monarchique, affirme-t-on, et en effet ces mots ne rencontrent pas dans les proclamations ou dans les déclarations officielles du nouveau gouvernement. Il est probable même que chez nombre de ces esprits distingués, et notamment chez le duc de Broglie, il existait une conception maîtresse qui ne se subordonnait nullement à la forme éventuelle du gouvernement. Le triomphe de la doctrine eût paru préférable même à celui des hommes ou à celui d'un ensemble d'institutions (1). La restauration monarchique

Mais, en vérité, pouvait-on distinguer? Qui ne savait, qui ne voyait que la doctrine elle-même n'avait pas de plus chères espérances que ces réalisations prochaines couvertes d'un silence si solennel et si parfaitement inutile? Cette majorité qui venait de renverser M. Thiers, en invoquant surtout les nécessités de la défense sociale, était composée, en très grande

(1) Voir l'intéressante discussion soulevée sur ce point dans les articles que M. le comte d'Haussonville a consacrés à l'étude du premier volume du présent ouvrage, articles réunis dans son volume *Varia*, in-12 (pp. 301 à 337).

26 mai 1873. partie, de monarchistes impatients, rongeant leur frein et qui, maîtres du terrain parlementaire, allaient se précipiter vers une victoire plus complète et s'atteler sans délai au triomphe et au retour de la dynastie. Personne ne s'y trompait; il y avait, dans un silence trop affecté, une réserve qui, selon les points de vue, était qualifiée timidité ou candeur.

La restauration monarchique était la première assise du système; la « restauration religieuse », si on peut employer ce mot, était l'autre. Ce qui était en cause, c'était, une fois encore, la Révolution française et c'était le principe de la souveraineté.

Un homme autorisé exposait, au congrès catholique de Poitiers, ce qui était l'aboutissant logique des positions prises par la majorité de la droite : « L'origine du mal social est dans la perturbation de l'idée du droit. Cette perturbation provient de la proclamation de la souveraineté directe, inaliénable de la nation. D'après ces principes, le pouvoir ne descend plus de Dieu, sa source première, mais remonte du peuple qui le délègue à ses gouvernants (1). » Voilà le point, et voilà ce qu'on voulait modifier.

Les deux théories de la souveraineté.

L'un ou l'autre : ou l'autorité vient du ciel ou elle repose sur la terre; ou le droit divin ou la souveraineté du peuple.

Si on reconnaît ce dernier principe, on peut essayer d'instruire et de convaincre la nation, mais comment résister à sa volonté?

« Résistance », « gouvernement de combat », quel

(1) Congrès de l'*Union des Associations catholiques ouvrières* tenu à Poitiers en août 1872. Cette Union venait d'être créée pour soutenir et développer l'œuvre des *Cercles catholiques d'ouvriers*, fondée sous l'impulsion du comte Albert de Mun. — V. Mgr BAUNARD, *Vie du Cardinal Pie* (t. II p. 462).

est le sens de ces expressions, si ce n'est que le peuple est incompétent pour exercer lui-même une partie de la souveraineté et qu'il faut non seulement le guider, mais « le faire marcher ». Or, la théorie de la souveraineté du peuple pleine et entière est autre. Personne ne peut avoir la prétention de garder, contre le souverain, le monopole de la clairvoyance, de la sagesse et de la vérité. Quand il s'est prononcé, il faut s'incliner : *Voluntas populi suprema lex esto !* 26 mai 1873.

En réalité, si on s'opposait au triomphe de « l'esprit révolutionnaire », c'était au nom d'un système conscient, parfaitement voulu et coordonné. Cette heure unique était celle des grands débats ; tout était remis en question : origines du pouvoir, suffrage universel, liberté des opinions, liberté de la presse, enseignement, et, pour résumer tout en un mot, système constitutionnel.

De nobles esprits, effrayés par tant de fautes, d'erreurs et de malheurs accumulés, peu convaincus de la capacité d'une démocratie, à laquelle ils n'appartenaient pas, qu'ils ne comprenaient pas, et qui s'était, à une date trop récente, si lourdement trompée, terrifiés par certains souvenirs, exaltés par d'autres, animés, d'ailleurs, par le jeu des partis, des intérêts et des passions, se portent avec conviction vers une issue qui leur paraît la seule logique, la seule glorieuse. Rien d'étonnant à cela. Mais alors, pourquoi le taire ? A quoi bon le dissimuler ?

Hésitations sur le principe de la souveraineté.

On se taisait ; et il y avait, à ce silence, des raisons. D'une part, les chefs de la majorité n'étaient pas des Talleyrands ; d'autre part, ces doctrinaires n'étaient pas sûrs de leur doctrine. Double entrave pour l'action. Ni machiavéliques, ni fanatiques, leurs cheveux gris et leurs honnêtes visages n'avaient rien de ce qui surprend la

fortune, car celle-ci, comme on sait, est femme. Il y avait une sorte d'impuissance préventive dans leur geste lassé ; ils avaient l'épine dorsale molle. Ces royalistes hésitants n'étaient pas guéris du coup de 1830 qui les traînait, les reins brisés, à travers l'histoire.

L'héritage de 1830.

Le jour où une intrigue, tramée de longue main, avait écarté la branche aînée pour faire place à la branche cadette, de ce jour, les sceaux avaient été rompus. La nouvelle royauté, telle qu'on l'avait baptisée et proclamée, « la meilleure des Républiques, » n'était plus qu'un expédient. La « Révolution légale », selon le mot de Guizot, restait la Révolution. Or, les plus autorisés de ces maîtres nouveaux étaient fils de l'expédient et, par là, qu'ils le voulussent ou non, fils de la Révolution.

En 1830, l'autorité sacrée du roi et du droit monarchique, le respect du pacte héréditaire conclu de toute antiquité entre la dynastie et la nation, la pensée du sacrilège, en un mot, rien n'avait arrêté les mains qui touchaient au trône. Il s'était écroulé. Pouvait-on le relever maintenant sans tout désavouer. les actes, les paroles, les situations, les doutes, les prétextes, les bénéfices, les principes? Car tout avait servi. La seconde génération était liée à l'œuvre de la première. Son esprit même n'était plus libre. Fallait-il demander aux partisans du roi des barricades ce qu'on doit penser de la souveraineté populaire?

Origines électives du pouvoir de l'Assemblée.

Ce n'est pas tout : cette majorité, ces chefs, ces hommes qui roulent ces problèmes en leur conscience droite, qui sont-ils? des élus. Qui les autorise? la nation. Cette Assemblée, qui l'a désignée? le suffrage de tous. De qui l'autorité? du peuple. A qui rendre des comptes? au peuple. Ce mandat, confié dans une heure de trouble et d'angoisse, est-il absolu? Au jour

26 mai 1873.

du vote, la question a-t-elle été posée, débattue complètement, franchement? Le pouvoir constituant est-il si largement délégué qu'il puisse engager l'avenir? La représentation ira-t-elle jusqu'à usurper la souveraineté? Doutes, scrupules! La gauche niait l'autorité constituante. Le parti impérialiste proclamait l'appel au peuple. La vigoureuse offensive de ces systèmes logiques, soutenue par l'évidente poussée du pays, troublait les consciences les plus sûres d'elles-mêmes.

Désaccord entre les trois partis monarchistes.

En pratique, enfin, comment méconnaître la situation complexe, que la dialectique de M. Thiers signalait de façon si énervante : « Trois prétendants sont en présence, disait-il sans cesse, et il n'y a qu'un seul trône. Divisée, la droite est condamnée à l'impuissance; cette belle thèse, l'union conservatrice, n'est qu'une thèse, un manteau qui se déchirera le jour où il faudra s'en servir; toute cette agitation est vaine; la droite ne pourra rien constituer; la République est le gouvernement qui nous divise le moins. »

Sans cesse répétée, cette argumentation avait pénétré même les esprits qu'elle exaspérait; elle les avait remplis invinciblement, comme la lumière. Les yeux fermés, ces hommes de bonne foi la retrouvaient latente au fond d'eux-mêmes. Ils calculaient d'avance les étapes inévitables de leur insuccès. Timides, ils étaient, en outre, intimidés. Ils marchaient par peur du mal, non par une claire vue du bien. Leurs appréhensions étaient plus fortes que leurs convictions; ils mettaient leur espoir en je ne sais quelle circonstance favorable qui arrangerait les événements, non dans une résolution farouche, — bonne ou mauvaise, — décidée à les forcer.

Les trois prétendants.

Crise d'autant plus émouvante pour les monarchistes, que jamais ils n'avaient eu la partie plus

26 mai 1873.

belle. Ils étaient les maîtres de l'Assemblée. Les « partis révolutionnaires », accablés par les circonstances récentes, étaient sans vigueur et désarmés. Chacun des trois prétendants avait une valeur ou une séduction. Celui-ci, homme mûr, de haut mérite individuel, sacré par le malheur, représentant sans compromission d'un principe intangible, héritier de la plus antique des dynasties européennes; l'autre, un prince entrant dans l'âge viril, doux et pondéré, instruit, humain, laborieux, disposé à toutes les concessions honorables, entouré d'une escorte de princes sages et vaillants; le troisième, enfin, un adolescent beau et fier, s'essayant à la vie par ces premiers mouvements des ailes où s'annonce l'aiglon.

Entre ces trois têtes, le choix, quel qu'il fût, pouvait être également heureux : mais il fallait choisir, et c'est ici que le parti adverse reprenait ses avantages.

L'équivoque était donc au fond de la tentative du 24 mai, de quelque côté qu'on l'envisageât. Si près du succès et si loin : le drame était poignant.

III

Le duc de Broglie.

Le duc de Broglie allait employer la plus savante tactique et la plus rare ingéniosité verbale à prolonger cette crise, à la justifier, à lui chercher une solution conforme aux vues un peu confuses de la majorité.

Son art donna souvent l'illusion de la force. Si sa position était fausse, sa pensée était droite; sa conviction était faite de sa personnalité, et c'est ce qui ajoute encore à l'intérêt de la partie qu'il jouait.

Le nom du duc de Broglie domine cette courte mais haletante période de l'histoire de la France. Les Broglie,

dont l'origine est italienne, ont conquis leurs titres français par une longue suite de services éminents. Cependant, on remarque, dans l'esprit de la famille à chaque génération, une certaine singularité, soit qu'il s'agisse de ce « roué », ami du duc d'Orléans, dont son ennemi, Saint-Simon, dit si vivement qu'il était « plein d'artifices, d'intrigues et de manèges »; soit qu'il s'agisse de ce duc de Broglie, le père, dont la conduite est à la fois hardie et craintive, raisonneuse et autoritaire, — chef et parfait modèle de ces *doctrinaires* dont la place ne paraîtrait pas être si près des partis de gauche, s'il n'y avait, dans leur orgueil intellectuel, quelque chose de ce qui fait le whig, la tête ronde et le « protestant ». 26 mai 1873.

Élevé par ce père, dont la haute personnalité fermée mesurait la vertu à l'austérité, et par une mère, Albertine de Staël, dont les facultés héréditaires étaient sans cesse tendues dans un effort d'édification morale, où elle reconnaît elle-même qu'il y avait un peu de « prêcherie », Albert de Broglie ne connut que les nobles exemples et les directions inflexibles (1).

Le catholicisme libéral.

La mère était protestante, le père catholique; la préoccupation religieuse hanta le jeune esprit dont le sens propre fut développé et mûri de bonne heure par une telle éducation. Il se rattacha spontanément à la doctrine qui séduisit alors tant de jeunes imaginations : le catholicisme libéral. Les générations actuelles ignorent, ou peu s'en faut, ce vocable, qui

(1) On me raconte un trait qui peint les relations du père et du fils. Quand Albert de Broglie songea au mariage, il s'ouvrit, non sans crainte, de ses projets à son père. Celui-ci l'écouta sans dire mot et tout en fixant, selon qu'il en avait l'habitude, la pointe de son soulier. Quand le fils eut fini, le père lui dit avec gravité : — « Mon fils, vous pouvez vous marier, je n'y vois pas d'inconvénient. » Ce fut toute l'effusion.

26 mai 1873. fut, pourtant, l'expression d'aspirations ardentes et nobles, au temps où l'âme éloquente de Montalembert berçait la jeunesse de cette éphémère chanson. Que ces temps sont loin!...

Albert de Broglie, nourri dans le monde, héritier d'un grand nom, destiné à la politique, débute par une traduction du *Systema theologicum* de Leibnitz. En 1843, il entre au ministère des affaires étrangères, est attaché à l'ambassade d'Espagne, puis à celle de Londres, près de son père, à celle de Rome, près de l'illustre et malheureux Rossi. La crise de 1848 le rend à la vie privée et à son goût pour les problèmes de la pensée.

Albert de Broglie publiciste.

Ayant du sang des Necker et de Mme de Staël, il est né publiciste, publiciste chrétien. La direction pratique des esprits, la politique de la religion, l'enseignement, les tendances et les aspirations morales des peuples en eux ou entre eux, voilà les sujets qui le préoccupent; ce n'est ni un philosophe, ni un semeur d'idées; c'est un scrutateur de la force intime des collectivités, un calculateur des émotions qui ébranlent les masses et déterminent les mouvements des âmes.

Il y a, en lui, beaucoup de conscience, de tenue et de savoir, avec une imagination sobre, courte et froide, qui ne sait ni s'abandonner, ni s'humaniser. Un familier du duc de Broglie lui disait, un jour : — « Mais tendez donc cette main qui reste là, à ne savoir que faire derrière votre dos! » Cette peur de la bonhomie rendait glacial l'abord de cet « honnête homme ». Fierté aristocratique, dit-on. Non. Albert de Broglie serait plutôt, lui aussi, un timide. La « doctrine » a fait son isolement, comme l'uniforme a fait l'isolement de Mac Mahon. Et, pour celui-ci du moins, la vie des camps, c'était encore la vie!

Cette époque se signale, en France, par la pénurie

26 mai 1873.

des hommes d'action, quoique les hautes intelligences ne fussent pas rares. La plupart de ceux qui exercèrent le pouvoir, avaient longuement scruté la théorie de leurs convictions; non contents, ils l'avaient écrite. Peine perdue, force perdue. La conviction et l'action n'ont pas besoin de tant de raisonnements. Qui s'explique se complique; qui s'analyse se détruit. Or, le duc de Broglie fut, comme Falloux, comme tant d'autres, un de ces raffinés dialecticiens. Avec eux, il fonda *le Correspondant*, c'est-à-dire une de ces « maisons » où l'on écrit et où l'on cause, excellentes pour les indiscrétions, les infidélités et les investigations policières. Que de salive et d'encre dépensées, sous l'empire, dans ces parlotes libérales! Les cercles, la *Revue des Deux-Mondes*, le faubourg, les salons, — et celui du duc de Broglie tenait le premier rang, — tout cela formait un monde distingué, satisfait de lui-même, qui faisait la petite guerre contre le « tyran » à coups d'épingles et d'épigrammes. C'était le « parti des parapluies ».

Le Correspondant.

On tendait la main aux plus sages parmi les républicains. Pour s'entendre, on parlait beaucoup, en commun, de décentralisation. En avant de la grosse cavalerie du *Correspondant* et de la *Revue*, les petits journaux, *le Figaro*, *le Nain Jaune* battaient l'estrade et faisaient l'escarmouche.

En 1869, le duc de Broglie avait été candidat dans l'Eure, M. Janvier de la Motte étant préfet. Il avait échoué. Le bonapartisme, redoutable dans toute la Normandie, prouva au duc qu'il fallait compter avec lui. Les querelles de l'Eure devaient avoir, par la suite, sur les affaires générales du pays, un certain retentissement (1).

(1) Voir le curieux ouvrage de M. Louis Passy, sur le *Marquis de Blosseville* (p. 412).

26 mai 1873.

Le duc de Broglie à l'Assemblée.

Élu en 1871, le duc de Broglie prend immédiatement, à l'Assemblée nationale, une place marquante. M. Thiers juge habile de l'envoyer comme ambassadeur en Angleterre. Mais ce parlementaire-né s'ennuie loin de l'Assemblée. Il quitte le moins possible Bordeaux d'abord, puis Versailles. Dès qu'il le peut, il abandonne Londres. Le sang des Broglie le jette sur le chemin de M. Thiers. Le vieux lutteur ne voit pas sans émotion entrer dans la lice ce jeune athlète, héritier de la méfiance paternelle et qui, du haut d'un passé très renseigné, sait tout, voit tout, juge tout. Ce nom de Broglie l'irrite, non sans cause. Dès la première passe, M. Thiers touche des épaules.

A la présidence, le duc de Broglie impose l'allié de sa famille, le maréchal de Mac Mahon. Lui-même, vice-président du conseil et chef du cabinet, il est maître du pouvoir.

Il faut essayer d'expliquer maintenant ses moyens d'action et le but qu'il se propose.

Le duc de Broglie n'est ni un tribun, ni un soldat, ni un administrateur, à peine un chef de parti. Sa personnalité est complexe. Elle agit sur le monde, sur les partis, sur la majorité, elle est à son aise dans le parlement et à la tribune ; mais on dirait qu'elle emprunte sa force réelle à quelque source plus cachée et plus mystérieuse que celle qui se développe sous les yeux de tous. Le goût de la politique, une autorité naturelle, une aptitude à embrouiller et à débrouiller les fils ténus des passions, à saisir les circonstances et à peser les hommes, une dialectique pénétrante, une manière d'enfoncer et de rompre l'argument en plein cœur de l'adversaire, ce sont là des facultés et des armes qui font de lui un psychologue et un polémiste de la politique plutôt qu'un homme d'État. Sa préparation,

raidie et figée dans les bibliothèques et dans les cercles de l'opposition libérale, l'entrave plus qu'elle ne l'aide quand il arrive au pouvoir. 26 mai 1873.

Son rôle au parlement.

Cependant, la supériorité du personnage s'impose. Cet homme grand, fort et froid, à la figure large, aux lèvres serrées, à la courte moustache grise, ne peut passer inaperçu. Malgré la bizarrerie du geste cassé, de la voix fêlée et d'un tic nerveux de l'épaule et de la face, il n'est pas de ceux qui prêtent à rire. Il n'encourage pas non plus les faciles familiarités de couloirs. L'action qu'il exerce sur le monde parlementaire est d'autant plus remarquable qu'elle ne se prête pas à la confidence et qu'elle ne se découvre jamais. Cet orateur est un taciturne : « Nous n'avons jamais su où on nous menait ; on ne nous disait rien » : ainsi s'expriment parfois ceux qui avaient accepté cette discipline.

Ils l'acceptaient cependant. C'est que le duc de Broglie était né chef, de ces chefs qui ne rendent pas de comptes et à qui on n'en demande pas, parce qu'on les sait hauts, droits, fiers et désintéressés.

Singulier mélange : vertu, religion, savoir, éloquence, droiture, mais tout cela peu étoffé, gêné, embarrassé par je ne sais quelle contrainte qui ressemblait à un manque de franchise et qui n'était qu'un manque de naturel et d'abandon. Gambetta qui, lui, se dépensait tant pour gagner, sur ce même monde parlementaire, une influence qui devait être non moins éphémère, Gambetta disait du duc de Broglie, avec une pointe d'aigreur : « Machiavel de couloirs, orateur sans voix. » Dans cette ironie, il y avait un hommage. Gambetta avait mesuré souvent la vigueur, le talent et l'autorité de ce difficile et difficultueux adversaire.

26 mai 1873.

Projets du duc de Broglie.

Où allait-il, ce personnage si extraordinairement fermé et énigmatique? Où conduisait-il le maréchal, le ministère, l'Assemblée et la France avec lui? Ici, les ombres s'épaississent. La « défense sociale », cela ne fait pas de doute, le combat contre la Révolution, « l'ordre moral » consacré par un retour national vers le catholicisme, ce sont là les formules qu'il préfère et qui rendent assurément le fond de sa pensée. Mais, en plus, s'il s'agit de la restauration monarchique, du comte de Chambord, de la question du drapeau? Les ombres s'épaississent encore. Les mieux renseignés affirment que, dès le début, il ne se faisait aucune illusion sur les chances de la fusion; en ce qui concerne notamment le comte de Chambord, il n'a jamais eu cette attitude qui respire et inspire la confiance.

Faut-il dire qu'il se réservait? Le mot ne serait pas exact: personne, plus que lui, ne combattait à visage découvert, risquant, en raison de son mérite même, une plus dangereuse partie et une plus large impopularité

En dernière analyse, on trouverait surtout, chez le duc de Broglie, une fidélité latente à la cause orléaniste, une fidélité très prudente, qui voudrait attendre, pour engager les princes sans les compromettre, l'heure où, consacrés héritiers légitimes de la dynastie, ils pourraient se réclamer, sans danger et sans forfaiture, de leur attachement inébranlable à la France moderne. Son rêve eût été, alors, de voir les fils de Louis-Philippe, absous et réconciliés, s'asseoir sur les lys, tout en restant, suivant la formule de 1830, « soldats du drapeau tricolore ».

Politique très fine, toute de nuance, de savoir-faire et de réserve, où il s'agissait de surprendre un peu tout le monde pour le bien de tout le monde: politique difficile, à une époque où tout se fait au grand

jour et à grand fracas, plus difficile encore pour un homme dont l'instrument est la tribune, dont les témoins sont les partis et qui, se proposant de démêler les trames embrouillées par de longues erreurs, aurait besoin, non seulement de silence, mais de temps.

Tactique expectante.

Et c'est ici peut-être que se révèle le fin du fin de la pensée du duc de Broglie; car cet auxiliaire, le temps, il travaille avec une persévérance évidente à se l'assurer. C'est pour gagner du temps qu'il renverse M. Thiers; c'est pour gagner du temps que sa souple tactique ménage le parti bonapartiste nécessaire comme allié, embarrassant comme confident, dangereux comme rival; c'est pour gagner du temps qu'il prépare, de loin, la combinaison du septennat qui, plaçant le maréchal de Mac Mahon comme une sentinelle au point de rencontre des trois partis monarchistes, surveillera les événements.

Telles circonstances peuvent survenir, en effet : abdication du comte de Chambord, mort de ce prince, ou, mieux encore, généreuse effusion de l'aîné renonçant en faveur des cadets, qui eussent laissé la place à l'héritier préféré, au « dernier espoir » (1). On dirait que le duc de Broglie a vécu en attendant cette heure et qu'il s'en tint à préparer, parmi tant de traverses et de péripéties, une solution qui ne dépendait pas de lui et que la politique, les situations acquises, les passions, la nature lui refusèrent.

Ainsi s'expliquerait l'inertie calculée et pourtant vigilante de cet esprit incontestablement sagace et déterminé. Peut-être aussi la religion avait-elle glissé en lui, avec la résignation à la volonté divine, quelque fatalisme. Peut-être, enfin, se complaisait-il, tapi dans

(1) V. ci-dessous la lettre du duc de Broglie, du 3 nov. 1873.

26 mai 1873.

ces complexités, à tisser cette toile, étant, selon le mot du cardinal de Richelieu, de ces esprits déliés « qui, pour vouloir affiner trop la pointe des aiguilles, les cassent ».

Forces du parti conservateur.

Installé aux affaires, il examine la situation, dénombre ses troupes, celles de ses adversaires.

A l'Élysée, son parent, le maréchal de Mac Mahon, est entouré d'hommes sûrs, confidents de la pensée du groupe, intelligents, vifs, propres à voir, à prévoir, à parer aux difficultés soudaines, à prévenir d'urgence, à couvrir, le cas échéant, les maladresses ou les défaillances; le plus en vue est le vicomte Emmanuel d'Harcourt. Mme la maréchale de Mac Mahon est une personne remarquable, mettant dans la politique l'ardeur de la conviction et de la foi, ayant, sous une enveloppe un peu lourde, la finesse et la ténacité de son sexe; on peut compter sur elle. Tout est donc prévu de ce côté.

Le pouvoir exécutif.

Par le ministère de l'intérieur et par la haute direction de la police, placée alors entre les mains de M. Léon Renault, le vice-président du conseil surveille Paris et la France en un temps où l'intrigue secrète déploie, dans tous les camps, une activité sans pareille. On est, pour lui, aux écoutes de ce qui se dit dans les trains parlementaires, dans les bureaux de rédaction, dans les loges et dans les comités politiques. Par le monde, par les cercles, il est au courant de ce qui circule en cet étroit espace qui, souvent, régenta l'opinion et qui, depuis le faubourg Saint-Germain jusqu'aux boulevards, et depuis le faubourg Saint-Honoré jusqu'au Palais-Royal, forme « tout Paris ».

Parmi ses collègues du ministère, il est, dans tous les sens du mot, le « premier ». Seul des *cinq ducs*, il fait partie de la combinaison. Ni le duc d'Audiffret-

Pasquier, ni le duc Decazes n'y figurent. Cependant, deux légitimistes influents, MM. Ernoul et de La Bouillerie, entretiennent le contact avec Frohsdorf; par M. Magne et par certains collègues de l'Eure, ses communications sont assurées avec le parti bonapartiste[1]. Les autres ministres lui sont dévoués à lui personnellement, ou, du moins, à la cause qu'il sert. 26 mai 1873.

Dans l'Assemblée.

L'Assemblée est sa citadelle. Il fait sans cesse le calcul des voix sûres, des voix douteuses dans un sens ou dans l'autre; il prévoit les gains ou les pertes, les disparitions possibles; il escompte les évolutions et les défaillances. La majorité existe; mais, suivant la question qu'on lui pose, elle s'accroît ou faiblit, dans un perpétuel mouvement d'agrégation et de désagrégation.

Elle n'avait été que de treize voix dans la journée du 24 mai. Rapidement, elle s'est augmentée, selon la loi habituelle; car « la victoire fait toujours des prisonniers »[2]. Elle peut être environ de soixante voix dans les grandes journées, quand tout le monde donne, à l'appel des formules consacrées : « l'union conservatrice » ou la « défense sociale ».

Mais, s'il s'agit de questions plus délicates, si on touche aux rivalités dynastiques ou électorales, elle tombe et s'effrite. Le petit groupe bonapartiste met, sans cesse, le marché à la main. En outre, il y a les quatre droites, — « quatre de trop », disait un des leurs : extrême droite ou chevau-légers, droite modérée, centre droit, droite indépendante ou droite Changarnier. Dans chacun de ces groupes, des hommes éminents ou distingués, des têtes, des opinions, des capacités, des susceptibilités.

(1) V. Louis Passy, *le Marquis de Blosseville*, in-8°. Évreux, 1898.
(2) Le mot est du duc de Broglie. Fidus, *Journal* (p. 223).

26 mai 1873.

Telles sont les troupes avec lesquelles il faut combattre, qu'il faut rallier sans cesse, entretenir, satisfaire, discipliner et entraîner à chaque nouvel engagement. Il est vrai qu'on peut compter sur le concours vigilant et vigoureux du président Buffet ; non pas que ce personnage soit toujours commode, mais il est honnête homme et, pour le moment, se considère comme lié.

Les élections partielles.

Cette majorité, fragile d'elle-même, est, en outre, perpétuellement menacée. Les élections partielles successives sont mauvaises. Depuis février 1871, par suite des options, des démissions ou des décès, sur 154 élections, 23 députés républicains et 4 députés impérialistes ont remplacé 27 députés notoirement monarchistes. L'heure approche où, si on n'y porte remède, la majorité se sera insensiblement déplacée. Il est vrai qu'on attribuait cette lente évolution à l'influence personnelle de M. Thiers, qui partout, dit-on, favorisait le « jacobinisme » et la « Commune légale ». « La France est conservatrice, ajoute-t-on ; elle vote avec le gouvernement qui la rassure et contre le parti, quel qu'il soit, qui représente le changement. »

Donc, il faut s'emparer du pouvoir, prendre la direction des esprits, sauver l'avenir quand il en est temps encore. Sinon, le mal sera sans remède. De toutes parts, on signale l'urgence. « Dans l'Ouest même, Mgr Fournier, évêque de Nantes, dit qu'il ne pense pas qu'il y ait plus de cinq ou six départements intacts, et encore ne faut-il pas parler des villes un peu importantes... Les paysans détestent le bourgeois. « Plus de redingotes, » disent-ils, seulement des blouses. » Aux prochaines élections, ils repousseront les conservateurs, les légitimistes et les *cléricaux* notamment (1). » Qu'on juge

(1) *Journal* de Fidus (p. 107).

des autres départements où le parti pris égalitaire et démocratique est affirmé depuis longtemps. 26 mai 1873.

Pour la résistance, sur quels appuis peut-on compter?

Les intérêts conservateurs.

Naturellement, le dévouement actif des intérêts conservateurs solidement assis sur la fortune et la propriété; puis, les influences locales et régionales, débris des anciennes aristocraties et classes dirigeantes; puis, dans certaines provinces, et notamment dans l'Ouest, ce qui subsiste des respects traditionnels chez le peuple et, surtout, chez le paysan; enfin, l'adhésion de la masse des propriétaires ruraux, par crainte de la propagande radicale conduisant au péril socialiste.

Le concours de l'Église.

Mais le concours magistral, celui qui prime tout, et qui, à lui seul, permettrait d'espérer la victoire, c'est l'appui spontané, actif, ardent, universel du clergé! L'Église catholique, voilà le lien et le nœud de toute la campagne. Seule, elle saura prendre le mal à la racine, réformer les esprits, restaurer les mœurs, préparer de nouveaux lendemains. C'est par elle et pour elle qu'il faut combattre. Le catholicisme est la préoccupation suprême.

Puisqu'il s'agit du salut de la société, il faut une autorité sociale pour agir. La philosophie et la politique sont d'accord sur ce point.

« Cette majorité (il s'agit de la droite de l'Assemblée) était un admirable instrument de rénovation religieuse, politique et sociale... Elle fut surtout, dès le premier jour et jusqu'à la fin de son mandat, une majorité *essentiellement catholique*. Elle aimait la religion et la liberté... » « Les âmes les plus généreuses et les plus clairvoyantes s'avouaient à elles-mêmes que l'effondrement de 1870 avait été un châtiment et pouvait devenir une expiation, et que le retour au

26 mai 1873. christianisme *était la condition première du relèvement de la France* (1). »

Tous eussent tenu le même langage. Jamais ils n'ont manqué, dans le sincère exposé de leurs pensées et de leurs actes, de mettre la religion au premier rang et de proclamer « l'Église et la France solidaires », de viser surtout, en préparant la solution des affaires de France, « la crise que le catholicisme traverse dans le monde » (2).

Donc, la doctrine et la pratique se rejoignent. La lutte pour l'idée est proclamée par ceux qui sont le plus étroitement engagés dans la bataille des réalités. Si le concours du clergé est escompté, c'est parce que le triomphe de l'Église est, au fond, la plus chère espérance de la victoire.

Forces de l'opposition.

On ne peut fermer les yeux sur la puissance du parti adverse; c'est la marée montante de la démocratie. Depuis la Révolution, chaque phase historique a consacré, pour elle, un nouveau gain : sous le premier empereur, le code civil; en 1830, les institutions libérales; en 1848, le suffrage universel et, pendant le second empire, le nivellement des classes, broyées sous le poids d'un autoritarisme centralisé.

Les idées démocratiques.

C'est bien ce régime, dont le principe égalitaire est si séduisant pour les masses, qui, annoncé par Tocqueville dès 1835, se réalise chaque jour, conformément aux prédictions du morose observateur : « Nous allons vers une démocratie sans bornes. Je ne dis pas que ce soit une bonne chose... mais nous y allons, poussés par une force irrésistible. Tous les efforts qu'on ferait pour arrêter ce mouvement ne seraient que des

(1) A. de Margerie, *1873. Page d'histoire contemporaine* (p. 4).
(2) Chesnelong, *La Campagne Monarchique d'octobre 1873* (p. 10).

haltes. La démocratie me paraît désormais un fait qu'un gouvernement peut avoir la prétention de régler, mais d'arrêter, non (1). » 26 mai 1873.

C'est contre ce courant que s'élève le parti politique qui est aux affaires : mais, peut-il se tromper sur l'impétueux élan qui emporte le pays? Le fait est trop apparent, trop brutal. Ainsi, cette poussée latente pèse sur ceux mêmes qui prétendent la contenir. Les plus assurés de leur « droit » ne sauraient se soustraire à la préoccupation, désormais enfoncée dans toutes les consciences, du « droit » supérieur appartenant à la communauté des citoyens.

L'irréligion.

L'irréligion croissante est un autre péril, autrement pénible pour ces âmes pieuses, mais non moins incontestable. La leçon païenne est descendue, peu à peu, des livres aux journaux et des journaux aux masses. Ici aussi, les idées ont fait, d'elles-mêmes, leur chemin. Des convictions respectables se réclament des noms les plus populaires, Victor Hugo ou Littré, Michelet ou Quinet; les enterrements illustres sont des enterrements civils. Devant la mort, l'incrédulité s'affirme. Il y a là une propagande par l'exemple plus puissante encore que celle des livres, qui entraîne les indifférents, la jeunesse, et favorise les entreprises plus calculées des passionnés ou des ambitieux.

L'opposition dans l'Assemblée.

Si, du pays, on revient vers l'Assemblée, on trouve les forces des adversaires moins dominantes assurément, mais redoutables encore par leur nombre, leur union, leur vigueur, la valeur des troupes et surtout celle des chefs.

(1) Lettre de M. DE TOCQUEVILLE à son ami de Kergorlay. V. D'EICHTHAL, *Alexis de Tocqueville et la Démocratie libérale* (p. 90).

Il y avait une fraction du centre droit, très voisine du centre gauche, qui, disait-on, servirait un jour à appeler les hésitants de gauche : était-on bien sûr que les « appelants », à l'heure décisive, ne suivraient pas le vol? Les « groupes Target » sont mobiles, inquiets et inquiétants. Ils ont l'âme facile aux évolutions. Un des leurs disait : « Nous trahissons toujours quelqu'un. » Ceux-là, ce sont les cyniques. Mais il y avait aussi les gens à scrupules. Aux confins de l'un et de l'autre camp, ils pouvaient, par leur instabilité même, décider de la victoire.

Parmi les membres du centre droit, ils étaient nombreux ceux qui, soit par fidélité à la cause orléaniste, soit par tradition révolutionnaire, soit par crainte du bonapartisme ou du cléricalisme, conservaient leur liberté d'action et ne juraient pas toujours dans les paroles des chefs. Les yeux tournés vers M. Thiers, vers ceux qui s'étaient ralliés à la République, à la démocratie, ils se demandaient si de tels exemples ne méritaient pas autre chose que des injures ou des épigrammes.

Pour M. Thiers, passe. Il était de bon ton d'incriminer ses ambitions personnelles, sa vanité sénile, ses vieux sentiments libéraux, ses engagements imprudents en faveur de la République. Mais peut-on le prendre ainsi de haut avec des hommes comme les Dufaure, les Casimir-Perier, les Laboulaye, les Léon Say, les Rémusat, les Chanzy?

Le centre gauche.

La démocratie n'aura jamais assez de gratitude pour ces personnalités courageuses et honorables. Elles ont protégé et cautionné ses premières heures, les plus difficiles. Et ces hommes, certes, y avaient grand mérite ; car, s'ils suivirent leurs convictions, ce fut au prix des plus cruels déchirements. Relations,

tradition, habitudes d'esprit, tout les retenait sur l'autre bord. Ils franchirent résolument le fleuve, et les autres passèrent parce qu'ils avaient construit le pont. Souvent, le drame de ces années s'est précisé dans leurs consciences. Croyants ou non, riches, mêlés au monde, ils ne pouvaient se faire illusion sur les conséquences de leur décision pour eux et pour les leurs; ils agirent suivant ce qu'ils croyaient être la vérité et le droit, cherchant pour leur pays le repos et la paix. 26 mai 1873.

La gauche.

Par la nécessité des circonstances, ils combattirent souvent au premier rang, et portèrent le poids de la journée. Ajoutons, d'ailleurs, qu'ils se sentaient soutenus, avec une remarquable discipline, par toute la gauche qui, faisant trêve momentanément à ses divisions et à ses rivalités individuelles, marchait unie derrière ce premier groupe et derrière ses chefs, non moins illustres, qui avaient pris la direction du combat.

Combien d'hommes éminents, combien d'orateurs éloquents dont la phalange, rien que par son éclat, agit sur l'opinion! Grévy, descendu de la présidence, mais, à son banc comme au fauteuil, vigoureux et grave; Laboulaye, abondant et souple; Jules Simon, insinuant et subtil; Ferry, tenace et rude; Léon Say, pétillant d'esprit et de savoir; Challemel-Lacour, amer et véhément. Les uns et les autres, se succédant à la tribune, rendaient la tâche difficile au cabinet, qui était obligé de se tenir sans cesse sur la brèche.

Mais aucun d'entre eux, ni M. Grévy, ni même M. Thiers, ne devait exercer, sinon sur l'Assemblée, du moins sur l'ensemble du parti, une autorité comparable à celle d'un homme qui, dès lors, favori de la démocratie, se révèle bientôt, au parlement, le tacticien consommé qui décidera de la victoire : Gambetta.

26 mai 1873.

IV

Léon Gambetta.

Léon Gambetta a, comme le duc de Broglie, du sang italien. Son père est né Génois (1). Lui-même n'a été naturalisé qu'au moment du tirage au sort. Né à Cahors, le 3 avril 1838, il appartient, par sa famille maternelle, par son éducation, par les premières impressions reçues, à cette région toulousaine qui a pris plus d'une fois, sur la France du Nord, la revanche de la croisade albigeoise, en lui imposant les maîtres du droit et de la politique.

Origines méridionales

En lui, les traits doublement originaires sont fortement caractérisés: corps ramassé et plein, regard — malgré la perte d'un œil — noir et vif, barbe et cheveux abondants, ondulés et noirs, teint brun, figure grasse et avenante; au moral, la fougue, la finesse, la ténacité. Ligure et Arverne, il est du Midi, il est latin par la saveur, le goût de terroir, l'abondance de l'expression, la prompte émotivité, la mémoire de l'esprit et du corps, la mimique.

(1) Gambetta vint plusieurs fois à Gênes. Il s'y retrouvait un peu chez lui. En février 1882, l'année même de sa mort, il y était encore. Voici un extrait d'une lettre qu'il datait « de cette grande cité de marbre que je sens toujours être mon berceau » : — « J'y respire plus librement qu'ailleurs, et loin de me trouver dépaysé, c'est toute son histoire qui me revient comme une tradition de famille. Je me laisse aller à cette rêverie du passé et je m'oublie dans l'admirable aventure, les audacieuses courses marines (on sait que Gambetta, au début de sa carrière, montra un goût très vif pour les choses de la mer et qu'il eut un moment l'idée d'être marin) des Doria, les grands coups d'épée de Spinola, les fantaisies dorées des doges. J'éprouve, quoique bien Français, un regret de race à retrouver tous ces grands témoins de la fortune de la superbe république de Gênes, — une République où la force et la dignité marchaient de pair avec la liberté populaire. » — *Document inédit.*



Léon Gambetta

Du reste, il est lui : c'est-à-dire une individualité puissante, large, surabondante, qui déborde d'elle-même et fertilise en débordant. Il a, au plus haut degré, l'aptitude sociable et politique par le *pectus*, le je ne sais quoi d'humain à qui rien d'humain n'est étranger, la grâce insinuante qui veut plaire, convaincre, vaincre et dominer, enfin, par cette autorité consciente d'elle-même qui s'impose et qui crée l'ascendant. Tel est le secret de cette carrière éclatante et prompte : une vitalité joyeuse qui se dépense sans trêve et dont l'épuisement rapide fera la mélancolie de la fin prématurée et des derniers jours assombris. 26 mai 1873.

Petite bourgeoisie.

Gambetta est fils de la démocratie : père épicier, grands-parents ouvriers et paysans. Pourtant, observez bien ce trait : né en 1838, en plein règne de Louis-Philippe, élève d'abord d'un petit séminaire, puis du lycée de Cahors, étudiant en 1856, il appartient à la bourgeoisie ; — il est vrai à la petite bourgeoisie, à cette bourgeoisie des nouvelles couches dont il annonce l'avènement.

Par là encore, il est du Midi : le passage de la blouse à la redingote est, ici, le progrès. La loi d'airain, qui accable souvent les populations ouvrières du Nord, touche peu celles-ci. Petit propriétaire, bêcheur minutieux de son coin de terre, émondeur attentif de sa vigne, flâneur du devant des portes et de la place publique, le méridional voit surtout, dans la politique, l'organisation de la clientèle et l'escrime de la discussion libre. L'État est une force dont il faut s'emparer et que l'on sape quand on n'en est pas le maître : voilà le jeu du pouvoir et de la liberté.

Conception latine de la politique

Gambetta applique à la patrie moderne la conception antique de la cité; s'il a le goût véhément de la lutte, le génie de l'organisation et du groupement, la soif des émotions épiques, tout cela est conforme à

26 mai 1873. la tradition qui fait dire à Michelet : « Le républicain, en France, est un être classique. » Les secousses intimes qui ébranlent le monde moderne et l'ordre social l'étonnent. Bourgeois encore à ce trait, il réagit contre les idéologues et les novateurs. Moins hardi même que ses maîtres, les Latins : dans le *De Viris*, ce n'est pas le chapitre des Gracques qui l'a tenté.

Ce serait, toutefois, rétrécir singulièrement cette figure large et ouverte que de l'encadrer dans l'étroite perspective du champ paternel. De bonne heure, Gambetta vint à Paris : ce fut là qu'il se forma. Il se forma par des études sérieuses, par une vaste lecture, et, en même temps, par une déambulation prolongée et sonore dans ce portique de l'éloquence et du pouvoir qu'était alors le quartier latin (1).

Gambetta au quartier latin.

Le quartier latin, qui ne s'étendait guère au delà de l'étroite chaussée de la rue de La Harpe, retentissait encore des derniers échos du romantisme et de la *Vie de Bohême*. Vermorel, Vallès, Alphonse Daudet, Zola, Flaubert l'ont décrit. C'était un monde à part, un monde passionné, ardent, confiant en sa jeunesse, en ses partis pris successifs et agressifs, applaudissant ou sifflant aux cours de Michelet, de Quinet, de Sainte-Beuve, de Renan, s'indignant aux « deux morales » de Nisard, suivant, à la fois, les conférences du père Gratry à Notre-Dame et les leçons matérialistes de Robin au Collège de France.

(1) Consulter les ouvrages suivants : [Anonyme], *Gambetta (1869-1871)*, Paris, 1879, in-18 ; — J. LAFFITTE, *Gambetta intime*, 1879 ; — A. BARBOU, *Gambetta*, 1879 ; — Joseph REINACH, *Léon Gambetta*, 1887 ; — BERTOL-GRAIVIL et PLANTIÉ, *Gambetta, Souvenirs*, 1883 ; — DESMAREST, *Gambetta*, 1882 ; — DEPASSE, *Gambetta* ; — SIRVEN, *Gambetta et Chambord*, 1883 ; — *Discours et plaidoyers politiques*, publiés par Joseph REINACH, 11 vol. in-8°, 1881-1886 ; — Henri THURAT, *Gambetta*, 1883. — V. aussi les pages singulièrement attachantes que M. le vicomte DE MEAUX a consacrées à Gambetta dans le *Correspondant* du 10 juin 1903 (pp. 844 et suiv.).

Dans les dernières années du second empire, on eût pu croire que le quartier latin était, chaque soir, gros d'une révolution. Mais tout se dépensait en éclats de voix : Gambetta fut, en son temps, cette voix tonitruante. Quand parurent les *Misérables*, qui furent l'épopée de ces passions grandiloquentes, Gambetta, ayant appris par cœur les beaux morceaux, les récita devant les habitués du café Procope : la scène peint l'époque. 26 mai 1873.

Gambetta savait aussi par cœur les *Châtiments*. Il disait les vers de la *Légende des Siècles ;* il récitait en grec les *Olynthiennes,* en latin les *Catilinaires*, des passages de Rabelais, — toujours épris du verbe. Sa mémoire inépuisable, sa verve intarissable, sa faconde étourdissante lassaient les auditeurs, jamais lui-même; sa jeunesse s'exerçait dans l'exubérance du bouzingot.

Cependant, il poussait ses études de droit, prenait ses grades de licence, suivait les cours, s'intéressait à tout, apprenait tout, se gavait de notions plus ou moins bien digérées qu'il dégorgeait souvent, au moment même, comme un enfant trop nourri, lisant Littré, Michelet, Proudhon, Diderot, Montesquieu, prenant de tout une teinte un peu superficielle peut-être, mais suffisante pour lui assurer une provision d'idées et un riche vocabulaire.

Tout porte, en lui, vers la politique. Licencié en droit, L'avocat. avocat, il plaide peu. Il néglige le « mur mitoyen ». Mais il fréquente la salle des Pas-Perdus pour voir la face des orateurs célèbres, Berryer, Jules Favre. Il devient ainsi le secrétaire de Laurier et, indirectement, de Crémieux, mais en pleine indépendance et égalité, disciple et commensal où l'on sent le camarade et bientôt le maître.

Il fréquente assidûment les tribunes de la Chambre;

26 mai 1873. il fait du bruit, là-haut, et vise Morny qu'embarrasse cet œil fixe. Il sait l'ordre du jour mieux que les parlementaires chevronnés. A la sortie des séances, il reprend la discussion sur le trottoir, arrêtant les auditeurs bénévoles et même les députés par la boutonnière. On le remarque, on le reconnaît, à son accent, à son organe, à sa verve, à son débraillé. Le chapeau mou, le veston ouvert, la cravate mal nouée et flottante; dans l'ardeur du geste, un hiatus souvent à la ceinture. Le garde des sceaux, Baroche, ne voulut pas faire de lui un magistrat : « mauvaise tenue, » porte le dossier. Plus tard, un des anciens amis de Gambetta, devenu son adversaire, lui jetait encore ce détail à la face : — « Gambetta, tu ne combleras jamais l'abîme qui sépare ton gilet de ton pantalon ! »

Il s'agit bien de cela! Il s'agit de faire d'un seul esprit, d'une seule âme, le réceptacle des aspirations, des idées, des sentiments, qu'une génération a concentrés en elle dans cette longue période muette du second empire. Depuis 1851, sauf la voix des cinq, tout se tait. On étouffait. Ce jeune homme recueille la leçon oratoire traditionnelle pour la jeter en pâture à son temps qui en a faim.

Formation intellectuelle.

Il apprend, en même temps, la doctrine et l'action. Une vaste lecture le nourrit; mais une lumière naturelle l'éclaire et ordonne en lui tout le nébuleux et le confus qu'il reçoit. Il lit Proudhon, — Proudhon, le plus incertain des écrivains tranchants. Gambetta accepte, du vigoureux Comtois, la critique des systèmes qui ont échoué en 1848, mais sans se laisser éblouir par la captieuse escrime dialectique. Il eût écrit, sur les livres de Proudhon, la devise que sa prudence mit sur un exemplaire du *Contrat Social* :

Tolle, lege; et imprimis ne jura in verba magistri.

Il me dit un jour, parlant de Proudhon : « Lisez Proudhon ; mais prenez garde : il est plein de pièges. » 26 mai 1873.

Les idées philosophiques de Gambetta sont celles du temps. Il est un écho. Sa tendance est positiviste ; mais il ne subit pas la discipline du maître et il l'ignorait peut-être (1). Il croit fortement à l'avenir philosophique, moral et même religieux de la science. Il adore l'histoire. En tout cela, contemporain de Taine et de Renan. Les doctrines de Lamarck et de Darwin flottaient autour de lui ; il les respire dans l'air ambiant (2). Les leçons de l'histoire naturelle et de la médecine l'ont intéressé un moment. Il leur emprunte probablement sa formule de la « série » qu'il fait cadrer, au point de jonction de la science et de l'histoire, avec la création de l'ordre par l'effort de l'individu et du groupe dans le monde et dans l'humanité. Philosophie de Gambetta.

Mais la métaphysique n'est pas son affaire. Sa vraie religion, sa vraie doctrine, c'est le culte de la patrie, de la Cité ! Là, sont ses autels, ses lares, ses dieux. Vrai latin, encore une fois, et de ceux qu'évoque son illustre contemporain, Fustel de Coulanges.

Il lui fallait des données précises, l'action. Gambetta, comme tous les grands imaginatifs, comme tous les grands esprits, est complet à vingt-cinq ans. Dès cet âge, il avait une conception nette de l'emploi à faire de son existence : organiser méthodiquement, avec la bourgeoisie, le gouvernement de la démocratie. Son arme sera la parole ; son instrument, le suffrage universel. Tout est arrêté, en lui, dès 1861, lorsqu'il plaida sa première cause pour l'ouvrier Buette

(1) Voir la notice de M. D. M. sur la *Philosophie de Gambetta*.

(2) J'ai entre les mains un exemplaire du livre sur les *Sociétés animales*, de M. Espinas, minutieusement annoté de la main de Gambetta.

24 mai 1873. dans l'affaire du complot des « Cinquante-quatre » et lorsqu'il fit campagne, deux ans plus tard, à Paris, dans le 6e arrondissement, pour la candidature libérale de Prévost-Paradol.

Il fait passer cette conviction dans l'esprit de ceux qui l'entourent. Sa turbulence même, qui fait scandale, attire des adeptes; on le salue, déjà, comme un chef. En province, ses amis disaient, vers 1867 : « Dans dix ans, nous serons au pouvoir, et c'est Gambetta qui nous y conduira. »

Ses amis comptaient sur lui. Il sut, plus qu'aucun autre homme politique peut-être, prendre les âmes. Mais on ne se donne qu'à ceux qui se donnent. Son cœur garda, jusque dans la virilité, la candeur et la grâce de l'adolescence. On dira, un jour, comment il sut aimer. La facilité et la solidité de ses affections, cette cordialité simple dont le rayonnement lui survécut (1), l'émotion naturelle et fraîche devant les belles choses, c'étaient là les dons qui vibraient dans sa voix sonore, qui ouvraient son geste large et qui faisaient vraiment de ce jeune homme, négligé et joyeux, le prince de la jeunesse.

L'opposition à l'empire. Tout est prêt en lui et autour de lui, quand sa renommée éclate lors de la plaidoirie pour Delescluze dans le procès de la souscription Baudin. L'orateur, du premier coup, est maître; l'homme d'État, en même temps, apparaît. Ce qui frappe, ce n'est pas tel ou tel morceau, ce n'est pas le coup de voix qui, de l'avis de tous, retentit comme un rugissement, ce n'est pas même ce hardi renversement des rôles qui de l'accusé fait un accusateur et qui cite le tribunal à la barre, c'est le ton de certitude, c'est l'assurance altière qui passe au-dessus du procès, prend le système

(1) A noter cette impression du vicomte DE MEAUX : « La fascination qu'il exerça lui survit à un degré vraiment étrange » (p. 845).

corps à corps et secoue, du manteau impérial, les abeilles d'or. L'avocat général balbutie sa pauvre interruption : — « Mais, ce n'est plus de la plaidoirie ! » 26 mai 1873.

Gambetta, élu député à Belleville et à Marseille, prononce au Corps législatif le discours du plébiscite. C'est le discours-doctrine; c'est la pensée des néo-républicains, de ceux que les folies et les imprudences de 1848 ont éclairés et assagis. On a effrayé le suffrage universel et on s'est méfié de lui : Gambetta veut que l'on se fie à lui et qu'on le rassure; c'est en l'éclairant qu'on le captivera. Il s'en prend, non à la conception gouvernementale, comme les révolutionnaires patentés, mais au gouvernement de l'empereur. Déjà, il avait dit, à la salle Ragache : « Il faut un gouvernement. » Seulement, il avait ajouté : « Il faut notre gouvernement. » Quant à l'empire, il le sape en ébranlant la théorie plébiscitaire qui ne « peut créer un droit contre le droit », et en lui opposant le système représentatif qui sera, désormais, le premier et le dernier mot de sa politique. Le discours du plébiscite.

La guerre trouve Gambetta déjà populaire. Il a trente-deux ans. Au jour de la déclaration, il protestait comme M. Thiers et insistait avec lui pour obtenir la communication des documents. En de telles circonstances, si les gouvernements se taisent, c'est qu'ils ont tort. La véritable responsabilité pèse sur ceux qui ont jeté un pays dans le risque suprême, en ne lui disant pas toute la vérité. Gambetta en 1870.

Après Sedan, Gambetta est à la tribune; il hésite à laisser proclamer révolutionnairement la République. Membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre de l'intérieur, il comprend que le devoir et la force sont en province. Son départ en ballon, son arrivée au milieu du pays déconcerté et de la délé-

26 mai 1873. gation sans vigueur est une heure sublime : dans le geste il y avait l'acte, dans la décision, la foi.

Gambetta fut, quoi qu'on ait dit, le Carnot de cette seconde partie de la guerre. L'aveu des ennemis témoigne pour le « dictateur » improvisé (1). Son labeur fut immense, efficace; ses armées furent les seules qui aient connu, du moins un jour, un rayon de victoire.

La défense nationale. On dit qu'il sauva l'honneur. Ce n'est pas tout : il sauva l'énergie; il sauva le pays du lâche abandon des partisans de la paix facile. Si l'ennemi n'a pas traversé la France de part en part, allant de Strasbourg à Marseille, comme les armées de Napoléon avaient traversé la Prusse jusqu'au Niémen, après Iéna, c'est cette lutte pied à pied qui l'arrêta. Si tout le monde avait eu son âme, il eût fallu compter avec la France à l'heure de la négociation, plus peut-être qu'après Sedan. Gambetta, en ces jours terribles, fut deux fois grand Français, grand patriote : quand il tient bon contre l'ennemi désespérément, et quand, faisant tête à la ligue du Midi, il sauve l'unité nationale d'un affreux déchirement.

Ajoutons qu'il se trompa souvent, que ses choix ne furent pas tous heureux, qu'il fut obligé de devenir, du jour au lendemain, administrateur, général, diplomate, et que tout cela sentait l'improvisation. Ses discours et ses télégrammes furent parfois erronés, verbeux, imprudents. Le décret du 31 janvier était une faute grave. Personne n'a droit sur le droit du pays. La République ne devait avoir aucune illégalité à sa naissance.

Gambetta après la guerre. M. Thiers et M. Jules Simon sont aux affaires. Gambetta se retire à Saint-Sébastien. L'épuisement d'un effort de six mois justifie sa réserve, et puis, il

(1) V. baron COLMAR VON DER GOLTZ. *Gambetta et ses armées*, in-16, 1877.

y a ce discrédit qui poursuit les hommes de puissante volonté quand ils ont obtenu de leur génération tout ce qu'elle peut donner, même le sang; il y a l'agonie des luttes suprêmes, la lassitude de la volonté mâtée par les événements; il y a la séparation si douloureuse avec ceux qui ont été des frères d'armes, Jules Favre, Jules Simon, maintenant ministres de M. Thiers, avec Delescluze et les autres, maintenant chefs de la Commune. Enfin et surtout, il y a le spectacle qu'offre la France. On dit qu'à cette heure Gambetta plia sous les coups de la Fortune et qu'il songea à aménager, en Espagne, comme durables, les conditions de l'exil. 26 mai 1873.

Ce moment fut court. Une correspondance de Spuller adressée à Gambetta pendant le séjour à Saint-Sébastien nous renseigne exactement sur les dispositions du groupe déjà nombreux qui suivait l'inspiration de Gambetta et continuait à voir en lui l'homme du lendemain : et pendant la Commune.

La Commune sera vaincue, mais à quel prix! Quelle responsabilité pèse sur ceux qui ont engagé la lutte!... La République court les plus grands périls; peut-être est-elle frappée à mort à l'heure qu'il est.

Quel rôle jouer? L'heure de la conciliation est passée. Bientôt la Commune est abattue; la majorité de droite triomphe dans l'Assemblée.

Ces événements ont-ils diminué la personnalité de Gambetta, la rendront-ils impossible? Au contraire; ce sont de nouveaux devoirs qui s'offrent à lui. La France ne peut rester dans cet état de fièvre exaltée, s'entrebattant elle-même. Des temps nouveaux sont proches :

Je voyais partout, lui écrivait Spuller, à Dijon comme dans le Midi, que tu étais l'homme d'une situation qui ne devait pas tarder à se dégager de cette terrible crise dont la violence même Lettre de Spuller à Gambetta.

26 mai 1873. exclut la longue durée... Ton inaction actuelle est appréciée comme il convient... On te garde pour l'avenir... Les circonstances te ménagent un rôle si grand que, parfois, il va jusqu'à m'effrayer... Dans le sang et dans l'incendie une révolution vient de s'accomplir. Cette fois, c'est la royauté qui sera ruinée... C'est sur toi maintenant que retombe la lourde mission de réunir les forces éparses, de discipliner les esprits, de relever les espérances, de consoler les douleurs, de calmer les impatiences et, surtout, de *réconcilier les deux France...*

C'est à celui des partis qui, par sa sagesse, sa modération, par les garanties qu'il saura offrir à la France, saura le mieux gagner le cœur du pays, que le pays se donnera. Encore une fois, *il faut conquérir la France, et nul plus que toi ne peut le faire, mieux, plus vite...* (1).

C'est ainsi que ces jeunes gens délibéraient entre eux sur le devoir : on les traitait, à ce moment, de « fous furieux ». Ils étaient redoutables, même dans l'abstention et le silence. Bientôt, la voix de Gambetta, ainsi attendue, allait retentir dans le pays.

Gambetta à l'Assemblée nationale.

Gambetta rentre à l'Assemblée le 2 juillet 1871 et, sur elle, sur les masses, il se livre à l'une des plus étonnantes actions verbales qui se soient jamais produites dans un pays libre. Orateur de tribune, orateur de réunion publique, orateur de banquet, orateur de balcon, c'est une conquête de persuasion, d'enseignement, poursuivie sans relâche, une fascination, un magnétisme qui s'exerce, s'adresse aux intelligences, stupéfie les résistances, entraîne un immense parti, sans cesse accru, dans une œuvre et une foi qui s'ignoraient la veille.

Gambetta orateur.

Tribun, politicien, facile, incorrect, emphatique... oui; mais, persuasif et dominateur des âmes. Gambetta est, s'il en fut, le maître de l'émotion et de l'ébranlement. Comment analyser cette action oratoire qui est faite de la beauté de l'organe, de la sympathie créée, dès l'abord, entre l'auditoire et l'orateur, du

(1) Lettres publiées dans la *Revue de Paris*, juin 1900.

fluide qui circule dans l'atmosphère, alors que les premières phrases, un peu lentes et déjà harmonieuses, se font entendre? La pensée s'élève dans une sorte de familiarité aisée; elle cherche les idées générales, plane et reste, pourtant, à portée du regard; où elle est, on la suit sans efforts. La richesse du développement, l'éclat des expressions roulées dans un cours abondant et boueux comme des cailloux d'or dans un grand fleuve; un trait soudain qui retourne vers l'auditeur ce qu'il a pensé lui-même; une bonne humeur savoureuse; un geste qui s'ouvre, puis se replie, se rapproche du cœur comme pour une effusion; une argumentation riche, variée, où fleurit parfois un joli mot, une réminiscence classique; enfin, une puissance physique qui soutient l'effort, le pousse jusqu'au point où on le croirait épuisé, mais où il reprend et s'achève en un appel suprême; tout cela n'est pas encore ce qui fait la grandeur et la portée de chacune de ces harangues, indéfiniment multipliées : c'est le bon sens large et humain, la propriété si rare de caractériser chaque difficulté dans une formule qui, en l'exposant, la dénoue; ainsi, tous ses discours sont des actes, des solutions. 26 mai 1873.

En vérité, dans cette période de sa vie, Gambetta ne fut pas seulement l'orateur; il fut l'éloquence.

Il trouve, en face de lui, bien des obstacles : les méfiances et les partis pris d'une majorité qui, par l'essence même de ses idées et de ses aspirations, lui est violemment hostile [1]; une contradiction cons-

(1) Le vicomte de Meaux rappelle que les débuts de Gambetta à l'Assemblée furent pénibles : « J'éprouvais une réelle déception, dit-il, et comme je faisais part de ma déconvenue à Laurier : — « Que voulez-» vous? me répondit cet homme d'esprit, il y a un degré de malveillance, » qu'un orateur quel qu'il soit ne parvient pas à surmonter... Et puis » quand on a fait le métier de Dieu pendant six mois, il n'est pas com-» mode d'en changer » (p. 844).

26 mai 1873. tante, ardente, sincère souvent, où il y a de la réflexion, de l'appréhension et aussi d'autres sentiments moins nobles; une campagne acharnée qui lui reproche son ardeur, ses exagérations (parfois calculées), ses impatiences, ses relations d'origine et ce que la polémique appelle bien grossièrement « sa queue ».

Gambetta, chef du parti démocratique.

Malgré tout, il gagne, il conquiert; son autorité s'affirme par la lutte même; autour de lui, les nécessités de la discipline apaisent temporairement ses ennemis les plus dangereux, qui ne sont pas toujours ses adversaires; s'appliquant au jeu complexe qui le rapproche momentanément de M. Thiers et qui le met en face du duc de Broglie, il n'abandonne rien de ce qui fait sa force initiale : le contact avec les masses, la communauté de sentiments avec cette démocratie d'où il sort.

Ainsi, souple et ardent à la fois, il représente, dans la campagne qui commence, l'entrain, la confiance, l'avenir.

CHAPITRE II

L'« ordre moral ».

I. — Reprise de la session de l'Assemblée nationale. — Incident soulevé par M. de Bismarck. — La circulaire Pascal. — M. Beulé. — Les premiers actes du cabinet. — L'« ordre moral ».
II. — Interpellation Le Royer. — La question religieuse. — Les pèlerinages. — Le culte du Sacré-Cœur. — L'église votive de Montmartre.
III. — Le shah de Perse à Paris. — Les fêtes en son honneur. — Débuts de la campagne monarchique. — Ajournement de l'examen des lois constitutionnelles.
IV. — Mesures prises contre la propagande républicaine. — Pouvoirs spéciaux donnés à la commission de permanence. — M. Gambetta et le discours de Grenoble. — Le centre gauche se prononce pour la dissolution.
V. — Lois de réorganisation votées pendant la session d'été. — La loi de réorganisation générale de l'armée, du 24 juillet 1873. — L'Assemblée se proroge du 29 juillet au 5 novembre. — Message du maréchal de Mac Mahon et manifeste des groupes de gauche.
VI. — La libération du territoire. — Dernier sincidents de l'occupation allemande. — Paiement du solde de l'indemnité de cinq milliards. Le 16 septembre, l'évacuation est achevée.

I

Reprise de la session.

On eût pu croire que la journée du 24 mai suspendrait la session parlementaire. Il n'en fut rien ; de part et d'autre, on était pressé d'en venir aux mains. Quelques jours pour permettre aux nouveaux ministres de s'installer, et les séances reprirent, sans discontinuer, jusqu'au 29 juillet.

27 mai 1873.

Dans cette courte session, des escarmouches rapides, mais toutes significatives, indiquèrent les points où devait porter bientôt l'effort de la lutte, à savoir : la « résistance » politique et sociale, les affaires religieuses, les projets de lois constitutionnelles. Dès ces premiers engagements, les positions respectives furent nettement définies.

M. Thiers rentre dans l'Assemblée.

Les gauches se groupèrent autour de M. Thiers. Celui-ci, avec sa promptitude ordinaire, avait pris son parti. Ne pensant pas que sa grandeur l'attachât au rivage, il s'était décidé à siéger à l'Assemblée en sa qualité de représentant du département de la Seine. Le 27 mai, comme un membre de la droite, M. Clapier, était à la tribune, il entra et s'assit, dit le compte rendu officiel, « au quatrième banc du côté gauche, entre M. Gouin et M. Wallon ».

Au moment où il parut, toute la gauche se leva et le salua par de longs applaudissements. Le centre gauche se joignit à la manifestation et, le lendemain, M. Christophle, au nom du groupe, demanda une rectification dans ce sens au procès-verbal : « Oui, s'écria l'amiral Jaurès, nous nous sommes tous levés, tous ! »

Ainsi, l'union était faite ; M. Thiers était le chef des gauches réunies.

Dès les premières heures, Gambetta prit le rôle de modérateur. Agissant auprès des membres de l'extrême gauche, qui avaient tant à oublier à l'égard du vainqueur de la Commune, il conseille la patience, l'union, la discipline. Dès lors, il avait le sentiment que les coalisés n'étaient pas assez unis pour réussir à fonder un régime définitif, et que leur impuissance servirait la cause de la République.

Mutations dans le personnel.

On attendit les premiers actes du gouvernement. Celui-ci se mit d'abord à la partie la plus facile de sa

28 mai 1873.

tâche, — du moins la plus agréable à ses amis, — les mutations dans le personnel. J.-J. Weiss disait : « Le 24 mai avait à choisir, de n'être qu'un déménagement de préfets ou d'être une révolution monarchique (1). » On commença par le déménagement.

Circulaire de M. Beulé.

M. Beulé, au lendemain de la constitution du cabinet, s'expliquait, à ce sujet, dans une circulaire adressée à ses agents. « L'Assemblée nationale attend avant tout du gouvernement qu'elle a institué, disait-il, un personnel administratif inspiré par une même pensée, dirigé avec précision et se mettant ouvertement à la tête des conservateurs. » En disant bien haut de quel côté étaient leurs sympathies et leurs encouragements, les préfets « constitueront en France une vraie majorité de gouvernement ».

Les actes suivirent.

L'amiral de Gueydon, gouverneur général de l'Algérie, fut remplacé, le 10 juin 1873, par le général Chanzy, que l'on n'était pas fâché d'éloigner de Versailles (2). M. Ferdinand Duval, préfet de la Gironde, fut nommé, le 28 mai 1873, préfet de la Seine. Dans les départements, quelques préfets, quelques procureurs, quelques sous-préfets, quelques maires, donnèrent leur démission. D'autres, en plus grand nombre, furent destitués. Tout fonctionnaire qui, de près ou de loin, avait manifesté de la sympathie pour la République, fut sacrifié ou menacé.

Les remplaçants appartenaient, pour la plupart, au parti orléaniste; on réintégra même quelques

(1) J.-J. Weiss, *Combat constitutionnel* (p. 85).

(2) En même temps que gouverneur général, Chanzy était nommé commandant des forces de terre et de mer. Sous son prédécesseur, ces fonctions étaient séparées. On revenait au système du « gouverneur militaire ».— V. J.-M. Villefranche, *Histoire du général Chanzy* (p. 291).

28 mai 1873.

anciens fonctionnaires bonapartistes. Le mot d'ordre était partout le même : « Sus à la République! »

On usa des rigueurs administratives contre la presse républicaine. La suppression, dans les départements en état de siège, l'interdiction de vente sur la voie publique, dans les départements soumis au droit commun, furent prononcées contre une vingtaine de journaux. On assimila au colportage la distribution d'un journal par ses distributeurs habituels.

Le personnel diplomatique.

Il y eut certaines modifications dans le personnel des missions diplomatiques. Tandis que le marquis de Banneville et le comte Bernard d'Harcourt, ambassadeurs à Vienne et à Londres, demandaient, le premier, d'être mis à la retraite, le second, d'être admis à la disponibilité, le marquis de Noailles, MM. Lanfrey, Ernest Picard et Jules Ferry, ministres à Washington, à Berne, à Bruxelles et à Athènes, quittaient volontairement leur poste.

Ils furent remplacés par le marquis d'Harcourt, à Vienne; le duc Decazes, à Londres; M. Bartholdi, à Washington; le comte de Chaudordy, à Berne[1]; le baron Baude, à Bruxelles, et le marquis de Gabriac, à Athènes. Celui-ci laissait vacant le poste de La Haye, qui fut attribué à M. Target, en récompense de son rôle décisif dans la journée du 24 mai.

Ces changements, effectués au cours de l'année 1873, et motivés d'ailleurs par des considérations soit de carrière, soit de parti, ne devaient avoir aucune influence sur la direction de la politique étrangère. Le duc de Broglie, dans sa première circulaire aux représentants de la France, l'avait déclaré avec insistance :

(1) A cette occasion, la légation de France en Suisse fut transformée en ambassade.

« Le différend qui s'est élevé entre la majorité de l'Assemblée nationale et M. Thiers, disait-il, n'a porté sur aucun point relatif à la politique étrangère... Vous n'aurez donc rien à changer aux instructions que vous avez reçues du dernier gouvernement. » 28 mai 1873. La politique extérieure du cabinet.

Toutefois, un incident fâcheux se produisit.

Conformément à l'usage, le duc de Broglie avait notifié aux puissances l'élection du maréchal de Mac Mahon. Il déposa sa carte au domicile des ambassadeurs accrédités à Paris. La Grande-Bretagne et la Turquie, seules, accusèrent réception de la notification. De l'Allemagne, de l'Autriche, de la Russie et de l'Italie, on resta sans nouvelles. Après quelques jours, le duc de Broglie apprit ce qui se passait : M. de Bismarck, très mécontent de la chute de M. Thiers, hésitait à reconnaître le nouveau gouvernement. Du moins, il voulait faire sentir sa mauvaise humeur. Non satisfait de la notification, il exigeait que l'ambassadeur de France reçût de nouvelles lettres de créance. L'Autriche, la Russie, l'Italie, sous son influence, observaient la même attitude. Mauvaise humeur de M. de Bismarck

En France, disait M. de Bismarck, la République n'est pas, comme aux États-Unis et en Suisse, fondée définitivement. Les puissances ont reconnu « le gouvernement de M. Thiers ». C'est ce gouvernement qui a envoyé auprès d'elles ses représentants. D'autres lettres sont nécessaires pour accréditer les mêmes représentants au nom du maréchal de Mac Mahon. M. de Bismarck ajoutait qu'« il ne voulait pas s'engager à reconnaître indistinctement tous les hommes qu'il plairait à la France de mettre successivement à sa tête » (1). L'incident des lettres de créance

(1) Cette parole visait M. Gambetta. — Voir les dépêches de M. de Saint-Vallier et les lettres de M. de Gontaut-Biron dans *Libération du territoire* (t. II, pp. 36, 60, 73, 78, 82, 89, 99, 121, 130, 134, 206, 215, 271,

10 juin 1873.

Le duc de Broglie, très ému, protesta à Berlin. Le prince de Bismarck répondit à M. de Gontaut-Biron que, le « comte d'Arnim lui demandant un congé pour raison de santé, il l'autorisait à quitter son poste, puisqu'il n'aurait pas de lettres de créance à remettre ». Et le chancelier laissa entendre que cet exemple serait suivi par les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et d'Italie.

Le duc de Broglie craignit de compliquer l'incident. Les ambassadeurs de France à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Rome reçurent d'autres lettres de créance et les ambassadeurs à Paris des quatre puissances, accrédités naguère auprès de M. Thiers, le furent désormais auprès du maréchal de Mac Mahon.

Premier débat politique.

Le 10 juin, M. Lepère, député de l'Yonne, membre de la gauche, engagea le premier débat politique en interpellant le gouvernement au sujet de l'attitude adoptée par lui à l'égard de la presse. Il s'agissait de la suppression du *Corsaire*, qui avait ouvert, au sujet de l'élection Barodet, une souscription ayant le caractère d'une manifestation républicaine. Cette mesure avait été prise par arrêté du gouverneur militaire de Paris, en vertu de l'état de siège et pour atteinte à l'« ordre établi ». M. Lepère traita surtout la question

295, 303). — Cfr. duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin* (p. 110). — Sur la pensée du prince de Bismarck, voir sa dépêche du 20 décembre 1872 au comte d'Arnim. (Documents du *Procès d'Arnim.*) — Le 3 juin 1873, le chancelier allemand télégraphiait à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris : « Votre Excellence a su gagner ici une influence — auprès de l'empereur — qui ne m'a pas permis de lui donner l'*injonction positive de jeter, en faveur de M. Thiers, tout le poids de notre politique dans la balance*, et c'est en grande partie grâce à cette circonstance, Votre Excellence ne pourra pas le méconnaître, que le changement de gouvernement a pu s'effectuer aisément et sans avoir été combattu. »

de principe. Quel est cet « ordre établi » ? demandait l'orateur. Est-ce l'ordre républicain ? alors pourquoi poursuivre un journal qui le soutient ? Est-ce l'ordre monarchique ? alors que signifient les paroles du maréchal de Mac Mahon, affirmant que rien ne sera changé aux institutions existantes ? 10 juin 1873.

Débuts malheureux de M. Beulé

Le gouvernement avait accepté le débat avec empressement. Il avait besoin de s'affirmer et de compter sa majorité. M. Beulé, ministre de l'intérieur, dont M. de Falloux dit « qu'il était plus connu à l'Académie des beaux-arts qu'au parlement », paraissait sûr de son fait. Il remplace à la tribune M. Lepère et prononce un discours fameux, qui, du premier coup, faillit renverser le cabinet et qui ruina, en tout cas, sa propre réputation de ministre et d'orateur. Après avoir défendu l'arrêté qui frappait *le Corsaire*, il entreprit de répondre à la dernière question de M. Lepère. « L'honorable préopinant me demande, dit-il, quel est l'ordre établi ? Est-ce le même que sous le précédent gouvernement ? ou bien est-il changé depuis que l'éminent M. Thiers a quitté le pouvoir ? Est-ce l'ordre républicain ou l'ordre monarchique ? Vous savez bien, Messieurs, que nous n'avons rien modifié dans nos institutions. *L'Assemblée nationale que le pays a choisie dans un jour de malheur* pour le sauver de... »

Le « jour de malheur ».

A ces mots, des rires et des bravos ironiques éclatent à gauche. « Oui ! oui ! Très bien ! crie-t-on. Dans un jour de malheur ! Vous avez raison ! C'est la vérité ! »

M. Gambetta accable le malheureux M. Beulé en lisant à la tribune une circulaire « très confidentielle » du ministre de l'intérieur où celui-ci prescrit aux préfets d'agir sur les journaux de province, « en étudiant leur situation financière et en faisant connaître au ministre le prix qu'ils pourraient attacher au concours bien-

19 juin 1873.

veillant de l'administration. » — « C'est un plagiat de l'empire, » s'écrie M. Gambetta. M. Beulé défend d'abord la circulaire, et puis il déclare « qu'il ne l'a ni lue, ni dictée ». On sut qu'elle émanait du sous-secrétaire d'État, M. Pascal. La droite est embarrassée.

Le cabinet en péril.

Quinze jours à peine après sa formation, le cabinet du 25 mai est en péril.

M. Baragnon se dévoue en demandant l'ordre du jour pur et simple et en déclarant que le vote de cet ordre du jour n'impliquera pas l'approbation de tous les termes de la circulaire. L'ordre du jour pur et simple est voté par 368 voix contre 308.

Le lendemain, une sanction était donnée au débat : M. Pascal, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, remettait sa démission (1).

Élections de MM. Ranc et Turigny.

Ce premier engagement était de mauvais augure. Le ministère prend sa revanche et rassemble la majorité, un moment disjointe, en demandant l'autorisation de poursuivre, pour sa participation à la Commune, M. Ranc, récemment élu député du Rhône. La manifestation était platonique, puisque M. Ranc, n'attendant pas le vote de l'Assemblée, avait passé la frontière et s'était réfugié en Belgique. Mais, en l'attaquant, on visait M. Gambetta, dont M. Ranc avait été le collaborateur pendant la guerre. On croyait utile aussi d'avertir le suffrage universel, et M. Ernoul, garde des sceaux, répondant à M. Cazot, ne cachait pas que l'élection de M. Ranc « avait de nouveau attiré l'œil de la justice sur sa situation judiciaire ». L'autorisation de poursuites fut accordée, le 19 juin, par 467 voix contre 140. Le centre gauche avait voté la proposition du gouvernement.

(1) Quelque temps après, par décret du 9 août 1873, M. Ernest Pascal fut nommé préfet de la Gironde.

Le docteur Turigny, élu député de la Nièvre, est invalidé, le 27 juin, sous prétexte que, dans une affiche signée au cours de la campagne électorale par onze conseillers généraux, l'Assemblée nationale avait été outragée (1). 19 juin 1873.

En somme, malgré les déboires de M. Beulé, le cabinet exécutait la première partie de son programme et affirmait sa politique de résistance et de conservation sociale à la face du pays.

II

Crise dans le pays.

Les hostilités s'ouvraient dans le pays lui-même; de part et d'autre, les intérêts, les convictions s'ébranlaient. On sentait l'approche d'une crise où le passé et l'avenir allaient se heurter. Les incidents parlementaires n'étaient que la saillie de la double poussée en sens contraire qui se produisait dans les régions profondes. Il y avait, dans les esprits et dans les cœurs, à la fois de l'appréhension et de l'allégresse.

Ce qu'il y a de plus intime dans l'être, ou, pour mieux dire, ce qui fait l'être lui-même, la croyance, suscitait l'action.

Lyon est une ville passionnée et mystique. Les convictions y sont énergiques et fortes. Sa population était divisée. C'était là que les premiers incidents devaient naître.

Depuis quelque temps, sous les auspices d'une société de libre-pensée, les enterrements civils s'y étaient multipliés et donnaient lieu à des manifes-

(1) M. Turigny fut réélu, le 12 octobre, dans la Nièvre, avec 39,872 voix, contre 28,253 données à son concurrent conservateur.

24 juin 1873.

Les enterrements civils à Lyon.

tations. M. Ducros, préfet, envoyé à Lyon par le cabinet du 25 mai, exerçait, en vertu du régime exceptionnel appliqué à cette ville, les fonctions de maire. Il prit, le 18 juin, un arrêté obligeant les parents à déclarer, en même temps que le décès, « si l'inhumation du décédé aurait lieu avec ou sans la participation des ministres officiants de l'un des cultes reconnus par l'État, fixant à six heures du matin en été et à sept heures en hiver les inhumations faites sans la participation d'aucun culte reconnu par la loi, » et imposant, à ces derniers convois, le trajet le plus court de la maison mortuaire au cimetière.

En même temps qu'on avait connaissance de l'arrêté du préfet-maire de Lyon, un incident se produisait, le 20 juin, à Versailles, à propos de l'enterrement civil de M. Brousses, député de l'Aude.

Les honneurs funèbres.

Quand M. de Goulard, vice-président de l'Assemblée, un questeur et deux secrétaires qui représentaient le bureau, les membres de la droite parmi ceux désignés par le sort pour assister aux obsèques, virent que le convoi se dirigeait de la maison mortuaire vers le cimetière, sans passer par l'église, ils se retirèrent et congédièrent les huissiers de l'Assemblée. Le détachement de cuirassiers qui, conformément à la loi du 24 messidor an XII, figurait dans le cortège, rejoignit aussitôt son quartier.

M. Le Royer, député du Rhône, interpella, le 24 juin, le gouvernement sur ces deux incidents. Il exposa que le préfet du Rhône avait outrepassé ses pouvoirs et que l'arrêté du 18 juin violait la liberté de conscience. Dans un pays où il n'y a pas de religion d'État, il n'est pas admissible qu'on range les citoyens en catégories, selon leurs croyances. A Lyon, certains abus ont pu être commis, mais il n'était pas

impossible d'en éviter le renouvellement, sans attenter à la liberté de conscience. Aux obsèques de M. Brousses, la loi a été manifestement violée. Les honneurs, en effet, ne sont pas rendus à la personne, mais à la fonction. Tel fut le langage du député du Rhône. 24 juin 1873.

Le général du Barail. Le général du Barail répondit en ce qui concernait les honneurs militaires. Il invoqua une vieille circulaire, prescrivant aux troupes de se rendre à la maison mortuaire, de là à l'église, puis directement au cimetière. « Comme on n'a pas conduit le corps à l'église,... » ajoute-t-il. Violemment interrompu, il ne peut achever sa phrase, mais le silence étant rétabli, il précise sa pensée, qui est aussi celle du gouvernement : « Nous ne permettrons jamais, dit-il, que nos troupes soient mêlées à ces manifestations, à ces scènes d'impiété. » Et il termine, aux applaudissements frénétiques de la droite : « Si aux hommes de guerre vous enlevez la foi dans une autre vie, vous n'avez plus le droit d'exiger d'eux le sacrifice de leur existence. »

M. Beulé, ministre de l'intérieur, était impatient de réparer, aux yeux de ses amis, son échec du 10 juin. Répondant à M. Le Royer, il insiste sur le caractère fâcheux des manifestations organisées sous prétexte d'enterrements civils : les insultes aux autorités et au clergé, le désordre dans la rue, le scandale insupportable pour les croyants, si nombreux, dans la population lyonnaise. Et puis, il ne s'agit pas seulement de cas particuliers; il s'agit d'une politique, et le gouvernement le proclame hautement, M. Ducros s'est bien inspiré de la pensée du cabinet en prenant un arrêté que celui-ci a, d'ailleurs, approuvé. L'adjoint au maire de Lyon ayant été enterré civilement, le secrétaire général de la préfecture a reçu l'ordre de ne pas assister aux obsèques. Telle est la doctrine

24 juin 1873. gouvernementale nouvelle et le ministre de l'intérieur demande à la majorité si, oui ou non, elle est disposée à l'approuver.

Par 413 voix contre 251, l'Assemblée adopte l'ordre du jour suivant, déposé par MM. Cornélis de Witt (protestant), Henri Fournier, de Belcastel (ultramontains) et de Cumont (catholique libéral) : « L'Assemblée nationale, considérant que les principes toujours respectés par elle de la liberté de conscience et de la liberté des cultes ne sont point en cause, et s'associant aux sentiments exprimés par le gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Par ce vote, le gouvernement et la majorité apparaissaient plus forts qu'on ne l'eût pensé et, en tout cas, étroitement liés. Le sentiment religieux de la droite était le foyer de son ardeur politique.

Crise religieuse.

Pour les âmes pieuses, la guerre avait été un châtiment. Dieu s'était retiré de ceux qui l'avaient abandonné. La défaite de la France coïncidait avec la crise du catholicisme. Punition du ciel ; mais, en même temps, expiation. Les maux avaient atteint leur comble ; des temps nouveaux étaient proches.

La grande tristesse était à Rome : le pape prisonnier. La grande espérance était en France : le pays purifié et reconstitué. L'échec de M. Thiers marquait la chute du dernier fils de Voltaire. Maintenant, ce peuple avait devant lui le champ libre pour la restauration de la foi et pour la restauration de la dynastie : « Le pays tout entier commençait à comprendre ce que gagne une nation à prétendre se passer de Dieu... La parole des évêques, bâillonnée sous l'empire, se faisait entendre avec une liberté, se faisait écouter avec un respect tout nouveaux. Celle du Souverain-

24 juin 1873.

Rome et la France.

Pontife était accueillie avec une unanimité d'obéissance et d'amour qui était le premier fruit du concile du Vatican... Déjà se préparaient, à Paray-le-Monial, les admirables pèlerinages où la France entière se donnait rendez-vous, où les bannières de Loigny et de Jeanne d'Arc, les bannières en deuil de Metz et de Strasbourg flottèrent comme des signes d'espérance et comme des prières visibles au Dieu qui a fait les nations guérissables, scènes inoubliées de tous ceux qui en furent les témoins, spectacles incomparables d'où les âmes revenaient réchauffées et illuminées (1)! »

Les pèlerinages.

Ce n'était pas seulement vers Paray-le-Monial, mais vers tous les sanctuaires sacrés que les foules se portaient : à Chartres, à Notre-Dame de Liesse, à la Chapelle-des-Buis et à Notre-Dame de Sion, dans l'Est; à Lourdes, à La Salette, etc.

Dans toute la France, des comités se formaient sous le patronage des évêques pour soulever et organiser ces extraordinaires mouvements de peuple. Un comité central était constitué à Paris, rue de Sèvres, au siège de la compagnie de Jésus, sous la présidence du père Bazin, otage de la Commune. MM. de La Bouillerie, Chesnelong, de Diesbach, Keller et le baron de Vinols avaient été désignés par la réunion des Réservoirs pour représenter l'Assemblée au sein de ce comité (2).

Notre-Dame de Chartres.

Les 27 et 28 mai 1873, se rendit au vieux sanctuaire de la tradition nationale, au lieu qui avait vu déjà l'union des peuples de la Gaule, lorsqu'ils décidèrent la lutte contre César, à la métropole des Carnutes, devenue Notre-Dame de Chartres, un pèleri-

(1) A. de Margerie, *1873. Page d'histoire contemporaine* (p. 4).
(2) Vinols, *Mémoires* (p. 139).

24 juin 1873.

nage national réunissant « plus de 20.000 pèlerins, à la tête desquels marchaient cent quarante députés de la Chambre » (1).

L'évêque le plus ardent et le plus rigide parmi ses collègues, le défenseur de la foi intégrale et de l'ultra-montanisme sans tempérament, Mgr Pie, évêque de Poitiers, présidait. Son discours fut la voix de ces foules inclinées et si profondément touchées : « O noble pays de France, disait-il, du jour où tu as mis la main sur l'arche sainte des droits de Dieu, en lui opposant ta déclaration idolâtrique des Droits de l'Homme, ta propre constitution a été brisée, ta constitution de quatorze siècles; et voici que depuis quatre-vingts ans, tu ne sais plus affirmer ton autorité constituante que pour étaler aux yeux de l'univers ton impuissance à rien constituer. » Paraphrasant à la fin la prière d'Esther, l'évêque disait : « O Dieu puissant au-dessus de tous, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune espérance qu'en vous seul… Tel est le cri de la France en détresse. Elle attend un chef, elle attend un maître… » Les âmes, enflammées par ces paroles, criaient, d'elles-mêmes, le nom du prétendant des lys, le fils de France, Dieudonné, le comte de Chambord. L'historien de l'évêque de Poitiers, rappelant ces moments, dit : « C'était bien la France catholique qui venait demander à Dieu sa délivrance dans le plus ancien sanctuaire de la monarchie. »

Mgr Pie, évêque de Poitiers.

Un mois plus tard, le 20 juin 1873, ce fut, au monastère de la Visitation, à Paray-le-Monial, le pèlerinage du Sacré-Cœur.

Le Sacré-Cœur.

Le culte du Sacré-Cœur, vénéré spécialement dans ce sanctuaire où Marie Alacoque de l'ordre de la

(1) Mgr Baunard, *Histoire du Cardinal Pie* (t. II, p. 498).

24 juin 1873.

Visitation avait eu ses visions en 1675, était devenu, par l'influence de la compagnie de Jésus, la « formule, le symbole social et politique de l'ultramontanisme » (1).

On n'ignorait pas que le comte de Chambord avait manifesté une prédilection particulière pour la dévotion au Sacré-Cœur (2).

La manifestation.

La manifestation du 20 juin 1873 attira plus de 20.000 pèlerins, parmi lesquels 50 députés légitimistes. Le colonel des anciens zouaves pontificaux, M. de Charette, déposa sur le tombeau de la sainte le drapeau de son régiment à la sanglante bataille de Patay.

Dans son discours, l'évêque d'Autun, qui présidait, consacra solennellement la France au Sacré-Cœur (3) M. de Belcastel, député légitimiste de la Haute-Garonne, qui dirigeait la délégation parlementaire, prononça les paroles suivantes, au nom de ses collègues présents et de cent députés « retenus à Versailles » :

Consécration au Sacré-Cœur.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Très Sacré-Cœur de Jésus, nous venons nous consacrer à vous, nous et nos collègues, qui nous sont unis de sentiment. Nous vous demandons de nous pardonner tout le mal que nous avons commis, et de pardonner aussi à tous ceux qui vivent séparés de vous. Pour la part que nous pouvons y prendre, et dans la mesure qui nous appartient, nous vous consacrons aussi, de toute la force de nos désirs, la France, notre patrie bien-aimée, avec toutes ses provinces, avec ses œuvres de foi et de charité. Nous vous demandons de régner sur elle par la toute-puissance de votre grâce et de votre saint amour. Et

(1) Saint-Valry, *Souvenirs et réflexions politiques* (t. I, p. 154).
(2) A. de Saint-Albin, *Histoire d'Henri V* (p. 129).
(3) Abbé Rouquette, *Paray-le-Monial, Compte rendu du pèlerinage du 20 juin 1873*. Paris, 1873 (p. 75).

24 juin 1873. nous-mêmes, pèlerins de votre Sacré-Cœur, adorateurs et convives de votre grand Sacrement, disciples très fidèles du Siège infaillible de Saint-Pierre, dont nous sommes heureux aujourd'hui de célébrer la fête, nous nous consacrons à votre service, ô Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, vous demandant humblement la grâce d'être tout à vous, en ce monde et dans l'éternité. Ainsi soit-il (1). »

Application à la politique. L'événement du 24 mai s'étant produit et la majorité se sentant maîtresse des destinées de la France, ces sentiments se développèrent avec une acuité singulière. On pensait qu'un appel de la France vers Dieu, un acte de foi, une glorification qui serait, en même temps, une expiation, devait être le prélude des grâces divines qui rétabliraient sur le trône le descendant de saint Louis et de Louis XIII, et le point de départ de la « rénovation politique, religieuse et sociale » (2).

Puisque les événements décisifs étaient proches, il y avait urgence, il fallait « répondre à l'appel de Dieu » en élevant « au divin cœur » l'autel demandé, en 1823, au roi de France, par Jésus-Christ, dans une de ses apparitions à la mère Marie de Jésus (3).

Mgr Guibert, archevêque de Paris, avait pris l'initiative, peu après sa nomination comme successeur de Mgr Darboy, de faire ouvrir, dans tous les diocèses de France, une souscription dont le montant serait destiné à construire, sur les hauteurs de Montmartre, « arrosées par le sang des premiers martyrs » et point de départ des horreurs de la Commune, une basilique consa-

(1) A. DE SAINT-ALBIN (p. 393).

(2) CHESNELONG, *La campagne monarchique d'octobre 1873*, avant-propos.

(3) V. sur ce point A. DE SAINT-ALBIN, *Histoire d'Henri V* (p. 392).

crée au culte du Sacré-Cœur (1). On avait recueilli 600.000 francs. Il fallait, maintenant, associer l'Assemblée à cette œuvre, afin de lui donner le caractère d'un « vœu national ». 11 juillet 1873.

Projet d'une église à Montmartre.

A la date du 5 mars 1873, l'archevêque de Paris avait écrit au ministre des cultes. Le gouvernement se montra favorable à la demande de Mgr Guibert, et M. Batbie, ministre des cultes, déposa un projet de loi accordant la déclaration d'utilité publique à la construction de l'église votive.

Renvoyé à l'examen d'une commission spéciale, le projet faillit provoquer une rupture entre les diverses fractions de la majorité. Tandis que les légitimistes ultramontains se montraient partisans enthousiastes de la loi, la plupart des membres du centre droit hésitaient. Les couloirs de l'Assemblée retentissaient de discussions passionnées. Des altercations se produisirent entre M. de Belcastel, qui avait voué la France au Sacré-Cœur, à Paray-le-Monial, et MM. Baze et Baragnon, plus réservés.

Enfin, le 11 juillet, M. Keller déposait sur le bureau de l'Assemblée un rapport concluant à l'adoption du

(1) L'idée avait été émise dans un sermon du P. de Boylesve, de la compagnie de Jésus, prononcé le 17 octobre 1870, au couvent de la Visitation, au Mans. Ce sermon fut répandu à 200.000 exemplaires. L'un d'eux tomba entre les mains de M. Legentil, membre du conseil général de la société de Saint-Vincent-de-Paul, réfugié à Poitiers pendant la guerre. Il obtint l'appui de Mgr Pie et, dès le mois de janvier 1871, le projet d'ériger à Paris, par souscription publique, un monument voué au Sacré-Cœur fut lancé par une publication religieuse très répandue : *le Messager du Sacré-Cœur*. — P. Victor Alet, *La France et le Sacré-Cœur* (p. 319). — Le projet obtint la bénédiction pontificale le 11 février 1871. — V. aussi Paguelle de Follenay, *Vie du cardinal Guibert* (t. II, pp. 589 et suivantes).

Un comité fut formé dont les premiers adhérents furent : MM. Beluze, fondateur du cercle catholique du Luxembourg; Baudon, président général des conférences de Saint-Vincent-de-Paul; Rohault de Fleury, Léon Cornudet, etc.

22 juillet 1873. projet de loi, avec la rédaction suivante pour l'article premier : « Est déclarée d'utilité publique, la construction de l'église que, par suite d'une souscription nationale, l'archevêque de Paris propose d'élever sur la colline de Montmartre, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, pour appeler sur la France et, en particulier, sur la capitale, la miséricorde et la protection divines. » En conséquence, dit l'article 3, l'archevêque de Paris, « tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, est autorisé à acquérir le terrain nécessaire à cette construction, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation. »

Le « vocable sacré ».

La publication du rapport de M. Keller n'apaisa rien, au contraire. Les membres du centre droit se refusaient toujours à suivre leurs collègues. Après de longs pourparlers, dans lesquels intervint l'archevêque de Paris, on décida de supprimer ce qu'une périphrase, qui eut alors quelque vogue, appelait le « vocable sacré ».

Au début de la discussion, le 22 juillet, M. de Belcastel annonce que la commission est d'avis de rédiger ainsi l'article premier du projet de loi : « Est déclarée d'utilité publique, la construction d'une église sur la colline de Montmartre, pour appeler sur la France et, en particulier, sur la capitale, la miséricorde et la protection divines. » M. Baze, président de la commission, fait observer que «cet avis» n'était pas celui de la commission, mais le désir d'une minorité. Les pourparlers continuent. Enfin, dans la séance du 24 juillet, M. Baze, au nom de l'« unanimité des membres présents », propose la rédaction suivante pour l'article premier : « Est déclarée d'utilité publique, la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande qui en a été faite par l'archevêque de Paris dans sa lettre du 5 mars 1873,

adressée au ministre de la justice. Cette église, qui sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions, sera affectée à l'exercice public du culte catholique. » 24 juillet 1873.

M. de Pressensé combat le projet qui, dit-il, institue une dévotion d'État. Un débat s'engage entre deux professeurs de droit, M. Bertauld et M. Batbie, sur la question d'expropriation soulevée par le projet de loi. M. Bertauld oppose à M. Batbie ministre, M. Batbie professeur, et cite la doctrine formulée par celui-ci dans son *Traité de droit administratif,* à savoir que l'État, seul, peut poursuivre l'expropriation en matière d'utilité publique.

Débat sur l'expropriation du terrain de Montmartre.

M. Batbie dit que, comme professeur, il partage encore cet avis, mais que, comme ministre, il a le droit d'avoir une opinion contraire et de demander que la loi modifie la jurisprudence.

M. Tolain, de l'extrême gauche, rappelle que l'adoration du Sacré-Cœur a été autrefois condamnée par des évêques, par des papes, par la congrégation des rites. M. Buffet interrompt l'orateur par ces mots : — « Il est inadmissible qu'on fasse ici de la théologie. » — Faisait-on autre chose?

La théologie à l'Assemblée.

M. Chesnelong s'élève contre le discours de M. Tolain. Il explique la pensée des souscripteurs et conclut ainsi : « Nous sommes tous unanimes à respecter ce que M. Tolain attaque et pour protester contre les paroles que nous venons d'avoir la douleur d'entendre. Notre vote, je l'espère, le prouvera. »

Il en fut ainsi : par 394 voix contre 164, l'article premier du projet de loi fut adopté. Les autres articles furent successivement votés par assis et levé.

L'incident paraissait clos, quand un des membres les plus estimés de l'extrême droite, un des familiers

28 juillet 1873.

Intervention de M. de Cazenove de Pradine.

du comte de Chambord, M. de Cazenove de Pradine, se dirige vers la tribune malgré les supplications de plusieurs de ses collègues.

Il regrette la faiblesse des membres du centre droit et de la droite modérée, se refusant à inscrire le « vocable sacré » dans la loi. Il demande un vote public et il dépose un article additionnel : « L'Assemblée, s'associant à l'élan national de patriotisme et de foi dont l'église de Montmartre est l'expression, se fera représenter à la cérémonie de la pose de la première pierre par une délégation de son bureau. »

Trouble profond sur les bancs de la droite ; on conjure le jeune député de retirer son amendement. « Vous vous devez à vous-mêmes, répond-il, de vous associer, d'une façon publique et officielle, au grand acte d'expiation et d'apaisement qui va s'accomplir. » Il s'obstine. On passe au vote. Le scrutin donne 262 voix contre et 103 pour. Le centre droit et la droite modérée se sont abstenus : le vote n'est pas valable, le « quorum » n'étant pas atteint.

Pour ne pas accentuer la scission qui s'est produite dans la droite, après avoir enfin obtenu de M. de Cazenove de Pradine qu'il retire sa proposition, on décide que le scrutin ne paraîtra pas au *Journal officiel*.

Lettre du comte de Chambord.

La suppression du « vocable sacré » avait été faite d'accord avec l'archevêque de Paris. Mais le « roi » se montra plus catholique que le prélat. Le 28 juillet, il écrivait à M. de Cazenove de Pradine à propos de son intervention : « Vous me connaissez trop pour attendre de moi une phrase banale sur votre énergique insistance dans la mémorable lutte dont vous êtes sorti, comme à Patay, le glorieux *vaincu*. Je vous félicite, je vous remercie et je vous embrasse, heureux d'ajouter au témoignage de votre conscience celui de mon admiration et de ma vieille amitié. »

28 juillet 1873.

III

Le comte de Chambord, seul prétendant des Bourbons.

Le comte de Chambord se rappelait ainsi à la France par des démonstrations qui n'étaient pas toujours du goût de tous les monarchistes. Il avait des périodes de silence obstiné, — disparaissant, échappant même à ses plus fidèles, — et, quand il parlait, sa parole était parfois plus embarrassante que son silence.

On en était toujours au souvenir de son manifeste du drapeau blanc, daté de Chambord, et qui, une première fois, avait ruiné tant d'espérances. Que pensait-il, maintenant? Il était l'héritier légitime. La dynastie, c'était lui. Personne ne songeait à une restauration immédiate de la famille d'Orléans. Le règne de Louis-Philippe était omis. On reconnaissait qu'il n'y avait d'autre solution que le retour de la branche aînée. Mais dans quelles conditions? La question constitutionnelle était plus délicate encore que la question dynastique.

Mgr Pie l'avait résolue à Chartres, en des termes singulièrement hardis : droit divin avec toutes ses conséquences.

La question constitutionnelle.

L'Assemblée en était saisie, mais dans des conditions bien différentes. On se souvient que, conformément à l'article 5 de la loi du 13 mars 1873, M. Dufaure, garde des sceaux, avait déposé au nom du gouvernement de M. Thiers trois projets relatifs, 1° à la loi électorale; 2° à l'organisation et au mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif; enfin, 3° à la création et aux attributions d'une seconde Chambre qui ne devait, d'ailleurs, entrer en fonctions qu'après la séparation de l'Assemblée nationale.

28 juillet 1873.

Ainsi, d'une part, le droit du roi, et, d'autre part, le droit de l'Assemblée.

Quelle était la pensée du gouvernement? Dès sa première communication à la Chambre, il avait indiqué ses dispositions : pour le moment, elles consistaient à attendre et à gagner du temps.

Le duc de Broglie était trop avisé pour ne pas comprendre que l'œuvre de restauration à laquelle il eût sans doute été heureux de présider, n'était pas prête et qu'il fallait créer dans le pays, dans la famille royale, chez le prétendant, un état d'esprit permettant de l'aborder avec des chances sérieuses de succès. Le rôle du cabinet, tel que le concevaient les plus prudents parmi ses amis, est assez exactement défini par une phrase de M. de Meaux : « Il devait, d'une part, selon les termes de l'ordre du jour qui l'instituait, opposer au radicalisme « une politique résolument conservatrice », de l'autre, ne point s'opposer à l'entreprise monarchique, sans en prendre d'ailleurs l'initiative (1). »

Début de la campagne monarchique.

L'impatience des âmes plus ardentes et plus optimistes s'arrangeait mal de ces précautions et de ces délais. On voulait voir partout des signes d'un esprit nouveau et d'une évolution vers les idées monarchiques.

Dans l'Assemblée, l'accroissement sensible de la majorité, qui avait passé des 14 voix du 24 mai aux 60 voix des derniers votes de juin, pouvait encourager ces espérances. On escomptait, en plus, des défections au fur et à mesure que la victoire paraîtrait plus assurée. M. de Falloux, qui se pique de pondération, affirme qu'il n'est pas rare d'entendre dire par des

(1) Vicomte DE MEAUX, *Souvenirs politiques, Correspondant* du 10 octobre 1902 (p. 12).

6 juillet 1873.

républicains : « Nous ne pourrions pas voter la monarchie, mais nous la verrions reparaître sans déplaisir si elle peut donner à la France un repos que nous ne sommes pas encore en mesure de lui promettre (1). » Il est difficile de savoir, aujourd'hui, quels étaient ces républicains ; mais les propos qu'on leur attribuait, circulaient et entretenaient l'ardeur, sinon la confiance. On se croyait sûr d'une majorité au cas où l'Assemblée aurait à exercer le mandat constituant qu'elle avait toujours réclamé.

Le shah de Perse en France.

Dans le pays, on découvrait également des dispositions favorables. En ce même temps, Paris s'offrait, un peu à lui-même, à l'occasion de la visite du shah de Perse, des fêtes magnifiques : à la façon dont il recevait le monarque oriental, on voyait une preuve de son « engouement monarchique... » « L'empressement avec lequel la population accueillait ce souverain était, pour le moins, un symptôme qu'on ne pouvait méconnaître. » Ainsi s'exprime le sage M. de Falloux.

La réception faite au monarque asiatique fut, en effet, splendide. Ce fut, pour la ville, un instant de répit après une si longue période de tristesse. Paris adore les fêtes, ces puissantes attractions qui déplacent les populations, les changent de quartier, mêlent et confondent les rangs, renouvellent chez les citoyens l'impression et l'orgueil de la grandeur de leur ville, de son prestige, et leur offrent comme un voyage dans un pays féerique où il y aurait beaucoup d'histoire.

Ces spectacles, ces émotions, Paris ne les avait plus connus depuis 1867. Quatre ans de souffrances, d'angoisses et de haines : on en avait assez. L'arrivée, un peu inopinée, du souverain exotique fut un signal.

(1) Cte DE FALLOUX, *Mémoires d'un royaliste* (t. II, p. 352).

6 juillet 1873. Nasr-ed-Din sortait tous ses brillants, Paris sortit tous les siens.

Les fêtes à Paris. Le shah arriva le 6 juillet, venant d'Angleterre, après avoir séjourné en Russie et en Allemagne. C'était un dimanche. Reçu à la gare du Bois-de-Boulogne, il suivit l'avenue du Bois et l'avenue des Champs-Élysées, au côté du maréchal-président, qui le conduisit au palais du Petit-Bourbon où il descendait. Le trajet fut une longue ovation. Les fêtes durèrent quinze jours. A Longchamp, une revue de 60.000 hommes fut passée par le maréchal de Mac Mahon accompagné du duc de Nemours. La population acclama les soldats, les officiers, le prince, le maréchal. On remarqua cependant l'absence de M. Thiers, à qui nulle place spéciale n'avait été réservée; car la politique se glisse même dans les heures les plus joyeuses.

A Versailles, le maréchal de Mac Mahon offrit au shah un banquet de cent soixante couverts, suivi d'un feu d'artifice tiré sur le bassin de Neptune. Il y eut représentation de gala à l'Opéra, et ce fut la dernière cérémonie officielle dans cette jolie salle de la rue Le Peletier, incendiée quelques jours après. Il y eut réception à la vice-présidence du conseil, chez le duc de Broglie, au quai d'Orsay, et la haute société française se pressa dans les salons qui, pour la première fois depuis bien longtemps, s'ouvraient pour elle. Il y eut fête de nuit sur la Seine et au Trocadéro, avec retraite militaire aux flambeaux, embrasement des Champs-Élysées par des feux de bengale et feu d'artifice au Champ de Mars. Les jours et les nuits de la Commune étaient oubliés!

Enfin, le maréchal de Mac Mahon donna à l'Élysée un grand bal, où le président de la République et la duchesse de Magenta reçurent trois mille invités avec

6 juillet 1873.

la simplicité et l'aisance de maîtres de maison parfaits.

L'argent fut prodigué. Les parures et les bijoux sortirent des réserves. Les épaules s'étaient découvertes. On avait ri. Était-on désarmé?

Le ministre et le Persan.

La politique restait au fond. On raconte qu'à Versailles, au banquet de gala, la galerie des glaces illuminée évoquant le souvenir des plus belles heures de l'ancienne monarchie, le garde des sceaux, Ernoul, l'un des plus dévoués serviteurs du comte de Chambord, était assis près d'un des principaux personnages de l'entourage du shah. Le Persan parlait fort bien la langue française. Il laisse à peine au ministre le temps de prendre le potage et de se détendre au milieu de ces splendeurs : il aborde la question monarchique. M. Ernoul, inquiet, se tient sur la réserve; mais le Persan, n'étant pas chez lui, n'avait aucune raison d'être discret. Levant soudain les yeux vers un large écusson qui surgissait de la corniche, il lut ou parut lire cette inscription : « Le roi règne et gouverne par lui-même. » — « N'est-ce pas là, dit le Persan, la question agitée en France? Et M. le comte de Chambord consentira-t-il à être un roi qui régnera sans gouverner? » — Le ministre français changea la conversation.

Les projets de lois constitutionnelles.

Ainsi, la question constitutionnelle était partout.

Dès le 2 juillet, elle avait reparu à sa vraie place, à l'Assemblée. A cette date, M. Buffet, président, aidant à la tactique du gouvernement, n'avait pas encore convoqué l'Assemblée dans ses bureaux pour nommer la commission spéciale chargée d'examiner les trois projets de loi déposés par M. Dufaure le 19 mai.

Intervention de M. Dufaure.

Celui-ci demande à la Chambre d'inscrire à l'ordre du jour la nomination de la commission. Il rappelle

12 juillet 1873. que M. de Broglie avait été rapporteur de la commission des Trente et il prie le ministre de se joindre à lui pour assurer l'exécution de la loi qu'il avait fait voter. La majorité ne serait-elle plus favorable à une proposition qui consacre son autorité constituante? Comme M. Dufaure est en veine, il cite la déclaration lue à la tribune par M. Target et par laquelle celui-ci, en son nom et au nom de ses amis, adhérait formellement à la solution républicaine préconisée par M. Thiers.

Ni le gouvernement, ni la majorité, ni M. Target n'étaient si pressés de remplir leurs engagements. Les ministres restent immobiles.

Un député du Nord, M. Leurent, dit que la proposition de M. Dufaure donne le frisson à « tout le monde industriel ». — « L'Assemblée étant à la veille d'aller en vacances, mieux vaudrait, ajoute-t-il, ajourner à un mois après la rentrée la nomination des commissaires demandée par M. Dufaure. Pendant l'intersession, les députés pourront consulter leurs commettants. »

M. Gambetta nie l'autorité constituante.

M. Gambetta veut arracher le cabinet à son mutisme. Il renouvelle solennellement, en son nom et au nom de la gauche, sa protestation ordinaire contre le pouvoir constituant que s'arroge l'Assemblée; il rappelle « l'infirmité de son origine » et il réclame de nouveau la dissolution et des élections générales.

Réplique du duc de Broglie.

La réponse du duc de Broglie est dédaigneusement évasive : « La discussion actuelle, dit-il, n'a rien à voir avec le vieux débat qui existe entre l'Assemblée et l'honorable préopinant, débat qui a commencé même avant qu'elle fût élue et alors qu'il voulait l'empêcher de prendre naissance. Elle n'a pas attendu sa permission pour naître, elle n'a pas besoin de sa permission

pour vivre et pour régir la France. » Le vice-président du conseil affirme, en terminant, qu'il n'est pas « écrasé par le fardeau du pouvoir et qu'il répond de l'ordre public ». Il s'associe à la proposition d'ajournement de M. Leurent. 12 juillet 1873.

La majorité avait son siège fait. Aucun acte, aucune manifestation ne devaient compromettre d'avance la difficile gestation qui allait se produire pendant les vacances de l'Assemblée.

L'autorité constituante de l'Assemblée discutée même à droite.

L'autorité constituante de l'Assemblée était discutée maintenant, non plus seulement par la gauche, mais par la fraction si importante de la droite, attachée à la doctrine du droit divin. La moindre imprudence eût pu soulever la question la plus délicate, et de celles dont le cardinal de Retz a dit qu'elles ne s'arrangent jamais aussi bien que dans le silence. La droite, le groupe Target, le duc de Broglie sont insensibles aux coups de boutoir de M. Dufaure et aux objurgations de M. Gambetta. La proposition de M. Leurent est votée, prudence suprême, sans scrutin nominatif, par assis et levé.

La question constitutionnelle, avec tout ce qu'elle comportait de conséquences graves, restait en suspens.

IV

Mesures contre la propagande républicaine.

Il y avait, de la part de la droite et du gouvernement, un dernier effort à faire, une dernière précaution à prendre : il s'agissait d'empêcher, dans la mesure du possible, la campagne de propagande que le parti républicain et, à sa tête, M. Gambetta, se disposait à mener dans le pays aussitôt que l'Assemblée serait en vacances.

12 juillet 1873. Déjà, à Versailles, une manifestation avait été organisée à l'anniversaire du général Hoche (24 juin). Le gouvernement l'avait interdite. Mais le banquet avait été transformé en réunion privée et M. Gambetta avait parlé, raillant la « crise plus bouffonne que redoutable » ouverte par la chute de M. Thiers. Il avait défendu le droit de la parole et le droit de la propagande, et il avait donné le signal de la polémique anticléricale... Visant les auteurs de la journée du 24 mai, il disait : « Il leur suffira de laisser entrevoir l'arrière-pensée du cléricalisme pour que la France, impassible et de sang-froid, les attende à l'heure où, pour réaliser leurs détestables desseins, ils chercheront à sortir de la légalité. »

Ces défis et ces menaces paraissaient intolérables à la majorité. Elle avait sur le cœur le discours de Grenoble. On cherchait un incident. Le 12 juillet, au cours d'un débat sur l'établissement du jury criminel aux colonies, M. Audren de Kerdrel parla, d'une façon bien inattendue, « de ces hommes qui ont excité certaines couches sociales contre les classes dirigeantes, » et il somma M. Gambetta de s'expliquer à la tribune. Celui-ci répondit, mais en termes très mesurés. Il venait, disait-il, « limiter » la pensée exprimée à Grenoble et « faire justice de critiques qui ont fait de ce mot *nouvelles couches sociales* un drapeau de désordre ». Son explication, toute empruntée aux réalités, était d'autant plus forte que, sans violence, elle exposait un fait indéniable : « Il se passe tous les jours, dans le pays, dit-il, quelque chose de plus considérable qu'une révolution soudaine. Partout où, depuis soixante ans, dans les conseils généraux, on n'avait pu faire pénétrer une minorité appréciable d'hommes sortis des rangs du peuple, ayant ses aspirations, ses idées et ses espérances, presque partout,

M. Gambetta s'explique sur les « nouvelles couches sociales ».

le suffrage universel a écarté des gens qui auraient pu rendre de réels services, s'ils avaient compris le rôle qui leur était offert de tuteurs, d'éducateurs et de guides du peuple. Le peuple lui-même s'est installé aux affaires, et c'est cette éclosion que, sous le nom de nouvelles couches sociales, fruit du suffrage universel, j'ai saluée à Grenoble. » 14 juillet 1873.

Tocqueville n'eût été ni plus exact ni plus précis.

M. Gambetta se défendit d'être un « partisan des théories niveleuses et un homme de désordre ».

La réplique de M. Ernoul répondit aux sentiments de la droite qui l'applaudit. L'incident devait se renouveler bientôt.

M. Ernoul, garde des sceaux, présente, le 14 juillet, un projet de loi tendant à conférer à la commission de permanence, instituée en vertu de la constitution de 1848, le droit d'autoriser la poursuite des délits d'offense commis contre l'Assemblée pendant sa prorogation. Le comte Jaubert soutient la motion d'urgence. M. Arago la combat. « J'en demande pardon à l'honorable M. Arago, dit M. Jaubert, ce n'est pas la liberté de la tribune qu'il vient de défendre tout à l'heure, c'est la liberté du balcon appuyée sur les clubs et excitant des séditions. »

La « liberté du balcon ».

Les mots la « liberté du balcon », qui provoquent les bravos de la droite, visaient M. Gambetta. Il se défend. Il invoque « la plus essentielle de toutes les libertés dans une démocratie : le droit de réunion, la liberté de propagande ». Il se reporte à la coutume anglaise et se réclame du *fair play*.

Discours de M. Jules Favre.

La gauche tente un dernier effort avant les vacances. Une interpellation sur la politique générale du cabinet est déposée par M. Le Royer et soutenue, un peu à l'improviste, par M. Jules Favre, le 21 juillet. Le grand

23 juillet 1873. orateur, qui prenait pour la première fois la parole depuis qu'il avait quitté le ministère, fut inutilement éloquent. Il avait perdu son autorité, même sur la gauche.

Le duc de Broglie ne prononça que quelques phrases, pour constater l'échec et le vide d'une interpellation annoncée non sans fracas.

Forte situation du cabinet.

Un ordre du jour de confiance, présenté par le général Changarnier, le baron de Larcy et le duc d'Audiffret-Pasquier, est voté par 388 voix contre 263. Le gouvernement a 125 voix de majorité.

Deux jours après, le 23 juillet, le projet de loi de M. Ernoul, sur les pouvoirs de la commission de permanence, revient devant l'Assemblée. C'est la dernière grande journée de la session. Tandis que M. Brisson combat le projet en rappelant une loi de 1819, M. Dahirel s'écrie : — « Rendez-nous le roi et nous vous donnerons les lois de la Restauration. » — « Quel roi ? » s'écrie-t-on à gauche. M. Dahirel répond : — « Nous aurons le roi sans vous et malgré vous. » Au cours de l'incident, M. de Carayon-Latour avait dit : — « Nous aurons le courage, je vous le garantis, de proposer la restauration au vote de l'Assemblée. »

Ces imprudences pouvaient devenir dangereuses. Les plus sages avaient hâte d'en finir. Le projet ne visait plus directement les réunions politiques et les discours prononcés, mais bien la reproduction de ces discours. Un des hommes les plus habiles de la droite, M. Lucien Brun, en défendant le projet, l'expliquait : « Si vous dites à cette Assemblée qu'elle est morte, qu'elle attend le fossoyeur, ce sera une injure et il faut que les journaux qui la reproduiront puissent être poursuivis. »

M. Gambetta, visé de nouveau dans le discours de M. Lucien Brun, voulut combattre cette loi *ad hominem,* comme il l'appela; mais l'Assemblée ne le lui permit pas en votant la clôture de la discussion générale. 23 juillet 1873. Loi *ad hominem.*

Sur l'article unique, M. Ernoul parla au nom du gouvernement. Son discours excita sur les bancs de la droite le plus vif enthousiasme. Il était décidément l'orateur du cabinet: « Magnifique langage, s'écria M. de Grammont ; c'est Berryer à ses plus beaux moments. » Le garde des sceaux réédita sa thèse de « la ligue des gens de bien », dénonça comme imminent le péril démagogique et conclut par ces mots : « Ce sont les républiques tyranniques et corrompues qui ont enfanté les Césars. »

Le centre gauche crut devoir accorder aux gauches un gage d'union et de solidarité en donnant par la voix de M. Bethmont son adhésion à la campagne dissolutionniste.

Droit divin, autorité constituante, dissolution, les trois thèses sont en présence au moment où l'Assemblée se sépare.

V

Ce serait être injuste envers l'Assemblée que de borner son histoire au récit des débats consacrés à la crise politique et sociale que la France traversait alors. Parmi ces polémiques ardentes, elle ne perdit pas de vue l'œuvre de réédification et de réorganisation nationales. Les commissions travaillaient assidûment. Les lois de réorganisation.

En séance, des projets de loi techniques furent utilement discutés, plusieurs devinrent des lois défi-

24 juillet 1873.

nitives : ainsi, la loi du 17 juin 1873 qui rétablissait, dans les conditions normales, le trafic par voie ferrée sur le réseau de l'Est ; la loi qui réglementait l'obtention des récompenses nationales; la loi qui ordonnait la réédification de la colonne Vendôme. Il est vrai que la discussion et le vote du budget souffrirent quelque retard. Mais la session ne fut pas clôturée sans que l'Assemblée eût voté, en troisième lecture, cette loi du 24 juillet 1873 sur la réorganisation générale de l'armée, complément nécessaire de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement.

Loi sur la réorganisation générale de l'armée.

Cette dernière loi mettait à la disposition de la défense nationale trois millions et demi d'hommes. Il fallait tirer parti de ces effectifs formidables, organiser l'armée et la préparer à son rôle. Le système du second empire, fixé par le décret du 27 janvier 1858, était insuffisant; les leçons de la dernière guerre avaient démontré la grande importance de ce qu'on appelle la « mobilisation », c'est-à-dire la préparation de longue haleine permettant de faire passer rapidement l'armée du pied de paix au pied de guerre et de la concentrer dans le moindre délai sur les frontières, grâce à une utilisation rationnelle du réseau des voies ferrées.

De même que, pour le recrutement, on avait adopté le régime prussien du service obligatoire et personnel, pour l'organisation de l'armée on emprunta à l'Allemagne le système des « formations permanentes », d'après lequel l'armée prendrait, pour ainsi dire automatiquement, le pied de guerre par l'adjonction des réserves à l'armée active, le haut commandement et les cadres restant les mêmes.

Sous l'empire, la France était divisée en cinq régions et vingt et une circonscriptions militaires,

n'ayant aucun rapport avec les formations des temps de guerre, mais déterminées par des raisons politiques et selon les capacités municipales de casernement. 24 juillet 1873.

La loi du 24 juillet 1873 divise le territoire de la France, pour l'organisation de l'armée active, de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de sa réserve, en dix-huit régions, et chaque région en huit subdivisions de régions. Une région est occupée par un corps d'armée qui y tient garnison. Un corps d'armée spécial est, en outre, affecté à l'Algérie.

Les dix-huit corps d'armée.

Chacun des corps d'armée des dix-huit régions comprend deux divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie, une brigade d'artillerie, un bataillon du génie, un escadron du train des équipages militaires, ainsi que les états-majors et les services annexes.

Le corps d'armée est organisé, d'une manière permanente, en divisions et en brigades.

Le corps d'armée, ainsi que toutes les troupes qui le composent, sont pourvus en tout temps du commandement, des états-majors et de tous les services administratifs et auxiliaires qui leur sont nécessaires pour entrer en campagne.

Toute région possède des magasins généraux d'approvisionnements qui renferment les armes, munitions et effets de toute nature destinés aux diverses armes entrant dans la composition du corps d'armée.

Le matériel de guerre des troupes et des services est constamment prêt et emmagasiné à leur portée.

La mobilisation.

L'armée active se recrute sur l'ensemble du territoire de la France. A la mobilisation, les effectifs des corps de troupes et les services de chaque corps d'armée se complètent avec les militaires de la disponibilité et de la réserve domiciliés dans la région; en cas d'insuffisance, avec ceux des régions voisines.

24 juillet 1873. Les emplois créés en vue de la mobilisation ont, en tout temps, leurs titulaires désignés. Les officiers auxiliaires sortant des écoles polytechnique et forestière, les sous-officiers anciens engagés conditionnels d'un an, les sous-officiers de l'armée active passés dans la réserve sont d'avance affectés aux corps de la région.

Dans chaque région, le général commandant le corps d'armée a autorité sur le territoire, sur toutes les forces actives et territoriales, sur les services et établissements militaires affectés à ces forces. Le service d'état-major, dirigé par son chef d'état-major général, est divisé en section active et en section territoriale. Le service de recrutement de la région est centralisé par cette dernière.

Le commandant du corps d'armée a aussi près de lui, et sous ses ordres, le directeur des services administratifs et celui du service de santé. Il veille à ce que toutes les mesures de mobilisation soient constamment arrêtées. En cas de mobilisation, il marche avec ses troupes; il est alors remplacé, dans le commandement de la région, par un officier général désigné par le ministre. En temps de paix, il ne peut conserver son commandement que pendant trois ans au plus, à moins qu'il ne soit maintenu par un décret spécial rendu en conseil des ministres.

La réquisition des chevaux, mulets et voitures, toujours préparée à l'avance, est ordonnée, s'il y a lieu, par un décret du président de la République et effectuée moyennant payement d'une juste indemnité (1).

Les compagnies de chemins de fer, l'administration des télégraphes se tiennent aussi à la disposition du ministre de la guerre.

(1) Une loi du 1er août 1874, complétant les articles 5 et 25 de la loi du 24 juillet 1873, organisa la conscription des chevaux.

L'instruction des troupes de toutes armes se termine chaque année par des manœuvres de brigade, de division, et, quand les circonstances le permettent, de corps d'armée. 24 juillet 1873.

De même que l'armée active, l'armée territoriale a, en tout temps, ses cadres entièrement constitués, mais son effectif permanent et soldé ne comprend que le personnel nécessaire à l'administration, à la tenue des contrôles, à la comptabilité et à la préparation des mesures qui ont pour objet l'appel à l'activité des hommes de cette armée. Ce personnel est rattaché, pour l'infanterie, aux bureaux de recrutement des subdivisions régionales; pour les autres armes, au bureau de l'officier supérieur qui centralise le service de recrutement de la région.

L'armée territoriale.

L'armée territoriale est formée des hommes domiciliés dans la région. Sa réserve n'est appelée à l'activité qu'en cas d'insuffisance des ressources. Les cadres des troupes et des services sont recrutés : pour les officiers et fonctionnaires, parmi les officiers et fonctionnaires démissionnaires ou en retraite des armées de terre et de mer, parmi les engagés conditionnels d'un an brevetés officiers auxiliaires ou brevetés sous-officiers, qui ont passé un examen déterminé par le ministre de la guerre; pour les sous-officiers et employés, parmi les anciens sous-officiers et employés de la réserve et engagés conditionnels brevetés sous-officiers ou, encore, parmi les anciens caporaux et brigadiers reconnus aptes.

La formation des corps de l'armée territoriale a lieu par subdivision de région pour l'infanterie; sur l'ensemble de la région pour les autres armes.

Rôle de l'armée territoriale.

A la mobilisation, l'armée territoriale serait affectée à la garnison des places fortes, postes, lignes d'étapes,

24 juillet 1873. défense des côtes, points stratégiques, et même formée en brigades, divisions et corps d'armée destinés à tenir campagne; enfin, ses corps de troupe peuvent être détachés pour faire partie de l'armée active. Formée en divisions et corps d'armée, elle est pourvue d'états-majors, de services administratifs, sanitaires et auxiliaires spéciaux.

Une difficulté se présentait. La nouvelle organisation entraînait l'augmentation du nombre des régiments (dix-huit régiments d'infanterie, quatorze de cavalerie et huit régiments d'artillerie); l'Assemblée nationale n'ayant pas voté les crédits nécessaires à l'accroissement de l'effectif global, on détacha de chacun des sept régiments d'infanterie existants, par unité de compagnie, les éléments nécessaires à la création du huitième régiment dont devaient se composer les quatre brigades de chaque corps d'armée. On employa un système analogue pour la cavalerie et l'artillerie. En attendant le vote des crédits du budget de 1874, les cadres étaient ainsi préparés pour la pleine et rapide exécution de la loi (1).

La cavalerie indépendante. On forma également six divisions de cavalerie indépendante, auxquelles on adjoignit des batteries d'artillerie à cheval. Sur les bataillons de chasseurs à pied, dix-huit étaient répartis à raison d'un par corps d'armée: les douze autres étaient destinés à servir sur les frontières.

Enfin, les décrets des 28 et 29 septembre 1873 prononcèrent la dissolution de l'armée de Versailles, créèrent dix-huit corps d'armée, nommèrent leurs commandants. Ces derniers furent, dans l'ordre des numéros de corps d'armée: les généraux Clinchant,

(1) Général DU BARAIL, *Mes Souvenirs* (t. III. p. 464).

Montaudon, Lebrun, Deligny, Bataille, Félix Douay, d'Aumale, Ducrot, de Cissey, Forgeot, Lallemand, de Lartigue, Picard, Bourbaki, Espivent de la Villeboisnet, Aymard, de Salignac-Fénelon et d'Aurelle de Paladines. Le général Chanzy, gouverneur civil de l'Algérie, était aussi commandant du 19e corps d'armée. Le général Ladmirault est nommé gouverneur de Paris. Le général Bourbaki est commandant du 14e corps et gouverneur militaire de Lyon. 29 juillet 1873. Les commandants de corps d'armée.

Pour compléter la nouvelle organisation militaire, il restait à statuer sur la constitution des cadres et des effectifs des diverses unités de l'armée active et de l'armée territoriale. Ce fut l'objet des lois des 13 mars et 15 décembre 1875.

Le mardi 29 juillet, l'Assemblée partit en vacances. Elle s'était prorogée jusqu'au 5 novembre. L'Assemblée prorogée.

Au moment de la séparation, deux documents également importants avaient plaidé, devant le pays, la cause du gouvernement et celle de l'opposition. D'une part, le vice-président du conseil avait lu, en séance, un message du président de la République.

Le maréchal donnait d'abord à l'Assemblée l'assurance que rien en l'absence de celle-ci ne compromettrait l'ordre public, et que son autorité légitime serait partout respectée.

Il se félicitait de voir le ministère soutenu par une forte majorité et rappelait les effets importants de cet accord, notamment le vote de la loi sur la réorganisation de l'armée. Il annonçait la fin prochaine de l'occupation étrangère.

« Mon prédécesseur, ajoutait le message, a puissamment contribué par d'heureuses négociations à la préparer. Vous l'avez aidé dans sa tâche en lui prêtant Le message de clôture.

29 juillet 1873. un concours qui ne lui a jamais fait défaut, et en maintenant une politique prudente et ferme qui a permis au développement de la richesse publique d'effacer rapidement les traces de nos désastres. Enfin, ce sont nos laborieuses populations surtout qui ont hâté elles-mêmes l'heure de leur libération par leur empressement à se résigner aux plus lourdes charges.

» La France, dans ce jour solennel, témoignera sa reconnaissance à tous ceux qui l'ont servie; mais, dans l'expression de sa joie patriotique, elle gardera la mesure qui convient à sa dignité, et elle réprouverait, j'en suis sûr, des manifestations bruyantes, peu conformes aux souvenirs qu'elle conserve des sacrifices douloureux que la paix a coûtés. »

La fin du message était consacrée à l'apologie de la paix et à l'affirmation des rapports de sincère amitié existant « avec toutes les puissances ».

Pas un mot des « institutions existantes », des lois constitutionnelles ni des sujets brûlants qui, à ce même moment, étaient l'objet de toutes les préoccupations. On pensait pourtant que les vacances qui s'ouvraient ne se termineraient pas sans qu'on eût décidé de l'avenir du pays. Mais il n'était pas utile de le mettre dans la confidence.

L'autre document était un manifeste des groupes de gauche.

Manifeste des gauches. Ici, naturellement, toutes les questions délicates étaient traitées sans réticence. On avait besoin de l'opinion; on s'efforçait de la tenir en haleine. Les députés de la gauche affirmaient qu'à la suite de la journée du 24 mai, l'esprit républicain, mis à l'épreuve, « s'était affermi dans toute la France ». Ils se déclaraient prêts à user de tous les moyens que leur assure la loi pour lutter contre « tous les fauteurs de la res-

tauration ». On prenait acte solennellement des engagements du président de la République. « C'est avec une parfaite sécurité, avec une confiance réelle dans la loyauté des déclarations du premier magistrat de la République que les représentants de l'Union républicaine se rendent auprès de leurs commettants. » 29 juillet 1873.

On insistait de nouveau sur la nécessité politique de la dissolution de l'Assemblée. Un peu prématurément sans doute, on annonçait l'échec des tentatives de fusion monarchique. On arguait des élections partielles qui avaient déjà eu lieu; on escomptait le succès de celles qui « permettraient bientôt à plus de deux millions de Français de juger la politique du 24 mai, ses résultats et ses tendances ».

Enfin, le manifeste visait, comme le message, la fin prochaine de l'occupation étrangère. Les députés de l'Est ont été chargés par l'Union républicaine de « transmettre à leurs compatriotes l'expression d'admiration, de sympathie, de solidarité que tous les membres éprouvent pour eux, en regrettant toutefois que ce grand événement de la libération du territoire n'ait pu coïncider, par suite de l'état de siège, avec des mesures d'apaisement et de clémence ».

VI

La convention du 15 mars 1873 fixait le début de l'évacuation des quatre départements encore occupés (Ardennes, Vosges, Meurthe-et-Moselle et Meuse), à l'exception de Verdun, aussitôt après le payement de la moitié du dernier milliard de l'indemnité. Celui- La libération du territoire.

Juillet 1873.

ci, on le sait, était payable par quart : les 5 juin, 5 juillet, 5 août et 5 septembre.

Vers le milieu de juin, reprenant un peu tardivement une négociation entamée par M. Thiers, le cabinet français offrit à l'Allemagne 268 millions en or, dont elle avait besoin pour une émission de la nouvelle monnaie de l'empire, contre la libération simultanée des départements de l'Est, c'est-à-dire l'abandon du gage de Verdun. M. de Gontaut-Biron fit cette proposition à M. de Bismarck, qui refusa (1).

On se borna donc à exécuter les clauses de la convention du 15 mars 1873.

Les deux versements des 5 juin et 5 juillet ayant été régulièrement effectués, la libération commença dès cette dernière date, par l'expédition des bagages, du matériel et des ambulances.

Derniers incidents.

Des discussions énervantes, des détails pénibles avaient rendu la situation de plus en plus difficile. Les populations, les troupes d'occupation, les agents officiels, tous aspiraient, avec une impatience parfois dangereuse, à la fin de cette période délicate. Le général de Manteuffel et le comte de Saint-Vallier s'employaient à éviter les complications. Mais eux-mêmes étaient à bout. Peu avant la libération, le 15 juillet, un incident s'était produit à Nancy qui révélait l'état des esprits et qui eût pu avoir les suites les plus graves : au cours d'une promenade à cheval, M. de Manteuffel fut croisé par une diligence, dont le conducteur toucha du fouet le cheval du général. L'auteur de l'agression fut immédiatement l'objet de

(1) J. Valfrey, *Histoire du Traité de Francfort* (t. II, pp. 197-198). — V. aussi Henri Doniol, *La Libération du Territoire* (pp. 396 et suiv.), sur les causes qui empêchèrent d'aboutir, après le 24 mai, l'évacuation anticipée de Verdun (5 août au lieu du 15 septembre).

poursuites et le général de Manteuffel, non sans humeur, se satisfit de cette réparation (1). 5 août 1873.

Heureusement, le 5 août, la ville de Nancy, qui avait été, pendant deux ans, la capitale de l'occupation allemande, devait être libérée (2).

Ce jour-là, avant l'assemblée des troupes allemandes, des ouvriers grimpent sur la frise de la porte Stanislas et apprêtent des supports pour y placer des drapeaux. Mêmes préparatifs à l'Hôtel de Ville.

Le marteau de l'horloge de l'Hôtel de Ville frappe le premier coup de six heures : le général de Manteuffel, à cheval et en tenue de route, est à l'angle de la rue Sainte-Catherine; il lève l'épée, donnant ainsi le signal du départ. Une foule silencieuse attendait. Nancy évacué

(1) L'incident de la diligence s'était produit à cinq heures du soir. A sept heures, par un de ces « crayons » en lignes descendantes tels qu'il les écrivait à ses correspondants, M. de Manteuffel remerciait le préfet, M. Doniol, des ordres de répression immédiatement donnés et il ajoutait : « Croyez que tout ce qui m'arrive personnellement me désarme autant que c'est possible... J'aurais voulu écrire de cet incident au comte de Saint-Vallier ce soir, mais comme c'est un détail, je ne voudrais pas lui gâter sa nuit, connaissant sa sensibilité. Cette affaire n'aura pas de suite. » — V. Henri DONIOL, *La Libération du territoire* (p. 410).

Quelques jours auparavant, le général avait fait offrir à la municipalité nancéenne 20.000 francs pour l'entretien des tombes allemandes érigées dans le cimetière de la ville. Le maire avait répondu que « les morts n'avaient pas de nationalité et qu'il se chargerait du soin des tombes allemandes à l'égal des autres du cimetière public ». Touché de ce procédé, le général offrit 20.000 francs aux hospices, en ajoutant le mobilier des écoles régimentaires et celui de l'aumônerie de l'armée d'occupation. La Société de protection des Alsaciens-Lorrains publia une lettre disant que si cette offre était acceptée, elle remettrait au maire de Nancy une somme égale destinée aux pauvres de Metz. M. de Manteuffel se montra froissé; des officiers manifestaient assez vivement leur irritation. Le maire de Nancy ayant refusé publiquement le don de la Société des Alsaciens-Lorrains, l'émoi s'apaisa bientôt.

(2) Le 5 août, le Trésor avait effectué aux caisses du gouvernement allemand le versement de la somme de 250 millions, représentant le troisième quart du cinquième milliard de l'indemnité de guerre.

5 août 1873. Trois hourras retentissent : les troupes allemandes s'ébranlent, défilent devant le général en chef et prennent la route de l'Est.

Maintenant, la rentrée des troupes et des autorités françaises :

« A six heures et demie, dit un témoin oculaire, les gendarmes mobiles occupent le poste de l'Hôtel de ville et la caserne Sainte-Catherine. M. Bernard, maire, arbore au balcon de l'Hôtel de Ville le drapeau tricolore. Au même moment, à toutes les maisons, à toutes les fenêtres apparaît le drapeau de la France, caché depuis trois ans. L'émotion est grande; chacun se serre la main et semble se retrouver après une longue séparation. Les trois couleurs sont étalées partout; on porte des cocardes, des cravates tricolores. Les voitures, les chevaux, les chiens même en ont sur la tête; c'est un vrai délire (1). »

Toute la journée, les habitants circulent dans les rues, lisant les inscriptions que portent les drapeaux : « Alsace-Lorraine! Metz! Strasbourg! Honneur à M. Thiers, libérateur du territoire! Au petit bourgeois! Au grand citoyen! Vive la France! A Thiers le libérateur! Vive la République! Honneur et reconnaissance à M. Thiers! Espoir! etc... » Des drapeaux lorrains se mêlent, çà et là, aux drapeaux nationaux dont plusieurs, surtout ceux qui portent les mots Metz, Strasbourg et Alsace, ont des crêpes à la hampe.

Il en fut ainsi dans toutes les villes successivement évacuées. Verdun reste la dernière des cités françaises aux mains de l'armée d'occupation.

Solde de l'indemnité. Le 5 septembre 1873, la France avait payé jusqu'au dernier centime la lourde charge que lui avait imposée

(1) Oswald LEROY, *Nancy au jour le jour.*

le vainqueur. Elle s'était ainsi libérée près d'un an avant la date fixée par les traités (1). 5 sept. 1873.

On craignait que le prince de Bismarck ne retardât encore, au dernier moment, l'évacuation de Verdun. Il se plaignit vivement des « minuties » de la commission mixte de Strasbourg, dont la tâche était cependant des plus ardues, et déclara qu'il subordonnerait le départ des troupes allemandes au règlement de toutes les difficultés pendantes entre les deux gouvernements. « Il faut, écrivait-il, à M. de Manteuffel, que ce soit fini pour que les conditions de la paix soient remplies. » Sans autres intentions agressives, le chancelier n'était pas fâché de gêner le gouvernement français par un peu d'exigence et de le tenir en inquiétude (2).

Clôture des comptes franco-allemands.

Le duc de Broglie donna l'ordre aux commissaires français de se mettre promptement d'accord avec leurs collègues allemands pour la liquidation de la commission. Une entente intervint, le 6 septembre, sur le règlement du deuxième compte de liquidation : la France aurait à verser à l'Allemagne un reliquat de 2.900.000 francs; cette somme serait payée, le 15 septembre, en billets de banque. Les commissaires signèrent enfin le protocole de clôture. Il n'y avait plus à régler que les remboursements à effectuer aux communes pour réquisitions faites par les états-majors allemands pendant la guerre. Là encore, grâce à la bonne volonté du général de Manteuffel, on transigea; il fut convenu que la caisse de l'armée d'occupation paierait immédiatement les réclamations

(1) Voir la note publiée, au sujet de ce versement, par le *Journal officiel* du 9 septembre 1873.

(2) Lettres de M. DE SAINT-VALLIER au duc DE BROGLIE, des 5 et 10 septembre. — V. H. DONIOL (pp. 416 et 417).

13 sept. 1873.

régulièrement produites et que celles qui se produiraient ensuite resteraient à la charge de la France. Le général de Manteuffel versa de ce chef, à la recette particulière des finances de Verdun, une somme d'environ deux millions.

Enfin, le 8 septembre, le mouvement définitif de retrait des troupes allemandes commençait (1).

Évacuation de Verdun.

Verdun fut évacué le 13.

« Il est huit heures et demie; tous les magasins sont fermés; la ville semble encore endormie : mais, à l'intérieur de chaque maison, on est debout, on attend un signal. Bientôt un bruit sourd, comme celui d'une armée en marche, roule de la Roche au travers de nos rues vers la Porte-Chaussée. Ce sont les Prussiens qui s'en vont!

» Les dernières files de leur colonne pesaient encore de leurs pas lourdement cadencés sur le pont-levis, que le drapeau national était hissé au sommet d'une des tours de la cathédrale dont les grosses cloches sonnent au même instant, à toute volée, l'heure de la délivrance que répètent toutes les cloches de la ville.

» C'était le signal attendu. Chaque maison se pavoise, comme si une seule main arborait en même temps ces milliers de drapeaux qui livrent au vent leurs plis tricolores.

» Les fenêtres, les magasins, les portes s'ouvrent, la foule se précipite dans la rue; on se félicite, on se serre la main. Ils sont partis; enfin! La gendarmerie mobile les remplace aux portes...

» Quelques heures après, arrivent l'état-major et deux bataillons du 94e de ligne.

» A 11 h. 45, un train spécial entre en gare : les

(1) Valfrey (pp. 211-213).

15 sept. 1873.

soldats français paraissent aux portières des wagons : un frémissement indescriptible court dans toute la foule. Les soldats descendus se rangent lestement en bataille devant la gare. Le drapeau du régiment se déploie. Un formidable cri de : « Vive la France! » s'échappe de toutes les poitrines. L'émotion est à son comble : des larmes coulent de bien des yeux. Un bouquet offert par les dames de la ville au vaillant colonel Isnard est attaché par lui à la hampe du drapeau.

Le drapeau tricolore.

» A la porte de France, le gendarme en faction marche, jusqu'à l'avancée, au-devant du régiment. « Halte-là! Qui vive? » — « France! » — « Quel régiment? » — « 94e. » — « Entrez quand il vous plaira. »

Depuis trois ans, nous n'avions pas entendu ce court dialogue(1)! »

Le 16 septembre, à la première heure, six jours avant l'expiration des quinze fixés par le traité, le général de Manteuffel sortait de France avec le reste des troupes d'occupation. Un peu plus loin que les villages de Jarny et de Conflans flottait au poteau-frontière le drapeau français. Le général le salua de l'épée et rentra en Allemagne.

Le territoire est libéré.

Le lendemain, le *Journal officiel* publiait en tête de sa « partie non officielle » la communication suivante : « Versailles, 16 septembre ; Conflans et Jarny, dernières localités occupées, ont été évacuées ce matin à sept heures. A neuf heures, les troupes allemandes ont franchi la frontière. Le territoire est entièrement libéré. »

L'ennemi avait occupé pendant trois ans le sol de la France.

(1) Oswald LEROY, *Nancy au jour le jour.*

CHAPITRE III

La campagne monarchique.

I. — Espérances des partis monarchistes après le 24 mai. — Toujours la « fusion ». — Le comte de Paris à Frohsdorf. — Réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon. — Divergences entre orléanistes et légitimistes.

II. — Le pays et la campagne monarchique. — Réunion du 25 août de la commission de permanence. — Question du duc d'Audiffret-Pasquier sur la possibilité de la restauration. — Mission Merveilleux du Vignaux et de Sugny à Frohsdorf. — Note du comte de Chambord à M. Ernoul et lettre du même à M. de Rodez-Bénavent. — Réunion du 25 septembre de la commission de permanence. — On décide, pour le 4 octobre, une réunion des bureaux des quatre groupes de droite. — Mission Combier à Frohsdorf.

I

Le territoire était libéré; la guerre de 1870 et ses suites funestes appartiennent désormais à l'histoire. La France mutilée se reprenait à l'existence. Mais elle n'avait pas retrouvé son équilibre intérieur. Elle ne savait pas encore sous quel régime elle s'organiserait pour mener la vie nouvelle et plus étroite à laquelle sa défaite l'avait réduite.

La France libérée cherche son nouveau régime politique.

Les événements s'enchaînent : les mêmes semaines qui virent la libération du territoire assistèrent à la

La dynastie des Bourbons

Juillet 1873.

crise qui surexcita et ruina les dernières espérances monarchiques. La dynastie des Bourbons, la plus ancienne de l'Europe, dont le passé était lié, depuis des siècles, au développement et à la gloire de la France, la dynastie des Bourbons, trois fois renversée et trois fois restaurée, ayant gardé la confiance et l'amour d'un grand nombre de bons citoyens et, en somme, le respect de tous, allait perdre ses dernières chances; et cela, non dans une de ces catastrophes héroïques ou sanglantes qui accompagnent d'ordinaire ces grandes chutes, mais dans la plus mesquine des dissensions verbales, en s'enlizant dans un marécage de pourparlers et de polémiques d'autant plus pénibles que la figure du prétendant n'en reste pas moins noble et digne.

Raisons de son échec.

Peu de faits historiques furent, à la fois, plus considérables et plus minces, plus émouvants et plus médiocres, plus compliqués et plus simples. Une tragicomédie aux cent personnages divers, un spectacle où apparurent au naturel les caractères, les traits, les qualités, les défauts de la nation et de la génération; un débat où l'indiscipline de tous eût suffi pour démontrer l'impossibilité de restaurer l'autorité d'un seul; des péripéties multiples; une issue soudaine et obscure; des incidents comiques mettant au premier rang des figures imprévues; au chœur, une mélopée déplorant le sort du dernier descendant des rois; en sourdine, l'accompagnement ordinaire de ces événements — le jeu des grandes et des petites passions humaines, — tel fut ce drame singulier.

Rarement une cause plus haute eut une ruine plus soudaine et plus absolue; rarement on abolit de plus fiers titres avec une loyauté plus parfaite; rarement on s'égara plus complètement avec de meilleures intentions.

Il s'agissait de la France, d'un peuple vigoureux et nerveux, à la tête chaude, à la main prompte, habitué, depuis près d'un siècle, à intervenir dans ses affaires, ou, du moins, à être consulté. On prétendit disposer de lui, sans lui. On négligea sa volonté, comptant qu'il accepterait par surprise ce qu'il rejetait ouvertement. On crut que des procès-verbaux de commission équivaudraient à des chartes solennelles. — Juillet 1873.

Ainsi, des hommes de bonne volonté se jetèrent, avec une pleine confiance, au-devant de la plus cruelle désillusion. Des esprits sérieux, de belles intelligences, de nobles cœurs, gonflés de l'importance représentative, s'appliquèrent à une œuvre vouée d'avance à l'insuccès. Les plus fins jouèrent au plus fin et furent pris à leur propre piège. On fit une grande dépense d'habileté, de talent et de candeur pour partager la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Cette histoire commence dès les derniers jours de juillet 1873; elle dure jusqu'à la rentrée de l'Assemblée nationale, y compris la journée et la nuit du 19 novembre, où fut votée la prorogation des pouvoirs du maréchal. Tous les incidents furent liés en une trame enchevêtrée qui aboutit au résultat prévu par peu, préparé par quelques-uns. Voilà ce qu'il faut bien comprendre pour mettre les choses à leur place et reconnaître à chaque événement sa portée et ses proportions.

Les deux branches de la dynastie.

Il faut encore admettre, dès le début, pour la clarté nécessaire, que la partie fut engagée surtout entre les deux branches de la dynastie, en présence de la galerie passionnée, mais mal renseignée. Ce furent de savantes passes d'armes exécutées selon les formes de la plus parfaite courtoisie, où personne ne voulut faire un pas ni reculer d'un pouce. Le tournoi eut pour juges du

Juillet 1873.

camp, d'une part le maréchal-président, et d'autre part la nation, qui, l'un d'abord, l'autre ensuite, eurent le dernier mot et obtinrent le gage du combat.

Caractère monarchique du 24 mai.

Sous le couvert d'une entreprise purement conservatrice, le 24 Mai avait été le prologue d'une tentative de restauration monarchique. On l'a discuté depuis : mais les témoignages et les faits concordent ; cette pensée était générale alors chez les principaux intéressés.

Tout poussait les partisans de la royauté à précipiter les événements : les résultats alarmants des élections partielles de plus en plus favorables à l'idée républicaine ; la reprise normale de la vie de la nation par la libération du territoire ; la lassitude universelle de l'attente et du provisoire (1) ; l'espèce d'interrègne ouvert par la chute de M. Thiers ; la constitution du nouveau cabinet composé d'hommes sûrs et, enfin, la présence, au palais de la présidence, « d'un maréchal qui ne demandait qu'à en sortir » (2).

Pour des raisons de doctrine et des raisons de tactique également fortes, la grande majorité des monarchistes pensait qu'une tentative de restauration n'aurait des chances de succès que si elle était précédée d'une réconciliation entre les deux branches de la famille de Bourbon et de la « fusion » entre les deux partis. Il fallait effacer 1830 (3).

(1) « Il est manifeste que le provisoire n'est plus possible sous aucune forme, écrivait Mgr Dupanloup. Tout le monde en a assez. » Abbé Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup* (t. III, p. 264).

(2) Comte d'Haussonville, *Le comte de Paris. Souvenirs personnels.* (p. 29).

(3) Le plan de restauration monarchique est expliqué avec la plus grande précision dans une conversation que Guillaume Guizot eut avec Taine et que celui-ci relate dans une lettre inédite, datée d'Orsay,

Là, également, les circonstances étaient favorables. Le comte de Chambord n'avait pas d'enfant, et comme il ne pouvait plus espérer en avoir, le comte de Paris était son héritier direct. En somme, la branche cadette avait été trop pressée : la nature

Juillet 1873.

Le comte de Chambord et ses cousins.

le vendredi 7 avril 1871, et dont je dois la communication à la gracieuse obligeance de Mme Taine :

« Voici l'abrégé d'une conversation que j'ai eue hier avec Guillaume Guizot : Des députés légitimistes sont allés récemment trouver le prince de Joinville et le sonder sur ses dispositions. Il a répondu ces propres mots : « Si j'avais entre les mains la couronne de France » et devant moi le comte de Paris avec le duc de Bordeaux, je » mettrais la couronne sur la tête du duc de Bordeaux. » Le duc » d'Aumale a approuvé. Ils ont ajouté : « Ceci est notre opinion per» sonnelle ; mais nous ne sommes pas les maîtres de notre parti ; il ne » nous obéit pas par principe comme le parti légitimiste. Nous ne » pouvons que lui indiquer nos préférences. »

» Actuellement, on s'en tient au programme de M. Thiers : rester d'accord, réorganiser, payer les Allemands, remettre la France sur ses pieds, ne point se battre ou s'engager pour une forme quelconque de gouvernement. Les républicains modérés admettent eux-mêmes cet atermoiement... L'impression est que la Chambre actuelle est moins réactionnaire que la province... Les fusionnistes essayent de faire prévaloir le compromis suivant : faire toutes les grandes lois essentielles, loi électorale, municipale, etc.; puis, l'édifice construit, mettre la clef de voûte : Henri V appuyé sur tous les Orléans, ses héritiers, ministres et principaux officiers ; au besoin et pour donner plus d'autorité à ce choix, se dissoudre, convoquer une nouvelle Chambre *ad hoc*, afin qu'il soit bien entendu que la nation est avertie. Comme constitution, deux Chambres, la haute élue, non héréditaire, choisie par ou dans les grands intérêts, les grandes corporations, université, clergé, armée, magistrature, Institut, chambres de commerce, conseils généraux. La première Chambre ne devant avoir que cinq cents membres, les deux cent cinquante places de la seconde offriraient l'espérance d'un siège aux députés non réélus.

» Mon objection, ajoute M. Taine, est toujours l'éducation cléricale, absolutiste, autrichienne du duc de Bordeaux. On me répond qu'on l'enchaînerait par les grandes lois préalables et par la collaboration des Orléans. On présume qu'en présence d'une proposition pareille, il accepterait.

» Le fond du raisonnement est celui-ci : il y a quatre partis en France, il en faut au moins deux ensemble pour empêcher la démagogie et les Bonaparte, la dictature d'en bas ou d'en haut... » — *Document inédit.*

Juillet 1873.

l'avait, mieux qu'une révolution, rapprochée du trône; la politique n'avait plus qu'à seconder la nature, en abolissant les derniers obstacles qui s'opposaient à l'union complète des intérêts, des sentiments et des doctrines.

Les projets de « fusion ».

On se souvient qu'aussitôt après l'élection de l'Assemblée nationale, certaines personnes, dont les relations avec les princes d'Orléans étaient notoires, et particulièrement, Mgr Dupanloup, s'étaient entremises. A la suite de la réunion de Dreux, à la fin de mars 1871, on avait conçu le projet d'une entrevue entre le comte de Chambord et le comte de Paris. Le 10 juin, le comte de Paris annonçait sa visite au comte de Chambord. Celui-ci, par une note du 2 juillet, avait prié son cousin de surseoir. Le 5 juillet, il avait publié son premier manifeste sur le drapeau blanc. Cette précaution prise, il avait fait savoir qu'il recevrait volontiers le comte de Paris, du 8 au 16 juillet, à Bruges; mais le comte de Paris avait alors renoncé à son projet, non sans faire remettre, entre les mains du chef de sa famille, la note suivante : « Monsieur le comte de Paris est très reconnaissant à Monsieur le comte de Chambord de lui avoir donné connaissance de ses résolutions. Il rend justice à la loyauté parfaite du procédé. Il pense que la visite qu'il serait toujours disposé à lui faire risquerait, dans les circonstances actuelles, d'amener des explications qu'il lui paraît préférable d'éviter. C'est le motif qui la lui fait ajourner (1). »

Conditions du comte de Chambord.

On comprend maintenant la portée des déclarations que le comte de Chambord assénait, à coups répétés, sur le groupe des conciliateurs trop zélés : « La France m'appellera et je viendrai à elle tout entier, avec mon *principe* et mon *drapeau*. A l'occasion de ce drapeau,

(1) Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et Souvenirs*, 4e édit. (p. 391.)

on a parlé de conditions que je ne dois pas subir... Le seul sacrifice que je ne puisse faire, c'est *celui de mon honneur*...(1). » Juillet 1873.

Le 25 janvier 1872, le prétendant avait écrit encore : « Par mon inébranlable fidélité à *ma foi* et à *mon drapeau*, c'est *l'honneur* même de la France et son glorieux passé que je défends; c'est son *avenir* que je prépare. Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et *personne, sous aucun prétexte*, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le *roi légitime de la révolution...* »

Le drapeau blanc.

N'était-ce pas assez clair? Le comte de Chambord avait repris la plume pour adresser à Mgr Dupanloup, le 6 février 1873, la fameuse lettre si dure, — si dure pour l'évêque et si dure pour les princes d'Orléans, — où il stigmatisait directement « ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité du retour à la monarchie traditionnelle, veulent au moins conserver le *symbole de la révolution* » (2). La position était donc exactement telle que la définissait M. de Falloux, dans la conférence tenue, le 3 janvier 1872, chez M. de Meaux : « M. le comte de Chambord s'est prononcé récemment

(1) Manifeste du 5 juillet 1871.

(2) Dans son premier acte public comme chef de la maison de Bourbon, le comte de Chambord avait tracé la ligne de conduite à laquelle il devait demeurer fidèle. Voici le texte de la notification qu'il adressa aux puissances, à la mort du comte de Marnes (3 juin 1844) :

« Devenu par la mort de M. le comte de Marnes, chef de la maison de Bourbon, je regarde comme un devoir de protester contre le changement qui a été introduit en France dans l'ordre légitime de la succession à la couronne et de déclarer que je ne renoncerai jamais aux droits que, d'après les anciennes lois françaises, je tiens de ma naissance.

» Ces droits sont liés à de grands devoirs qu'avec la grâce de Dieu je saurai remplir. Toutefois, je ne veux les exercer que lorsque, dans ma conviction, la Providence m'appellera à être véritablement utile à la France. »

Juillet 1873.

pour le drapeau blanc; les princes d'Orléans persistent à croire que la France ne peut être amenée à la répudiation du drapeau tricolore... et le représentant du principe d'hérédité demeure séparé de ses héritiers (1). »

Les dispositions du comte de Chambord étaient publiques. Quant à celles du comte de Paris, elles sont définies, non moins clairement, par un partisan zélé de la fusion, M. Audren de Kerdrel, dans une lettre qu'il adressait, en mai 1872, à ce prince.

« Je sais qu'une des principales raisons qui ont empêché Monseigneur d'aller voir M. le comte de Chambord a été la crainte de paraître, par cela même, adhérer à la proclamation du drapeau blanc faite par le roi, proclamation qui, acceptée par vous, vous aurait fait perdre toute influence sur le parti orléaniste, dont vous ne vouliez ni ne pouviez vous séparer sans un notable préjudice pour la cause monarchique (2). »

Les princes d'Orléans fidèles au drapeau tricolore.

Le 28 mai 1872, le duc d'Aumale, au cours de la discussion de la loi militaire, affirma ces sentiments des princes d'Orléans au sujet du drapeau tricolore, qu'il qualifia de « drapeau chéri ».

Il semblait qu'après cette manifestation si éclatante, il n'y avait plus qu'à constater le désaccord et à attendre les événements.

Mais le besoin d'une combinaison était tel que deux députés éminents, MM. Audren de Kerdrel et de Dampierre, estimèrent, au contraire, que la visite du comte de Paris à Frohsdorf pouvait désormais avoir lieu sans inconvénient, puisqu'après la déclaration du duc d'Aumale, cette démarche ne pouvait plus être considérée comme une adhésion au drapeau blanc. L'ère des malentendus commençait.

(1) Comte DE FALLOUX, *Discours et Mélanges* (t. II, p. 319).
(2) Marquis DE DAMPIERRE, *Cinq années de vie politique* (p. 168).

Juillet 1873.

Ces deux députés gagnèrent à leur avis MM. de Maillé, de Meaux et de Cumont, délégués des légitimistes à Dreux en 1871, et vis-à-vis desquels l'engagement avait été pris, par les princes d'Orléans, de se réconcilier avec le chef de leur famille. Tous les cinq résolurent de « pousser vers Frohsdorf le comte de Paris et le conjurèrent de donner ainsi aux royalistes le gage qu'on leur avait donné le droit d'attendre ».

Projet de visite du comte de Paris au comte de Chambord

Ils virent successivement le comte de Paris et le duc d'Aumale. Pressé vivement, le comte de Paris resta « calme et froid ». En suivant l'avis des délégués, il craindrait « d'agrandir le fossé qui le séparait du chef de sa race, au lieu de le combler ». Il demanda à ses interlocuteurs de voir le duc d'Aumale et il les annonça lui-même à son oncle : — « J'ai là, lui dit-il, cinq gaillards qui viennent de me serrer furieusement l'écrou, vous me feriez plaisir de les recevoir. »

Avis du duc d'Aumale.

Le duc d'Aumale, raconte un des interlocuteurs, se montra peut-être encore plus conciliant que son neveu. — « Il est de mode, dit-il, de faire de moi le démocrate de la famille, de me dire même républicain. C'est injuste et c'est faux. Je n'ai plus d'enfants, c'est le comte de Paris, héritier légitime du trône, qui est mon fils adoptif, je serais bien fou, dans ces conditions, de ne pas vouloir la monarchie. Eh bien, qu'il dise, là, devant vous, si c'est moi qui l'empèche de faire la démarche que vous lui conseillez, qu'il le dise! »

» Le comte de Paris était assis sur le revers du canapé où était à demi étendu le duc d'Aumale, souffrant de la goutte; il répondit en souriant : — « Non, » non, mon oncle, ce n'est assurément pas vous. » Sur la question même, le prince dit aux députés : — « Ce » que vous nous demandez est désirable, mais c'est

Juillet 1873.

» difficile. » Et il leur serra la main à tous « avec une force singulière et en laissant voir son émotion (1). »

Les choses en étaient là, quand éclata la crise du 24 mai. Le succès de cette journée ne pouvait qu'accroître le désir de la fusion chez tous ceux qui en poursuivaient si vivement l'entreprise.

Avec une foi singulière, ces partisans de la « monarchie unie », selon le mot de M. Thiers, crurent qu'il serait encore possible d'amener le comte de Chambord à modifier des sentiments si nettement exprimés et qui, pourtant, selon son expression, engageaient non seulement « le principe », mais « l'honneur ». Ils le crurent, ou peut-être pensaient-ils qu'en dernière analyse, il fallait savoir à quoi s'en tenir, pousser le prince dans ses retranchements, et, comme on l'a dit encore, le « mettre au pied du trône ».

Initiative du duc de Broglie.

L'initiative appartient au duc de Broglie. Dans le courant du mois de juillet, il s'adressa à un confident intime du comte de Paris, le vicomte d'Haussonville, et lui dit : « Occupant la situation que nous occupons aujourd'hui dans l'Assemblée et dans le pays, nous serions impardonnables si nous ne tentions pas de reconstituer la monarchie. Il y aurait lieu d'avertir le comte de Paris. A lui de faire ce qu'il croit devoir faire. » Ainsi autorisé, le vicomte d'Haussonville écrivit au comte de Paris une « lettre pressante ». Il ne reçut aucune réponse.

Cependant, dans l'entourage des princes d'Orléans, on remuait depuis longtemps le projet d'une visite à l'improviste du comte de Paris auprès du comte de

(1) Marquis DE DAMPIERRE (pp. 168 à 170) et vicomte DE MEAUX, *Correspondant*, 10 oct. 1902 (pp. 10 et 11).

Chambord. Vers la fin de 1872, M. de Villemessant, rédacteur en chef du *Figaro*, s'était présenté chez le comte de Paris, qu'il ne connaissait pas, et lui avait dit : « Monseigneur, on prétend que vous êtes l'empêchement à la restauration et que si M. le comte de Chambord ne cède pas à la prière de ses amis,... c'est qu'il redoute un piège. A votre place, j'irais chez M. le comte de Chambord en lui disant : « Mon cousin, me « voilà ! » M. de Villemessant était rond en affaires; mais il était bien renseigné. Juillet 1873.

En effet, du côté du comte de Chambord, il y avait de la défiance. Depuis longtemps, M. Thiers, dont l'action occulte est très sensible dans tous ces événements, répandait sur le comte de Paris des propos peu bienveillants : — « Je le connais, disait-il en propres termes, c'est un rusé, un ambitieux et celui de tous les princes de la famille dont il faudra le plus se méfier (1). » Ces appréciations avaient pu naître d'elles-mêmes dans l'entourage du comte de Chambord. Quoi qu'il en soit, on se tenait là sur la réserve, lèvres pincées, aux écoutes (2) ! Défiance de Frohsdorf.

La vérité est que le comte de Paris, esprit très avisé et très prudent, dirigeait, d'une main ferme, son parti et ses amis. Rien ne se faisait sans lui. Le but de ses efforts était assurément la restauration de la dynastie Le comte de Paris.

(1) Comte d'Haussonville, *Le comte de Paris* (p. 23).

(2) Sur les sentiments du comte de Chambord à l'égard des princes d'Orléans, avant l'entrevue du 5 août, V. les *Mémoires* de la comtesse de La Ferronnays : « Je demande au comte de Chambord quelle conduite je dois tenir vis-à-vis des princes d'Orléans que je rencontre dans les salons : — « Tant qu'ils ne seront pas rentrés dans le devoir, » vous ne les connaîtrez pas » (p. 254). — Un soir de janvier 1873, la comtesse de La Ferronnays s'est enfuie sans voiture, sans manteau, de chez la duchesse de Galliera, pour éviter de se trouver en face de la comtesse de Paris qui arrivait et qu'il lui était interdit de saluer (p. 267).

Juillet 1873.

par l'union de la famille royale. Mais il entendait aussi rester fidèle aux idées libérales qui avaient été le programme de la monarchie de Juillet et aux directions qu'il tenait de son père, le duc d'Orléans (1).

Le 17 juin 1871, le comte de Paris écrivait à M. Adrien Léon, député de la Gironde :

« ... Quant aux questions d'avenir, je comprends toutes les incertitudes qu'elles jettent dans certains esprits attachés comme vous, non seulement aux principes libéraux, mais à tous les souvenirs du gouvernement qui les avait appliqués. Quant à moi, j'en suis arrivé à la conviction qu'une entente des partis monarchistes est nécessaire *pour fonder la monarchie constitutionnelle et libérale ;* mais c'est au pays à dire s'il veut choisir cette forme comme celle de son gouvernement futur, et lui seul peut prendre une décision qu'aucun parti n'a le droit de lui imposer (2). »

Un autre sentiment était non moins fort en lui, c'était la haine toujours vivace de l'empire. En somme, la succession des trois dynasties pendant la première moitié du XIXe siècle avait produit une cascade de discordes du prédécesseur au successeur qui subsistait sous l'apparent accord des partis conservateurs.

Début de la nouvelle campagne monarchique.

Le jour même de la prorogation de l'Assemblée, le 29 juillet, le marquis de Dampierre réunit chez lui quelques-uns de ses amis, légitimistes et orléanistes,

(1) V. le testament du duc d'Orléans, dans ses *Lettres*, publiées par le comte DE PARIS et le duc DE CHARTRES, 1889, in-16 (p. 311). « Que le comte de Paris soit roi ou qu'il demeure le défenseur obscur et méconnu d'une cause à laquelle nous appartenons tous, il faut qu'il soit avant tout un homme de son temps et de sa nation : qu'il soit catholique et serviteur passionné, exclusif de la France et de la Révolution. »

(2) *Document privé inédit.*

afin de s'entretenir avec eux des « éventualités très prochaines, de la ligne à suivre et du but à atteindre ». 29 juillet 1873.

On délibéra et on pensa qu'il n'y avait pas de procédé plus efficace pour restaurer la monarchie que de proposer à l'Assemblée d'organiser la République; la proposition serait rejetée par un vote et, alors, la monarchie serait acclamée. On éviterait ainsi le grave débat pendant entre la souveraineté populaire et le droit héréditaire (1).

Premiers pourparlers

En outre, la réunion fut d'avis que la monarchie ne pourrait se faire qu'aux trois conditions suivantes : union étroite dans la maison royale, système constitutionnel sagement pondéré et accord — qu'on présumait très difficile — sur la question du drapeau.

On parla de l'opportunité d'une visite du comte de Paris à Frohsdorf. Les amis des princes évitèrent de les engager et de se prononcer eux-mêmes.

Cette réserve sur l'acte préalable à toute entreprise monarchique inquiéta, et M. de Meaux constate que « plusieurs membres sortirent de la réunion fort découragés ».

Il est remarquable que, dès cette réunion préliminaire, l'« expédient » de la prorogation éventuelle des pouvoirs du maréchal de Mac Mahon fut mis sur le tapis.

Le 5 août, le vicomte d'Haussonville reçut la réponse à sa lettre du mois de juillet. Elle était ainsi conçue : « *Vienne* (souligné), 3 août 1873 : Mon cher ami, la date ci-dessus est, je crois, la meilleure réponse que je pusse faire à votre lettre reçue à l'instant. Je suis arrivé hier soir : j'ai demandé d'être reçu à F[rohsdorf]; je n'ai pas encore de réponse. J'ai la conscience tran-

Le comte de Paris prend son parti.

(1) Général du Barail, *Mes Souvenirs* (t. III, p. 420).

2 août 1873. quille. Je ferai pour le mieux et désire, en tous cas, éviter tout ce qui ressemblerait à un éclat. Il vaut mieux ne pas parler de moi et de mon voyage jusqu'à ce que je sois sorti du défilé où je suis entré... (1). »

On voit combien la situation était délicate, même aux yeux de celui qui venait de la créer si résolument.

Le voyage du comte de Paris avait-il été, comme on l'a dit, préparé par un échange de pourparlers officieux entre les cours de Belgique et d'Autriche (2) ? Il semble plutôt qu'il ait été tout spontané, quoique mûrement réfléchi. Le comte de Paris conservait des doutes sur le succès de sa démarche puisqu'il tenait beaucoup à ce qu'elle ne fût pas connue du public avant d'avoir réussi.

On avait répandu le bruit d'un voyage du prince à Vienne pour visiter l'exposition universelle, où la France, malgré ses revers récents, occupait une place très brillante. Le 31 juillet, le comte de Paris avait quitté Eu pour se rendre ostensiblement, avec sa femme et ses enfants, à Villers-sur-Mer, petite plage près de Trouville ; mais il était venu le même jour à Paris et était parti immédiatement pour Vienne, en compagnie de son oncle le prince de Joinville et muni d'un passeport au nom du comte de Villiers. Arrivé dans la soirée du samedi 2 août, il était descendu au palais Cobourg.

Dès le 2 août, les journaux de Paris, éventant le secret et l'incognito, annonçaient la présence du prince à Vienne et le projet d'une visite au comte de Chambord. Il avait été reconnu, en traversant la Suisse, par un ami de la famille Bonaparte, qui pré-

(1) Vicomte d'Haussonville, *Le comte de Paris* (p. 30).
(2) V. *Mémoires* de Mme de La Ferronnays (p. 264).

vint aussitôt l'impératrice Eugénie, alors à Arenenberg. On assure aussi que l'indication émanait de chez M. Thiers. M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait communiqué la nouvelle au *National* et à la *Correspondance républicaine* (1). 3 août 1873.

Le comte de Paris à Vienne.

Le dimanche matin, 3 août, le comte de Paris expédia un télégramme à Frohsdorf : « Le comte de Paris, arrivé hier soir à Vienne, prie Monsieur le gentilhomme de service de demander à Monsieur le comte de Chambord quand et où il voudrait bien le recevoir. » Signé : « L.-P. d'Orléans. »

Quand la dépêche arriva, le comte de Chambord se promenait dans le parc, à la sortie de la messe (2), avec M. de Vanssay. C'était en pleine canicule; il n'attendait personne; il crut à quelque démarche importune et tendit le télégramme à M. de Vanssay. Celui-ci ouvrit le pli et poussa un cri d'étonnement. Le comte de Chambord en prenant connaissance de la dépêche du comte de Paris eut un mouvement de surprise et de joie (3). Il réfléchit. Après un assez long silence, il tira sa montre : il était midi et demi. Le train express partait à trois heures. Il donna l'ordre à M. de Vanssay de le prendre et d'aller régler l'affaire avec la personne qui accompagnait le prince

M. de Vanssay déclina, d'abord, une mission si délicate; la volonté du prince étant formelle, il demanda, du moins, des instructions écrites. Le comte de Cham-

(1) E. Daudet, *La Vérité sur l'essai de restauration* (p. 25).

(2) Depuis la chute de M. Thiers, on chantait à la grand'messe, à Frohsdorf, le *Domine salvum fac regem*.— *Mémoires* de Mme de La Ferronnays (p. 247).

(3) *Souvenirs inédits* du comte de Vanssay recueillis et communiqués par le marquis Costa de Beauregard. — V. aussi de Flers, *Le comte de Paris* (p. 166).

3 août 1873.

bord, très ému, rentra dans son cabinet et rédigea une noté à la hâte.

Note du comte de Chambord.

Les intérêts les plus chers de la France exigeant, d'une façon impérieuse, que la visite faite, dans la situation présente, par S. A. R. Monsieur le comte de Paris à Monsieur le comte de Chambord, ne puisse donner lieu à aucune interprétation erronée, Monsieur le comte de Chambord demande que Monsieur le comte de Paris, en l'abordant, déclare qu'il ne vient pas seulement saluer le chef de la Maison de Bourbon, mais bien reconnaître le principe dont Monsieur le comte de Chambord est le représentant, avec l'intention de reprendre sa place dans la famille.

Dans ces conditions, Monsieur le comte de Chambord sera très heureux de recevoir la visite de Monsieur le comte de Paris.

Frohsdorf, 3 août 1873 (1).

Par ordre, le comte Henri de Vanssay adressa immédiatement au comte de Paris le télégramme suivant : « J'aurai l'honneur de me présenter dans la soirée au palais Cobourg pour porter à Son Altesse Royale la réponse à son télégramme. »

Le procès-verbal rédigé sur le moment même et les *Souvenirs inédits* du comte de Vanssay permettent de préciser les détails de cette importante journée :

« Je pris le train à 3 heures 45, dit M. de Vanssay, ayant l'ordre de m'aboucher avec le Monsieur qu'on supposait devoir accompagner le prince, de m'en tenir rigoureusement, dans ma délicate mission, à l'esprit et à la lettre de la note ci-dessus et de tenir, avec l'assentiment du comte de Paris, un procès-verbal.

M. de Vanssay près du comte de Paris.

M. de Vanssay rencontra le prince au moment où celui-ci entrait au palais. L'accueil du prince « fut cordial, bon enfant et très simple ». M. de Vanssay remercie et demande à être mis en rapport avec la suite du prince : — « Mais je suis seul, » répond celui-ci.

(1) Sur la rédaction et la portée de cette note, V. *La Vraie République,* 1902, in-8°. Documents (p. XII).

« Mon embarras fut grand, écrit M. de Vanssay, en apprenant que je serais obligé de remplir directement ma mission. Les premières paroles me donnèrent aussitôt l'occasion d'entrer dans le vif de la question. — « Voyons, me dit-il, ce que vous avez à me communiquer de la part de mon cousin, je désire lui porter le plus tôt possible mes respectueux hommages. » 3 août 1873.

— « Monsieur le comte de Chambord, répondis-je, » sera très heureux de recevoir la visite de Votre » Altesse Royale, mais il entend donner à cette » démarche, dont il a été vivement touché, une signification plus accentuée, les relations de famille ne » pouvant être utilement renouées qu'après la reconnaissance du principe dont il est le représentant. »

Le comte de Paris était visiblement embarrassé : — « Je comprends, dit-il, l'exigence de M. le comte de Chambord, et je suis prêt à m'y soumettre. » (Et à part lui, le comte de Paris disait : « C'est capital ! c'est capital ! Mais, mes amis ! mes amis ! ») Embarras du comte de Paris.

M. de Vanssay fit allusion aux bruits qui couraient sur le stathoudérat possible du duc d'Aumale. Le comte de Paris l'arrête aussitôt et dit qu'il parle au nom de toute sa famille, que sa démarche est faite avec l'assentiment de tous ses oncles.

Le combat se livrait dans l'âme du prince, sous les yeux de M. de Vanssay. C'est alors que celui-ci crut devoir tirer de sa poche la note que M. le comte de Chambord lui avait remise; il la présenta au comte de Paris. « Désappointement très marqué : je m'efforçai, relate M. de Vanssay, de l'atténuer en disant que cette note ne contenait rien de nouveau, que Monseigneur n'avait jamais tenu d'autre langage, et qu'il serait inébranlable sur ce point. »

Le comte de Paris, aussitôt, perd toute cordialité,

4 août 1873. prend un air froid, met la note qui lui est tendue dans sa poche sans la lire et dit à M. de Vanssay qu'il a besoin de réfléchir, que si M. le comte de Chambord croit qu'il serait mieux de remettre une fois encore la visite, il est prêt à retourner à Paris sans aller à Frohsdorf.

M. de Vanssay s'efforce de rendre le calme à l'esprit du prince. Mais l'heure avançait. Le comte de Paris lui annonce sèchement qu'il est attendu à dîner chez sa tante, la princesse Clémentine.

M. de Vanssay se retire, à demi satisfait. Il regagne Frohsdorf, où il trouve le comte de Chambord impatient et nerveux.

Seconde entrevue.

« Le lundi 4, continue M. de Vanssay, j'étais à l'heure fixée au palais Cobourg. Le prince paraissait moins pressé d'aller à Frohsdorf. Son projet était toujours le même : mais il avait demandé une audience de l'empereur... Il était plus froid encore que la veille... Enfin, le prince me déclara avec une certaine émotion, qu'il avait très profondément réfléchi, que la condition imposée par Monseigneur était très capitale, qu'il en comprenait toute la gravité, mais qu'il n'en était pas moins résolu à prononcer la phrase demandée ; il me fit une légère observation sur la rédaction relative à sa place dans la famille, non pas qu'il fît la moindre objection sur l'esprit de l'engagement qu'il prenait très sincèrement ; mais il pensait que la même idée pourrait être exprimée dans les termes d'une note qu'il tira de sa poche et qu'il me remit en me priant de la soumettre à l'agrément de Monseigneur. Je lui demandai l'autorisation (1) de prendre connaissance

(1) « Cette note brûlait mes doigts, » dit M. de Vanssay.— *Souvenirs inédits.*

de ce document, et, sur sa réponse affirmative, je lus à haute voix la note suivante : 4 août 1873.

Monsieur le comte de Paris pense comme Monsieur le comte de Chambord qu'il faut que la visite projetée ne donne lieu à aucune interprétation erronée. Il est prêt, en abordant Monsieur le comte de Chambord, à lui déclarer que son intention n'est pas seulement de saluer le chef de la maison de Bourbon, mais bien de reconnaître le principe dont Monsieur le comte de Chambord est le représentant. Il souhaite que la France cherche son salut dans le retour à ce principe, et vient auprès de Monsieur le comte de Chambord pour lui donner l'assurance qu'il ne rencontrera aucun compétiteur parmi les membres de sa famille.

Note précisant les relations entre les deux branches de la famille.

Vienne, 4 août 1873.

A sa grande joie, M. de Vanssay constata que tout ce que demandait le comte de Chambord était accordé. Bien plus, on avait dépassé les désirs du prince dans l'expression de la reconnaissance de son droit et de son principe... Dans l'entretien que M. de Vanssay avait eu avec le comte de Chambord, la veille au soir, celui-ci ayant réfléchi lui avait dit, en effet, que du moment qu'on traitait directement avec le comte de Paris, il n'y avait aucun procès-verbal, aucune note, aucun papier à demander et que la parole du prince suffisait (1).

« Je n'hésitai pas à dire au comte de Paris, relate M. de Vanssay, que, quant à moi, j'acceptais la rédaction de cette note et que je ne croyais pas trop m'avancer en affirmant que Monseigneur l'accepterait sans modification.

» J'avais à peine achevé ma phrase que le comte de Paris se levait avec un mouvement de satisfaction très prononcée, en disant : — « J'irai demain à Frohsdorf. »

Accord et satisfaction.

(1) *Documents inédits.*

5 août 1873.

« Effectivement, ce matin 5 août, j'allais le chercher à Neustadt, au train de huit heures, avec une petite voiture découverte à deux places et un char à bancs pour le valet de chambre. Le comte de Paris était très ému et trouvait la route longue...

» Nous arrivâmes au château à neuf heures moins un quart. Monseigneur nous attendait dans le salon rouge : l'entrevue a été des plus cordiales; abordant Monseigneur, Monsieur le comte de Paris a prononcé mot pour mot, sans en omettre un seul, la phrase convenue, à très intelligible voix et en présence de MM. de Chevigné, René de Monti et moi.

La visite de Frohsdorf

» Monseigneur l'a alors emmené dans ses appartements, où ils sont restés seuls une grande demi-heure. On entendait le comte de Chambord dire, dans l'escalier, de sa grosse voix joyeuse : — « Vous avez fait une » bonne action. Le bon Dieu vous en tiendra compte. » Vous avez bien fait de venir ainsi tout seul et tout » droit. » Et on entendait le comte de Paris dire qu'il avait été tout d'abord question de nommer une commission composée de cinq de ses amis chargés de régler, avec cinq des amis du comte de Chambord les détails de la visite, mais qu'il avait préféré venir et traiter directement et lui-même les choses (1).

» Puis eut lieu la présentation à Madame, à M. le comte de Bardi, suivie du déjeuner, lequel a été fort animé, sans gêne ni contrainte ; nous avons repris, à onze heures et demie, le chemin de Neustadt, et Monseigneur va demain, à Vienne, rendre la visite à Monsieur le comte de Paris, qui l'attendra à deux heures au palais Cobourg (2). »

(1) *Souvenirs inédits.*
(2) *Ibid.* — Cfr. Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 90).

6 août 1873.

Dans le tête-à-tête d'une demi-heure entre les deux princes, le comte de Chambord s'informa cordialement des membres de la famille de son cousin; on parla de politique générale.

Déclarations verbales des deux princes.

Le 3 août, le comte de Paris avait fait au comte de Vanssay la déclaration suivante, montrant bien son acquiescement au désir du comte de Chambord qu'aucune question controversée ne serait abordée : — « J'ai des idées qui me sont personnelles, dit-il; mon cousin a les siennes. Ce n'est que par son accord avec la nation qu'il peut les faire prévaloir ou les modifier. Je n'ai pas plus à les examiner qu'il ne saurait me demander d'abdiquer les miennes (1). »

Faisant allusion à cette déclaration, le comte de Chambord dit à son cousin, à la fin de leur conversation : — « Croyez que je trouve tout naturel que vous conserviez les opinions politiques dans lesquelles vous avez été élevé; l'héritier du trône peut avoir ses idées comme le roi a les siennes... (2). »

Le 6 août, le comte de Chambord rendit, au palais Cobourg, la visite qu'il avait reçue de son cousin. L'entretien fut non moins cordial que la veille, mais conserva son caractère familial.

Après le comte de Paris, tous les princes d'Orléans allèrent à Frohsdorf; seul, le duc d'Aumale, qui présidait alors le conseil de guerre chargé de juger Bazaine, s'abstint.

Impression produite par la visite.

L'entrevue de Frohsdorf eut un immense retentissement en France et en Europe. On l'interpréta comme le premier acte d'une restauration de la monarchie.

(1) V. de Saint-Albin, *Histoire d'Henri V* (p. 398); la déclaration du comte de Paris est reproduite à peu près dans les mêmes termes, sauf en ce qui concerne le dernier membre de phrase.

(2) Marquis de Flers (p. 168).

6 août 1873. Telle fut l'impression générale. Mais il faut essayer de préciser les sentiments qui, de part et d'autre, se firent jour à la réflexion.

« A Frohsdorf, raconte M. Aubry, on communiquait aux visiteurs, avec une sorte d'abandon, tous les détails de l'entrevue et des négociations qui l'avaient précédée. On leur livrait, pour en prendre copie, le papier même sur lequel M. le comte de Paris avait écrit de sa main les paroles historiques qu'il prononça en entrant dans le cabinet de son royal cousin (1). »

Mgr Pie, évêque de Poitiers, était le conseiller habituel de la petite cour de Frohsdorf; on ne faisait rien sans lui. Le comte de Vanssay lui adressa sans retard le procès-verbal du 5 août, en l'accompagnant du commentaire suivant : « Quel événement, Monseigneur, que celui dont toute l'Europe s'entretient en ce moment! Nous sommes entrés bien évidemment dans cette phase providentielle où le bon Dieu procède par des coups imprévus, inattendus, improbables, qui plongent dans le néant les pauvres petites combinaisons humaines, afin de prouver que l'œuvre est tout entière de sa main. Vous aurez compris, à la lecture de la dépêche adressée à *l'Union,* que tout s'était passé, pour le fond et la forme, dans les conditions de dignité, de sérieux et de cordialité qui donnent à cette réconciliation un caractère vraiment rassurant pour l'avenir. Je n'ai pas besoin d'ajouter que Mgr le comte de Chambord a exigé non seulement une visite au chef de la famille, mais une reconnaissance expresse du principe dont il est le représentant, excluant toute compétition sur le terrain monarchique. La condition a été acceptée, après mûre réflexion, et,

(1) Maurice Aubry, député à l'Assemblée nationale, *Mémoires inédits.*

dans les deux entrevues, le comte de Paris a fait preuve, dans les moindres détails, d'un tact parfait (1). » 13 août 1873.

Le comte de Chambord se déclarait personnellement très satisfait. Le fils du marquis de Dampierre passa les journées des 12 et 13 août à Frohsdorf. Le prince lui parla de l'événement de la semaine précédente. « Monseigneur ne tarissait pas sur le bonheur qu'il éprouvait d'une démarche qui semblait lever tous les obstacles, raconte le marquis de Dampierre. Il parlait de sa prochaine arrivée en France ; il avait trouvé le comte de Paris charmant. »

Sentiments de Frohsdorf sur la visite.

Cependant, il y avait, à ce tableau, une ombre que le marquis de Dampierre signale, non sans hésitation : « Mais, faut-il le dire ? Quand, le soir, les princes se furent retirés et que mon fils et ma belle-fille allèrent terminer leur soirée chez Mme de Vanssay, ils entendirent chez elle un langage qui jurait avec le rôle que venait de jouer son mari. On y était mécontent, presque irrité de l'acte qui rendait Monseigneur si heureux, et ces souvenirs portent à croire que les femmes, dans la royale demeure, ne pensaient pas tout à fait comme les hommes (2). »

La comtesse de Chambord n'avait, évidemment, aucun goût pour les effusions familiales.

Le comte de Chambord, plus sensible à la démarche du comte de Paris, gardait, au point de vue des conséquences politiques, un silence rigoureux. Le silence royal fut souvent, dans cette crise, une rude épreuve pour les dévouements les plus sûrs.

Nouvelle explication sur le drapeau.

Dans une lettre datée du 20 août, M. Vital de Rochetaillée relate un entretien qu'il eut alors avec le comte de Chambord sur la question capitale, celle du

(1) Mgr Baunard, *Histoire du cardinal Pie* (t. II, p. 504).
(2) Marquis de Dampierre (p. 179).

20 août 1873. drapeau. « Il y a, dit le prince, deux catégories de gens qui font opposition au drapeau blanc. Les uns, pour lesquels le drapeau n'est qu'un chiffon ; pour eux, la couleur ne doit rien faire. Il y a ensuite ceux qui voient un principe derrière le drapeau tricolore : c'est pour cela qu'il faut le refuser. » Après avoir reconnu que son drapeau n'est pas populaire, le comte de Chambord ajouta : — « Mais l'autre est révolutionnaire. » — « L'est-il toujours? répondit M. de Rochetaillée. Il pouvait l'être il y a quinze jours, mais depuis que le représentant des idées de 1830 est venu s'incliner si franchement devant la légitimité, ne peut-on pas dire que le drapeau tricolore n'est plus l'emblème de la révolution, qu'il est venu s'incliner devant vous? » M. Vital de Rochetaillée écrit : « Le prince n'a rien répondu. »

Encouragé par ce silence, M. de Rochetaillée se crut autorisé à pousser plus avant : — « Nous voici à la veille de la lutte, dit-il. Si Monseigneur en a le désir, qu'il veuille bien le dire, et nous entamerons une campagne énergique dans le sens du drapeau blanc. » — « Non, répondit le prince. Je fais cette recommandation à tous nos amis. Je compte sur le temps et sur les événements pour arranger bien des choses (1). »

La réconciliation, non la fusion.

Le comte de Chambord ne voulait pas compromettre son succès. Il avait vu l'héritier de la branche cadette venir vers lui et s'incliner devant lui. Il avait embrassé le cousin; c'était la *réconciliation*. Mais ce n'était pas la *fusion* (2).

(1) Marquis DE DAMPIERRE (p. 213).

(2) DUBOSC DE PESQUIDOUX, *Le comte de Chambord* (p. 452). — M. Henry de Vanssay écrivait à M. Dubosc de Pesquidoux : « La *fusion!* mot que Monseigneur blâmait, comme impliquant une fusion de doctrines politiques, comme impropre à caractériser la situation, et qu'on devrait toujours remplacer par celui de *réconciliation*. » — C'est

Du moins, ce n'était pas la fusion telle qu'on l'eût désirée dans le camp orléaniste, et telle que M. Guizot, dès 1850, sur la demande du roi Louis-Philippe, en avait tracé le programme dans une note destinée à passer sous les yeux du comte de Chambord : « La France, écrivait M. Guizot, doit reconnaître que le respect du droit monarchique et l'union des partis monarchistes sont indispensables à la monarchie. M. le comte de Chambord doit reconnaître que la monarchie de 1830 a été nationale et légale, et qu'elle a sauvé la France de l'anarchie. Par cette attitude simultanée, ni M. le comte de Chambord ni la France n'abandonnent leur dignité et leur droit. Ils se rapprochent sans se renier. Ils rendent ensemble hommage à la vérité et à la nécessité (1). » 20 août 1873.

La légitimité et la souveraineté populaire.

Le comte de Chambord, en rédigeant la note soumise par M. de Vanssay au comte de Paris, ne s'était en rien départi de son inflexible rigueur : il avait obtenu la reconnaissance du *principe* dont il était le représentant. Or, ses diverses déclarations ne laissaient, sur ce point, aucun doute : le *principe*, le *drapeau, l'honneur* de la dynastie et de la France, ces mots exprimaient les faces diverses d'une même idée, celle de la *légitimité* opposée à la *souveraineté populaire.* Le petit-fils de Louis-Philippe, s'il adhérait à ce *principe,* réprouvait l'autre avec toutes ses conséquences. Telle était l'exigence du comte de Chambord.

Avait-il obtenu l'adhésion pleine et entière du comte de Paris ?

Une lettre écrite immédiatement à M. le vicomte

d'ailleurs, le terme qu'emploie constamment le prince : dans ses lettres du 5 février 1857, au duc de Nemours; du 8 février 1873, à l'évêque d'Orléans; du 19 septembre 1873, à M. de Rodez-Bénavent; du 27 octobre 1873, à M. Chesnelong ; dans son manifeste du 2 juillet 1874.

(1) *Lettres* de M. GUIZOT *à sa famille et à ses amis,* in-12, 1884.

20 août 1873.

Sentiments du comte de Paris après la visite.

d'Haussonville par M. le comte Bernard d'Harcourt, député, qui accompagnait le comte de Paris, nous renseigne à ce sujet : « Mon cher ami, le comte de Paris vient d'arriver de Frohsdorf, où il a passé quatre heures ce matin. Il est satisfait de sa visite; la réception a été cordiale; aucune allusion n'a été faite ni aux récriminations contre le passé, ni aux questions brûlantes. En politique, on s'en est tenu aux généralités. J'ai écrit une longue lettre à Decazes et le comte de Paris lui-même a envoyé un rapport à son frère. Fais-toi montrer ces lettres à ton prochain voyage à Paris et tâche de voir aussi les deux notes écrites : *l'une apportée par M. de Vanssay au nom du comte de Chambord contenant les mots : « reprendre son rang dans la famille »; l'autre, envoyée par le comte de Paris et écrite de sa main, ne contenant plus ces mots, mais une affirmation des droits de la France de choisir son gouvernement* (1). C'est une bonne chose que ce soit fait; j'en suis bien content comme tu le seras toi-même (2). »

On voit, même aux termes de cette lettre, écrite dans la joie et un peu dans le soulagement de l'acte accompli, qu'il restait, au fond, de ce côté, une certaine inquiétude. Le désaccord s'était affirmé dans la rédaction de la phrase un peu ambiguë qui faisait allusion au « souhait » de voir la France chercher son salut dans le retour au principe dynastique. Le comte de Chambord tenait cette phrase pour une adhésion au principe lui-même; le comte de Paris n'y reconnaissait qu'une affirmation du droit souverain du pays.

Le malentendu persistait.

Le comte de Paris le sentait bien lorsqu'il écrivait,

(1) Lignes soulignées dans le texte.

(2) *Document inédit.*

quelques jours après, le 17 août, une fois rentré à Villers... « Nous y verrons maintenant plus clair que lorsque je suis revenu de Vienne. Il n'y a à discuter que sur des nuances; mais lorsque la conduite des conservateurs libéraux peut avoir une si grande importance, les nuances ont beaucoup de valeur. Quant à moi, persuadé que la consécration des principes de la monarchie constitutionnelle et traditionnelle à la fois est devenue aujourd'hui une nécessité de salut pour mon pays, je voudrais voir les conservateurs se proposer avant tout cette consécration, *quel que fût l'expédient auquel on recourrait le lendemain pour tourner les obstacles auxquels il vaudrait mieux éviter de se heurter auparavant*(1)... »

20 août 1873.

Il reste des « obstacles ».

Il y avait donc des obstacles.

Le même jour, 18 août, le comte de Paris s'exprimait cependant avec plus de précision dans une lettre adressée au marquis de Dampierre. Celui-ci, qui continuait à poursuivre ardemment la solution qu'il jugeait la seule réalisable, avait écrit au comte de Paris, à la date du 13 août : « Ce grand acte de patriotisme rend possible l'union qui était la condition indispensable de toute tentative sérieuse du parti conservateur et laisse la parole à la représentation nationale pour dire dans quelles conditions elle veut le rétablissement de la royauté. » Le prince lui répond le 18 : « Vous avez bien apprécié les motifs qui m'ont déterminé et vous définissez avec une heureuse précision la tâche qui, après ma démarche à Frohsdorf, incombe aux représentants du parti conservateur dans l'Assemblée nationale. » Le prince ajoute : « Il était de mon devoir de faire taire, une fois pour toutes,

(1) *Document inédit.*

20 août 1873.

La monarchie « traditionnelle et constitutionnelle ».

ces arguments d'après lesquels les divisions des princes rendaient la monarchie impossible. Aujourd'hui, la monarchie à la fois traditionnelle et constitutionnelle, définie d'une manière si ferme et si claire dans le manifeste de la droite de février 1872, peut être le programme commun de tous les conservateurs, à quelque nuance qu'ils appartiennent (1). »

Le « manifeste de la droite de février 1872 »? Mais c'était le système Falloux auquel le comte de Chambord n'avait jamais personnellement adhéré!

Il est vrai, ces lignes étaient destinées à rester confidentielles. Le comte de Paris se montrait plus réservé dans une autre lettre de la même époque : « Par ma récente démarche auprès de M. le comte de Chambord, écrivait-il, j'ai voulu écarter tout ce qui pouvait faire obstacle à cette union des conservateurs, fondée sur des intérêts communs, *et sur un respect des opinions de chacun, partout où il peut y avoir divergence* (2). »

A travers ces nuances et ces précautions, on sent une sorte de résignation déçue. Certains amis des princes étaient franchement mécontents : « On met plus de façons pour acheter ou pour vendre un cheval ! » s'écriait M. Jules de Lasteyrie (3).

II

Etat d'esprit du duc de Broglie.

Les fortes têtes du parti en délibéraient. Le duc de Broglie, qui était le *deus ex machina*, ne se faisait pas grande illusion. Il écrivait, le 24 août, au comte

(1) Marquis DE DAMPIERRE (p. 178).
(2) Marquis DE FLERS (p. 177).
(3) Comte DE FALLOUX (t. II, p. 549).

de Falloux : « Eh bien, oui! nous avons aplani la route et il ne reste guère d'obstacle à ce que vous avez souhaité toute votre vie. Mais ce n'est pas tout d'avoir un chemin ouvert; il faut marcher. Une nation ne peut aller au-devant d'un homme, quelque auguste que soit son origine. Il lui faut au moins faire la moitié du chemin. Le fera-t-on? Fera-t-on même un pas? *Rien ne m'autorise à le penser...* »

24 août 1873.

Le duc de Broglie et le comte de Falloux.

Le duc de Broglie priait le comte de Falloux de s'arracher aux douceurs de l'été angevin pour venir causer avec lui. Or, le comte de Falloux avait reçu quelques avis peu favorables au sujet de l'attitude du duc de Broglie. On accusait le ministre de jouer double jeu et de « mener un travail souterrain ». On disait qu'il n'était pas un partisan sincère de la restauration légitimiste et que, ne se sentant pas en confiance du côté du comte de Chambord, il n'avait pas confiance lui-même. Le comte de Falloux voulait en avoir le cœur net. Il se rendit à Versailles, où le ministère tout entier était établi : « Rien n'était plus calme que cette magnifique résidence, à laquelle la solitude et la tristesse semblent mieux convenir que le tumulte parlementaire (1). »

Là, les deux hommes distingués retournèrent le problème dans les entretiens péripatétiques dont le récit nous a été conservé par l'un des interlocuteurs.

Le duc de Broglie parla d'abord :

— « Les princes d'Orléans, après avoir longtemps délibéré entre eux, ont été demander une réconciliation sans restriction et sans réserve. On leur avait affirmé maintes fois que cette manière était la seule qui pût toucher le cœur de M. le comte

(1) Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste* (t. II, p. 554).

24 août 1873. de Chambord, mais que, cette satisfaction une fois accordée, l'abandon du prince serait à son tour sans limites. Il n'en a pas été tout à fait ainsi : le comte de Chambord a témoigné avec effusion ses sentiments de famille; il a très affectueusement, très chaleureusement parlé à ses deux cousins de leur femme, de leurs enfants, de leurs voyages, de leurs combats; mais il a toujours professé que les décisions politiques devaient lui appartenir et ne pouvaient être prises avec utilité, que lorsque la France, de son côté, aurait reconnu et rappelé le droit monarchique.

Inquiétudes et espérances. » Le comte de Paris, qui avait à cœur de ne point troubler une entrevue dont il jouissait sincèrement, et qui, en outre, tenait à ne rapporter que de bonnes paroles à ses oncles et à ses amis, n'a pas insisté davantage. Toutefois, de quelques mots mêmes du comte de Chambord et des paroles plus explicites de son entourage, le comte de Paris est revenu avec une impression conforme à nos espérances communes, c'est-à-dire que le comte de Chambord s'opiniâtre dans un point d'honneur exagéré, mais qu'au fond il regrette son manifeste de Chambord (1) et que,

(1) Sur les causes qui provoquèrent la publication du manifeste du 5 juillet 1871 relatif au drapeau blanc, voir une curieuse lettre de M. E. de Monti, l'un des secrétaires du comte de Chambord, à M. le vicomte de Maquillé, datée de Nantes, le 7 février 1872, publiée par le marquis DE DREUX-BRÉZÉ, dans ses *Notes et Souvenirs*, 4e édition, (p. 387). M. de Dreux-Brézé accompagne cette lettre d'une note, dans laquelle il allègue que le « propagateur en Anjou » des « paroles imprudentes » qui pouvaient compromettre le prince et faire croire au comte de Paris que la question du drapeau était tranchée en faveur du drapeau tricolore, *n'était autre que le comte de Falloux* (p. 392). C'est alors que le comte de Chambord se prononça et trancha la question du drapeau, qu'il « avait réservée pendant quarante et une années d'exil et qu'il comptait réserver encore ».

Une anecdote empruntée aux *Mémoires* de Mme DE LA FERRONNAYS tend à prouver que le comte de Chambord n'avait rien décidé avant le manifeste du 5 juillet 1871. Au moment de la révolution de février,

s'il ne veut pas céder d'avance pour ne point acheter le trône au prix d'un démenti qu'il s'infligerait à lui-même, il n'opposera point de résistance aux vœux de la France, régulièrement exprimés. » 24 août 1873.

Le comte de Falloux répondit :

— « Mais c'est un cercle vicieux : le prince croit ne pouvoir céder avec dignité qu'une fois rappelé en France ; or, il ne sera point rappelé sans avoir cédé ou, du moins, sans avoir donné, sous une forme ou sous une autre, la garantie qu'il ne rentrerait pas pour élever, dès le lendemain de son retour, un conflit avec la nation tout entière. Comment êtes-vous sortis de là ? » — « Nous n'en sommes pas sortis, répliqua le duc de Broglie. Nous travaillons à en sortir... » Le comte de Chambord et M. de Falloux.

Le comte de Falloux quitta Versailles, rassuré sur la droiture et la sagesse du duc de Broglie, mais non sans préoccupation au sujet du nouvel effort qui, même après la visite du comte de Paris, paraissait déjà nécessaire.

De partout, on sentait les résistances se produire. Le pays, qui savait peu de choses de tout ce travail et qui ne comprenait rien à cette logomachie à propos de doctrines et d'emblèmes qui lui paraissaient surannés, continuait à donner des majorités écrasantes aux candidats républicains. Les candidats monarchistes en étaient réduits à taire leurs opinions et à cacher leur drapeau. Attitude du pays.

A la session ordinaire des conseils généraux, la

le comte de La Ferronnays emporte à Frohsdorf un uniforme de lieutenant-général qu'il emballe lui-même dans le plus grand secret. Il dit à sa femme : — « Vous voyez, ma chère, que M[gr] acceptera le drapeau que la France lui apportera ; car pour conserver entière sa liberté, il n'a jamais porté de cocarde à ses chapeaux ni à ses vêtements » (p. 88).

V. aussi, sur ce point : comte DE FALLOUX (t. II, p. 57) ; Henri DE PÈNE, *Henri de France* (p. 346).

25 août 1873. présidence fut attribuée à des républicains dans quarante-trois départements. Les plus optimistes déclaraient, comme le fait M. Chesnelong, dans une lettre à M. de Meaux, datée du 11 septembre, que l'opinion publique « se réserve sans s'opposer » et que le « plus grand nombre se résignera à la monarchie ». On espère, dit-on encore, qu'en raison de la proximité de la Commune, une « journée » n'est pas à craindre.

Dans l'Assemblée, rien n'était moins certain qu'un vote favorable. Le duc d'Audiffret-Pasquier, après la séance du 25 août de la commission de permanence, dans une conférence improvisée avec ses collègues de la droite et du centre droit, disait « qu'il était nécessaire que le comte de Chambord fît connaître ses intentions, afin qu'on sût, avant l'ouverture de la prochaine session, si la restauration monarchique était possible ou ne l'était pas » (1).

Embarras des groupes de droite.

C'était le prendre de haut à l'égard du « Roi ». Mais était-on d'accord sur le fond? On cherchait un moyen pour sortir d'embarras. Quelqu'un eut une idée : prier Mgr Pie de se faire, auprès du comte de Chambord, « l'avocat du drapeau tricolore ». Mgr Pie donna, en réponse, le conseil inverse et l'accompagna d'un paquet de bonnes raisons : « Je ne puis ni ne dois me faire l'intermédiaire de ce que vous me communiquez... Le drapeau tricolore est irrémédiablement révolutionnaire. *Il signifie la souveraineté populaire ou il ne signifie rien.* En tant que drapeau politique et militaire à la fois, il est essentiellement et logiquement napoléonien, et ce n'est qu'avec le régime dictatorial qu'il devient relativement et très précairement conservateur. Pour

Avis de Mgr Pie.

(1) Daudet (p. 84).

les princes de Bourbon, qu'ils soient aînés ou cadets, il produira de nouveau ce qu'il a fait en 1830 et ce qu'il n'a pu conjurer en 1848. Et, comme l'opposition est bien autrement développée qu'alors, le système de transaction et de faux équilibre parlementaire qu'il symbolise conduira le pouvoir à un renversement beaucoup plus précipité encore que par le passé. 25 août 1873.

» Pour ma part, je pense que nul de nous n'a le droit d'exiger du Roi, si résigné qu'il puisse être à tous les sacrifices pour nous sortir de l'abîme, qu'il se jette dans un courant où il a la certitude de se noyer avec nous. C'est trop demander au sauveteur qu'il veuille bien s'attacher au cou la pierre qui a entraîné les meilleurs nageurs au fond de l'eau. Si Dieu veut sauver la France, il lui inspirera de meilleures dispositions. Sinon, elle périra victime de ses stupides antipathies (1). »

Cette thèse était juste à l'opposé de celle que soutenait, à cette même date, l'autre évêque, l'évêque libéral, Mgr Dupanloup. Celui-ci se tenait prudemment en dehors des négociations; mais, avec une ardeur infatigable, il travaillait sous main, secouant les endormis, réchauffant les tièdes et ne perdant pas l'habitude de traiter de haut la médiocre mentalité du prince que son zèle indulgent voulait, bon gré mal gré, hisser jusqu'au trône.

Opinion de Mgr Dupanloup.

« Il faut faire la monarchie sans retard, écrivait, le 15 septembre, Mgr Dupanloup à M. A. Costa de Beauregard, député, sinon la fusion faite si heureusement aura l'air d'avoir fait long feu... On pourra nous dire : — « Vous êtes enfin réunis et vous ne pouvez » rien. » Et l'évêque ajoutait : « Il n'y a plus qu'une seule difficulté. M. le comte de Chambord peut seul la

(1) Mgr Baunard (t. II, p. 506).

13 sept. 1873. résoudre. Mis au pied du trône chrétien, comme il l'est, sa responsabilité ne peut manquer de lui apparaître et de l'éclairer. Que s'il peut persuader l'armée, tout est dit, il n'y a plus de difficulté. Que s'il ne le peut pas, rien ne se fera et la France périra. Et l'Assemblée la plus monarchique du monde n'aura travaillé qu'au profit de la démagogie. Voilà à quoi les meilleurs amis du prince doivent sérieusement penser, et devant Dieu (1). »

Ainsi, des deux côtés, on pronostiquait à la France les pires catastrophes.

L'antagonisme si frappant entre les deux écoles ne résultait pas seulement d'une divergence sur les principes et sur le point d'honneur ; le dissentiment existait également sur l'opportunité politique. Le comte de Chambord lui-même n'omettait nullement les considérations de cet ordre. Il disait : « Si on ne veut qu'une monarchie de circonstance, destinée à légaliser les courants révolutionnaires et à leur apporter une digue temporaire, que la première génération renversera, alors il est inutile de m'appeler. Je sais bien que j'ai des principes impopulaires, mais ces principes sont ma force, ma raison d'être et je ne puis pactiser, au fond, avec ce que je considère comme l'erreur, comme la cause du désarroi de la France (2). »

Vues politiques du comte de Chambord.

Au moins, celui-ci ne se faisait pas d'illusion. Rentrant avec son système, sans équivoque, sans contrainte, sans « journée », acclamé par le parlement, par la nation, il était une force, il était, comme on disait autour de lui, le salut. Sinon, qu'était-il? — Rien. Rien « qu'un gros homme boiteux » ; et le mot était encore de ce prince, qui se jugeait lui-même, avec cette clairvoyance rude et méfiante qu'il appliquait aux autres.

(1) Abbé Lagrange (t. III, p. 286).
(2) Ernest Daudet (p. 8).

De là, une obstination, qui venait, en somme, de la vue exacte des réalités et des responsabilités. 15 sept. 1873.

Comment saisir ce fagot d'épines, comment plier cette volonté inflexible, armée de bonnes raisons et aidée d'un jugement désabusé? D'autre part, comment se refuser à la pression des parlementaires et des fusionnistes qui se montaient la tête à qui mieux mieux dans leurs conciliabules, dans leurs correspondances, dans leurs confidences haletantes, si près du but?

Nouvelle initiative du gouvernement.

Ce fut encore le gouvernement qui prit l'initiative. M. Ernoul, garde des sceaux, appartenait à cette catégorie des partisans de la royauté amenés à la foi monarchique, surtout par leur foi religieuse. Confident de Mgr Pie, il avait des entrées particulières auprès du comte de Chambord. Dans le cabinet, il représentait, avec M. de La Bouillerie, la droite légitimiste. On faisait bruit de son talent; on le prônait à l'égal d'un « Berryer »; on le croyait appelé à jouer un grand rôle. Le duc de Broglie n'avait aucune raison de se défier de lui. Sans se mêler ostensiblement à la démarche, le chef du cabinet laissa à son collègue le soin de faire, du côté de Frohsdorf, une nouvelle reconnaissance et, si possible, de tenter un premier assaut.

M. Ernoul.

Cette façon d'agir était un peu différente de la méthode préconisée par le comte de Paris, à savoir de « ne pas heurter l'obstacle ». Mais, à la suite de ses entretiens avec le comte de Falloux, le duc de Broglie pensait qu'il fallait se faire le cœur net.

M. Ernoul pria donc deux de ses amis, MM. Ch. Merveilleux du Vignaux et le comte de Sugny, de se rendre auprès du comte de Chambord, en les autorisant à faire connaître au prince, à titre officieux, « les réalités positives » et les vues du gouvernement.

Les deux ambassadeurs secrets arrivèrent munis d'un

16 sept. 1873.

Mission de MM. de Sugny et Merveilleux du Vignaux.

programme extrêmement complet, où toutes les questions de droit constitutionnel, parlementaire et autres, étaient inscrites et où l'on prenait d'avance des garanties positives contre les dispositions qu'on supposait trop rétrogrades du prince et de son entourage. M. Ernoul, en particulier, demandait un point d'appui solide et un moyen de résistance *contre l'idée, prête à surgir, de prolonger le provisoire*. Il y avait là une sommation très mesurée avec une pointe d'intimidation.

Le comte de Chambord reçut les deux envoyés ensemble, le 15 septembre, puis chacun d'eux séparément, le 16. Avant cette dernière audience, M. de Blacas leur avait communiqué la note suivante expédiée, le 13, à M. Ernoul.

Une note du comte de Chambord.

M. le comte de Chambord s'étonne d'avoir à revenir sur ce qu'il a dit tant de fois, relativement au pouvoir absolu. Toutes ses déclarations, depuis trente ans, n'ont été qu'une même protestation contre cette forme de gouvernement. Il ne saurait oublier que la monarchie traditionnelle est une monarchie essentiellement tempérée. Sous ce régime, le souverain exerce l'autorité en faisant appel au concours de deux chambres, dont l'une est nommée par lui dans des catégories déterminées, et l'autre est nommée par la nation, selon le mode de suffrage réglé par la loi. Il ne peut donc y avoir place, sous un pareil régime, pour un pouvoir arbitraire ou despotique.

Un très grand nombre de projets de constitution sont journellement soumis à M. le comte de Chambord. On comprendra qu'il ne peut entrer dans l'examen de ces divers projets, aucun de leurs auteurs n'ayant mandat ni qualité pour traiter isolément avec lui de ces graves matières. Si, comme il en a le ferme espoir, la majorité conservatrice veut donner satisfaction aux vœux du pays, par la restauration de la monarchie traditionnelle, M. le comte de Chambord pense que l'Assemblée doit se borner à le proclamer purement et simplement, en faisant suivre cette proclamation de la nomination d'une commission de trente ou cinquante membres, chargée de poursuivre, d'accord avec le roi, l'étude des questions constitutionnelles et des lois organiques.

Quant à la question du drapeau, que des passions d'origines

16 sept. 1873.

diverses ont cherché à raviver dans ces derniers temps, M. le comte de Chambord, à son entrée en France, se réserve de la traiter lui-même, directement avec l'armée. Il se fait fort d'obtenir une solution compatible avec son honneur et ne croit pas devoir recourir, dans cette circonstance, à aucun autre intermédiaire... (1).

La note une fois expédiée, avec une lettre d'envoi de M. de Blacas à M. Ernoul, disant que c'était la « pensée intime et dernière » du prince, il n'y avait pas d'inconvénient à écouter les mandataires du garde des sceaux.

Le comte de Chambord et les amis de M. Ernoul.

Durant l'entretien où le comte de Chambord ne fit que paraphraser la note, la question du drapeau fut abordée. M. Merveilleux du Vignaux attira l'attention du prince sur la difficulté matérielle et le grave danger qu'il y aurait à appeler l'armée à délibérer à l'heure de la restauration, et quand le drapeau tricolore serait peut-être aux mains de l'émeute.

Le comte de Chambord l'interrompit : — « *Si le drapeau blanc était repoussé,* JE REVIENDRAIS ICI, » dit-il presque à voix basse. M. Merveilleux du Vignaux relate qu'il « protesta avec un douloureux respect », et que le comte de Chambord *garda le silence* devant cette protestation, mais qu'il reprit presque aussitôt : — « Si la question était soumise à l'Assemblée, M. Ernoul défendrait-il le drapeau blanc à la tribune? » — « Je le crois, dans le cas où, rentré en France, le roi imposerait cette épreuve à M. Ernoul, » répondit M. Merveilleux du Vignaux, heureux de voir apparaître la possibilité d'un sursis. « Mais, ajouta-t-il, devant l'Assemblée, l'échec serait certain ; et si M. Ernoul pouvait croire au succès, il ne songerait pas sans

(1) Ch. MERVEILLEUX DU VIGNAUX, *Un peu d'histoire à propos d'un nom, Ernoul* (p. 87).

16 sept. 1873. crainte aux conséquences de cet acte, qui mettrait le drapeau tricolore aux mains de l'émeute. »

En dernière analyse, l'envoyé du garde des sceaux rappela au prince la lettre qu'il avait adressée en 1857 au duc de Nemours, relativement au drapeau : « Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on peut disposer d'elle » et lui dit que cette formule, « saisissante et heureuse », pourrait être remise entre les mains de M. Ernoul.

« Le prince répliqua doucement, mais d'une voix ferme, dit M. Merveilleux du Vignaux : — « *Je n'avais pas écrit alors mon manifeste* (1). »

Au cours de la conversation, le « roi » avait cru devoir faire une allusion à la question du personnel et calmer les inquiétudes répandues au sujet de son entourage : — « Aucun de mes amis n'ignore, et vous le leur direz au besoin, que, si je dois rentrer en France, ils seront les derniers à qui je penserai. »

On eût dit que le comte de Chambord faiblissait. Il consent à ne plus exiger que le drapeau blanc soit adopté avant son entrée en France. Mais, il laisse entrevoir, en même temps, une éventualité nouvelle : si, plus tard, le drapeau blanc n'était pas accepté par l'Assemblée et par la nation, le roi reprendrait le chemin de l'exil.

Impression optimiste.

On croit volontiers ce que l'on désire : la note optimiste domina de nouveau dans les cercles où ce travail occulte se poursuivait. Ces sentiments se confirmèrent à la lecture d'une nouvelle lettre du comte de Chambord, lettre écrite sous l'impression de la visite qu'il venait de recevoir et où le prince protestait très vivement contre l'opinion qu'on essayait

(1) Merveilleux du Vignaux (p. 92).

19 sept. 1873.

de répandre, au sujet de ses sentiments absolutistes et rétrogrades.

Il l'adressa à M. le vicomte de Rodez-Bénavent, député de l'Hérault, qui lui avait signalé le parti que, dans les provinces, on tirait de ces bruits contre la cause monarchique :

Explications du comte de Chambord sur sa politique.

Le sentiment qu'on éprouve, mon cher vicomte, en lisant les détails que vous me donnez sur la propagande révolutionnaire dans votre province, est un sentiment de tristesse ; on ne saurait descendre plus bas pour trouver des armes contre nous, et rien n'est moins digne de l'esprit français.

En être réduit, en 1873, à évoquer le fantôme de la dîme, des droits féodaux, de l'intolérance religieuse, de la persécution contre nos frères séparés ; que vous dirai-je encore ? de la guerre follement entreprise dans des conditions impossibles, du gouvernement des prêtres, de la prédominance des classes privilégiées ! Vous avouerez qu'on ne peut pas répondre sérieusement à des choses si peu sérieuses. A quels mensonges la mauvaise foi n'a-t-elle pas recours lorsqu'il s'agit d'exploiter la crédulité publique ? Je sais bien qu'il n'est pas toujours facile, en face de ces manœuvres, de conserver son sang-froid ; mais comptez sur le bon sens de nos intelligentes populations pour faire justice de pareilles sottises. Appliquez-vous surtout à faire appel au dévouement de tous les honnêtes gens sur le terrain de la conciliation sociale. Vous savez que je ne suis point un parti : et que je ne veux pas revenir pour régner par un parti : j'ai besoin du concours de tous, et tous ont besoin de moi... »

La lettre se terminait par une allusion assez vague « à la réconciliation » accomplie dans la maison de France et à ceux qui cherchent à dénaturer ce grand acte.

Tout bien pesé, on crut qu'on pouvait faire un pas de plus.

Nouveau pas en avant.

Le 25 septembre, à trois heures, environ soixante députés de la droite, parmi lesquels les membres de la commission de permanence, sont réunis dans la salle du budget, à Versailles, sous la présidence du duc

25 sept. 1873. d'Audiffret-Pasquier. Celui-ci parle : il déclare que l'heure est venue pour tous de s'expliquer ; il expose rapidement où en sont les choses en ce qui concerne les chances d'une prochaine restauration monarchique. Il demande aux membres de la droite de faire connaître leurs intentions. Quant à lui, parlant au nom du centre droit, il estime que la seule monarchie à laquelle il puisse accorder son concours est la « monarchie tricolore ». S'adressant aux amis du comte de Chambord, il conclut : « C'est celle que vous devez faire accepter du prince, parce que la France n'en accepterait pas d'autre. »

Le duc d'Audiffret-Pasquier.

Le duc d'Audiffret-Pasquier était connu pour ses attaches avec les princes d'Orléans et, notamment, avec le duc d'Aumale. C'est un esprit ardent, ouvert, un cœur chaud, une parole véhémente. Par tradition de famille, par tendance, par un mouvement spontané de sa nature, il incline vers les solutions libérales. Il aime la lumière, les combats de la parole, le cliquetis brillant des idées et des mots. Il s'élance et se laisse emporter parfois par son imagination, qui est prompte, et par son éloquence, qui est grande. Son attitude énergique à l'égard du bonapartisme l'avait écarté du ministère, où sa place était marquée. Mais sa situation était d'autant plus haute qu'elle était indépendante. Dans le parlement, son influence était considérable. Seul peut-être, il eût entraîné les esprits et les cœurs à une heure décisive. La confiance où il était auprès des princes d'Orléans assurait à ses interventions, par elles-mêmes si savoureuses, une autorité particulière et un accent.

Sa parole eut, sur ses collègues de droite, son effet habituel. Les plus fidèles amis du comte de Chambord, le comte de Maillé, le baron de Jouvenel approuvèrent chaleureusement.

M. de Carayon-Latour se leva, les larmes aux yeux, et proclama, lui aussi, la nécessité de l'union. « Sa vie, dit-il, avait été jusqu'ici consacrée au service du comte de Chambord ; il est prêt maintenant à la donner aussi pour le comte de Paris et pour son fils, le jeune duc d'Orléans, l'espoir de la monarchie. » 25 sept. 1873. La campagne est décidée.

Quand l'émotion fut calmée, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia demanda au duc d'Audiffret-Pasquier de substituer à l'expression de « monarchie tricolore » celle de « monarchie du drapeau tricolore ».

Résumant le débat, un autre duc, non moins orléaniste que le duc Pasquier, et plus politique peut-être, le duc Decazes, exprima l'avis que la réunion n'étant pas qualifiée pour prendre une résolution définitive, il y avait lieu de convoquer, à bref délai, une conférence des bureaux des quatre groupes de la majorité qui arrêteraient les résolutions que les circonstances réclamaient. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité. On fixa cette nouvelle réunion au 4 octobre.

L'impression optimiste s'affirmait.

Le comte de Paris, tout en gardant un reste d'inquiétude, se laisse entraîner au mouvement de confiance qui se dessine. Il écrit quelques jours après (3 octobre) : « Chaque jour développe les résultats excellents de votre réunion du 25 et le langage des légitimistes les confirme. Ils sont anxieux, parce qu'ils redoutent qu'une inspiration malheureuse ne vienne tout gâter ; mais ils s'enhardissent chaque jour à parler plus haut, comme la raison et la politique le leur conseillent. Ils cherchent une procédure pour lever le gros obstacle. Sans doute, la partie est grosse et pleine de périls ; mais les périls ne seraient pas moindres à la jouer moins franchement que ne le fait le centre droit, et je suis convaincu qu'il recueillera les fruits Le comte de Paris approuve.

3 octob. 1873. de cette franchise, même dans le cas d'un insuccès auquel j'aime à ne plus croire.

» La lettre du comte de Chambord est excellente, non pas seulement par le fond, mais par le ton, et nous ne pouvons qu'applaudir à la manière dont il caractérise la réconciliation du 5 août. Ce mot, si grave dans sa bouche, est bien celui qu'il convenait d'adresser, non pas seulement à nous, mais aux monarchistes constitutionnels qui sont en communauté d'idées avec nous » (1).

Sentiments de M. Buffet.

Cependant, les plus prudents conservent un doute. Ils voudraient que le comte de Chambord fût amené à s'expliquer sur la question du drapeau. Suivant le conseil de M. de Falloux, on voudrait rompre le « cercle vicieux ». Le duc de Broglie eut quelque velléité de faire intervenir soit le président de la République, soit le président de l'Assemblée nationale : « Je fis, dit-il, part de ma pensée à M. Buffet, qui ne me parut pas éloigné de s'y associer, *sauf, bien entendu, à discuter le moyen d'exécution.* »

Cette réserve n'était qu'une défaite. Nous connaissons les véritables sentiments de M. Buffet sur le comte de Chambord et sur la campagne politique qui se poursuivait alors : c'était au mois d'août 1873, à un dîner chez M. Aubry, député des Vosges. Celui-ci racontait au président de l'Assemblée nationale sa récente visite à Frohsdorf et, incidemment, protestait contre des « épigrammes haineuses par lesquelles, dans des salons académiques, des ambitions inassouvies cherchaient à dénigrer le prince de Frohsdorf, sa mère, sa femme, sa vie intime », puis concluait que l'Assemblée nationale allait restaurer la monar-

(1) *Document privé inédit.*

chie, comme elle en avait reçu le mandat. « Le président Buffet répondit, en substance, qu'il ne suffisait pas à des représentants du peuple de décider la restauration d'un gouvernement, mais qu'il fallait que ce gouvernement fût acceptable et durable : ce n'était pas le cas, disait-il, du système politique représenté par un prince exilé depuis quarante ans, devenu étranger aux besoins modernes et inconnu des masses (1). » 3 octob. 1873.

Le maréchal s'abstint également. Son opinion sur le drapeau, conforme à celle des chefs de l'armée, était bien connue; il ne faisait pas difficulté de l'exprimer assez haut dans des termes d'une énergie familière. Il reconnaît que le prince doit être informé de la situation : mais ce sont là affaires de parlementaires et où il n'a pas à se mêler (2).

Toutefois, pour ne rien laisser ignorer de ses intentions, le maréchal crut devoir, vers la fin de septembre, envoyer son aide de camp, le marquis d'Abzac, auprès du comte de Blacas, avec mission de « déclarer à celui-ci qu'avec le maintien du drapeau tricolore, auquel l'armée tenait, il ne ferait aucun obstacle au rétablissement de la monarchie; mais que, s'il s'agissait du drapeau blanc, il considérait comme de son devoir d'agir autrement, toutes les informations prises auprès des chefs de corps lui donnant la conviction que la suppression du drapeau tricolore constituerait un grand péril et pourrait entraîner la désunion de l'armée, qui, seule, maintenait l'ordre et la paix sociale » (3).

Au fond, le président et le duc de Broglie étaient d'avis — ce sont les paroles du duc de Broglie lui-même —

(1) *Souvenirs* de M. Maurice Aubry. — *Document inédit* (p. 10).
(2) Vicomte de Meaux, *Correspondant* du 10 juin 1899 (p. 839).
(3) Marquis de Dampierre (p. 234).

3 octob. 1873.

que le maréchal, chef de l'armée, étant responsable de la tranquillité publique, ne pouvait accepter indéfiniment des réponses évasives et une situation équivoque (1).

Nouvelle mission confiée à M. Combier.

On se résigna donc à confier une nouvelle mission à un membre de la majorité. Cette fois, on jeta les yeux sur M. Combier, député de l'Ardèche, ancien élève de l'École polytechnique « très carré en ses formules », dit M. de Falloux. Il devait se rendre à Frohsdorf, porter une réponse de M. Ernoul, garde des sceaux, à la note du 12 septembre, et insister pour demander une modification à la phrase sur le drapeau : le polytechnicien montait à l'assaut du grand redan.

M. Combier fit diligence. Il arriva à Frohsdorf le 29, et s'y trouva en même temps que le duc de Chartres. Ce fut un contretemps. Au milieu de la satisfaction provoquée par la visite du jeune et brillant officier, dont la conduite pendant la guerre avait fait une si grande impression, le comte de Chambord, dont on célébrait aussi ce jour-là l'anniversaire de naissance, n'accorda qu'une attention distraite au mandataire de M. Ernoul (2). Dans une très courte audience, M. Combier remit au prince la note du garde des sceaux, mais il dut repartir pour Paris sans obtenir la réponse précise impatiemment attendue. « C'est une acceptation plutôt qu'un refus, dit M. de Falloux, mais ce n'est ni l'un ni l'autre, avec un caractère définitif. »

(1) Comte DE FALLOUX (t. II, p. 557).

(2) Il semble bien que le comte de Paris n'ait pas été au courant de la mission de M. Combier; car il écrit, dans sa lettre du 3 octobre : « Je reçois une lettre de mon frère, très satisfait de sa visite à Frohsdorf. Il a trouvé M. Combier qui était venu, évidemment, raconter la conférence du 25 à laquelle il assistait. Le comte de Chambord a dit à mon frère qu'il *était très content des nouvelles que M. Combier lui apportait*. (Mots soulignés dans le texte.) L'impression personnelle de mon frère est excellente, surtout par la manière dont on lui a parlé du rôle de l'Assemblée. » — *Document inédit*.

M. Combier rentra à Paris le 3 octobre. La réunion était fixée au 4. On n'était pas plus avancé. 3 octob. 1873.

Dès ce moment, les sentiments du duc de Broglie, au sujet de l'essai de restauration, sont fixés. Ayant déjà, depuis longtemps, des doutes sérieux sur le succès, il perd toute confiance. Chargé de responsabilités graves, soucieux d'assurer ou, du moins, de réserver l'avenir, n'espérant plus vaincre ce que M. Merveilleux du Vignaux appelle les « défiances aisément éveillées du comte de Chambord », il prépare la retraite, en remettant sur le tapis, par les journaux qu'il inspire, l'« expédient de la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac Mahon ». Clairvoyance du duc de Broglie.

Le 24 août 1873, au banquet du conseil général de l'Eure, il avait déjà prononcé ces paroles significatives : « Rangeons-nous tous autour du nom vénéré du maréchal de Mac Mahon, c'est le chef naturel des gens de bien ; et si nous assurons avec lui le salut de la France, nous aurons mis en lumière un grand enseignement moral, plus nécessaire que jamais à recueillir dans les temps de révolution : c'est que dans la vie privée comme dans la vie publique, la vraie, la suprême habileté, c'est encore l'honneur et la vertu. » La première pensée de la prorogation.

Le duc de Broglie écrivait, vers le même temps, à M. de Falloux : « Nous devons prévoir l'obstination dont M. le comte de Chambord a déjà donné plus d'une preuve; nous devons, dans cette hypothèse, nous réserver une seconde solution qui prévienne le complet désarroi du parti conservateur. Cette combinaison, ajoutait-il, serait un pouvoir temporaire, mais d'une assez longue durée, que nous confierions au maréchal (1)... »

(1) Comte DE FALLOUX (t. II, p. 568).

CHAPITRE IV

L'entrevue de Salzbourg.

I. — La réunion du 4 octobre. — Constitution de la commission des Neuf. — Le dîner du quai d'Orsay. — Première réunion de la commission des Neuf. — L'armée et le drapeau tricolore. — « Les chassepots partiraient tout seuls. » — M. Ch. Chesnelong. — Il est délégué par la commission des Neuf auprès du comte de Chambord.

II. — Les partis et la restauration monarchique. — Les élections du 12 octobre. — La gauche organise la résistance.

III. — M. Chesnelong à Salzbourg. — Ses quatre entretiens avec le comte de Chambord. — Les déclarations de Salzbourg.

I

Réunion des groupes de droite.

La réunion fixée au 4 octobre eut lieu chez M. Maurice Aubry, 1, avenue d'Antin. Elle était composée des bureaux des quatre groupes monarchiques : extrême droite, droite, réunion Changarnier, centre droit.

L'union s'y manifesta moins solide que le 25 septembre. « L'émotion de tous était visible, rapporte M. de Dampierre, on mesurait ses paroles, et chacun sentait la responsabilité qui pesait sur lui. »

Le général Changarnier présidait. Il recommanda

4 octob. 1873. le « concert discret avant la lutte et la discipline pendant la bataille » ; puis, sans ouvrir le débat, il suggéra la nomination d'une commission ayant pour mission de préparer la solution et « d'arrêter le plan de la bataille ». Le vieux soldat se servait naturellement du langage militaire.

Après que les membres de chaque groupe eurent échangé leurs réflexions à voix basse, une discussion assez confuse s'engagea sur la proposition du président. Il était facile de distinguer une divergence de vues entre les amis des princes d'Orléans et ceux du comte de Chambord. Ces derniers ne voulaient pas d'une commission. M. de La Rochette, président de l'extrême droite, déclara qu'à son avis il fallait ajourner « aussi bien toute préparation de la lutte que toute discussion sur le fond même des choses ».

Les légitimistes voudraient ajourner encore.

Mais le duc d'Audiffret-Pasquier savait ce qu'il voulait. Il parla vigoureusement ainsi qu'il l'avait fait le 25 septembre. « Où en est-on, demande-t-il, sur la question du drapeau? C'est ce qu'il importerait de savoir. Quant à nous, je le dis avec une entière franchise, nous nous prêterons à tous les accords honorables sur tout le reste; mais, sur ce point, nous ne posons pas au prince, nous nous posons à nous-mêmes, ou plutôt le pays nous pose une condition *sine quâ non*. Il faut qu'il soit entendu, avant tout et au préalable, que le drapeau tricolore sera maintenu. » Et, s'adressant à ses collègues de droite, le duc d'Audiffret-Pasquier termine ainsi : « Sommes-nous d'accord? S'il y a des oppositions, je vous supplie de les produire ici et dès aujourd'hui ; car le pire de tout, ce serait de nous unir dans un faux accord qui ne ferait que préparer et aggraver la rupture du lendemain. »

Le duc Pasquier insiste.

La « bataille » était engagée et le centre droit posait,

d'abord, son ultimatum. Ce mot d'« ultimatum » fut prononcé. 4 octob. 1873.

C'est alors qu'intervint au débat un excellent homme qui suivait les péripéties de la crise avec anxiété et qui, depuis quelque temps, se donnait beaucoup de mal pour trouver une solution. C'était M. Chesnelong, député des Basses-Pyrénées.

M. Ch. Chesnelong.

Ancien commerçant en drap, M. Chesnelong était un royaliste d'assez fraîche date. Il avait été élu député au Corps législatif en 1865 et, selon son expression, « il avait prêté un concours loyal à l'empire » ; comme il le dit encore, il était « avant tout un catholique dévoué à l'Église et à la France ». Il ne manquait ni d'ardeur, ni d'imagination, ni de talent. Son fort était la dialectique ; dévideur sincère de raisonnements judicieux, il développait, en périodes copieuses, ce qu'il appelait des « points de vue », recherchait des « terrains », analysait des « éléments » : c'était là son langage. M. Chesnelong était un esprit actif, un conciliateur-né. Quand il eut compris la détresse du parti royaliste, l'émotion qui le saisit fut comme l'appel de sa vocation naturelle.

Dès les premiers jours de septembre, il s'était épanché dans une longue lettre à M. de Carayon-Latour. Il avait écrit, non moins longuement, à M. le vicomte de Meaux. A ceux-là, à d'autres peut-être, il disait ses tristesses, ses angoisses, examinant toutes les hypothèses, aboutissant toujours à une même conclusion qu'il exprimait en ces termes : « Trouver une combinaison pour relever le drapeau blanc sans répudier le drapeau tricolore, et, dans un langage grand et généreux, indiquer la signification nationale de cette coexistence ou de cette alliance, de manière que la Révolution n'y ait aucun profit et que la dignité du

4 octob. 1873. roi et celle de la France soient tout ensemble unies et sauvegardées ». Il ajoutait, avec bonne foi : « Ce serait un acte sauveur (1) ! »

Il répond au duc Pasquier.

Quand, dans la réunion du 4 octobre, M. Chesnelong eut entendu les paroles prononcées par le duc d'Audiffret-Pasquier, il sentit que son heure était venue; il se jeta entre les combattants. Il parla : « Derrière nous comme derrière le pays, les ponts sont coupés... Pour le pays, c'est le port ou c'est l'abîme; pour l'Assemblée, c'est son honneur devant l'histoire ou c'est sa condamnation. » Il se refusa à l'un ou à l'autre « ultimatum »; il exposa que le succès était à deux conditions : la première, « de grouper sur un terrain bien choisi une majorité assurée »; la seconde, « d'obtenir que le roi se place sur ce terrain »; et, par une série de raisonnements un peu longs à répéter, il en vint à établir que le « terrain d'entente » ne pouvait être précisé en réunion plénière, et qu'il convenait de désigner une commission chargée de le rechercher. « De part et d'autre, des réserves opposées furent réciproquement acceptées » et la commission fut nommée sur l'intervention de M. Chesnelong.

M. de Larcy, au nom des amis du comte de Chambord, ne cacha pas son opinion. C'était une machine de guerre que l'on forgeait contre la légitimité, il prononça cette parole, grosse de souvenirs et de menaces : « Si la réunion croit devoir recommencer 1830, il est inutile de nommer une commission (2). »

La commission des Neuf.

La commission fut composée de MM. le duc d'Audiffret-Pasquier et Callet pour le centre droit, Tarteron et Combier pour l'extrême droite, le baron de Larcy

(1) Ch. Chesnelong, *La Campagne monarchique* (p. 50).
(2) Aubry, *Mémoires inédits* (p. 21).

et Baragnon pour la droite modérée, le comte Daru et Chesnelong pour le groupe Changarnier. Le général Changarnier, lui-même, devait la présider. Ce fut la fameuse *Commission des Neuf*. 4 octob. 1873.

La situation jugée par le comte de Paris.

En constituant cette commission, les groupes de droite entamaient l'action. Le comte de Paris, qui, jusqu'ici, avait hésité sur la meilleure méthode à suivre, soit « d'affronter », soit de « tourner » l'obstacle, sent toute la gravité de la décision. Il espère encore qu'on pourra traiter avec les légitimistes parlementaires, sans être obligé de s'adresser au comte de Chambord. Il écrit d'Arc-en-Barrois, le 6 octobre, en approuvant ce qui s'était fait à la conférence tenue chez M. Aubry : « Vous savez que j'ai toujours déconseillé à mes amis de s'adresser directement au comte de Chambord pour obtenir de lui des concessions. Je crois qu'il faut continuer à éviter de mettre sa personne en jeu parce que la meilleure manière pour lui, aujourd'hui, d'accepter le drapeau tricolore est peut-être de se faire forcer un jour la main par ses amis... Il fallait dire à ceux-ci tout ce qu'on leur a dit; il fallait le dire devant vos collègues de la droite modérée : ils l'ont entendu; on ne s'est pas brouillé; en maintenant votre terrain, vous en êtes arrivés à la nomination d'une commission dans le sein de laquelle on pourra parler plus à l'aise... Je persiste à croire que c'est la droite modérée qui peut exercer, dans le sens des concessions, l'influence la plus décisive... Je crois donc que, malgré les apparences, votre réunion a pu avancer les affaires [1]. »

On voit que, malgré tout, il reste, chez le comte de Paris, une certaine appréhension, au moment où

(1) *Document privé inédit.*

4 octob. 1873. les événements se précipitent à l'appel de M. Chesnelong.

Du côté des légitimistes, on était plus inquiet encore. On comprenait tous les risques de la politique consistant à mettre le roi « au pied du trône ». On ne pensait pas que le comte de Chambord se laisserait si facilement « forcer la main ».

Réserve des légitimistes.

Il était remarquable que, d'une part, MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et de Cazenove de Pradine, « désignés par le comte de Chambord pour être, dans l'Assemblée nationale, les interprètes de sa pensée et de ses résolutions », se tenaient à l'écart des pourparlers, et que, d'autre part, à la différence des autres groupes, l'extrême droite ne s'était pas fait représenter par ses chefs dans la commission. Les plus fins pouvaient en conclure, selon l'observation du vicomte de Meaux, que si ces pourparlers parlementaires n'étaient pas formellement condamnés par le prince, ils n'étaient pas non plus favorablement accueillis.

Le marquis de Dreux-Brézé disait à un membre de l'Assemblée nationale : « Il n'y a pour moi ni motif ni place à des négociations. Il ne saurait être question de conditions, toujours odieuses et, de plus, très particulièrement inopportunes en ce moment. Le devoir de l'Assemblée est de proclamer purement et simplement M. le comte de Chambord roi de France, sous le nom de Henri V (1). »

Dans ses *Notes et Souvenirs*, le même marquis de Dreux-Brézé fait connaître l'appréciation de « l'entourage » sur la commission elle-même : « Toute cette procédure, dit-il, avait pour but de rendre maîtres de la situation à venir les chefs de la droite, dite

(1) Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 101).

modérée, et du centre droit... C'est autour de la commission de permanence, dont l'existence facilitait leur réunion, que se groupèrent les députés qui, malgré les efforts de la droite proprement dite, voulaient poursuivre leur campagne distincte. De ces réunions souvent confuses... devait sortir la commission des Neuf, commission vers laquelle convergeaient toutes les prétendues revendications, d'où partiraient toutes les propositions à soumettre à Monseigneur(1). » 4 octob. 1873.

A Frohsdorf, on était notoirement hostile aux parlementaires, à ceux qui, « sous la conduite de M. de Falloux, traçaient tout un programme préparatoire à la diminution, comme souverain, du roi de France. »

Nouvelle intervention de M. de Falloux.

Or, précisément, M. de Falloux rentrait en scène. C'est en sa présence et, en quelque sorte, sous sa présidence, qu'eut lieu, le 4 octobre, aussitôt après la réunion des droites, au café du quai d'Orsay, un dîner auquel assistaient, MM. de Cumont, de Meaux, Baragnon et Chesnelong, et où l'on chercha une formule conciliatrice qui pourrait être adoptée par la commission des Neuf. Il s'agissait de serrer le roi au plus près sur la question du drapeau. On se servit d'une communication dernière que le prince avait faite, à la suite de la visite de M. Combier, et qui, adressée à M. Ernoul, était arrivée en retard à Paris, le soir même de la réunion. Cette communication contenait la phrase suivante : « Quant à la question du drapeau, Monseigneur, à sa rentrée en France, se réserve de parler de nouveau, *se faisant fort d'obtenir de ses représentants une solution compatible avec son honneur.* »

Le diner du café d'Orsay.

Le petit conciliabule pensa que ce n'était pas s'éloi-

(1) Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 104).

4 octob. 1873. gner outre mesure de la parole royale que de la traduire en cette autre phrase qui serait proposée comme une formule définitive d'entente à la commission des Neuf : « Le drapeau tricolore est maintenu. Il ne pourra être modifié *que par l'accord du roi et de l'Assemblée.* »

M. Chesnelong se chargea de soumettre cette rédaction à la prochaine réunion de la commission des Neuf.

M. Chesnelong était plein d'espoir. Il estima qu'il se devait de poursuivre le mandat de conciliation que l'événement lui imposait. Suffisamment renseigné sur les dispositions de ses collègues, il crut nécessaire de s'enquérir de l'état d'esprit du prince. Il se rendit chez M. de La Bouillerie et chez M. Ernoul. Quel était le résultat des missions remplies par MM. Merveilleux du Vignaux et de Sugny, puis par M. Combier?

M. de La Bouillerie se tut. M. Ernoul communiqua à M. Chesnelong le texte de la note du 12 septembre, modifiée par celle du 2 octobre sur le point relatif au drapeau : « Il ne me fit connaître, dit M. Chesnelong, ni les considérations qu'il avait soumises à M. le comte de Chambord, ni ce que le prince avait lui-même dit à nos honorables collègues dans les audiences qu'il leur avait accordées. »

M. Chesnelong mal renseigné.

Ainsi, M. Chesnelong ignora que la « solution » dont parlait le comte de Chambord, c'était de placer l'Assemblée dans l'alternative de l'adoption du drapeau blanc ou du retour du roi en exil. Pour expliquer ce silence, M. Ernoul se retrancha derrière le caractère confidentiel des lettres de M. de Blacas. D'autre part, le duc de Broglie dit plus tard à M. de Meaux : « Je trouvais assurément insuffisant ce qui nous était rapporté du comte de Chambord, mais j'ai cru qu'il voulait se faire forcer la main (1). »

(1) Vicomte DE MEAUX (p. 206).

6 octob. 1873.

Première réunion de la commission des Neuf.

La commission des Neuf tint sa première réunion, le lundi 6, chez le général Changarnier. On entrait dans la phase décisive. Maintenir le drapeau tricolore, mettre le roi en présence d'une décision irrévocable, déterminer une procédure pour lui faire connaître les dispositions des groupes parlementaires qui auraient à se prononcer sur le rétablissement de la royauté, tel était le plan de la journée. La précaution devait consister à présenter comme une concession ce qui, au fond, était une condition.

Le général Changarnier dit, en ouvrant la séance : « Sur la question constitutionnelle, l'accord est fait au fond ; il ne s'agit que de formules à trouver. Au contraire, sur le drapeau, l'accord est à faire ; il faut y travailler. »

L'armée et le drapeau tricolore.

Immédiatement, le général ajoute : « On ne peut rien tenter avec succès sans être sûr du concours fidèle, résolu, énergique de l'armée. Je connais l'armée et ses chefs. Si on inquiète l'armée sur son drapeau, elle ne se révoltera pas ; c'est une armée disciplinée. Mais elle sera mécontente et elle ne se dévouera pas ; plusieurs de ses chefs donneront leur démission. Voilà le fait. » Et il conclut : « Quant à moi, je me ferais casser la tête pour mettre M. le comte de Chambord sur le trône, je suis dévoué à M. le comte de Chambord jusque-là ; mais je ne le suis pas jusqu'à sacrifier le drapeau tricolore. »

Le comte Daru, le duc d'Audiffret-Pasquier s'exprimèrent dans le même sens. Si le drapeau tricolore n'était pas conservé, le centre droit ne voterait pas la monarchie.

Mais voici une intervention autrement grave : « Je me suis entretenu de la question avec le maréchal de Mac Mahon, dit le duc Pasquier. Or, le président m'a déclaré que si l'Assemblée nationale, usant

5 octob. 1873. de son droit constituant, rétablissait la monarchie, il ne faillirait pas au devoir de faire respecter sa décision; que, toutefois, il ne croyait pas pouvoir répondre de la paix publique si la question du drapeau n'était pas résolue d'avance en faveur du drapeau tricolore; hors de cette condition, il serait obligé de retirer son concours et de dégager sa responsabilité, c'est-à-dire de donner sa démission.»

Le duc Pasquier ajouta que le maréchal l'avait autorisé à faire confidentiellement, en son nom, cette communication à la commission. Il déclara, en outre, avoir reçu, le matin même, du secrétaire de la présidence, une lettre qu'il tenait dans ses mains et qui lui confirmait la résolution arrêtée du chef du gouvernement, en même temps qu'elle l'autorisait de nouveau à la porter, à titre confidentiel, à la connaissance de la commission. Le maréchal aurait exprimé son avis dans les termes suivants : « Si le drapeau blanc était déployé en face du drapeau tricolore, si le drapeau blanc flottait à une fenêtre et le drapeau tricolore à une autre, les chassepots partiraient d'eux-mêmes et je ne pourrais plus répondre de l'ordre dans les rues et de la discipline dans l'armée (1). »

Le maréchal de Mac Mahon et le drapeau tricolore.

Après cette communication qui « remua profondément les délégués des deux droites », le duc d'Audiffret-Pasquier conclut : « Je demande qu'un article portant ces mots : « Le drapeau tricolore est maintenu », soit inséré dans l'acte même qui rétablira la monarchie et appellera au trône, en vertu de son droit héréditaire, M. le comte de Chambord ; je demande, en outre, qu'avant de soumettre à l'Assemblée le projet de cet acte, la certitude nous soit acquise que l'article sur le drapeau est agréé par le prince. »

(1) Marquis de Dampierre (p. 233).

6 octob. 1873.

Le vénéré baron de Larcy, avec l'émotion touchante d'un serviteur fidèle de la royauté, qui a la tristesse de voir le port s'éloigner au moment où il croyait l'avoir atteint, s'écria : « Je suis navré de douleur. La garantie que demande M. le duc Pasquier, je voudrais pouvoir la donner ; elle n'est pas, que je sache, obtenue et je ne puis offrir la certitude qu'on l'obtiendra. »

Le duc Pasquier exige le drapeau tricolore.

Le duc d'Audiffret-Pasquier maintint ses conclusions. Aux principes dont parlent ses collègues et qu'il ne contredit pas, il oppose les nécessités de fait : « Pouvons-nous tenter l'entreprise monarchique sur un terrain où le pays, mécontent, ne nous suivrait pas, où l'armée, froissée, ne nous appuierait pas, où le maréchal, qui a la garde de la paix publique et qui en a aussi la responsabilité, ne croit pas possible de nous prêter son concours, où la majorité, enfin, nous ferait défaut dans l'Assemblée ? Le pouvons-nous ? Voilà la question, non telle que je la pose, mais telle que la pose la force des circonstances. »

C'était le tour de M. Chesnelong. Il parla abondamment : pour concilier les inquiétudes de M. de Larcy et les exigences de M. le duc Pasquier, il finit par proposer la formule arrêtée la veille avec M. de Falloux : « Le drapeau tricolore est maintenu. Il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale. »

Formule de transaction.

Cela parut une nouveauté. Le duc d'Audiffret-Pasquier adhéra par esprit d'entente et « par un mouvement du cœur ». On se rallia aux vues de M. Chesnelong (1).

Restait à soumettre ces résolutions au comte de Chambord. Quoi de plus naturel que de recourir à

(1) Ch. Chesnelong (pp. 76 à 93).

6 octob. 1873.

M. Chesnelong, l'auteur même, ou du moins l'éditeur responsable de la proposition? Le comte Daru, qui est dans tous les secrets, le désigne au suffrage de ses collègues. L'assentiment fut unanime. M. Chesnelong se débattit, puis il accepta, en demandant que MM. de Larcy et Lucien Brun lui fussent adjoints.

M. de Larcy se récusa. M. Lucien Brun ne consentit pas à devenir le délégué d'une commission dont il ne faisait pas partie; il ne refusa pas cependant d'accompagner M. Chesnelong dans son voyage. « Je vis bien que je serais seul à porter le fardeau, » dit mélancoliquement M. Chesnelong.

M. Chesnelong est désigné pour se rendre à Frohsdorf.

On peut s'étonner du choix de la commission : M. Chesnelong était, en somme, un négociateur un peu mince et un peu novice pour qu'on le chargeât d'une si lourde tâche. Ceux qui occupaient le devant de la scène, le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc Decazes, eussent été plus qualifiés pour exposer au comte de Chambord les sentiments réfléchis de la majorité. Selon l'expression du cardinal de Richelieu : « Dans les grandes affaires, il faut des personnages de grande autorité, pour qu'à leur ombre beaucoup de gens s'y embarquent. » M. Chesnelong était-il ce personnage de grande autorité? M. de Meaux dit simplement que M. Chesnelong déploya tout ensemble l'opiniâtreté du citoyen qui se refuse à désespérer de l'avenir de son pays et la souplesse tenace du négociant résolu à conclure une affaire épineuse, mais nécessaire (1). »

De « négociant » à « négociateur » il y a une nuance qui, assurément, n'a pas échappé au spirituel écrivain.

Dès le soir, M. Chesnelong se préoccupa d'obtenir l'audience du prince. M. Lucien Brun se chargea de

(1) *Correspondant*, 25 octobre 1902 (p. 206).

mettre au courant de la situation le marquis de Dreux-Brézé, président du « bureau » du roi à Paris, et de le prier de vouloir bien recevoir le délégué de la commission des Neuf. 7 octob. 1873.

Plan de M. Chesnelong.

La commission se réunit encore le lendemain, 7. M. Chesnelong indiqua à ses collègues les conditions dans lesquelles il comptait accomplir sa mission. On se mit d'accord sur le sens général des déclarations qui seraient faites au prince, sur les stipulations que devrait renfermer l'acte appelant Henri V au trône, « stipulations qui ne sauraient, à aucun degré, avoir pour objet de prendre des précautions limitatives contre l'initiative royale, mais qui sont simplement destinées à mettre le pays en garde contre les déclamations calomnieuses des partis hostiles ».

Le duc Pasquier précise.

Le duc d'Audiffret-Pasquier précisa ainsi ces stipulations : « 1° Les lois constitutionnelles, dont la proposition serait réservée au gouvernement du roi, reposeraient sur les quatre bases que le prince avait de tout temps acceptées et même proclamées : le pouvoir exécutif au roi ; le pouvoir législatif s'exerçant par le roi et deux Chambres ; l'inviolabilité du roi et la responsabilité de ses ministres ; 2° les libertés civiles et religieuses qui constituent le droit public des Français seraient maintenues. »

M. Chesnelong emportait, en somme, dans sa valise, une charte et un drapeau.

« Nous nous séparâmes très émus, dit-il lui-même, mais, malgré tout, remplis d'espoir, en nous donnant rendez-vous pour le jeudi 16 octobre, après mon retour. »

Au moment du départ, on le munit de tous les viatiques. Nouvelle déclaration du maréchal, transmise par le comte Daru : « J'ai tenu a dit le président, à

7 octob. 1873. faire connaître à la commission mon sentiment de chef du gouvernement. C'est aussi mon sentiment de soldat. Je ne répudierai jamais le drapeau tricolore. L'armée, que je connais bien, est dans les mêmes dispositions que moi. »

Déclaration du duc de Broglie, reçue directement de sa bouche, à un dîner chez M. Ernoul : On n'aurait pu engager la campagne monarchique sur le terrain de la phrase transmise au nom du roi à M. Ernoul; mais la formule de la commission des Neuf doit être considérée comme « strictement et rigoureusement acceptable ». — « Nous nous en contentons, dit-il à M. Chesnelong. Tâchez de la faire agréer par le roi. Sinon, l'entreprise serait vouée à un insuccès fatal. Le maréchal ne s'y prêterait pas, moi non plus. Je veux la monarchie très sincèrement et très énergiquement; je suis prêt à y mettre ma responsabilité, ma vie, mon honneur dans des conditions possibles. Mais nous n'aurions pas le droit de jouer le sort du pays dans une tentative où la défaite serait certaine. J'ajoute que la réunion de l'Assemblée est proche, et qu'il nous faut prendre un parti dans ces quinze jours. »

Recommandations du duc de Broglie.

M. Chesnelong, bourré de ces illustres recommandations, n'attendait plus qu'un mot de Frohsdorf.

De ce côté, on se montrait peu pressé. — « J'ai le frisson de la responsabilité, écrit-il à sa famille; j'ai de bien grandes anxiétés à côté d'espérances douteuses. »

Le 8 octobre, M. Chesnelong vit le marquis de Dreux-Brézé, qui lui fit la communication suivante : — « Monseigneur est absent pour une dizaine de jours. Je ne suis pas dans le secret de sa résidence et je ne pourrai vous dire que la semaine prochaine, où et quel jour il pourra vous recevoir. Du reste, le prince a dit son dernier mot sur le drapeau... »

18 octob. 1873.

Lenteurs du côté de Frohsdorf.

M. Chesnelong objecta que la commission des Neuf s'était ajournée au 16, qu'elle devait rendre compte de son mandat dans la réunion des groupes, fixée d'ores et déjà au 18, que le retard de l'entrevue jusqu'au 20 pourrait mettre du désarroi dans les esprits et décourager bien des bonnes volontés.

M. de Dreux-Brézé promit de faire tous ses efforts pour hâter la date de l'entrevue. Le lendemain, il faisait prévenir M. Chesnelong par M. de La Bouillerie que le 12 ou le 13, au plus tard, le jour de l'audience serait fixé.

Quelques heures après cette communication, M. Lucien Brun informait confidentiellement M. Chesnelong que le prince était à Salzbourg et qu'il l'y appelait ainsi que ses deux amis, codélégués du prince, MM. de Carayon-Latour et de Cazenove de Pradine. — « Je serai à Salzbourg le dimanche 12, dit-il. Tenez-vous prêt à partir ce soir-là ou lundi matin. M. de Dreux-Brézé recevra dimanche une dépêche signée « Noël » qui le chargera de vous dire quel jour le prince pourra vous recevoir. »

Enfin la dépêche arriva. « J'attendais d'heure en heure l'avis que je devais recevoir, dit M. Chesnelong. A sept heures du soir, lorsque je n'y comptais plus, M. de Dreux-Brézé vint lui-même me prévenir que la dépêche lui était parvenue à l'instant, et que le prince me recevrait à Salzbourg le mardi 14, à deux heures de l'après-midi. Je n'eus que le temps de me rendre à la gare de l'Est; une heure après, j'étais en route. »

Le mandataire de la commission des Neuf, qui n'avait jamais vu le comte de Chambord, qui n'avait jamais vu le comte de Paris, qui n'avait jamais vu le maréchal de Mac Mahon, chargé des pouvoirs du groupe politique ayant à sa tête le duc de Broglie, le

12 octob. 1873. duc d'Audiffret-Pasquier et le duc Decazes, allait donc s'entremettre entre tous ces hauts personnages. Il portait au descendant des rois les paroles destinées à assurer le salut de la France et celui de la dynastie. Le digne homme partait, armé de sa bonne volonté, de sa faconde et de sa foi.

II

Tandis que l'entente paraissait se faire dans les groupes de droite, l'inquiétude grandissait dans les groupes de gauche. L'opposition s'organisait.

Inquiétudes de la gauche.

M. Thiers avait passé les vacances en Suisse. Il revint à Paris. A la frontière de l'Est, à Nancy, à Belfort, il fut accueilli par des ovations enthousiastes. Il était, pour ces régions, le « libérateur du territoire »; il redevenait, pour tous, l'homme de 1830, le chef du parti libéral, on le considérait déjà comme le fondateur de la République. Par une rare faveur de la fortune, il voyait sa popularité s'accroître avec l'âge, après un gouvernement qui avait été le plus fortement répressif qu'ait connu la France. Des adresses sans nombre lui étaient envoyées. On l'avait invité à Lunéville; une fête qui eût été la fête de la libération était préparée en son honneur. Tout l'Est serait venu l'acclamer. Le gouvernement crut devoir interdire ces manifestations.

M. Thiers.

A Paris, M. Thiers prit en main la direction de la campagne républicaine. Ce fut au maire de Nancy qu'il s'adressa, par une lettre datée du 29 septembre, pour attirer l'attention du pays sur le danger d'une restauration menaçant « tous les droits de la France, ses libertés civiles, politiques et religieuses, son dra-

peau, son état social, les principes de 1789 devenus ceux du monde entier ». 12 octob. 1873.

M. Thiers fait ostensiblement alliance avec M. Gambetta et groupe autour de lui le centre gauche et l'union républicaine. Il provoque des manifestations importantes : MM. Alfred André, gérant de la Banque de France, Cézanne, Sébert, déclarent qu'ils auraient pu accepter la monarchie avec le comte de Paris, mais non avec le comte de Chambord ; M. Drouin, ancien président du tribunal de commerce de la Seine, écrit « qu'il votera pour la république et qu'il s'est arrêté à ce parti, après avoir pris l'avis unanime du haut commerce parisien » (1).

De nombreux conseils généraux, des chambres de commerce soumirent au gouvernement et au président de la République l'expression de leurs craintes.

M. Gambetta.

M. Gambetta parla deux fois, à Périgueux, le 28 septembre, à propos de l'inauguration d'un monument élevé au général Daumesnil, et, le 3 octobre, au château de La Borde, près de Châtellerault, chez M. Escarraguel. Il fait appel à l'union de tous les républicains, provoque la bourgeoisie à une alliance avec le prolétariat et annonce aux conservateurs que la « réaction, que quelques-uns préméditent, serait le prélude et la préface de la plus terrible révolution ».

Les journaux républicains, craignant les poursuites, ne reproduisirent pas ces discours. Seul, le *Siècle* publia des fragments du discours de Périgueux ; la vente sur la voie publique lui fut interdite dans toute l'étendue du département de la Seine.

Attitude des bonapartistes.

Les bonapartistes, à leur tour, prenaient part à la lutte. Quelques semaines auparavant, à l'occasion de

(1) Ernest Daudet (p. 124).

12 octob. 1873. l'anniversaire du 15 août, le prince impérial avait prononcé, à Chislehurst, son premier discours. Il avait opposé doctrine à doctrine : « Dans l'exil et près de la tombe de l'empereur, avait-il dit, je trouve, dans l'héritage paternel, le principe de la souveraineté nationale et le drapeau qui le consacre. »

Le prince Jérôme-Napoléon.

Le 26 septembre 1873, l'*Avenir national*, journal de M. Portalis, qui avait pris l'initiative de la candidature Barodet, publia, sous le titre « Pacte d'alliance », une lettre du prince Jérôme-Napoléon.

« Le règne des Bourbons, écrivait-il, ne saurait être que le triomphe d'une politique réactionnaire, cléricale et antipopulaire. Le drapeau de la révolution abrite seul, depuis près d'un siècle, le génie, la gloire et les douleurs de la France; c'est lui qui doit nous guider vers un avenir vraiment démocratique. Soyons unis pour déjouer des tentatives funestes et formons ainsi la sainte alliance des patriotes. »

Le prince Napoléon, qui avait été nommé président du conseil général de la Corse pour la session d'août 1873, était depuis quelque temps à Paris, réclamant sa réintégration comme général de division sur les cadres de l'armée d'où il avait été rayé par le général de Cissey, sur l'initiative de M. Thiers (1). Le cabinet du 25 mai ayant refusé de faire droit à sa demande et le conseil d'État ayant rejeté le pourvoi qu'il avait formé à cette occasion, il exerçait des représailles.

D'ailleurs, il ne cachait pas son antipathie pour le comte de Chambord. « Je vous jure que vous prendrez un bain d'eau bénite, » disait-il en riant au vicomte de La Guéronnière.

Scission des bonapartistes.

La manifestation inattendue du prince Jérôme provoqua surtout de la surprise. La fraction du parti bona-

(1) Général du Barail (t. III, p. 398).

partiste qui obéissait à M. Rouher et recevait ses inspirations de Chislehurst, protesta contre la tentative du « César déclassé ». M. Paul de Cassagnac s'exprima ainsi dans le *Pays :* « Depuis hier, nous avons un Napoléon de moins. Le prince Jérôme n'existe plus pour nous, il est mort et plût à Dieu qu'il fût tombé réellement la poitrine trouée par une balle ou par une épée, plutôt que de traîner misérablement le nom de la dynastie dans les ruisseaux de la République. » 12 octob. 1873.

Le 12 octobre, eurent lieu quatre élections complémentaires dans la Nièvre, la Haute-Garonne, la Loire, le Puy-de-Dôme. C'était la première fois que le suffrage universel était consulté depuis le 24 mai. Le gouvernement ne s'était décidé que bien timidement à convoquer les électeurs puisque, après ce scrutin, treize départements avaient encore à élire un ou plusieurs représentants. Les candidats du gouvernement n'avaient, sur aucun point, affirmé de sentiments monarchiques ; ils s'étaient bornés à de vagues déclarations conservatrices. Partout, au contraire, les candidats républicains avaient déployé très haut leurs couleurs. Les élections sont républicaines.

Or, dans les quatre départements consultés, les quatre républicains furent élus avec d'imposantes majorités. La Loire et le Puy-de-Dôme nommèrent deux républicains modérés, MM. Reymond et Girod-Pouzol ; la Nièvre, un candidat radical, M. Turigny, précédemment invalidé ; enfin, la Haute-Garonne envoya siéger à l'Assemblée, par 48.000 voix contre 20.000 à son concurrent bonapartiste, M. Ch. de Rémusat, ancien ministre des affaires étrangères, ami personnel de M. Thiers, qui avait été battu, à Paris, le 27 avril précédent, par M. Barodet.

Ce n'étaient donc pas les compromissions et les

12 octob. 1873. complaisances de M. Thiers à l'égard du parti radical qui déterminaient le mouvement vers la République. Le cabinet du 25 mai, malgré tous ses efforts, ne changeait rien aux dispositions des électeurs et ne parvenait pas à « faire marcher le pays ».

Craintes dans le pays au sujet d'une restauration.

Partout, mais particulièrement dans les campagnes, on appréhendait la restauration. Une polémique active menaçait le paysan d'un retour vers l'ancien régime et la féodalité. Des images d'Épinal, représentant d'avance le malheureux sort du paysan sous l'ancien régime restauré, étaient répandues partout. Les brochures étaient distribuées dans les moindres hameaux. La presse se multipliait. On raconte que les habitants d'un village de la Loire firent parquer leurs bestiaux une nuit, convaincus que, comme don de joyeux avènement, Henri V ordonnerait une razzia générale du bétail (1). Les paysans vendaient en hâte leur récolte pour échapper à la dîme. Ils se demandaient si les maires ne seraient pas remplacés par les curés (2).

Organisation de la gauche.

Les députés de la gauche se tenaient en communication constante avec leurs électeurs. Une campagne ardente rapprocha des groupes et des hommes qui ne paraissaient nullement faits pour s'entendre. Ce fut à cette époque que le parti républicain prit véritablement conscience de sa force. Les souvenirs de la lutte commune le consolidèrent pour longtemps.

III

Le mardi 14 octobre, le mandataire de la commission des Neuf arrivait à Salzbourg. Il fut reçu à la

(1) Ernest DAUDET (p. 42).
(2) Marquis DE FLERS (p. 179).

gare par MM. de Carayon-Latour, Lucien Brun et de Cazenove de Pradine, mandés antérieurement auprès du prince : — « Bon courage, lui dirent-ils. Monseigneur vous attend avec impatience et vous accueillera avec sympathie (1). » 14 octob. 1873.

« Ils me menèrent à l'hôtel Neubourg, raconte M. Chesnelong, où le prince était installé avec Madame la comtesse de Chambord et toutes les personnes de sa suite, dans un pavillon séparé. Au moment où je venais d'entrer dans la chambre qui m'était réservée, on vint me prévenir que le prince était prêt à me recevoir. J'eus à peine le temps de secouer la poussière de la route et je fus conduit au salon, où le comte de Chambord m'attendait. « Il était seul, debout, en face de la porte. Je m'inclinai respectueusement devant lui; je ne pouvais me défendre d'une émotion qui se trahissait malgré moi. Il me prit les mains et me dit avec bonté : — « Je sais qui vous êtes et » j'avais depuis longtemps le désir de vous connaître. Je » suis charmé de vous recevoir dans des circonstances » si solennelles pour notre pays... Soyez donc le bien- » venu. Asseyez-vous et causons de la France (2). »

M. Chesnelong à Salzbourg.

Le comte de Chambord reçoit M. Chesnelong.

Alors, commença un entretien au sujet duquel se produisirent, par la suite, de graves malentendus et sur lequel nous ne sommes renseignés que par l'un des

(1) « MM. de Carayon, Lucien Brun et de Cazenove de Pradine avaient été appelés par M. le comte de Chambord qui était venu de Frohsdorf à Salzbourg « pour éviter, avait-il dit aimablement, la moitié du chemin à ses amis ». Le voyage fut gai. Carayon était plein d'espoir Il était convaincu que la question du drapeau serait tranchée, le jour de la rentrée du roi par ce qu'il appelait le « plébiscite des fenêtres », qu'il voyait pavoisées de drapeaux blancs par une population chez qui la logique et le sentiment des impérieuses convenances n'étaient pas troublées par les préoccupations parlementaires. » — *Souvenirs inédits* de M. DE VANSSAY.

(2) Ch. CHESNELONG (p. 109).

14 octob. 1873. interlocuteurs. Le comte de Chambord tenait, il est vrai, un journal où il a probablement consigné la version qui fut la sienne. Ce document faisant défaut, on ne peut que s'en rapporter au récit de M. Chesnelong.

Il faisait une chaleur accablante. Dans le ciel, des nuages noirs; on entendait le sourd grondement d'un orage qui n'éclatait pas. Le prince, séduit dès l'abord par l'honnête figure de M. Chesnelong, n'en gardait pas moins un fond d'énervement et de méfiance. Il pressentait que, par ces discussions réitérées, sa parole et sa pensée seraient plutôt obscurcies qu'éclairées (1).

M. Chesnelong exposa l'objet de sa mission : « Je viens, dit-il, au nom des conservateurs monarchistes de l'Assemblée nationale, non pas poser des conditions à Monseigneur, mais lui faire connaître les possibilités et les nécessités d'une situation très complexe et très difficile, et lui exprimer le désir qu'il veuille bien en tenir compte sans rien sacrifier du principe monarchique et de la dignité royale. »

Le prince l'engagea à parler avec une entière franchise.

M. Chesnelong expose l'objet de sa mission.

M. Chesnelong dit comment s'était constituée la commission des Neuf, exposa ses délibérations, la nécessité où elle croit se trouver de présenter à l'Assemblée, dès la fin des vacances, un projet où elle voudrait pouvoir concilier, d'un côté, tout ce que réclame la dignité du prince, d'un autre côté, tout ce qui est nécessaire pour rallier une majorité dans l'Assemblée et obtenir l'assentiment du pays.

« Ce projet touchera, en premier lieu, à la question constitutionnelle, en second lieu, à la question du drapeau. »

(1) *Souvenirs inédits* du comte DE VANSSAY, recueillis par le marquis COSTA DE BEAUREGARD.

En ce qui concerne la question constitutionnelle, M. Chesnelong développe les termes du projet arrêté par la commission des Neuf, dans sa séance du 7 octobre. 14 octob. 1873.

« Monseigneur, dit M. Chesnelong, ne formula aucune objection, ni contre le mode de procéder que je venais de lui soumettre, ni contre l'insertion, dans l'acte même qui reconnaîtrait ses droits au trône, des points que j'avais précisés, ni contre aucun de ces points en particulier. Sa physionomie avait une expression de sérénité parfaite. Son assentiment, *bien que silencieux,* me parut si manifeste, ajoute M. Chesnelong, que j'en pris acte. »

La question constitutionnelle.

— « Donc, dit M. Chesnelong, sur la question constitutionnelle, accord complet et parfait. » — « Le prince, sans prononcer le moindre mot de réserve, me fit un signe d'acquiescement, » conclut M. Chesnelong, et il ajoute : « Le prince approuvait tout *ou du moins ne s'opposait à rien* (1). »

Ce silence n'inquiète pas M. Chesnelong, mais plutôt le rassure. Il passe à la question du drapeau :

— « L'accord est complet sur les questions constitutionnelles, dit-il. Que n'en est-il de même sur la question du drapeau ?

La question du drapeau.

— » Ah ! oui, répondit le comte de Chambord, je sais que la question du drapeau rencontre bien des difficultés et je le regrette.

— » Des difficultés si graves et si délicates, dit M. Chesnelong, que, dans l'état actuel des esprits, le succès de la restauration monarchique peut dépendre de la solution que la question recevra. »

Le prince dit alors :

— « Je n'ai jamais eu, je n'aurai jamais la vulgaire

(1) Ch. CHESNELONG (p. 124).

14 octob. 1873. ambition du pouvoir pour le pouvoir lui-même, mais je serais heureux de consacrer à la France mes forces et ma vie, comme elle a toujours eu mon âme et mon cœur. J'ai souffert de vivre loin d'elle; elle ne s'est pas bien trouvée d'être séparée de moi. Nous sommes nécessaires l'un à l'autre.

Le « principe » et « l'honneur ».

» Elle a droit à tous mes sacrifices. Il y en a deux pourtant qu'elle ne peut pas me demander : celui du principe que je représente et celui de mon honneur. La question du drapeau touche au principe que je représente, et sans lequel je serais impuissant pour le bien; elle touche aussi à mon honneur. De là sa gravité et sa délicatesse. Quoi qu'il en soit, je vous saurai gré de m'en entretenir avec une entière sincérité et sans rien me laisser ignorer de ce que vous croirez utile de porter à ma connaissance. »

M. Chesnelong pressent, selon sa propre expression, un « désaccord profond entre les résolutions du prince et les exigences de la situation ». Il s'arme de courage et plaide la cause du drapeau tricolore.

La position n'était certes pas des plus faciles. Il n'y avait qu'un argument recevable pour le comte de Chambord, et M. Chesnelong se hâte de le formuler : sans le drapeau tricolore, « l'entreprise monarchique ne serait ni bien accueillie par l'armée, ni soutenue par le pays, ni secondée par le gouvernement, ni votée par la majorité ».

Le prince écouta M. Chesnelong « avec un parti pris de bienveillance, mais aussi avec un parti pris de silence impassible, qui semblait témoigner d'une résolution obstinée et irrévocable ». Quelques-unes des paroles de l'éloquent ambassadeur furent accueillies par « un sourire un peu voilé de tristesse » ; le prince « gardait une contenance grave et profondément im-

14 octob. 1873.

pressionnante ». Les objurgations les plus pressantes l'« attristaient sans l'ébranler », et son interlocuteur « souffrait de son impuissance à le persuader ».

Les transactions de M. Chesnelong.

M. Chesnelong exposa ensuite au prince les diverses solutions possibles. La première, celle de la fusion des deux drapeaux, ne « parut pas agréer au prince ». M. Chesnelong « remarqua sur sa figure une expression de mécontentement visible ».

Le délégué de la commission n'insista pas et proposa aussitôt la coexistence des deux drapeaux. Le prince l'interrompit « en disant avec un accent de fermeté douce, comme s'il se parlait à lui-même :

Déclaration formelle du comte de Chambord.

— « *Je n'accepterai jamais le drapeau tricolore.* »

Et M. Chesnelong de répondre aussitôt « avec une émotion respectueuse » :

— « Monseigneur permettra que je n'aie pas entendu cette parole. En tout cas, il ne me charge pas, je pense, de la rapporter à Paris. Si je la rapportais, je suis assuré que la campagne monarchique serait aussitôt abandonnée. J'oublie donc le mot que Monseigneur vient de me dire; il voudra bien m'indiquer, à la fin de l'entretien, la réponse définitive que j'aurai à rapporter. Quelle qu'elle soit, je la transmettrai fidèlement, mais c'est la seule que j'aurai à transmettre. »

— « Soit, répondit le prince; *mais vous voyez quel est le fond de mon sentiment* (1). »

M. Chesnelong savait à quoi s'en tenir. Mais venu de si loin, muni de si bonnes intentions, comment se satisfaire d'une telle déclaration? Il n'insista pas.

Le prince ne voulait pas qu'on se fît illusion; mais il n'avait pas d'intérêt à rompre. Ayant dit ce qu'il avait à dire, il continua à se prêter à l'entretien.

(1) Ch. Chesnelong (p. 141).

14 octob. 1873.

Le principe monarchique.

M. Chesnelong, invoquant le principe monarchique, soumit au prince la fameuse formule délibérée au dîner du quai d'Orsay, et qui prévoyait, sur la question du drapeau, un accord à intervenir entre le roi et l'Assemblée.

Ici, le comte de Chambord s'anima. Il parla plus longuement qu'il ne faisait d'ordinaire et par phrases entrecoupées. — « Le principe monarchique! dit-il. Mais je n'ai eu, depuis quarante ans, d'autre mission effective et je n'ai pas pu rendre d'autre service au pays que de le garder intact! J'y ai bien réfléchi; je ne crois pas en exagérer la portée; je tiens à ne pas le laisser déchoir en mes mains. C'est par lui que je pourrai être une vraie force pour remettre la France dans la voie de ses destinées. Roi diminué, je serais un roi impuissant; et je n'aurais plus que la valeur d'un expédient.

Paroles du comte de Chambord.

» Le drapeau est le symbole, l'expression extérieure du principe; il en est la manifestation devant le peuple, la seule qu'il voie, la seule qui ait pour lui une signification décisive. Et voilà pourquoi le principe et le drapeau ne peuvent être séparés.

» La gloire de l'armée française, sa bravoure, son héroïsme, je les admire, j'en suis plus fier que personne... Croyez bien qu'après nous être trouvés en face l'un de l'autre, nous nous comprendrons, l'armée et moi. Elle sentira ce que j'ai au cœur... Elle aura toujours en moi un gardien vigilant de son honneur, qui s'identifie avec le mien... Elle prendra de mes mains, sans être blessée, le drapeau que je lui remettrai après l'avoir présenté au pays.

» ... J'honore tous les services qui, à toutes les dates, ont été rendus à la France. Je l'ai dit, je ne suis pas un parti et je ne régnerais pas par un parti.

J'appellerais à moi tous les mérites, toutes les capacités, tous les dévouements. L'unité de la France, tel a toujours été le programme de ma maison; je n'en aurais pas d'autre. La garantie, elle est dans mes intentions, dans mes sentiments, dans mon devoir auquel je ne faillirai pas, dans la droiture de mon âme, dont, je l'espère, personne ne doute. Elle est aussi dans l'autorité qui me vient de mon principe. Et c'est pourquoi je suis tenu de n'affaiblir ce principe ni en soi, ni dans ce qui en serait la représentation. 14 octob. 1873.

» Je parlerai au moment de ma rentrée en France. Je présenterai alors au pays une solution sur le drapeau compatible avec mon honneur, et je me fais fort de l'obtenir de lui par ses représentants. J'ai la confiance que lorsque la France et moi, nous nous serons retrouvés, les obstacles s'aplaniront, et que l'accord, qui semble si difficile aujourd'hui, naîtra de la situation elle-même. » Une solution.

Rarement des paroles plus nobles furent prononcées; rarement aussi de plus désespérantes pour celui à qui elles s'adressaient. Un serviteur de la royauté se fût incliné, plein de respect et d'admiration. Un homme politique représentant la volonté irréductible du pays eût opposé, à l'autorité des principes invoqués par le « roi », l'autorité des principes contraires et la nécessité des faits. M. Chesnelong continua son exposé. Embarras de M. Chesnelong.

— « La commission des Neuf et le gouvernement, reprit-il, sont d'avis que « deux assurances sont nécessaires de la part du roi » : il ne devra user de son initiative qu'après avoir assuré la direction effective du gouvernement; la possession restera jusque-là acquise au drapeau tricolore, qui sera le drapeau légal. Sur ces deux points, je conjure Monseigneur, dit M. Chesnelong, de m'autoriser à donner, en son nom, une assurance que la commission des Neuf et

14 octob. 1873. le gouvernement considèrent, je le répète, comme absolument nécessaire. »

Silence royal. « Le prince ne me répondit rien, » dit M. Chesnelong. « A partir de ce moment, dit-il encore, la physionomie du prince s'enveloppa comme d'une impénétrable impassibilité. » M. Chesnelong insista. « Le prince ne sortit pas de son silence presque improbateur. »

« J'étais, il m'en souvient bien, très inquiet, poursuit M. Chesnelong, très inquiet et très attristé de cette attitude de M. le comte de Chambord... »

Il parle encore, cependant. L'ambassadeur des droites, engagé dans une telle entreprise, luttait désespérément.

Paroles émues de M. Chesnelong. — « Telle est la fatalité de ma tâche, dit-il, que je suis condamné à ne dire à Monseigneur que des choses qu'il veut bien écouter avec bienveillance, mais qui, je le vois, le froissent souvent dans ses impressions. J'en souffre beaucoup et, malgré cela, je voudrais, avant de quitter ce salon, pouvoir me rendre ce témoignage que j'ai rempli jusqu'au bout le devoir de dire, sur la situation, la vérité tout entière, telle du moins qu'elle m'apparaît. Monseigneur veut-il bien me permettre de lui soumettre une dernière réflexion ? »

Sur une réponse affirmative du prince, M. Chesnelong reprit, « avec un accent où passa, malgré lui, la profonde émotion qu'il ressentait » :

— « Voici, dit-il, une dernière considération que je voudrais surtout confier à votre grand cœur.

» Avec une concession sur le drapeau dont, telle que je la comprends, votre honneur n'aurait pas à souffrir, et dont la France vous serait profondément reconnaissante, je ne dis pas seulement que la monarchie se fera, je dis qu'elle est faite, et que, demain, la France l'acclamera.

» Si, au contraire, Monseigneur se refuse à toute concession sur le drapeau, si je dois après-demain rapporter à Paris cette réponse, que votre résolution est inflexible, que vous n'acceptez pas même que la question, renvoyée jusqu'après votre prise de possession du pouvoir, soit résolue alors par l'accord du roi et de l'Assemblée, non seulement la monarchie ne se fera pas, c'est ma prévision absolue, mais on cherchera dans d'autres voies des solutions précaires et fatalement impuissantes... 14 octob. 1873.

» ... Pardonnez-moi la liberté respectueuse de mon langage, Monseigneur; et lorsque vous croirez devoir me dire, sur le drapeau, le mot d'où dépendra le succès ou l'échec de la monarchie, le salut ou la perte du pays, j'ose vous supplier de peser cette dernière considération et de la mettre en balance, dans votre conscience royale, avec les sentiments, d'ailleurs si nobles, si désintéressés et si fiers, qui pourraient vous incliner à la résistance. »

Issue négative du premier entretien.

Le prince avait écouté M. Chesnelong « avec une attention émue. Son visage avait souvent révélé les angoisses de son âme ».

« Un silence de deux ou trois minutes se fit entre nous, dit M. Chesnelong. Puis, se levant et me prenant les mains, il me dit avec un large sourire où s'épanouissait une cordiale bienveillance :

— « Mme la comtesse de Chambord part ce soir à sept heures pour Frohsdorf. Quant à moi, je ne partirai qu'à minuit pour pouvoir reprendre ce soir notre entretien. Je suis charmé d'avoir pu causer avec vous des intérêts de notre chère France. »

Ainsi se termina la première audience, qui avait « duré plus de deux heures » (1).

(1) CHESNELONG (p. 156).

14 octob. 1873.

M. Chesnelong, battu sur toute la ligne, était « découragé ».

M. de Blacas réconforte M. Chesnelong.

M. de Blacas vint vers lui. Évidemment, on ne voulait pas le laisser partir sous cette impression. Après l'avoir mis en présence d'une résolution nette, il fallait garder le bénéfice de la position acquise et renouer, au profit de la cause, les fils que, sur la question de principe, on avait si résolument brisés. Il fallait gagner et retourner l'ambassadeur des Neuf, et, si c'était possible, faire de lui le porte-parole de la volonté du roi auprès de ceux qui avaient pensé surprendre cette volonté :

— « Monseigneur, après son entretien, s'est rendu dans l'appartement de Mme la comtesse de Chambord, lui dit le comte de Blacas. Je m'y trouvais ; jamais je ne l'ai vu si vivement remué et si favorablement impressionné. Il ne nous a rien dit du fond de son entretien avec vous ; mais à en juger par les dispositions qui paraissent l'animer en ce moment, j'ai le sentiment intime qu'il consentira à tout ce qui ne blessera ni son principe ni son honneur. Cherchez, combinez, trouvez quelque chose sur la question délicate qui soit acceptable pour lui et qui puisse suffire à nos amis de Paris. Vous lui avez inspiré confiance par la sincérité de votre langage ; je ne puis croire que votre visite reste sans résultat. »

Les trois « déclarations » de M. Chesnelong.

M. Chesnelong fut grandement réconforté : « Resté seul, dit-il, j'arrêtai dans mon esprit trois déclarations à demander au prince qui, selon moi, étaient le minimum à obtenir pour qu'à Paris on consentît à poursuivre la campagne monarchique. »

Au dîner, n ne parla pas de la question politique. Quelques minutes après qu'on eut quitté la salle à manger, le comte de Chambord alla conduire la

comtesse, sa femme, à la gare; au moment de partir, il prévint qu'il s'entretiendrait d'abord avec MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et de Cazenove de Pradine; puis, et séparément d'eux, avec M. Chesnelong. 14 octob. 1873

Cette conférence ayant été écourtée, le comte de Chambord appela M. Chesnelong. Cette fois, il reçut debout le mandataire de la commission des Neuf. Celui-ci comprend qu'il ne s'agit plus de débattre, mais de conclure.

— « Quelles sont donc ces déclarations que vous désirez obtenir de moi? » demanda le prince.

— « Il y en a trois, Monseigneur, qui me paraissent indispensables, » répondit M. Chesnelong.

Et il fit connaître la première :

— « Je supplie Monseigneur de m'autoriser à faire en son nom une première déclaration qui se formulerait ainsi :

« 1° Monseigneur le comte de Chambord ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant qu'il ait pris possession du pouvoir. »

— « Soit; j'accepte cela, » répondit le prince.

M. Chesnelong passa à la seconde déclaration qu'il formula ainsi :

« 2° Monsieur le comte de Chambord se réserve de présenter au pays, à l'heure qu'il jugera convenable, et se fait fort d'obtenir de lui, par ses représentants, une solution compatible avec son honneur et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation. »

Le prince ayant encore acquiescé, M. Chesnelong fit connaître la troisième déclaration :

« Monsieur le comte de Chambord accepte que la question du drapeau, après avoir été posée par le roi, soit résolue par l'accord du roi et de l'Assemblée. »

— « J'entends bien présenter la solution à l'Assemblée, dit le prince, et j'espère que nous nous accorderons. » Réponse évasive du comte de Chambord.

14 octob. 1873. C'était une réponse évasive.

Dans son désir d'arriver à une entente, M. Chesnelong la tint pour un engagement. « Je ne saurais, dit-il, exprimer l'émotion qui s'empara de moi... Aucun malentendu ne me semblait possible. Les formules acceptées se complétaient les unes par les autres et ne donnaient prise à aucune équivoque... Telles qu'elles étaient, j'avais le ferme espoir qu'elles suffiraient pour que la campagne monarchique s'engageât et pour que le projet de rétablissement de la monarchie obtînt la majorité dans l'Assemblée... Je fus donc envahi, en quelque sorte, par une satisfaction patriotique... Ma joie déborda et je l'exprimai en disant au prince que, sur le terrain qu'il venait d'accepter et bien que j'en eusse désiré un autre, la monarchie pouvait et devait se faire, et que nous n'épargnerions aucun effort, mes amis et moi, pour qu'elle se fît; qu'à mon sens, le gouvernement et la majorité consentiraient à s'engager, et que Dieu et le pays nous seraient en aide. »

Joie de M. Chesnelong.

Emporté par son enthousiasme, M. Chesnelong ajouta : — « Dans un mois, nous aurons le bonheur, Monseigneur, de vous voir monter sur le trône de France et de voir s'ouvrir, pour la France elle-même, une ère de rénovation et de salut. »

Le sentiment de l'ambassadeur se communiqua au prince. « Son cœur parut s'ouvrir à l'espérance. Il semblait très heureux de ce qu'il venait de faire, très confiant dans le succès. Je le voyais tressaillir à la pensée de pouvoir désormais donner sa vie tout entière à la France... Ces impressions éclatèrent dans des paroles hachées, mais noblement émues, que j'entends encore, » dit M. Chesnelong.

Effusions. — « Chère France! dit le prince. Que je serai heureux

de la servir! J'espère qu'elle m'aimera; j'ai toujours vécu près d'elle par le cœur, et il me sera doux de lui montrer mon amour en ne vivant désormais que pour elle! Il faut la sauver, la relever, la grandir, la rendre heureuse! Avec les honnêtes gens de tous les partis, j'y réussirai. Je lui apporterai trois choses qui seront ma force : un principe qui lui sera une garantie de stabilité, le respect de ses libertés dont ce principe sera la plus sûre sauvegarde, et la volonté énergique de lui faire du bien. 14 octob. 1873.

» Je ne vous dis pas adieu, ajouta-t-il, en serrant la main de M. Chesnelong. Je vous reverrai à minuit, à la gare, au moment de mon départ, car nous partirons à peu près à la même heure, moi pour Frohsdorf, vous pour Paris, où, je l'espère, vous ne ferez que me précéder. »

M. Chesnelong rejoignit MM. de Blacas et de Monti. Il était « radieux comme après un succès inattendu », en plein courant de confiance.

Troisième entretien.

Le comte de Chambord le fit rappeler encore une fois pour le remercier de nouveau et pour l'assurer qu'il ne serait pas le « roi d'un parti, mais le roi de tous ». Il ne négligea pas les questions personnelles; il pria M. Chesnelong de « dire bien haut » qu'il demanderait au parti légitimiste un « grand sacrifice d'abnégation », qu'il ne prendrait pas le personnel gouvernemental exclusivement dans ce parti; qu'il demanderait leur « utile et indispensable concours » aux hommes de talent des « autres nuances ». Enfin, il parla dans les meilleurs termes du duc de Broglie et de M. Buffet.

« Nous nous abandonnions à l'espoir, dit M. Chesnelong, avec une sécurité qui se refusait à toute inquiétude. Mais l'inquiétude frappait à la porte et nous ne tardâmes pas à la ressentir. »

M. de Blacas étant allé prendre les ordres du comte

14 octob. 1873. de Chambord pour le départ, lui avait parlé de la satisfaction et des espérances de M. Chesnelong, et avait fait allusion aux trois déclarations relatives à la question du drapeau.

— « J'ai, en effet, accepté les deux premières déclarations, dit le prince, et je maintiens mon acceptation. Quant à la troisième, M. Chesnelong m'a parlé, sans doute, de l'accord du roi et de l'Assemblée comme pouvant seul trancher la question, et je n'y ai pas contredit. Mais je ne voudrais pas que cela fût déclaré d'avance et en mon nom. Je me mettrais pour ainsi dire à la discrétion de l'Assemblée. Dites à M. Chesnelong mes impressions au sujet de cette troisième déclaration; *je désire qu'il s'en tienne aux deux premières.* »

Le comte de Chambord précise.

M. Chesnelong fut « atterré » par cette communication. Il fit demander à M. le comte de Chambord de le recevoir une quatrième fois « pour arriver à une clarté complète et sans équivoque ». Le prince était accablé de fatigue. Il s'était couché. Il eût voulu s'en tenir là. Cependant, sur l'insistance de M. Chesnelong, il fixa un dernier entretien à une demi-heure avant son départ.

Insistance de M. Chesnelong.

MM. de Blacas, de Monti, Lucien Brun, de Carayon, de Cazenove et Chesnelong passèrent « deux longues heures bien tristes et bien tourmentées », pendant lesquelles ils s'abandonnèrent à un « découragement douloureux ». M. de Cazenove de Pradine eut une crise de sanglots qui arracha des larmes à tous.

M. Chesnelong comprenait bien que la décision du prince était irrévocable. Il eut une idée :

— « Je vais, dit-il, demander à Monseigneur de ne pas interdire aux royalistes de l'extrême droite de voter l'article sur le drapeau qui sera proposé par la com-

mission des Neuf et de leur laisser la liberté de leurs résolutions ; je suis convaincu qu'il y consentira. Dans ce cas, m'autorisez-vous, vous trois, mes chers collègues, dit M. Chesnelong aux trois députés, à déclarer en votre nom, que, parlant pour vous-mêmes et vous portant forts pour vos amis de l'extrême droite, vous vous engagez à voter la formule de la commission des Neuf, en vous réservant de voter plus tard la solution qui sera présentée par le roi ? » 14 octob. 1873.

Tous les trois consentirent.

A onze heures et demie du soir, M. Chesnelong était de nouveau introduit auprès du prince : « Sa figure portait la trace de sa fatigue et d'une profonde émotion intérieure. Elle révélait aussi un peu de tristesse, bien qu'elle fût toujours ouverte et souriante. » La vérité est que le comte de Chambord était excédé. Quatrième entretien.

M. Chesnelong répéta les trois déclarations qu'il ferait au nom du comte de Chambord, si celui-ci veut bien lui confirmer son approbation.

— « J'accepte complètement, dit-il, telles que vous venez de me les répéter, les deux premières déclarations. La troisième *me met trop à la merci de l'Assemblée ;* je vous demande de la supprimer. »

A la merci de l'Assemblée ! La parole était claire ; elle portait au point précis du débat fondamental. Entre les deux « droits », le droit héréditaire et le droit populaire, impossible était l'accord.

M. Chesnelong insista. Il ne put rien obtenir de plus. Il proposa sa bizarre combinaison.

— « Je n'ai pas à y intervenir, dit le prince. Nos amis useront de leur liberté sous leur propre responsabilité ; la mienne n'est pas engagée. » Dernière proposition de M. Chesnelong.

M. Chesnelong, qui était en veine d'interprétation, interpréta cette parole comme un acquiescement.

14 octob. 1873.

Tout le monde partit pour la gare. « Bientôt, dit M. Chesnelong, le sifflet de la locomotive annonça l'arrivée du train où le prince devait monter ; nous le conduisîmes jusqu'à la portière du wagon-salon qui lui avait été réservé. Il nous fit ses adieux, nous serra la main ; puis, s'adressant à moi, il me dit, — ce fut, avant son départ, sa dernière parole : — « Encore » merci, cher monsieur, et au revoir, n'est-ce pas ? Je » vous donne rendez-vous dans six mois, au château » de Pau. »

Départ du comte de Chambord.

M. Chesnelong ajoute : « Je m'inclinai respectueusement en dérobant une larme, que je sentis monter à mes yeux. C'était pour la dernière fois que j'entendais la voix de M. le comte de Chambord. Mais l'accent de cette voix vibre encore dans mon âme, et le souvenir de cette émouvante journée ne s'effacera jamais de mon cœur (1). »

(1) Ch. Chesnelong (p. 193).

CHAPITRE V

La lettre du 27 octobre.

I. — Réunions de la commission des Neuf et des bureaux des groupes. — M. Chesnelong rend compte de sa mission. — On décide de proposer la restauration. — L'opinion.
II. — Le gouvernement et la restauration. — On prépare le retour du roi. — Incrédulité du pays. — Les gauches organisent la résistance. — L'armée.
III. — Réunion des groupes de droite. — Le procès-verbal du centre droit. — Le centre gauche refuse son concours. — Manifeste du groupe de l'appel au peuple. — Inquiétudes au sujet du silence prolongé du comte de Chambord. — La lettre du 27 octobre. — Le comte de Chambord a-t-il voulu régner?
IV. — Dernière réunion de la commission des Neuf. — La campagne monarchique est abandonnée. — Le conseil des ministres se prononce pour la prorogation des pouvoirs du maréchal. — L'opinion et les partis.

I

M. Chesnelong rentre à Paris le 16 octobre, vers six heures du matin. Il avait longuement réfléchi pendant le voyage et il avait conclu en lui-même que, somme toute, il n'avait pas échoué dans sa mission; par conséquent, il n'y avait qu'à poursuivre l'entreprise de restauration monarchique et à « marcher malgré les difficultés ». Confiance de M. Chesnelong.

A Paris, on attendait le retour de M. Chesnelong sans impatience et sans confiance. D'ores et déjà on préparait la « ligne de retraite », c'est-à-dire la prorogation des pouvoirs du maréchal. Le comte de Paris

16 octob. 1873.

était obligé d'intervenir en personne pour qu'on suspendît au moins les actes jusqu'à l'arrivée du mandataire de la commission des Neuf.

Intervention du comte de Paris.

Il écrivait de Chantilly, le 15 octobre : « Je comprends vos anxiétés et vos responsabilités ; cependant, je ne puis dire, comme vous, que si la question du drapeau était tranchée aujourd'hui, si l'on pouvait être assuré de présenter à la Chambre la monarchie tricolore et constitutionnelle avec l'appui de la droite, la partie serait perdue. Je crois, au contraire, qu'elle serait très belle et que tout le terrain qu'on a perdu serait regagné en vingt-quatre heures. Je ne puis donc croire encore à la nécessité de s'occuper uniquement d'une ligne de retraite, quoique je tombe, aujourd'hui, d'accord avec vous sur cette ligne. J'avais rêvé une autre solution ; mais il aurait fallu, pour cela, le concours des légitimistes et on ne l'aura pas pour la monarchie abstraite avec le maréchal comme *locum tenens*. C'est parce que cette ligne de retraite est unique qu'il suffira de l'étudier le jour où les circonstances obligeront à la prendre. Ce sera peut-être demain ; ce n'est pas aujourd'hui... Deux délégués(1) ont été envoyés près du comte de Chambord pour obtenir une réponse catégorique. On n'a pas encore reçu cette réponse qu'ils ne doivent apporter que demain. Il me semble qu'il faudrait l'attendre avant d'arrêter une ligne de conduite (2). »

Le retour de M. Chesnelong modifia singulièrement la disposition des esprits.

(1) On considérait généralement M. Lucien Brun comme ayant reçu, auprès du comte de Chambord, le même mandat que M. Chesnelong, de la part de la commission des Neuf. Il est assez curieux que le comte de Paris fût inexactement renseigné sur ce point. — M. de Falloux commet la même erreur. — *Mémoires d'un royaliste* (t. II, p. 567)

(2) *Document inédit.*

La réunion de la commission des Neuf devait avoir lieu le jour même, 16 octobre, à neuf heures du soir. Dès neuf heures du matin, M. Chesnelong était chez le général Changarnier. Il fit son récit assez succinctement et insista pour que l'on poursuivît la campagne monarchique. Son zèle gagna le général. M. Chesnelong essaya de voir le duc d'Audiffret-Pasquier, qu'il ne put rencontrer. Il partit pour Versailles, où il « rendit compte dans le plus grand détail à M. Ernoul de ses entretiens avec le comte de Chambord ». 16 octob. 1873. M. Chesnelong entraîne les esprits.

M. Ernoul ne paraît pas s'être demandé s'il y avait ou non avantage à surseoir. Il promit d'agir auprès du gouvernement, — M. Chesnelong devant le faire auprès de la commission des Neuf, — pour que la campagne s'engageât immédiatement et pour que l'Assemblée pût, dès le premier jour de sa réunion, le 5 novembre, être saisie du projet de restauration monarchique. En ce qui concernait « le maréchal et le gouvernement, M. Ernoul tenait pour certain qu'ils prêteraient leur concours très net et très franc ».

A neuf heures, la réunion eut lieu chez le général Changarnier.

Nouveau récit de M. Chesnelong : sur la question constitutionnelle, acquiescement spontané du comte de Chambord, « on a enfoncé une porte ouverte » ; sur la question du drapeau, les deux déclarations consenties verbalement par le prince : rien ne sera changé au drapeau avant que le prince ait pris possession du pouvoir ; « il se réserve de présenter au pays à l'heure qu'il jugera convenable, et se fait fort d'obtenir de lui, par ses représentants, une solution compatible avec son honneur, et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation ». M. Chesnelong devant la commission des Neuf.

M. Chesnelong ne répéta pas à la commission

16 octob. 1873.

des Neuf le mot du comte de Chambord : « Jamais je n'accepterai le drapeau tricolore. » C'est volontairement, dit-il, qu'il omit cet incident. « Le silence sur le mot *jamais*, dit-il encore, était pour moi un devoir d'honneur... J'aurais manqué à la parole donnée, à une obligation élémentaire de mon mandat, j'aurais encouru un blâme et assumé une responsabilité coupable, si j'avais fait connaître cet incident de mon entretien avec le prince(1). » Peut-être. Mais en donnant cette indication, M. Chesnelong eût apporté de la lumière et il eût répondu certainement à la pensée du prince qui, avant tout, voulait éviter l'équivoque.

Réserve de M. Chesnelong.

M. Chesnelong confia seulement le mot redoutable à la « discrétion absolue » de MM. de Larcy, de Tarteron et du comte Daru, se bornant « à ne laisser aucune illusion aux membres de la commission sur les dispositions actuelles du prince, même en ce qu'elles avaient de défavorable à l'adoption, pour l'avenir, du drapeau tricolore » (2).

M. Chesnelong ne manqua pas d'exposer et d'expliquer, en insistant un peu, la concession dernière qu'il avait obtenue du comte de Chambord, à savoir la liberté laissée aux membres du parti légitimiste de voter, le cas échéant, le maintien provisoire du drapeau tricolore, en attendant le retour et les résolutions du roi.

Il s'avisa encore — il n'a pas dit sous quelle inspiration — de faire allusion, dans cette séance si importante, à une combinaison intermédiaire repoussée pourtant avec dédain par le comte de Chambord : « Je suis porté à croire, dit M. Chesnelong à la commission, que le prince présentera peut-être tel ou tel

(1) Chesnelong (p. 201).
(2) Chesnelong (pp. 216 et 227).

drapeau qui, sans être le drapeau blanc, ne sera pas à coup sûr le drapeau tricolore et qui, dit-on, pourra être un drapeau bleu et blanc. »

16 octob. 1873.

Le drapeau bleu et blanc.

Tout cela long, diffus, obscur. Telle fut bien la première impression.

Le duc d'Audiffret-Pasquier s'en expliqua, lui, très clairement, en répondant à M. Chesnelong.

Justes observations du duc Pasquier.

— « Si les assurances qu'on nous apporte, dit-il, ajournent la difficulté, elles ne la résolvent pas... Si la solution que le roi doit présenter un jour ou l'autre, au sujet du drapeau, ne satisfait pas l'Assemblée, qu'arrivera-t-il? Comment le conflit se dénouera-t-il? Et que n'aura-t-on pas à craindre du retour offensif des partis hostiles, si cette division éclate dès le lendemain de la restauration monarchique? » Tout cela est « étroit, périlleux ».

Le duc ne cache pas ses « appréhensions ». Il demande à réfléchir, à prendre conseil de ses amis; malgré l'insistance de quelques-uns, il persiste. « Quel échec, dit-il, si la monarchie était rejetée par une Assemblée aussi foncièrement royaliste que l'Assemblée nationale actuelle! »

On s'ajourna au lendemain.

Avis des princes d'Orléans.

Les amis qu'il fallait consulter, c'étaient les princes d'Orléans. Le duc d'Audiffret-Pasquier vit le comte de Paris; M. Ernoul également; le général Changarnier alla chez le duc de Nemours.

De ce côté, l'impression avait été toute différente et on était d'avis qu'il fallait marcher. Réflexion faite, la situation présentait des avantages : en somme, le drapeau tricolore était maintenu. On savait bien que le drapeau blanc ne rencontrerait ni majorité dans l'Assemblée, ni adhésion dans le pays. — Comment le conflit se dénouera-t-il? demandait-on. — Attendons

27 octob. 1873. qu'il surgisse. En somme, la procédure un peu complexe exposée par M. Chesnelong, offrait un moyen d'éviter «l'obstacle». Pour l'avenir, on verrait; M. le comte de Chambord n'avait-il pas dit à M. Merveilleux du Vignaux et à M. de Sugny que si le drapeau blanc n'était pas accepté, il « reprendrait le chemin de l'exil»?

Adhésion du gouvernement.

Le bruit se répandit de toutes parts que « les princes entraient résolument dans le mouvement ». Le duc de Broglie et le gouvernement renonçaient, pour le moment, à la « ligne de retraite » et s'engageaient dans la campagne.

On décide l'action.

Le lendemain, séance décisive de la commission des Neuf. « J'ai réfléchi, dit le duc d'Audiffret-Pasquier, je n'hésite plus. J'ai vu quelques-uns de mes amis; le centre droit accepte la formule de la commission; les groupes de droite y adhèrent également; le duc de Broglie m'a donné l'assurance que, si le gouvernement doit nous laisser l'initiative, son concours très franc et très dévoué ne nous fera pas défaut Faisons la monarchie dans ces conditions. La majorité ne nous manquera pas. »

Projet de résolution pour le rétablissement de la monarchie.

La commission est unanime. Le général Changarnier prie le duc d'Audiffret-Pasquier de faire connaître un projet de résolution qu'il a préparé et qui sera soumis à l'Assemblée nationale. Voici ce projet :

L'Assemblée nationale, usant du droit constituant qui lui appartient et qu'elle s'est toujours réservé,

Déclare :

Article premier. — La monarchie nationale, héréditaire et constitutionnelle est le gouvernement de la France. En conséquence, Henri-Charles-Marie-Dieudonné, chef de la famille royale de France, est appelé au trône; les princes de cette famille lui succéderont de mâle en mâle par ordre de primogéniture.

Art. 2. — L'égalité de tous les citoyens devant la loi et leur

17 octob. 1873.

admissibilité à tous les emplois civils et militaires, les libertés civiles et religieuses, l'égale protection dont jouissent aujourd'hui les différents cultes, le vote annuel de l'impôt par les représentants de la nation, et généralement, toutes les garanties qui constituent le droit public actuel des Français, sont et demeurent maintenus.

Le gouvernement du roi présentera à l'Assemblée nationale des lois constitutionnelles ayant pour objet de régler et d'assurer l'exercice collectif de la puissance législative par le roi et les deux Chambres, l'attribution du pouvoir exécutif au roi, l'inviolabilité de la personne royale et la responsabilité des ministres qui en est inséparable, et généralement, toutes les lois nécessaires à la constitution des pouvoirs publics.

Art. 3. — Le drapeau tricolore est maintenu : il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale.

Voyons les choses comme on dut les voir à Frohsdorf : c'était une *charte* délibérée chez le comte de Paris et dictée par l'Assemblée en vertu « de son droit constituant », alors que son texte n'avait même pas été communiqué au chef de famille, au « roi ».

La responsabilité ministérielle

La disposition la plus importante, celle qui établissait la responsabilité des ministres (1) et qui instituait, ainsi, le régime parlementaire et constitutionnel, avait été, tout au moins, tenue en suspens dans cet entretien dont on tirait des conséquences si excessives et qui n'avait guère été qu'un monologue de M. Chesnelong.

Mention spéciale était faite des « libertés civiles et religieuses ». Ce dernier mot et la phrase qui le soulignait étaient pleins de méfiances. Ils avaient été l'objet de longs et minutieux débats. Parmi les partisans de la

(1) Sur la question de la « responsabilité des ministres » ou de la « responsabilité ministérielle », voir les explications un peu confuses de M. Chesnelong, *La Campagne monarchique d'octobre 1873* (pp. 119 et suiv.). — Voir, par contre, les restrictions du marquis de Dreux-Brézé, *Notes et Souvenirs :* « La responsabilité des ministres, dit-il, ne devait pas pouvoir entamer les limites du terrain que Monseigneur était déterminé à réserver à l'autorité royale, ainsi que me le rappelait M. de Blacas dans une lettre datée de Frohsdorf, le 15 septembre 1873 » (p. 343).

17 octob. 1873. monarchie, les membres des minorités religieuses avaient mis à leur vote cette condition *sine quâ non*. Ces minorités croyaient avoir tout à craindre du retour du comte de Chambord. Elles appréhendaient la restauration d'une « religion d'État ». Des démarches pressantes avaient été faites notamment près du grand rabbin et de personnes influentes (1).

Les libertés civiles et religieuses.

Sur ce point, on avait apaisé les inquiétudes des plus exigeants. La rédaction de l'article 2 dépassait même leurs désirs. Mais il était plus facile de libeller ces formules à Paris que de les faire accepter par le comte de Chambord.

Quoi qu'il en soit, le texte préparé par le duc d'Audiffret-Pasquier fut adopté à l'unanimité.

Il fut convenu que la commission des Neuf rendrait compte de son mandat aux bureaux des quatre groupes de droite, convoqués pour le lendemain 18 octobre et qu'elle leur proposerait de ratifier ses résolutions.

Pour sa décharge, M. Chesnelong demanda l'autorisation de rédiger « un procès-verbal où seraient consignées sommairement, mais avec précision, les explications données à la commission ».

Le procès-verbal.

On est d'accord entre soi. Et le pays? Que va t-on faire pour le public? Le procès-verbal, ce procès-verbal qui fonde la monarchie, sera-t-il divulgué?

(1) Voir les lettres de M. Adrien Léon, député de Bordeaux : « 18 octobre 1873. Je sors de la réunion présidée par le général Changarnier. Demain, à une heure, réunion chez le duc d'Audiffret-Pasquier. Grivart, Desjardins et Vingtain sont ici, pas plus satisfaits que moi, et cependant le comte de Chambord cède sur toute la ligne.

« Demain, je discuterai, dans le programme dont il est défendu de donner copie, la question de la liberté religieuse. J'en ai parlé à la réunion et on semble vouloir accepter la rédaction que je pourrais désirer. »

» L'article 2 est ainsi conçu : « Les libertés civiles et religieuses, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, leur admissibilité à tous les » emplois, etc., et toutes les garanties qui complètent le droit public des » Français sont et demeurent maintenues. » — *Document inédit.*

« La commission examina la question sous tous ses aspects, dit M. Chesnelong, et, après mûre réflexion, elle se détermina à ne publier ni le procès-verbal de mes explications ni le texte des déclarations du prince (1). » 18 octob. 1873.

Pourquoi ? — M. Chesnelong dit : parce que le texte « n'était pas de nature à saisir l'esprit des masses, qui répugne aux choses complexes et qui va droit aux idées simples et tranchées », et que, « torturé, dénaturé, discrédité par la discussion, il arriverait plus tard devant l'Assemblée avec une autorité amoindrie ». Sera-t-il publié ?

On craint la discussion ; on craint la lumière. Obscurité partout, dans le texte et dans la procédure. Alors, quoi ? La restauration dans une chambre noire !

Pour que de telles opérations aient des chances de réussir, il ne faut pas qu'elles traînent. Or, quinze longs jours devaient s'écouler encore avant la réunion de l'Assemblée. Certains furent d'avis qu'il fallait la convoquer immédiatement. Le coup eût frappé les esprits et peut-être entraîné le succès. Les inquiets, les scrupuleux, les écouteurs de vent, les gens à arrière-pensée soutinrent qu'il valait mieux préparer l'opinion par une note émanant non pas des groupes parlementaires, mais des bureaux des groupes monarchistes.

On se contenta donc de laisser percer quelque chose du grand mystère. Les journaux royalistes parlèrent avec assurance de l'avènement prochain de la monarchie.

Cependant les organes qui recevaient le mot d'ordre du « bureau » du comte de Chambord gardaient le silence sur la question du drapeau. L'opinion la plus répandue était que le comte de Chambord avait accepté le drapeau tricolore, en se réservant d'y adjoindre, après son élévation au trône, l'écusson fleurdelysé de Silence des organes légitimistes.

(1) Chesnelong (p. 250.)

18 octob. 1873. la maison de France et une flamme blanche rappelant le vieux drapeau de la monarchie.

Réunion des bureaux des groupes de droite.

Il faut en finir. Une réunion des bureaux des groupes de droite était convoquée par la commission des Neuf. Elle a lieu le 18 octobre, à une heure, rue de la Pépinière, chez M. Anisson-Duperron. En tout, 60 à 80 députés, représentant surtout les partisans de la fusion; la plupart des députés présents à Paris s'étaient joints aux membres des bureaux des groupes. En général, l'extrême droite fait défaut.

Le général Changarnier, président, fait connaître les résolutions de la commission.

« Les résultats de la mission de M. Chesnelong à Salzbourg lui ont paru suffisants, dit-il, pour que la campagne monarchique pût être engagée avec les plus grandes chances de succès. Dans la séance d'hier, la commission a préparé un projet de résolution à présenter à l'Assemblée. Si vous l'approuvez, comme je n'en doute pas, j'aurai l'honneur de le porter, en votre nom à tous, à la tribune de l'Assemblée, dès le premier jour de la rentrée. »

« De chaleureux applaudissements accueillirent l'allocution du président, remarque M. Chesnelong. On voyait bien que la réunion n'avait ni doute ni hésitations sur le parti à prendre. »

M. Chesnelong recommença le récit de ses quatre entretiens avec le comte de Chambord. Quand il en vint aux explications sur le drapeau, on l'écouta avec une « attention un peu inquiète ». Enfin, on passa, et la résolution « d'aller en avant » n'en fut pas ébranlée.

Le projet, présenté par le duc d'Audiffret-Pasquier, obtint l'approbation unanime. Le président du centre droit propose alors de faire connaître au pays le

« dessein, le programme et le but » de la majorité. Une commission de cinq membres est nommée pour rédiger une note qui sera immédiatement communiquée aux journaux. La note est rédigée, approuvée. 18 octob. 1873.

Enthousiasme de la droite.

Alors, le duc d'Audiffret-Pasquier, avec un « accent très grave et très ému », célébra cette heure, cette union, cette décision, le prochain succès. « La campagne monarchique est engagée, dit-il. Nous la poursuivrons jusqu'au triomphe. Le triomphe viendra; vos acclamations sont le gage du vote de l'Assemblée. Dans trois semaines, la monarchie nationale, héréditaire et constitutionnelle sera rétablie. Henri V sera roi. »

Il y eut une « scène d'émotion indescriptible et d'enthousiasme confiant ». Le duc d'Audiffret-Pasquier est de ceux qui touchent les âmes. Ses paroles « remuèrent vivement la réunion ».

M. de Carayon-Latour.

Ce fut un serment du Jeu de paume. M. de Carayon-Latour s'était éloigné, depuis quelque temps, du duc d'Audiffret-Pasquier en raison de divergences politiques. Il s'avança vers lui : « Nous ne nous étions pas compris, lui dit-il. En ce moment, nous nous comprenons bien et je vous tends cordialement la main. » « Le duc Pasquier, touché jusqu'à en pleurer, serra M. de Carayon sur son cœur. Tous les yeux étaient pleins de larmes et je ne sais quel frisson d'honneur, de patriotisme, de joie, d'espérance passa dans toutes les âmes(1). »

« On se sépara le cœur joyeux, » constate encore M. Chesnelong.

Le lendemain, la note émanant de la réunion paraissait dans les journaux. Elle était ainsi conçue :

Note communiquée à la presse.

Les bureaux des réunions parlementaires, qui avaient déjà conféré le 4 octobre dernier, convoqués aujourd'hui, 18 octobre,

(1) Chesnelong (p. 270).

19 octob. 1873. se sont trouvés unanimement d'accord pour reconnaître que l'adoption des propositions préparées par la commission des Neuf était impérieusement commandée par l'intérêt du pays.

D'après ces propositions, la monarchie serait rétablie; toutes les libertés civiles, politiques et religieuses, qui constituent le droit public de la France, seraient garanties; le drapeau tricolore serait maintenu et des modifications ne pourraient y être apportées, l'initiative royale restant d'ailleurs intacte, que par l'accord du roi et de la représentation nationale.

Les réunions que ces bureaux représentent seront immédiatement convoquées.

Voilà donc l'opinion publique saisie; un rayon de lumière dans la chambre noire.

Effet sur le public.

Quelle est la première impression? En général, on considérait la note comme la constatation de l'accord établi sur les trois articles entre le comte de Chambord et la majorité monarchique de l'Assemblée. Les journaux fusionnistes respirent la confiance. M. Édouard Hervé, rédacteur en chef du *Journal de Paris*, écrit : « Un grand fait vient de s'accomplir... M. le comte de Chambord et les délégués des divers groupes de la majorité parlementaire sont tombés d'accord sur les conditions auxquelles se ferait la monarchie... L'entrevue de Salzbourg refait la monarchie. »

Cependant, toujours des réserves de la part des journaux légitimistes : l'*Union*, organe attitré du « bureau » du comte de Chambord, s'exprime ainsi : « M. le comte de Chambord n'a rien concédé, rien octroyé; *il remontera sur le trône dans la majesté et l'intégrité de son principe.* » Qu'est-ce que cela veut dire?

Réserves des légitimistes.

L'*Univers* avait déclaré que le programme porté au comte de Chambord par M. Chesnelong était inacceptable « à la conscience du citoyen et à l'honneur du prince ». Le journal de M. Veuillot traduit en langage précis la véritable doctrine monarchique, quand il affirme que l'acte, s'il se produisait dans les condi-

tions prévues par la commission des Neuf, serait une « réédition du contrat social ». 19 octob. 1873.

Dès la réunion du 18 octobre, quand il eut connaissance de la note délibérée par les bureaux des quatre groupes, le marquis de Dreux-Brézé se plaignit au marquis de Mornay qu'on eût décidé de publier un texte aussi important « sans entente, sans autorisation préalables ». Et il émettait l'avis formel qu'elle était « en contradiction complète avec la vérité de la situation » (1).

Quelques jours après, M. de Dreux-Brézé disait à M. Chesnelong qu'il était inquiet de l'impression que la note ferait sur le prince et, d'une manière générale, « qu'il était anxieux à l'endroit des pensées de Frohsdorf ». En tout cas, de ce côté, c'était le silence.

Comment peut-on expliquer que, dans cette courte période, où tous et chacun se surveillent, sont aux écoutes, où l'on n'attend qu'un mot, qu'un signe, pour acclamer le retour du roi, le bruit se répande, on ne sait d'où, que l'Assemblée, au lieu d'être invitée à rappeler immédiatement le roi, sera sollicitée de déléguer au duc d'Aumale la lieutenance générale du royaume? Le nom du duc d'Aumale avait été déjà prononcé intempestivement, on s'en souvient, lors de la fameuse réunion Falloux, qui avait si mal tourné (2). **Méfiances réciproques.**

(1) Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 120).

(2) « Au moment d'entrer chez M. Anisson-Duperron, rapporte M. Aubry, je me rencontrai sous la porte avec le vice président du conseil; la présence d'un tel personnage à cette réunion me parut au moins étrange. Je m'approchai du duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, continue M. Aubry, et lui demandai s'il avait connaissance de ce projet. Il me répondit à voix basse en jetant les yeux vers le vice-président du conseil : « Surtout ne parlons pas de cela ici. » — AUBRY, *Souvenirs inédits* (p. 26). — On me fait remarquer que la présence du duc de Broglie à ces réunions est peu probable; le gouvernement prenait soin de s'abstenir. L'incident, s'il eut lieu, n'eut aucune suite.

19 octob. 1873. Voici qu'au même moment, un autre bruit, non moins singulier, est recueilli par la presse : M. Robert Mitchell, dans le *Constitutionnel*, qui « passe pour avoir des attaches officielles », affirme que le gouvernement a l'intention de demander à l'Assemblée de proroger les pouvoirs du maréchal, au moment même où le général Changarnier proposera la restauration de la monarchie.

M. Ernoul, garde des sceaux, saisit le conseil de l'incident. Il exige une rectification publique. Le secrétariat de la présidence communique la note suivante à l'Agence Havas et aux journaux :

Quelques députés s'étant rendus aujourd'hui chez le maréchal de Mac Mahon pour lui demander si les bruits reproduits par certains journaux, et notamment le *Constitutionnel*, étaient exacts, le maréchal a répondu : « J'ai déjà eu l'occasion de faire connaître mes intentions à plusieurs de vos collègues. Si, comme soldat, je suis toujours au service de mon pays, comme homme politique je repousse absolument l'idée que je doive garder le pouvoir quand même, dans quelque condition qu'il me soit offert. J'ai été nommé par la *majorité des conservateurs, dont je ne veux pas me séparer* (1). »

Le maréchal déclarait donc qu'il entendait rester en communion de vue avec la majorité. C'était tout.

Silence de Frohsdorf. Ces nouvelles produisaient le plus fâcheux effet à Frohsdorf. On y reconnaissait ce qu'on appelait « l'intrigue ». M. de Blacas écrit, le 14 octobre, qu'on était convaincu que la combinaison de la prolongation des pouvoirs du maréchal avait « repris le dessus ».

Quant au projet d'organisation d'une lieutenance générale, il causait une émotion allant jusqu'à la colère : « Si cette idée venait à être réalisée, écrivait M. de Blacas, dès le 2 octobre, il est possible et pro-

(1) Merveilleux du Vignaux (p. 114).

bable qu'une résolution énergique de Monseigneur de se présenter en France et de courir ses chances viendrait à bout de cet obstacle(1). » 19 octob. 1873.

Ainsi, malgré la réconciliation, le comte de Chambord ne renonçait pas à sa vieille méfiance à l'égard de l'orléanisme. Il opposait tactique à tactique, nuance à nuance, ou, pour être plus exact encore, il opposait au jeu fin et souple du centre droit une parade défensive d'une solidité inébranlable. M. de Blacas écrit à M. de Dreux-Brézé, à propos des déclarations faites à M. Chesnelong : « Il est probable qu'elles ne satisferont pas *ceux* qui sont déterminés d'avance à ne tenir compte de rien de ce qui ne sera pas exactement leur formule et leur texte(2). »

Inquiétudes de M. Chesnelong.

L'excellent M. Chesnelong fait tout ce qu'il peut. Il va au-devant de l'inquiétude qu'il ressent au sujet des intentions du prince. Il dit, il répète à M. de Dreux-Brézé : il faut « dénouer », non « brusquer ». Dans une lettre écrite à sa famille : « Je suis inquiet du prince, dit-il; *il peut s'échapper dans un nouveau manifeste;* il peut faire tout craquer sur l'heure. »

Mieux informé que M. Chesnelong de la pensée du comte de Chambord, M. de Carayon-Latour écrit, dans une lettre du 21 octobre : « La presse peut encore tout faire craquer. Aujourd'hui, plus que jamais, le *silence est d'or*(3). » Le silence!

« Le *Figaro* nous fait un mal affreux! écrit M. de Margerie. Il fausse l'opinion avec sa campagne insensée

(1) M. DE DREUX-BRÉZÉ, qui publie cette lettre de M. de Blacas (p. 333), dit qu'elle renferme, après le mot *idée*, une « épithète qui témoigne de l'impression extrêmement pénible » éprouvée par le comte de Chambord à l'annonce de ce projet.

(2) Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 379).

(3) Marquis DE DAMPIERRE (p. 239).

21 octob. 1873. et enthousiaste du drapeau tricolore... Ah! si on pouvait suspendre la liberté de la presse (1)! »

« Nul ne saura jamais, d'une manière exacte, écrit M. Merveilleux du Vignaux, quelle était, chez le prince, la profondeur d'une *blessure empoisonnée* par l'art insidieux que la presse républicaine et la presse bonapartiste, sûres d'être lues à Frohsdorf, mettaient à souligner, à grossir, à dénaturer, par de trop adroits commentaires, les incidents auxquels le comte de Chambord pouvait être le plus sensible. Le *Gaulois*, le *Rappel* et la *République française* ne tarissaient pas, chaque jour, sur l'amoindrissement du noble caractère, de la franchise immaculée, de l'énergie de Monseigneur, qui s'était infligé comme un démenti à lui-même, inclinant son drapeau, reniant ses maximes (2). »

Incertitudes. Ce silence que l'on désirait tant à Paris, Frohsdorf le gardait obstinément. M. Chesnelong ne savait ce qu'il devait craindre le plus, ou qu'il se prolongeât ou qu'il fût rompu! On disait seulement que le prince supportait « impatiemment » toute suggestion au sujet du drapeau (3).

Il avait toujours cette manière de ne pas s'expliquer, même avec ses amis, ce « système de parler seul » et *proprio motu*, qui exaspérait M. de Falloux (4). Ses partisans devaient obéir, non discuter.

Le comte de Paris n'était pas mieux renseigné que les autres. Il disait, le 18 octobre, à M. Chesnelong : « Je ne sais des idées de M. le comte de Chambord que ce que m'en ont appris ses manifestes et ses lettres (5). »

(1) A. de Margerie (p. 31).
(2) *Un peu d'histoire*, etc. (p. 112).
(3) Aubry, *Mémoires inédits* (p. 2).
(4) *Mémoires d'un royaliste* (t. II, p. 12).
(5) Chesnelong (p. 273).

Le duc d'Aumale répondait aux félicitations qu'on lui adressait d'avance : « Enfin, quoi qu'il arrive, nous aurons fait notre devoir[1]. » 21 octob. 1873.

Le marquis de Dampierre avait trouvé, dans une lettre de M. de Carayon-Latour, le 19 octobre, un mot assez singulier : « Soyez sans inquiétude sur la question du drapeau. Elle sera tranchée à l'honneur du roi et à la *satisfaction forcée* du centre droit[2]. » — « Forcée? »

II

Singulière tension des esprits.

Cette courte semaine fut, pour les uns et pour les autres, une période d'espérances inquiètes. Sur les visages, un sourire tendu; dans les colloques, un ton d'assurance; au fond, un grand trouble. Les positions se prenaient ouvertement ou sournoisement. La pression sur les hésitants se poursuivait à lèvres closes. On rencontrait des gens très montés qui se contenaient et des gens très boutonnés qui devaient en savoir long. L'ennui et le comique de ces crises, c'est, outre le souci qu'elles donnent, l'excitation des mouches du coche : on avait besoin de silence, et c'était un universel bourdonnement.

Le gouvernement était au centre du travail, recevant tout, surveillant tout, incertain lui-même et tiraillé déjà, voyant s'avancer sans joie un avenir sans lumière.

« Le duc de Broglie est énergiquement résolu, ce qui ne l'empêche pas d'être visiblement anxieux. » Ainsi jugeait M. Chesnelong.

(1) Vicomte de Meaux (p. 210).
(2) Marquis de Dampierre (p. 238).

21 octob. 1873. L'anxiété dominait. Le duc de Broglie eut la pensée de charger l'ambassadeur de France à Vienne d'une démarche officielle auprès du comte de Chambord. Celui-ci aurait exposé au prince dans quelles conditions le rétablissement de la monarchie était jugé possible par le gouvernement responsable de la paix publique; il l'aurait prévenu qu'il trouverait ce gouvernement tout prêt à l'accueillir si, rappelé par l'Assemblée, il revenait avec le drapeau tricolore; sinon, non (1). Le maréchal ne se prêta pas à cette procédure.

Dans plusieurs discours prononcés à l'occasion de comices agricoles, à Évreux, à Bernay, à Neuville-le-Bon, le duc de Broglie parlait de la restauration prochaine. Il allait au-devant des critiques formulées contre elle. « L'état social de la France moderne, disait-il à Bernay, est aussi indestructible que les fondements du sol; on ne peut pas plus s'y attaquer avec succès qu'on ne peut altérer la qualité de l'air que nous respirons. » Il disait encore : « Rien de ce qui ressemble au pouvoir légal du clergé ne pourrait même reparaître un jour... Nous voulons un gouvernement qui comprenne les exigences légitimes aussi bien que les périls de nos sociétés modernes, qui en accepte les principes, qui les fonde, en n'en répudiant que les excès. » Cette apologie d'une restauration éventuelle était, en même temps, une limite; on le sentait bien à Frohsdorf.

Opinion du duc de Broglie.

Dans le cabinet, il n'y avait pas d'adversaire délibéré de la monarchie. MM. Ernoul et de La Bouillerie étaient des légitimistes de la veille; ils étaient l'âme même de l'entreprise; ils recevaient les épanchements de M. Chesnelong.

(1) Vicomte DE MEAUX (p. 195).

21 octob. 1873.

Dispositions des ministres.

MM. Batbie et Beulé, orléanistes, étaient heureux et confiants. M. Beulé était prêt, disait-il, « à jouer au besoin sa tête ». M. Deseilligny, ministre des travaux publics, avait signé la déclaration républicaine du groupe Target : cela diminuait peut-être son « ardeur », mais non sa « sincérité » (1). L'amiral de Dompierre-d'Hornoy affirmait hautement ses convictions et ses espérances royalistes.

Seul, M. Magne, ministre des finances, déclarait qu'il s'abstiendrait dans le scrutin sur le rétablissement de la monarchie, pour « des motifs de reconnaissance personnelle ».

Le général du Barail.

Restait le ministre de la guerre. Il ne faisait pas partie de l'Assemblée, mais c'est à lui qu'il appartiendrait de donner les ordres au moment du retour du roi. Le général du Barail était de tendance bonapartiste. Il est assez curieux qu'on n'ait pas pris soin d'avoir là un homme absolument dévoué. En soldat discipliné, il se bornait à dire qu'il suivrait les instructions du maréchal-président. Il ne cachait pas quelque humeur : « On avait pensé à tout, dit-il dans ses *Souvenirs*, aux députés et même aux chevaux ; mais on ne s'était pas donné la peine de prévenir le ministre de la guerre (2). »

Dispositions de l'armée.

D'accord avec le maréchal de Mac Mahon, le général du Barail avait pris ses dispositions pour maintenir l'ordre. Dans des conversations particulières, il avait

(1) Chesnelong (p. 295).

(2) Le général du Barail raconte qu'un incident assez vif se serait produit au conseil des ministres, le 20 octobre et qu'il aurait protesté vivement contre une allusion de M. Ernoul aux sentiments de l'armée sur le drapeau blanc. *Souvenirs* (t. III, p. 426). — Mais le duc de Broglie dans une lettre publiée par le *Figaro* du 25 mai 1898, a protesté contre le récit du général et affirmé qu' « aucun ministre n'avait formé le dessein d'adopter le drapeau blanc. »

21 octob. 1873. fait part des « éventualités de l'avenir » aux principaux chefs militaires appelés fréquemment à Paris, par suite de la réorganisation de l'armée. « J'avais étudié avec eux l'esprit des troupes et des chefs de corps. J'étais parfaitement renseigné, et j'avais scrupuleusement renseigné le maréchal, dit-il. Enfin, je leur avais donné des instructions très nettes, pour le cas où ils seraient obligés d'intervenir. »

Le général du Barail résume ainsi ces instructions: « En cas de troubles, défense absolue d'éparpiller les troupes. Ordre formel de les concentrer dans la main des généraux. Ne pas vouloir être présent partout. Négliger les points secondaires, afin de pouvoir écraser immédiatement les centres d'insurrection importants. Jamais de petits paquets. Jamais de contact entre le soldat et la foule. La troupe ne doit sortir de ses casernes que pour faire usage de ses armes. »

Un seul des commandants de corps d'armée, le général Bourbaki, gouverneur de Lyon, pouvait inquiéter, en raison de ses attaches avec la famille impériale. Sondé par le préfet Ducros, le général répondit que, s'il y avait du désordre, il le réprimerait, mais que, le respect de la loi assuré, il irait « s'ensevelir dans la retraite, fidèle à son passé » (1).

Il n'était pas jusqu'à M. Buffet, président de l'Assemblée, qui ne se préoccupât du détail de la procédure à suivre pour proclamer le « roi » (2).

Mesures prises pour la rentrée du « roi »

Enfin, les agents du comte de Chambord avaient reçu l'ordre de préparer son retour en France. « Tout fut combiné, arrêté et disposé à l'avance, de manière à éviter à Monseigneur, dit le marquis de Dreux-

(1) Vicomte DE MEAUX (p. 195).
(2) Vicomte DE MEAUX (p. 209).

Brézé, l'arrêt réglementaire à l'entrée de la France, les lenteurs, les investigations de la douane et les formalités, toujours à prévoir, concernant les passeports. » 21 octob. 1873

Le comte de Chambord devait, d'après le plan adopté et tracé sur une carte avec légende explicative, quitter le chemin de fer à une station située à l'étranger, traverser la frontière de l'Est par voie de terre et être conduit jusqu'à une station française où il remonterait en chemin de fer. « Les conditions de la route, les habitudes admises dans un pays de chasse, la fréquence des allées et venues offraient toute sécurité morale que le prince ne serait pas reconnu (1). »

Un uniforme de lieutenant général, destiné au comte de Chambord, était déposé chez le marquis de Dreux-Brézé et celui-ci avait reçu l'ordre de commander un cordon et une plaque de la Légion d'honneur. Au centre de la plaque, une fleur de lys était substituée à l'aigle impériale.

Les carrosses de gala furent construits par la maison Binder (2). On avait acheté des chevaux, pour lesquels des harnais, timbrés à l'écusson royal, avaient été exécutés par un sellier de la rue Caumartin. On pouvait voir, rue Vivienne, le tapis fleurdelysé destiné à la voiture royale. On avait publié un programme de l'« entrée du roi » et tracé l'itinéraire que suivrait le cortège dans les rues de Paris (3). Les carrosses de gala.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, faisait cette confidence au comte de Falloux : « Je viens d'avoir, à ma grande satisfaction, la preuve irrécusable que le comte

(1) Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 72).

(2) Ils furent rachetés plus tard par M. Waddington et ils servirent à la mission qui assista au couronnement de l'empereur Alexandre III, à Moscou.

(3) DU BARAIL (t. III, p. 421); DAUDET (p. 200).

14

21 octob. 1873. de Chambord a fait *in petto* le sacrifice de son manifeste du 5 juillet 1871 : c'est qu'il fait presser très activement tous les préparatifs de son entrée à Paris.

Les écuries. Un rapport de police m'a appris tout à l'heure que le comte Maxence de Damas, chargé particulièrement des équipages de Frohsdorf, est venu visiter les écuries de l'empereur. Il a critiqué plusieurs des anciennes dispositions, il en a indiqué de nouvelles, et n'a pris que peu ou point de précautions pour cacher au nom de qui cette visite était faite (1). »

Les lampions. On avait fabriqué des drapeaux blancs, des cocardes, des brassards, des lanternes vénitiennes, avec cette inscription : « Vive Henri V (2). »

On répétait le mot attribué à M. Léon Renault, préfet de police : « Avec deux cent mille francs, je fais pavoiser Paris, en blanc, du haut en bas. »

C'était comme un bourdonnement de ruche dans les cercles parlementaires, dans les salons, dans les bureaux de rédaction, sur les boulevards.

Calme du pays. Quant au pays, il laissait faire ; mais, en vérité, restait sceptique. Tout ce travail, sur lequel il était d'ailleurs peu renseigné, lui paraissait une figuration, une conversation entre fantômes très agités. On attendait. Le calme tenait peut-être à cette prescience qu'ont parfois les masses, de ce qui se passe au fond des esprits et de ce que les hommes les plus avisés croient cacher parce qu'ils se taisent.

On lisait entre les lignes des dépêches, des proclamations, des communiqués, des discours : on sentait le comte de Chambord bien dépris, le gouvernement bien circonspect, les partis bien divisés, la majorité

(1) Comte DE FALLOUX (t. II, p. 558).
(2) FIDUS (t. I, p. 234).

bien incertaine, tout le monde irrésolu. L'atmosphère n'était pas à l'orage, à la violence, au coup d'État. Et puis, la parfaite honorabilité de tous les acteurs rassurait le public sur le dénouement. 21 octob. 1873.

L'état d'esprit général est assez exactement rendu par ce passage de Littré, qui suivait le mouvement avec attention et qui écrivait au fort de la crise : « On en arrive à la légitimité tricolore; on espère que les légitimistes voteront pour elle, parce qu'elle est légitime, et les orléanistes, parce qu'elle est tricolore; et si l'on réussit, on se félicitera d'avoir effectué une combinaison mal vue des blancs, mal vue des bleus, assaillie par les bonapartistes, combattue par les républicains, sans confirmation par le pays, sans autre direction qu'une tendance vers le cléricalisme et le passé, en opposition avec la tendance moderne[1]. »

Les groupes de gauche.

La gauche poursuivait avec entrain sa campagne d'opposition. L'extrême gauche et l'Union républicaine avaient constitué un comité de vigilance qui se tenait en communication avec les élus républicains de Paris et de la province.

Les élections.

Le 17 août, cinq élections au conseil général dans l'Hérault, les Ardennes, l'Aude, l'Yonne, les Landes : toutes républicaines. A l'ouverture des conseils généraux, les manifestations des présidents en faveur de la République sont nombreuses et fermes. M. Dauphin, dans la Somme, déclare que la restauration monarchique serait le signal de la guerre civile. Ce n'étaient pas seulement des mots. A Hellesmes (Nord), un pèlerinage ayant eu lieu avec le drapeau blanc, au cantique du Sacré-Cœur, deux mille paysans répondirent par la *Marseillaise*. Collision. Le drapeau blanc fut déchiré.

(1) LITTRÉ, *De l'Établissement de la Troisième République* (p. 261).

21 octob. 1873.

Protestations.

Le 20 août, lettre des députés de Meurthe-et-Moselle à leurs électeurs : ils protestent contre la fusion, « ne veulent pas d'une nouvelle invasion » ; de même, bientôt, les députés de l'Aisne, avec des signatures comme celles de MM. Waddington, Saint-Vallier, Henri Martin. Le 4 septembre, anniversaire de la fondation de la République, il y eut quelques bagarres, à Velay, à Bordeaux. Le gouvernement dut prendre des mesures.

Le sentiment d'une résistance possible se fait jour. Le 15 septembre, la *République française* écrit : « On prévient les meneurs qu'il ne s'agit pas seulement de violence morale pour réduire la France à supporter Henri V. Il faudrait la force matérielle parce que l'immense majorité du pays, villes et campagnes, ouvriers et bourgeois, et l'armée elle-même, n'en veut pas ; et si les violences sont à redouter, c'est pour les malheureux qui touchent au feu. »

Dans le milieu monarchique, on ne s'effrayait pas beaucoup de ces menaces. On savait Paris et le pays désarmés : « A deux reprises, une première fois de 1789 à 1792, une seconde fois en 1830, — on aurait pu dire une troisième fois, en 1848, — la garde nationale et le peuple de Paris avaient été contre la royauté les instruments de la Révolution ; et voilà qu'en 1873 la garde nationale était dissoute et le gouvernement ramené à Versailles [1]. »

La résistance s'organise.

Cependant, le mouvement s'accentuait. Ne faudrait-il pas compter avec lui ? « Tous les jours, c'étaient des adresses nouvelles des électeurs à leurs députés, des lettres de députés à leurs électeurs acclamant la République, s'engageant à la défendre. Et ce n'étaient pas seulement les députés ou les départements d'opinions

(1) Vicomte DE MEAUX (p. 207).

avancées que le mouvement général emportait ainsi : les membres du centre gauche se déclaraient l'un après l'autre, en appelant à leurs électeurs, portant des adresses au maréchal, repoussant hautement toute connivence avec la conspiration monarchique. Bientôt, le centre gauche fut au complet (1). » 24 octob. 1873.

L'union s'était faite, absolue, dans le parti républicain.

Dès le 7 octobre, l'Union républicaine, réunie rue de la Sourdière, nommait une commission destinée à se mettre en rapport avec la gauche et le centre gauche pour une action commune.

Le 17 octobre, manifeste des députés de la Seine, signé par Louis Blanc, Gambetta, Brisson, Peyrat, Tirard, etc. « Il ne s'agit plus seulement, comme l'a dit M. Thiers, interprète des sentiments de la France entière, de défendre une forme de gouvernement, mais de conserver les libertés civiles, politiques et religieuses conquises par nos pères et qui sont inséparables du maintien de la République... Vos députés s'opposeront énergiquement à toutes mesures tendant à rétablir, par un coup de surprise, un règne que la France repousse... »

Comité d'action des gauches.

Le 24 octobre, les « derniers préparatifs de combat » étaient terminés : la gauche républicaine, réunie boulevard des Capucines, avait aussi élu un comité d'action. Le centre gauche nomma un pareil comité.

A l'Union républicaine, il fut décidé que toutes les résolutions prises à la majorité dans les réunions de la commission, comportant les délégués des trois groupes, seraient suivies. Cette décision fut acceptée par tout le parti.

(1) Ranc (p. 226).

27 octob. 1873.

Du côté de l'armée, qui, incontestablement, était dans les mains de ses officiers et de ses chefs, un seul incident. Le général Carey de Bellemare, qui commandait à Périgueux, écrivit, le 27 octobre, au ministre de la guerre, une lettre qui se résume en son début : « Je sers la France depuis trente-trois ans avec le drapeau tricolore et le gouvernement de la République depuis la chute de l'empire. Je ne servirai pas le drapeau blanc... »

Incident militaire.

Le général Carey de Bellemare fut mis en non-activité par retrait d'emploi. Le général du Barail profita de la circonstance pour adresser un ordre à l'armée.

Le maréchal de Mac Mahon crut devoir intervenir. Il lança la proclamation suivante :

Soldats,

Proclamation du maréchal.

Un acte d'indiscipline a été commis dans l'armée.

Le maréchal-président est convaincu qu'il ne se renouvellera pas. Il connaît l'esprit de dévouement qui vous anime. Vous saurez maintenir dans l'armée cette union et cette discipline dont elle a toujours donné l'exemple, qui sont sa force, et qui, seules, pourront assurer la tranquillité et l'indépendance du pays.

Comme soldat, notre devoir est bien tracé ; il est indiscutable. En toutes circonstances, nous devons maintenir l'ordre et faire respecter la légalité.

On eut l'impression que le gouvernement considérait comme certain le rétablissement de la monarchie et qu'il emploierait au besoin la force pour faire respecter les décisions de l'Assemblée.

III

Les pointages.

Le travail parlementaire se poursuivait : travail occulte et travail public. Dans la coulisse, l'effort portait sur les députés douteux. On pointait, on sup-

putait, on essayait de gagner ou de convaincre. Il y avait un groupe dont le vote déciderait du succès : c'étaient les scrupuleux; il s'agissait de les arracher à l'influence de M. Thiers. Un des chefs de la campagne écrivait : « L'homme important qu'il faut soigner, c'est Goulard; lui seul peut nous avoir les *quinze* voix hésitantes; il est placé sur les confins du centre droit et du centre gauche. Il votera avec nous; il faut qu'il *travaille* pour nous. Tout est là... » (1)

27 octob. 1873.

Les hesitants.

Il y avait les autres ! La *Liberté* avait publié un tableau comprenant les listes des *certains, des opposants,* des *douteux*. Ces listes étaient examinées à la loupe; chaque nom était contrôlé. C'étaient des conciliabules infinis, des pressions secrètes. Tout moyen était bon. Les femmes, bien entendu, s'employaient avec le zèle qu'elles mettent, d'ordinaire, à seconder les projets et les ambitions de leurs amis du moment. La vie mondaine était bouleversée, les chasses remises; tout le monde, et même les plus hauts, mettait la main à la pâte. Paris, je veux dire l'étroit Paris qui se nomme lui-même tout-Paris, était transformé en classe d'arithmétique. On additionnait avec fureur, avec angoisse, comme on joue :

Emotion dans Paris.

« 19 octobre. Hier soir, nous avons dîné avec MM. Vingtain et Desjardins au cercle des chemins de fer, vis-à-vis de l'hôtel de Bade. On a beaucoup jasé de tout ce qui se passe. J'ai servi de secrétaire à ces messieurs dans le calcul des forces de chaque parti. Chaque nom a été rangé par catégorie probable. Ce pointage se fait partout. Le nôtre donne ce résultat assez problématique :

348 voix pour la monarchie;
344 — pour la république;
36 — douteuses.

(1) *Document inédit.*

22 octob. 1873.

» On dit que la tactique de la gauche est l'abstention en masse, et comme il faut 370 votants au moins, la royauté pourrait faire *fiasco*. — Il se pourrait que la Chambre fût convoquée pour le 27 (lundi). Le gouvernement tiendrait à en finir... »

« 22 octobre. En fait de politique, tout change d'heure en heure. Chaque côté est sûr de la victoire; chaque député fait ses pointages *certains*. La seule chose *certaine* c'est que rien n'est *certain*. Avant-hier l'accord semblait presque rompu; depuis hier, on rattache les fils. Les légitimistes deviennent tous libéraux(1)... »

Sur cette carte que l'on allait retourner, tout se jouait à la fois. Et quels lendemains?

Incertitude générale

« 23 octobre. Dans ce moment, on est au calme; chacun cherche à se tirer de la situation le moins mal possible; monarchistes modérés et républicains modérés sentent bien qu'ils ne travaillent pas pour eux; certains royalistes, dans les moments de laisser aller, craignent presque autant le succès que la défaite. — Ce qu'il y a de mal, dans la situation actuelle, c'est que chacun sent le péril de l'une ou de l'autre solution. Nous ne pouvons sortir de ce gâchis que par l'abdication du comte de Chambord; il faudra bien y arriver si la solution monarchique se fait.

» En attendant, on ne combat pas seulement pour vaincre; on tâche aussi de s'assurer une retraite en cas d'échec. Les monarchistes modérés se disent : Si la monarchie ne se fait pas, que ferons-nous? On ne peut laisser le pays aux mains des radicaux. Les républicains modérés se posent la même question et je vois nettement poindre un nouveau parti qui se dit : Le débat vidé, si nous sommes vaincus, nous autres

(1) Correspondance de M. Adrien Léon fils. — *Documents inédits.*

22 octob. 1873.

monarchistes, nous deviendrons la droite de la République. Si la République est vaincue, nous autres républicains modérés, nous deviendrons les monarchistes de gauche (1). »

Ces sentiments, ces inquiétudes restaient renfermés dans les âmes. Ils entravaient cependant l'ardeur des zélés, et ils devaient bientôt se manifester au grand jour.

En public, les rouages parlementaires se mettaient en branle, d'ailleurs lourdement.

Le travail parlementaire.

Après la réunion de la commission des Neuf, celle des bureaux des groupes. Ces derniers décident à leur tour de convoquer les groupes de droite pour qu'à chacun d'eux, séparément, M. Chesnelong présentât l'exposé oral de ce qui s'était passé à Frohsdorf.

Que de discours, que de discussions, que d'indiscrétions! Imprudence, hésitation, trépidation vaine! On eût voulu l'échec qu'on n'eût pas procédé autrement.

Les réunions étaient convoquées pour le 22 octobre. Ce jour-là, de nombreux députés arrivent à Versailles. « L'atmosphère de Versailles est toute royale, dit l'un des plus confiants, M. Martial Delpit. Le vent est ici à la monarchie; la ville de Louis XIV présentait hier un aspect animé; on s'aborde en se félicitant, chacun croit au succès et s'encourage au combat. Les plus animés sont les nouveaux convertis et il est amusant de leur entendre prononcer *le Roi;* on ne dit plus autrement... Le maréchal veut bien nous aider à faire la monarchie, mais, dans tous les cas, il se retire après. Il ne veut pas essayer de gouverner avec la gauche et s'est prononcé carrément... Tout moyen terme est enlevé : ou la monarchie ou le radicalisme (2). »

(1) Lettre de M. Adrien Léon, député de la Gironde. — *Document inédit.*

(2) Delpit (pp. 274 et 275).

22 octob. 1873.

Le centre droit.

Le centre droit est le groupe le plus important, celui qui va décider de la victoire. Ses membres se retrouvent à une heure dans une salle de l'hôtel du Petit-Vatel. Le duc d'Audiffret-Pasquier préside. Il demande à ses collègues de ratifier le projet de résolution préparé par la commission des Neuf. Ne doutant pas du succès, il demande, en outre, que le bureau du centre droit soit autorisé à « se concerter avec le bureau du centre gauche pour tâcher de rallier ce groupe au projet de restauration monarchique ».

Le texte de la résolution est adopté, avec une légère modification et deux additions visant la liberté de la presse et le maintien du suffrage universel.

M. Chesnelong, qui ne fait pas partie du groupe, assiste à la réunion et fait son récit ordinaire avec les deux déclarations, les réserves du comte de Chambord en ce qui concerne le drapeau, etc.

Les réserves sont accueillies « très froidement ». — « Savez-vous, disait M. Bigot à M. Chesnelong, en sortant de la réunion, que, quand vous parliez du drapeau, j'ai cru un instant que tout allait se gâter? J'étais sur des charbons ardents. En effet, il y a une fraction du centre droit qui, sur cette question du drapeau, est intraitable (1). »

A quatre heures, réunion commune de la droite modérée et de l'extrême droite, à l'hôtel des Réservoirs. Le baron de Larcy préside. M. d'Audiffret-Pasquier affirme, par sa présence, l'union de toutes les fractions de la majorité. Aucun incident. Le projet de résolution, déjà adopté par le centre droit, est approuvé. La droite, après le centre droit, décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à un projet de

(1) CHESNELONG (p. 307).

convocation anticipée de l'Assemblée nationale : décision incompréhensible, si on n'avait pas eu quelque doute au sujet de l'accord avec Frohsdorf. On sentait qu'un effort était encore nécessaire pour que, là-bas, la résistance dernière fût brisée. 22 octob. 1873.

Nous sommes au point culminant de l'action parlementaire.

Journée décisive.

« L'espérance était dans tous les cœurs, dit M. Chesnelong. M. le duc Pasquier me disait en sortant de la réunion de la droite : — « Tout va bien ; l'union est » parfaite ; le succès ne peut nous échapper (1). »

Versailles était une fourmilière noire. Des gens qui, la veille, ne se saluaient pas, conversaient longuement et familièrement. Il n'était question que du vote prochain et de la future majorité.

Imprudences.

On en était là, dans un état de tension agitée où il restait encore quelque appréhension, quand on vit apparaître soudain le fond d'une situation malgré tout demeurée obscure.

Ce travail de la fusion, confiné, jusque-là, dans la pénombre des négociations confidentielles et des pourparlers secrets, est découvert au public ; mais dans des conditions telles et avec un parti pris si évident que la question s'est posée de savoir s'il y avait eu calcul et quelle était sa véritable portée.

Peut-être — et cette supposition est la plus naturelle de toutes — n'eut-on d'autre pensée que de chercher à pallier, à couvrir, auprès de l'opinion, les insuffisances et les lacunes de l'accord et crut-on rendre service, sinon au comte de Chambord, du moins à la cause monarchique, en insinuant dans les déclarations

(1) CHESNELONG (p. 309).

22 octob. 1873. obtenues par M. Chesnelong des changements, des affirmations, destinées à rendre le projet plus acceptable au parlement et au pays.

Procès-verbal du entre droit.

Voici les faits : le procès-verbal de la réunion du centre droit fut publié aussitôt après la séance, le 22 au soir. Il exposait les déclarations de M. Chesnelong. Dans la partie consacrée aux garanties constitutionnelles, il contenait des phrases comme celles-ci : « Le roi est disposé par avance à la plus *complète harmonie* avec les membres *les plus libéraux* de l'Assemblée et du pays! Il y aura lieu d'insérer dans l'acte par lequel la monarchie sera rétablie les *principes fondamentaux de notre droit public*, afin d'indiquer que, pour l'avenir, on entendait les laisser en dehors de toute contestation... L'accord est complet, absolu, entre les idées de Monsieur le comte de Chambord et *celles de la France libérale*... »

Ses inexactitudes.

Mais c'est dans les passages concernant le drapeau que l'intervention voulue s'affirmait : « Monsieur le comte de Chambord aurait dit que puisque le drapeau tricolore était le drapeau légal, si les troupes devaient le saluer à son entrée en France, *il saluerait avec bonheur* le drapeau teint du sang de nos soldats... » — « Monsieur le comte de Chambord aurait ajouté qu'il se réservait de proposer au pays, par l'entremise de ses représentants, une *transaction* compatible avec son honneur. » (Or, M. Chesnelong a répété, sans être contredit, qu'il n'avait jamais employé d'autre mot que le mot *solution*, seul admis par le prince et qui exprimait la volonté formelle de celui-ci de ne faire aucune concession, de n'accepter aucune condition et de n'agir, dans l'avenir, qu'en pleine liberté et *proprio motu*.) Enfin, le procès-verbal se terminait intentionnellement par ces mots : « *Le drapeau tricolore est maintenu.* »

La négociation de M. Chesnelong était présentée comme ayant réussi, alors qu'elle avait échoué. 22 octob. 1873.

A la lecture du procès-verbal, il y eut, chez tous ceux qui connaissaient le dessous des cartes, une véritable stupeur. Même avant que ce document fût divulgué, dans le wagon qui ramenait les députés à Paris, les journalistes ayant montré le texte dont ils avaient, quelques minutes auparavant, reçu communication, ce sentiment s'était manifesté : « Je pris connaissance du texte qui allait être livré aux journaux, dit M. de Castellane, et je jetai un cri d'effroi. M. le duc Pasquier, sur ma demande, le lut dans son entier. » — (Il est donc certain qu'il l'ignorait.) — « Il n'y vit pas ce que j'y voyais. J'insistai, je suppliai qu'on le revît, qu'on en pesât les termes avant de le livrer au public. » — « Il est trop tard, me fut-il répondu : quatre heures sonnent et les journaux du soir paraissent à cinq heures (1). »

Rédaction du procès-verbal.

Les secrétaires du centre droit étaient le vicomte d'Haussonville et M. Savary. Le premier n'assistait pas à la réunion quand M. Chesnelong parla. Ce fut donc M. Savary, seul, qui rédigea cette partie du procès-verbal. Le vicomte d'Haussonville la lut, quand il revint vers son collègue ; appartenant à la fraction libérale du centre droit, il l'approuva. Quelque argument que l'on puisse tirer de la fin de M. Savary, sa bonne foi n'a pas été incriminée, même par M. Chesnelong. Quant à celui-ci et au duc d'Audiffret-Pasquier, ils avaient quitté en hâte la réunion du centre droit pour

(1) Marquis DE CASTELLANE, *Dernier essai de restauration monarchique*, dans la *Nouvelle Revue* du 1er novembre 1895 (p. 59). — Voir les documents réunis dans la brochure de M. A. CALLET, *Les Responsabilités*, in-8°, 1895. — Voir, surtout, la polémique échangée, à propos de cette brochure, dans le *Mémorial de la Loire* du 17 septembre, l'*Union* des 12, 27 septembre et 4, 13 octobre, *Journal de Paris* du 18 octobre et *Mémorial de la Loire* du 29 octobre 1875.

22 octob. 1873.

se rendre à la séance commune tenue par la droite modérée et l'extrême droite. C'est dans cet intervalle que M. Savary, sans contrôle de M. Chesnelong, avait rédigé et communiqué à la presse ce document décisif.

Tel est l'incident. Le seul document livré au public sur un accord qui disposait des destinées de la France était laissé à l'improvisation d'un homme qui n'avait rien su, rien vu par lui-même; il n'était soumis au contrôle ni de l'une ni de l'autre des parties. Le sort de la monarchie et celui du pays allaient-ils dépendre d'une négligence, d'une maladroite finesse ou d'une étourderie?

Impression produite sur les légitimistes.

Dès la première heure, M. de Dreux-Brézé dit à M. de Margerie, qui essaie de pallier l'effet auprès du public : « Je ne m'inquiète pas du public. Je m'inquiète de ce que Monseigneur *pensera*, *dira* et *fera* quand il verra qu'on se fait un jeu de sa parole (1) ! »

L'impression des amis du comte de Chambord est exprimée en termes plus précis encore par cette autre phrase de M. de Dreux-Brézé :

« Ce compte rendu, d'un caractère soi-disant officiel, dit-il, contient de nombreuses et *odieuses* inexactitudes... Je ne pouvais que trop pressentir les désolantes conséquences d'un acte dont l'inspiration, *insidieusement hostile*, ne laissait pas un doute dans mon esprit. Nous devions être en face d'une *manœuvre* calculée de telle sorte que la seule voie restant ouverte devant le roi fût celle par laquelle il se refuserait à subir des *conditions déjà rejetées* par lui(2). »

Revirement.

Alors, l'agitation se reproduit, mais en sens contraire. Ce qui était confiance devient doute; ceux qui riaient s'alarment; une suspicion mutuelle complique encore une situation déjà si complexe. Les journaux

(1) A. de Margerie (p. 31).
(2) Marquis de Dreux-Brézé (p. 129).

légitimistes, l'*Union* en tête, refusent d'insérer le procès-verbal. M. Chesnelong est au comble de l'angoisse. 23 octob. 1873.

L'opinion tenait le procès-verbal pour exact et ne voyait plus de difficulté immédiate au retour du roi. Le vote, maintenant, était certain. On parlait de quarante voix de majorité. On assurait que le centre gauche commençait son évolution. On appelait, d'ores et déjà, certains de ses membres les « monarchistes de gauche ». On citait des noms. M. John Lemoinne, sous l'influence des derniers événements et de démarches pressantes, écrivait dans les *Débats* du 24 octobre : « Nous voyons, d'après les explications données hier, que les garanties que nous demandions sont assurées et que l'acte qui devra rétablir le gouvernement monarchique sera inséparable de celui qui consacrera les droits nationaux... Nous demandons à ceux qui persistent à porter du côté de la solution républicaine le poids de leurs opinions libérales et conservatrices, la permission de leur adresser une question : si toutes les libertés énumérées dans l'acte préparatoire publié par les réunions monarchiques leur étaient garanties et assurées, hésiteraient-ils à accepter le rétablissement de la royauté? Nous croyons que non... La République conservatrice est désormais reléguée dans la catégorie de ces ponts suspendus qui, en subissant l'épreuve du chargement, sont très proprement tombés dans l'eau, et nous avons à faire maintenant l'expérience de la République républicaine. Or, c'est précisément à cette expérience que le pays se refuse... »

M. John Lemoinne.

Les protagonistes de la restauration monarchique constitutionnelle comptent donc sur des défections dans le centre gauche. Cependant, à Versailles, ce groupe tient bon. Il se réunit le 23 octobre, à midi. Le procès-verbal Savary l'avertit que des ouvertures lui seront

Attitude du centre gauche.

24 octob. 1873. faites : « Il ne faut pas laisser croire au pays, déclare M. Francisque Rives, que nous acceptons des négociations. Chargeons donc notre bureau de déclarer en notre nom que nous n'acceptons que des propositions conformes à notre programme. » Immédiatement, le groupe vote l'ordre du jour suivant, communiqué à la presse :

Le centre gauche reste uni, dans la conviction que la République conservatrice est la plus sûre garantie de l'ordre comme de la liberté, et que la restauration monarchique dont il est question ne serait, pour la France, qu'une cause de nouvelles révolutions (1).

Colloque entre M. Léon Say et M. le duc Pasquier.

M. Léon Say, président du centre gauche, quitte ses collègues pour se rendre, à deux heures, à la commission de permanence. Il rencontre le duc d'Audiffret-Pasquier. Celui-ci propose une conférence des deux centres dans laquelle on exposerait les raisons qui militent en faveur du projet de résolution du général Changarnier. M. Léon Say répond que « les projets de la droite étaient trop connus pour n'avoir pas été appréciés par tout le monde. Chacun ayant son opinion faite, la conférence proposée devenait inutile » (2).

Opposition des bonapartistes.

Bien entendu, le parti impérialiste n'est pas moins ardent contre une combinaison qui lui enlève tout espoir. Entre les bonapartistes et les orléanistes, il y a lutte ouverte, antipathie profonde. La réunion de l'« appel au peuple » est convoquée pour le 25 octobre, en vue d'arrêter les termes d'« une protestation contre l'établissement du régime définitif, quel qu'il soit, en dehors du suffrage universel consulté par la voie de l'appel au peuple » (3).

(1) Ernest DAUDET (pp. 195 et 196).
(2) G. MICHEL, *Léon Say, sa vie, ses œuvres* (p. 228).
(3) Ernest DAUDET (p. 161).

Les journaux publient un manifeste signé du baron Eschasseriaux, président, et du comte Ginoux de Fermon, secrétaire du groupe de l'appel au peuple, déclarant que la restauration serait une « révolution en arrière » et annonçant que le « parti impérialiste voterait contre toutes les propositions monarchiques ». 24 octob. 1873.

Vers le même temps, un homme considérable du parlement, un homme qui, par son entregent et un talent oratoire incontestable, avait acquis une réelle autorité et allait jouer un rôle important dans toute la crise constitutionnelle, M. Raoul Duval, avait rompu bruyamment avec la droite monarchiste et « donné l'exemple de la scission dans le camp conservateur ». Peut-être n'avait-on pas su le ménager. Quoi qu'il en soit, il poursuit une campagne très ardente à Paris et en province. Il reproche au *Nouvelliste* de Rouen, organe important alors, d'être trop « Chambord et clérical ». M. Raoul Duval.

Beaucoup d'indécis partagent ce sentiment et se groupent autour de lui(1).

Malgré quelques hésitations, les bonapartistes se sentant joués entrent dans la lutte : avec leurs procédés habituels, ils asséneront le coup qui ébranlera le fragile édifice.

Le samedi soir, 25 octobre, la *Liberté*, dirigée par M. Léonce Détroyat, publie une note qui émane, dit le journal, d'un « fidèle de Frohsdorf, initié aux pensées intimes du comte de Chambord ». Note de la *Liberte*.

Elle était ainsi conçue :

M. le comte de Chambord est l'honneur même ; aucune intrigue politique ne pourra prévaloir sur sa conscience, sur ce qui est son dogme royal.

Sans doute, depuis le 5 août, aux nombreux visiteurs qui

(1) *Document inédit*. — Cfr. E. Daudet (pp. 186 et suiv.) et vicomte de Meaux, *Correspondant* du 25 octobre 1902 (p. 196).

25 octob. 1873. sont venus solliciter son acquiescement à leurs combinaisons, il a tenu à faire un accueil dont la parfaite bienveillance a été jusqu'à l'épuisement; mais vis-à-vis d'aucun d'eux il ne s'est laissé aller à une parole qui pût contredire ses déclarations passées ou compromettre le principe par lequel, seul, il est le roi. Il n'a donné à personne la mission de parler en son nom; il a pu agréer gracieusement des offres de dévouement et de services, laisser des négociateurs, convaincus sans doute, chercher une formule publique qui pût préparer son retour en France; mais il n'a pris aucun engagement, ne s'est jamais rallié au régime représentatif, et, surtout, n'a jamais donné à entendre qu'il pût abdiquer son drapeau blanc. Du reste, le comte de Chambord est très préoccupé de tous les agissements qui tendraient à compromettre l'affirmation du principe, en dehors duquel il n'a rien à faire et ne peut rien faire. Si l'Assemblée nationale lui présentait la couronne aux conditions torturées que publient certains journaux, il la refuserait sur l'heure. En tout cas, jamais il n'abdiquera, pas plus à Frohsdorf qu'à Paris.

Interventions ecclésiastiques. Quant à l'éventualité de prétendus compromis de conscience, dus à l'influence de hautes notabilités religieuses (1), il est possible que de pareils calculs aient pu entrer dans l'esprit de certaines gens qui font passer leur ambition avant les intérêts de la France et de l'Église; mais le comte de Chambord est et demeurera inébranlable : *justum et tenacem*.

Cette note annonçait l'orage. M. Chesnelong, qui n'en pouvait plus du silence implacable gardé à

(1) On n'a jamais su positivement à qui et à quoi la note de la *Liberté* faisait ici allusion. Était-ce à la démarche tentée au mois d'août auprès de l'évêque de Poitiers par quelqu'un de l'entourage du gouvernement? (Voir plus haut, p. 138). S'agit-il de l'audience accordée par le pape Pie IX à M. Keller, membre du groupe Changarnier, le 12 octobre 1873? Au cours de cette audience, le pape parla de la France. — « Vous croyez que vous allez faire la monarchie, dit le pape. — « Oui, très Saint-Père, nous l'espérons et nous le désirons vivement. » — « Eh bien! vous ne la ferez pas. D'ordinaire, je ne m'occupe pas des questions politiques... Mais, cette fois, la chose était si importante pour la France et pour l'Église que j'ai *laissé dire* à Monsieur le comte de Chambord ce que j'en pensais. La couleur du pavillon n'a pas une si grande valeur. C'est avec le drapeau tricolore que les Français m'avaient rétabli à Rome. Vous voyez qu'avec ce drapeau on peut faire de bonnes choses. Mais M. le comte de Chambord n'a pas voulu me croire. » CHESNELONG (p. 456). — Le général DU BARAIL rappelle dans ses *Souvenirs* le mot qu'on prêta au pape Pie IX après l'échec du comte de Chambord : « Et tout ça pour *oune* serviette! »

Frohsdorf, va chez M. Ernoul; il l'emmène chez M. de Dreux-Brézé. Il interroge celui-ci : — « Mais enfin, où en sommes-nous? Qu'on parle! » — « Je suis, dit le chef du bureau royaliste à MM. Chesnelong et Ernoul, sans informations et sans instructions. J'ignore ce que pense Monseigneur des incidents récents. » 25 octob. 1873.

C'était à désespérer.

La *Liberté*, qui paraît le 26, maintient son information et ajoute : « MM. Chesnelong et Lucien Brun ne nous contrediront pas, pour peu qu'ils veuillent bien se rappeler en présence de qui ils ont parlé à M. le comte de Chambord. »

Protestation de M. Chesnelong.

M. Chesnelong ne se contient plus; il se jette dans la mêlée; il proteste; il affirme; il engage sa parole qu'il a été le seul négociateur, reçu sans témoins.

Réponse de la *Liberté*.

Le journal de M. Léonce Détroyat réplique : « Il y a eu, pendant le séjour de M. Chesnelong à Salzbourg, d'autres entretiens qui ont permis à M. le comte de Chambord, aussitôt qu'il a eu connaissance du procès-verbal publié par la droite, d'en témoigner son étonnement et même de dire à l'ami intime : — « Tu étais là, toi! » Est-ce bien là le sens de mes paroles (1)? »

Le comte de Chambord est directement en cause. D'ailleurs, la *Liberté* du 29 annonçait qu'une lettre

(1) Quel était l'informateur de la *Liberté?* On a su depuis que c'était M. Norbert Billiard, ancien directeur du *Journal officiel* sous l'empire, ami de M. Rouher. M. Billiard a déclaré qu'il avait mené cette campagne pour « éclairer la route au profit de l'empire », et agi de concert avec M. Morange, autre personnalité bonapartiste, qui aurait reçu les « confidences émues » d'un *vieil ami*, « familier dévoué du comte de Chambord », venu en France avec la mission de dissiper les équivoques, de rompre les intrigues. — DAMPIERRE (pp. 270 à 278). — Le nom du *vieil ami* de M. Morange, fidèle du comte de Chambord, est resté mystérieux. Désignés tour à tour, MM. Henri de Vanssay et de Cazenove de Pradine protestèrent avec indignation contre l'accusation d'être les auteurs de la « prétendue indiscrétion » de la *Liberté*.

26 octob. 1873. était arrivée de Frohsdorf, confirmant ses informations et qu'on n'osait pas la publier.

Tous les yeux sont tournés vers Frohsdorf. On attend de là, maintenant, la parole décisive. Le silence ne peut se prolonger; le roi est « mis au pied du trône ». Oui ou non a-t-il voulu « se faire forcer la main »? D'étape en étape, les choses en sont à ce point que, s'il se tait, il consent et que, s'il parle, c'est pour accepter ou pour rompre.

Au moment où tout semble lui sourire en France, le comte de Chambord, à Frohsdorf, est dans l'angoisse. Que faire? Il se débat dans ce dilemme : ou la royauté sans le principe, ou le principe sans la royauté. Les situations, les doctrines, les raisons d'agir, les procédés, les suites, tout lui apparaît en même temps.

Dispositions du comte de Chambord.

Cet embarras, ne vînt-il que des faits, a, pour cette nature fière, pour ce disciple de l'exil, quelque chose d'irritant. Les confidents intimes sont inquiets de son mutisme et de son front plissé : « Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point Monsieur le comte de Chambord est ému. On voudrait le forcer à parler qu'on ne s'y prendrait point autrement. Il voit les *imbroglios* (1) et les malentendus grandir de jour en jour; vous savez que rien ne répugne plus à sa nature que les positions ambiguës et que rien ne lui paraît trop fort pour s'en dégager (2). »

Car, enfin, il est le roi; sa volonté tient tout le monde en suspens. Par lui, tout est possible; sans lui, tout s'écroule. A-t-on pesé cette force, qui est la sienne? Il est le représentant de la légitimité dont Royer-Collard a dit « qu'elle rend sensible à

(1) Allusion évidente au duc de Broglie.

(2) Lettre de M. de Blacas à M. de Dreux-Brézé en date du 25 octobre 1873 — DREUX-BRÉZÉ (p. 340).

tous, dans une image révérée, *le droit* ». Et, c'est ce droit qu'on discute, son droit, — le droit. 26 octob. 1873.

Dans sa conscience, il a, depuis des années, tourné et retourné le problème. Pas deux solutions, une seule : le droit monarchique se suffit à lui-même ; il n'emprunte rien à un autre ; s'il se subordonne, il abdique ; sa vertu s'épuise dès qu'elle se partage. Il y a plus qu'une antinomie, une impossibilité dans ces mots : « Roi légitime de la Révolution. »

Il consulte le pape.

Il a consulté. Lui, descendant de saint Louis, âme chrétienne et soumise à la volonté de Dieu, il a interrogé les représentants de la divinité sur la terre, le pape, les prêtres. Le pape Pie IX, trompé d'abord par les avis venus de Paris, avait conseillé d'accepter le drapeau tricolore. Mais le comte de Chambord avait éclairé le Saint-Père, avait expliqué les raisons de son *non possumus* à lui ; et le pape avait fait répondre : « J'ai compris ; comme toujours, ce que vous faites est bien fait [1]. »

Un illustre prélat, l'honneur de l'épiscopat français, Mgr Pie, avait été consulté en mars 1873 ; on lui avait demandé d'exposer, par écrit, les principes généraux de la politique royale et chrétienne. L'évêque, après avoir longtemps hésité et « avoir dit la messe à cette intention », avait esquissé ce programme, l'avait envoyé au prince qui l'avait remercié avec effusion : « Je ne puis vous remercier assez de l'envoi de ces précieux

(1) A. de Saint-Albin, *Histoire de Henri V* (p. 391). — Le comte de Chambord avait envoyé à Rome le comte Henri de Vanssay et celui-ci s'y était rencontré avec Mgr Pie. Le prélat « prépare le terrain » à l'envoyé du roi et se fait, de l'aveu même du prince, « son protecteur, son guide, son appui ». On parla beaucoup de la restauration de la monarchie entre le pape, l'évêque de Poitiers et M. de Vanssay. « Il semble que Rome, dit l'historien du cardinal Pie, tient présentement le nœud des destinées de la France. » — Baunard (t. II, pp. 482 à 493). — Sur Mgr Pie, voir Taine, *Régime moderne* (t. II, p. 137).

26 octob. 1873. documents. Il se peut que dans un avenir très prochain je sois obligé de rappeler quelles sont les véritables bases de la monarchie traditionnelle et chrétienne, et ces documents me seront alors d'un grand secours. »

Avis de Mgr Pie. Or, voici quel était ce devoir royal, tel que l'évêque l'avait tracé d'une main ferme : « Ce n'est pas au point de vue de l'intérêt que le prince chrétien doit se placer ; l'intérêt est plein d'obscurité, en des temps comme ceux-ci surtout. Mais qu'il agisse en vue d'un devoir, qu'il agisse avec constance et avec force. S'il y a péril pour lui de succomber à la tâche et de périr à l'œuvre, tomber pour tomber, ne vaut-il pas mieux tomber martyr du devoir ? C'est tomber alors comme l'arbre qui a donné son fruit, qui a laissé sa graine, c'est-à-dire la semence de sa multiplication... » Et quelques mois après, — il y avait quelques semaines seulement, — ce prélat avait écrit, précisant toute sa pensée : « A ceux qui disent que Monseigneur ne semble pas désireux de revenir, je me permets de répondre *qu'il est surtout désireux de rester quand il sera venu* et que loin de craindre de régner, il n'est, au contraire, aucunement disposé *à ne régner pas*. »

Et c'était là la vraie question : « Rester quand on sera venu » ; rentrer « pour régner » et non pour « ne régner pas ». Le ferme attachement au principe, ce n'est pas seulement le devoir, l'honneur ; c'est aussi la sagesse, l'habileté, la sécurité.

La cause de tous les maux qui ont accablé ce malheureux pays, c'est l'abandon des traditions, ce sont les faiblesses et les capitulations successives, ce sont les défaillances mères des infidélités. Qui réagira, qui remettra le pays dans la voie droite si ce n'est celui qui est « le droit » ? Et à quel moment réagir si ce n'est à l'heure où tout se décide, c'est-à-dire à l'origine.

On exige des *concessions*, on demande des *garanties;* et à qui prétend-on les imposer? Au « roi ». 26 octob. 1873.

Et qui les formule? Ceux qui se réclament des « conquêtes de la Révolution ». Ils ne s'en cachent pas : ce qu'ils veulent, c'est, dans l'acte même qui restaurera la dynastie, glisser la doctrine qui, deux fois déjà, l'a ébranlée. Comment supposer qu'elle ne reproduira pas ses effets funestes? Y consentir, n'est-ce pas désarmer, d'avance, la seule autorité capable d'apporter les remèdes efficaces, n'est-ce pas préparer la victoire, à bref délai, d'une nouvelle révolution et, celle-là, sans espérance de salut (1)?

Raisons du comte de Chambord.

Aussi, sachant ce qu'ils veulent, ils ont bien choisi leur symbole : le drapeau tricolore. En effet, toute la question est là.

« Le drapeau tricolore! Puis-je oublier, se disait le prince, perdu dans ses réflexions toujours les mêmes — et que tant de témoignages immédiats nous permettent de reconstituer, — puis-je oublier que c'est ce drapeau tricolore qui a tué Louis XVI; « ce drapeau tricolore, c'est lui qui, entouré de piques dégouttantes du sang des têtes qu'on y avait plantées, a chassé, tué mon grand-oncle. Et j'accepterais ce drapeau, jamais! jamais (2)! »

Ce que pense le prince.

Ce que ce drapeau a fait, il le refera; et, d'ailleurs, c'est ce que l'on prépare, en me ramenant derrière

(1) « Il est très facile de comprendre pourquoi le roi n'a pas accepté la couronne aux conditions imposées par le centre droit... Le roi n'a pas voulu parce qu'il est le représentant de l'hérédité et des traditions et que le centre droit a voulu faire de lui le roi de la Révolution ;... parce qu'il a sa part dans la souveraineté publique et que le centre droit a voulu lui enlever cette part en plaçant la souveraineté entière dans l'Assemblée issue du suffrage universel, ce qui constituait, en réalité, la souveraineté du peuple, c'est-à-dire du nombre : principe fatal de toutes les révolutions. » — Lettre de M. DE LA ROCHETTE, dans l'*Union* du 27 septembre 1875.

(2) Cité par Henri DE PÈNE, *Henri de France* (p. 396). — Cfr. *Souvenirs inédits* de M. DE VANSSAY.

26 octob. 1873. lui. Il est le symbole, l'étendard, reconnu par tous, de l'hérésie politique dont je suis l'antinomie : la Révolution. Ce drapeau, ce n'est pas l'anarchie peut-être, mais tout au moins — je connais ses procédés insidieux — c'est la prédominance de la volonté mobile de la nation sur la tradition, des aspirations du monde moderne sur le principe d'autorité, des intérêts et des droits de la société de 1789 sur les nécessités séculaires, en France, d'un gouvernement stable : il signifie « suprématie du parlement, dirigé par quelques personnalités gouvernantes, sur le souverain simplement régnant » (1).

Sa méfiance. Et ces gens qui mènent toute la campagne, je les connais aussi. Il y a longtemps que ma méfiance les surveille. Ministres des branches cadettes, fauteurs de tous les désordres, aristocrates, eux et les leurs n'ont songé, de tout temps, qu'à usurper les libertés de la nation pour rogner, à leur profit, l'autorité du roi (2). « Je les connais. Je n'ai pas confiance (3). » Pourquoi ne sont-ils pas venus ici et m'ont-ils envoyé ce parlementaire qui m'épuise de son solennel verbiage? S'agit-il de traiter une affaire (4)? Je sais ce qu'ils veulent de moi : que je règne et que j'abdique pour laisser la place à leurs ambitions et à leurs intrigues. Je n'abdiquerai pas (5).

(1) Marquis de Dreux-Brézé (p. 143).

(2) « ... L'union du peuple et du roi a permis à la monarchie française de déjouer, pendant des siècles, *les calculs de ceux qui ne luttent contre le Roi que pour dominer le Peuple...* » — Manifeste du comte de Chambord du 5 juillet 1871.

(3) Confidence du père Marcel. — *Inédit.*

(4) Voir, ci-dessus, la phrase de M. de Meaux sur M. Chesnelong. — Les *Souvenirs inédits* de M. de Vanssay disent l'état « d'épuisement » où les entretiens avec M. Chesnelong avaient mis le comte de Chambord.

(5) Voir, ci-dessus, la lettre de M. Adrien Léon : « Nous ne pouvons sortir de ce gâchis que par l'abdication du comte de Chambord. » — Cfr. la note parue dans la *Liberté :* « Jamais le comte de Chambord n'abdiquera pas plus à Frohsdorf qu'à Paris. » (Ci-dessus, p. 225.)

Je suis l'obstacle, c'est entendu; on voudrait le briser ou l'user. Je ne me laisserai pas user et je les briserai ; je tiendrai bon. On verra bien s'il y a quelqu'un, maintenant, qui puisse se mettre entre la France et le roi. 26 octob. 1873.

Si je ne cède pas, on prétend traîner en longueur. Son obstination. Qu'est-ce que c'est que ces projets de prorogation, pour dix ans, des pouvoirs du maréchal, sinon le délai nécessaire pour que je disparaisse? Qu'est-ce que ces projets de lieutenance générale du royaume pour Joinville ou pour Aumale? Suis-je impuissant? Suis-je incapable? Eh bien, si de pareils projets se réalisaient, rien ne m'arrêterait, je viendrais, je me montrerais à la France; je combattrais moi-même le prince de mon sang capable d'une telle forfaiture (1).

Je viendrai; je me présenterai au peuple, à l'armée.

Eux comprendraient peut-être; dans leur logique simple et sincère, ils comprendraient que je ne puis pas céder sur la seule chose qui me reste : mon principe, mon drapeau. On m'objecte Henri IV et son mot, vrai ou non, « Paris vaut bien une messe. » Mais lui était vainqueur. Tandis que moi, je ne suis rien qu'un gros homme boiteux (2). Quelle figure aurai-je si à ce peuple je me présente courbé, mendiant de tous mes adversaires un trône qui ne voudrait pas de moi? La royauté et le peuple.

Des concessions. Ne les ai-je pas faites, toutes, l'une après l'autre? J'ai cédé sur la constitution, sur les droits politiques; on m'a fait accepter le suffrage universel, les deux Chambres. Voilà, maintenant, la responsabilité des ministres, les libertés religieuses, l'indifférence de l'État! Chaque jour, on empile dans des déclarations non

(1) Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 333).

(2) Eugène DUFEUILLE, *Réflexions d'un monarchiste* (p. 199). — Le comte de Chambord disait encore : « Si on me croit bon à quelque chose, il faut me laisser faire, sinon me laisser de côté. » — Comte D'OSMOND, *Reliques et Impressions* (p. 63).

26 octob. 1873. débattues, non acceptées, des exigences et des restrictions nouvelles. On me montre à ce peuple, ligoté dans les formules et les réticences du bon M. Chesnelong. On appelle cela « les aspirations de la France ». Tout au plus des combinaisons de parti pour me réduire à l'impuissance d'un souverain désarmé (1).

Il faut que je capitule devant un procès-verbal Savary! J'en suis là! On veut que je parle : Eh bien! je parlerai... »

Anecdote. Le comte Robert de Mun était alors à Salzbourg, ému comme tant d'autres, de la gravité des circonstances. Il devait dîner à la table du comte de Chambord. Comme on passait dans la salle à manger, celui-ci le prit familièrement par le cou : — « Monseigneur songe peut-être, lui dit le comte R. de Mun, qu'il n'a plus que quelques jours à dîner en exil. » — « Oui, répondit le roi; la monarchie est faite; mais à la façon dont elle est faite, peut-être vaudrait-il mieux qu'elle ne se fît pas (2). »

Objurgations des légitimistes. Elle ne devait pas se faire. De partout, des objurgations montaient vers le prince. De partout, de Paris, de la province, de l'étranger, des lettres, des télégrammes arrivaient, interrogeant, suppliant de ne pas céder. M. Louis Veuillot avait dit son fameux mot :

Mot de Veuillot. « Si le comte de Chambord cède, il sera peut-être mon roi, mais il n'est plus mon homme! »

Le prince hésitait encore; le procès-verbal Savary fut la goutte d'eau. Alors, le comte de Chambord obéit à son caractère : il agit. On dit qu'il consulta encore au dernier moment et qu'il eut même, à ce sujet, un entretien avec l'empereur d'Autriche. Peut-

(1) V. Marquis de Dreux-Brézé (p. 120). — Lettre du comte de Chambord à M. Eugène Veuillot, lors de la mort de son frère (23 avril 1883).
(2) H. de Pène, *Henri de France* (p. 396).

être, une certaine pression étrangère s'exerça-t-elle sur lui et alarma-t-elle son patriotisme (1). 29 octob. 1873.

Ce document qui allait décider de sa destinée, de la destinée de la dynastie, il l'écrivit en s'y reprenant par deux fois. La confiance et la méfiance ou, pour être plus précis encore, les deux devoirs luttaient en lui et le document lui-même trahit ces hésitations et cette lutte. Enfin, il se décida (2).

M. de Blacas annonce à M. de Dreux-Brézé cette résolution dans les termes suivants : « Monsieur le comte de Chambord est de plus en plus persuadé, par la lecture des journaux et des lettres qui lui arrivent de tous côtés, que les malentendus subsistent, s'étendent et s'aggravent tous les jours, en dépit des rectifications si promptes et si nettes insérées, par vos ordres, dans nos journaux. Il voit là un danger immense pour lui, sa position en face du pays rendue fausse et ambiguë, dès maintenant et surtout après sa rentrée, et il se décide, comme je vous le faisais pres sentir hier, à sortir de cette situation intolérable pour lui, en adressant à M. Chesnelong une lettre que René de Monti vous remettra et qui doit, d'ordre de Monseigneur, être insérée dans l'*Union* (3). »

Précautions prises.

Écrite entièrement de la main du prince et scellée aux armes royales, la lettre, datée du 27 octobre, est apportée à Paris par M. de Monti le 29. Le marquis de Dreux-Brézé doit la remettre au destinataire, M. Chesnelong, le lendemain à midi et demi. M. de Monti est

(1) Le fait d'un entretien avec l'empereur d'Autriche serait relaté dans les *Mémoires inédits* du maréchal DE MAC MAHON. Le général DU BARAIL précise : « Le maréchal, dit-il, était convaincu que le prince céda à une considération patriotique et à la crainte d'attirer sur son pays l'animosité et même les armes de l'Allemagne. » — *Souvenirs* (t. III, p. 428). — Voir ci-dessous (chap. VIII).

(2) *Souvenirs inédits* du comte DE VANSSAY.

(3) Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 340).

30 octob. 1873. aussi porteur d'une copie qu'il a pour instructions de remettre à l'*Union*, avec un ordre impérieux du comte de Chambord, prescrivant de la publier le jour même à trois heures de l'après-midi (1).

Personne ne s'interposera désormais entre le prince et la nation.

Les résolutions du prince furent ponctuellement exécutées. M. Chesnelong a, lui-même, raconté les circonstances dans lesquelles il reçut ce document, qui unit, pour toujours, son nom à celui de la maison de France.

M. Chesnelong reçoit la lettre du comte de Chambord.

M. Chesnelong était, en compagnie de M. de Mackau, dans un restaurant de la rue des Réservoirs, à Versailles, quand le marquis de Dreux-Brézé entra, qui, visiblement, le cherchait.

« J'allai aussitôt vers lui, dit M. Chesnelong, et obsédé par la pensée qui me poursuivait depuis quatre jours, je l'abordai en lui disant : — « Vous avez une » lettre de Monseigneur ? » — « Oui, me répondit-il, » elle vous est adressée, et je suis chargé de vous la » remettre. La voici. » — « La connaissez-vous ? Est- » elle bonne, ou détruit-elle nos espérances ? » — « Elle » est très honorable pour vous, me répondit-il. Mais » quant au fond des choses, elle revendique le drapeau » blanc et ne semble admettre ni conditions ni garan- » ties préalables. » — « Mais alors, lui dis-je, c'est l'ef- » fondrement. Il faut garder le secret sur cette lettre, » écrire au prince, au besoin partir ce soir pour Frohs- » dorf et conjurer à tout prix une catastrophe inévi- » table. » — « C'est inutile, me répondit M. de Dreux- » Brézé ; une copie de la lettre a été adressée à » l'*Union* avec l'ordre formel de la publier dès ce soir. »

« Je fus atterré. Je pris la lettre, sans dire un

(1) Marquis de Dreux-Brézé (p. 138).

mot de plus, des mains de M. de Dreux-Brézé, et, tout bouleversé, je revins auprès de M. de Mackau. 30 octob. 1873.

« En voyant la profonde tristesse dont ma physionomie portait l'empreinte, M. de Mackau comprit. Je lui demandai la permission de le quitter. Je rentrai chez moi pour prendre connaissance de la lettre du prince qui venait de m'être remise et réfléchir sur la situation.

» La lettre était datée de Salzbourg, comme pour indiquer sans doute qu'elle était un épilogue de l'entrevue. »

Elle était ainsi conçue :

« Salzbourg, 27 octobre 1873.

Lettre du 27 octobre.

« J'ai conservé, Monsieur, de votre visite à Salzbourg un si bon souvenir, j'ai conçu pour votre noble caractère une si profonde estime, que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à vous, comme vous êtes venu vous-même loyalement vers moi.

Les malentendus.

» Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée patrie, et je sais qu'au retour, vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme, et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions.

» Aussi ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, a prétendu que je consentais enfin à devenir le roi légitime de la Révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur et j'étais résolu à garder le silence, tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté.

» Mais puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accumulent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays, dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma

30 octob. 1873. sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

» On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que puis-je répondre, sinon que je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations? Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain et je ne puis consentir à inaugurer un régime réparateur et fort par un acte de faiblesse.

» Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté d'Henri V l'habileté d'Henri IV. « La violente » amour que je porte à mes sujets, disait-il souvent, » me rend tout possible et honorable. »

» Je prétends, sur ce point, ne lui céder en rien, mais je voudrais bien savoir quelle leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.

Le drapeau de Henri IV.

» Vous appartenez, Monsieur, à la province qui l'a vu naître, et vous serez, comme moi, d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur, en lui disant avec sa verve béarnaise : « Mon ami, prenez mon dra- » peau blanc; il vous conduira toujours au chemin de » l'honneur et de la victoire. »

» On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats et cela au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine commun de la maison de Bourbon et de l'armée française, et que, sur ce terrain-là, on ne peut manquer de s'entendre !

L'armée.

» Non, je ne méconnais aucune des gloires de ma patrie, et Dieu seul, au fond de mon exil, a vu couler mes larmes de reconnaissance, toutes les fois que, dans la bonne ou dans la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle.

» Mais nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain. Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au dedans, de contracter au dehors des alliances durables, et, surtout, de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

30 octob. 1873.

Le pays.

» On parle de conditions ; m'en a-t-il posé ce jeune prince, dont j'ai ressenti, avec tant de bonheur, la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait spontanément à moi, m'apportant au nom de tous les siens des assurances de paix, de dévouement et de réconciliation ?

Des conditions!

» On veut des garanties; en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 mai, où l'on imposait à sa modestie la glorieuse mission de calmer son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat qui rassurent les bons et font trembler les méchants ?

» Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée de la France sur vingt champs de bataille ; mais j'ai conservé intact, pendant quarante-trois ans, le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter sur la même confiance et je dois inspirer la même sécurité.

» Ma personne n'est rien, mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

Le principe.

30 octob. 1873. » Vous pouvez beaucoup, Monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles, en quittant Salzbourg, sont sans cesse présentes à ma pensée : la France ne peut pas périr, car le Christ aime encore ses Francs, et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter. »

Cette lettre est pleine, explicite, elle dit tout. Selon l'expression du marquis de Dreux-Brézé, le roi « avait dissipé les ténèbres ». A sa manière, autoritaire et vive, il s'était arraché d'un coup sec, aux nœuds dont on l'avait lié. Il déjouait « l'intrigue ». Peut-être n'avait-il pas calculé exactement toutes les conséquences.

Raisons de la lettre. Ce qu'il a vu clairement, c'est qu'il échappait à un danger presque immédiat, et qui l'eût conduit à la plus fâcheuse de toutes les fins, celle qu'il craignait pardessus tout : ressaisir le trône pour le perdre aussitôt. N'être qu'un simple intermédiaire, un pont pour ses successeurs d'Orléans, cette idée lui était odieuse, et il n'est pas douteux qu'elle lui fut sans cesse présente.

Les négociations qui se multipliaient autour de lui lui faisaient augurer les difficultés qu'il rencontrerait dès le jour de la restauration. Il eut, comme il l'avait eue une fois déjà, à Chambord, en juillet 1871, la vision de l'abîme qui le séparait de la France moderne. Les élections du 12 octobre 1873 l'avertissaient, comme celles du 2 juillet 1871 l'avaient averti déjà.

« Monseigneur était très autoritaire, et je riais un peu, à part moi, dit Mme de La Ferronnays dans ses *Mémoires*, quand j'entendais de bons ultras exprimer la crainte que, rentré en France, il ne se montrât trop libéral. Personne ne l'était moins que lui. Si la restauration

s'était faite, sa pensée était d'organiser en France des assemblées départementales auxquelles auraient été attribués des pouvoirs plus étendus que n'en ont les conseils généraux actuels et de travailler à la décentralisation. Toutes ses sympathies étaient pour la province et les gens qui en venaient; il redoutait Paris, un peu comme Louis XIV qui avait conservé un souvenir amer du jour où, au commencement de la Fronde, on avait cru nécessaire de l'en faire sortir (1). »

30 octob. 1873.

Caractère du comte de Chambord.

La première impression durable de son enfance avait été la Révolution de 1830 : elle plana sur sa vie tout entière. De ces journées où son vieux grand-père avait été si cruellement trahi par les siens, il lui était resté un sentiment dominant, la méfiance : il était « méfiant comme Louis XI », m'a dit quelqu'un.

La comtesse de Chambord.

Autour de lui, les dispositions étaient les mêmes. On a prononcé le nom de la comtesse de Chambord. Paris, par ses exigences, par ses séductions mêmes, effrayait une femme dont le corps et l'âme avaient pris le pli de l'exil : « Je suis la compagne du malheur, disait-elle; si mon mari remontait sur le trône, le mieux pour tous serait qu'on me tuât (2). »

(1) Mme DE LA FERRONNAYS, *Mémoires* (p. 118).

(2) H. DE PÈNE (p. 399). — « La princesse, dit Mme DE LA FERRONNAYS, était de trois années plus âgée que son époux. On la savait en outre peu jolie. En naissant, un accident lui avait déformé tout un côté du visage, comme si elle avait eu, ce qu'elle n'eut jamais, une attaque... Élevée à la cour de Modène, seule maison régnante qui se fût refusée à reconnaître la légitimité de la royauté de la branche Bourbon-Orléans, où régnaient l'absolutisme le plus complet, les idées les plus retardataires, elle s'en ressentait, et ce qu'on appelait le libéralisme lui semblait une insulte à la loi divine (p. 68). ...Elle ne cachait pas son animosité contre les princes d'Orléans... Dans l'intimité, la comtesse de Chambord se laissait aller à dire, en parlant de Mme la duchesse de Saxe-Cobourg, avec l'accent méridional qu'elle n'a jamais perdu : « Cette Clémentine, elle me fait dîner en face du portrait de Louis-Philippe dans son pantalon rouge. Croit-elle donc que cela me soit agréable? » (P. 262.) ...La comtesse de Chambord m'a souvent

30 octob. 1873. Faut-il conclure que le comte de Chambord ne voulut pas régner ? Non. Sa pensée était tout autre et sa conduite ultérieure le montrera assez. Mais s'il voulait régner, c'était, selon sa propre conception de la royauté, par une droite et franche entente entre la nation et lui. Sa politique devait être, comme il le dit, « à ciel ouvert ». Si cette entente ne se réalisait pas en pleine lumière, il jugeait le reste inutile.

Le comte de Chambord voulut-il régner?

Il comptait, à un degré extraordinaire, sur l'influence personnelle qu'il exerçait. Il pensait que le jour où il se présenterait au pays, les cœurs voleraient au-devant de lui. Il croyait au « plébiscite des fenêtres » (1).

Mais, précisément en vue de cette journée d'effusion, il craignait, par-dessus tout, de rompre le charme qui tenait à sa loyauté, à sa droiture, à sa belle physionomie traditionnelle. Il n'attendait rien des habiletés de la politique. Il n'a pas fui le trône, il a refusé de courir une aventure. Répétons encore une fois, d'après lui, son explication, toujours la même : « Si j'avais admis toutes les concessions qui m'étaient demandées, disait-il au marquis de Dreux-Brézé, si

répété qu'elle se sentait humiliée de sa stérilité, vis-à-vis des Français et considérait même que, plus ils étaient royalistes, plus ils devaient désirer sa mort. La pauvre princesse, à laquelle il est peut-être permis de reprocher de n'avoir pas exercé une influence bienfaisante sur Monseigneur, a cruellement souffert de ne pas donner un dauphin au pays » (p. 80).

(1) C'est l'impression du duc de Nemours, au lendemain de sa visite à Frohsdorf : « Le duc de Nemours est convaincu que le comte de Chambord n'a aucune idée de faire actuellement (7 octobre 1873) la concession du drapeau. Il se croit maître de la situation, qu'on ne peut se passer de lui, que la monarchie est faite dans les esprits et que s'il ne fait pas un pas vers nous, nous serons forcés de faire tous les pas vers lui. Maintenant, j'ajoute que j'incline à penser que quand le comte de Chambord sera éclairé sur la vraie situation, quand il comprendra qu'il faut opter entre régner avec le drapeau tricolore ou achever sa vie dans l'exil, *il optera pour l'exil...* L'avis du duc de Nemours est qu'il faut prolonger la République avec le maréchal. » *Lettre inédite*, datée de Vienne, 7 octobre 1873.

j'avais accepté toutes les conditions qu'on voulait m'imposer, j'eusse peut-être reconquis ma couronne, mais je ne serais pas resté six mois sur mon trône. Avant la fin de ce court espace de temps, j'eusse été de nouveau relégué en exil par la révolution dont j'étais devenu, dès ma rentrée en France, le prisonnier » (1). 30 octob. 1873.

Influence de Mgr Pie.

Ici encore, le prince se trouve en communauté étroite de pensée avec l'évêque de Poitiers. Celui-ci écrivait, en effet, à Mgr Mercurelli, à propos de la lettre du 27 octobre : « Si la monarchie s'était faite dans les conditions arrangées par le libéralisme, notre dernière ressource religieuse et nationale était perdue. Il est clair que le roi n'aurait pas duré six mois, et n'aurait rien pu faire de bon pendant ce très court règne. Il avait contre lui, outre toutes les fractions de la gauche et du bonapartisme, la plus grande partie de la droite, embrigadée par des chefs dont il n'eût pas voulu pour ministres. Devant cette opposition, après deux ou trois combinaisons ministérielles renversées, il fallait se retirer, et, cette fois, c'était abdiquer. Au contraire, maintenir ses principes et attendre l'heure de Dieu, c'est se réserver pour un avenir qui ne peut être éloigné...(2). »

L'honneur, la conscience, la piété, la prudence tenaient le même langage. Peut-être une politique avisée en eût-elle tenu un autre ?

(1) Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 371).

(2) Mgr BAUNARD (t. II, p. 509). — On ne peut manquer d'être frappé de l'analogie singulière entre les termes du programme monarchique, tracé en mars 1873 par le prélat (V. ci-dessus, p. 229), et la lettre du 27 octobre. Le biographe de l'évêque de Poitiers la souligne : « Mgr Pie, dit-il, retrouvait dans cette lettre, l'écho de ses pensées, presque de ses paroles. » En effet, la lettre de Salzbourg dit : « Il ne s'agit de rien moins que... *d'assurer avec énergie le règne de la loi*... et *surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.* » Les notes de Mgr Pie disent : « Il importe donc que dans la déclaration ou proclamation royale qui interviendra, on affirme *énergiquement le règne de la loi, l'emploi de la force au service de l'ordre et de la justice...* »

30 octob. 1873.

Le comte de Chambord était l'homme d'un autre âge, l'homme de l'exil. M. de Margerie lui ayant demandé un jour ce qu'il fallait dire à ceux qui affirmaient que « le roi ne veut pas régner », le comte de Chambord ne le laissa pas achever sa phrase, et sa réponse « partit comme un trait ou comme une explosion : — « Dites-leur, s'écria-t-il d'une voix forte, que c'est comme s'ils disaient que le roi ne veut pas faire son salut, comme s'ils disaient que le roi ne veut pas aller au ciel. On ne fait son salut qu'en faisant son devoir d'état. Mon devoir d'état est de régner (1). »

Mais il ne pensait pas que son devoir d'état fût de céder. Voilà tout le comte de Chambord, l'homme, le « Roi ».

IV

Effet de la lettre du 27 octobre.

La lettre de Salzbourg détermina à Versailles, à Paris, dans la France entière, les sentiments les plus divers : la surprise, l'abattement, la joie et, d'une manière générale, une sorte de soulagement.

Pour M. Chesnelong, c'était « l'effondrement ». Il ne se résigna pas, d'abord, à un « aussi triste dénouement ».

La parole de Napoléon III : « Il est temps que les bons se rassurent... » est également rappelée dans les notes de Mgr Pie et dans la lettre du 27 octobre. Enfin, le comte de Chambord termine ainsi sa lettre : « La France ne peut pas périr, *car le Christ aime encore ses Francs*, et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le *sceptre de la justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter.* » L'évêque de Poitiers dit aussi : « Ce qu'il faut au monde, *c'est le porte-glaive, le grand justicier*, comme on disait de saint Louis » ; et il clôt par ces mots son projet de déclaration : « Dieu nous soit en aide et *son Christ qui aime les Francs !* »

(1) A. de Margerie (p. 39). — Dans l'entourage du comte de Chambord, on pensait en revenir à la Constitution de 1791. — V. B. de Puchesse, Éd. de Cazenove de Pradine (p. 46).

Il écrivit *ab irato* au comte de Chambord une très longue lettre, qu'il replia ensuite et garda par devers soi. Puis, il se mit à la recherche de M. de Dreux-Brézé et le trouva dans le cabinet du ministre de l'agriculture, M. de La Bouillerie. M. Lucien Brun était là : — « Nous avons fait un beau rêve, dit celui-ci, il est brisé. » 30 octob. 1873.

M. Chesnelong insista de nouveau auprès du marquis de Dreux-Brézé pour qu'on suspendît la publication. L'ordre était formel et il n'y avait qu'à l'exécuter. M. de La Bouillerie se chargea de communiquer la lettre au gouvernement, qui, d'ailleurs, la connaissait déjà.

La commission des Neuf était convoquée pour trois heures. M. Chesnelong alla chez le général Changarnier. Il y trouva nombreuse assemblée. Plus de soixante députés, attirés à Paris par la prochaine reprise de la session, s'étaient rendus chez le président de la commission des Neuf. Un pointage « certain » venait de s'achever. « En ne tenant compte que des adhésions verbales ou écrites, formellement obtenues, on était sûr d'une majorité de vingt voix pour le premier vote. On était tout à la joie. » A la commission des Neuf.

M. Chesnelong entre. — « Je vis, dit-il, la confiance sur tous les visages ; mais on fut frappé de la tristesse du mien (1). »

— « Apporteriez-vous quelque mauvaise nouvelle ? » demande vivement le général.

— « J'ai reçu, répond M. Chesnelong, une lettre de M. le comte de Chambord. »

Un silence solennel se fit aussitôt. Et M. Chesnelong lut, avec une émotion qu'il avait peine à maîtriser, la lettre du prince. Pas un mot ne fut prononcé, pendant

(1) *Campagne monarchique* (p. 389).

30 octob. 1873. la lecture, par les soixante députés qui l'entendaient. « Mais à mesure que cette lecture se déroulait, je voyais d'abord l'anxiété, dit M. Chesnelong, puis la déception, enfin une sorte d'abattement découragé passer dans toutes les physionomies... Il semblait, ajoute-t-il, qu'on assistât à l'écroulement inattendu d'un gouvernement frappé dans la plénitude de sa force et de sa vie. » Des larmes coulaient le long des joues du général Changarnier (1).

Un « lugubre silence » suivit. Le duc Decazes le rompit pour signaler les « différences notables » qui existaient entre les déclarations de M. Chesnelong et la lettre du comte de Chambord. — « Je maintiens tout ce que j'ai dit à mon retour de Salzbourg, répond M. Chesnelong... Voilà la vérité. Si elle était contestée, j'en appellerais au roi. Et si le roi me manquait, j'en appellerais du roi à Dieu. »

Protestation de M. Chesnelong.

On s'inclina devant la protestation de ce parfait honnête homme.

Il est certain qu'il y avait, au moins, un malentendu. Dans sa lettre, le comte de Chambord ne mettait pas en doute la droiture de M. Chesnelong. Il disait même que les paroles de celui-ci lui « vaudraient son éternelle reconnaissance »; mais il ne les sanctionnait pas de son adhésion.

Sur la question constitutionnelle, le prince protestait surtout contre les termes du procès-verbal Savary, parlant des « garanties » que M. Chesnelong aurait demandées à Salzbourg.

Quant au drapeau, le comte de Chambord ne mentionnait pas les deux déclarations que M. Chesnelong avait produites en son nom.

(1) Cfr. Falloux (t. II, p. 580).

30 octob. 1873.

« Solution » et non « transaction ».

Aux termes de ces déclarations, le comte de Chambord aurait consenti à ne pas soulever la question du drapeau *avant* d'être monté sur le trône et se serait fait fort de faire accepter par l'Assemblée nationale la *solution* qu'il proposerait. Mais il est certain qu'il n'avait jamais renoncé au drapeau blanc.

D'après l'exposé de M. Chesnelong, on avait pris, à Paris, pour un résultat ce qui, à Frohsdorff, n'était qu'un moyen (1).

Le comte de Chambord déçu, froissé, retirait même la concession provisoire qu'on lui avait arrachée; il reprenait son attitude primitive, catégoriquement intransigeante; il écartait tout recours à une négociation ultérieure. Il répudiait le drapeau tricolore et imposait le drapeau blanc.

L'échafaudage si péniblement élevé par la commission des Neuf s'écroulait. La première impression fut unanime : « Tout est fini. Notre projet n'est plus réalisable. » On voulut cependant se laisser le temps de la réflexion; la commission s'ajourna au lendemain, vendredi.

Au même moment, le gouvernement délibérait sous

(1) Voir la note spéciale parue à part dans les annexes des *Notes et Souvenirs* de M. le marquis DE DREUX-BRÉZÉ (4e édition, p. 335) : *Origines de la lettre de M. le comte de Chambord à M. Chesnelong ; causes de sa publication.* D'après le marquis de Dreux-Brézé, les causes de la publication de la lettre du 27 octobre sont : 1° la substitution d'une « courte note constituant sur un point essentiel un exposé inexact de la situation » au procès-verbal officiel de la séance tenue le 16 octobre par la commission des Neuf; 2° la publication « inopinée » du procès-verbal Savary; 3° l' « impuissance du bureau » du comte de Chambord « pour rétablir la vérité des faits et triompher de l'égarement du public. » — La correspondance de Frohsdorf qualifie ces incidents de « terribles complications », annonce que le « roi seul peut désormais dissiper les ténèbres » et « rendre à ses intentions, à ses vues sur la France, à sa compréhension de ses devoirs de souverain, leur caractère progressivement dénaturé. » — V. des extraits de la correspondance de M. de Blacas, plus haut (p. 235).

30 octob. 1873.

Effet sur le gouvernement.

la présidence du maréchal de Mac Mahon. Le comte de Chambord avait prescrit qu'avant la publication, on donnât « communication officieuse » de sa lettre au président de la République(1).

Le duc de Broglie avait, depuis longtemps, prévu l'échec de la fusion. En chef expérimenté, il avait pris ses mesures pour protéger la retraite. Le conseil, rangé autour du maréchal, fut d'avis, tout d'abord, que l'événement ne devait entraîner ni la démission du président ni la chute du cabinet. Celui-ci avait le devoir de se présenter uni devant l'Assemblée.

On parla de l'éventualité d'une proposition, due à l'initiative parlementaire, et comportant la proclamation de la monarchie avec la régence du comte de Paris ou la lieutenance générale du maréchal de Mac Mahon. MM. Ernoul et de La Bouillerie appuyèrent l'opinion du vice-président du conseil sur le peu de chance de succès de cette combinaison, du moins en ce qui concernait le comte de Paris. Celui-ci, d'ailleurs, insistait « pour qu'on n'engageât pas son nom dans une campagne qui n'avait aucune chance d'être utile au pays ». Le maréchal écarta l'idée d'une lieutenance générale pour lui-même. Disposé à rester aux ordres du parti conservateur, il exprima vivement le désir de ne garder le pouvoir qu'autant qu'il ne serait rien changé aux conditions existantes(2).

On en venait donc à la prorogation des pouvoirs du maréchal. « L'idée ayant été mise en avant, il était naturel, dit M. Merveilleux du Vignaux, « qu'on la » vît reparaître au moment où l'espoir des monarchistes » s'écroulait(3). » Le conseil fut d'avis qu'un acte cons-

(1) Marquis DE DREUX BRÉZÉ (p. 147).
(2) Ernest DAUDET (p. 231).
(3) *Un peu d'histoire*, etc. (p. 112).

titutionnel était indispensable. Mais la chose n'allait pas sans difficulté. On sursit pour prendre langue avec les groupes de droite. 30 octob. 1873.

La lettre du comte de Chambord avait paru dans l'*Union* vers six heures du soir. La nouvelle se répandit dans Paris et gagna de proche en proche, comme une traînée de poudre. La plupart des journaux lancèrent des éditions supplémentaires qui parurent à l'heure où les Parisiens quittent la table pour se rendre soit au théâtre, soit sur les boulevards. Ce fut une stupéfaction générale. Effet dans Paris.

On s'arrachait les feuilles, on se bousculait autour des kiosques. On lisait la lettre tout haut, les uns hochant la tête, les autres criant et applaudissant. C'était l'heure de la petite Bourse : comme dans toutes les grandes circonstances, on commençait par perdre la tête et les baissiers poussaient à la panique.

La foule était massée à quelques pas des ruines encore fumantes de l'Opéra et elle discutait parmi les sergents de ville et les cavaliers qui gardaient les abords du monument incendié.

Les plus compromis se taisaient ou se fâchaient, selon les caractères; les prudents se félicitaient tout bas; les habiles évoluaient; « beaucoup se frottaient les mains en affirmant, ceux-ci que la République était faite, ceux-là que le retour de l'empire était assuré (1). » Dans ce coin de Paris, où tout le monde se connaît peu ou prou, on épiait, sur les visages, les signes des passions intérieures qui se heurtaient.

Quelques personnes se refusaient à croire à l'authenticité du document. « C'est une fausse lettre,

(1) Ernest Daudet (p. 231).

30 octob. 1873. disaient-elles ; c'est encore un tour de M. Thiers, mais nous ne nous y laisserons pas prendre (1). »

Dans les théâtres, on était debout, les feuilles dépliées. Les couloirs étaient bondés et tumultueux. Aux Italiens, M. Léonce Détroyat, directeur de la *Liberté,* se « promenait en triomphateur » ; M. Paul de Cassagnac réclamait très haut la prorogation des pouvoirs du maréchal. A la Gaieté, M. Batbie, ministre de l'instruction publique, qui, s'étant absenté de Versailles pour assister à la première représentation du *Gascon,* n'avait pu prendre part à la délibération du conseil des ministres, lisait la lettre dans les journaux, comme tout le monde (2).

Les groupes parlementaires.

Le centre gauche tenait justement réunion ce soir-là. Le groupe se déclara en permanence et communiqua à la presse la résolution suivante : « Le centre gauche, s'inspirant des témoignages d'approbation qui lui sont parvenus de tous les points de la France, déclare que le moment est venu de sortir du provisoire et d'organiser la république conservatrice. »

D'autres réunions ou conférences s'improvisent.

A Versailles, un certain nombre de membres de la droite s'assemblent à l'hôtel des Réservoirs, sous la présidence du baron de Larcy. « Réunion suprême et navrante, dit M. Maurice Aubry, dans laquelle je parus être personnellement le seul contradicteur, le seul vaincu (3). » Voyant que la grande majorité de ses collègues inclinaient à conclure que la restauration était désormais impossible, l'honorable député des Vosges intervint en ces termes : « Si après la noble lettre du 27 octobre, qui montre le roi tel qu'il est,

(1) Marquis de Flers (p. 190).
(2) Daudet (pp. 229 et 233).
(3) *Souvenirs inédits.*

tel qu'il a toujours été, tel qu'il doit être, vous renoncez à faire la monarchie, ce sera, pour l'Assemblée nationale, une honte historique! » 30 octob. 1873.

Sur ces mots, dit M. Aubry dans ses *Souvenirs,* une « nouvelle tempête de discours éclata, comme pour couvrir la retraite des consciences effarées par les amertumes d'une faute désormais inévitable et par le pressentiment des responsabilités qui en seraient la suite fatale... Quand je me retirai, une vingtaine de députés, moins obscurs et plus émus que moi-même, vinrent me dire avec des larmes dans les yeux et des larmes dans la voix : « Merci! Merci (1)! »

Chez M. Thiers.

Il y avait réception chez M. Thiers, à l'hôtel Bagration, faubourg Saint-Honoré. « Debout devant la cheminée et tenant dans les mains un journal du soir, M. Thiers était radieux. A un moment, il ne résista pas au désir de lire tout haut la lettre royale. On fit silence autour de lui et il commença d'une voix lente et mesurée. Quand il arriva au passage dans lequel il est question « du drapeau d'Arques et d'Ivry », il s'interrompit, et levant les yeux au-dessus de ses lunettes, il dit, de cet accent malicieux que connaissent bien ceux qui l'ont entendu : — « Je » voudrais voir la tête de Pasquier (2). »

Le centre droit.

Précisément, quelques membres importants du centre droit, dont le duc d'Audiffret-Pasquier était président, s'étaient réunis chez M. Lambert de Sainte-Croix. Ils décidèrent de proposer la régence du comte de Paris (3).

A Versailles, M. Deseilligny, ministre du commerce, donnait un dîner officiel : « Dans la soirée qui

(1) *Souvenirs inédits* (p. 38).
(2) E. Daudet (p. 235).
(3) E. Daudet (p. 237).

30 octob. 1873. suit le dîner, sous le coup de la surprise, les députés des diverses nuances de la majorité s'empressaient autour du gouvernement, avides d'apprendre ce qu'il savait, de pressentir ce qu'il allait faire, et, parmi eux, les plus déçus, les membres de l'extrême droite, n'étaient pas, à cette première heure, les moins amers contre leur prince. Broglie saisissant Buffet par le bras et le tirant à l'écart, lui dit : — « Vous entendez ces » hommes-là ; eh bien ! dans quinze jours, c'est moi » qu'ils accuseront d'avoir empêché la monarchie ; mais » nous avons quinze jours devant nous pour donner à » la France un gouvernement et la sauver (1). »

Le duc de Broglie

L'opinion était unanime sur les conséquences de la lettre royale : Selon l'expression de M. Lucien Brun, le « rêve était brisé ».

Dans ses *Souvenirs politiques*, le vicomte de Meaux rapporte qu'après un pointage il avait constaté que la « majorité était acquise à la monarchie et il le mandait joyeusement à sa mère, quand son oncle Mérode entra chez lui. — « Tout est rompu, » lui dit-il, et il lui tendit l'*Union* (2).

Impressions diverses.

« Je sentis, à cette lecture, dit le marquis de Dampierre, que toutes nos espérances s'effondraient (3). » — « Nous sommes perdus, » tel est le premier mot du duc d'Audiffret-Pasquier.

M. Martial Delpit exprime plus énergiquement encore le même sentiment : « J'ai été bouleversé, écrit-il dans son *Journal*, en passant à Bergerac, par la lecture du nouveau manifeste du comte de Chambord. J'ai senti le coup. Nous voilà à l'eau (4) ! »

(1) Vicomte de Meaux (p. 213). — Cfr. Falloux (t. II, p. 584).
(2) Vicomte de Meaux (p. 221).
(3) Marquis de Dampierre (p. 248).
(4) Delpit (p. 279).

— « Je voudrais être mort, » disait l'un des plus fervents royalistes à Mgr Dupanloup. Pour celui-ci, l'événement « fut une des plus grandes douleurs de sa vie » (1). 30 octob. 1873.

Dans le public, comme on était mal renseigné, personne ne comprenait : « Les orléanistes sont furieux ; leur colère est si violente, si aveugle, si excessive, qu'elle en devient comique. » — « Il ne lui reste plus qu'à mourir ! » aurait dit le général des jésuites en parlant du comte de Chambord (2). D'autres, non moins crûment, — le mot fut attribué au comte de Mérode — : « Il n'a pas su ouvrir les yeux, il ne lui reste qu'à les fermer. » Les légitimistes purs constatent, comme tout le monde, l'échec irrémédiable. « Le comte de Chambord est un illuminé, opine M. de La Borderie, député d'Ille-et-Vilaine ; il a rendu la monarchie impossible. » — « Le comte de Chambord a jeté la couronne par la fenêtre, » dit irrévérencieusement M. de Saint-Chéron.

Parlant à M. Callet, du centre droit, M. de La Rochette déclare que « si la lettre du comte de Chambord lui eût été confiée, il l'aurait déchirée ou brûlée ; mais qu'à coup sûr il ne l'aurait pas publiée » (3).

Chez M. Rouher

Chez les bonapartistes, la lettre provoqua une joie bruyante. Le soir du 30 octobre, M. Rouher arrivait de Cercey au moment de la mise en vente de l'*Union*. « Théophile Gautier fils se précipite au-devant de lui et lui crie : — « Une lettre du comte de Chambord ! Il » maintient son drapeau blanc, ses déclarations et ne » veut aucune concession. » — « M. Rouher, rapporte M. Eugène Loudun, s'élance dans son cabinet, où

(1) Abbé Lagrange (t. III, p. 289).
(2) Fidus (p. 232).
(3) Voir, à ce propos, A. Callet, *Les Responsabilités*, et une lettre de M. de La Rochette à M. Callet, insérée, le 13 octobre 1875, dans *l'Union*.

30 octob. 1873. nous entrons tous avec le baron Eschasseriaux, qui arrive, et M. Rouher dit à M. Gautier de lire la lettre. Dès les premiers mots, on lève les bras : — « Ce n'est » pas possible! c'est inventé! ce n'est pas vrai! » Le doute cesse quand on nous dit que la lettre est publiée en tête de l'*Union*.

« Alors, c'est une explosion de joie générale, et particulièrement de M. Rouher. Il ne se tenait pas, il allait, il venait, il interrompait par des plaisanteries, des calembours d'un goût douteux... Sa joie débordait, irrésistible, et, par la violence de l'explosion, on pouvait juger quelle avait été la vivacité de ses craintes (1). »

Enfin, M. Rouher, s'adressant au duc de Padoue, dit : « Il n'y a pas comité aujourd'hui, nous allons porter nos hommages à M. le comte de Chambord. »

La presse. En effet, le lendemain, il y eut, dans les journaux bonapartistes une « explosion d'admiration » pour le prince. Le comte de Chambord, dit le *Gaulois*, a préféré le suicide au déshonneur. « Cette lettre, lit-on dans le *Pays*, enlève à la France un roi, mais lui laisse un honnête homme. » « La royauté, écrit la *Liberté*, est, sans doute, morte à jamais; mais, en mourant, elle lègue à tous les Français une grande leçon de patriotisme et d'honneur. » L'*Ordre* était non moins lyrique : « Des hommes tels que le comte de Chambord peuvent se passer de couronne; la droiture de l'esprit, la fierté de l'âme, la noblesse du caractère leur en font une que les partis n'atteignent pas et que l'histoire consacre. »

Puisque la légitimité et l'orléanisme s'annulaient l'un par l'autre, le bonapartisme, représentant la monarchie tricolore, reprenait espoir. N'ayant en face de lui que la République, il pouvait attendre la majorité politique du prince impérial, fixée au 16 mars 1874.

(1) Fidus (t. Ier, p. 228).

Les journaux républicains furent tout aussi élogieux pour le comte de Chambord. La *République française*, l'*Opinion nationale*, le *Rappel* et l'*Événement* félicitèrent le prince de ne pas « mentir à son passé ». 30 octob. 1873.

Outre le journal officieux du comte de Chambord, l'*Union*, une seule feuille conservatrice, l'*Univers*, approuva la lettre de Salzbourg.

M. Louis Veuillot, selon l'appréciation du comte de Chambord lui-même dans une lettre adressée plus tard à M. Eugène Veuillot, « fut le seul qui comprit et interpréta exactement la pensée qui avait dicté la lettre du 27 octobre. » Il écrivit, le 2 novembre, dans l'*Univers* : « Pour nous et pour d'autres, Dieu merci, ce manifeste montre ce que c'est qu'un roi de France et un roi chrétien. Il fait voir un homme miséricordieux et patient, mais, avant tout, sincère et qui rejette un trône où Dieu ne devrait plus s'asseoir, et d'où le peuple ne serait plus gouverné selon son droit et selon son besoin. » M. Louis Veuillot.

Il faut citer, par contre, la parole d'un des vaincus de la journée. Mgr Dupanloup écrit, le 28 octobre, à M. de Pressensé : « Nous irons de calamité en calamité jusqu'au fond de l'abîme. La malédiction de l'avenir et de l'histoire s'attachera à ceux qui, pouvant asseoir le pays sur des bases séculaires dans la stabilité, la liberté et l'honneur, auront empêché cette œuvre !... Quelle tristesse et quel remords pour certains hommes, forcés alors de se dire : Il y eut un jour, une heure, où on aurait pu sauver la France, où notre concours aurait décidé de tout, et nous n'avons pas voulu... » Mgr Dupanloup.

C'est ainsi que les jugements humains s'entrechoquent témérairement.

CHAPITRE VI

Le Septennat.

I. — Réunion plénière des groupes de droite. — Attitude des princes d'Orléans. — L'extrême droite. — La prorogation sera proposée par les droites.

II. — Reprise de la session parlementaire. — Le duc de Broglie propose le septennat. — Message du président de la République. — Proposition Changarnier. — Le comte de Chambord à Versailles. — M. de Blacas chez le maréchal. — Celui-ci refuse de voir le comte de Chambord.

III. — Le rapport de la commission sur la proposition Changarnier. — Le débat sur la prorogation. — Nouveau message présidentiel. Vote du septennat.

IV. — Conséquences de ce vote. — Embarras de l'extrême droite. — Le comte de Chambord quitte Versailles.

I

Le désaccord entre les deux systèmes monarchiques rend impossible une restauration parlementaire. L'échec de cette combinaison déconcerte ceux qui avaient mis en elle tout leur espoir. Échec de la restauration parlementaire

Le comte de Chambord, au contraire, ne perd pas courage. Suivant une pensée dont il n'a confié le secret à personne, il se décide à tenter l'aventure d'une restauration directe.

Mais le contact n'existe plus entre le prétendant et les chefs du parti royaliste dans l'Assemblée. Ceux-ci, mal

31 octob. 1873. renseignés sur les projets du prince, ne lui prêtent aucun secours. Ils ne voient d'autre ressource que l'atermoiement. Ils s'attachent à une solution préparée de longue main : la prorogation des pouvoirs du maréchal.

Le prince vient à Versailles, échoue ; la politique expectante l'emporte : elle va, cette fois encore, profiter à la République.

Telle est l'histoire, telle est la portée de ces rapides journées qui inaugurent la session parlementaire et qui aboutissent au vote du Septennat.

Fin de la commission des Neuf.

Le vendredi 31 octobre, à onze heures du matin, la commission des Neuf se réunit chez le général Changarnier. Celui-ci n'avait plus qu'à répéter le mot malheureux qu'il avait déjà prononcé à Metz : « La victoire est à ceux qui savent attendre (1) ! »

Pour la commission, c'était la « déroute ». On ne s'arrête même pas à l'idée de provoquer un vote de l'Assemblée en faveur de la restauration monarchique : « Nous aurions été 160 pour la voter, dit M. Chesnelong, 200 peut-être si la portion la plus royaliste du centre droit s'était jointe à nous. »

La commission des Neuf « se considère comme virtuellement dissoute ».

Le gouvernement restait.

Le duc de Broglie comprenait mieux que personne l'inutilité d'une tentative ayant pour objet de « proclamer ou de fonder la monarchie en se passant du roi qui se dérobait à la couronne ». Il était persuadé « qu'on ne parviendrait même pas à présenter un projet quelconque, à plus forte raison, à le faire voter ; qu'il faudrait donc s'en tenir au pouvoir du maréchal,

(1) Général Zurlinden, *Souvenirs* (p. 141).

consolider ce pouvoir sans en changer le titre, lui assigner une durée fixe, le rendre indépendant de l'Assemblée actuelle et, surtout, des parlements futurs, constituer ainsi l'autorité en la personnifiant dans un homme à défaut d'une dynastie ; puis, autour de cette autorité temporaire, mais stable, et d'ailleurs incapable d'aucun empiétement, construire ultérieurement des institutions libres. Il estimait qu'entre la démagogie et le césarisme, il ne nous restait plus d'autre refuge » (1).

31 octob. 1873.

Idée de la prorogation.

Cette opinion était celle du comte de Paris ; il adressait, le vendredi 31, à un de ses confidents qui était en relations intimes avec le gouvernement, une lettre où il traçait tout un plan de conduite.

Plan du comte de Paris.

« J'aime à croire que personne n'engagera mon nom dans une campagne qui n'aurait pas de chance d'être utile au pays. Il faut bien démontrer que nous n'avons fait cette campagne ni avec des arrière-pensées personnelles, ni pour nous dégager des légitimistes. Il y a donc une juste mesure à observer dans l'évolution que nous imposent les circonstances. Mais, dans toute cette évolution, il faut avoir un but précis en vue, sans s'attacher à envisager notre amour-propre aux dépens d'intérêts plus élevés. Ce but doit être de maintenir au parti conservateur la majorité de la Chambre : car c'est là notre ancre de salut. Nous pouvons atteindre ce but en imposant à nos alliés auxquels nous avons le droit de le demander aujourd'hui, de soutenir, aussi franchement que nous, le gouvernement dans la politique qu'il adoptera à l'occasion des lois constitutionnelles. On peut trouver là un terrain qui réunira tous les vrais conservateurs, tous les adversaires sincères du césarisme. Il faudra, dès

(1) Vicomte DE MEAUX (p. 213).

1er nov. 1873.

l'abord, se prononcer nettement sur une distinction qui apparaît à peine aujourd'hui, mais qui deviendra capitale dès qu'on serrera la question : c'est la distinction entre une prolongation pure et simple, sans organisation, programme des radicaux et des bonapartistes, et, au contraire, une organisation solide et sérieuse (1). »

Réunion plénière des droites.

Dans cette lettre remarquable, tout était prévu. Ce fut simplement pour la forme que, dans la réunion plénière des groupes de droite, qui eut lieu chez le général Changarnier, le 1er novembre, jour de la Toussaint, le duc d'Audiffret-Pasquier proposa de faire une tentative suprême auprès du comte de Chambord, et, si cette tentative n'aboutissait pas, de proclamer la monarchie avec le comte de Paris, gouvernant, à titre de régent, au nom du roi.

Après un débat confus, la décision resta en suspens. L'extrême droite s'opposait à l'idée d'une régence, surtout avec le comte de Paris : elle finit par admettre qu'on s'enquît des sentiments du prince de Joinville (2).

Une note publiée par le *Français* dissipa les doutes, s'il en subsistait, au sujet des dispositions des principaux intéressés. « En présence de ce qui vient de se passer, disait cette note, on se demande quelle est la situation des princes d'Orléans. Cette situation est parfaitement nette. Les princes d'Orléans ont déclaré que, le jour où on voudrait faire la monarchie, on ne trouverait pas parmi eux de prétendants à la couronne. Leur déclaration subsiste et ils y restent fidèles. »

Le général Changarnier fit néanmoins, auprès du

(1) *Document inédit.*

(2) Voir, sur ce point, les renseignements contradictoires fournis : 1° par M. Merveilleux du Vignaux (p. 115) et par le vicomte de Meaux (p. 2[illegible]), qui disent que le projet d'une régence fut adopté ; 2° par M. Chesnelong (p. 412) et par le duc de La Rochefoucauld Marquis de Dreux-Brézé, p. 33), qui affirment qu'aucune décision ne fut prise.

prince de Joinville, la démarche dont il était chargé. Le prince refusa : — « Ce serait, dit-il, tenter un nouveau 1830. Ce qui justifie la conduite de mon père, ajouta-t-il, c'est qu'à cette époque la France n'avait pas d'autre ressource que lui. Si j'acceptais l'offre qui m'est faite aujourd'hui, on aurait le droit de condamner mon père rétrospectivement, parce que nous semblerions toujours prêts à saisir le pouvoir, de quelque façon qu'il devînt vacant. La France a maintenant ce qu'elle n'avait pas en 1830 : un gouvernement encore debout. Elle a le maréchal ; il faut le maintenir. Je suis et nous devons tous être mac mahoniens (1). » 1er nov. 1873.

D'autres démarches, auprès du comte de Paris, du duc de Nemours et du duc d'Aumale furent également inutiles (2).

« Nous sommes tous mac mahoniens ! » avait dit le prince de Joinville, c'était le mot de la situation. « Tous mac mahoniens ».

Pourtant l'extrême droite regimbait. Elle était sans nouvelles de Frohsdorf ; comment engager l'avenir sans instructions précises du prince ? La prolongation des pouvoirs du maréchal, à la rigueur, on pouvait l'accepter ; mais le gouvernement et le centre droit, plus exigeants, réclamaient, selon la formule du comte de Paris, une « organisation solide et sérieuse », une « prorogation de dix ans » ! — Dix ans ; un siècle ! De cet éternel provisoire, que dirait Frohsdorf ?

M. Ernoul, fortement stylé par le duc de Broglie, s'était rendu le samedi soir chez M. de La Rochette, président de l'extrême droite, et lui avait serré les pouces : Le danger maintenant, avait dit M. Ernoul, c'est la Attitude de l'extrême droite.

(1) Vicomte DE MEAUX (p. 215).

(2) Quelques jours après, d'ordre du comte de Chambord, le marquis de Dreux-Brézé portait les remerciements du prince au comte de Paris et au prince de Joinville, pour leur « résolution, leur attitude et leur langage en cette circonstance ». — DREUX-BRÉZÉ (p. 126).

1er nov. 1873. gauche. Puisque nous n'avons pas su faire la monarchie, du moins, n'abolissons pas toutes ses chances; il n'y a qu'une manière pratique de réserver l'avenir, c'est de proroger les pouvoirs du maréchal. « Si la campagne monarchique devait, un jour, être rouverte, l'obstacle apparemment ne viendrait pas de lui. »

M. de La Rochette n'osait se prononcer. Il reconnaissait qu'il fallait se décider immédiatement, mais il voyait la gravité de l'une ou de l'autre décision.

C'est alors que M. Ernoul, autorisé assurément, fit jouer les grands ressorts : « Le gouvernement veut savoir à quoi s'en tenir; la résolution définitive doit être arrêtée demain, au conseil des ministres. Mais il ne marchera que s'il est soutenu par la droite, par la droite tout entière. Sinon, le cabinet se retirera et l'extrême droite portera, devant le pays et devant l'histoire, la responsabilité d'avoir provoqué en pleine crise une dislocation ministérielle qui entraînera fatalement la retraite du maréchal (1). »

Elle accepte l'idée de la prorogation.

Les membres les plus influents du groupe qui assistaient à cette réunion, MM. de La Rochette, Lucien Brun, de Cazenove de Pradine, se regardaient dans les yeux; ils ne savaient que répondre; ils cédèrent l'un après l'autre et ils se portèrent forts pour l'extrême droite. Résolution importante et dont les conséquences apparaîtront bientôt.

Le lendemain, 2 novembre, le secrétaire général de la présidence écrivait à M. Gavard, chef du cabinet du président du conseil, la lettre suivante, qui annonçait le succès :

Versailles, 2 novembre.

Mon cher ami, j'arrive à l'instant de Paris, trop tard pour aller porter des nouvelles à M. de Broglie, comme je le lui avais

(1) Ch. Chesnelong (p. 421).

promis... Voulez-vous lui dire, dès son réveil, que toutes les combinaisons mises en avant dans la journée ont échoué, grâce à l'attitude loyale, désintéressée et patriotique de nos princes? Le maréchal reste donc seul sur le tapis. Il est accepté de tous. La droite extrême fait des difficultés quant à la durée des pouvoirs, mais se résignera, je crois, à voter dix ans. 3 nov. 1873.

A vous, Em. d'Harcourt.

Et le duc de Broglie, en transmettant ce mot au garde des sceaux, M. Ernoul, l'accompagnait de ce billet court, mais significatif :

Cher ami, je reçois le mot de d'Harcourt à Gavard. Vous voyez que le dernier espoir de la France ne s'est pas laissé compromettre. A vous, maintenant, d'agir pour que la majorité arrive toute refaite et ralliée derrière le rempart d'argile que nous sommes réduits à lui donner pour la sauver de l'inondation qui monte.

Mille amitiés bien dévouées. Broglie (1).

Une heure après, le conseil des ministres est réuni. Le duc de Broglie est maître de la situation. Non seulement la prorogation des pouvoirs du maréchal est décidée, mais le gouvernement est d'avis que l'initiative devant l'Assemblée vienne, non pas de lui, mais des groupes de droite. Ceux-ci ayant fait annoncer qu'ils présenteraient une motion de restauration de la monarchie et ne se trouvant pas en mesure de donner suite à leur projet, il paraît indispensable qu'ils assurent eux-mêmes leur retraite aux yeux de l'opinion.

Entendu. Le général Changarnier déposera le projet de prorogation au nom des trois groupes de la droite et du centre droit. Projet de prorogation.

Enfin, dans une réunion de ce dernier groupe, tenue le 4 novembre, son président, le duc d'Audiffret-Pasquier, d'un ton un peu haut, à vrai dire, sonne le ralliement : « Parce que le navire a touché l'écueil, dit-il, les pirates

(1) Merveilleux du Vignaux (p. 118).

4 nov. 1873.

ont cru qu'ils allaient s'en emparer, décimer l'équipage et se partager la cargaison. Ils se trompaient. La cargaison est sauvée; l'équipage est debout; le navire va reprendre la mer; désormais il s'appelle : le *Mac Mahon!* (1) »

Et le comte de Chambord?

L'Assemblée nationale se réunissait le lendemain; on était toujours sans nouvelles de Frohsdorf.

Silence du comte de Chambord.

L'*Union* et l'*Univers* se montraient nettement hostiles à la prorogation. Ces journaux affirmaient que la majorité n'était nullement dissoute, et qu'on n'avait pas compris la lettre du roi. Il était difficile de deviner où ils voulaient en venir.

Dans une lettre qu'il adressa plus tard, le 20 novembre, à ses électeurs, M. de La Rochette expliqua sa conduite par ces simples mots : « La monarchie était devenue impossible dans l'Assemblée. Je ne juge pas le fait, je le constate (2). »

C'est vrai. Mais la restauration parlementaire ayant échoué, ne restait-il nulle autre ressource pour la cause monarchique? Cette question ne paraît même pas s'être posée dans les esprits des membres de l'Assemblée les plus dévoués au comte de Chambord.

II

Voici la fin des vacances parlementaires. L'Assemblée se réunit le 5 novembre.

Dans ce régime représentatif, où les paroles sont substituées aux actes, dans ce régime si complexe, où les résolutions sont prises dans les cercles en somme

(1) DAUDET (p. 258).
(2) Marquis DE DAMPIERRE (p. 292).

assez restreints qui propagent « l'opinion », les choses ne viennent au grand jour des débats que quand elles sont déjà décidées et qu'elles ne demandent plus qu'une justification et une sanction. 5 nov. 1873

Ainsi, sur cette question si grave de la forme du gouvernement, l'Assemblée souveraine, au moment où elle reprend sa session à Versailles, se trouve en présence des résultats acquis en son absence.

Tout est « perdu », dit M. Martial Delpit. Oui; mais tout est sauvé, si l'on en croit l'allocution du duc d'Audiffret-Pasquier au centre droit. Tant l'activité des derniers jours avait été ingénieusement féconde.

Les députés rentrent à Versailles.

Il fallut quelque temps aux députés venus de leur province pour comprendre et s'y reconnaître : « Mon premier soin, en arrivant à Versailles, écrit le baron de Vinols dans ses *Mémoires*, fut de rechercher la cause de l'insuccès des négociations monarchiques. Je m'adressai à Combier, député de l'Ardèche, représentant de l'extrême droite à la commission des Neuf et à M. de La Rochette, notre président des chevau-légers. L'un et l'autre qualifièrent de décevante, douloureuse, inexplicable, la lettre du comte de Chambord. La Rochette me dit avec une émotion indicible : — « Je suis atterré; que je voudrais être chez moi et » ne jamais m'être occupé de rien! »

« Sur une observation à Combier, que le drapeau pouvait n'être qu'un prétexte pour se soustraire à une charge que les entraves constitutionnelles le rendraient impuissant à porter, Combier me répondit péremptoirement : — « Non, le roi avait parfaitement accepté » notre programme. » Il m'en rappela les clauses principales, et je n'y vis, en effet, rien de sérieusement restrictif du pouvoir royal[1]. »

(1) Baron DE VINOLS (p. 152).

5 nov. 1873.

Ainsi, personne, même parmi les plus fidèles, ne comprenait la politique du comte de Chambord, personne n'entrait dans ses vues. Le parti légitimiste était désemparé.

Satisfaction de la gauche.

Au fond, le centre droit n'était pas beaucoup plus fier. Les ouvriers de la restauration avortée s'étaient mis dans une mauvaise posture. On répandait des bruits fâcheux sur leur sincérité, sur leur capacité. M. Chesnelong allait de l'un à l'autre, s'expliquant. On l'écoutait en silence.

A gauche, on était naturellement satisfait. La monarchie étant impossible et l'empire ayant, comme dit M. Ranc, « besoin de laisser grandir son jeune homme, »

M. Thiers.

la République devait profiter de la crise. M. Thiers croit que son heure est revenue. Il dirige le combat. On sent sa main partout. Quelle joie pour lui de tomber sur les monarchistes en pleine déroute et de leur opposer leurs propres armes! Ils avaient affirmé l'« urgence du définitif » : eh bien! qu'ils sortent donc du provisoire, maintenant! Ils ne le peuvent qu'en organisant, de fait, la République.

Mais on compte sans la présence d'esprit du duc de Broglie, qui, sur ce terrain difficile, se montre, comme au 24 mai, un rude jouteur.

Initiative du duc de Broglie.

D'ordinaire, la première séance de l'Assemblée, surtout après de longues vacances, est consacrée à quelques menues formalités. On se retrouve, on cause, on s'informe; on procède aux élections intérieures; on remet au lendemain les affaires sérieuses.

L'ordre du jour publié au *Journal officiel*, portait simplement : « Tirage au sort des bureaux. » Dans le brouhaha de l'entrée, M. Buffet, après avoir annoncé que les prières publiques prescrites par l'Assemblée à



Duc de Broglie
d'après le tableau de Léon Bonnat

l'occasion de la reprise de la session auront lieu le dimanche suivant, donne la parole au duc de Broglie. 5 nov. 1873.

Il y eut un mouvement de surprise, qui devint bientôt silence et attention, quand on entendit le vice-président du conseil lire un message du président de la République.

Le message constate que l'ordre avait été maintenu, que la paix avait régné pendant les vacances. Un court passage célèbre la libération du territoire. Puis on vient aux questions brûlantes, « à la question toujours réservée jusqu'ici de la forme définitive du gouvernement. »

Message du maréchal.

Il n'est pas étonnant que ce grave problème ait été soulevé d'avance, par les divers partis, et traité, par chacun d'eux, avec ardeur, dans le sens conforme à ses vœux. Je n'avais point qualité pour intervenir dans leur débat, ni pour devancer l'arrêt de votre autorité souveraine; l'action de mon gouvernement a dû se borner à contenir la discussion dans les limites légales et à assurer, en toute hypothèse, le respect absolu de vos décisions.

Votre pouvoir est donc entier, et rien n'en peut entraver l'exercice. Peut-être, pourtant, penserez-vous que l'émotion causée par ces discussions si vives est une preuve que, dans l'état présent des faits et des esprits, l'établissement d'une forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, qui engage indéfiniment l'avenir, présente de graves difficultés. Peut-être trouverez-vous plus prudent de conserver à vos institutions le caractère qui leur permet de rallier, comme aujourd'hui, autour du pouvoir, tous les amis de l'ordre sans distinction de parti.

Si vous en jugez ainsi, permettez à celui que vous avez élu, sans qu'il ait cherché cet honneur, de vous dire avec franchise son sentiment. Pour donner au repos public une garantie sûre, il manque au régime actuel deux conditions essentielles dont vous ne pouvez, sans danger, le laisser privé plus longtemps : il n'a ni la stabilité ni l'autorité suffisantes.

« Stabilité et autorité. »

Le reste du message développait ce que le maréchal entendait par ces mots : stabilité, autorité. Le gouvernement, insuffisamment armé par les lois pour décourager les factions et même se faire obéir de ses propres

5 nov. 1873.

agents, demandera des lois nouvelles contre la presse et le retour au pouvoir exécutif du droit de nomination des maires dans toutes les communes. L'Assemblée ne se refusera pas à « faire don au pays d'un pouvoir exécutif durable et fort, qui prenne souci de son avenir et puisse le défendre énergiquement ».

Pour les droites elles-mêmes, cet acte était une surprise; ainsi, le gouvernement ne les abandonnait pas. Il prenait les initiatives nécessaires, alors que l'on aurait pu craindre que, par prudence, il se dérobât.

Ce fut une salve croissante d'applaudissements à droite, au fur et à mesure qu'on entendait le vice-président du conseil exposer le système du gouvernement. Sur les bancs de la gauche étonnée, les chefs se consultaient.

M. de Broglie est à peine descendu de la tribune que M. Buffet lit à l'Assemblée la proposition préparée par le général Changarnier, signée par 237 députés, conclusion naturelle du message :

La proposition Changarnier.

Le pouvoir exécutif est confié pour dix ans au maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi.

Ce pouvoir continuera à être exercé dans les conditions actuelles jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles.

Une commission de trente membres sera nommée, sans délai, en séance publique et au scrutin de liste, pour l'examen des lois constitutionnelles.

L'émotion apaisée, les positions de combat sont prises aussitôt par les chefs des partis. Le baron Eschasseriaux, président du groupe de l'appel au peuple, dépose une motion tendant à ce que le peuple français soit convoqué dans ses comices, le dimanche 4 janvier 1874, pour se prononcer sur la forme du gouvernement. Chaque électeur mettrait dans l'urne un

Proposition de plébiscite.

bulletin de vote portant l'une des énonciations suivantes : « Royauté, République, Empire. » 5 nov. 1873.

Le baron Eschasseriaux demande que cette motion suive le sort de la proposition Changarnier.

La fraction la plus libérale du centre droit, celle qui est restée en contact avec M. Thiers, est dans un grand embarras. Elle se fait conciliante ; elle prépare, par les formules qu'elle lance, des résolutions qui, d'abord, satisfont les deux partis, mais qui, plus tard, feront pencher la balance.

M. de Goulard, ancien ministre de M. Thiers, en réclamant l'urgence sur la proposition Changarnier, distingue finement. Il ne s'agit pas pour la majorité de se dérober à l'engagement qu'elle a pris de voter les lois constitutionnelles. On désire seulement qu'elle détache de ces lois une portion du titre consacré au pouvoir exécutif, celle relative à la durée. « Posée à la tribune, une pareille question est jugée au point de vue de l'urgence... La France n'a pas le temps d'attendre !... » L'orateur reconnaît toutefois que l'examen de l'ensemble des lois constitutionnelles serait « plus régulier ». Ces paroles insinuantes ouvrent le vrai débat.

M. de Goulard concilie.

M. Dufaure est à la tribune. Lui, ne finasse pas ; il fonce, selon sa manière ordinaire. Il raille cruellement la droite. Il rappelle que l'Assemblée a été saisie par lui, le 19 mai, de projets sur l'organisation des pouvoirs publics ; qu'à la fin de la dernière session, on a refusé de les mettre à l'ordre du jour ; qu'aujourd'hui, on en proclame l'extrême urgence, mais qu'on se borne à en détacher une partie.

Le vigoureux athlète démolit les échafaudages de carton. Il dit ce qu'il pense, ce que l'on pense de la tentative de restauration monarchique. « D'où vient, demande-t-il, l'agitation dont on parle, sinon d'une visite

M. Dufaure raille la droite

5 nov. 1873. inattendue faite à Frohsdorf et des projets politiques que l'on se hâtait d'y rattacher? » — « Du haut de la tribune, dit M. Dufaure avec une ironie rude, je remercie M. le comte de Chambord d'avoir déjà donné un motif d'apaisement par la lettre qu'il a écrite le 27 octobre. »

« Et maintenant, que veut-on de nous? la prolongation du provisoire? Eh bien! je demande, moi, qu'on en revienne à la vérité, c'est-à-dire à la situation antérieure au 24 mai, et que, comme le voulait M. Thiers, on organise définitivement la République. »

La sanction, c'est le renvoi de la proposition Changarnier à la commission qui sera nommée pour l'examen des projets de lois constitutionnelles.

L'urgence est votée sur la proposition Changarnier; elle est repoussée sur la motion Eschasseriaux.

Le gouvernement, par l'organe du duc de Broglie, s'oppose au renvoi de la proposition Changarnier à la commission constitutionnelle et demande la nomination d'une commission spéciale. Les deux systèmes sont en présence.

M. Grévy blâme le projet.

M. Thiers, à gauche, conduit la bataille. La garde donne. M. Grévy soutient M. Dufaure. « On propose à l'Assemblée, dit-il, de déléguer le pouvoir exécutif pour une époque qui doit durer au delà de sa propre existence, au delà, sans aucun doute, des plus longues espérances d'aucun de ses membres. Si vous le faites, dit M. Jules Grévy, si vous instituez un pouvoir aussi irrégulier, vous procéderez comme on fait en temps de révolution; *ce pouvoir sera nul de soi*... Il ne sera respecté ni par la nation ni par vos successeurs... Avec les lois qu'on annonce, ce ne sera autre chose qu'une dictature. »

Ces mots sont prononcés comme un arrêt sans appel par l'ancien président de l'Assemblée, ancien

bâtonnier de l'ordre des avocats. Ils jettent un froid sur l'enthousiasme de la droite. 7 nov. 1873.

M. de Goulard, toujours conciliant, déclare que ses amis sont prêts, comme gage de leur sincérité, à demander la nomination immédiate de la commission d'examen des lois constitutionnelles.

La gauche gagne du terrain.

M. Dufaure prend acte et insiste sur le caractère précaire de la prétendue stabilité que doit créer le décennat.

On vote. La motion Dufaure est écartée par 362 voix contre 348, c'est-à-dire par 14 voix de majorité. — « La majorité du 24 mai, » dit M. de Barante. C'est vrai. Mais cette même majorité, revenant sur ses brisées, se prononce maintenant pour le maintien du provisoire. Ainsi, qu'elle le veuille ou non, elle s'achemine, en se trompant elle-même, vers l'organisation définitive de la République.

La majorité du 24 mai.

La proposition Changarnier est donc renvoyée à une commission spéciale.

Le lendemain de ce vote, M. Buffet était réélu président de l'Assemblée nationale par 384 voix, alors qu'il en avait obtenu seulement 355 le 23 mai. Les gauches s'abstinrent en masse.

Treize sièges étaient vacants. Si l'Assemblée eût été au complet, ces treize voix eussent peut-être valu le succès à M. Dufaure et à ses amis. Aussi, M. Léon Say, président du centre gauche, insiste pour que les élections complémentaires aient lieu sans nouveau retard.

Commission pour l'examen de la proposition Changarnier.

Le 7 novembre, le scrutin dans les bureaux, pour la nomination de la commission d'examen de la proposition Changarnier, donne la majorité à la gauche. La droite croyait tenir le succès; c'est une nouvelle

7 nov. 1873. épreuve. Peu s'en fallut qu'on ne désespérât : « Notre retraite, bien commencée, écrit M. Martial Delpit, menace de tourner en déroute. Nos chefs ont mal manœuvré... Tu as vu notre échec dans les bureaux. C'est grave. Nous sommes des *vaincus,* des *impuissants,* la France n'aime pas cela, et le vent ne nous amène rien... Nous nous étions tous jetés à l'eau pour persuader à ce pays qu'il lui fallait du définitif, et voilà que nous sommes condamnés à lui offrir de nouveau du provisoire. La logique et le bon sens sont pour nos adversaires. » M. Martial Delpit précise, avec une singulière netteté, les origines de cette situation : « Tout serait venu à nous si nous avions fait la monarchie. Dieu ne l'a pas voulu; le pilote appelé à prendre la direction du navire a jeté l'équipage à l'eau; l'avenir pèsera les responsabilités; celle qu'a endossée le prince est bien grande; nous étions au but, il n'avait qu'à tendre la main pour saisir la couronne, il a reculé, il n'a pas songé qu'il compromettait tous les honnêtes gens de son pays, *qu'il n'y avait plus de base pour le parti conservateur en France.* La colère est grande ici contre le comte de Chambord (1). »

Naturellement, la satisfaction de la gauche égale le désarroi de la droite. « Maintenant, je tiens le maréchal, » aurait dit M. Thiers.

Mais le centre gauche craint, à son tour, qu'un succès trop complet ne retourne les esprits et ne ramène l'union dans le parti monarchiste. Par une légère évolution vers M. de Goulard, il se rattache au maréchal et rend publique la résolution suivante :

Le centre gauche accepte le maréchal.

« Nous nous déclarons prêts à proroger la présidence de M. le maréchal de Mac Mahon, en liant étroitement

(1) *Journal* (p. 279).

la loi de prorogation à la prompte organisation des pouvoirs publics. » 9 nov. 1873.

Ce sont ces idées qui prévalent dans la commission; elle se réunit et nomme M. de Rémusat président et M. Laboulaye rapporteur.

Que fera l'extrême droite?

En votant la prorogation des pouvoirs pour dix ans, et en accédant à un prochain débat constitutionnel, donnera-t-elle les mains à ce provisoire qui s'organise sans le roi et par conséquent contre le roi?

On ne sait toujours rien du comte de Chambord. Il était rentré à Frohsdorf, attendant l'effet de sa lettre du 27 octobre. Il avait pensé que la droite, prise dans cette alternative : ou la République immédiate, ou la monarchie, se résoudrait à accepter la monarchie du drapeau blanc plutôt que de subir la République.

Le comte de Chambord après la lettre du 27.

Il fut surpris en recevant les nouvelles de Versailles : l'attitude du gouvernement, le message du maréchal de Mac Mahon, la proposition de prorogation acceptée par toute la droite, autant de déboires! Il est donc abandonné! Il mesure le péril.

C'est alors que, précipitant une décision qu'il avait longuement mûrie, il se décide à venir en France, sur le théâtre même de la vie politique, et à tenter un suprême effort « pour arracher son peuple des mains de la révolution » (1).

Il se décide à venir en France.

C'est le maréchal qui est, maintenant, l'arbitre des événements. C'est donc à lui qu'il faut s'adresser. Le « Bayard des temps modernes » fermera-t-il la porte au descendant des rois?

(1) Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 149).

9 nov. 1873. Le comte de Chambord quitte Frohsdorf, accompagné de MM. de Blacas, de Chevigné et de Monti; il arrive à Paris par la ligne de Bâle, dans la nuit du 8 au 9 novembre. Il s'était cru reconnu à la frontière suisse; mais une surveillance, un moment exercée, avait été supprimée ou déjouée.

Reçu à la gare de l'Est par le comte de Sainte-Suzanne, il se fait conduire devant les ruines des Tuileries, comme s'il voulait recueillir, à cette heure suprême, les conseils du passé qu'il représente; puis, il prend le train pour Versailles, où il arrive vers onze heures du matin.

Le comte de Chambord à Versailles.

Le prince avait multiplié les précautions pour ne pas être vu. Il ne rencontra, à Versailles, qu'une seule personne qui eût pu le reconnaître : M. Chesnelong qui se rendait à la gare. Le prince se renfonça vivement dans la voiture. M. Chesnelong ne l'aperçut pas (1).

Le prince descendit rue Saint-Louis, n° 5, chez M. de Vanssay. On avait aménagé pour lui, dans la maison, habitée par celui-ci, un appartement extrêmement modeste : « Une petite porte donnant sur la rue, un vestibule obscur, un escalier de bois, quatre ou cinq pièces au premier étage, et c'était tout (2). »

Voici donc « le roi » à quelques cents pas du palais de ses ancêtres.

Quels étaient ses projets? L'entourage obéissait, mais ne savait rien. « On allait au hasard. M. le comte de Chambord, dit un témoin, s'abandonnait à son

(1) Chesnelong (p. 470).

(2) *Souvenirs inédits* de M. de Vanssay recueillis par le marquis Costa de Beauregard. — M. le marquis Costa de Beauregard a bien voulu me communiquer les souvenirs qu'il a recueillis de la bouche de M. le comte de Vanssay. Je ne puis assez remercier mon éminent confrère de sa parfaite obligeance. Le lecteur appréciera la valeur de ce précieux document.

étoile avec un entrain que ses fidèles n'avaient jamais vu. » Le prince avait un plan; mais il se taisait. 9 nov. 1873.

M. Chesnelong, au moment où il fut aperçu par le comte de Chambord, allait à Paris pour assister à une conférence, où il avait été prié par le marquis de Dreux-Brézé. Il trouva là, réuni, l'état-major légitimiste: le comte de Blacas, chef de la maison du roi, MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et de Cazenove de Pradine. « Les représentants de Monseigneur nous demandèrent si la campagne monarchique nous paraissait abandonnée, ou s'il restait encore quelque chance de la reprendre. Ils nous dirent que M. le comte de Chambord n'était pas très éloigné de France, et qu'il se trouvait à la disposition du pays si on le rappelait dans des conditions compatibles avec son principe et avec son honneur (1). »

M. Chesnelong et l'extrême droite.

M. Chesnelong répondit qu'on ne « trouverait plus suffisant le terrain » qui avait été adopté avant la lettre du 27 octobre. Et il ajoute: « Si, cependant, le roi croyait pouvoir accepter, d'une part, l'ancien projet de la commission des Neuf, en ce qui concerne les questions constitutionnelles, ce dont je ne doute pas; si, d'autre part, en se réservant de proposer sur le drapeau, après son élévation au trône, la solution qui répond à ses désirs, il se confiait à la générosité de l'Assemblée, s'il consentait à donner l'assurance que la question se dénouerait par une conciliation amiable et ne ferait, en aucun cas, surgir un conflit..., selon moi, dans de telles conditions, la monarchie pourrait reprendre toutes ses chances. »

M. Chesnelong ne doutait de rien et ne se doutait de rien. Son état d'esprit reflétait celui de la majorité.

(1) Chesnelong, *La Campagne monarchique* (p. 467).

10 nov. 1873. La réunion ne pouvait avoir de résultats. MM. de Blacas et de Dreux-Brézé retournèrent à Versailles et exposèrent au comte de Chambord, une fois de plus, les difficultés insurmontables d'une restauration parlementaire.

Le comte de Chambord demande une entrevue au maréchal de Mac Mahon.

C'est alors que le comte de Chambord découvrit sa pensée. En présence du marquis de Dreux-Brézé, il chargea M. de Blacas « d'aller en son nom chez le maréchal de Mac Mahon et de lui faire connaître son désir d'avoir avec lui, dans le plus absolu secret, une conférence » (1).

M. de Dreux-Brézé se récria ; il protesta de son peu de confiance dans le succès d'une telle démarche. « Mais rien n'ébranla les résolutions du maître, convaincu que le duc de Magenta se rendrait à son premier appel. »

Dans ses *Souvenirs,* le général du Barail dit tenir le récit suivant « de la seule personne informée de première main et qui, dans la circonstance, était la première intéressée » ; il s'agit évidemment du maréchal de Mac Mahon.

M. de Blacas et Mme de Mac Mahon.

C'était le 10 novembre, au matin ; M. de Blacas vit d'abord la duchesse de Magenta et lui dit, sans autre préambule :

— « Le roi est à Versailles et désire voir le maréchal.

» Très émue de cette nouvelle inattendue et extraordinaire, élevée dans le loyalisme le plus absolu, la maréchale répondit avec présence d'esprit :

» — Je ne puis pas savoir ce que va faire mon mari ; mais je doute qu'il lui soit possible de se rendre au désir et à l'appel de Monseigneur.

(1) Marquis de Dreux-Brézé (p. 156).

» — Et pourquoi donc ? 10 nov. 1873.

» — Parce qu'après ce qui vient de se passer, après son message à l'Assemblée, alors qu'on élabore une loi qu'il a demandée et qui est destinée à prolonger ses pouvoirs, il aurait l'air, en allant chez Monseigneur, de se prêter à une intrigue dont l'apparence même est incompatible avec la dignité de son caractère.

» — Comment faire pourtant ? Le roi est venu à Versailles précisément dans l'intention de voir le maréchal.

» — Alors, je ne vois qu'un moyen. Que Monseigneur vienne à la présidence, accompagné par vous, si vous le jugez utile. Les huissiers du cabinet du maréchal ne le connaissent pas. Ils n'ont reçu aucune instruction. Qu'il entre chez mon mari, qui sera bien forcé de le recevoir et de lui témoigner ses respects.

» — Comment, Madame ! vous voulez que le roi vienne chez le maréchal (1) ! »

Le général du Barail ajoute : « Le comte de Blacas passa alors chez le maréchal, qui, sans avoir pu s'entendre avec la maréchale, lui fit la même réponse qu'elle, tant la situation imposait cette réponse (2). »

Le marquis Costa de Beauregard relate, d'après des renseignements émanant de M. de Vanssay, l'entrevue du maréchal et du comte de Blacas (3). « On devine quels furent l'étonnement, l'émotion du maréchal, au premier mot de M. de Blacas... Le maréchal se préoccupa aussitôt de la sûreté du prince.

» — A la moindre alerte, dit-il, adressez-vous à moi.

Dialogue du maréchal et de M. de Blacas.

» Blacas le rassura... Et, revenant à sa mission, il pria nettement son interlocuteur de fixer l'heure à laquelle il comptait se rendre à l'invitation du roi.

(1) *Mes Souvenirs* (t. III, p. 436).
(2) *Ibid.* (p. 437).
(3) Voir le *Gaulois* du 13 novembre 1903.

10 nov. 1873. » Il y eut un moment de silence poignant... »

Voici maintenant le texte même des *Mémoires* du maréchal de Mac Mahon : « Je fus surpris de cette démarche à laquelle j'étais loin de m'attendre et je répondis que, tout dévoué à M. le comte de Chambord, je serais heureux de lui sacrifier ma vie, mais que je ne pouvais lui sacrifier *mon honneur*.

» Lorsque l'Assemblée nationale avait renversé M. Thiers, elle voulait reconstituer la monarchie avec M. le comte de Chambord. Assemblée souveraine, elle avait le droit de le faire, de l'exprimer hautement et il ne pouvait y avoir aucune hésitation pour moi à proclamer sa décision.

» A la suite des manifestes de M. le comte de Chambord, la situation avait complètement changé. Il n'y avait plus, dans l'Assemblée, qu'une faible minorité voulant le rappeler quand même. La majorité jugeait son retour impossible dans les conditions actuelles.

» Après les démarches infructueuses pour constituer une régence, elle avait pensé que le seul moyen de refaire un jour la monarchie était de prolonger et d'affirmer mes pouvoirs avec la certitude que je ne serais jamais un obstacle à son rétablissement.

» Je partageai cette manière de voir et me décidai à conserver la présidence de la République, ce qui m'imposait des devoirs nouveaux que je ne pouvais trahir ; c'était, pour moi, une question d'honneur : je ne voulais même pas que l'on pût m'en supposer capable, et des conférences secrètes avec M. le comte de Chambord me semblaient de nature à donner lieu à cette supposition.

Raisons du maréchal.

» Telles furent les considérations qui m'amenèrent à refuser l'entrevue demandée. Je priai M. de Blacas de les faire connaître à Monseigneur, avec l'espoir que

lui, si ferme dans ses principes, voudrait bien me comprendre. 10 nov. 1873.

» Je lui demandai encore de lui faire remarquer combien devait être impérieux pour moi ce sentiment du devoir, puisqu'il me dictait un refus qui resterait désormais le souvenir le plus douloureux de ma vie (1). »

D'après les souvenirs de M. de Vanssay, M. de Blacas insista; il « affirma au maréchal que Monseigneur le comte de Chambord ne songeait nullement à lui proposer une action contraire à sa conscience, qu'il ne voulait que s'éclairer sur les véritables dispositions de l'armée... Blacas alla jusqu'à laisser entendre au maréchal que la conversation demandée pourrait modifier les idées de son maître sur la question du drapeau.

» Rien n'y fit. Évidemment, il était trop tard.

— » Mais, enfin, Monsieur le maréchal, dit encore Blacas, sans doute par acquit de conscience, je vous jure, sur l'honneur, que personne ne saura la démarche que je vous demande.

» Ce disant, il tirait de sa poche la clef de l'appartement où était descendu le comte de Chambord et la tendait à son interlocuteur.

» — Vous ne trouverez même pas là-bas Monti, votre vieux camarade de Saint-Cyr, ajouta-t-il. Le roi sera seul à vous attendre. La clef offerte et refusée.

» Le maréchal sourit... et ne prit pas la clef. »

A bout d'arguments, M. de Blacas aurait dit au maréchal : « Et si c'était l'impératrice qui vous demandait une entrevue, la lui refuseriez-vous, Monsieur le maréchal? » Cette singulière question resta sans réponse (2)...

(1) Je dois cet important morceau des *Mémoires inédits* du maréchal à une obligeante communication de M. le commandant DE MAC MAHON, duc de Magenta, qui voudra bien trouver ici l'expression de tous mes remerciments.

(2) Dans ses *Mémoires*, Mme DE LA FERRONNAYS relate ainsi l'entretien

10 nov. 1873.

Surprise et abattement du comte de Chambord.

« Ce fut non pas sans étonnement, mais avec stupeur, que M. le comte de Chambord apprit le refus auquel venait de se heurter Blacas. Il demeura plus de deux heures sans dire un mot. — « Jamais, pendant les » trente années que j'ai vécues près de lui, dit M. de » Vanssay, je ne l'ai vu ni si triste ni si découragé. »

De son côté, M. de Dreux-Brézé constate que le « refus immédiat et absolu du maréchal créa un irrémédiable obstacle aux vœux du comte de Chambord » (1).

Quels étaient ces vœux? Qu'attendait le prince du maréchal-président? M. de Dreux-Brézé, dans sa manière contournée, s'explique ainsi :

« Le prince voulait, à cette heure solennelle, se trouver seul à seul avec le maréchal de Mac Mahon, chef du pouvoir exécutif, et, à ce titre, le mieux en position, le plus désigné pour conférer avec lui des besoins de la France, de ses souffrances et de son avenir. Il savait l'amour profond du maréchal pour son pays. Il ne pouvait douter qu'il partageât, à un degré d'autant plus considérable que la situation intérieure de la France lui était plus complètement connue, les sollicitudes, les inquiétudes que cette situation inspirait à tous.

Quelles étaient ses intentions?

» Monseigneur voulait, en résumé, examiner avec

de M. de Blacas avec le maréchal : « A la nuit, M. de Blacas se présenta chez le maréchal et lui dit : — « Je vous apporte des nouvelles de Monseigneur. » — « Oui, je le sais, il est à Bruges. » — « Non, Monsieur le maréchal; il est rue Saint-Louis, à Versailles. » — « Je réponds de sa sûreté; il y sera veillé. » — « Ce n'est pas pour le protéger contre tout danger que je viens vous entretenir. » — « Que veut-il donc? » — « Que vous montiez à cheval à ses côtés et que vous le fassiez proclamer au camp de Satory. Il vous attend rue Saint-Louis. » — « Il m'est impossible d'aller le trouver, ce serait me compromettre. » — « La nuit est close; j'ai seul la clef pour vous ouvrir les portes; vous ne serez vu de personne. » Mais rien ne put vaincre la résistance du maréchal. » (P. 266.)

(1) *Notes et Souvenirs* (p. 156).

le maréchal cette situation en tous ses détails, étudier avec lui l'état de l'opinion, les difficultés que présentait, les ressources que pouvait offrir, pour la réalisation de ses vues sur la France, telle ou telle disposition du monde parlementaire. 10 nov. 1873.

» Ces données acquises, Monseigneur eût porté son attention, et celle du maréchal, sur les mesures à prendre *sur l'heure*, si la proclamation de la monarchie était immédiatement espérable, ou sur la marche à suivre pour arriver, dans des délais à préciser, mais avec certitude, à la cessation d'un provisoire plein de périls.

» En faisant appel au maréchal, M. le comte de Chambord était résolu, dans la première hypothèse, et avec le concours du détenteur respecté du pouvoir, *à se placer directement en face de son peuple et de ses représentants*.

» Il était, dans la seconde éventualité, disposé à admettre une attente, en échange de la formation d'un plan de nature à assurer, avec l'aide d'efficaces coopérations, la manifestation extérieure du sentiment monarchique, si diversement combattu depuis plus de deux ans et très réellement existant dans l'Assemblée, comme, alors, dans la nation (1). »

En des termes plus simples, le projet du comte de Chambord paraît avoir été le suivant :

S'inspirant du précédent de 1814, il voulait éviter un vote parlementaire soumettant le droit du roi au droit de la nation. Il s'adressait donc directement au maréchal qui, disposant du pouvoir effectif, était, en quelque sorte, lieutenant général du royaume en l'absence du roi. Devant une volonté exprimée par le souverain, au Précédent de 1814.

(1) Marquis DE DREUX-BREZÉ (p. 156).

10 nov. 1873. cours d'un entretien où celui-ci userait de tout son ascendant héréditaire et personnel, le maréchal s'inclinerait et se ferait l'instrument de la restauration.

Alors, ou bien, comme en 1814, l'Assemblée convoquée au palais de la présidence viendrait saluer le roi; ou mieux encore, si le maréchal y consentait, « le roi » et l'illustre soldat iraient ensemble au palais et entreraient dans la salle des séances, Henri V, par un geste imité encore de Louis XVIII, s'appuyant au bras du maréchal.

Un tel spectacle, la surprise, les acclamations de la droite, l'élan de la majorité se pressant autour du souverain, une telle scène, évoquant les origines héroïques de la dynastie et l'acclamation des fidèles, supprimerait toute procédure parlementaire. Le prince, rien que par sa présence, se retrouvait « roi ».

Il n'aurait plus qu'à promulguer et faire adopter une constitution où il serait tenu compte naturellement des avis de ses conseillers et des sentiments du pays.

Raisons de l'echec.

Ainsi, sur le modèle de la première restauration, se fût effectuée la restauration nouvelle.

Mais on n'était plus en 1814. Il existait une autorité souveraine ou se croyant telle : l'Assemblée. La nation qui avait nommé cette Assemblée, avait perdu le pli de l'obéissance. Enfin, le maréchal de Mac Mahon, élu de l'Assemblée, n'avait nulle intention d'imiter les maréchaux de l'empire.

On assure que le maréchal de Mac Mahon, réellement surpris, n'eut le temps de consulter personne; ses ministres même auraient ignoré la présence du comte de Chambord à Versailles. Il prit donc sa résolution lui-même, selon l'inspiration de son âme de soldat.

Le « roi » et le maréchal.

Il déclina l'entretien; il choisit. Tricolore ou blanc, il resta tricolore. Son instinct, sa conscience, l'état

d'esprit que l'entourage et les circonstances avaient créé en lui décidèrent du sort de la dynastie. 10 nov. 1873.

Le prince, de son côté, agit seul. Il avait fait transporter à Versailles, chez M. de Vanssay, un uniforme de lieutenant général. Il était prêt. Décidé, mais muet. En un temps où tous les actes se parlent, il se taisait. Il se méfiait des parlementaires, même des siens. Le père Marcel, capucin, qui le vit de près pendant ces jours d'angoisse, m'a dit : « Il n'avait pas confiance en tous ces gens-là. » Il se méfiait. Il se taisait : la race, l'éducation, le malheur, l'exil l'avaient fait ainsi.

Il échoua. Les deux situations se heurtèrent. Dans les crises suprêmes, c'est la personnalité dominante et, dans chacune des personnalités en présence, la faculté dominante qui tranche le nœud.

Ce drame, cette rencontre, cette décision achèvent l'histoire de la vieille France : une démarche d'un serviteur fidèle; quelques minutes d'attente dans un salon; une conversation à voix basse; un geste; une clef offerte et refusée, un sourire, — et les destins sont accomplis.

Résignation du comte de Chambord

Le comte de Chambord s'arracha à sa longue méditation par un acte de foi. Les hommes lui manquaient. Dieu restait. « Reconnaissant la toute-puissance de Dieu sur les événements », il n'eut plus d'autre volonté que de « profiter d'une manifestation de la Providence en faveur de sa cause » (1).

Il restait encore un espoir : peut-être cette manifestation de la volonté divine se produirait-elle au moment décisif du débat sur la prorogation des pouvoirs du maréchal. Si cette prorogation était repoussée, la crise

(1) Marquis DE DREUX-BRÉZÉ (p. 153).

10 nov. 1873.

qui s'ensuivrait n'aurait d'autre issue que la proclamation de la monarchie sans condition. Dernier espoir, suprême illusion! Le prince demeura quelques jours encore à Versailles, attendant, sans impatience, l'« heure de Dieu ».

Il prolonge son séjour à Versailles.

Chaque matin, il assistait à la messe, que célébrait, pour lui, le père Marcel dans une chambre de l'hôtel de M. de Vanssay transformée en chapelle. Le capucin rencontra M. Chesnelong deux jours après la tentative auprès du maréchal, et lui annonça, sous le sceau du secret, la présence du comte de Chambord à Versailles.

Stupéfait, M. Chesnelong interrogea le moine :

— « Vous a-t-il parlé de ses projets? » demanda-t-il.

— « Il ne m'en a rien dit et je me suis gardé de lui poser des questions qui auraient pu lui sembler indiscrètes, répondit le père Marcel. Il m'a paru plus attristé que déçu ; il est, du reste, très calme, très digne, très souriant et très bon (1). »

Le soir, avant son dîner, le prince donnait audience à M. de Dreux-Brézé. Celui-ci rapportait à l'hôte royal de M. de Vanssay « les faits, les dires venus à sa connaissance, les impressions diverses sur les dispositions des esprits, les décisions en préparation tant à Paris que dans les régions parlementaires ou au sein du gouvernement, les prévisions les plus admises pour un avenir prochain » (2).

Sauf le directeur de son cabinet, ses secrétaires et le marquis de Dreux-Brézé, le comte de Chambord ne vit personne. Il ne fit exception que pour le général Ducrot.

(1) Chesnelong (p. 470.)
(2) Marquis de Dreux-Brézé (p. 151).

15 nov. 1873.

III

Le drame parallèle se joue en public sur le théâtre du palais de Versailles, tandis que, dans l'entresol obscur, le fils des rois attend.

La commission spéciale chargée de l'examen de la proposition Changarnier délibérait. Elle travaillait avec lenteur, avec maturité. Elle était dirigée, en somme, par son rapporteur, un membre du centre gauche, qui fut un des plus actifs ouvriers de l'ordre nouveau, M. Laboulaye. Examen de la proposition Changarnier.

M. Laboulaye est un philosophe, un élève de Victor Cousin, — un Lycurgue. Il avait appris la liberté, comme Montesquieu, à l'école de l'Angleterre, et la démocratie, comme Tocqueville, à l'école de l'Amérique.

Ancien fondeur de caractères, vaguement saint-simonien, il avait eu une carrière diverse et un peu agitée, cherchant sa voie qui était, en somme, de donner une constitution à la France : de ces esprits moyens qui réfléchissent les traits d'une époque et qui, parfois, sur leur physionomie discrète, les fixent. M. Laboulaye.

Il avait combattu l'empire, car il détestait le despotisme, mais il s'était rallié à l'empire libéral, découvrant, tout à coup, que « la meilleure constitution est celle que l'on a, pourvu qu'on s'en serve ». La jeunesse des écoles avait offert, à l'ennemi de l'empire, un encrier qu'elle avait réclamé bruyamment au partisan de M. Émile Ollivier. Dans un livre paru en 1864, M. Laboulaye avait formulé, ou mieux, vulgarisé le programme du parti libéral. Tous les problèmes de la religion, de la politique et de

15 nov. 1873. l'économie politique étaient résolus par ce mot unique : liberté. L'écrivain confondant, dans une haine commune, l'inquisition, le despotisme, l'ingérence administrative, la centralisation, le protectionnisme, disait : par la liberté absolue, le bonheur régnera sur la terre. On était loin du collectivisme, alors! D'ailleurs, excellent homme; un peu solennel, esprit distingué, à la fois solide et ingénieux, de figure avenante, avec l'éloquence de sa figure : « Il a les cheveux longs de sa phrase, les faux-cols mous de ses alinéas, la redingote à la fois large et boutonnée de ses convictions (1). » Ce n'est pas un maître, c'est un professeur, mais singulièrement congruent à l'époque, — un professeur de constitution.

Attitude de la commission.

M. Laboulaye, donc, dirigeait cette commission si gênante pour le cabinet et qui ne cherchait, dans le projet ambigu qui lui était soumis, qu'un moyen de tirer la couverture du côté de la République. La majorité de la commission se rallie au principe de la prorogation; mais, au lieu de dix ans, elle demande cinq ans et elle pose, comme condition formelle, que la clause prorogeant les pouvoirs du maréchal n'aura le caractère constitutionnel qu'après le vote de l'ensemble de la constitution. Cela voulait dire que l'on prétendait faire du maréchal un président de la République, non seulement de nom, mais d'effet.

Le duc de Broglie, entendu par la commission, proteste et maintient intégralement le texte de la proposition Changarnier. Longues délibérations. Retard. La commission en réfère au maréchal lui-même; mais celui-ci s'en remet à ses ministres. La droite s'impatiente. Elle réclame, avec insistance, le rapport qui,

(1) *Portraits* de Kel-Kun (Edmond Texier) (p. 82).

selon le mot de M. Baragnon, « reste dans l'encrier de M. Laboulaye ». 15 nov. 1873.

Le 15, l'Assemblée suspend ses séances pour « attendre » le rapport et le projet de loi. M. Laboulaye s'exécute. Voici le texte du projet de loi :

Article premier. — Les pouvoirs du maréchal de Mac Mahon, président de la République, lui sont continués pour une période de cinq ans au delà du jour de la réunion de la prochaine législature.

Art. 2. — Ces pouvoirs s'exerceront dans les conditions actuelles jusqu'au vote des lois constitutionnelles.

Art. 3. — La disposition énoncée en l'article premier prendra place dans les lois, organiques et n'aura le caractère constitutionnel qu'après le vote de ces lois.

Art. 4. — Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi une commission de trente membres sera nommée dans les bureaux pour l'examen des lois constitutionnelles présentées à l'Assemblée nationale les 19 et 20 mai 1873.

Les systèmes en présence.

M. Laboulaye annonçait, en même temps, que la minorité de la commission, — c'est-à-dire les membres qui représentaient l'opinion du gouvernement, — avait décidé de reprendre la proposition primitive, ainsi amendée:

Article premier. — Le pouvoir exécutif est confié pour sept ans au maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi. Ce pouvoir continuera à être exercé sous le titre de Président de la République et dans les conditions actuelles, jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles.

Art. 2. — Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une commission de trente membres sera nommée en séance publique et au scrutin de liste pour l'examen des lois constitutionnelles.

Le premier texte n'était qu'un article détaché d'une constitution embryonnaire. Le second, était moins précis ; il réservait, jusqu'à un certain point, l'éventualité d'une solution monarchique.

15 nov. 1873.

La gauche gagne du terrain

Les concessions obtenues par la tactique de la gauche et accordées avant toute délibération étaient déjà considérables. La prorogation était fixée à sept ans et non plus à dix ans. La droite accédait au vœu exprimé par la gauche de réunir une commission chargée d'examiner les lois constitutionnelles. Enfin, et surtout, le nom de la République ayant été omis, dans le projet du gouvernement, « un peu maladroitement », selon la remarque de M. Martial Delpit (1), la minorité de la commission avait dû consentir à ce qu'il fût rétabli, pour s'épargner le ridicule de refuser un nom quelconque au gouvernement de la France.

Ainsi, on constituait lentement et de mauvaise grâce, mais on constituait pourtant et au profit de la République.

La République gardait la possession d'État; les monarchistes s'engageaient à la maintenir jusqu'au jour, de plus en plus incertain, où une combinaison, difficile à prévoir, réunirait tous les monarchistes et permettrait de rappeler soit le comte de Chambord, soit le comte de Paris.

Rapport de M. Laboulaye.

Le rapport de M. Laboulaye, qui précédait le projet de loi, contenait, à l'adresse de la droite, quelques sages avis :

> Dans l'état de division où se trouve l'Assemblée, après les émotions des derniers mois et les déceptions récentes, nous n'avons plus qu'une occasion d'organiser un gouvernement, c'est celle qui est venue nous surprendre plus tôt que nous ne l'attendions. Si le parti conservateur a le courage de renoncer à des espérances qu'il a nourries longtemps, mais qui viennent de s'évanouir, s'il ne prend conseil que de son patriotisme, nous pouvons marcher d'accord et donner au pays le gouvernement qu'il attend de nous.

(1) *Journal* (p. 277).

Vous n'avez pas voulu renoncer au drapeau national et aux libres institutions qu'il symbolise : ces institutions, ce drapeau nous sont également chers. 16 nov. 1873.

C'est par la monarchie que vous vouliez obtenir un gouvernement constitutionnel. La monarchie s'est effondrée, mais ce gouvernement que vous désirez, nous croyons que vous pouvez l'avoir non moins sûrement sous la forme républicaine. Il n'y a pas aujourd'hui d'autre solution si l'on veut donner enfin à la France l'abri dont elle a besoin.

Sages avis mal reçus.

Dans ces paroles, il y avait à la fois, un conseil et un avertissement. Mais la droite ne les entendait même pas. Elle commence à appliquer, dès lors, cette tactique qui la conduira insensiblement à une faillite graduelle et complète de tous les principes et de tous les intérêts qu'elle défend : poussant les choses au pire, toujours maugréant, toujours rechignant, mais toujours battue, incorrigible, elle restera toujours « en retard d'une année et d'une idée ».

La discussion était fixée au lundi 17 novembre.

Élections républicaines.

La veille, 16 novembre, avaient eu lieu deux élections partielles. Les départements de l'Aube et de la Seine-Inférieure envoyèrent deux républicains siéger à l'Assemblée nationale : les généraux Saussier et Letellier-Valazé. — Élu par 82.953 voix contre 48.780 au candidat de droite, le général Letellier-Valazé remplaçait M. Vitet, conservateur; il avait été sous-secrétaire d'État à la guerre sous la présidence de M. Thiers. — Le général Saussier était nommé dans l'Aube, sous les auspices de M. Casimir-Perier, par 42.294 voix contre 17.844 à M. Argence, ancien député bonapartiste.

Ces élections furent vivement commentées. Le pays intervenait au débat et donnait son opinion, au moment où s'engageait la bataille parlementaire par laquelle s'ouvrait la série des grandes luttes constitutionnelles.

17 nov. 1873.

Le débat sur la prorogation.

La discussion fut, à proprement parler, la bataille des centres. Les extrêmes s'abstinrent. L'Assemblée avait à se prononcer entre les deux textes, celui de la commission et celui de la minorité. Les conséquences de l'échec de la restauration monarchique sont telles que la droite en est déjà réduite à défendre non plus le décennat, mais le septennat; non plus la lieutenance générale ou le stathoudérat, mais la prorogation, pour quelques années, des pouvoirs du maréchal.

La gauche, au contraire, poursuit son offensive. Ayant cédé sur ce point unique, prorogation des pouvoirs du maréchal, elle ébranle d'avance le provisoire auquel elle consent et, au nom de la logique, forte de la volonté du pays, elle presse sur la droite afin de lui arracher un premier consentement à l'organisation de la République.

On ne comprendrait pas les succès progressifs de la gauche et les retraites échelonnées de la droite, si l'on ne sentait, au fond de ces débats, une appréhension partagée par tous les esprits libéraux, celle d'une restauration bonapartiste. La crainte du bonapartisme fut le commencement et la fin de la sagesse aux yeux de cette Assemblée.

Une lettre du comte de Paris précisera encore, sur ce point, l'état d'esprit de la majorité. Il écrivait, le 11 novembre, à M. Adrien Léon, député de la Gironde :

Lettre du comte de Paris.

« Je ne regrette rien de ce que nous avons fait. Nous avons reconstitué le parti de la monarchie constitutionnelle, après avoir mis de côté toutes les préférences personnelles. Le parti conservateur libéral s'est arrêté le jour où son programme a été déchiré par celui qui devait être appelé à l'appliquer...

» Il [faut se] placer aujourd'hui sur le véritable terrain de l'intérêt public. Il faut donner à la France une

garantie de stabilité. On ne peut pas la trouver aujourd'hui dans la monarchie constitutionnelle; la lieutenance générale n'était qu'un expédient qui n'aurait pas réussi parce qu'il n'était pas net et qu'il prétendait concilier ce qui est inconciliable depuis le 27 octobre : la manière dont M. le comte de Chambord entend rentrer en France et recevoir la couronne et celle dont la majorité conservatrice entendait le rappeler. 17 nov. 1873.

» Ne pouvant faire la monarchie, il faut faire ce qui s'en rapproche le plus; il faut organiser un gouvernement constitutionnel avec un pouvoir exécutif placé, dès aujourd'hui, au-dessus des luttes des partis, des hasards d'une discussion parlementaire. Je ne comprends pas qu'on s'alarme de donner à ce gouvernement le nom de République, tant que l'on conserve ce mot sur les monnaies et ailleurs. Et je ne vois d'autre moyen de l'en enlever qu'en y mettant un roi... ou un empereur. Or, c'est cette dernière solution que je veux écarter à tout prix. Je considère donc qu'aujourd'hui rien, en principe, ne sépare le centre droit du centre gauche... (1). » La crainte de l'empire.

Ainsi, tout s'éclaire dans cette situation respective des deux centres qui se touchent et s'opposent à l'arête divisant le grand parti libéral. Entre eux, il n'y a pas lutte de principe, mais seulement différence d'orientation. La monarchie royale étant rejetée, il s'agit uniquement de savoir si l'on fera une république monarchique ou une monarchie républicaine. Les extrêmes s'abstiennent, nous l'avons remarqué : il est facile, maintenant, de comprendre pourquoi.

La lutte n'en est pas moins vive. Il s'agit de liquider un passé encore récent; les déchirements entre les

(1) *Document privé inédit.*

18 nov. 1873. personnes sont douloureux; déjà, on peut prévoir les excès inévitables et les éliminations fatales. Les dessous et les conséquences lointaines de ces journées animent singulièrement les combattants.

M. Thiers et M. de Broglie.

M. Thiers et le duc de Broglie sont, une fois encore, face à face.

Habile tactique du duc de Broglie.

Le duc de Broglie ouvre la journée par un de ces coups de surprise dont il est coutumier. Il monte à la tribune et lit un nouveau message du maréchal. Cette feinte hardie lui permet de jeter par-dessus bord ce qui est déjà perdu. Le maréchal ne demande plus le décennat, mais le septennat. Sur la question constitutionnelle, il admet que « les conditions d'exercice des pouvoirs publics soient discutées prochainement ». S'il insiste encore pour le vote immédiat de la prorogation, c'est qu'il trouvera, dans cette décision, une haute marque de confiance de la part de l'Assemblée : « Renvoyer aux lois constitutionnelles soit le point de départ de la prorogation, soit les effets définitifs du vote de l'Assemblée, ce serait dire à l'avance que, dans quelques jours, on remettra en question ce qui sera décidé aujourd'hui. »

La manœuvre était habile. Le nom du maréchal ralliait tout le monde : on pouvait donc faire passer pour une victoire ce qui, en réalité, était une défaite.

A partir de ce moment, le sort de la journée est assuré. C'est ce qui explique l'émotion de la gauche. M. Laboulaye dit que la commission désire demander au gouvernement des explications qui faciliteraient la conciliation recherchée de tous. La discussion est renvoyée au lendemain mardi.

A l'ouverture de la séance, le 18, M. Laboulaye annonce que la majorité de la commission, après avoir pesé les termes du message et entendu les déclarations

des ministres, maintient « résolument » ses conclusions. 18 nov. 1873.

Le rapporteur indique incidemment que la commission attache peu d'importance à la durée des pouvoirs.

La prorogation sera-t-elle constitutionnelle ou législative?

Le débat est donc nettement circonscrit : la prorogation des pouvoirs du maréchal aura-t-elle le caractère constitutionnel ou résultera-t-elle d'une simple loi? Sera-t-elle irrévocable ou susceptible de modification? Dans le premier cas, c'est la fin prochaine du provisoire, c'est la République tout de suite; dans le second cas, c'est, si l'on peut dire, une sorte de permanence du provisoire et la monarchie encore possible, — plus tard.

M. Bertauld.

M. Bertauld, député du centre gauche, s'en explique avec beaucoup de rondeur :

La présidence septennale, telle que vous nous la proposez, dit-il à la droite, n'est pas une institution : c'est la préface de la monarchie. Il y a, ajoute-t-il, une existence qui gêne; il y a un droit historique intraitable, qu'on n'a pu ni amollir ni assouplir, et ce droit-là, cette existence, d'abord on lui donnait dix ans, et aujourd'hui on lui accorde sept ans pour s'éteindre.

Ces mots soulevant des protestations à droite et au centre droit, M. Bertauld insiste : « Je m'adresse à la loyauté, à la bonne foi de toute la droite : est-on fermement résolu à ne pas songer au rétablissement de la monarchie pendant sept ans? »

Et M. Dahirel de répondre ingénûment : — « Non! » M. Bertauld triomphe et dit : « Si on n'a pas la pensée de maintenir la présidence septennale au profit du glorieux maréchal de Mac Mahon, si on n'a pas cette ferme volonté, on trompe le pays. La volonté y serait-elle, le droit n'y serait pas. » Et sa conclusion est qu'il n'y a qu'un moyen de rester loyal et de demeurer fidèle aux principes, c'est de revenir à la proposition Dufaure, c'est-à-dire « organiser l'ensemble des pouvoirs publics ».

18 nov. 1873.

Après une réplique du marquis de Castellane, M. Jules Simon est à la tribune.

M. Jules Simon.

M. Jules Simon, c'est M. Thiers; M. Jules Simon, c'est la vengeance du 24 mai. L'habile orateur n'a jamais été plus souple, plus insinuant, plus redoutable. Il commence d'une voix basse, éteinte, sans souffle. On dirait qu'il vient là pour se confesser et rendre l'âme; mais ce sont ses adversaires qu'il confesse, et c'est leur âme qu'il veut. La voix s'élève; on entend gronder l'invective, les récriminations, les rancunes. Le discours, à travers les méandres d'une dialectique captieuse, sait où il va. M. Jules Simon a choisi deux têtes de Turc, le maréchal de Mac Mahon et M. Chesnelong. C'est vers ces figures sympathiques qu'il s'achemine, c'est sur elles qu'il abat soudain de terribles coups de maillet, à peine amortis par l'ouate de la rhétorique sorbonnienne.

Premier parallèle: entre le maréchal de Mac Mahon et M. Thiers. Celui-ci parlait en personne à l'Assemblée, et, par la loi des Trente, la majorité, la majorité du 24 mai, n'a fait que proscrire « son incomparable talent de parole ». Maintenant, nous avons un président qui écrit .

Il prend à partie le maréchal de Mac Mahon.

Le président qui nous a envoyé un message samedi, qui nous en a envoyé un autre lundi, pourrait nous en envoyer un aujourd'hui, demain, et pendant tout le cours de la discussion; M. le vice-président du conseil pourrait venir nous lire une petite lettre et le président dialoguerait ainsi avec l'Assemblée. Vous auriez ainsi un collègue d'une certaine autorité, sur lequel vous n'auriez pas compté... Quand vous ferez les lois constitutionnelles, vous entendrez très souvent le président; il vous fera connaître ce qu'il exige... Voilà le gouvernement personnel que vous inaugurez!

Autre parallèle : entre le maréchal de Mac Mahon et Napoléon Ier :

La durée, dit M. Jules Simon, n'est pas une force. Ce n'est pas la première fois qu'un homme a demandé, pour lui-même,

dix ans de pouvoir, sans dire lequel : c'est la seconde. La première fois, c'était le 18 brumaire. Cependant, ce jour-là, on a créé une force : ce ne sont pas les dix ans qui sont une force, c'était l'homme. 18 nov. 1873

Cet homme, il sortait aussi — j'emprunte une expression au rapport de M. Laboulaye — « de notre glorieuse armée » ; je n'emprunte pas un autre passage du rapport, celui où il est dit : « il avait eu sa part de nos succès et de nos revers. »

Non, il n'avait eu sa part d'aucun revers, et les succès qu'on lui devait étaient tels que, pour en trouver d'analogues, il fallait remonter jusqu'à Turenne.

Voilà ce que vous aviez, le 18 brumaire, et voilà pourquoi il y avait là une force. Et ce n'est pas seulement à cause de cela, c'est aussi que, par un hasard inattendu et presque invraisemblable, le même homme, qui était un grand capitaine, était aussi un grand organisateur, un grand politique.

Messieurs, si vous aviez réussi à faire la monarchie légitime à trois ou quatre voix de majorité, le roi n'aurait pas été aussi faible que ces trois ou quatre voix auraient pu le faire croire, car il aurait été le roi, il serait venu avec la tradition et avec l'histoire.

Si vous arriviez à présent à faire ce que je crois que vous voulez, c'est-à-dire à faire, au lieu du roi légitime, le roi constitutionnel, Louis-Philippe II n'arriverait pas non plus en disant seulement : « Je vais régner par quatre ou cinq voix. » Non ! Il dirait : « Je suis la charte qui a péri en février. » Et vous auriez immédiatement quelque chose à lui donner à côté de vos voix.

Mais je reviens à M. le général Changarnier et à sa proposition, et je suppose que vous ayez encore quatre, cinq, dix voix pour la faire passer. Celui qui sortira de ce vote ne sera pas l'homme du 18 brumaire, il n'aura pas les victoires du premier Bonaparte ; il n'aura pas le passé des Bourbons ; il n'aura pas la constitution ! Il dira au pays : « Je suis un souverain institué pour sept ans, par une majorité de dix voix. » Il sera cela et ne sera pas autre chose... Il a tout juste la force que les quelques voix que vous lui donnerez pourront lui apporter ; il a celle-là ; mais, excepté celle-là, il n'a rien !

Ce *rien* était terrible. Par sa violence même, il nuisit à M. Jules Simon plus qu'il ne servit la cause qu'il défendait.

A M. Chesnelong, maintenant. M. Jules Simon s'était chargé de dire ce que ses amis et lui pensaient de l'échec de la fusion. L'orateur avait trop beau jeu. M. J. Simon et M. Chesnelong.

18 nov. 1873. Il fait un tableau animé des semaines qui ont précédé la lettre du 27 octobre. Il montre la France réduite à écouter, « à la porte d'un cabinet ou d'un salon, la discussion sur son avenir... »

On a dit un jour : « on est d'accord ! » et on ne disait même pas sur quoi... On a voulu alors anticiper sur le retour de l'Assemblée. On serait alors venu dire sur quoi l'accord était fait ; on eût dit, par exemple, que le prince concède au pays que le pays gardera son drapeau. Et, le lendemain, la France aurait appris que son ambassadeur s'était trompé et que la France avait été trompée !

M. Chesnelong demande la parole. Mais l'orateur continue :

En voyant cela, nous pensions que vous cherchiez à concilier les personnes et non pas les doctrines : à ce moment-là, il était bien difficile à un observateur attentif de dire où finissait le légitimiste et où commençait l'orléaniste... Vous en veniez donc déjà à préférer la personne à la constitution. Et c'est quand vous avez échoué de la façon éclatante dont tout le monde se souvient, c'est alors que, persévérant dans ce dédain pour les doctrines politiques et dans cette persuasion qu'il fallait jeter, coûte que coûte, la France dans les bras d'un homme, vous êtes venu nous dire de donner à quelqu'un le pouvoir.

Telle est l'origine du projet de prorogation.

A la suite de vos efforts infructueux tentés pour fonder la monarchie, il est constaté, par le chef de l'État lui-même, dans son message de samedi, que vous « êtes incapables de faire du définitif »... Vous ne voulez pas consacrer la République ; vous ne pouvez pas faire la monarchie. C'est pourquoi je dis que, quand même le président de la République n'aurait pas déclaré votre impuissance, vous la déclariez vous-même il y a un mois par votre échec, et que vous la déclarez aujourd'hui par votre refus... Alors, si vous ne constituez pas, je vous demande ce que vous faites ?... Si vous ne faites pas une de ces deux choses, voter la monarchie ou voter la République, je déclare que vous êtes ici uniquement pour faire en sept ans ce que vous n'avez pas pu faire en trois mois...

M. Jules Simon a surexcité toutes les passions. La gauche l'appuie ; la droite le déteste. M. Chesnelong

veut s'expliquer; il monte à la tribune et lit un document qu'il tenait prêt à tout événement : « Je n'ai trompé personne et personne n'a trompé le pays, » dit-il. Il proteste de sa droiture : « Nous étions d'honnêtes gens poursuivant honnêtement une honnête entreprise. » Cette parole est couverte d'applaudissements par la droite entière. Chacun rend hommage à la sincérité du négociateur de Salzbourg. Le duc Decazes lui-même, qui, en diplomate avisé, avait d'abord conseillé le silence, est des premiers à applaudir. Seul, en enfant terrible, M. G. de Belcastel fait une réserve : — « Votre déclaration a été très noble et très émouvante, dit-il à M. Chesnelong. Elle a produit une impression très profonde. Je l'ai beaucoup applaudie et je vous en félicite de tout cœur. Une seule chose y manque, vous auriez dû dire qu'au fond il y a identité entre les déclarations que le prince vous avait autorisé à faire et la lettre qu'il vous a écrite le 27 octobre. C'est une lacune; vous devriez remonter à la tribune pour la réparer (1). » L'invite de M. de Belcastel était plus cruelle que les coups de boutoir de M. Jules Simon. M. Chesnelong se tut.

19 nov. 1873.

Réponse de M. Chesnelong.

Sur une réponse de M. Ernoul, garde des sceaux, la clôture de la discussion générale est prononcée. Le débat est ajourné au lendemain 19, pour l'examen des amendements et des contre-projets.

Discours de M. Rouher

Au début de la séance du 19, M. Rouher défend le principe de l'appel au peuple. La situation des bonapartistes s'améliore. Dans l'effondrement des partis monarchistes, on tourne les yeux vers lui. L'anarchie a toujours fait le chemin du césarisme, et il y a

(1) Chesnelong (p. 493).

19 nov. 1873.

une sorte d'anarchie dans les esprits. L'ancien premier ministre de l'empereur a repris toute son assurance. Il parle avec cette force un peu lourde qui caractérise son talent, et aussi avec la franchise brutale d'un homme qui n'a rien à ménager. Il porte ses coups sur le système représentatif : « Constituer sans le peuple, dit-il, c'est empiéter sur le droit du peuple. Une Assemblée qui s'empare de ce droit fait acte d'usurpation. Ou le plébiscite, ou la dissolution. »

On ne peut nier la portée d'une argumentation qui s'exerce même aux dépens de la cause impériale, quand l'orateur s'écrie :

Vous n'avez, depuis quarante ans, que des gouvernements entachés d'un vice originel. Ce serait un grand enseignement de moralité politique, dans ce pays si troublé par la Révolution, que de constituer un gouvernement pur, à son origine, de toute agitation, qu'elle s'appelle une révolution ou qu'elle s'appelle un coup d'État...

Il prédit la fondation de la République

Il faut aussi reconnaître la clairvoyance de M. Rouher lorsqu'il peint d'avance les conséquences du vote établissant le septennat et lorsqu'il montre la droite monarchiste s'acheminant peu à peu vers la République :

La disposition qu'on soumet au vote de l'Assemblée, dit-il, n'est ni législative ni constitutionnelle. Ce n'est même pas la dictature. Vous dites que c'est le premier article d'une constitution à naître... Je crois que les lois constitutionnelles seront produites. Mais, je vous en demande pardon et je le dis en tremblant, je ne crois pas que vous les votiez. Vous délibérerez sur elles, vous discuterez, vous examinerez, et, au moment où vous arriverez au scrutin, la majorité s'arrêtera, car ce jour-là elle voterait la République dont elle ne veut pas. Il n'y a pas de doute sur ce point. M. Laboulaye vous l'a dit : les lois constitutionnelles, c'est le vote de la République. Ce n'est pas sa proclamation solennelle, comme on l'a fait se produire dans une série d'amendements qui ont passé sous vos yeux, mais c'est la République constituée, organisée. Il y aura le lendemain un président de la République, des Chambres républicaines ; elles seront l'une haute,

l'autre basse ; elles auront des origines diverses... La République sera... C'est ainsi que la proposition de l'honorable général Changarnier, passant de circuit en circuit à travers les laminoirs du parlementarisme, arrivera à être complètement dénaturée, détruite, et que les monarchistes auront été les fondateurs de la République. 19 nov. 1873.

La franchise de M. Rouher a dévoilé le fond des situations et, peut-être, le fond des cœurs. Mais c'est à son tour d'entendre une parole sincère. Il demande à l'Assemblée de prolonger, deux ou trois ans seulement, le provisoire d'organisation tel qu'il subsiste, sans rien y changer ; « alors, ajoute-t-il, vous pourrez dire à cette Assemblée qu'elle a accompli son œuvre... » M. Depeyre d'interrompre : — « 18 et 3 font 21 ! » s'écrie-t-il. Cette allusion à la majorité du prince impérial est immédiatement comprise. M. Rouher se défend d'avoir eu cette pensée, tandis que M. de Valon réplique, à l'adresse des monarchistes : — « En tout cas, mieux vaut attendre une majorité qu'une mort. » Royalistes contre bonapartistes.

En ces deux phrases rapides comme l'éclair de deux épées, les deux partis heurtent leurs impuissances et leurs haines respectives. Tous les deux sont dans l'attente : le parti royaliste, jusqu'à la mort du comte de Chambord ; le parti bonapartiste, jusqu'à la majorité du prince impérial.

M. Naquet défend la thèse de l'appel au peuple. Réplique de M. Laboulaye, réponse de M. Raoul Duval. On passe au vote sur la proposition d'appel au peuple. Par 492 voix contre 88, le projet de MM. Eschasseriaux et Rouher est repoussé. Le chiffre de 88 voix étonne. Il englobe, outre les membres du groupe de l'appel au peuple, un certain nombre de députés du centre gauche et de la gauche. Il y avait là une indication pour l'avenir. Le vote sur l'appel au peuple.

M. Depeyre soutient le contre-projet présenté par la

19 nov. 1873. minorité de la commission, qui n'est autre que le projet Changarnier amendé et qui est devenu ainsi le projet du gouvernement.

Le discours de M. Depeyre est accueilli avec faveur par la droite. M. Laboulaye lui répond. Il met le doigt sur la faiblesse du système imaginé par les royalistes en désarroi :

Discours de M. Laboulaye.

Vous nous donnez, dit-il, un pouvoir qui n'a de nom dans aucune langue... Ce sera un pouvoir d'intérim, un pouvoir provisoire. Et c'est au nom de la sécurité publique qu'on nous demande de donner au pays sept ans d'incertitude! Ainsi, les pouvoirs du maréchal, provisoires; les lois constitutionnelles, provisoires; le gouvernement, provisoire. Eh! Messieurs, faites donc une nation provisoire! C'est sur une négation qu'on se réunit. Nous disions, nous, dans notre bonne foi : « Le maréchal et la République! » On nous répond : « Le maréchal sans la République! » Eh bien, vous ne pouvez pas douter de notre réponse : quel que soit notre respect pour un noble caractère, jamais nous ne mettrons un homme au-dessus des lois et du pays.

On attend avec impatience les paroles du gouvernement. Il est six heures et demie. Le duc de Broglie demande une séance de nuit. Ainsi décidé. On se retrouve à neuf heures un quart. De part et d'autre, ce sera l'effort suprême.

Le duc de Broglie tire tous ses avantages de l'ampleur même de la discussion. Il passe rapidement sur les critiques, et, en bon tacticien, sûr de sa majorité, il ne discute plus, il affirme.

Le duc de Broglie.

Il ne nie pas l'échec de la tentative de restauration; mais ce n'est pas l'affaire du cabinet qui a été « fidèle à ses devoirs de neutralité », tandis que chacun de ses membres « était fidèle à ses convictions héréditaires et à la foi de sa vie entière ». Maintenant, ce qui est en cause, c'est le salut public : « Il faut, toute affaire cessante, même aux dépens de quelques théories et de

quelques principes, penser au salut du pays devant le danger imminent... La proclamation d'une forme quelconque de gouvernement serait vaine dans un pays qui a vu passer tant de constitutions et de gouvernements qu'un de plus ou de moins le touche à peine. » 19 nov. 1873

On fait au septennat le reproche d'être un régime transitoire : d'accord. « L'Assemblée jugera dans sa sagesse si l'état des esprits permet un gouvernement définitif. » C'est un gouvernement personnel : parfaitement. Et quelle personne mérite mieux une telle confiance que le maréchal de Mac Mahon ? Est-il de ceux contre lesquels il soit nécessaire de prendre des gages ? Que craint-on d'un tel homme ? Et, alors, cette réponse foudroyante à M. Jules Simon, et, par-dessus la tête de celui-ci, à M. Thiers :

Éloge du maréchal.

M. le président de la République a promis directement à la commission, et publiquement par son message, de concourir, autant qu'il est en son pouvoir, aux lois constitutionnelles. L'Assemblée mettrait-elle sa parole en doute ? Ce serait donc la première Assemblée en France, je pourrais même dire la première personne en France qui concevrait un pareil soupçon. Vous savez quelle est l'épithète qui ne se sépare pas de son nom ; vous savez quel est le prestige qui l'environne, malgré l'assombrissement de son auréole de gloire militaire au milieu de nos malheurs ; vous savez qu'il est le loyal soldat par excellence ; vous savez que, même dans le rang où vous l'élevez, le premier de ses titres est la grandeur morale, et je plaindrais ceux qui n'estimeraient pas la France heureuse de posséder une telle grandeur et qu'elle s'honore elle-même en y rendant hommage.

Cet éloge du maréchal, en réplique directe à M. Jules Simon, soulève l'enthousiasme de la droite. Puis, le duc de Broglie rappelle que le maréchal a posé la question de confiance sur le vote de l'article 3, apportant des « conditions suspensives » à la prorogation, et termine par un pressant appel à la majorité de l'Assemblée : « Défenseurs de l'ordre social, n'aban-

19 nov. 1873.

donnez pas votre chef; ne diminuez pas ses forces quand vous accroissez son fardeau; ne détruisez pas votre ouvrage avant de l'avoir commencé! »

Victoire du gouvernement.

La droite répond par un cri de joie. Le gouvernement a, dès lors, bataille gagnée. Loin d'être entamée, la majorité se rallie, plus nombreuse que jamais, à la parole du chef qui, après avoir remué ses inquiétudes, lui a rendu soudain la confiance et l'élan de la victoire.

Quand il maniait ainsi sa majorité, le duc de Broglie ignorait, paraît-il, que le comte de Chambord fût à Versailles. Il a dit lui-même que « si, pendant le discours qui avait décidé du débat, il avait soupçonné quel auditeur, invisible et présent, se tenait suspendu à sa parole, il en aurait été troublé et peut-être n'aurait pas dirigé sa parole comme il l'avait fallu à travers les écueils » (1).

La brillante intervention du duc de Broglie répliquant à M. Jules Simon sentait la poudre. La gauche attend une parole plus sereine et qui, au moment où le débat s'achève, prononce la sentence : M. Grévy doit parler.

M. Jules Grévy.

M. Jules Grévy était, six mois auparavant, président de l'Assemblée. Il a conservé sur elle l'autorité. Son bon sens froid, son langage plein et ferme, son ton impérieux, un je ne sais quoi de bourgeois et d'austère, donnent à sa physionomie un caractère, même auprès de M. Thiers et des illustres orateurs de la gauche. Comme orateur, il est célèbre, surtout par son mutisme voulu; comme parlementaire, il est célèbre, surtout par la proposition qui, en 1848, tendait à supprimer la présidence de la République. C'est un très fin Comtois, avec les allures de pasteur méthodiste.

(1) Vicomte DE MEAUX (p. 217).

Sa voix blanche ne s'échauffe pas; son visage pâle ne se déride pas : « Sa pensée sort frappée en formules, adages et sentences. C'est l'oracle du *fas* et du *nefas*. à entendre sa parole en quelque sorte lapidaire, on croirait ouïr la loi des XII Tables (1).» 19 nov. 1873

M. J. Grévy n'aime pas qu'on organise, à l'heure où l'on est, des pouvoirs de trop longue durée. Puisque M. Thiers ne peut, décemment, s'élever contre la prorogation des pouvoirs du maréchal, M. Grévy sent que ce rôle lui incombe et que cette tâche lui est dévolue. Depuis quelque temps, il agit, ce qui, pour un homme si posé, ressemble à de l'agitation. Déjà, au jour de la discussion sur l'urgence, il a quitté son banc et sa parole a produit un grand effet; récemment il a publié une brochure sur « le Gouvernement nécessaire », qui a été lue et vantée, parce que courte et péremptoire. Il vient, maintenant, répondre au duc de Broglie.

Sa harangue fut célèbre en son temps. L'Assemblée était sous sa férule. Le discours paraît, aujourd'hui, un peu abstrait et froid. Les auditeurs d'alors goûtaient cette éloquence, dernier écho de celle de Royer-Collard. Le genre admis, il faut admirer la netteté et la puissance du raisonnement, la tenue nerveuse et décharnée du style, la force pressante de l'argumentation; pas une fleur, pas un ornement : l'éloquence ainsi maniée est une arme. Harangue fameuse.

Dénonçant ce qu'il y a d'incohérent et d'illégal dans l'expédient du septennat, il n'hésite pas à prévoir et à annoncer les conflits de l'avenir. Sa péroraison est en quelque sorte prophétique :

Je suis convaincu que vous ne faites pas une bonne chose et que votre résolution n'aura pas les suites que beaucoup

(1) Camille PELLETAN, *Le Théâtre de Versailles* (p. 72)

19 nov. 1873.

d'esprits en attendent. Cette institution, telle que vous la créez, peut se trouver un jour en face de pouvoirs nouveaux qui n'en reconnaîtront pas la légitimité et, par là, constituer un grand danger ; elle peut amener des conflits : c'est le seul résultat qu'elle puisse produire... et les conflits amènent les révolutions.

Ainsi, messieurs, votre proposition, c'est la prolongation du provisoire, avec ses dangers, ses souffrances, et, à l'horizon, le conflit, la révolution.

M. Jules Simon avait vengé le 24 mai. M. Jules Grévy venait de prédire le 16 mai.

Le compte rendu officiel constate que la séance fut suspendue de fait après cette magistrale harangue. M. Thiers ne cacha pas son admiration : « C'est le plus beau et le plus fort discours, dit-il, que j'aie entendu depuis quarante ans que je suis dans les Assemblées (1). »

M. Grévy avait toujours de l'autorité quand il traitait de la présidence de la République.

Le vote du septennat.

Il n'y avait plus qu'à voter. Il était onze heures du soir. Le scrutin est ouvert sur le contre-projet présenté par la minorité de la commission.

A onze heures quarante, le résultat du vote est vérifié et proclamé au milieu du silence. Par 383 voix contre 317, c'est-à-dire à 66 voix de majorité, l'Assemblée nationale adopte l'article premier du contre-projet.

L'amendement Waddington repoussé.

M. Waddington, du centre gauche, reprend, à titre d'amendement, l'article 3 du projet de la commission, spécifiant que la prorogation n'aura le caractère constitutionnel qu'après le vote des lois organiques. C'est le point précis où la bataille s'est livrée. Mais la majorité a son siège fait. Le gouvernement l'emporte sur toute la ligne. L'amendement Waddington est rejeté par 386 voix contre 321, à la même majorité de 65 voix.

(1) Lucien Delabrousse, *Discours de Jules Grévy* (t. II, p. 375).

M. Léon Say demande que la commission chargée de l'étude des lois constitutionnelles, prévue dans le texte du contre-projet, soit élue dans les bureaux, tandis que le contre-projet Bocher-Depeyre propose l'élection au scrutin de liste en séance publique. Ce dernier mode de nomination est voté par 369 voix contre 324. 20 nov. 1873.

Enfin, l'ensemble de la loi est adopté par 378 voix contre 310; 68 voix de majorité.

Il était deux heures du matin.

Les pouvoirs du président de la République sont prorogés de sept ans, c'est-à-dire jusqu'au 20 novembre 1880. En attendant le vote des lois constitutionnelles, qui détermineront définitivement la nature et l'étendue des pouvoirs du président, il les exercera conformément aux lois des 18 février, 28 avril, 17 juin et 31 août 1871 et du 13 mars 1873.

Caractère du nouveau régime

A raison du rejet de l'amendement Waddington, la loi du 20 novembre avait nettement le caractère constitutionnel, c'est-à-dire que les conditions d'exercice du pouvoir exécutif pouvaient être modifiées, mais qu'il était irrévocable quant à sa durée (1).

IV

Embarras de l'extrême droite.

Pour le gouvernement, pour les membres du centre droit, pour les orléanistes, pour tous ceux qui avaient intérêt à gagner du temps, c'était un grand succès.

Les républicains eux-mêmes pouvaient être satisfaits. Ils avaient beaucoup demandé, et on leur avait beaucoup accordé : le nom du régime, la possession d'État, la promesse d'une prochaine constitution. La présence du maréchal à la présidence était, pour eux, une garan-

(1) Esmein, *Eléments de droit constitutionnel* (p. 449).

20 nov. 1873. tie et, sans connaître le service singulier qu'il venait de rendre à leur cause, ils savaient bien qu'il n'était pas l'homme des aventures. Cependant ils n'avaient pas voté le contre-projet, dont ils étaient les bénéficiaires immédiats, et ainsi, malgré tout, ils étaient libres.

Mais l'extrême droite, quel avait été son rôle, quelle était sa situation, tandis que, si près d'elle, le comte de Chambord, le roi, attendait la fin de ces débats, où les représentants de la nation avaient passé en revue tous les systèmes, toutes les solutions, — sauf la solution monarchique?

L'extrême droite s'était tue, et elle avait voté.

Elle avait voté, la mort dans l'âme, sachant que le roi était là. Elle ne demandait qu'une consigne, un mot, l'autorisation d'approcher du souverain et de solliciter de lui un ordre. Le mot n'avait pas été dit : Dans l'étroit entresol, personne n'avait été admis...

Et pourtant on savait que le prince était là.

La présence du « roi » découverte

« Le 12 novembre, Cazenove, le glorieux mutilé de Loigny qui, si longtemps, avait vécu à Frohsdorf, remontait, avec quelques députés, l'avenue des Réservoirs, lorsque nous le vîmes s'arrêter tout à coup.

— » Mais... mais..., dit-il d'une voix étranglée, le roi est ici!...

— » Le roi! firent ses collègues.

» Et lui de reprendre, haletant, éperdu :

— » J'en suis sûr. J'ai reconnu Charlemagne, là, dans cette voiture qui vient de passer...

» Nous nous regardions, ahuris... Devenait-il fou?

— » Oui, Charlemagne, le valet de chambre de Monseigneur, l'homme de confiance qui ne le quitte jamais... Si Charlemagne est ici, c'est que le roi y est aussi. »

La nouvelle vola de bouche en bouche parmi les fidèles : le roi est à Versailles!

20 nov. 1873.

« Tous, nous savions le roi à Versailles, et personne ne l'avait vu. Que voulait-il de nous? J'ai même gardé un très précis souvenir de la rencontre que quelques députés avaient faite le matin, de M. de Blacas, dans un salon ami. Nous le conjurions de nous dire où était le roi. Et lui de répondre vaguement, que le roi pouvait être en vingt-quatre heures à Versailles. Nous le suppliions de nous donner au moins des indications. Et Blacas de répondre, toujours plus vaguement, qu'il n'en avait pas... Que faire? Je vois encore La Rochette, Carayon, Lucien Brun, Cazenove laisser tomber finalement leurs bulletins dans l'urne (1). »

Votes et abstentions.

Parmi les chevau-légers, un seul, M. Dahirel, qui cependant avait signé la proposition Changarnier, vota contre le septennat. Sept députés s'abstinrent : MM. d'Aboville, Dezanneau, de Belcastel, de Cornulier-Lucinière, de Franclieu, général du Temple, de Fréville. Ils expliquèrent leur attitude dans une note remise aux journaux à l'issue de la séance. Ils comptaient la lire avant le vote, mais le discours du duc de Broglie les en empêcha. Voici cette déclaration :

Convaincus que la monarchie nationale et chrétienne est le seul salut du pays et que vous pourriez la faire si vous le vouliez, nous ne pouvons pas nous résoudre à dire à la France, par le vote du projet de loi que vous lui offrez, qu'il est un instrument nécessaire et efficace du salut social. Que ceux qui le pensent le disent et votent en conséquence, c'est leur droit, leur devoir. Nous le respectons.

Nous avons sondé le fond de notre conscience : pour nous, cet acte ne serait pas sincère.

Or, au dessous du roi, mais comme lui, nous n'avons jamais trompé le pays et ne le tromperons jamais.

Nous nous abstenons (2).

(1) Article de M. Costa de Beauregard, *Gaulois* du 13 novembre 1903.

(2) A. de Saint-Albin (p. 417).

22 nov. 1873.

Les autres royalistes, sans direction, sans ligne de conduite, ébranlés par l'habile argumentation du duc de Broglie, votèrent le septennat. Ils étaient persuadés qu'ainsi ils réservaient l'avenir, même pour le comte de Chambord. M. de La Rochette, dans une lettre datée du 20 novembre 1873 et publiée par l'*Espérance du peuple,* de Nantes, explique l'état d'esprit des membres du groupe de l'extrême droite, dont il était le président :

Explication du vote.

Bien des obscurités ont été répandues sur ce vote, dit-il. Les uns ont cru voir les royalistes jetant le roi à la mer pendant sept ans, et les ont vivement blâmés.

Les autres, plus confiants et, permettez-moi de le dire, plus patients et politiques, n'ont pu croire que des hommes qui ont passé leur vie entière dans la fidélité et dans l'honneur, aient été capables d'une aussi triste défaillance. Et ils ont raison...

C'est une erreur de nos amis de croire que nous ne pourrons plus parler du roi et faire la monarchie pendant sept ans. Jusqu'aux lois constitutionnelles, la situation ne change pas et le maréchal gouverne dans les mêmes conditions que par le passé: Nous en avons pour garants les paroles publiques de M. le vice-président du conseil, de M. le garde des sceaux, la loyauté du maréchal et le texte même de la loi...

J'engage donc nos amis à se rassurer. C'est un retard indépendant de notre volonté; mais ce n'est pas un abandon, et notre foi et nos espérances dans un prochain avenir n'ont pas faibli [1].

Dans une circulaire aux comités royalistes, à la date du 22 novembre 1873, M. de Dreux-Brézé exprime la même opinion :

Circulaire de M. de Dreux-Brézé.

La majorité de la Chambre a voulu, dit la circulaire, par la création d'un pouvoir plus solidement établi, opposer une digue au torrent révolutionnaire, dont la puissance se traduit, depuis quelques mois, par le résultat des élections partielles. Aux yeux de tous les partis, ce temps d'arrêt n'est pas une solution définitive. Nous avons, de plus, pour garants de cette situation intérimaire, la loyauté et le désintéressement du maréchal de Mac Mahon, qui s'est offert, mais n'a pas voulu et ne consentira jamais à s'imposer.

(1) Marquis de Dampierre (p. 291) et A. de Saint-Albin (p. 418).

La circulaire prescrivait aux royalistes un double devoir : 22 nov. 1873.

> Ne point combattre, soutenir au besoin le gouvernement du maréchal de Mac Mahon. Ne point donner au vote de l'Assemblée la signification d'une décision définitive et multiplier les pétitions en faveur de la monarchie (1).

Les pétitions en faveur de la monarchie! On en était là!

Échec définitif de la monarchie.

La cause monarchique, secouée et ballottée dans un remous suprême, disputée entre deux partis rivaux qui, ni l'un ni l'autre, n'avaient voulu céder, était submergée, et, quoi qu'en eût dit le duc d'Audiffret-Pasquier, ce n'était pas le vaisseau *le Mac Mahon* qui devait la renflouer.

Retour en exil.

Le comte de Chambord avait attendu avec anxiété le vote de l'Assemblée chez M. de Vanssay, « à trois cents pas du palais ». M. de Dreux-Brézé le tenait au courant des débats.

Le vote nocturne ruinait ses dernières espérances.

Dans la matinée du 20 novembre, il appela auprès de lui MM. Lucien Brun, de Carayon, de Cazenove de Pradine, et peut-être aussi M. de La Rochette. « Je tiens de mon ami, M. Lucien Brun, dit M. Chesnelong, que Monseigneur ne leur parla pas de leur vote de la nuit ; il n'avait voulu, en les appelant avant de quitter Versailles, que leur donner un nouveau témoignage de son affectueuse sympathie (2). »

Le prince n'avait plus qu'à quitter Versailles, puisque dans le palais de Louis XIV, le parlement régnait.

Il vint à Paris ; il parcourut la ville ; il vit l'arc de triomphe de l'Étoile et fut ému de la puissante ordon-

(1) Marquis de Dreux-Brézé (p. 297).
(2) Chesnelong (p. 498.)

22 nov. 1873. nance du monument; il alla à Notre-Dame; dans l'église Saint-Laurent, il fut dévisagé par une femme du peuple qui, son panier sous le bras, lui aurait dit : — « Vous, je vous reconnais; prenez garde! » Il se fit conduire aux Invalides, où avaient lieu les obsèques de l'amiral Tréhouart. Dissimulé au fond d'une voiture, il assista au défilé des troupes qui rendaient les honneurs (1).

Cette cérémonie funèbre fut son suprême contact avec l'armée, avec Paris, avec la France.

Il partit.

Il regagna l'exil qu'il ne devait plus quitter.

Le fils des rois, enfermé dans la conception qu'il s'était faite de son droit, de son principe, de son devoir, « inhabile à saisir la couronne, incapable d'y renoncer (2), » n'avait pas pu et, ni pour lui ni pour ses héritiers, n'avait pas voulu régner.

(1) Saint-Albin (p. 423).
(2) Vicomte A. de Meaux, *loc. cit.* (p. 219).

CHAPITRE VII

Le deuxième cabinet de Broglie.

I. — Qu'est-ce que le septennat? — Interpellation sur la non-convocation des collèges électoraux; vote de l'ordre du jour pur et simple. — Démission du cabinet. — Le duc Decazes. — Constitution du deuxième cabinet de Broglie. — Sa situation précaire. — Élection de la commission des Trente.
II. — Le budget de 1874. — Le système financier de M. Magne. — Les impôts nouveaux.
III. — Le procès et la condamnation du maréchal Bazaine. — Caractères du jugement. — Bazaine a-t-il trahi?

I

Qu'est-ce que le septennat?

Le duc Decazes avait dit, on s'en souvient, à M. Pernolet : « C'est de la présidence du maréchal de Mac Mahon que datera la fondation de la République en France. » Esprit clairvoyant et fin, le duc Decazes ne s'attardait pas aux illusions volontaires; il n'avait plus la foi. Quand les chefs doutent, c'est que les troupes ont déjà fléchi. La débandade commençait.

On se bat sur la position choisie pour couvrir la retraite : le septennat; « rempart d'argile, » avait dit le duc de Broglie.

Qu'est, au juste, le « septennat » ? — « Personnel » ou « impersonnel », c'était le jeu à la mode. Par cette sorte de demi-dictature de confiance et d'estime

22 nov. 1873. remise au maréchal de Mac Mahon, la porte reste-t-elle ouverte, est-elle fermée devant la monarchie? Ou bien encore, si la République s'est fondée, — sans les républicains, — comment leur refuser la place où on a dû arborer leurs couleurs? Telle était l'alternative pressante de la double attaque et l'ambiguïté de la défense menacée de toutes parts.

Le duc de Broglie entend s'expliquer devant l'Europe et devant l'opinion. Dans une circulaire adressée aux agents diplomatiques et datée du 25 novembre, il donne, en ces termes, la formule du régime nouveau :

Explication du duc de Broglie.

« M. le maréchal de Mac Mahon reçoit, de la loi du 20 novembre, une des plus hautes marques de confiance qu'une nation puisse donner à un homme... La France attend de lui une politique ferme et modérée qui fasse respecter l'autorité et les lois, contienne l'esprit révolutionnaire, protège les intérêts conservateurs et assure, par là, le développement pacifique de la prospérité nationale. »

En somme, ni république, ni monarchie. On n'ose même pas employer le mot *trêve*, qui eût paru trop précis et eût trop rappelé le pacte de Bordeaux. C'est toujours la chambre noire!

Le duc de Broglie, qui avait renversé M. Thiers qui avait assisté, selon ses prévisions, à l'échec du comte de Chambord, qui avait voulu et obtenu le vote du septennat, était la première victime de ses laborieuses victoires. Il l'avait dit quelques semaines auparavant : « Tous ces gens me rendront bientôt responsable de leurs fautes. » Une majorité disloquée, un cabinet discrédité, de la lassitude, du découragement, des rancœurs, tels étaient les lendemains d'une journée où on avait mis le forceps à l'Assemblée pour lui arracher un intérimaire César.

La scission dans la majorité devait être accomplie bientôt par ce groupe de l'extrême droite qui avait tant à se plaindre et tant à se reprocher. Il se réunit le 21 novembre, chez le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia : « On se préoccupa de l'influence que le parti orléaniste cherchait à prendre sur l'esprit du maréchal, » dit M. de Vinols, et il ajoute que le groupe résolut de se porter au secours de MM. de La Bouillerie et Ernoul, membres légitimistes du cabinet.

24 nov. 1873.

Scission dans la majorité

Il y avait des sacrifices à faire, tout le monde le sentait; mais la question était de savoir si le duc de Broglie resterait au pouvoir, — éliminant ou éliminé.

Le lendemain du vote, l'Assemblée s'était ajournée au 24 novembre. Ce jour-là, en reprenant séance, elle entend un message de remerciement du maréchal de Mac Mahon, où le mot *République* n'est même pas prononcé.

On met immédiatement en discussion l'interpellation de M. Léon Say relative à la non-convocation des collèges électoraux dans les départements où des sièges étaient vacants. Cette interpellation visait le rôle particulier du ministère dans la crise récente ; c'était le duc de Broglie sur la sellette.

Interpellation Léon Say.

M. Léon Say dit qu'en reculant les élections, « le ministère a trahi le dépôt qui lui était confié, qu'il a voulu fausser la volonté du pays, au moment où un vote de majorité pouvait décider de ses destinées... » « Nous assistons aux derniers jours du cabinet du 25 mai, » observe M. Léon Say. — « C'est vrai, » interrompt le duc de Broglie. Mais on voit qu'il est résolu à tenir tête.

Après un débat où M. Beulé fait ses dernières armes, le duc de Broglie rallie encore une fois la majorité par une de ces manœuvres offensives qui lui sont habituelles : « Les républicains, en jouant avec de

24 nov. 1873. telles paroles, dit-il, en réponse à M. Léon Say, jouent avec le feu et avec le pétrole. » L'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement, est voté par 360 voix contre 311.

Le duc de Broglie est debout. Mais M. Beulé a dû confesser, au cours de la discussion, que, pour lui du moins, le cabinet est par terre.

Démission du premier cabinet Broglie.

Le *Journal officiel* du 25 novembre insère la note suivante : « Les ministres ont remis leurs démissions entre les mains de M. le maréchal-président de la République, qui les a acceptées. »

Les négociations pour la constitution du nouveau cabinet étaient déjà engagées.

Le duc Decazes était l'homme du jour. Jusque-là, il avait pu paraître sans se compromettre et s'imposer sans se risquer. C'était un très habile homme et, peut-être, le plus fin de tous les hauts personnages que le cours des choses appelait successivement sur le devant de la scène. Dans son jeu discret et à fleur de sourire, dans sa touche adroite, souple et légère, dans son air de n'y toucher pas, il restait tout ce que les âges nouveaux pouvaient supporter de la manière de Talleyrand. Politique de naissance et jusqu'aux moelles.

Les Decazes sont Girondins. Ils ont servi les Bonapartes, ils ont servi les Bourbons, ils ont servi les Orléans, en ménageant toujours leurs attaches avec le parti libéral : ce sont des parlementaires, et, du père au fils, de ces esprits moyens, surtout propres, comme dit Richelieu, à *moyenner* les grandes choses.

Les blancs, les purs, ont en horreur ces hommes charmants et pondérés qui sont à la lisière des partis et dont la souplesse est parfois bien dangereuse aux causes qu'ils servent. Anoblie par Henri IV, accablée de

faveurs par la tendre amitié de Louis XVIII, élevée par le roi Frédéric de Danemark au duché de Glücksberg, la famille avait, en cinquante ans, pris rang dans le meilleur monde, sans perdre toutes ses attaches avec le barreau et avec les affaires. Le vieux duc Élie Decazes, le favori de Louis XVIII, avait fondé et dirigé jusqu'à sa mort, en 1860, les importants établissement de Decazeville. 24 nov. 1873.

Son fils, le duc Louis, était né à Paris en 1819. Le duc Decazes. Avant la chute de Louis-Philippe, il avait appartenu à la carrière diplomatique, successivement secrétaire d'ambassade et ministre plénipotentiaire. Démissionnaire en 1848, membre du conseil général de la Gironde sous l'empire, il avait fait au gouvernement de Napoléon III une opposition très vive et avait été de ceux qui, en costume de garde national, envahirent la Chambre au 4 septembre. Député de la Gironde à l'Assemblée nationale, ami particulier du comte de Paris et du duc d'Aumale, il occupait une situation éminente dans le parlement. Il y brillait discrètement avec ses belles manières, son sérieux tempéré et fin, sa figure régulière, aux favoris déjà blancs, ses sourcils en broussaille, son regard perçant et inquiet, ce je ne sais quoi de prompt qui révèle la vivacité de l'intelligence et de l'esprit, sinon la stabilité et la sûreté. L'homme du monde parfait laissait percer parfois le bout de l'oreille du Gascon.

Il avait de l'activité, du jugement, du sang-froid, des habitudes larges et dispendieuses, de grands besoins, avec une façon d'être générale très habilement combinée, pleine d'art et de savoir-faire. Ironique et circonspect, le sourire dangereux, il était de ceux que les orateurs regardent en parlant. Mais peu fait pour les combats de tribune, et par là inférieur

24 nov. 1873.

au duc de Broglie et au duc Pasquier, il était à sa place surtout dans les conseils et les conciliabules. Son autorité s'était nourrie de son silence; sa réserve avait ménagé sa fortune : il s'installait sans bruit dans la faveur de l'Assemblée et dans celle du nouveau président.

L'ambassade de Londres.

Quand le duc de Broglie avait constitué son premier ministère, le 25 mai, il n'avait pas cru devoir attribuer un portefeuille au duc Decazes; de même que M. Thiers l'avait envoyé lui-même à l'ambassade de Londres, il avait nommé à Londres son futur successeur au ministère des affaires étrangères. Londres n'est pas si loin de Paris, et le duc Decazes, non sans se faire prier, consentit à entrer enfin dans le nouveau cabinet de Broglie. Mais il posait ses conditions.

Conditions du duc Decazes.

Il entendait que l'on rompît avec l'extrême droite et que l'on orientât la politique nouvelle vers l'union des centres : comme gage, il exigeait que les ministres compromis dans la tentative de restauration monarchique fussent écartés; que le gouvernement acceptât toutes les conséquences du vote du septennat, et notamment, ne tolérât aucune manifestation contre les pouvoirs du maréchal, qu'elle vînt des royalistes, des bonapartistes ou des radicaux; enfin, que le cabinet échappât à tout soupçon d'ultramontanisme.

Le duc de Broglie, s'il voulait rester dans le cabinet, devait laisser le ministère des affaires étrangères à son nouveau collègue; il se trouvait reporté, par conséquent, au ministère de l'intérieur. Il hésita beaucoup, mais les conservateurs firent appel à son dévouement. On sentait ce que l'on eût perdu en le perdant. Le maréchal déclarait qu'il ne pouvait se passer de lui. Le duc de Broglie se résigna : il prit le portefeuille de M. Beulé (1).

(1) Voir le récit du duc DE BROGLIE dans les *Mémoires de Gontaut-Biron* et, ci-dessous (p. 390), la lettre du duc Decazes.

Les deux membres légitimistes du cabinet, MM. de La Bouillerie et Ernoul, durent céder la place également; ce dernier non sans humeur, et cette humeur s'accrut encore du fait de se voir remplacer aux sceaux par un ami intime, un *alter ego*, M. Depeyre (1). 26 nov. 1873.

M. de La Bouillerie remit le ministère du commerce à M. Deseilligny, qui laissa le ministère des travaux publics à l'excellent M. de Larcy. Enfin, un autre membre du cabinet, M. Batbie, dont la rondeur proverbiale n'avait pas toujours racheté la lourdeur non moins légendaire, eut pour successeur à l'instruction publique M. de Fourtou. Le nouveau cabinet.

Celui-ci, pas plus que le duc Decazes, n'était favorable ni cher à l'extrême droite. Ainsi que l'observe le vicomte de Meaux, c'était un *bleu*. On devait s'apercevoir, par la suite, qu'il y avait, dans ce Périgourdin confiant en sa fortune, un ministre à poigne, avec des tendances bonapartistes. Il apportait du renfort à M. Magne, qui restait aux finances, et au général du Barail, qui, comme l'amiral de Dompierre-d'Hornoy, gardait son portefeuille. En somme, le mouvement à gauche était marqué : il y avait même, dans le dosage nouveau, une légère teinture bonapartiste. M. de Fourtou.

On multiplia les satisfactions et, en même temps, les complications, en attribuant quatre postes de sous-secrétaire d'État : M. Baragnon, le fougueux membre de la droite, à l'intérieur; M. Lefébure, aux finances; M. Vente, à la justice; M. Albert Desjardins, à l'instruction publique.

Il fallait la main du duc de Broglie pour conduire, au milieu des obstacles sans cesse renaissants, un attelage si diversement appareillé.

(1) Vicomte DE MEAUX (p. 616).

28 nov. 1873.

Attitude de l'extrême droite

Le ministère se constitue le 26 novembre. Dès le 28 novembre, M. de Dreux-Brézé fait savoir aux comités royalistes que la démission de MM. Ernoul et de La Bouillerie les met « en présence d'une lutte plus que probable » ; il ajoute seulement qu' « il n'appartient pas à ces comités d'entrer les premiers en lice ». C'était, déjà, la vengeance imminente du 19 novembre : le comte de Chambord tenait l'épée suspendue.

L'existence d'un ministère si péniblement constitué, si mal équilibré, ne pouvait être que précaire. Le chef du cabinet, lié volontairement à une tâche impossible, abandonné par ses amis, tiraillé entre les influences diverses qui se partageaient son ministère, la majorité et les partis conservateurs, allait assister à la ruine précipitée de son autorité et de ses espérances. La gauche, enhardie par le succès, le traquera de contradiction en contradiction et d'échec en échec, jusqu'au jour où sa haute physionomie rencontrera sur tous les bancs de l'Assemblée cette indifférence cruelle qu'il n'avait pas ménagée à ses adversaires.

Nouvelle loi des maires.

Le duc de Broglie avait été le rapporteur d'une des lois les plus libérales qu'eût votées l'Assemblée, la loi du 14 avril 1871 sur la nomination des maires et la police municipale. Il avait demandé et obtenu, en partie du moins, au nom de la commission et malgré l'opposition de M. Thiers, l'élection des maires par le conseil municipal. Or, le même duc de Broglie, vice-président du conseil et ministre de l'intérieur, crut devoir déposer, dès le 28 novembre, un projet de loi réclamant, à titre provisoire, la nomination des maires par le gouvernement central et par le préfet. C'était le contre-pied du régime libéral qu'il avait défendu et fait adopter.

Trois interruptions accueillent la lecture de ce

projet de loi et de l'exposé des motifs : — « C'est la décentralisation qui commence ! » s'écrie M. Tolain. — « C'est le régime municipal de l'empire ! » observe M. Arago. — « Voilà le programme de Nancy ! » achève M. de La Serve. 4 déc. 1873.

L'interpellation Lamy.

Bientôt, un catholique libéral, un conservateur, porte au cabinet les premiers et les plus rudes coups. M. Lamy, jeune et brillant député des gauches, subissant, dit-on, l'influence de Gambetta, inaugure, dès cette époque, la politique qu'approuva, longtemps après, Léon XIII : il se rallie à la République. M. Lamy est un esprit appliqué, un orateur laborieux, un talent rare; son esprit est pénétrant, sinon toujours juste; il a l'ardeur; il a la foi.

Le 4 décembre, il interpelle le cabinet sur le maintien plus ou moins légal de l'état de siège dans trente-neuf départements. Son premier mot est pour s'étonner de voir le duc de Broglie à la tête du nouveau ministère. Il réclame contre ces mesures « autoritaires et arbitraires » présentées comme indispensables. Dans la moitié de la France, ni liberté de réunion ni liberté de la presse; le suffrage universel est mis en suspicion. Et pourtant, le pays est calme : « La meilleure preuve de ce calme, c'est que le pays supporte depuis six mois le gouvernement actuel. » M. Buffet est obligé d'intervenir.

Embarras du duc de Broglie.

Le duc de Broglie, dans sa réponse, en est réduit à s'abriter derrière l'autorité de M. Thiers. Il rappelle que c'est celui-ci qui a imposé l'état de siège dans un certain nombre de départements : « En agissant ainsi, dit-il, je crois qu'il a eu une pensée politique et sage, et je suis loin de l'en blâmer. »

Comment la gauche résisterait-elle à la tentation de mettre, une fois de plus, le chef du gouvernement

5 déc. 1873. en contradiction avec lui-même? M. Jules Ferry se charge de la besogne, et il s'en acquitte fortement et durement : « Voilà bien, dit-il, de ces hommes d'État qui passent quinze ans dans l'opposition à demander la liberté et qui, une fois qu'ils sont au pouvoir, ne connaissent plus, ne rêvent plus, n'admirent plus que la force. Vos lois, ces lois que vous annoncez comme des lois de défense sociale, ne sont que des lois de défense électorale. »

Le cabinet doit se contenter de l'ordre du jour pur et simple.

Pris entre deux feux et entre deux préventions contraires, il traîne une vie misérable tandis que la droite, selon les prédictions de M. Rouher, se creusait à elle-même sa tombe en nommant la commission chargée de l'examen des lois constitutionnelles, la commission des Trente.

Election de la commission des Trente.

L'élection dura du 26 novembre au 4 décembre : il ne fallut pas moins de dix tours de scrutin pour compléter la commission. La droite était partagée entre sa volonté de s'assurer la majorité et le danger de reléguer la gauche dans l'abstention, si celle ci n'obtenait pas sa part. On procéda donc au scrutin par lents dosages et, finalement, la droite crut avoir cause gagnée parce qu'elle n'avait laissé entrer dans la commission que cinq membres du centre gauche : MM. Dufaure, Laboulaye, Waddington, Cézanne et Vacherot. L'extrême droite, réduite également à la portion congrue, ne cacha pas son mécontentement.

La droite modérée et le centre droit devenaient les arbitres des destinées de la France. Ces deux groupes gardaient jalousement les instruments d'une autorité dont ils ne savaient que faire.

La commission se constitue le 5 décembre : elle

confie la présidence à M. Batbie : fiche de consolation ; elle nomme MM. de Talhouet et Audren de Kerdrel vice-présidents. Elle établit le programme de ses travaux, et décide qu'elle s'occupera de l'élaboration d'un projet de loi électoral, puis des lois relatives à l'organisation des pouvoirs publics : d'abord, le système de suffrage, puis l'ensemble des institutions. 5 déc. 1873.

La commission, une fois ces préliminaires établis, se donne du temps. MM. Waddington et M. Laboulaye sont chargés de procéder à une étude théorique des constitutions européennes et américaines. Le duc de Broglie respire.

II

La fin de l'année parlementaire fut consacrée au budget de 1874. Le budget de 1874.

Le projet de budget avait été déposé par M. Léon Say sous la présidence de M. Thiers, le 17 mars 1873. Mais, par suite des lenteurs inhérentes au système, il ne venait en séance que dans le mois de décembre ; il ne devait même pas être voté complètement dans le cours de l'année. Sa discussion ne s'acheva, en réalité, qu'en mars 1874.

M. Magne avait succédé à M. Léon Say. Le système politique étant différent, le budget ne pouvait rester le même. Les fluctuations de la politique ont toujours leurs suites sur le régime financier du pays. La passion aveugle précède l'intérêt, qui, lui, sait où il va.

M. Thiers, nourri à l'école du baron Louis, avait été l'adversaire déclaré des hardiesses économiques de l'empire. La majorité de l'Assemblée, en confondant, Divergences économiques de M. Thiers et de M. Magne.

5 déc. 1873. dans une admiration égale, la compétence financière de M. Thiers et celle de M. Magne, rapprochait l'eau et le feu. M. Thiers était l'économiste de la vieille bourgeoisie, ami de la terre et protectionniste à la Colbert. M. Magne représentait plutôt la bourgeoisie moderne, urbaine, mêlée au mouvement des affaires, l'œil tourné vers la Bourse et les marchés internationaux; quoiqu'il fût plus mesuré que les premiers conseillers de l'empereur, apôtres déclarés du libre-échange, sa méthode était plus souple et plus large que celle de M. Thiers.

Celui-ci avait à peine quitté le pouvoir, que les divergences, atténuées jusque-là, par respect pour son autorité, apparurent. M. Thiers avait inauguré tout un programme en réservant, par le traité de Francfort, la liberté des tarifs, en dénonçant les traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique (15 et 18 mars 1872), en imposant, en quelque sorte, à l'Assemblée le vote des taxes à l'entrée sur les matières premières, en rétablissant, par la loi du 30 janvier 1872, la surtaxe de pavillon, qui protège la marine marchande. Le produit de ces taxes était escompté dans le projet de budget déposé par M. Léon Say.

M. Magne et le nouveau budget.

Quand M. Magne revint au pouvoir, le système de M. Thiers fut reconnu dangereux au point de vue économique, stérile au point de vue fiscal. A vrai dire, le pays lui-même était incertain : là, comme en politique, il cherchait ses voies. Le contribuable, accablé d'une énorme surcharge d'impôts, ne savait à qui entendre. Dans les débats d'une Assemblée où les partis représentent des groupements d'intérêts, au cours de la discussion confuse d'un budget en quelque sorte amorphe, nous assistons à la genèse des débats financiers où s'esquisseront,

par la suite, les premiers linéaments d'une nouvelle organisation sociale. 5 déc. 1873.

M. Magne présente donc un nouveau budget. M. Chesnelong est rapporteur général. La manière prudente et réservée du premier, le talent un peu vague et superficiel du second ne sont pas de nature à projeter de la lumière sur ces difficiles obscurités. Les spécialistes seuls s'y complaisent, quitte à s'embrouiller dans les chiffres et les statistiques contradictoires. L'Assemblée, appliquée, sérieuse, voulant comprendre et jugeant avec sa bonne foi, mais aussi avec ses préjugés, est décidée surtout à faire face aux engagements pris par la France ; elle recherche, un peu à tâtons, l'équilibre si difficile à obtenir parmi tant d'oscillations diverses. Échec au protectionnisme.

M. Magne commence par rayer, sur le budget de M. Léon Say, tout ce qui se rattachait au système de M. Thiers.

L'impôt sur les matières premières, établi par la loi du 26 juillet 1872, est une atteinte portée à l'activité de notre grande industrie, — on se souvient des incidents que le projet avait soulevés en janvier 1872. M. Thiers avait dû jouer de sa démission pour faire voter l'impôt. — On reconnaît que maintenir cette loi, c'est engager le système de nos relations économiques extérieures ; c'est rompre avec l'Angleterre et provoquer des difficultés avec la plupart des autres puissances.

Le haut commerce, la haute banque joignent leurs doléances à l'action diplomatique.

On avait prévu 93 millions au budget : on est en présence d'une recette de 1.800.000 francs. La loi est reconnue inapplicable. Dès le 17 juillet 1873, le nouveau cabinet en demande l'abrogation.

5 déc. 1873.

Même résultat négatif pour la surtaxe de pavillon. Les États-Unis (1), l'Autriche (2), l'Angleterre, le Danemark, protestent ou exercent des représailles. On les écoute. Les représentants des ports se plaignent très haut de ce « barrage artificiel élevé à grands frais devant nos fleuves et devant nos ports ». Le cabinet n'est pas fâché de remporter ce succès rétroactif sur M. Thiers et dans une courte semaine — 20-28 juillet, — la Chambre vote à la fois la suppression des droits sur les matières premières, la remise en vigueur des conventions de commerce et de navigation passées sous l'empire avec l'Angleterre et la Belgique, et, enfin, l'abolition de la surtaxe de pavillon (3).

Déficit dans les recettes prévues.

C'est toute une révolution économique enlevée en fin de session et qui, dans le tumulte des querelles politiques, passe presque inaperçue.

En tenant compte de quelques autres modifications

(1) Par mesure de rétorsion, le gouvernement de Washington avait remis en vigueur une surtaxe *ad valorem* de 10 °/o sur les marchandises importées aux États-Unis par des navires français. Ce droit fut aboli en même temps que la surtaxe de pavillon. — *Documents diplomatiques*, 1873 (p. 197).

(2) La surtaxe de pavillon était en contradiction avec l'article premier de la convention franco-autrichienne du 11 décembre 1866, convention dont le bénéfice s'étendait à l'Italie, à l'Allemagne, et indirectement à la Grande-Bretagne. L'Autriche refusa d'annuler l'acte du 11 décembre 1866.

(3) En ce qui concerne la Grande-Bretagne, après la dénonciation du traité de 1860, survenue le 15 mars 1872, un nouveau traité avait été conclu, le 15 novembre suivant, mais il n'avait pas été ratifié.

Quand le cabinet de Londres eut la certitude que la surtaxe de pavillon serait abolie, il reprit les négociations, et un traité fut signé le 23 juillet 1873, rétablissant pour quatre ans le régime des conventions de 1860.

Le même jour fut signé avec la Belgique un autre traité annulant l'acte de dénonciation du 28 mars 1872 et replaçant les deux pays sous le régime du traité du 1er mai 1861.

Ces deux traités devaient expirer le 10 août 1877, époque à laquelle la France recouvrait une complète liberté d'action dans ses relations économiques internationales.

dans le tableau des recettes, un déficit de 134 millions apparaît dans le budget. D'autre part, des insuffisances d'évaluation au chapitre des dépenses montent à 43.800.000 francs. Il faut donc trouver 175 millions de francs pour assurer l'équilibre du nouveau budget. 30 déc. 1873.

Ces 175 millions de francs ne peuvent provenir que de la création d'impôts nouveaux. Ici, M. Magne se rapproche de M. Thiers. La majorité conservatrice ne lui permettrait pas de s'adresser à la terre, à la richesse acquise, au capital constitué, au revenu plus ou moins déclaré. Il ne reste qu'une ressource, les contributions indirectes et les impôts de consommation. C'est bien dans ce sens que vont se porter les efforts de M. Magne et de la commission du budget. Le budget de M. Magne, ménageant à la fois la propriété terrienne et la haute industrie, la fortune, l'épargne et le mouvement financier, frappant surtout la consommation qui, par sa diffusion même, ignore la charge et multiplie incidemment la recette, le budget de M. Magne est, par excellence, le budget néo-bourgeois.

Recherche d'impôts nouveaux.

La guerre d'escarmouches entre les intérêts divers se prolonge pendant tout le mois de décembre, mais elle ne pouvait aboutir à des résultats décisifs dans un délai aussi court. C'est pour la forme que la loi du 30 décembre 1873 promulgue le budget de 1874. En approuvant ce budget, l'Assemblée sait qu'il s'en faut de plus de 40 millions qu'il soit en équilibre.

D'un commun accord, on remet aux premiers mois de l'année 1874 le vote nécessaire des impôts complémentaires. En fait, les impôts nouveaux ne furent adoptés qu'à la suite de longues discussions.

Les matières éminemment imposables : alcools, pétroles, sel, sucres, furent l'objet de discussions très

31 déc. 1873. serrées où les principes de la science financière moderne se dégagèrent lentement.

Le régime successoral.

Le régime successoral fut visé par une proposition de M. Méline réclamant la refonte des droits de mutation par décès selon la tarification suivante en ligne directe 1 fr. 25; entre frères et sœurs, etc.., 7 fr. 50; entre grands-oncles, petits-neveux, etc., 9 francs; entre héritiers au douzième degré, 12 francs; entre étrangers 15 francs. Cette proposition et celle de M. Raoul Duval fixant le droit successoral en ligne directe à 2 francs, décimes compris, provoquèrent une levée de boucliers de la part des défenseurs de la propriété héréditaire. Les disciples de Le Play abondaient dans l'Assemblée. Les arguments philosophiques appuyèrent les arguments économiques. Ce furent de belles passes d'armes, un peu théoriques et sans résultat immédiat.

Les impôts de consommation.

On alla au plus pressé et au plus court. Les trois lois du 30 décembre 1873, du 19 février 1874, du 21 mars 1874, caractéristiques du budget de M. Magne et modificatrices du système de M. Thiers, visèrent surtout les contributions indirectes et frappèrent les objets de grande consommation.

Loi des 30 et 31 décembre 1873 : Droits d'enregistrement, 16 millions; — demi-décime sur les contributions indirectes, 15 millions et demi; — sucres, 6.600.000; — huiles minérales, 1.500.000; — huiles végétales, 6.200.000. — droit sur les savons, 7.000.000; — stéarine et bougies, 9 millions; — augmentation sur les droits d'entrée, 10 millions, etc...

Loi du 19 février 1874: Augmentation des droits fixes sur les actes extra-judiciaires, 5 millions; — timbre proportionnel des effets de commerce, 13 millions, etc...

Loi du 21 mars 1874: Réduction de la tolérance

à 20 litres d'alcool pour les bouilleurs de cru, 2 millions ; — augmentation du droit sur la petite vitesse, 21 millions. 6 octob. 1873.

Depuis sa réunion jusqu'à cette date, l'Assemblée nationale avait voté près de 700 millions d'impôts nouveaux.

Des mesures sages préparèrent la réfection éventuelle du cadastre. On soumit les raffineries de sucre et de pétrole à l'exercice. On fit surveiller de plus près le rendement des taxes sur le timbre et sur les effets de commerce, sur les bouilleurs de cru.

Malgré tout, les sacrifices demandés au pays étaient trop lourds et le désaccord entre les intérêts trop irréductible pour qu'on bouclât ce budget difficile. M. Magne ne put obtenir l'équilibre recherché par son adroite ingéniosité et l'exercice 1874 resta en déficit de 21.440.000 francs.

Déficit.

III

Les enquêtes parlementaires et judiciaires sous la troisième République

Ces débats n'intéressaient guère ce qu'on appelle « l'opinion ». Elle était comme suspendue au drame qui se déroulait alors à Trianon. Le procès du maréchal Bazaine inaugurait la série de ces grandes assises judiciaires qui marqueront d'un trait si particulier l'histoire de la troisième République.

Goût du scandale ou besoin de vérité; foi dans une sanction suprême, la justice, ou satisfaction d'un instinct naturel aux foules, la suspicion; croyance, illusoire peut-être, à l'efficacité des procédures juridiques, tous ces sentiments mêlés produisent le recours si fréquent, dans les choses de la politique, à l'enquête publique ou à l'autorité des magistrats.

6 octob. 1873. Un peuple qui garde pour lui l'exercice du pouvoir veut savoir. Par la publicité des débats, il se constitue lui-même juge. Tout homme public relève de lui. L'inquisition, la dénonciation permanente deviennent des services d'État. C'est en passant sans cesse à l'étamine ceux qui prétendent le conduire que le peuple les tient. Les bons mêmes doivent accepter ce contrôle : plus suspects parce qu'ils sont meilleurs.

Cette surveillance jalouse, cette enquête constante sont funestes, dit-on, au secret d'État : oui, s'il y a un secret d'État. Mais, parmi la foule qui se presse aux avenues du pouvoir, dans ce vacarme de la publicité et des cent mille voix de la presse, dans cette bousculade des « dix mille » se disputant l'autorité, dans la rivalité continuelle et exaspérée des cercles, des partis, des comices, alors que l'information de tous est le ressort indispensable à l'action de tous, comment un mystère quelconque pourrait-il exister, durer ? L'homme politique moderne doit avoir son âme à nu et son procédé à découvert. La franchise et la droiture sont ses voies. Qui dit mandat public dit comptes publics. Comment les ministres sont-ils responsables si ce n'est devant l'opinion ?

Ainsi, l'enquête — judiciaire ou parlementaire — n'est peut-être que le premier embryon d'un organisme indispensable au régime démocratique. L'Égypte jugeait ses rois ; Athènes pratiquait l'ostracisme : Aristide, bon citoyen, inscrivait lui-même son nom sur la coquille. La recherche inquisitoriale de la vérité et des responsabilités est la sanction suprême et logique d'un système qui n'a d'autre principe et d'autre sauvegarde que la lumière.

Après la guerre, l'Assemblée, répondant à la volonté

de la nation, institua les commissions parlementaires chargées de découvrir la cause des désastres politiques et militaires. Le champ si vaste des malheurs publics fut fouillé; les responsabilités se précisèrent. 6 octob. 1873. Les commissions d'enquête sur la guerre.

La législation militaire stipule impérativement que tout officier qui a perdu une place forte doit rendre compte de sa conduite devant un conseil d'enquête (1).

Tous les officiers généraux ou autres, signataires de capitulations avec l'ennemi, passèrent donc devant le conseil d'enquête constitué, le 30 novembre 1871, sous la présidence du maréchal Baraguay d'Hilliers.

Les signataires de la capitulation de la place de Metz et de l'armée du Rhin étaient soumis à l'application de la loi. Un fait aussi grave, ayant eu de telles conséquences, l'inutilisation et le lent anéantissement d'une des plus belles armées françaises, 160.000 hommes livrés à l'ennemi, la reddition d'une place frontière de premier ordre, de tels faits pouvaient-ils être soustraits à l'investigation publique ?

D'ailleurs, l'opinion était saisie. A peine la guerre était-elle finie que les officiers, rentrant d'Allemagne, propageaient partout la plainte, les doutes, les soupçons qui, même avant la capitulation, s'étaient répandus presque invinciblement dans les rangs de l'armée.

Des officiers distingués, le colonel de Villenoisy et le colonel Lewal; d'autres, un certain Valcourt, le colonel d'Andlau (2) qui finirent tous deux en police correctionnelle, avaient fait appel à la vindicte publique, soit par des rapports sévères adressés au Le gouvernement et l'opinion sont saisis de l'affaire de Metz.

(1) La procédure devant les conseils d'enquête est réglée par le décret du 13 octobre 1863 sur le service dans les places de guerre (art. 264 à 267).

(2) On a su, dès l'époque du procès, que le livre : *Metz, combats et capitulations*, est du colonel d'Andlau.

6 octob. 1873.

gouvernement, soit par des publications retentissantes, soit par des pétitions soumises directement à l'Assemblée. Les habitants de l'illustre et malheureuse ville détachée de la France par la paix de Francfort avaient dénoncé, avec une colère touchante, les fautes, les erreurs, les calculs peut-être, dont ils étaient les victimes (1); un article, signé de M. A. Mézières, paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1871, était une longue accusation dont un homme public devait chercher à se laver (2). Enfin, Gambetta, ministre de la guerre, avait poussé le fameux cri: « Bazaine a trahi! »

Le silence pouvait-il se prolonger? La gravité du désastre n'était-elle pas une raison légitime de l'attente universelle? Certaines obscurités qui planaient sur le parti pris par le maréchal de rester sous Metz et sur des négociations singulières ne devaient-elles pas être éclaircies? Puisque le maréchal réclamait des juges, devait-on les lui refuser?

L'affaire de Metz devant l'Assemblée.

Le 29 mai 1871, l'Assemblée discutant le rapport du comte Rampon sur une pétition du colonel du génie Cosson de Villenoisy demandant une enquête sur la capitulation de Metz, le général Changarnier prétend venger l'armée du Rhin des « calomnies indignes » répandues sur sa conduite. M. Thiers intervient annonçant que le maréchal Bazaine sollicite formellement des juges (3); puis le ministre de la guerre déclare que tous les commandants de place

(1) *Le Blocus de Metz,* publication du CONSEIL MUNICIPAL, Metz, in-8°.

(2) Un premier article avait paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1870.— Voir aussi la polémique qui se produisit dans les numéros d'octobre et novembre 1871.

(3) Dès le 26 novembre 1870, son compagnon d'armes, le maréchal Canrobert, lui écrivait de Stuttgard lui suggérant l'idée de réclamer la constitution d'un conseil d'enquête

ayant capitulé seront traduits devant un conseil d'enquête. 6 octob. 1873.

Le 12 avril 1872, le conseil d'enquête rend son avis sur la capitulation de Metz. Il blâme sévèrement le maréchal Bazaine.

M. Thiers était opposé, dit-on, au projet de traduire le maréchal devant un conseil de guerre. La sagesse un peu timorée de l'illustre président reculait devant les conséquences d'un tel acte. Pourtant, le 7 mai 1872, le ministre de la guerre, général de Cissey, ordonne d'informer contre le commandant en chef de l'armée du Rhin. A l'ouverture de l'instruction, qui est confiée au général Séré de Rivière, le maréchal Bazaine se constitue prisonnier.

Opinion de M. Thiers.

L'instruction dure de longs mois. Elle est close à la fin de mars 1873. Par décision du 24 juillet suivant, le maréchal Bazaine est renvoyé devant un conseil de guerre, sous les chefs d'accusation suivants :

Le maréchal Bazaine envoye devant un conseil de guerre.

1° Avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ;

2° Avoir, comme commandant en chef de l'armée devant Metz, signé en rase campagne une capitulation qui a eu pour résultat de faire poser les armes à ses troupes ;

3° N'avoir pas fait, avant de traiter verbalement et par écrit, tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

Ce fut une véritable difficulté, pour le général du Barail, ministre de la guerre, ancien commandant de la cavalerie à Metz, sous les ordres du maréchal Bazaine, de constituer le conseil de guerre.

Constitution du conseil de guerre.

6 octob. 1873.

L'article 2 de la loi militaire de 1857 portait que pour « juger un général de division ou un maréchal de France, les maréchaux devaient être appelés suivant l'ordre de l'ancienneté à siéger dans le conseil de guerre ». L'article 36 spécifiait qu' « aucun des généraux ayant été sous ses ordres ne peut faire partie du conseil de guerre ».

Ces deux prescriptions rendaient impossible la constitution du conseil chargé de juger le maréchal Bazaine. A ce moment, l'armée ne comprenait que quatre maréchaux ; deux d'entre eux, les maréchaux Lebœuf et Canrobert, avaient servi à Metz ; restaient les maréchaux Baraguay d'Hilliers [1] et de Mac Mahon. Le premier, ayant présidé le conseil d'enquête, se trouvait exclu par l'article 24 de la loi. Quant au maréchal de Mac Mahon, il était chef de l'État.

Loi du 16 mai 1872

L'Assemblée nationale dut modifier la législation. Elle vota, le 16 mai 1872, une loi permettant aux généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi de siéger dans un conseil de guerre chargé de juger un maréchal de France [2].

Il parut que le duc d'Aumale, l'un des plus anciens généraux de division, ancien commandant en chef des forces d'Algérie, réintégré dans ses grades et honneurs par un décret de mars 1872, avait seul la situation et l'autorité nécessaires pour conduire cette difficile affaire.

Le duc d'Aumale hésita beaucoup. Il disait : « Je ne veux pas être le Laubardemont du maréchal, ni rentrer dans l'armée par cette porte-là. » Cependant,

(1) Il y avait entre le maréchal Baraguay d'Hilliers et le maréchal Bazaine des causes d'hostilité qui remontaient à la guerre d'Italie. — Voir d'Hérisson, *La légende de Metz* (p. 212), et Ernest Daudet, *Le duc d'Aumale* (p. 276).

(2) *Souvenirs* du général du Barail (t. III, pp. 447 et suiv.).

il finit par céder à la nécessité de la situation et aux instances du ministre de la guerre (1). Les amis du maréchal Bazaine, et le maréchal lui-même, ne se sont pas fait faute de dire que le tribunal ainsi présidé avait son opinion arrêtée d'avance et que le procès était le résultat d'une entente entre les orléanistes libéraux et les républicains, décidés à porter le dernier coup à la légende impériale (2). 6 octob. 1873.

Le conseil de guerre.

Il est difficile parfois aux consciences les plus délicates de distinguer, dans les motifs qui les déterminent, entre la passion politique et le souci du bien public. Le poids de l'opinion qui chargeait alors le maréchal créait une poussée presque irrésistible contre lui. Les débats devaient nécessairement s'ouvrir sous cette impression. Aussi, de tels procès sont de ceux qui ont toujours, en dernière analyse, leur appel devant l'histoire.

Le conseil de guerre fut ainsi constitué : *Généraux ayant commandé en chef; — Président :* le duc d'Aumale ; de La Motterouge, de Chabaud La Tour, Tripier. *Généraux ayant commandé une division :* de Martimprey, Princeteau, Martineau. *Commissaire du gouvernement :* le général Pourcet, ancien aide de camp du général Changarnier. *Rapporteur :* le gé-

(1) Sur les opinions diverses au sujet de la désignation du duc d'Aumale, cfr. Ernest DAUDET, *Le duc d'Aumale* (pp. 270 et suiv.) ; D'HÉRISSON, *La légende de Metz* (pp. 226 et suiv.); DU BARAIL (t. III, p. 448).

(2) Pascal Duprat, député à l'Assemblée nationale, écrit (sans date) : « Vous recevrez sous peu quelques notes que je prendrai dans les dossiers du conseil d'enquête sur les capitulations. A propos de toutes ces hontes, vous devez être content de la manière dont je mène, dans la commission, les lâches et les traîtres qui nous ont perdus. Sans moi, Bazaine ne serait pas aujourd'hui devant un conseil de guerre. Je travaille, dans ce moment, à faire déférer à un tribunal militaire la capitulation de Sedan et je compte y réussir. Nous montrerons aux bonapartistes la sale guenille de César. » — TOUSSAINT-NIGOUL, *Pascal Duprat*, in-8° (p. 145).

6 octob. 1873.

néral Séré de Rivière, qui avait commandé, en Italie, le génie de la division Bazaine (1).

On décida que les séances du conseil de guerre se tiendraient au palais de Trianon. Sous les ombrages déjà jaunis du parc de Versailles, le pavillon aux pilastres de marbre rose vit s'ouvrir un drame non moins émouvant que ceux qu'évoque son royal passé.

Première audience.

« Le 6 octobre, à midi, le conseil entre en séance. Le duc d'Aumale, président, portant le grand-cordon de la Légion d'honneur, déclare l'audience ouverte et donne l'ordre au brigadier de service d'aller chercher le maréchal Bazaine.

» A midi quinze, le maréchal en grand uniforme et portant le grand-cordon de la Légion d'honneur est introduit. Il s'incline devant le bureau du conseil de guerre et se dirige vers le fauteuil qui lui est réservé. Le général président dit au maréchal Bazaine : — « Maré» chal, asseyez-vous. » Lecture est donnée de l'arrêt qui renvoie l'affaire devant le conseil de guerre en désignant les membres qui doivent le composer.

Premier interrogatoire.

» Après cette lecture, le général président s'adressant à l'accusé lui dit, d'un ton assez sec : — « Accusé, » levez-vous ! Quel est votre nom ?

» R. — Henri-Achille Bazaine.

» D. — Quelle est votre profession ?

» R. — Maréchal de France.

» D. — Quel est votre âge ?

» R. — Soixante-deux ans.

» D. — Quel est votre lieu de naissance ?

» R. — Versailles (2). »

(1) Les amis du maréchal disaient du général Séré de Rivière qu'il était l'ami de Gambetta et que M. Challemel-Lacour avait collaboré à son rapport.

(2) *Procès du maréchal Bazaine*. Compte rendu des débats. Ghio, 1874, in-8º (p. 2).

Ainsi, la même ville assistait aux deux extrémités de cette carrière si étrangement contrastée. 6 octob. 1873.

On lut les états de services du maréchal : Il s'était engagé soldat au 38e de ligne, le 28 mars 1831 ; il avait été fait colonel par Louis-Philippe, général et maréchal de France par l'empire. Il avait soixante-sept campagnes, six blessures ; il avait été cité treize fois à l'ordre du jour ; il était grand-croix de la Légion d'honneur et titulaire de la médaille militaire ; il avait quarante-deux ans et demi de services dont trente-cinq de guerre. En additionnant, selon la règle, les années de services et les campagnes, il avait cent neuf ans et demi de services. États de service.

Ce soldat était maintenant « l'accusé ».

Le maréchal avait choisi pour défenseur Me Lachaud. Une grande affluence de public suivit les péripéties du procès. Au cours de son interrogatoire, le maréchal Bazaine parut calme, un peu lourd et apathique, parfois à demi somnolent et comme indifférent. Il ne se réveillait et ne faisait tête que s'il s'agissait d'une polémique personnelle ou d'un de ces faits mystérieux où l'accusation insistait, par exemple le fait Régnier.

L'acte d'accusation est lu par le général Séré de Rivière. Il est long, minutieux, âpre. La première partie du rapport est consacrée aux opérations qui précèdent le siège de Metz et notamment à la bataille de Forbach : on reproche au maréchal Bazaine d'avoir inauguré, dès lors, la tactique systématiquement expectante qui devait perdre son armée en n'envoyant pas à temps le secours réclamé par le général Frossard, « le professeur ». L'acte d'accusation.

La seconde partie du rapport suit le maréchal Bazaine depuis le 12 août, jour où l'empereur Napo-

6 octob. 1873. léon III, sous la pression de l'opinion, le nomme commandant en chef. Il porte, dès lors, la responsabilité de tous les actes qui décident du sort des armées de l'Est, non seulement de celle de Metz, mais aussi de celle de Sedan, puisqu'il est généralissime et que son projet de sortie formulé à diverses reprises jusqu'au 23, dans ses dépêches au gouvernement et à l'empereur, attire vers lui l'armée de Mac Mahon (1).

Apathie de Bazaine

Bazaine s'accroche à Metz : les batailles sanglantes et presque victorieuses que livrent ses lieutenants, on dirait qu'il s'en désintéresse. A Borny, à Rezonville, à Saint-Privat, la préoccupation suprême du maréchal paraît être surtout de ne pas quitter Metz. Ses ordres sont toujours confus, obscurs. Sa volonté claire ne se dégage pas. Son attitude, ses actes révèlent une apathie inexplicable, une résignation froide et silencieuse qui cache on ne sait quoi, calcul ou impéritie. S'il parle, c'est pour se plaindre de ses troupes qui, pourtant, combattent héroïquement, ou de leurs chefs qui, pourtant, lui obéissent aveuglément. Il est le maître.

Le « conseil de guerre » qu'il consulte, sans pouvoir abriter derrière lui sa responsabilité de général en chef, ne fait, en somme, que suivre les inspirations qu'il lui donne. Si la mauvaise humeur existe dans l'armée, et elle s'accroît peu à peu, elle ne provoque aucune manifestation sérieuse, aucun acte. L'armée se laisse mener, sans savoir, sans comprendre, à l'issue terrible ; c'est à peine si, au fur et à mesure que

(1) L'appréciation des responsabilités est si complexe dans ces grands événements militaires, qu'on ne peut s'étonner que les avis les plus autorisés diffèrent. On lira avec intérêt la récente étude inspirée par la publication des documents inédits du Ministère de la guerre : *La Psychologie militaire de Bazaine pendant la guerre de 1870, et spécialement du 5 au 15 août*, par le général Bonnal. *Revue des Idées* du 15 février 1904.

les yeux se dessillent, on sent bondir tant de braves cœurs gonflés de rage dans l'impuissance et le silence. 19 octob. 1873

La troisième partie du rapport est consacrée aux tentatives si rares du maréchal pour communiquer avec le dehors et aux efforts faits du dehors pour communiquer avec lui, à l'attitude ambiguë prise par le maréchal à l'égard du gouvernement de la Défense nationale, aux relations avec l'impératrice, au trouble que les considérations politiques jettent dans l'accomplissement du devoir militaire, aux négociations avec l'état-major général allemand où s'enlize peu à peu le maréchal, au rôle de Régnier, à la mission du général Bourbaki, à celles du général Boyer, à la lente capitulation qui se prolonge, en quelque sorte, du 7 au 29 octobre, pour aboutir au *désastre*.

L'acte d'accusation poursuit en ces termes :

C'est ainsi que finit l'armée du Rhin, victime des menées ambitieuses de son chef; c'est ainsi que fut entraînée dans la ruine de l'armée la place de Metz, qui, abandonnée à elle-même, aurait pu opposer une résistance prolongée à l'ennemi, de manière à attendre le moment de l'armistice. C'est ainsi que la Lorraine devint prussienne. Conclusion du rapport.

... Au moment où la pénurie des vivres, pénurie qu'il aurait si facilement pu prévenir, força le maréchal Bazaine à capituler, se rassemblaient sur la Loire, entre Nevers et Blois, cinq corps d'armée français. La cohésion manquait assurément à ces nouvelles levées, mais leur effectif était très considérable, et les Allemands n'auraient eu à leur opposer, retenus qu'ils étaient par les nécessités du blocus de Paris, que des forces très inférieures en nombre. Si l'armée du prince Frédéric-Charles, dont les premières troupes commencèrent à s'ébranler dès le 21 octobre, et qui atteignit Fontainebleau et Pithiviers vers le 25 novembre, avait été retenue sous les murs de Metz, les conditions de la lutte auraient été tout autres devant Orléans. On ne peut hasarder à ce sujet que des conjectures, mais le succès remporté à Coulmiers par deux corps d'armée français, qui ne furent même pas engagés en entier, permet de penser que, sans l'in-

19 octob. 1873.

tervention de l'armée du prince Frédéric-Charles, il eût été possible de dégager Paris... Sedan, Metz, Orléans, le nom du maréchal Bazaine demeurera éternellement attaché à ces trois grands désastres de la guerre de 1870 (1).

Interrogatoire du maréchal Bazaine.

L'interrogatoire du maréchal occupa une semaine entière, du 13 au 19 octobre. Il se défendit avec retenue et modération, non sans une réserve dédaigneuse, n'accusant personne, circonspect et parfois obscur dans ses réponses comme il l'avait été dans ses ordres et dans sa conduite. Sa défense, le maréchal l'avait exposée déjà dans un livre où il avait fait usage des archives officielles qu'il garda d'abord par devers lui (2). Souvent il alléguait la difficulté de se souvenir de tous les détails d'une si vaste entreprise.

Discussion du rapport.

Son point de vue était le suivant : dans la position où était la France, le plus sage était de lui conserver une armée capable de tenir jusqu'à la conclusion de la paix; en la gardant intacte, on pesait sur les prochaines négociations et, la paix une fois conclue, on était en mesure d'assurer l'ordre et la tranquillité publics. Or, la meilleure manière de sauver cette armée, dans l'état où elle était après les premières défaites de la frontière, c'était de l'appuyer sur une place forte comme Metz et de menacer ainsi les derrières et les communications de l'ennemi. Ce plan était, en somme, inspiré par celui de Napoléon dans la seconde partie de la campagne de France. L'armée manquait de la confiance et des ressources nécessaires pour entreprendre sérieusement de faire une

(1) *Compte rendu des débats* (pp. 38-40).

(2) *L'armée du Rhin depuis le 12 août jusqu'au 29 octobre 1870*, par le maréchal Bazaine. Plon, 1872, in-8°. — Plus tard, le maréchal Bazaine entreprit une nouvelle justification et il publia, en 1883, le livre intitulé : *Épisodes de la guerre de 1870* et le *Blocus de Metz*, par l'ex-maréchal **Bazaine**. Madrid, Gaspard, 1883, in-8°.

trouée et de se lancer à travers la France ayant sur ses talons l'armée allemande supérieure en nombre; les munitions eussent fait défaut dès la seconde journée, même si la première rencontre eût été une victoire. Le plus sage était donc de garder Metz et de tenir l'ennemi en haleine par une lutte incessante et désespérée, et, selon le mot du maréchal Canrobert, de se défendre « à coups de griffes ». 19 octob. 1873.

D'ailleurs, tous les généraux qui commandaient sous les ordres du maréchal avaient connu les moyens de défense, les projets, les résolutions. Aucune contradiction sérieuse ne s'était produite. Ils n'avaient ignoré ni les nouvelles, ni les négociations, ni les conditions de l'ennemi. Tout le monde avait fait pour le mieux, et si l'on avait été vaincu, c'est que, dès le premier jour, la partie était désespérée.

En prétendant faire du chef de l'armée de Metz le bouc émissaire des désastres, on cachait à la nation la première chose qu'on lui devait, la vérité sur elle-même.

Les négociations entamées à diverses reprises, même par ce Régnier, — agent suspect ou intermédiaire utile, — n'avaient pour but que de conserver, dans des conditions honorables, une armée intacte à la France : « J'espérais obtenir des conditions avantageuses pour l'armée, pour elle et pour l'intérêt du pays, dit le maréchal. L'armée serait sortie et aurait pris position dans une zone neutre déterminée, où elle se serait tenue à la disposition de l'ordre social menacé. »

Bazaine et le duc d'Aumale.

C'est sur cette observation que s'engage entre le général président du conseil de guerre et le maréchal ce court dialogue resté célèbre :

« Bazaine. — Ma situation était, en quelque sorte, sans exemple. Je n'avais plus de gouvernement; j'étais,

3 déc. 1873. pour ainsi dire, mon propre gouvernement à moi; je n'étais dirigé par personne; je n'étais plus dirigé que par ma conscience.

» LE GÉNÉRAL PRÉSIDENT — Ces préoccupations de négociation, alors, étaient donc plus puissantes sur votre esprit que la stricte exécution de vos devoirs militaires?

» R. — Oui; j'admets parfaitement que ces devoirs soient stricts quand il y a un gouvernement légal, quand on relève d'un pouvoir reconnu par le pays; mais non pas quand on est en face d'un gouvernement insurrectionnel; je n'admets pas cela.

» D. — La France existait toujours[1]. »

Ces paroles vives touchent au nœud du débat.

Audition des témoins.

L'audition des témoins commença le 20 octobre et dura jusqu'au 3 décembre. Elle révéla l'état moral et l'état matériel de l'armée, les chances de succès, les directions, les ordres, la mentalité de ces troupes dont dépendait le salut du pays. Cruelle dissection! La défaite devrait avoir sa pudeur; on déchira tous les voiles. On s'attarda sur des points de détail diversement importants, parfois passionnants, parfois indifférents ou obscurs. L'optique des passions aggrave encore ce que la difficulté des choses complique assez.

On donna lecture d'une déposition écrite du maréchal de Mac Mahon, qui, par un étrange contraste, était à la tête de l'État quand son vieux compagnon d'armes et son chef à une date si récente comparaissait devant les juges.

La déposition du maréchal Canrobert, simple et franche, permit d'apprécier tout ce qu'on pouvait attendre du héros de Gravelotte et des troupes qu'il commandait. D'autres chefs apportèrent devant le tri-

(1) *Compte rendu des débats* (p. 91).

bunal le spectacle de leurs hésitations, de leurs erreurs, de leurs incohérences. On eut l'occasion d'admirer la foule des actes héroïques ignorés. 3 déc. 1873.

L'audience recueillit l'écho des colères qui agitaient l'armée et des plaintes que soulevaient, parmi les officiers les plus énergiques, l'attitude expectante du haut commandement. Un nom était sur toutes les lèvres, celui de Rossel. Mais, en somme, la discipline l'avait emporté, même dans cet acte final et terrible laissé en quelque sorte par le maréchal au hasard des événements, la destruction des approvisionnements et l'incinération des drapeaux.

Les incidents obscurs.

Certains incidents furent mal éclaircis. On ne sut comment apprécier le fait si grave qu'une dépêche adressée au maréchal de Mac Mahon, arrivée jusqu'au colonel Stoffel, attaché à la personne du maréchal, n'eût pas été remise à celui-ci [1]. On resta dans le doute sur le rôle d'un des officiers d'ordonnance du maréchal Bazaine, le colonel Magnan, qui, le 17 août, avait été envoyé vers l'empereur et le maréchal de Mac Mahon et qui ne put rentrer dans la place.

Les communications du maréchal Bazaine avec l'état-major allemand, la fréquente visite de parlementaires par l'intermédiaire d'un certain Arnous-Rivière, commandant de francs-tireurs et placé aux

(1) Une polémique très vive, en plein conseil, entre le colonel Stoffel et le rapporteur général Séré de Rivière, eut pour suite une instruction qui aboutit à une ordonnance de non-lieu; le colonel Stoffel s'est expliqué sur l'ensemble de l'incident dans une brochure : *La Dépêche du 20 août 1870 du maréchal Bazaine au maréchal de Mac Mahon*, par le colonel baron STOFFEL. Paris, Lachaud, 1874, in-8°. — La question a été soulevée de nouveau par un article de M. L.-N. BARAGNON, dans la *Revue blanche* du 15 novembre 1897. M. Baragnon affirme que le colonel Clappier, chargé de l'enquête, avait constitué un dossier établissant que la dépêche aurait été détournée sur l'ordre de l'impératrice Eugénie. Le colonel Stoffel a répondu en demandant la publication de ce rapport.

3 déc. 1873. avant-postes, furent mal expliquées. Régnier avait refusé de comparaître : son rôle demeura mystérieux (1).

Certains détails de la mission confiée au général Boyer, la note que lui avait remise le général Bazaine comme point de départ des pourparlers à engager avec l'état-major allemand furent des charges accablantes. Le système de l'accusation n'était-il pas corroboré par le texte même de cette note :

Au moment où la société est menacée par l'attitude qu'a prise un parti violent et dont les tendances ne sauraient aboutir à une solution que cherchent les bons esprits, le maréchal commandant l'armée du Rhin, s'inspirant du désir qu'il a de sauver son pays, et de le sauver de ses propres excès, interroge sa conscience et se demande si l'armée placée sous ses ordres n'est pas destinée à devenir le *palladium* de la société. La question militaire est jugée. Les armées allemandes sont victorieuses... L'intervention d'une armée étrangère, même victorieuse dans les affaires d'un pays aussi impressionnable que la France, dans une capitale aussi nerveuse que Paris, pourrait manquer le but, surexciter outre mesure les esprits et amener des malheurs incalculables. L'action d'une armée française encore constituée, ayant bon moral... rétablirait l'ordre et protégerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe. Elle donnerait à la Prusse, par l'effet de cette même action, des gages, qu'elle pourrait avoir à réclamer dans le présent, et, enfin, elle contribuerait à l'avènement d'un pouvoir régulier et légal, avec lequel les relations de toute nature pourraient être reprises sans secousse et naturellement (2).

Cette note, datée du Ban Saint-Martin, le 10 octobre 1870, et destinée à être placée sous les yeux de

(1) Voir, à ce sujet : *Quel est son nom : M. ou N. ? Une étrange histoire dévoilée*, par RÉGNIER. Bruxelles, 1870. — Joindre la lettre écrite au président du conseil de guerre par RÉGNIER, dans *Procès du maréchal Bazaine*. Ghio (p. 28). — *Réponse au livre « l'Armée du Rhin » par l'auteur de « Quel est son nom : M. ou N. ? »* (RÉGNIER). Ghio, 1873, in-8°. — *Lettre et pièces adressées à M. le duc d'Aumale*, par E.-V. RÉGNIER. Ghio, 1873, in-8°.

(2) *Compte rendu des débats* (p. 87).

l'ennemi, alors que Metz pouvait tenir trois semaines, alors que la France devait résister plus de trois mois encore, mettait le sort de l'armée et du pays entre les mains de ses vainqueurs. Les considérations militaires paraissaient donc bien s'être surbordonnées dans l'esprit du maréchal Bazaine aux considérations politiques. Du moins, c'est sur ce point que le commissaire du gouvernement, le général Pourcet, insista dans son réquisitoire (1).

Le réquisitoire du général Pourcet.

La raison déterminante de la conduite du maréchal Bazaine était là, selon lui. Il releva, à travers les erreurs du commandement, dans le parti pris de rester à Metz, dans le mauvais vouloir à l'égard du nouveau gouvernement, dans l'isolement volontaire, et dans la série des incidents obscurs, les indices d'un plan arrêté. Éloignant l'empereur d'abord, ne reconnaissant pas un gouvernement qui avait mis à sa tête un autre général, le général Trochu, recevant de l'impératrice, par l'intermédiaire d'un agent louche, des communications qui passaient au préalable par l'état-major général allemand, le maréchal aurait conçu le dessein de restaurer, en France, l'autorité de l'impératrice-régente après la signature de la paix, et de devenir maître de ce gouvernement en raison même du service rendu.

Ce dessein aurait échoué pour une double cause : parce que l'impératrice aurait refusé de souscrire aux conditions, au « blanc-seing » réclamé par le prince de Bismarck et aussi parce que la France, après la défaite des armées impériales, avait organisé une seconde défense et que le sort des armes avait été tenu en suspens plus longtemps que le maréchal ne l'avait prévu.

(1) *Compte rendu des débats* (p. 401).

7 déc. 1873.

Paris et la province, en luttant près de quatre mois encore, avaient enlevé au maréchal Bazaine le rôle d'arbitre que son calcul ambitieux avait rêvé.

Tel était, dans ses grandes lignes, le réquisitoire du général Pourcet.

La plaidoirie de Me Lachaud

Le rôle de la défense était difficile. Me Lachaud n'avait peut-être pas le genre d'autorité que réclamait une telle cause. Il se perdit un peu dans le détail(1). Il tira ses principaux effets de la belle carrière du maréchal Bazaine, de la modération de celui-ci, du concours unanime que ses compagnons d'armes avaient prêté à tous les actes de la défense, y compris la capitulation. Il attaqua avec véhémence les « indisciplinés », la conjuration civile et militaire des « troueurs », qui s'était formée contre le command nt en chef; il célébra l'héroïsme des troupes et le courage personnel de leur chef qui, plusieurs fois, exposa sa vie; il déplora les jalousies, les suspicions, les animosités, filles de la défaite et des discordes intestines; il railla les généraux en chambre, prit à partie M. Gambetta pour sa phrase: « Le maréchal Bazaine a trahi! »

Il cita les lettres que le maréchal malheureux avait reçues de ses collègues et subordonnés, une du maréchal Canrobert, une du général Trochu; il lut même deux lettres du prince Frédéric-Charles; il plaida la cause de l'impératrice et celle de l'empereur, celle de l'armée vaincue avec honneur. Il jeta un voile sur le rôle de Régnier, qu'il parut ménager en s'abritant derrière la parole de M. Rouher: « C'est un homme instruit, un homme habile, un homme qui a la parole facile, qui a même une certaine éloquence (et M. Rouher se connaît en éloquence). Son rôle est

(1) *Compte rendu des débats* (pp. 564 et suiv.).

resté dans l'esprit de M. Rouher comme un rôle de conciliateur[1]. » 8 déc. 1873.

Il ne fit qu'indiquer, en raison de l'auditoire auquel il s'adressait, la thèse que devait soutenir, par la suite, le maréchal Bazaine, à savoir que celui-ci était une victime, sacrifiée d'avance à la haine des partis opposés à l'empire. Il cita la parole de M. Thiers : « Le maréchal Bazaine, j'en suis convaincu, a été cruellement calomnié. »

Toute sa plaidoirie se résumait en cette phrase où il rappelait habilement l'invective infamante de Gambetta : « Quant au Maréchal, dire de lui, parce qu'il a succombé, c'est un traître. Non ! S'il a eu une ambition, elle fut de sauver son pays ! S'il eût sauvé Metz, il eût été le sauveur de la France ! »

Après un échange de répliques, le président du conseil s'adresse au maréchal Bazaine :

— « Monsieur le maréchal, dit-il, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense? » Le maréchal se lève vivement et, la main sur sa médaille militaire, il dit : — « Je porte sur ma poitrine ces mots : *Honneur et Patrie*. Je n'ai pas manqué à cette noble devise pendant les quarante-deux ans que j'ai servi loyalement mon pays, ni à Metz ni ailleurs, je le jure devant le Christ ! » Le général président dit alors d'une voix brève : — « Les débats sont clos. » S'adressant au commandant Thiriet : — « Emmenez l'accusé. » Il était quatre heures trente cinq[2].

Le jugement.

A huit heures trente-cinq, le conseil rentre en séance. Le général président, « d'une voix lente et grave, » lit le jugement qui, invoquant les articles 210

(1) *Compte rendu* (p. 367 et p. 594). — M. Rouher déclara aussi qu'il avait vu « par hasard le personnage ».
(2) *Compte rendu des débats* (p. 635).

9 déc. 1873. et 209 du code de justice militaire, « condamne, à l'unanimité des voix, François-Achille Bazaine, maréchal de France, à la peine de mort avec dégradation militaire. »

Le maréchal Bazaine attendait dans une salle voisine. Le général Pourcet lui communiqua le jugement. Il l'écouta sans donner aucun signe d'émotion; puis quand le greffier eut fini, il dit au général Pourcet : — « Est-ce tout? » Sur une réponse affirmative, il ajouta : — « Fusillez-moi le plus tôt possible, je suis prêt. »

Commutation de peine.

Aussitôt après le prononcé du jugement, le président et les juges s'étaient réunis et ils avaient tous signé une lettre préparée par le duc d'Aumale et adressée au ministre de la guerre. Cette lettre, invoquant les glorieux services du maréchal et les « difficultés inouïes » dans lesquelles il avait reçu le commandement, priait le président de la République de ne pas laisser exécuter la sentence (1).

Le lendemain, à l'issue du conseil des ministres, le *Journal officiel* publia une note aux termes de laquelle la peine de mort prononcée contre le maréchal Bazaine était commuée en vingt années de détention, avec dispense des formalités de la dégradation militaire.

Le général du Barail fit notifier cette décision au maréchal Bazaine par un officier d'ordonnance. « Le maréchal, prévenu de son arrivée, se leva, s'habilla et s'avança en lui disant avec calme : — « Commandant, vous venez m'annoncer l'heure et le lieu de l'exécution? » — « Au contraire, je viens vous donner connaissance d'un décret qui prononce une commutation de peine. » — « Ah! Voyons. » — L'officier

(1) V. le texte de la lettre dans du Barail (t. III, p. 451).

lut le décret, le fit lire au maréchal, et celui-ci se retira sans prononcer une parole [1]. » 11 déc. 1873.

Il fut décidé que l'ancien chef de l'armée du Rhin subirait sa peine dans le fort de l'île Sainte-Marguerite située en face de Cannes. Mme Bazaine fut autorisée, avec ses enfants, à rejoindre son mari.

Caractère spécial du jugement.

Le jugement qui condamnait le maréchal Bazaine avait un caractère exclusivement militaire. Les questions qui obtinrent des réponses unanimes portaient sur les opérations du blocus et sur la double capitulation de l'armée et de la place. Telle est la portée exacte de la sentence. Bazaine ne fut ni accusé ni condamné pour avoir « trahi », mais pour n'avoir pas fait tout son devoir de commandant en chef devant l'ennemi.

Ainsi s'explique la renonciation qu'il fit de lui-même à la procédure du pourvoi et le mot qu'il écrivit au maréchal de Mac Mahon en apprenant la commutation de peine : « Par la demande en grâce qu'ils vous ont adressée, mes juges ont vengé mon honneur. »

Bazaine, après s'être évadé du fort Sainte-Marguerite, dans la nuit du 9 au 10 août 1874 [2], mourut à Madrid en 1888, pauvre, abandonné de tous, même de sa femme, obligé, dit-on, de vendre ses derniers habits pour vivre.

Bazaine a-t-il « trahi » ?

Le débat qui reste ouvert devant l'histoire et devant l'opinion est celui-ci : la condamnation du maréchal Bazaine, dans les termes mêmes où les questions furent posées, était-elle juste? N'a-t-elle pas été influencée par les circonstances politiques qui entou-

(1) du Barail (t. III, p. 454).
(2) V. *La Vérité sur l'évasion de l'ex-maréchal Bazaine,* par Marc Marchi, ancien directeur de la maison de détention de l'île Sainte-Marguerite, in-18°, 1883.

11 déc. 1873. raient le procès? Tous les autres chefs des armées impériales ayant échappé à la responsabilité de leurs défaites, la poursuite intentée contre Bazaine seul était-elle justifiée? A-t-il, oui ou non, forfait à son devoir de soldat?

Arguments en faveur de Bazaine.

S'il s'agit d'apprécier la capacité du général en chef, il appartient aux écrivains de l'histoire militaire de porter un jugement. La publication officielle des archives françaises et allemandes met sous leurs yeux les pièces du procès. Mais, quelle que soit leur opinion, un général n'est pas coupable parce qu'il est battu.

La conception militaire de Bazaine, celle que les faits lui imposèrent peut-être, à savoir de s'appuyer sur une place forte comme Metz pour sauver celle-ci et pour menacer les communications de l'ennemi, n'avait rien de déraisonnable. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'avec l'issue probable d'une capitulation en masse, elle était anormale et singulièrement risquée.

Bazaine avait-il le choix? La retraite de l'armée de Mac Mahon sur Nancy et sur Châlons avait découvert son aile droite et laissé le chemin libre à l'ennemi qui se portait sur ses derrières. Bousculé, enserré, pouvait-il prendre un autre parti dans les quatre jours de bataille qui décidèrent de son sort et du sort du pays? Faut-il lui attribuer un calcul ambitieux quand la précipitation des événements, le malheur des temps et peut-être une insuffisance militaire, excusée chez d'autres, suffiraient à tout expliquer?

On lui reproche d'avoir tout sacrifié à des considérations politiques. Le point de vue auquel il se plaçait n'est-il pas admissible? Il voulait conserver intacte la plus belle armée de la France; il comptait, il est vrai, la mettre au service d'une restauration impériale. Mais la fidélité du maréchal Bazaine au gouvernement qu'il

avait servi et dont il connaissait mal la destinée n'est pas un crime. Il croyait à la paix immédiate; il entrevoyait un rôle utile; c'est peut-être une erreur de jugement; ce n'est pas, en soi, une faute contre le devoir et contre l'honneur. 11 déc. 1873.

Ces objections sont nées, dans certains esprits, au fur et à mesure que les passions qui ont entouré les événements de la guerre se sont apaisées. On dirait que, dans le ballottement perpétuel des opinions humaines, un retour tend à se produire en faveur du maréchal. Sa vieillesse misérable, sa mort lamentable ont plaidé pour lui. Les désastres, le Mexique, la guerre, les désespoirs, les fureurs, tout s'oublie. Bazaine bénéficie, lui aussi, du temps et de la résignation, succédant à de si longues colères [1].

Quel est le devoir du soldat?

Pour une juste appréciation des actes de Bazaine, il convient de se reporter à cette haute idée du devoir spécial imposé à l'homme qui, s'arrachant lui-même au rang de citoyen, accepte l'honneur et la responsabilité du métier de soldat.

Le devoir du soldat, le devoir du prêtre sont plus rigides en raison de l'autorité sociale qui leur est remise et de la confiance qui leur est faite.

Devant l'ennemi, le devoir du soldat est tracé par des règles sévères : ces règles lui interdisent notamment toute communication, toute collusion permettant à l'adversaire de mesurer la force de résistance morale ou physique qu'il doit rencontrer [2].

(1) V. notamment la brochure d'Élie PEYRON : *Bazaine fut-il un traître?* Paris, Stock, 1904. — Cf. l'article du général BONNAL, cité ci-dessus.

(2) V. le Règlement sur le service en campagne, art. 255 du décret du 13 octobre 1863 : « ... Le commandant d'une place de guerre doit rester sourd aux bruits répandus par la malveillance et aux nouvelles que l'ennemi lui ferait parvenir, résister à toutes les insinua-

11 déc. 1873.

Aucune relation avec l'ennemi.

Cette prudence, cette réserve prescrites par les règlements, combien ne doit-elle pas s'exagérer encore quand il s'agit d'un chef tenant le sort d'une armée nombreuse, espoir suprême de la patrie, et d'une place forte, capitale d'une province convoitée par l'ennemi?

Les lois militaires sont formelles. Mais le devoir militaire et le devoir politique ne sont pas moins clairs. Bazaine n'ignorait pas les exemples fameux de ces places fortes assiégées pendant les guerres de Napoléon et qui, jusqu'à la dernière heure, avaient refusé d'entrer en pourparlers avec l'ennemi.

Ce ne sont pas ces exemples qui l'inspirent : dès le début, son attitude et son commandement manquent de fermeté et de netteté. Au cours du procès, Me Lachaud a cité les lettres du prince Frédéric-Charles couvrant de son estime de vainqueur la conduite du vaincu. Mais il y a des faits plus précis et qui pèsent plus que ces lettres.

Bazaine et l'état-major allemand.

Dès le 5 septembre, au lendemain même de Sedan, l'état-major prussien porte sur le maréchal Bazaine, pour des raisons qui nous échappent, une appréciation peu favorable et qui aura ses conséquences sur les dispositions militaires prises à son égard.

Dans un ordre adressé à cette date, 5 septembre, au major-général de Stiehle, *alter ego* du prince Frédéric-Charles, le maréchal de Moltke écrit en propres termes : « Une révolution est inévitable depuis que l'empereur a quitté la terre de France. Bazaine est une de ses créatures *et aura peut-être en vue des consi-*

tions et ne pas souffrir que son courage ni celui de la garnison qu'il commande soient ébranlés par les événements... Jusqu'à la capitulation, il a le moins de communications possible avec l'ennemi; il n'en tolère aucune... » — V. colonel DE SAVOYE, *Règlement sur le service des armées en campagne*, in-8°, 1873 (pp. 738 et suiv.).

dérations plus particulières que l'intérêt de la France... » Encore une fois, ces paroles si graves sont écrites par le chef le plus autorisé et le plus perspicace des armées allemandes, *dès le 5 septembre.* 11 déc. 1873.

Sur quoi repose cette opinion que l'état-major allemand s'est faite au sujet du maréchal Bazaine?

Ce qui est certain c'est que les dispositions réelles de celui-ci sont connues; elles décident du plan de l'ennemi; il comprend que les négociations lui serviront autant que les armes. Puisque Bazaine et son armée inclinent vers le régime impérial, on les entretiendra dans l'espoir d'une restauration; ainsi, la France sera divisée et on opposera sans cesse l'un à l'autre, dans les négociations, les deux partis qui se disputent le pouvoir.

Peut-être avait-on eu vent d'un échange de vues qui s'était produit entre le gouvernement de l'impératrice et le maréchal Bazaine et auquel celui-ci a fait allusion dans son entretien du 30 septembre avec le maire de Metz : « Soyez persuadé que le campement actuel n'est pas de mon choix; *on me l'a assigné* en me déclarant *que l'on considérait son abandon comme compromettant pour la dynastie.* J'eusse préféré, et M. le général ici présent (Coffinières de Nordeck) le sait parfaitement, l'établir sur les plateaux de Haye, dans le triangle formé par les deux routes de l'Allemagne, d'où l'on peut si facilement porter des corps de troupes sur les rives droite et gauche de la Moselle [1]. »

(1) *Le Blocus de Metz en 1870,* publication du CONSEIL MUNICIPAL. *Entretien de M. le maréchal Bazaine avec M. le maire de Metz. Note de M. Maréchal, maire de Metz* (p. 249). — Cette indication si précise, émanant du maréchal Bazaine et qui révèle, au sujet de Metz, une intervention du gouvernement analogue à celle qui a décidé de la marche sur Sedan, est confirmée par un passage du discours prononcé à l'Assemblée nationale par le général Changarnier dans la séance du 28 mai 1871 : « Un grand dessein avait été conçu; 200.000 hommes

11 déc. 1873.

Cette influence mystérieuse, connue ou devinée depuis le 5 septembre par l'état-major allemand, se retrouve dans l'incident Régnier. A Ferrières, le 19 septembre, jour où il reçoit M. Jules Favre pour la seconde fois, M. de Bismarck tient Régnier en réserve; il le désigne presque; il dit à son interlocuteur: — « J'attends un envoyé du maréchal Bazaine et de l'impératrice, qui est prêt à accepter nos conditions (1). »

Voilà le double jeu qui va surprendre Bazaine et le conduire insensiblement à la plus lamentable des issues.

Parti que l'état-major tire des dispositions du maréchal.

« Il n'était pas impossible selon nous, dit un autre document allemand, que l'armée française pût arriver, le 16, jusqu'à Verdun. Mais une volonté ferme et bien arrêtée avait fait place à une hésitation énigmatique. Qu'on considère, d'une part, la situation politique de la France, la position ébranlée de l'empereur; d'autre part, la pensée qui pouvait traverser l'esprit de Bazaine qu'en conservant cette armée, dont il était le chef absolu, il serait appelé à jouer un rôle considérable au milieu des sombres destinées du pays, et on comprendra la question posée de bien des côtés: « Bazaine, le » 16 août, a-t-il cherché à se conduire en soldat ou en » homme politique, égoïste et ambitieux? Lui seul » peut donner la réponse... Quoi qu'il en soit, le maré-

devaient être concentrés au plateau des Haies *(sic)* entre Nancy et Toul; il eût été difficile de les expulser de là; les déborder en leur prêtant le flanc eût été périlleux. *Pour des raisons dont je ne veux pas discuter ici la puissance*, ce projet ayant été abandonné... »

(1) Le prince de Bismarck avait dit, la veille, à M. Jules Favre: « Puisque je parle de Metz, il n'est pas hors de propos de vous faire observer que Bazaine ne vous appartient pas. J'ai de fortes raisons de croire qu'il demeure fidèle à l'empereur et par là même qu'il refuserait de vous obéir. » — V. Jules Favre, *Histoire du Gouvernement de la Défense nationale* (t. I, p. 180). — Cf. la brochure de Régnier, sur sa présence à Ferrières.

» chal ne restera jamais exempt de reproche aux yeux » du monde pour la conduite qu'il a tenue depuis » le 14 jusqu'au 18 août... Il ne montra jamais une » volonté ferme de remplir son devoir et il n'expliqua » jamais clairement ses projets et ses intentions (1). » 11 déc. 1873.

Il est patent que l'état-major allemand, par des moyens qui ne sont pas divulgués jusqu'ici, a été renseigné, depuis et après le 5 septembre, sur les dispositions du maréchal; il le suit pour ainsi dire pas à pas et lui tend la main.

La tentation.

Selon les prescriptions de la communication adressée par le général de Moltke à M. de Stiehle, l'état-major prussien fait afficher, dans les communes occupées sous Metz, la proclamation suivante : « Les gouvernements allemands pourraient entrer en négociation avec l'empereur Napoléon dont le gouvernement est, jusqu'à présent, le seul reconnu, ou avec la régence instituée par lui. Ils pourraient également traiter *avec le maréchal Bazaine, qui tient son commandement de l'empereur*. Mais il est impossible de comprendre de quel droit les gouvernements allemands pourraient négocier avec un pouvoir qui ne représente jusqu'ici qu'une partie de la gauche de l'ancien corps législatif (2). »

Voilà la tentation.

Le 13, le maréchal Bazaine, qui, probablement, a eu connaissance de cette proclamation, envoie à l'état-major du prince Frédéric-Charles le général Boyer pour obtenir des renseignements « sur la signification et l'importance des événements à Paris ». On connaît

(1) Étude sur le maréchal Bazaine parue dans les *Militärische Blätter*, 1872 (pp. 30-31). — Cf., pour le point de vue contraire, la brochure du général Hanneken, *Opérations militaires autour de Metz*.

(2) Félix Klein, *Vie de Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz* (p. 275 et suiv.).

11 déc. 1873. la réponse, à la fois courtoise et calculée, du prince Frédéric-Charles, peignant sous les couleurs les plus noires ce qui se passe en France et ajoutant que « la République n'est pas reconnue partout en France ».

Les lettres du général de Moltke nous renseignent encore, avec un peu moins de précision seulement, sur ce qui se passe alors. Une simple note pourtant, donne à réfléchir : « Le commandement supérieur de l'armée de Metz avait porté à la connaissance du maréchal Bazaine le changement complet qui s'était produit dans la situation de la France à la suite des événements de Sedan. *Il espérait pouvoir provoquer ainsi des pourparlers. Cela ne réussit pas cependant.* Le général de Stiehle en rendit compte par une lettre du *17 septembre* (1). »

Incident Régnier.

La lettre du général de Stiehle n'est pas publiée. Mais c'est à partir de ce moment qu'intervient Régnier. Il avait préparé ses batteries par divers entretiens avec l'entourage de l'impératrice. Il avait vu M. Rouher ; peut-être même avait-il été en relation avec l'empereur. Il portait une photographie du palais de Hastings avec une signature du prince impérial qui l'accréditait auprès de Napoléon III. Prétendre qu'il agit au hasard et *proprio motu* est un enfantillage.

Quoi qu'il en soit, il attendait l'heure opportune : « Je vis dans l'*Observer* du *dimanche 18 septembre*, écrit-il, que Jules Favre avait obtenu, pour le lendemain lundi, un rendez-vous à Meaux, dans lequel il devait traiter de l'armistice avec M. de Bismarck. Le moment me sembla suprême. Je rentrai promptement chez moi, j'embrassai ma famille ; à neuf heures du soir, j'étais dans le train pour Calais. »

(1) *Correspondance militaire* du maréchal DE MOLTKE. Guerre de 1870-1871. Traduction autorisée, in-8° (t. II, p. 583).

Le 20 septembre, à dix heures du matin, Régnier était reçu, avec une facilité singulière, par le comte de Bismarck, à Ferrières [1]. Il avait avec celui-ci un long entretien et le vendredi soir, 23 septembre, muni d'un laisse-passer allemand, il était près du maréchal Bazaine. 11 déc. 1873.

Double jeu de l'Allemagne.

La simultanéité des pourparlers avec M. Jules Favre, avec l'impératrice, avec le maréchal Bazaine, établit trop clairement le parti que M. de Bismarck comptait tirer du double jeu au cours des négociations. L'intérêt et le calcul de la Prusse sont démontrés par la parfaite connexité des efforts du chancelier et de l'état-major.

Quels sont, par contre, à cette heure décisive, les sentiments du maréchal Bazaine? Nous les connaissons par le plus dramatique de tous les aveux. Il faut lire, dans la *Vie de Mgr Dupont des Loges*, le récit d'un entretien que le maréchal eut, précisément *le 22 septembre*, avec l'évêque. On eût dit qu'à la veille du jour où Régnier allait entrer dans Metz, le maréchal cherchait un témoin dont la parole ne pût être mise en doute.

Il se rend, pour la première fois, à l'évêché, voit le prélat et lui fait des confidences dont le récit nous a été transmis par un des assistants :

Déclarations du maréchal Bazaine à Mgr Dupont des Loges.

— « Aujourd'hui, dit le maréchal, on attend tout de moi; on voit avec impatience que l'armée demeure jusqu'à ce jour sous les murs de Metz... Sans doute l'armée peut quitter Metz et je sortirai quand je voudrai et par où je voudrai. Là n'est pas la difficulté. Il suffit pour cela que je me risque à faire casser la tête à sept ou huit mille hommes... Et moi, une fois sorti, que deviendrai-je? J'aurai toujours les Prussiens sur les talons et, devant moi, j'aurai à combattre les enne-

(1) *Quel est son nom: M. ou N.?* par Régnier (p. 20).

11 déc. 1873. mis de l'ordre social, qui ont partout relevé la tête... ([1]).

»... Le gouvernement que Paris a imposé à la France est sans autorité, ni pour organiser la défense ni pour traiter avec le vainqueur. Partout, c'est la division et l'anarchie. Mes renseignements ne me permettent pas d'en douter. Il n'y a presque pas de jour où des communications indispensables ne soient échangées entre les quartiers généraux des deux armées... « Pour nous, » disent les Allemands, le maréchal, à la tête de son » armée, représente seul la France. Qu'il entre enfin en » arrangement, ses propositions seront accueillies avec » empressement et les deux peuples lui devront leur » salut. » Jusqu'à présent, j'ai agi comme si j'ignorais ces confidences, ajoute le maréchal, mais le moment viendra où je ferai mes conditions et elles seront certainement acceptées. L'armée de Metz, après avoir obtenu une paix honorable, sera ensuite seule capable d'assurer à la France la liberté et la tranquillité nécessaires à l'établissement d'un gouvernement qui ne lui est pas moins nécessaire que la paix... ([2]). »

Echec de la combinaison politique du maréchal Bazaine.

Cependant, la négociation essayée par l'intermédiaire de Régnier, le voyage du général Bourbaki n'aboutissent pas ; il est facile, d'après les mêmes documents authentiques, de comprendre pourquoi. D'une part, on voulait que l'impératrice traitât de

(1) Ces indications sur la possibilité et les conditions d'une « trouée » concordent avec celles qui furent données par le maréchal Bazaine au maire de Metz dans l'entretien du 30 septembre. *Le Blocus de Metz, publication du* Conseil municipal (p. 240). — On a discuté sur la possibilité d'une trouée victorieuse. L'état-major allemand la prévoyait, prenait ses dispositions pour s'y opposer et le maréchal de Moltke la considérait comme dangereuse si elle s'effectuait par Nancy. — *Correspondance* (t. II, *loc. cit.*).

(2) Il faut lire avec soin le compte rendu complet de l'entretien, dont il n'y a ci-dessus qu'un extrait, dans Félix Klein, *Vie de Mgr Dupont des Loges* (pp. 275 et suiv.).

la paix dans son ensemble; on lui soumit les conditions que la Prusse considérait dès lors comme nécessaires, c'est-à-dire le démembrement de la France, la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, alors que Strasbourg, Metz et Paris tenaient encore. C'est ce que l'impératrice elle-même a appelé « le blanc-seing ». Ni elle ni le maréchal ne consentirent. 11 déc. 1873

L'incident Régnier est clos. Bourbaki, désespéré d'avoir échoué, met son épée au service de la Défense nationale. Mais le maréchal Bazaine garde son idée.

Nouvelle négociation.

Le 10 octobre, il envoie à l'état-major le général Boyer; il le munit de la note citée précédemment et où il s'offre pour être en France le palladium de la société et le garant de la paix. Les pourparlers sont repris encore une fois avec l'impératrice; le général Boyer se rend à Londres. Nouvel échec (1).

Ce sont encore les documents d'origine allemande qui nous disent pourquoi. D'une part, les conditions de la paix étaient les mêmes, et, d'autre part, avant de traiter avec Bazaine on exigeait une « manifestation » de lui et de son armée en faveur de l'impératrice régente; c'est-à-dire qu'on imposait, avec une paix honteuse, la guerre civile. Une restauration

(1) Le récit du grand état-major prussien est lumineux : « Quand le général Boyer arriva à Versailles muni de ces instructions (faculté pour l'armée du Rhin de quitter Metz librement avec les honneurs de la guerre), le grand quartier général lui répondit en demandant tout d'abord quelle était, dans la situation actuelle de la France, la personnalité ayant caractère pour contracter un engagement qui liât le pays. Le général Boyer déclara que, pour sa part, l'armée du Rhin n'avait pas cessé de se considérer comme engagée par son serment de fidélité envers l'empereur et que, par conséquent, elle ne reconnaissait d'autre pouvoir que la régence établie par Sa Majesté. Mais en présence du premier refus de l'impératrice d'entrer en pourparlers, et de l'absence de toute garantie de l'adhésion de la France aux conventions qui pourraient être stipulées, le comte de Bismarck exigeait comme condition préalable de négociations ulté-

11 déc. 1873.

tentée dans de telles conditions eût été une pure folie.

L'impératrice et M. Rouher, qui la conseillait, crurent devoir faire, cependant, un dernier effort.

Un familier de M. Rouher, ancien sous-préfet de l'empire, M. Théophile Gautier fils, quitta Londres avec la mission de voir le comte de Bismarck et de traiter avec lui, au nom de la régente, des conditions de la paix. M. Th. Gautier, muni d'une lettre de l'impératrice pour le roi Guillaume, fut reçu par le comte de Bismarck, le 24 octobre. Il y eut deux entretiens. La conversation s'ouvre par l'examen du rôle éventuel de l'armée de Bazaine pour la conclusion de la paix et la restauration de l'empire. Le comte de Bismarck fait observer, une fois de plus, que l'Allemagne n'a reçu et ne peut recevoir aucune *garantie* sur la fidélité avec laquelle Bazaine et son armée tiendraient leurs engagements : donc rien à faire.

Nouvelle intervention de l'impératrice.

L'envoyé de M. Rouher n'en propose pas moins, selon ses instructions, certaines conditions de paix : il parle de la neutralisation de l'Alsace, d'une indemnité de deux milliards et de la cession de la Cochinchine. Le comte de Bismarck se récrie : — « Si le Roi

rieures que l'impératrice se déclarât disposée à signer un traité et que l'armée du Rhin témoignât, d'une manière précise et formelle, son intention de rester fidèle à la régence.

» Le général Boyer rentra à Metz avec cette réponse ; puis, sur l'avis conforme du conseil de guerre convoqué à nouveau, il se rendait en Angleterre, auprès de l'impératrice. Cette dernière faisait savoir à Sa Majesté le roi qu'elle souhaitait un armistice de quinze jours avec faculté de ravitailler Metz, mais qu'elle ne souscrirait jamais à un démembrement du territoire français. Le roi répondait à ces ouvertures qu'il était animé lui-même du sincère désir de rétablir la paix, mais que l'incertitude actuelle de la situation ne permettant pas de prévoir si, dans l'éventualité d'un traité, la France et l'armée du Rhin en reconnaîtraient la validité, il ne croyait pas pouvoir continuer, pour le moment, de plus longues négociations... » — *La Guerre franco-allemande*, rédigée par LA SECTION HISTORIQUE DU GRAND ÉTAT-MAJOR PRUSSIEN, deuxième partie (t. III, pp. 290 et suiv.)

et moi rentrions à Berlin sans rapporter l'Alsace, nous serions reçus à coups de pierres. » Il fait allusion également à une cession d'une partie de la Lorraine. On était au 26 octobre. 11 déc. 1873.

Le 27 octobre, pendant la nuit, on célèbre, à Versailles, la nouvelle de la capitulation de l'armée de Metz. L'envoyé de l'impératrice et de M. Rouher conclut son récit par ce triste souvenir et ajoute : « Je n'avais plus qu'à me retirer (1). »

L'armée de Bazaine n'ayant pas « fait sa manifestation », — ce sont les propres expressions du comte de Bismarck, — n'avait pu conclure la paix; elle n'avait d'autre issue que la capitulation (2).

Par la revue de ces témoignages, les faits s'enchaînent avec une rigueur telle qu'ils laissent désormais bien peu de place au doute (3).

Bazaine, conformément à ce qui lui est reproché dans le réquisitoire du général Pourcet, subordonna aux considérations politiques les considérations militaires. Nourri dans les bureaux arabes, ayant passé plusieurs années de sa jeunesse en Espagne, ayant joué un rôle politique considérable au Mexique, il avait pris l'habitude de mener de front les combats et les négociations. Conclusion.

(1) Théophile GAUTIER fils, *Une visite au comte de Bismarck en octobre 1870*. — *Revue de Paris* du 15 août 1903.

(2) Voir les lettres de l'empereur Guillaume et du prince de Bismarck, lues par Me Lachaud. *Compte rendu* (p. 616).

(3) Ne trouve-t-on pas comme un aveu dans l'explication bien vague que le maréchal Bazaine donne au conseil municipal de Metz quand, dans sa lettre du 26 octobre, il lui fait part de la nécessité où il est de capituler : « M. le général Coffinières a été invité à donner au conseil municipal les explications nécessaires pour que la ville soit au courant des négociations qui ont toujours eu pour but d'améliorer *la grave situation dans laquelle se trouve le pays*, but que, malheureusement, nous n'avons pu atteindre. » — *Publication du* CONSEIL MUNICIPAL (p. 213).

11 déc. 1873. Esprit non vulgaire, mais complexe, personnel et cauteleux, fataliste et obscur, sans franchise et sans autorité, il n'avait foi ni en son armée, ni en ses propres aptitudes militaires, ni dans la victoire. Il recourut à des procédés où il se croyait passé maître. Son calcul se heurta à un calcul plus fin et plus profond.

Son erreur sacrifia la plus belle armée de la France, décida du sort d'une province et de la destinée du pays. Plus sage, plus habile et plus honnête, s'il eût fait tout uniment son devoir de soldat.

CHAPITRE VIII

La paix armée et le kulturkampf international.

I. — Le nouvel empire allemand et l'Europe. — M. de Bismarck et la politique intérieure française. — Le système de la « paix armée ». — Le kulturkampf et l'unité germanique. — La « politique blanche » et l'Allemagne.

II. — L'empereur Guillaume à Saint-Pétersbourg. — Le tsar à Vienne. — Victor-Emmanuel à Vienne et à Berlin. — Y a-t-il une quadruple entente? — L'Allemagne et la campagne monarchique. — Guillaume Ier à Vienne.

III. — Le duc Decazes, ministre des affaires étrangères. — Les affaires de Rome et le kulturkampf international. — L'incident des mandements épiscopaux. — Craintes de guerre. — Le septennat militaire allemand. — Élections pour le Reichstag, en Alsace-Lorraine. — Protestation contre l'annexion.

IV. — Nouvelles appréhensions provoquées par les armements de l'Allemagne. — Les affaires d'Espagne. — L'empereur d'Autriche à Saint-Pétersbourg. — L'Europe et la paix armée.

V. — Avènement du cabinet Disraëli. — Changement dans la politique britannique. — Voyage du tsar en Europe. — L'Allemagne et la question d'Orient. — Le prince de Hohenlohe nommé ambassadeur à Paris. — La situation européenne au mois de mai 1874.

VI. — Premiers mouvements de la « politique mondiale ». — La Russie en Asie centrale. — Les incidents de l'Annam et du Tonkin. — Affaires de Chine. — La guerre des Ashantis. — La Grande-Bretagne et le canal de Suez. — Les grands travaux internationaux.

I

Nouvelle orientation

Ces années 1873, 1874 et 1875 furent des années de liquidation et de gestation. L'Europe se transforme : à l'intérieur, la politique des masses se substitue à la

Mai 1873.

politique des classes ; à l'extérieur, la politique de l'espace succédera bientôt à la politique des nationalités, comme celle-ci a succédé à la politique de l'équilibre. Les grands empires, à peine constitués, dénombrent leurs forces et s'arment pour les puissantes défensives et les aventures lointaines. La paix européenne, bardée de fer, se tasse et s'apprête pour la conquête du monde.

Cette paix est onéreuse et lourde, longue à s'établir et, dans sa naissance même, violente. La période anxieuse où elle se fonde est celle où la France se débat dans le travail de son organisme constitutionnel. Cette dramatique destinée de la France retient encore l'attention universelle. Elle reste en spectacle, alors qu'on l'eût crue en sommeil.

A Paris, des hommes d'État, successeurs antagonistes du passé qu'ils représentent, derniers descendants — encore grands — des grands aristocrates, opèrent, de leurs mains adroites et fines, les liquidations et les transformations. Leur politique transitoire et transactionnelle accommode timidement leurs principes, leurs idées, leurs préjugés, aux exigences nouvelles; ils ouvrent ainsi, parfois malgré eux, les voies de l'avenir. Ils sont impopulaires : impopulaires par leur résistance, impopulaires par leurs initiatives. Génération sacrifiée d'avance, vouée aux insultes contradictoires, utile pourtant dans son avatar indécis, inquiet et éphémère.

La France et l'Europe.

Au dehors, la France, abîmée par ses défaites, affaiblie par ses déchirements, a gardé son renom, sinon la place qu'elle occupait parmi les nations. Ni les peuples ni les gouvernements n'ont oublié les services qu'elle a rendus et ne font fi de ceux qu'elle rendrait encore. Située, comme elle l'est, au bout de l'Europe,

il faudrait que cette extrémité du continent s'écroulât pour qu'on pût faire abstraction d'un tel contrepoids. Et puis ce n'est pas sa nature de se laisser oublier : à peine sortie de son évanouissement, elle veille. Mai 1873.

Les choses ne se passèrent pas comme en 1815 : les vainqueurs connaissaient cette histoire. On s'était arrangé pour que la France fît défaut à la conférence de Londres. Cependant les modifications profondes qui s'étaient produites en son absence sur la face politique et territoriale de l'Europe, étaient encore mal assurées. La Russie avait bien obtenu l'abolition des clauses de la paix de Paris qui l'éloignaient de la mer Noire; mais ce n'était pas un succès pour la politique anglaise et ce n'était pas une sécurité pour la paix de l'Orient. En Italie, en Autriche, vers le Danemark, dans l'Allemagne même, des entreprises récentes restaient inachevées et pouvaient, un jour ou l'autre, donner prise à la diplomatie (1).

En Orient, en Asie, la solidarité des puissances européennes les liait toutes aux mêmes lendemains.

La France est nécessaire.

Si bien que la France, le voulût-elle, ou le voulût-on contre elle, ne pouvait entièrement s'abstenir ou être écartée. Avec ou sans congrès, elle était nécessaire et présente parmi les peuples. Le shah de Perse, quand il avait exprimé à M. de Gontaut-Biron le désir de venir à Paris, avait fait allusion aux liens de sympathie qui unissaient la France à son empire : « Ils remontent, disait-il, aux ambassades du roi Louis XIV et aux bons offices que la France nous a rendus lors de la guerre de 1856. » Ce n'était pas sans raison que la foule avait acclamé le souverain asiatique : avec lui,

(1) Voir, dans le chapitre XXI des *Pensées et Souvenirs* du prince de Bismarck, les détails si précis qu'il consacre à la liquidation des petits États de la vieille Allemagne.

Mai 1873.

c'était l'histoire et déjà un peu l'influence qui rentraient à Paris.

D'autres puissances : la Russie, l'Angleterre, les États-Unis, l'Autriche elle-même, avaient assisté avec une surprise sympathique au prompt relèvement de la France. On se souvient du mot de l'empereur Alexandre à Berlin : « Soyez forts. » En Angleterre, on commençait à se dire que le cabinet Gladstone avait appliqué « bien strictement » la doctrine du « laissez faire ».

M. de Bismarck et les puissances.

Il y avait donc du jeu dans le système un peu simpliste de domination diplomatique que le prince de Bismarck avait cru imposer à l'Europe au lendemain de la guerre (1). La machine n'allait pas toute seule; une résistance latente, que le nerveux chancelier devinait sous les sourires, l'inquiétait.

Il désirait d'autant plus faire sentir son autorité récente qu'il n'avait pas encore en elle une entière confiance. L'intimidation devint l'arme naturelle de ce vainqueur. Tant qu'il tint le gouvernement français par l'occupation d'une partie du territoire, il ne se préoccupait guère que du versement intégral de l'indemnité (2). Une fois les derniers versements faits et l'évacuation terminée, — non sans les difficultés que l'on sait, — il avait laissé naître d'autres querelles.

(1) Lettre de Taine du 23 mai 1871, d'Oxford : « Odo Russell avoue qu'à Versailles les représentants des puissances neutres étaient traités en petits garçons. La Prusse agit à la façon de Napoléon et sent sa force. On ne pourrait lui résister que par une coalition, et cette coalition n'existe même pas en herbe. Tant que vivra le tsar, elle l'aura pour allié... » — *Document inédit.*

(2) M. de Gontaut-Biron écrivait, en septembre 1873, au duc de Broglie : « L'impératrice Augusta m'a dit un mot d'où je pouvais conclure que ma situation dans l'avenir serait plus délicate et plus difficile qu'elle n'a été jusqu'à présent, c'est-à-dire tant que nous avons été en compte avec l'Allemagne... » — Duc de Broglie, *La Mission de M. de Gontaut-Biron* (p. 139).

Mai 1873.

M. de Bismarck et la politique intérieure française.

L'affaire des « lettres de créance » avait été un ennui grave pour le duc de Broglie à peine installé au ministère des affaires étrangères : la prompte soumission du cabinet français au caprice du chancelier n'avait pas fait disparaître tout le venin.

M. de Bismarck ne se montrait pas mieux disposé, s'il s'agissait d'une restauration monarchique. Avant tout, ce qu'il craignait, en France, c'était le fonctionnement normal d'institutions régulières. La Commune l'avait mis en goût.

On sait que, dans les lettres polémiques qu'il échangeait avec le comte d'Arnim, prenant le contrepied de celui-ci, qui inclinait vers la restauration bourbonienne, il insistait sur les avantages qu'offrait à l'Allemagne l'établissement de la République : « Nous n'avons certainement pas pour devoir, écrivait-il, de rendre la France puissante, en consolidant sa situation intérieure et en y établissant une monarchie en règle, ni de rendre ce pays capable de conclure des alliances avec les puissances qui ont, jusqu'à présent, avec nous, des relations d'amitié ... (1). » Il écrivait encore, en faisant allusion « à l'*experimentum in animâ vili* fait par la Commune sous les yeux de l'Europe » (2) : « La France est pour nous un salutaire épouvantail (3). »

Il faisait écrire par son ministre, M. de Balan, à M. d'Arnim : « En aucun cas, nous ne pouvons marcher avec les légitimistes, attendu qu'ils seront toujours acquis à la cause du pape. »

Sous main, il avait plutôt une tendance à favoriser l'élément bonapartiste : « Le parti bonapartiste est

(1) *Procès d'Arnim* (p. 79).
(2) *Procès d'Arnim* (p. 68).
(3) *Procès d'Arnim* (p. 81).

Mai 1873.

peut-être encore celui avec l'aide duquel on pouvait se flatter le plus raisonnablement d'établir des rapports tolérables entre la France et l'Allemagne (1). »

Bismarck et le duc d'Aumale.

Mais, au fond, il était contre toute stabilité, quelle qu'elle fût, craignant davantage la stabilité monarchique parce qu'il la croyait plus proche et qu'il appréhendait une intervention dans la lutte engagée par lui contre l'Église catholique. Il saisit une occasion de montrer une mauvaise humeur calculée à l'égard d'un prince de la famille d'Orléans, le duc d'Aumale, lorsque celui-ci, président du conseil de guerre chargé de juger Bazaine, avait manifesté, par l'intermédiaire du duc de Broglie, le désir de visiter les champs de bataille près de Metz. La demande, formulée à titre particulier, avait été durement repoussée et livrée à une ironique publicité (2).

État nerveux du chancelier.

Le nouveau gouvernement qui se donnait à lui-même pour mission de restaurer la monarchie française, devait donc éprouver les effets de cette disposition singulière où M. de Bismarck s'échappait en boutades nerveuses dont il n'avait pas ménagé, d'ailleurs, les témoignages à M. Thiers.

Ces humeurs de M. de Bismarck furent, pour les ministres français de cette période, de véritables cauchemars. On ne savait sur quel pied le prendre avec lui. Tout le fâchait. Sa santé ne lui laissait pas de repos. Il se renfermait dans sa solitude de Varzin, sentant qu'il abandonnait aux événements une partie

(1) Taine écrit de Londres, le 23 mai 1871 : « Déjeuné chez M. Russell avec Odo Russell, l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin. Selon M. Odo Russell, M. de Bismarck aurait bien mieux aimé traiter avec l'empereur Napoléon rétabli, même en demandant moins de milliards ; il aurait été bien plus sûr de son jeu ; il aurait eu un gendarme et un allié sur le trône de France. » — *Lettres inédites.*

(2) Broglie, *La Mission de M. de Gontaut-Biron* (p. 118).

Mai 1873.

de son œuvre, inquiet pour elle et impuissant à lui consacrer plus de soins. Auprès de l'empereur Guillaume, sa position ne lui semblait pas assurée : l'attitude de l'impératrice Augusta lui donnait ce genre de soucis agaçants qu'il a dépeints lui-même dans ses *Souvenirs*. « Elle était, dit-il, de tendances catholiques, *vieille Europe*, françaises; elle n'était pas facilement de l'avis d'un autre [1]. »

Il incriminait ses relations avec l'ambassadeur Gontaut-Biron, son entourage français et son lecteur, « l'habile Gérard, » qu'il signalait comme un œil et un ennemi dans la place.

Les adversaires du prince.

Il avait une cause d'irritation personnelle plus vive encore et plus inquiétante : c'était le rôle joué ou désiré par son ambassadeur à Paris, le comte d'Arnim. Celui-ci ayant démasqué ses batteries, s'était posé en rival, et le chancelier était d'autant plus mécontent que la conduite du comte d'Arnim faisait contraste avec le flegme, le sang-froid, le tact du représentant de la France à Berlin, M. de Gontaut-Biron. Celui-ci maniait adroitement les esprits, était à l'aise sur le terrain difficile de la cour; ses bonnes façons, sa simplicité groupaient, sans en avoir l'air, tout ce qui avait échappé à l'autorité ou à la fascination du prince-chancelier.

Le nouvel empire allemand.

Ces misères de la vie quotidienne labouraient les veilles du prince de Bismarck, tandis que sa sciatique lui faisait endurer des douleurs « à grimper au mur. » Mais rien ne le détournait de la double tâche à laquelle, avec la netteté et la force de son génie, il avait résolu de consacrer son inlassable activité : d'une

(1) *Pensées et Souvenirs* (t. II, p. 155).

Mai 1873. part, faire accepter le nouvel empire par l'Europe; d'autre part, constituer l'empire au dedans. Il ne lui suffisait pas d'avoir mis au monde ce difficile nouveau-né; il voulait lui assurer, pour l'avenir, la sécurité, des organes sains et des moyens d'existence.

L'Allemagne se trouvait alors dans une exaltation de patriotisme telle qu'elle laissait à un homme le temps et la confiance nécessaires pour concevoir et poursuivre de pareils desseins!

L'empire allemand était, en Europe, un nouveau venu, passablement encombrant. Rien que par sa présence, ce « gros garçon » touchait à tout, pesait sur tout. L'habileté avec laquelle M. de Bismarck avait tiré parti des mécontentements européens contre la politique napoléonienne, lui avait permis de vaincre la France et de conclure la paix de Francfort sous l'œil méfiant des cabinets. Mais il ne pouvait se faire l'illusion de croire que ceux-ci ne reviendraient pas, un jour ou l'autre, de leur surprise et qu'ils n'essaieraient pas de lui faire payer la place. Au fond, tous les gouvernements européens avaient été joués, et tout le monde s'en voulait un peu de l'avoir été.

Plan du prince de Bismarck.

Le prince de Bismarck établit rapidement son plan de conduite à l'égard des puissances : Il faut, d'abord, que l'Allemagne soit forte, la plus forte des nations européennes, capable de tenir tête non seulement à un ennemi, mais à une coalition; pour cela, elle ne doit pas hésiter à continuer pendant la paix les sacrifices de la guerre : « Si l'on veut être maître chez soi, il faut balayer soi-même le devant de sa porte. »

Cela ne suffit pas : la peau du lion doit s'allonger d'un morceau de la peau du renard : donc, l'Allemagne emploiera l'activité, l'influence, les ressources que lui assure sa position éminente dans le monde, à

donner aux autres puissances des satisfactions telles qu'elles les lient presque indissolublement à sa fortune. En se faisant le « courtier honnête » de toutes les ambitions inquiètes ou non assouvies, elle obtient pour elle-même la seule satisfaction qu'elle réclame dans le moment : la consolidation par la paix. La politique étrangère, c'est l'art de promettre ou de vendre au plus cher ce qui ne vous coûte rien. Mai 1873.

M. de Bismarck ne veut pas la guerre ; il dit et répète qu'il a toujours appréhendé les guerres « d'anticipation », faites pour prévenir l'attaque plus ou moins probable d'un adversaire : « Il ne faut pas essayer de deviner le jeu de la providence [1]. »

Mais il prépare toujours la guerre et, en prouvant qu'il ne la craint pas, il prétend être l'arbitre de la paix. C'est le système connu sous le nom de « paix armée ». Il rassurerait les peuples s'il ne les comprimait et les épuisait. La paix armée.

Résumons : dans ce système, il y a une part de réalité et une part de manifestation, de *facia feroce ;* les réalités, ce sont les sacrifices accablants imposés pour de longues années aux populations. La *facia feroce,* c'est la manière de se servir des forces ainsi constituées pour éviter la terrible et suprême conséquence, le choc, la guerre. Voilà toute la politique bismarckienne. Elle a imposé à l'Europe trente ans d'une paix pareille à la pensée qui la conçut, énervante et écrasante. Il eût été plus simple et probablement plus avantageux de s'en tenir à la simple équité.

Cette politique visait d'abord la France. Celle-ci était vaincue, non réduite. Le désespoir de la défaite, la douleur du déchirement, la plainte qui vient de Crainte de la revanche

(1) *Souvenirs* (t. II, p. 110).

Mai 1873.

l'autre revers des Vosges ne s'apaisent pas. Le mot de « revanche », s'il ne monte pas jusqu'aux lèvres, est gravé au fond des cœurs : ils n'ont pas souscrit à la paix imposée.

La France reste un adversaire qui se lèverait au premier signal. Sa puissance renaît et, même isolée, peut devenir redoutable. La guerre a prouvé qu'on ne s'est pas trompé sur la valeur de la nation : « La bravoure du *troupier français*, la force du sentiment national et de l'amour-propre blessé ont été absolument ce que je croyais qu'elles seraient en cas d'une invasion allemande en France. Je me figurais seulement que la discipline, l'organisation et l'habileté de la direction seraient meilleures qu'elles ne l'ont été en 1870... Je n'ai jamais trouvé aisée une guerre contre la France, même sans parler des alliés qu'elle pourrait trouver dans l'Autriche, désireuse de marcher, ou dans la Russie, inquiète de maintenir l'équilibre européen (1). »

Donc, il faut mater la France vaincue, la dompter, la briser, tandis qu'on le peut. Il faut qu'elle sente longtemps le mors et la main du vainqueur. Pour elle, nul ménagement.

Le « Sedanstag »

Le 2 septembre 1873, jour anniversaire de la bataille de Sedan, l'Allemagne célèbre, par une fête nationale, la gloire de ses armes. Des feux de joie sont allumés d'un bout à l'autre de l'empire. Une colonne de la victoire est inaugurée à Berlin, au Thiergarten. Le *Sedanstag* sera désormais un jour consacré.

Pour la première fois après une victoire complète, on arme au lieu de désarmer. Le parlement allemand

(1) Prince DE BISMARCK, *Pensées et Souvenirs* (t. I, p. 62).

(Parlement de la Confédération du Nord) n'avait pas voulu abandonner son droit de vote annuel du budget, même en ce qui concernait les dépenses militaires. Le compromis de 1867, qui maintenait les forces allemandes sur le pied où elles avaient fait la guerre, touchait à son terme en décembre 1871. Le ministère en demanda le renouvellement intégral pour trois ans encore : « Ce qui importe, s'écrie M. Delbrück, au nom du prince de Bismarck malade et empêché, c'est de faire en sorte que la revanche ne soit même pas tentée. » Mai 1873.

Les crédits militaires.

Avant que les trois années fussent écoulées, le gouvernement avait déposé, devant le nouveau parlement de l'empire, un projet de loi réorganisant de fond en comble le système militaire et ayant surtout pour objet de fixer, une fois pour toutes, les grandes lignes d'une constitution permanente de l'armée, l'effectif du recrutement étant arrêté à 401.659 hommes chiffre de 1871. Quant à la dépense, les pactes impériaux y pourvoyaient en obligeant les différents gouvernements à mettre à la disposition de l'empereur une somme fixe et annuelle par chaque homme [1]. En février 1874, le projet de loi est réintroduit devant le Reichstag, élu pour la seconde fois depuis la guerre, et le gouvernement, pour qui c'est l'affaire principale, réclame le vote d'urgence « d'une loi imposée par la nécessité d'accroître la force de l'armée allemande, indispensable à l'indépendance de la nation ».

C'est la volonté de briser toute résistance à ce sujet, c'est la résolution d'obtenir, coûte que coûte, de l'Allemagne, même au moment où une crise financière grave sévit sur elle, de tels sacrifices, qui

(1) Eugène Simon, *Histoire du prince de Bismarck* (p. 365).

Mai 1873.

oriente la politique intérieure du prince de Bismarck pendant de longues années. Il saura faire peur à tout le monde, même aux siens. Il recherchera, où qu'elle soit dans son parlement, la majorité qui votera ces crédits et il ne lui marchandera, pour la satisfaire et la maintenir, aucune concession. Le parti national libéral, sous la haute direction de M. de Bennigsen, fait, de son attitude dans les questions de crédits, son *instrumentum regni*. La politique du kulturkampf et celle du septennat militaire sont ainsi étroitement liées. L'Allemagne porte, comme la France le poids de la défaite, celui de sa victoire(1).

Le particularisme.

Le prince de Bismarck constate que les résistances s'affermissent autour de certaines tendances particularistes, s'appuyant à leur tour sur les divergences religieuses. Dans les entrailles de l'Allemagne moderne, il reste des traces de ces fureurs confessionnelles qui l'ont ravagée lors de la guerre de Trente ans.

Le prince de Bismarck, malgré la hauteur de son esprit, ressent lui-même quelques atteintes du mal. L'unité de l'empire lui apparaît comme prussienne et, par conséquent, protestante. Il poursuit le rêve de l'Unité morale. Moins prudent que le cardinal de

(1) Le *Vaterland* de Munich écrit, en septembre 1873 : « La France a fini de payer les cinq milliards, et *nous* les avons touchés, si l'on entend par *nous* l'insatiable caisse militaire... La nation n'en a rien senti, si ce n'est que l'agiotage a pris des dimensions inouïes et qu'il s'est produit une cherté générale qui n'a pas encore cessé!... Il n'a jamais été question de diminuer les impôts, et nous pouvons, au contraire, nous attendre, à tout moment, à les voir augmenter!... »

La *Gazette de Francfort :* « Nulle part les impôts n'ont été diminués... La partie de beaucoup la plus considérable de cet argent a été affectée à des dépenses militaires... Cette forte saignée n'a pas fait un grand mal à la France ; il est fort douteux qu'elle devienne un bienfait pour l'Allemagne. » — *Mémorial diplomatique*, 1873 (p. 602).

Richelieu, auquel on le compare, il ne s'est pas guéri entièrement de la doctrine du XVIe siècle, mère de toutes les inquisitions : *ubi regio ibi religio*. Mai 1873.

« En raison des dangers que nos guerres avaient fait naître... la première condition de toute politique était pour moi l'indépendance de l'Allemagne sur la base d'une unité assez forte pour qu'elle pût se défendre elle-même... A ce point de vue et à cause des dangers de guerre et de coalition, il ne m'importait pas plus qu'aujourd'hui de savoir si nous serions libéraux ou conservateurs ; mais je plaçais au-dessus de tout l'autonomie de la nation et de son souverain. » Toutes les questions à traiter dans l'empire se résument donc, pour lui, en cette conception maîtresse : l'Unité. Il faut voir, dans ses *Souvenirs*, comment un merveilleux travail de coordination et de subordination des problèmes se faisait, d'un seul trait, dans sa puissante réflexion. L'unité germanique.

C'est le problème confessionnel qui devait être sa pierre de touche, comme il servira, pendant longtemps encore, d'essai à la valeur des hommes d'État en Europe. La réunion à l'empire des nombreuses populations catholiques du Sud et l'exclusion de l'Autriche remettaient à un gouvernement protestant la mission de résoudre les affaires toujours nombreuses entre les fidèles, le clergé et Rome. La bureaucratie prussienne et même le prince de Bismarck étaient de main un peu lourde pour ces délicates tractations. Le prince-chancelier avait d'abord cherché, avec le Saint-Siège, un *convenio* qui associât celui-ci à ses visées diplomatiques (1) : Pie IX s'était dérobé. Il avait essayé alors d'une action sur les fidèles par l'or-

(1) *Souvenirs* (t. II, p. 146).

Mai 1873.

ganisation d'un catholicisme allemand, détaché de Rome, — d'un « germanisme » comme il y avait eu un « gallicanisme » : — les fidèles s'étaient dérobés.

Raisons du Kulturkampf.

Ces fautes n'avaient pas nui au progrès étonnant d'un puissant parti parlementaire, le centre catholique, dont l'origine remontait à 1860. Au moment où le chancelier engageait sa campagne pour l'unité de l'empire, il se heurtait à ce parti et à ces dissidences irritées. Il les retrouvait partout.

Il les retrouvait au parlement, il les retrouvait à la cour, il les retrouvait dans les pays récemment annexés ou réunis, en Bavière, dans les provinces du Rhin, en Alsace, en Lorraine, en Pologne. Il dit lui-même : « Quand j'engageai le kulturkampf, j'y étais principalement porté par le côté polonais de la question. » Il s'agissait donc bien d'une conquête à achever. Le diplomate ouvrait la voie au juriste.

Cette politique du kulturkampf se rattachait, en effet, par ses deux bouts, à la double préoccupation intérieure et extérieure du prince de Bismarck. Il craignait le catholicisme dans l'empire; il le craignait au dehors.

En Europe, les circonstances pouvaient devenir favorables à une « politique blanche », que le prince de Bismarck considérait comme devant lui être contraire et redoutable.

La politique « blanche »

En France, une restauration bourbonienne paraissait imminente, et si le comte de Chambord venait à régner, les influences cléricales l'emporteraient pour longtemps autour du prince et dans le pays.

L'Espagne traversait une crise des plus graves et qui pouvait avoir une issue analogue. Depuis la proclamation de la République (11 février 1873), la péninsule était livrée à la lutte des partis. Fédéralistes

au sud, carlistes au nord bravaient les faibles gouvernements de Pi y Margall, de Salmeron et de Castelar. Le 2 juillet 1873, don Carlos, réfugié à Bayonne, passe la frontière, fixe son quartier général à Estella et fait de rapides progrès dans le nord de l'Espagne. Le ministère français est accusé ouvertement de prêter la main aux tentatives du prétendant. Mai 1873. en Espagne,

En Italie, la question du pouvoir temporel reste en suspens; le pape en appelle aux gouvernements et aux peuples. en Italie,

Le nœud de cette politique possible est en Autriche. Il suffirait d'une volonté suivie de la part des ministres de François-Joseph pour que la fortune de l'Allemagne, encore si précaire, fût en péril. L'Autriche, en se rapprochant de la Russie et en renonçant, provisoirement du moins, à son rêve danubien, ferait, en quelque sorte, sa rentrée en Allemagne. Entretenant en Italie la politique pontificale, elle appuierait en France la restauration du comte de Chambord. Elle se mettrait ainsi, comme elle l'avait fait du temps de Metternich et de Napoléon, à la tête de toutes les oppositions, enrôlerait tous les mécontentements. La Russie n'a pas intérêt à voir l'Allemagne grandir sans cesse. Une Allemagne divisée lui convient. en Autriche. en Russie.

Donc, de partout, un orage dangereux peut s'amasser. Le prince de Bismarck le pressent, le prévoit; il le dépeindra clairement, une fois sa crainte dissipée: « Si, après le traité de Francfort, un parti catholique, d'opinion soit royaliste, soit républicaine, était resté au pouvoir en France, il aurait fallu craindre le rapprochement des deux puissances voisines que nous avions combattues, l'Autriche et la France... Il n'était guère facile de prévoir si nous pouvions trouver des alliés de notre côté; en tout cas, il eût

Mai 1873.

dépendu de la Russie de transformer l'alliance de la France et de l'Autriche en une coalition toute-puissante grâce à son adhésion ou à nous tenir en tutelle par la pression diplomatique à laquelle cet état de choses semblait l'autoriser. »

Cette politique qu'appréhendait M. de Bismarck et qui eût été si dangereuse pour l'Allemagne, il semble qu'un ministre autrichien, le comte de Beust, en ait conçu, un moment, le dessein (1). Mais le prince de Bismarck avait été assez habile ou assez heureux pour gagner ou écarter cet homme d'État. Le comte de Beust disparu, il ne restait plus en Europe, ni en Autriche (2), ni en France, d'homme capable de la concevoir et de l'exécuter. En tout cas, on ne peut qu'admirer l'art avec lequel le prince de Bismarck s'applique à conjurer le péril avant même qu'il soit né.

II

Fiasco de la «Triple entente»

Immédiatement après la guerre, le prince de Bismarck, dans son avide désir d'imposer à l'Europe la reconnaissance des résultats acquis par la paix de Francfort, avait, on s'en souvient, cherché son point d'appui dans une entente avec l'Autriche et la Russie (3). La rencontre de François-Joseph et de l'empereur Alexandre à Berlin, lui avait permis de faire sonner un peu haut l'autorité de la nouvelle « Triple alliance ».

Ce rapprochement, où il y avait quelque artifice,

(1) Voir ci-dessus (t. I, pp. 345 et suiv.).

(2) Le duc Decazes écrivait, le 6 mai 1874, à un de ses amis, ce mot qui résume la situation : « Tant que nous ne serons plus de ce monde, l'Autriche restera le satellite obligé de la Russie et de l'Allemagne. Il faut le savoir et nous y résigner. » — *Document privé inédit.*

(3) V. t. I, pp. 496 et suiv.

Mai 1873.

était présenté à l'opinion comme un succès effectif et le chancelier en jouait habilement pour peser sur les affaires de France : « Cette triple entente, disait un article visiblement d'inspiration officieuse allemande, marche bien sur les traces et se nourrit des souvenirs de l'alliance contractée en 1813 par les souverains des trois grands États. Elle est aussi intime qu'elle l'était à cette époque mémorable... L'entente actuelle a un but purement défensif et n'est qu'un acte de précaution éventuelle ; mais elle prendrait la forme d'une alliance offensive et défensive si les circonstances venaient à l'exiger(1). »

Au fond, le prince de Bismarck n'était pas aussi satisfait qu'il voulait le paraître. L'accord des trois empereurs se réduisait à de bonnes paroles ; les diplomates se disaient à l'oreille que, malgré le désir du chancelier allemand, on n'avait rien écrit. Selon le mot cruel du comte d'Arnim, la fameuse entrevue des trois empereurs n'avait été qu'un *fiasco*.

Inimitié des deux chanceliers.

Le prince Gortschakoff avait gardé toute sa liberté : peut-être même n'avait-il pas entendu, sans quelque humeur, les plaisanteries un peu grosses et les vantardises un peu fortes de l'homme qu'il avait tant contribué à grandir en Europe.

Le prince de Bismarck convient lui-même qu'il eut une confirmation de ces dispositions de Gortschakoff au cours de la visite que l'empereur Guillaume rendit au tsar, à Saint-Pétersbourg, le 27 avril 1873. Cette visite devait sceller l'entente ; elle eut pour effet d'élargir la fissure.

Pourtant, les deux empereurs s'aimaient ; ils étaient résolus à rester unis ; on savait que, tant qu'ils vivraient

(1) *Mémorial diplomatique*, 17 mai 1873 (p. 305).

Mai 1873.

le lien ne se briserait pas (1). Mais les deux chanceliers n'avaient plus de goût l'un pour l'autre. Gortschakoff, qui se sentait débordé, avait la rancune du passé qu'il n'avait su deviner et l'appréhension d'un avenir qu'il prévoyait obscurément.

L'empereur Guillaume à St Petersbourg.

L'empereur Guillaume s'était fait accompagner par le prince de Bismarck et par le maréchal de Moltke; tout était calculé pour frapper l'opinion. Le séjour de l'empereur d'Allemagne se prolongea pendant douze jours; ce ne fut qu'une longue suite de triomphes et d'ovations. Pourtant, le prince de Bismarck est inquiet; il rit un peu haut des manières oratoires et des mesquineries séniles de l'autre chancelier; celui-ci lui rend dédain pour dédain, moquerie pour moquerie: piques d'amour-propre, pugilat de diplomates à mains plates et à bouches closes, dont les peuples pâtissent.

Le portrait que la plume acérée du prince de Bismarck a laissé du prince Gortschakoff découvre l'esprit des deux hommes et leur antagonisme de nature. Gortschakoff était éminemment « vieille carrière », Bismarck « nouveau jeu ». Les manières de l'un offusquaient l'autre, et réciproquement: « Gortschakoff était vaniteux, envieux, fâché par la résistance qu'il m'avait fallu opposer à ses idées de suprématie universelle. Dans une conversation confidentielle, je m'étais vu contraint de lui dire : — « Vous ne nous traitez pas comme une » puissance amie, mais comme un domestique qui ne » monte pas assez vite quand on a sonné. » Gortschakoff était un orateur spirituel et brillant et aimait à se montrer comme tel... Ce qui le charmait surtout, c'était d'avoir un auditoire de diplomates étrangers ou de jeunes chargés d'affaires « à l'esprit ouvert »;

(1) Voir Louis SCHNEIDER, *L'Empereur Guillaume* (t. III, p. 312).

Mai 1873.

sa haute situation de ministre des affaires étrangères ajoutait à l'impression oratoire qu'il produisait sur eux.

« Il arrivait que Gortschakoff me fît parvenir l'expression de sa volonté sous une forme qui rappelait le fameux *Roma locuta est*. Je me plaignis, par lettre privée, de cette manière de traiter les affaires et du ton de ses ouvertures, et le priai de ne plus me considérer comme l'élève diplomate, plein de bonne volonté, qu'il avait connu à Saint-Pétersbourg, mais de tenir compte du fait que j'étais, pour lui, un collègue responsable de la politique de mon empereur et d'un grand empire (1). »

Si c'était pour faire au chancelier russe de ces communications obligeantes que le prince de Bismarck était venu à Saint-Pétersbourg, il eût pu rester à Berlin. Parmi les manifestations officielles et les effusions des familles impériales, ce levain de discorde se glissait. On se sépara bons amis.

Le tsar à Vienne.

L'empereur Alexandre veut faire preuve jusqu'au bout de bonne volonté et d'une sorte de condescendance à l'égard de son oncle vénéré. Il se décide à venir à Vienne et à s'aboucher personnellement avec l'empereur François-Joseph et avec ses ministres. Cette entrevue avait une importance exceptionnelle. Depuis vingt ans, depuis que l'Autriche avait « étonné le monde par son ingratitude » on n'avait pas vu d'empereur de Russie à Vienne. Mais on signalait déjà de nouveaux troubles dans les Balkans. La Bosnie, l'Herzégovine, la Serbie, la Bulgarie s'agitaient. On ne parlait que de réformes en Turquie; c'est signe de guerre. Les deux empires pouvaient être jetés l'un contre l'autre par l'antagonisme de leurs intérêts et de leurs clientèles en Orient.

(1) *Pensées et Souvenirs* (t. II, p. 205).

Juin 1873.

M. de Bismarck remplit, une fois encore, son rôle de courtier honnête : sans se faire d'illusion peut-être, il tente un rapprochement entre les deux cours. D'ailleurs, le prince Gortschakoff n'est pas fâché de se rendre compte par lui-même de ce qu'on pense à Vienne sur les prochains événements balkaniques. De part et d'autre, on s'aborde avec réserve : « Les hommes d'État dirigeants de Russie et d'Autriche n'ont pas hérité d'un bien grand penchant l'un pour l'autre, » déclare la *Nouvelle Presse libre*. Le comte Andrassy est entre les mains de M. de Bismarck. Raison de plus pour qu'il ne soit pas dans le cœur du prince Gortschakoff.

C'est dans ces conditions qu'a lieu l'entrevue (1er juin 1873).

L'Autriche et la Russie dans les Balkans.

Le tsar parti, la presse officieuse enregistre docilement la note optimiste : « L'entente la plus complète s'est établie sur les affaires d'Orient, à la suite des entrevues de Berlin et de Saint-Pétersbourg, entre les cours impériales d'Allemagne, d'Autriche et de Russie... L'entrevue des empereurs François-Joseph et Alexandre a définitivement scellé cette entente, mais non sans des concessions importantes et réciproques aux dépens de la politique traditionnelle de l'Autriche comme de la Russie, relativement à l'empire ottoman. Avec l'assentiment du cabinet de Berlin, les deux cours impériales agiront désormais d'accord politiquement et, au besoin, militairement, dans toutes les affaires de l'Orient. »

Le prince de Bismarck serait donc l'intermédiaire et l'arbitre de cet accord inespéré.

Le dernier qui dût se faire illusion, c'était le prince de Bismarck lui-même. Déjà, il cherchait autre chose.

Juillet 1873.

L'Italie et l'Allemagne.

Il y avait, en Europe, une puissance que son calcul ne perdait pas de vue, l'Italie. Il est vrai que le roi Victor-Emmanuel avait été l'ami de l'empereur Napoléon III et que Garibaldi avait combattu pour la France. Mais, par suite de l'occupation de Rome, l'Italie, encore incertaine sur les conséquences de son prise, avait besoin d'appui. En somme, tout était entre commun, maintenant, entre l'Italie et l'Allemagne prussienne : la nouveauté des résultats, les souvenirs de 1866, la fragilité de certaines réalisations, les dispositions à l'égard du Saint-Siège.

En juin 1873, le gouvernement italien avait promulgué la loi des corporations religieuses, et le pape venait de protester contre cet acte dans le consistoire du 25 juillet 1873. Presque au même moment (7 août 1873), le pape adressait à l'empereur d'Allemagne une lettre solennelle, où il en appelait à l'empereur mieux informé des mesures prises contre les catholiques dans l'empire. La lettre pontificale, qui réclamait une sorte d'autorité sur tous les pouvoirs chrétiens, froissait vivement les sentiments piétistes et la foi protestante de l'empereur (1).

Ce fut à ce moment précis que le prince de Bismarck saisit l'anse. Les évêques français, et notamment le cardinal Guibert, archevêque de Paris, ayant élevé la voix en réponse à ce double appel du pape et s'étant associés aux plaintes du souverain pontife sur « les dernières iniquités consommées à Rome contre les institutions religieuses », une initiative de Berlin invita le roi Victor-Emmanuel à venir saluer l'empereur d'Allemagne pour manifester, aux yeux de tous, l'union des deux monarchies.

(1) Voir les deux incidents et les lettres échangées entre le pape et l'empereur, dans le *Mémorial diplomatique*, 1873 (pp. 509 et 666).

Sept. 1873.

L'invitation fut acceptée: mais il restait une difficulté. Le roi Victor-Emmanuel, pour se rendre à Berlin, devait passer par Vienne; or, là, on en était encore aux événements de 1859 et de 1866. Le prince de Bismarck se charge d'arranger les choses et de mettre fin à la querelle, qui remontait à la constitution même du nouveau royaume italien.

L'Italie et l'Autriche.

L'Autriche était, à cette époque, en difficulté avec le Saint-Siège au sujet de l'abrogation du concordat; la politique du comte Andrassy, fortement influencée par la Hongrie, abandonnait toute visée en Allemagne; les ambitions danubiennes absorbaient déjà les facultés de la diplomatie austro-hongroise; elle ne demandait que la paix sur ses frontières allemande et italienne.

Le prince de Bismarck pesa de toute sa force, et il fut entendu que le roi Victor-Emmanuel s'arrêterait à Vienne en allant à Berlin. C'était un coup de maître. Le prince de Bismarck, par cette habile intervention, engageait l'Autriche contre la papauté, la liait, bon gré mal gré, au sort de l'Italie, enlevait sa plus belle carte à la « politique blanche ». Enfin, en compromettant tout le monde, il tenait tout le monde. De loin, il préparait cette combinaison de la Triple Alliance qui devait mettre l'Europe sous le joug pendant de longues années. L'Autriche, liée à sa fortune, le suivrait désormais. Quant à la Russie, au besoin, on se passerait d'elle. Comme l'a dit le prince de Bismarck lui-même, il changeait de cheval au milieu de la mêlée.

Victor-Emmanuel à Vienne et à Berlin.

Le roi Victor-Emmanuel, accompagné de son ministre des affaires étrangères, M. Visconti-Venosta, quitta Turin le 16 septembre. Il était à Vienne le 17. La réception fut glaciale, cependant sans incident fâcheux. Le 21, le roi quitte Vienne; il arrive à Berlin le 22.

Sept. 1873.

L'accueil fut autre. Les toasts eurent plus d'expression. Au banquet de gala, le 23 septembre, l'empereur dit : « A la santé de mon frère et de mon ami le roi d'Italie ! » et le roi Victor-Emmanuel dit : « A la santé de mon ancien allié, de Sa Majesté l'Empereur ! » La revue eut lieu le 24, et le roi d'Italie quitta Berlin le 26.

Résultats du voyage.

Quels étaient les résultats immédiats de cette double entrevue ? Une note d'un caractère demi officieux, qui parut à ce moment même, s'exprime ainsi : « L'entrevue de Vienne et de Berlin a eu pour but spécial de confirmer formellement au roi Victor-Emmanuel l'intégrité du royaume d'Italie dans ses limites actuelles, contre les gouvernements *et les partis à l'étranger* qui voudraient troubler la paix extérieure de la péninsule. Les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, conformément aux résolutions qu'elles avaient prises antérieurement dans leur réunion à Berlin en faveur du maintien des traités, du *statu quo* et de la paix de l'Europe, adhèrent implicitement aux engagements convenus dans le sens indiqué avec le gouvernement italien (1). »

Allegations du *Times*.

Plus tard, des indiscrétions se produisirent. En mai 1874, le correspondant parisien du *Times*, M. de Blowitz, affirma que le chancelier allemand avait offert au roi Victor-Emmanuel, en cas de conflit avec la France, le comté de Nice et la Savoie. Le roi Victor-Emmanuel aurait décliné ces ouvertures. En Italie et en Allemagne, on protesta contre ces révélations, dont M. de Blowitz confirma l'authenticité.

La note exacte semble avoir été donnée par ce passage d'une correspondance, parue dans le journal *l'Italie :* « Le voyage du roi est considéré comme nécessaire dans l'intérêt de l'Italie qui acquiert, par ce

(1) *Mémorial diplomatique*, 4 octobre 1873 (p. 626)

Sept. 1873.

fait même, une plus grande importance, et, à ce point de vue, il peut aussi servir d'avertissement à la réaction en prouvant que non seulement nous ne sommes pas isolés, mais que nous avons de puissants amis. »

Opinion du duc Decazes.

Telle était, du moins, l'impression des principaux intéressés : quelque temps après, le duc Decazes, dans une lettre particulière, résumait le résultat de son enquête (22 décembre 1873) : « ... Quant à ce qu'on appelle les conventions intervenues entre la Russie, l'Autriche et l'Allemagne d'abord et l'Italie ensuite, elles ne nous troublent guère. J'aime mieux les conventions à *quatre* qu'à *deux*. Puis, s'il ne s'agit que d'assurer la paix, — le maintien de la paix que nous n'entendons pas troubler, — pourquoi en serions-nous émus?... Ces conventions ont-elles été écrites, signées? Orloff déclare que non. Nigra, sans attendre ma question, a mis une extrême vivacité à donner *au duc Decazes* sa parole de *galant homme* que l'Italie n'avait rien signé avec l'Allemagne... Je lui ai répondu : — « Je » ne vous le demande pas et je vous avouerai que je » n'ai aucun intérêt à le savoir ; écrit ou non, le traité » existe, il est dans la vérité des situations respectives, » dans la force des choses ; mais il n'est que *défensif*. » Vous êtes trop habiles pour vous être engagés au » delà, sous n'importe quelle forme [1]. »

Réponse à la fusion. »

Toute cette politique de manifestations et d'entrevues était arrangée avec beaucoup d'art, elle visait toujours la France : tantôt c'était la revanche, tantôt c'était l'ultramontanisme, tantôt c'était la restauration monarchique.

On voulait intimider Paris ; Paris n'était qu'en partie intimidé. Seulement la situation était difficile, délicate.

(1) *Document privé inédit.*

Octob. 1873.

N'oublions pas la coïncidence des dates. Cette partie se joue au moment où la campagne monarchique bat son plein. Un mot court dans les chancelleries à propos du voyage du roi Victor-Emmanuel à Berlin : « Réponse à la fusion. » Le ministère du 25 mai est directement visé.

Si on l'avait ignoré à Paris, le langage de la presse allemande eût rappelé l'opinion au sentiment de la réalité.

Et bientôt les faits eux-mêmes prennent une tournure plus inquiétante.

Le comte d'Arnim chez le duc de Broglie.

Le 16 octobre, le comte d'Arnim, sur l'ordre formel de son gouvernement, se rend auprès du duc de Broglie et lui fait une harangue en trois points sur les passions constamment aiguillonnées et qui compromettent directement la paix, sur l'affectation du gouvernement français à ne pas réprimer des polémiques propres à entretenir des dispositions hostiles à l'égard de l'Allemagne, et sur certaines manifestations de personnes autorisées et, notamment, sur une lettre pastorale de l'évêque de Nancy (1).

(1) Le 26 juillet 1873, Mgr Foullon, évêque de Nancy, fit publier dans les églises de son diocèse (en France et en Alsace-Lorraine, la délimitation des diocèses, prévue par le traité de Francfort, n'ayant pas encore été effectuée), une lettre pastorale invitant les fidèles aux fêtes du couronnement de Notre-Dame de Sion (9 septembre) et les conviant à prier pour que la « patrie méritât de voir bientôt se lever des jours meilleurs... Le souvenir de la patrie mutilée et de l'Église en deuil, disait encore l'évêque, nous interdira longtemps un sentiment de joie ; mais, du moins, il est permis d'accomplir, enfin, les solennités religieuses différées jusqu'à ce jour, et de porter à Sion nos douleurs, nos vœux et nos indomptables espérances... Après une guerre formidable qui a désolé notre chère Lorraine et une paix désastreuse qui l'a mutilée, au lendemain du départ des soldats étrangers qui foulaient, depuis trois ans, notre sol, qu'il sera à propos de mêler aux chants de la délivrance les prières du repentir et de se prosterner dans la douleur, afin de se relever dans l'espérance !.. A côté des bannières de Nancy, marcheront, — douloureux souvenir ! — celles de nos

Octob. 1873. Le comte d'Arnim priait le duc de Broglie « de se rendre compte de la situation une bonne fois ». « J'invitai le duc de Broglie à se demander lui-même si les dispositions des partis dominants en ce moment répondaient aux conditions par lesquelles la paix entre la France et l'Allemagne était possible. Je fis observer qu'en réalité, la situation ressemblait plutôt à un armistice que la France se réservait de dénoncer au premier moment favorable... Si la France veut rappeler ses anciens rois, c'est son affaire, ajoutait le comte d'Arnim. Mais s'il ne s'agissait pas seulement d'une restauration à l'intérieur de la France, si la restauration de la France à l'intérieur devait, bien au contraire, devenir le signal d'une activité politique dont le but serait le renversement de tout ce qui avait été créé dans les dix dernières années (et cette allusion se référait à l'Italie comme à l'Allemagne), alors la question devenait internationale et l'on ne pouvait s'étonner en France des inquiétudes qui se trahissaient en tous lieux. »

Remontrances.

Le comte d'Arnim mêla adroitement ses ressentiments personnels à sa plainte officielle. Exposant au

infortunées sœurs: Metz et Strasbourg. » — VALFREY (t. II, p. 200); — Abbé KLEIN, *Vie de Mgr Dupont des Loges* (p. 342).

Ce langage de l'évêque de Nancy irrita fort M. de Bismarck. Après la fête anniversaire de Sedan, dans une audience accordée au général de Manteuffel, il s'emporta contre les évêques, le pape, les catholiques de Pologne et des bords du Rhin, de l'Alsace-Lorraine, imputa, avec véhémence, aux évêques français d'entretenir contre l'Allemagne la haine des provinces annexées, désignant l'évêque de Nancy surtout, dont les « propos et même les sermons, dans sa dernière tournée pastorale, ont prêché une sorte de croisade contre les conquérants ». M. de Bismarck concluait en laissant entendre qu'il se défiait du gouvernement de Versailles, qu'il le soupçonnait de « soutenir sous main les résistances du clergé catholique d'Alsace-Lorraine, par l'entremise des évêques français ». — Lettre du comte de Saint-Vallier au duc de Broglie, 5 septembre 1873, dans DONIOL (p. 415).

duc de Broglie la situation que la société parisienne faisait à l'ambassadeur d'Allemagne, il sollicite, avec une hauteur dédaigneuse, « un peu plus d'indulgence pour le vainqueur. » Octob. 1873.

Dans le récit qu'il fait de cette scène, le comte d'Arnim montre le ministre français inquiet, expliquant avec émotion la situation difficile de son gouvernement et apaisant, par des paroles douces, le ressentiment officiel qui lui était déclaré. « Le duc de Broglie exprima sa reconnaissance pour la franchise avec laquelle j'avais appelé son attention sur la gravité de la situation. — « J'en suis profondément » impressionné, aurait-il dit, et j'en tiendrai le plus » grand compte [1]. »

Le duc de Broglie, qui, dans un récit postérieur, a fait allusion à cet entretien, atténue, au contraire, la portée des paroles échangées. Il raconte qu'il répondit spirituellement et finement à son interlocuteur : — « Mais si la République vous paraît si bonne, pourquoi ne la prenez-vous pas chez vous ? » — « L'ambassadeur sourit, ajoute M. de Broglie, et il n'y revint pas [2]. » Savante escrime.

L'avantage de ces passes d'armes diplomatiques, c'est qu'elles laissent généralement les deux adversaires satisfaits.

Le duc de Broglie n'en restait pas moins attentif et, comme il le dit, « l'œil ouvert et l'âme émue. »

Dans le message du 5 novembre, dans la circulaire du 25 novembre, il saisit toutes les occasions d'affirmer les sentiments pacifiques de la France : « A l'extérieur, la ligne de conduite suivie par le maréchal de Mac Mahon depuis son avènement à la présidence de la République est déjà connue et rien n'y sera changé.

(1) *Procès d'Arnim* (pp. 106-111).
(2) Duc de Broglie, *La Mission de M. de Gontaut-Biron* (p. 126).

Octob. 1873.

Déclarations pacifiques.

Le respect scrupuleux des traités, le désir de vivre en bonne harmonie avec les différentes puissances, tels en sont les caractères déjà appréciés par les gouvernements. »

On entend là comme un écho de la conversation du 16 octobre et comme un discret appel aux « gouvernements ». Mais ceux-ci paraissent insensibles à ces paroles, circonvenus qu'ils sont par la puissante et pressante diplomatie du chancelier allemand.

On dirait que le prince de Bismarck veut mettre lui-même la dernière main à l'œuvre de rapprochement qu'il a si heureusement entreprise entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie. Peut-être aussi n'est-il pas fâché de surveiller de près ce qui se fait à Vienne au sujet de la « fusion ».

Le comte de Chambord et l'Europe.

C'est le moment où le comte de Chambord reçoit à Salzbourg M. Chesnelong ; c'est le moment où le duc de Broglie, dans son discours de Bernay, affirme le caractère libéral de la prochaine restauration. Les journaux viennent de publier la note suivante : « Nous apprenons de bonne source que M. le comte de Chambord a fait savoir aux grands cabinets européens qu'il n'a nullement l'intention, dans le cas où il remonterait sur le trône, de troubler la politique des grandes puissances ni le *statu quo* territorial de l'Europe. Le prince ne pense pas plus au rétablissement du pouvoir temporel du pape qu'à des restaurations en Italie et en Espagne, et il proteste péremptoirement contre des projets de cette nature, qu'un parti de l'Assemblée ne cesse de lui prêter (1). » Cette note paraît à la veille de la lettre du 27 octobre, au moment même où le comte de Chambord a, dit-

(1) *Mémorial diplomatique*, 25 octobre 1873 (p. 674).

on, un entretien avec l'empereur François-Joseph (1). Octob. 1873.

Guillaume Ier à Vienne.

Or, précisément à cette époque l'empereur Guillaume, accompagné de M. de Bismarck, s'est rendu à Vienne (17 octobre).

La visite prend un caractère solennel. Toutes les graves questions européennes sont sur le tapis. On parle de Paris et on parle de Rome; on parle de l'Occident et on parle de l'Orient. L'empereur Guillaume reste à Vienne du 17 au 23. De nombreuses conférences ont lieu avec le comte Andrassy, avec le ministre d'Italie, le ministre de Russie. Le prince royal de Danemark est arrivé. La question de l'article 5 du traité de Prague, seule difficulté subsistante entre l'Autriche et l'Allemagne, est discutée (2). Les

(1) Une influence extérieure s'est-elle exercée, par l'intermédiaire de l'Autriche, sur les décisions du comte de Chambord ? On n'a pas remarqué jusqu'ici les synchronismes indiqués dans le texte, notamment la présence de l'empereur Guillaume et du prince de Bismarck à Vienne, au moment où le comte de Chambord écrit la lettre du 27 octobre.

Il y a là un point d'histoire bien délicat, qui sera éclairci un jour. Le duc de Broglie dit : « Ce qui empêcha le prince, naturellement appelé au trône, de s'entendre avec les représentants de la majorité parlementaire, ce ne fut nullement, comme j'en ai entendu faire parfois la supposition, la crainte d'exposer la France à de graves difficultés diplomatiques..., etc. » — *Mission Gontaut-Biron* (p. 149). — J'ai cité ci-dessus, par contre, deux témoignages importants : celui du général DU BARAIL, écrivant : « Le maréchal était convaincu que le prince céda à une considération patriotique et à la crainte d'attirer sur son pays l'animosité et même les armes de l'Allemagne ; » et l'allusion, faite par le maréchal DE MAC MAHON dans ses *Mémoires inédits*, à un entretien qui aurait eu lieu entre l'empereur d'Autriche et le comte de Chambord.

(2) La Prusse et l'Autriche s'étaient emparées, après la guerre du Danemark (août 1864), des trois duchés du Schleswig, d'Holstein et de Lauenbourg. L'Autriche, vaincue à Sadowa, signa, le 23 août 1866, le traité de Prague, dont l'article 5 spécifiait, suivant la suggestion de Napoléon III, que, « si les populations des districts nord du Schleswig donnaient à connaître, par un libre vote, le désir d'être unies au Danemark, elles seraient cédées à ce royaume. »

Le prince de Bismarck éluda la consultation des habitants du Schleswig. L'Autriche renonça, en 1878, à demander l'exécution de l'article 5 du traité de Prague.

Octob. 1873.

bases de l'entente entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie sont précisées.

On aborde d'autres questions encore ; une note livrée à la presse fait allusion aux affaires d'Orient et aux principautés danubiennes. Au dire de la presse officieuse, une entente est intervenue, à ce sujet, entre les quatre cabinets de Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Rome, qu'on appelle « les quatre cabinets alliés ».

Les toasts de Vienne.

Il y a une chaleur communicative dans les toasts échangés par les deux souverains.

M. de Bismarck enregistre donc à Vienne un nouveau succès !

III

A Paris, la « fusion » échoue ; le comte de Chambord écrit la lettre du 27 octobre. Au cabinet du 25 mai succède le deuxième cabinet de Broglie : c'est le moment où le duc de Broglie quitte le ministère des affaires étrangères et en confie la direction au duc Decazes.

Le duc Decazes au quai d'Orsay.

Le duc de Broglie reconnaît lui-même que le duc Decazes, moins engagé que lui dans la mêlée des partis, lui était d'un secours précieux dans la période critique que l'on traversait. Il loue le duc Decazes, vante « la fine souplesse de son intelligence, le charme et la grâce de ses manières, son adresse à manier les hommes » (1).

(1) Le duc Decazes, dans une lettre familière, datée du 1er décembre 1873, explique en ces termes ce qui s'est passé: « De Broglie était condamné à prendre le ministère de l'intérieur, du moment où Bocher ne pouvait accepter, empêché qu'il était par sa santé, parce que là est l'effort, là le salut.

» Il faut, en effet, pour donner à l'administration préfectorale

Déc. 1873.

Le duc Decazes apportait aux affaires un système conforme à son tempérament et qui, à défaut d'autres mérites, avait, du moins, celui de ne rien exposer et de ne rien compromettre : l'effacement. Il faut beaucoup d'art pour savoir se dérober avec dignité : le duc Decazes met un raffinement, une coquetterie à ne jamais prêter le flanc. Bientôt court sur lui, dans les chancelleries, un propos qu'on attribue au prince de Bismarck : « Decazes, c'est une boule; j'ai beau le piquer; il roule; ça n'entre pas. »

Son système

Tout système a du bon pourvu qu'il soit soutenu. Une heure vint où ces retraites, habiles et voulues, surprirent en flagrant délit la perpétuelle offensive du prince de Bismarck et où celui-ci, rompant à faux, dévoila sa feinte et fut obligé de prendre du champ. Jeu discret d'abord et peu remarqué, mais qui, en se prolongeant, finit par intéresser la galerie attentive.

Le duc Decazes adresse, le 7 décembre, une circulaire aux agents diplomatiques :

Sans s'isoler des graves questions qui s'agitent autour d'elle, la France se recueille et elle attend, avec la conscience de sa force et de sa grandeur, que l'ordre et le travail lui aient permis de panser ses plaies, et que le temps, qui seul, peut permettre aux événements de l'histoire de porter leurs fruits, ait effacé l'amertume de ces jours funestes qui ont si profondément troublé le monde (1). »

une impulsion énergique et décisive, que la direction vienne de haut, qu'elle émane d'un homme ayant une autorité propre, une énergie et une situation dominantes.

» De Broglie aurait voulu me faire accepter l'intérieur; je ne me reconnaissais pas les qualités nécessaires et j'étais, d'ailleurs, paralysé par les théories décentralisatrices dont j'ai peut-être un peu abusé.

» J'avais tellement insisté auprès de notre ami pour vaincre ses hésitations que je n'ai pu lui marchander le concours qu'il me demandait en échange pour prix de son sacrifice, et c'est ainsi que, bien malgré moi, je me trouve au quai d'Orsay. Je regrette Londres plus que je ne saurais vous le dire... » — *Document inédit.*

(1) *Mémorial diplomatique*, année 1873 (p. 824).

Déc. 1873.

Huit jours à peine écoulés, le nouveau ministre subit son premier orage. Cet orage naît à Rome, grossit en France, éclate à Berlin ; un moment, il couvre toute l'Europe de sa dangereuse obscurité. C'est la crise aiguë du kulturkampf international.

Les affaires de Rome.

Le concile du Vatican, la proclamation de l'infaillibilité pontificale, l'occupation de Rome, l'abolition du pouvoir temporel, la loi des garanties, tous ces faits, qui avaient modifié si brusquement la situation de la papauté, avaient été comme étouffés dans le bruit de la guerre franco-allemande. Dès que le silence se fit, Rome parla.

Le vieux pape sentait qu'à sa vie si fragile, le sort de l'Église était comme suspendu. Il avait hâte de pourvoir à l'avenir, de protester solennellement, s'il n'y avait plus d'autres ressources, d'apaiser les angoisses des fidèles, de montrer l'étoile brillant toujours dans le ciel au-dessus de la barque apostolique qui ne doit pas périr. Les gouvernements lui manquaient, les uns trop faibles ou vaincus, les autres enrôlés derrière les adversaires triomphants. L'Église ne devait plus compter ici-bas que sur elle-même et sur l'opinion : la croyance étant une opinion, soulever l'opinion c'est, en somme, recourir au principe même de l'Église.

Le pape reste à Rome.

Le pape Pie IX avait été sur le point de quitter Rome. Il avait hésité entre plusieurs séjours qui lui étaient offerts : Pau, Monaco, la Corse, Alger, Malte. Toutes les dispositions avaient été prises. Pendant plusieurs semaines, une frégate anglaise avait croisé devant Civita-Vecchia, en prévision d'un départ pour Malte.

S'habituant peu à peu à sa réclusion, le pape avait, cependant, prévu l'éventualité d'une vacance soudaine

du Saint-Siège. Le bruit s'était répandu qu'il avait rédigé, dans le plus grand secret, une bulle autorisant les cardinaux soit à procéder immédiatement, avant les obsèques, *presente cadavere*, à l'élection du nouveau pape, soit même, s'ils le jugeaient utile, à se réunir et à tenir le conclave hors de Rome. Une polémique très vive s'engagea, à ce sujet, dans la presse internationale et, notamment, dans la presse allemande (1).

Déc. 1873.

Le futur conclave.

En Allemagne, en Suisse, en Italie, les déchirements, qui, même au sein de l'Église, ont suivi le concile du Vatican, ont leurs conséquences sur les rapports de l'État et de l'Église. En Italie, la loi qui abolit les congrégations religieuses et dispose de l'accumulation des biens leur appartenant est promulguée, le 19 juin 1873. Le pape proteste dans un consistoire tenu le 25 juillet. La visite du roi d'Italie à Berlin avait été la réponse à cette protestation.

L'encyclique du 21 novembre.

Le 21 novembre, le pape publie l'encyclique *Etsi multa luctuosa*. Il déplore les malheurs récents de l'Église et du Saint-Siège, dépeint sous les traits les plus sombres la situation des catholiques en Italie, en Suisse, en Allemagne (2).

Catholiques et adversaires sont debout à ce signal. La question est posée : il faut qu'elle soit résolue.

Le Sacré-Collège.

Quelle sera désormais la situation du Saint-Siège, privé du pouvoir temporel, à l'égard des puissances catholiques, à l'égard de l'Europe? Dans le consistoire secret tenu le 22 décembre, le pape nomme douze cardinaux, six étrangers et six italiens. L'allocution

(1) Voir les faits et les documents réunis ou publiés pour la première fois dans Lucius Lector, *Le Conclave*, Paris, 1894 (pp. 716 et suiv.). — V. aussi les appendices (p. 749 et suiv.).

(2) *Mémorial diplomatique* du 20 décembre 1873 (p. 807).

Janv. 1874. prononcée par le pape fait allusion aux raisons qui le portent à augmenter le nombre des cardinaux étrangers. Il veut éviter qu'en cas de conclave, les « ennemis de l'Église » puissent exercer une influence illégitime sur le choix de son successeur à la chaire de Saint-Pierre. L'effort fait pour arracher l'Église à l'influence italienne est manifeste.

On sent combien les circonstances sont favorables au prince de Bismarck. Il use et abuse de ses avantages.

Le gouvernement suisse rompt ses rapports diplomatiques avec le Saint-Siège [1].

Circulaire italienne. Le gouvernement italien adresse aux puissances, le 1er janvier 1874, une circulaire où le marquis Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, confirme et commente la loi des garanties.

Il déclare que l'indépendance du Saint-Siège est absolue; faisant allusion à la « captivité » du pape, il dit : « Les faits parlent plus haut que toutes les déclamations, » et, envisageant habilement, dès lors, la politique transactionnelle qui restera dans les vœux du gouvernement italien, il conclut : « La fonction éventuelle du Sacré-Collège pourra s'exercer à Rome dans les formes canoniques avec la même sécurité, la même dignité, le même calme que dans les conclaves antérieurs [2]. »

(1) *Année politique*, 1874 (p. 70).

(2) Le duc Decazes avait prévu l'attitude du gouvernement italien. Le 22 décembre, il écrivait finement : « Je ne compte pas plus que vous sur des déclarations précises et complètes de l'Italie ; cependant, je doute qu'elle se refuse catégoriquement à fournir aux puissances catholiques toute espèce d'éclaircissements. Je crois le gouvernement italien plus maître chez lui qu'on ne le suppose. Je dirai volontiers qu'il exploite les ardeurs démocratiques plutôt qu'il ne les subit; et, enfin, je pense qu'il a, sur les questions catholiques et sur le conclave, des vues très différentes de celles du

Entre les cabinets, un échange de vues très actif se produit au sujet de l'éventualité d'un conclave, et c'est l'Autriche qui prend l'initiative de ces pourparlers. Quant à l'Allemagne, elle pousse à l'extrême rigueur sa politique confessionnelle. L'épiscopat allemand, qui s'unit à la papauté, est l'objet de toutes les sévérités bismarckiennes : c'est le moment où Mgr Micislas Ledochowski, archevêque de Gnesen et de Posen, est déclaré déchu de son siège, condamné à deux ans de détention et incarcéré dans la prison d'Ostrowo (3 février 1874) (1).

Janv. 1874.

M. de Bismarck et l'épiscopat allemand

Par contre, en Belgique, en Angleterre, en France, un grand nombre de prélats répondent à l'appel du Saint-Siège. Déjà, les évêques français, suivant l'exemple de l'archevêque de Paris, Mgr Guibert, avaient protesté en août et septembre contre la loi italienne des congrégations religieuses. Cette fois, le mouvement gagne tout l'épiscopat. Des mandements, écrits « dans un style amer et véhément », s'élèvent en faveur du Saint-Siège et incriminent la politique du prince de Bismarck (2). On affirme que les évêques de France se préparent à adresser à leurs collègues d'Allemagne une lettre collective pour les féliciter de leur attitude. Mgr Plantier, évêque de Nîmes, écrit : « Quoi de plus abject que cette haine des césars-

Mandements des évêques français.

prince de Bismarck. L'heure n'est évidemment pas venue pour lui de s'en expliquer ; mais il y a toute prudence à le savoir et à ne pas l'oublier. » — *Document privé inédit.*

(1) Le 15 mars 1875, Mgr Ledochowski, encore en prison, était élevé à la dignité cardinalice par le pape Pie IX. — Furent également condamnés et emprisonnés : l'archevêque de Cologne, les évêques de Paderborn et de Trèves, le coadjuteur de Mgr Ledochowski. L'évêque de Breslau évita l'incarcération en raison de son grand âge. Plus de 2.500 catholiques furent traduits devant les tribunaux allemands en 1874.

(2) V. vicomte DE MEAUX, *Correspondant* du 25 mai 1903 (pp. 618 et suiv.).

Janv. 1874.

pontifes pour tous les prélats et les ecclésiastiques honnêtes... L'Allemagne de Bismarck a voulu continuer cette tradition de bassesse et d'immoralité. »

Ces lettres sont publiées, paraphrasées, envenimées dans la polémique des journaux ultramontains et notamment de l'*Univers*. D'autre part, les journaux républicains dénoncent « la faction cléricale dont le gouvernement du maréchal est l'instrument ».

Comme d'ordinaire, la violence de la polémique passe le but, sans souci de diminuer le patrimoine du pays.

Le duc de Broglie et le vicomte de Meaux reprochent à la gauche, qui insiste sur ces manifestations, d'avoir fourni des armes aux ennemis de la France. Ils reconnaissent, pourtant, l'imprudence des évêques : « On voit bien, dit mélancoliquement le duc de Broglie, qu'ils ne portaient pas le poids du jour [1]. »

Circulaire de M. de Fourtou.

Le ministère croit parer aux conséquences probables en se jetant dans la mêlée ; une circulaire signée par M. de Fourtou, le 26 décembre, rappelle aux évêques qu'il y a, entre les États, des égards mutuels qui ne se peuvent oublier. Par ce blâme mesuré, on espérait dégager, du moins, la responsabilité du gouvernement français.

Un moment, on pense que l'incident n'aura pas de suite. M. de Gontaut-Biron a communiqué la circulaire de M. de Fourtou à M. de Bülow, ministre des affaires étrangères prussien ; celui-ci n'insiste pas.

Plaintes de M. de Bismarck.

Mais le prince de Bismarck tient une arme : il ne veut pas la lâcher. Il fait prier M. de Gontaut-Biron de venir chez lui, et alors, sur le ton d'une sérénité parfaite, dans les formes les plus courtoises, il dit à

(1) *La Mission de M. de Gontaut-Biron* (p. 159).

l'ambassadeur tout ce qui peut le frapper et l'impressionner : il reprend l'incident *ab ovo*, comme un homme sûr de son fait ; la circulaire est insuffisante, le gouvernement français a des armes plus efficaces pour mettre un terme à la campagne épiscopale : l'appel comme d'abus, sinon la poursuite devant les tribunaux. Si on l'y contraint, le gouvernement allemand invoquera les articles de la loi française de 1819, qui l'autorise à poursuivre lui-même, directement, devant les tribunaux français. Il enfle la voix : « C'est, pour nous, une question de sécurité. On fomente la révolte chez nous, dans l'empire. Eh bien ! nous serons obligés de vous déclarer la guerre avant que le parti clérical, s'emparant du pouvoir, la déclare à l'Allemagne au nom de l'Église catholique persécutée. » Il revient sur la campagne monarchique et dit que cette combinaison ne lui a pas plu parce qu'il redoutait l'influence que les cléricaux prendraient sur le comte de Chambord. Il affecte, en un mot, de transformer la querelle franco-allemande en une querelle religieuse.

Janv. 1874.

Menaces de guerre.

M. de Gontaut-Biron, très ému, ne peut que plaider assez mollement la cause du gouvernement français. Il se retire pour rendre compte à Paris.

Paris est prévenu, d'ailleurs. La presse officieuse s'est chargée de répandre l'alarme. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* écrit : « Un gouvernement français qui s'abaisserait jusqu'à se mettre au service de la politique cléricale de Rome serait un gouvernement hostile à l'Allemagne et avec lequel il nous serait impossible de vivre en paix. C'est pourquoi les menées des évêques français contribuent, pour leur part, à amener entre la France et nous des différends que nous ne cherchons point... Du moment où la

Janv. 1874.

France s'identifie avec Rome, elle devient notre ennemie jurée... Une France soumise à la théocratie papale est inconciliable avec la paix du monde. »

Où veut-on en venir? Il n'y a pas d'heures plus pénibles pour un gouvernement, que celles où, pressé entre la double exigence des passions intérieures et extérieures, il n'a d'autre lumière pour se guider que l'intérêt incertain du pays.

D'autres incidents coïncident avec l'affaire des mandements épiscopaux et la compliquent encore. Le stationnaire *l'Orénoque*, qui reste à Civita-Vecchia, à la disposition du pape, est dans les eaux italiennes. Les officiers reçoivent, comme en 1872, l'ordre d'aller, au jour de l'an, rendre visite au roi Victor-Emmanuel en sortant du Vatican. Dans le récent mouvement diplomatique, le marquis de Noailles a été nommé ministre à Rome; c'est un pas de plus vers la reconnaissance des faits accomplis.

La droite presse le ministère français.

La droite de l'Assemblée, les journaux d'extrême droite, le clergé, tout ce qui est attaché aux principes catholiques, s'exalte à l'envi et dénonce la faiblesse du ministère. M. du Temple, député de l'extrême droite, demande à interpeller le gouvernement. Et c'est le moment où le prince de Bismarck a fait à M. de Gontaut-Biron la communication solennelle qui renferme une menace à peine déguisée!

M. de Bismarck insiste. Dans un discours public, il fait allusion à une guerre prochaine avec la France, celle-ci ayant à sa tête « Henri, comte de Chambord » (1). Dans une circulaire adressée à ses agents diplomatiques, — circulaire confidentielle que tout le monde connaît le lendemain, — « il déclare que si le

(1) *Mémorial diplomatique*, 1874 (p. 57).

cabinet de Berlin vient à constater qu'un choc est inévitable entre les deux pays, il ne saurait attendre que la France choisît le moment qui lui convient le mieux [1]. » Janv. 1874.

Un parti pris si persistant ébranle les plus calmes. On apprend à Paris que le nouveau fusil allemand, le fusil Mauser a été distribué secrètement à tous les régiments de la garde. L'inquiétude se répand. Les fonds baissent. Les gouvernements eux-mêmes commencent à s'émouvoir. Le ministère français, sous la pression du prince de Bismarck, qui réclame toujours la plainte comme d'abus ou les poursuites contre les évêques, ne sait comment sortir d'embarras. Alarmes.

Le nouveau Reichstag se réunit. Le gouvernement lui demande, avant tout, le vote d'urgence de la loi militaire, destinée à assurer la prééminence de l'armée allemande.

Le 10 janvier, l'*Univers* publie un nouveau mandement : qui émane de l'évêque de Sarlat et de Périgueux ; il reproduit, dans des termes non moins acerbes, les premières protestations épiscopales ; c'est une bravade calculée, en réponse à la circulaire de M. de Fourtou. On attend un ultimatum de Berlin. L'incident s'aggrave.

Or, c'est précisément cet incident qui fournit à l'esprit ingénieux du duc Decazes l'issue qu'il cherche. L'*Univers* a publié la lettre épiscopale ; c'est l'*Univers* qui sera frappé. L'état de siège donne autorité sur la presse. Un arrêté pris par le général de Ladmirault suspend pour deux mois le journal de M. Veuillot L'*Univers* suspendu.

(1) Ed. Simon, *Histoire du prince de Bismarck* (p. 438). — Au prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris, de passage à Berlin, le chancelier disait que « si la France ne cessait pas ses armements, l'Allemagne serait amenée à occuper Nancy, comme gage de la paix. » — V. Ed. Simon, *L'Allemagne et la Russie au XIXe siècle* (p. 262).

Janv. 1874.

qui, « soit par les articles qu'il contient, soit par les documents qu'il publie, est de nature à créer des complications diplomatiques (1). »

Cette satisfaction paraîtra-t-elle suffisante à Berlin? Le duc Decazes en doute encore : « La suspension de l'*Univers*, que nous venons de décider, écrit-il le jour même, pourra peut-être simplifier la situation. Je n'en jurerais pas cependant. M. de Bismarck ne prétend à rien moins qu'à nous entraîner de force à sa suite dans la croisade contre le catholicisme; nous ne l'y suivrons pas. Mais il faut lui ôter toute occasion et jusqu'au prétexte de nous faire un grief (2). »

Déclarations publiques du duc Decazes.

C'est dans cette disposition d'esprit que le duc Decazes répondra à l'interpellation de M. du Temple. Dans les circonstances délicates, les ministres, sûrs de leur bon droit, ne doivent pas craindre la lumière; la déclaration publique est souvent la plus précieuse des armes diplomatiques. Donc le duc Decazes accepte, pour le 20 janvier, la discussion de l'interpellation du Temple. Au jour dit, avant que la parole soit donnée à l'interpellateur, le ministre des affaires étrangères monte à la tribune et lit, au nom du gouvernement, une déclaration sur les relations de la France et de l'Italie; en plus, il saisit cette occasion de s'expliquer sur les mandements épiscopaux : « La France, dit-il, entourera d'un pieux respect, d'une sollici-

(1) Quelques jours après la suppression de son journal, M. Louis Veuillot recevait une lettre du pape... « Pendant que d'autres, — disait Pie IX poursuivant encore les catholiques libéraux, — par la crainte d'une violente tempête, courbent inconsidérément la tête devant la fausse sagesse du siècle, croyant à tort d'éviter ainsi d'être renversés par la violence de l'orage, vous, mon cher fils, d'un cœur ferme, confiant et tranquille, vous attendez, avec tous les bons, les temps que le Père céleste a assignés dans sa puissance... » — V. A. de Saint-Albin, *Histoire de Pie IX* (t. III, p. 449).

(2) *Document privé inédit.*

Janv. 1874.

tude sympathique et filiale le souverain pontife, en étendant cette protection et cette sollicitude à tous les intérêts qui se relient à l'*autorité spirituelle*, à l'indépendance et à la dignité du Saint Père... Mais elle entretiendra, sans arrière-pensée, avec l'Italie, *telle que les circonstances l'ont faite...*, les relations pacifiques et amicales, etc... Nous voulons la paix... Pour l'assurer, nous travaillerons sans relâche à dissiper les malentendus, à prévenir tous les conflits, et nous la défendrons aussi *contre les vaines déclamations*, d'où qu'elles viennent. »

Ces paroles sont prononcées dans le silence de l'Assemblée. Le ministre des affaires étrangères termine par ces mots : « Si l'Assemblée voulait considérer ces explications, *les seules que je puisse donner*, comme répondant suffisamment à ses préoccupations actuelles, je crois qu'elle le pourrait, avec grand profit pour la chose publique... Il est d'ailleurs de mon devoir de le répéter : il me serait impossible de rien ajouter aux éclaircissements que vous venez de me permettre de vous donner. »

M. du Temple veut rouvrir le débat. Il insiste : on a toujours le droit de répondre à un ministre. Mais l'Assemblée lui oppose la question préalable.

Ce silence en dit assez : une page de l'histoire du monde vient d'être tournée.

Apaisement

M. de Bismarck se déclara satisfait de la suspension de l'*Univers* et du discours du duc Decazes. Il reconnut que la procédure de l'appel comme d'abus n'aboutirait à rien. Il promit « d'étudier la question ». M. de Gontaut-Biron écrit : « Les choses tendent à s'apaiser. » Mais il ajoute aussitôt : « Plus que jamais, on assure que la question militaire est le

Févr. 1874. principal motif de l'importance donnée à l'incident. »

Et, en effet, voici maintenant que les réalités se découvrent. Les élections pour le Reichstag ont lieu du 10 au 25 janvier, dans la période même où cette vaste rumeur s'est répandue. On a escompté la fidélité à l'empire de l'électeur allemand, soldat d'hier. Malgré tout, le parti socialiste gagne 7 voix, le parti ultramontain, 40. En Alsace-Lorraine, tous les protestataires sont élus. Ce n'était pas trop d'une telle pression pour obtenir une majorité.

Les élections allemandes.

Le Reichstag se réunit le 1er février. Dans le discours du trône, l'empereur demande le vote immédiat du projet de loi organique militaire. La discussion s'ouvre, le 16 février. Le maréchal de Moltke prononce un retentissant discours : il réclame l'éducation virile de la nation ; il proclame la vertu moralisatrice de l'armée ; il raille l'arbitrage ; il présente un tableau émouvant des dispositions de l'Europe à l'égard de l'Allemagne : « Ce qui nous arrive de l'autre côté des Vosges, c'est un cri sauvage de revanche pour la défaite que l'on s'est attirée soi-même... Il ne suffit pas d'une armée de milices ; il faut une armée de métier. La question de l'armée ne peut pas se rapetisser à une question de budget. Il s'agit de la vie de la nation. Nous pouvons être appelés à faire face, à l'est et à l'ouest, des deux côtés à la fois. »

Le projet de loi militaire.

Discours du maréchal de Moltke.

Les membres de la députation d'Alsace-Lorraine, qui, entrent pour la première fois au Reichstag, apportent devant lui leur triste protestation (18 février) : c'est une motion demandant que la population des provinces annexées soit consultée sur l'incorporation à l'empire. L'acte avait été rédigé à Berlin, dans l'appartement de Mgr Raes, évêque de Strasbourg, et celui-ci l'avait signé le premier. M. Teutsch, avocat,

La députation d'Alsace-Lorraine.

était chargé de le produire à la tribune. M. Teutsch veut s'exprimer en français, mais il est forcé de lire en allemand. Ayant déclaré que la cession de l'Alsace-Lorraine n'avait pas été légitime, parce que la France n'avait pas été libre de la refuser, que cette cession était un acte de violence et que « l'Allemagne avait manqué au devoir des nations civilisées », M. Teutsch est rappelé à l'ordre. Les cris, les rires couvrent sa voix. C'est alors que l'évêque de Strasbourg, Mgr Raes croit devoir déclarer « que les Alsaciens-Lorrains de sa confession n'avaient aucune intention de mettre en question le traité de Francfort » (1). Mars 1874.

M. de Bismarck et l'Alsace-Lorraine

La motion est repoussée par le Reichstag; mais le débat comportait une suite. Il reprend (3 mars) sur une nouvelle motion des abbés Guerber et Winterer, demandant l'abolition du régime dictatorial en Alsace-Lorraine.

(1) Le lendemain du jour où Mgr Raes lut sa déclaration, M. Pouquet, député de Sarreguemines, attesta, par une lettre publique, que l'évêque de Strasbourg avait parlé en son nom et non pas au nom de ses coreligionnaires. Une vive polémique s'engagea dans les journaux des pays annexés. Mgr Raes crut devoir s'expliquer par une lettre insérée dans le *Journal d'Alsace* du 21 février. Voici le principal passage de cette lettre : « Ne pouvant taxer purement et simplement de non avenu le traité de Francfort, et ne voulant l'accepter purement et simplement dans toutes ses conséquences, j'ai, pour conserver à la discussion le champ ouvert et libre, choisi un moyen terme et une expression qui, tout en respectant le traité, ne nous empêchait pas d'en faire ressortir et d'en attaquer les conséquences déplorables pour l'Alsace-Lorraine, et nous permettrait de rester au Reichstag pour défendre nos droits et présenter fructueusement nos griefs et nos vœux. De cette manière, je suis resté dans la doctrine chrétienne et catholique, qui nous enseigne, dans ses livres de morale, dans les constitutions apostoliques et *(sit venia)* dans le *Syllabus* (dont tout le monde sait le nom et dont peu de personnes connaissent le contenu et la valeur) qu'un chacun ne peut pas, à sa volonté, déchirer des traités régulièrement conclus entre individus, villes et nations. Tout cela ne prouve pas que l'annexion de l'Alsace ait jamais eu mes sympathies... » — *Mémorial diplomatique*, 1874 (p. 152). — Cf. D'Elstein, *L'Alsace-Lorraine sous la domination allemande* (p. 155); — Klein, *Vie de Mgr Dupont des Loges* (p. 376); — J. Claretie, *Cinq ans après* (p. 3).

Mars 1874.

Cette fois, le prince de Bismarck expose lui-même sa pensée. Il faut relire ce discours, après trente ans, pour s'imaginer tout ce que durent éprouver ceux qui l'entendirent et ceux qui en eurent l'écho de l'autre côté de la récente frontière.

« Ces messieurs d'Alsace se plaignent de ce que, pendant ces trois années, nous ne les ayons pas rendus heureux, comme ils l'ont été sans doute sous la domination française...; mais ce n'était pas proprement le but de l'annexion... Je prierais ces messieurs d'Alsace, pour adoucir leur colère, de se rappeler aussi un peu la manière dont nous sommes arrivés à l'annexion... Ils ont, chacun d'eux, leur trente millionième de complicité et de responsabilité dans la guerre qui nous a été déclarée... » Les railleries portent au delà de l'enceinte du parlement. Elles vont s'en prendre au gouvernement français, au parlement français : « Si ces discours, en cas de victoire de la France, avaient été tenus à l'Assemblée de Versailles, nous pouvons être certains que sinon la majorité, du moins M. le président Buffet, avec la façon tranchante qui lui est propre, aurait bientôt rendu illusoire pour les plaignants la liberté de la parole... »

Maintien du régime dictatorial.

Inutile d'ajouter que le prince de Bismarck concluait au maintien du régime dictatorial comme seul système pratique à l'égard d'une population dont on ne demande pas l'attachement, mais l'obéissance. La motion fut donc rejetée. Elle le fut par 196 voix contre 138. Avec les Alsaciens-Lorrains, avaient voté le centre catholique, les Polonais, les Danois, les démocrates socialistes et un grand nombre de progressistes. Ce vote n'était fait pour apaiser ni les inquiétudes, ni les colères du prince-chancelier.

Mars 1874.

IV

Voilà donc la politique du prince de Bismarck, avec ses deux faces intérieure et extérieure, avec ses deux procédés : à la fois rusée et violente, passionnée et réaliste. Obtient-elle tout le succès qui justifierait une pareille dépense d'intelligence et d'activité ?

Résultats de la politique allemande.

Au dedans, le kulturkampf se heurte à des résistances morales non prévues. Au dehors, le trouble jeté constamment dans les relations internationales cause tout au moins de l'embarras, de la surprise.

Et puis le fond des choses — c'est-à-dire les armements, sans cesse accrus de l'Allemagne, — n'échappe à personne. Ces armements sont dirigés contre la France ; du moins, c'est le thème habituel des articles et des discours officieux. Mais ils peuvent servir contre tout le monde. L'Allemagne est bien forte, la France bien faible. Ce n'est pas seulement contre elle — et le maréchal de Moltke n'a pas mâché les mots — que l'on se munit à Berlin.

La « guerre au printemps » ?

S'il en est ainsi et si la paix doit être armée jusqu'aux dents d'une part, pourquoi ne le serait-elle pas d'autre part ? Le système tend à se développer, en même temps que l'anxiété se répand et devient, en quelque sorte, l'état chronique de l'Europe.

Entre diplomates, des confidences se font à l'oreille : « Tous les princes, toutes les personnes de famille royale liées avec la cour de Prusse laissent percer partout leurs secrètes inquiétudes. L'impression s'est faite ainsi que la paix serait troublée au printemps. On va jusqu'à dire que le chancelier de l'empire d'Al-

Mars 1874.

lemagne veut conquérir la Belgique et le nord de la France pour s'ouvrir la voie jusqu'à l'Océan. » Ces bruits se propagent en Angleterre et, de là, dans l'opinion universelle.

En Espagne, les événements graves se précipitent; autres rumeurs non moins alarmantes.

Affaires d'Espagne.

L'Allemagne s'occupe toujours beaucoup des affaires d'Espagne. En août 1873, le capitaine Werner, commandant la frégate allemande, *le Frédéric-Charles*, s'empare dans les eaux de Malaga, de deux navires, *l'Almanza* et *la Vittoria*, appartenant aux insurgés fédéralistes, les conduit à Carthagène, les désarme et garde comme otage le général insurgé. Werner, il est vrai, est désavoué ; mais l'incident a paru suspect.

Au point de vue politique, la péninsule est en pleine anarchie. Elle serait une proie facile pour des aventuriers ou des ambitieux. Le 2 janvier 1874, Castelar est battu par Salmeron devant les Cortès. Le général Pavia somme l'Assemblée de se dissoudre. Les députés sont expulsés par la force et le maréchal Serrano est proclamé dictateur. Cependant les cantonalistes luttent toujours à Carthagène. Ils capitulent seulement le 12 janvier. Dans le Nord, l'armée carliste tient la campagne. Elle assiège Bilbao. Il est vrai que don Carlos aura affaire bientôt à la vigoureuse offensive du général Concha. L'Allemagne suit avec une grande attention ces événements. Le comte de Hatzfeld arrive à Madrid en mission extrêmement confidentielle. Il est entendu en audience secrète par le conseil des ministres (22 mai 1874). On parle d'une candidature du prince Frédéric-Charles au trône d'Espagne. Alors, ce serait la situation de 1870 qui se reproduirait, aggravée?

A Berlin, l'impératrice Augusta ne cache pas son

Mars 1874.

inquiétude : — « Est-ce qu'on n'est pas convenable avec vous ? dit-elle à M. de Gontaut-Biron. Je vous avais bien averti que vous n'étiez pas au bout de vos peines et que des difficultés vous attendaient plus graves encore que celles que vous aviez éprouvées (1). »

Inquiétude générale en Europe.

— « Je ne le suivrai pas dans cette voie, » dit l'empereur d'Autriche à notre ambassadeur, en parlant du prince de Bismarck.

La reine Victoria adresse directement à l'empereur Guillaume une lettre qui, sans qu'on en connaisse le texte, devient la rumeur de toutes les chancelleries.

L'empereur de Russie provoque un entretien avec l'ambassadeur de France :

Le tsar et le général Le Flô.

— « Quelles sont les nouvelles ? » dit-il au général Le Flô ? Et celui-ci se croit autorisé à répondre, en faisant allusion à l'ensemble des incidents récents :

— « On nous tourmente beaucoup à Berlin, on nous cherche de mauvaises querelles. »

— « Oh ! c'est fini ! répond le tsar. On s'est calmé ! »

— « Mais non, Sire ! Sous prétexte de quelques mandements isolés, réprouvés par le gouvernement, on nous accuse de fomenter et d'entretenir le trouble en Allemagne et on nous fait la guerre. »

— « Entre nous, je crois que c'est une ruse de M. de Bismarck. »

— « Mauvaise ruse, Sire. Un dérivatif alors ? »

— « Oui, c'est cela, c'est le mot : un moyen de détourner l'attention pour échapper aux embarras intérieurs. »

— « C'est un jeu dangereux... »

— « Rassurez-vous ; personne ne veut la guerre. »

— « Je veux le croire, Sire. Pas plus le prince de Bismarck que nous-mêmes ? »

(1) BROGLIE, *La Mission de Gontaut-Biron* (p. 167).

Mars 1874.

— « Non, personne : il n'y en aura pas (1). »

Si le mot eût été entendu à Berlin, il aurait peut-être, dès lors, donné à réfléchir. L'incident décisif qui se produira en 1875, et qui fut l'origine du rapprochement franco-russe, est en germe dans cette parole.

Justement, l'empereur d'Autriche doit se rendre à Saint-Pétersbourg et y séjourner du 11 au 25 février. C'est par les échos de cette entrevue que l'on saura si le prince de Bismarck a, décidément, gagné la partie.

François-Joseph à Petersbourg.

La France a sur les lieux non pas un, mais trois observateurs attentifs : c'est l'ambassadeur, le général Le Flô, que l'empereur Alexandre tient en haute estime, c'est M. de Gontaut-Biron, autorisé à passer quelques jours à Saint-Pétersbourg, et M. de Bourgoing qui y négocie un traité de commerce. Les renseignements recueillis à des sources diverses sont plutôt rassurants. On interprète d'une manière favorable les paroles publiques prononcées par Alexandre II. Le tsar a dit que « l'amitié qui unit les trois empereurs et la reine Victoria est la plus sûre garantie de la paix si désirée par tous, si indispensable pour tous. » On donne à cette formule le sens suivant : « Si le cabinet de Saint-Pétersbourg est opposé à une guerre de revanche, il entend aussi que, de la part d'aucune autre puissance, la paix ne soit troublée. »

M. de Gontaut-Biron rapporte un mot du prince Gortschakoff : — « On vous a cherché querelle... M. de Bismarck ne pourrait faire la guerre, car il aurait l'opinion morale de l'Europe contre lui. » Le même ambassadeur constate des « dispositions bienveillantes

(1) *Document privé inédit.*

pour la France ». « Le chancelier m'a surtout parlé du toast et m'a dit qu'il était à l'adresse de M. de Bismarck, dont il blâme très nettement les petitesses et le manque de générosité... » Mars 1874.

Le général Le Flô est plus affirmatif encore : « Ma conviction est que l'Allemagne n'a rien gagné au rapprochement qui s'est produit entre la Russie et l'Autriche, au contraire! et que nous, nous avons gagné en sympathies plus vives ce qu'elle a perdu en influence. Les derniers incidents de Berlin ont produit une très mauvaise impression, et il en est résulté une réaction tout en notre faveur. »

L'ensemble de la situation est résumé dans une lettre particulière du duc Decazes : « L'entrevue de Saint-Pétersbourg n'a pu nous laisser qu'une impression de satisfaction, et j'ajouterai même que nous devons en tirer un heureux augure pour l'avenir. Je ne dirai pas, comme le général Le Flô, qu'il s'est fait là un déplacement d'influence; mais il est évident que la prédominance de la Prusse, son action unique et exclusive ont subi une atteinte profonde et que si l'influence n'est pas déplacée, *elle est tout ou moins désormais partagée*. Voilà pour l'avenir! Pour le moment, patience, patience, patience! Je ne puis me dissimuler que nous vivons à la merci du moindre incident et de la moindre faute. Nos jours sont sans repos, nos nuits sans sommeil, mon cher ami[1]! »

L'influence de la Russie renaît en Europe.

On ne dort guère à Paris. On ne dort guère plus à Berlin. Le prince de Bismarck est malade. Le bruit circule, en mars, que sa sciatique le met en danger.

(1) *Document privé inédit*. — Voir duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron* (pp. 180 et suiv.). La présence de M. de Gontaut-Biron à Saint-Pétersbourg, et ses entretiens avec le prince Gortschakoff inquiétaient M. de Bismarck. Il a laissé trace de sa mauvaise humeur dans ses *Souvenirs* (t. II, p. 204).

Avril 1874.

Il est enfermé à Varzin, plus isolé que jamais. Il sent qu'il se fait, en Europe, de ces « déplacements d'impondérables » sur lesquels il ne peut rien. Les apparences sont pour lui : le fond n'est pas aussi sûr.

Le septennat militaire allemand.

Le 22 mars, l'empereur, en recevant la députation de l'armée à l'occasion de son soixante-dix-huitième anniversaire, exprime son mécontentement du retard apporté au vote de la loi militaire. On demandait au parlement de fixer le contingent « jusqu'à ce qu'une nouvelle loi en disposât autrement ». Or, le parlement ne veut pas céder sur ce qu'il considère comme son droit constitutionnel : le vote annuel du budget. On se débat dans cette difficulté. L'empereur songe à une nouvelle dissolution. Mais le prince de Bismarck est trop mal pour qu'on puisse recourir à une pareille mesure. Enfin, on aboutit, le 20 avril 1874, à un compromis dû à l'initiative de M. de Bennigsen. Au lieu d'être établi « jusqu'à une nouvelle loi en disposant autrement », le chiffre du contingent est fixé *pendant sept ans* à 401.659 hommes. Le vote est acquis en troisième lecture par 214 voix contre 123. C'est ce qu'on a appelé le septennat militaire.

Nouveau discours du maréchal de Moltke.

Pour obtenir un tel résultat, il a encore fallu une intervention personnelle de l'autre héros impérial, le maréchal de Moltke.

Sept ans! 400 mille hommes! c'est la population virile de l'Allemagne offrant la fleur de sa jeunesse; ce sont les ressources les plus claires de l'empire consacrées à ce devoir suprême! C'est aussi, pour les autres peuples, la leçon des sacrifices corrélatifs; en un mot, c'est, pour la civilisation européenne, une diminution volontaire de prospérité et de force inscrite comme sanction, au bas du traité de Francfort!

Avril 1874.

Partout, l'exemple est suivi. La France va bientôt compléter sa loi militaire, en présence des nécessités nouvelles. En Italie, à partir du 3 mars 1874, la Chambre des députés poursuit la discussion d'un projet sur la défense du royaume (armement et fortification), déposé par le général Ricotti, ministre de la guerre. La dépense est évaluée à 152 millions. C'est le premier bénéfice du rapprochement italo-allemand.

L'Europe et la paix armée.

Le 1er-13 janvier 1874, le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie un ukase de l'empereur Alexandre, instituant le service obligatoire pour toute la population masculine, sans admettre ni rachat, ni remplacement. Les hommes sont incorporés pour quinze ans; ils resteront six ans sous les drapeaux; certaines dispenses partielles sont accordées en faveur des études. La mobilisation de la Russie, que l'Europe a tant d'intérêt à voir pacifique, est un contre-coup inévitable de la politique d'armement à outrance instaurée par les puissances voisines.

Il n'est pas jusqu'à la Belgique et à la pacifique Suisse qui ne prennent leurs précautions. A la suite des événements d'Italie et d'Allemagne, un mouvement dans le sens unitaire se produit dans les cantons helvétiques. Un nouveau projet de constitution est délibéré par le conseil fédéral le 31 janvier 1874, et soumis au « referendum » le 19 avril 1874. Il est adopté par 340.186 voix contre 198.182. C'est une œuvre de concentration du pouvoir fédéral en matière militaire, religieuse, commerciale. Dans le manifeste adressé au peuple, le président de la Confédération s'exprime en ces termes : « Notre organisation militaire demande une réforme fondamentale, si l'on veut que la Suisse soit en état de défendre sa liberté, son

Avril 1874. indépendance, et de répondre victorieusement à toute prétention injuste ou offensante. »

La Belgique, qui s'inquiète des visées allemandes et qui craint d'être le champ de bataille et le prix des futures rencontres, modifie son organisation défensive. Le pays est divisé en deux circonscriptions militaires, afin de former, en cas de conflit, deux armées qui assureront l'inviolabilité de la frontière aussi bien du côté de la France que du côté de l'Allemagne.

Tout le monde soldat.

Donc, la nouvelle Europe se conforme aux exemples qui lui viennent de Berlin. Elle se couvre de forteresses, se hérisse de baïonnettes. La physionomie du citoyen perd sa tranquille placidité bourgeoise. Les favoris cèdent à la moustache et la toge aux armes. Le port de l'uniforme sera, pendant de longues années, le devoir patriotique de l'âge viril.

Dans la politique internationale, c'est un retour marqué vers les antagonismes, les méfiances et les jalouses susceptibilités.

V

L'impérialisme.

Né des mêmes circonstances, un autre esprit de conquête emportera bientôt l'Europe hors d'elle-même, et, non satisfait des querelles de frontière, s'exercera au partage des espaces. Tant de forces soigneusement entraînées ne peuvent rester inactives : ce ne sont plus seulement les aspirations nationales qui tourmentent les peuples ; l'impérialisme va naître.

Le fait le plus significatif se produit en Angleterre : le cabinet Gladstone est remplacé par un cabinet tory, ayant à sa tête Disraëli.

Les quinze années qui venaient de s'écouler avaient

été, pour l'Angleterre, des années de réformes intérieures et d'abstention extérieure. Le peuple anglais, en train de modifier son système gouvernemental par l'accession des masses au suffrage et d'accumuler les réserves de la prodigieuse prospérité matérielle qu'il doit à Cobden et à ses disciples, avait, pour ainsi dire, désappris les affaires du dehors.

Avril 1874.

La politique britannique.

Selon la loi alternative de son histoire, une période pacifique avait succédé à la période militaire des guerres de Crimée et de Chine. Même pendant la guerre de Sécession, l'Angleterre était restée neutre ; elle avait accepté avec résignation des blessures d'amour-propre, comme la solution de l'affaire de l'*Alabama*, qui, en d'autres temps, eussent enfiévré l'amour-propre national.

Sa politique, habituellement plus vigilante et plus jalouse, avait laissé croître des puissances qui pouvaient être, un jour, de redoutables concurrentes : les États-Unis, la Russie, l'Allemagne. Le peuple anglais avait assisté d'un œil indifférent à la chute du meilleur ami qu'il ait eu parmi les souverains de l'Europe, Napoléon III !

Le tempérament anglais.

Cependant, ce régime de froide abstention et de sévère abstinence, auquel le dernier cabinet Gladstone avait soumis le Royaume-Uni, finissait par lasser tout le monde. Les mécontents ne manquaient pas, d'ailleurs : Gladstone avait porté la main sur l'Église, sur l'armée, sur la marine, sur l'enseignement, sur la cour ; il avait fait la chasse aux prodigalités et aux sinécures : vigilant correcteur des abus, censeur rigide des mœurs politiques, il avait diminué les frais de la vie publique, non sans lui enlever de sa grâce et de son agrément. Une longue paix avait accumulé une énorme richesse et un profond ennui.

Avril 1874.

C'est un état que le tempérament énergique de l'Anglais ne peut supporter longtemps. L'Anglais aime à gagner, moins pour amasser que pour jouir, moins pour se reposer que pour agir. Il a besoin de mouvement. L'homme de sport qui est en lui se fatigue du repos. Tout à coup, le besoin le prend de se donner de l'air et, si j'ose dire, de secouer son brouillard.

Une telle disposition des esprits coïncide avec la fin de l'année 1873. La diminution de la France, l'accroissement relatif des autres puissances continentales, ce sont là des faits qui finissent par émouvoir le génie inquiet de la race la plus politique et la plus imaginative du monde, toujours embusquée d'ordinaire sur les perspectives de l'avenir. Gladstone n'était pas l'homme de ce courant d'opinion : Disraëli en était la personnification même.

« A spirited foreign policy. »

Une crise économique grave précipite cette évolution intime. La politique anglaise suit un graphique où les hauts et les bas de son activité extérieure se succèdent selon les alternatives décroissantes ou croissantes de son commerce ([1]). Quand les affaires vont, l'Angleterre trouve que le monde est bien ; mais il a besoin de remèdes dès que la prospérité commerciale s'arrête. Il y avait donc, vers 1873, de l'ennui, du mécontentement, de l'humeur et une certaine « cupidité des choses nouvelles ». Cela, au moment même où des horizons plus larges s'ouvraient pour les autres peuples européens. J.-A. Froude dit spirituellement que les Anglais veulent quelquefois la guerre « parce que la guerre les amuse ». Sans aller aussi loin, Disraëli, dilettante, brillant, hardi, aventureux, n'avait

(1) CHEVALLEY, *Victoria* (pp. 264 et suiv.), et J. BARDOUX, *Périodicité des crises belliqueuses dans l'Angleterre contemporaine* (*Revue Bleue*, avril et mai 1903).

qu'à suivre ce mouvement de l'opinion et son propre tempérament pour reprendre la formule de lord Palmerston : *a spirited foreign policy :* « une politique étrangère énergique (1). » Mai 1874.

Disraëli constitue son cabinet en février 1874. Il est encore obligé de laisser les affaires étrangères à lord Derby, qui reste un peu, pour lui, un mentor ; mais le monde sent, pourtant, qu'il y a quelque chose de changé. La politique interventionniste succède à la politique abstentionniste. Bientôt on va voir passer un bout de l'oreille du *jingö*. C'est Disraëli qui ajoutera le grand nom d'empereur aux titres traditionnels de la royauté britannique.

Le cabinet Disraëli.

La rentrée de l'Angleterre dans les affaires européennes se manifeste dans la séance de la Chambre des lords du 4 mai 1874.

Le comte Russell demande communication de la correspondance échangée par la Grande-Bretagne avec les autres puissances pour le maintien de la paix en Europe. La question est posée dans ces termes, à la fois ambigus et significatifs : « Si les symptômes d'agitation et d'hostilité que l'on perçoit actuellement sont des signes d'orage, il serait bon de savoir si le gouvernement de Sa Majesté serait prêt à prendre des mesures pour le maintien de la paix en Europe. » Le comte Russell croit que « l'on peut compter sur

(1) Voici l'appréciation du duc Decazes : « L'avènement au pouvoir du cabinet tory nous a causé une vive satisfaction ; non point que nous croyions à l'esprit d'initiative et d'entreprise de lord Derby, non point même que nous le supposions disposé à réagir très énergiquement contre les tendances de la reine ; mais parce que, porté au pouvoir par un courant d'opinion relativement hostile à l'abstention systématique de l'Angleterre dans les affaires du continent, présidé par M. Disraëli qui rêve les gloires palmerstoniennes, il doit fatalement subir la conséquence de cette situation qui se développera sous la pression des circonstances... » — *Document privé inédit.*

Mai 1874.

le gouvernement de Sa Majesté pour s'en tenir strictement à tous les engagements *et à tous les traités qui lient la couronne britannique envers ses alliés* ».

Discours pessimiste de Lord Derby.

Lord Derby, qui répond, insiste, non sans lourdeur, sur « l'existence de sujets de crainte et d'anxiété ». Il vise le conflit possible entre la France et l'Allemagne. Il dit encore : « Je crois que ce n'est pas la peine d'essayer d'empêcher la guerre, puisqu'elle arrivera un peu plus tôt, un peu plus tard, quoi que nous fassions… » Et il ajoute cette phrase non moins énigmatique que la question : « Si, par une raison quelconque, un traité international ou une convention devient inapplicable à l'époque, c'est assurément le devoir du gouvernement d'en faire part aux parties contractantes ; mais si vous acceptez les obligations d'un traité et donnez aux autres parties lieu de croire que vous vous considérez comme liés, vous êtes tenus, d'honneur et de bonne foi, de les respecter. »

De quoi s'agit-il ? Et quels sont ces traités mystérieux qui lient l'Angleterre ?

La Russie et l'Angleterre.

Ce qui était en cause, ce n'était pas tant le conflit possible entre la France et l'Allemagne, qu'une autre difficulté intéressant bien plus directement l'Angleterre : la question des Balkans.

On savait que le tsar quittait Saint-Pétersbourg pour se rendre à Londres, où il venait voir sa fille, récemment mariée avec le duc d'Édimbourg et on savait aussi qu'en venant à Londres, il s'arrêterait à Berlin.

Précisément, le 4 mai, jour de la discussion à la Chambre des lords, le prince Gortschakoff avait une longue conférence avec le prince de Bismarck ; les deux empereurs assistaient à la délibération. Et per-

sonne n'ignorait, non plus, que les affaires de l'Orient étaient l'objet de ces entretiens réitérés. Mai 1874.

Le tsar profiterait probablement de la circonstance du voyage pour prendre la mesure de son adversaire éventuel, l'Angleterre, au cas où les événements le forceraient à intervenir dans les Balkans. Il n'était pas inutile qu'il fût d'avance et discrètement averti. Tel était le sens de la phrase mystérieuse et qui visait probablement les traités proclamant l'intégrité de l'empire ottoman,

Le tsar à Londres.

Alexandre II débarqua en Angleterre le 13 mai. Il fut à Windsor l'hôte de la reine Victoria; il rendit visite à l'impératrice Eugénie, à Chislehurst. A la revue de Woolvich, il fit sortir du rang le prince impérial pour qu'il assistât au défilé à côté de lui. D'autre part, le comte de Paris, ayant été informé officieusement que le tsar serait heureux de le rencontrer, était allé en Angleterre et avait été reçu à Buckingham par l'empereur, qui s'était rendu ensuite à Clarige-Hôtel, effaçant ainsi le souvenir du refroidissement remontant à 1830 entre la cour de Russie et la famille d'Orléans.

Au déjeuner du Guildhall, l'empereur prononça des paroles pacifiques. Mais on eut dans le public le sentiment que rien d'important ne s'était accompli.

Le tsar quitta Londres le 21, et s'embarqua à Gravesend pour Flessingue; il traversa Bruxelles, et de là se rendit en Allemagne. Le gouvernement français s'était efforcé d'obtenir que le tsar passât par Boulogne. Mais celui-ci ne crut pas devoir acquiescer à ce désir.

L'entrevue d'Ems.

De Bruxelles, Alexandre II se rend à Ems où il rencontre plusieurs souverains, notamment l'empereur d'Allemagne, le 26 mai.

Les satisfactions qu'il n'avait pas obtenues à Lon-

Mai 1874.

dres, l'empereur de Russie les recevrait-il à Ems? Tout le monde était aux écoutes. Quelle ligne de conduite adopteraient « les trois cours du Nord » en présence du danger nouveau que courait la paix? Cette fameuse entente des trois empires était mise à l'épreuve.

M. de Bismarck est aux prises avec le grave problème qui pèse depuis si longtemps sur la paix européenne, la question d'Orient ([1]). Est-ce trop dire qu'il est embarrassé? L'heure des échéances approche. Le prince chancelier appréhende l'écroulement rapide de l'édifice diplomatique qu'il a si laborieusement construit. Entre la Russie et l'Autriche, il faudra bien choisir. Et ce choix, il faudra le faire, tandis qu'une France irritée se relève, à demi reconstituée.

Perplexité de M. de Bismarck.

Vaut-il mieux attendre les événements ou les précipiter? Peut-être aurait-on encore le délai nécessaire pour engager le duel en tête à tête avec la France, avant qu'elle soit sur pied. Mais les puissances sont-elles dans les mêmes dispositions qu'en 1870? Que pensent Saint-Pétersbourg, Londres et même Vienne?

Le prince de Bismarck, plongé dans des réflexions infinies, se prépare pour les deux issues. D'une part, il montre à Paris une figure plus adoucie. Le septennat militaire est voté; sa situation à l'intérieur s'est consolidée. C'est l'époque où il est au plus vif de ses démêlés avec le comte d'Arnim; il prend son parti, rappelle l'ambassadeur, fait perquisitionner chez lui, le traduit devant les tribunaux pour recel de papiers diplomatiques.

Grosse affaire et qui aura, dans le monde spécial et à demi international qui juge les coups, un énorme

(1) Voir, dans le volume suivant, un exposé de la question d'Orient et des événements qui amenèrent la guerre russo-turque.

Mai 1874.

retentissement. Disraëli dit, dans un banquet public, aux éclats de rire de la galerie, que les Anglais, ses compatriotes, « n'ont à craindre ni arrestations politiques ni visites domiciliaires ». C'est un premier coup d'épingle dans le ballon du prince de Bismarck.

Le prince de Hohenlohe.

En remplacement du comte d'Arnim, le gouvernement allemand envoie à Paris le prince de Hohenlohe, très haut personnage, portant le titre d'Altesse, dont on ignore les tendances, mais qui se montrera, en fait, par la suite, sage, souple et conciliant.

En somme, plutôt une détente. Pourtant, le problème reste obscur, même dans la pensée, habituellement, si claire du prince-chancelier. Sa voix et son geste hésitent; sa volonté est en suspens et l'Europe est suspendue à cette volonté.

Les alarmes renaissent et retombent : de Vienne, on écrit qu'on n'est nullement rassuré sur les sentiments de l'Allemagne envers la France et sur ce qui pourrait se passer très prochainement. A Munich, les impressions de M. Lefebvre de Béhaine sont « des plus sinistres ». En Belgique, on remarque en nombre des agents allemands. « On est inquiet pour le Luxembourg. » A Londres, toute la famille royale « est aux aguets ». On fait savoir en France « qu'il faut redoubler de prudence et de vigilance ».

Vigilance du duc Decazes.

Le duc Decazes a les yeux fixés sur ces obscurités. Il écrit familièrement le 23 mars 1874 : « Je m'attends à tout; mais j'estime qu'il vaut mieux, les voyant tous si inquiets, redoubler de prudence sans laisser éclater mes appréhensions, mon cri d'alarme pouvant être, au moment donné, mieux entendu s'il n'a pas été poussé trop tôt, et si je n'ai pu être accusé de prendre pour des abîmes tous les fossés de mon chemin (1). »

(1) *Document privé inédit.*

Mai 1874.

Il y a, dans cette parole, une arrière-pensée qui commence à se préciser. Le duc Decazes, replié sur lui-même, silencieux et inquiet, attend son heure.

Cependant, les empereurs de Russie et d'Allemagne délibèrent à Ems. Ils cherchent un accord, qui fuit devant eux. L'Autriche n'est pas là, mais sa pensée est constamment présente à l'esprit de M. de Bismarck. Si les physionomies restent bienveillantes et souriantes, les regards s'évitent.

L'Autriche-Hongrie.

Son de cloche : à la séance de clôture des délégations autrichiennes, le comte Andrassy remercie, au nom de l'empereur, la délégation du «zèle patriotique qu'elle a mis à accorder au gouvernement, malgré des circonstances financières très difficiles, les sommes dont il a besoin *pour maintenir le pied militaire existant* ». Le président de la délégation eût été plus économe des deniers publics, « si la situation européenne n'était pas aussi tendue qu'elle l'est. »

Donc l'Autriche, malgré sa lenteur habituelle, entre à son tour dans le train de la « paix armée ». Elle se tient prête et le fait savoir. Quand l'Autriche arme et s'alarme, c'est que les événements sont proches.

Autres symptômes.

On en est là, au mois de mai 1874, au moment où tombe le deuxième cabinet de Broglie. Obscurité, incertitude partout! Entre la France et l'Allemagne, rapports mal définis qui peuvent, du jour au lendemain, précipiter les événements. Entre les puissances, des suspicions, des appréhensions et, sous le masque de la cordialité, des sentiments violents. Les passions politiques et religieuses sont déchaînées; les conflits latents menacent de toutes parts; les peuples souffrent sous le poids d'armures écrasantes; de graves complications sont en perspective et l'Europe est menée par des hommes qui, enivrés de leurs succès, n'hésiteraient

pas à risquer la guerre pour maintenir l'œuvre réalisée par le sang et par le fer. Mai 1874.

A Paris, cependant, des dispositions ternes, prudentes, effacées. Une inquiète vigilance combine les retraites honorables ou prépare les feintes adroites qui découvriront l'adversaire.

Tout compte fait, on dirait cependant que le poids s'allège. Certaines préoccupations grandissent, d'autre part, qui dispersent l'attention et les humeurs ; elles dégagent quelque peu la France de l'obsession qui, depuis de si longues années, l'étouffe.

D'Occident en Orient, du Rhin au Bosphore, du Bosphore en Asie, en Afrique, les problèmes se retournent. Une volte-face se dessine.

Des esprits clairvoyants devineraient déjà les événements plus lointains qui forceront, à bref délai, l'attention des hommes d'État et modifieront les conditions de l'équilibre. Bientôt l'Europe se répandra sur le monde. Si la France gagne cette époque, elle verra de nouvelles destinées s'ouvrir devant elle.

VI

Voici les premiers indices du vaste mouvement de conversion qui va bientôt s'accomplir.

La Russie en Asie centrale.

La Russie poursuit sa pénétration en Asie centrale. Patiemment, méthodiquement, elle a imposé sa domination aux Kirghizes nomades des steppes et poursuivi la conquête du Turkestan.

Pour assurer la soumission des nomades du désert, de la mer d'Aral aux monts Tien-Chan, il lui restait à se rendre maîtresse de la vaste oasis de Khiva, située à

Mai 1874.

l'embouchure de l'Amou-Daria, à la tête de la grande voie de communication qui se dirige du Caucase vers la Boukharie, le Thibet et l'Indus supérieur.

Plusieurs expéditions antérieures avaient échoué, en raison des rigueurs du climat. En 1873, la Russie lance contre Khiva une armée de 14.000 hommes, commandée par le général Kauffmann. La marche du corps expéditionnaire, divisé en cinq colonnes, est si heureusement calculée que les plus fortes arrivent le même jour sous les murs de la ville. Khiva est pris, le 10 juin 1873. Par traité du 24 août suivant, Seid Mohammed Rahim khan reconnaît la suzeraineté de la Russie et lui cède ses territoires sur la rive droite de l'Amou-Daria ; ils sont abandonnés à l'émir de Boukhara, en récompense de ses bons offices pendant la campagne. Un traité, passé le 10 octobre suivant avec celui-ci, consacre cette cession et ouvre la Boukharie, centre de l'islamisme asiatique, au commerce russe, accordant le droit de libre transit à ses caravanes (1).

Entente anglo-russe en Asie centrale.

Le conflit séculaire de l'Angleterre et de la Russie en Asie centrale n'est pas rouvert par ces événements. On en était alors à la politique d'entente et d'atermoiement. Une dépêche, du 17 octobre 1872, adressée par lord Granville, ministre des affaires étrangères, à lord Loftus, ambassadeur en Russie, et à laquelle le prince Gortschakoff avait acquiescé, établissait, provisoirement du moins, la sphère d'influence des deux puissances : l'Afghanistan formait un état-tampon entre le Turkestan russe et les Indes britanniques.

(1) V. *La Pénétration russe en Asie*, par le colonel comte Yorck de Wartenburg, traduit par le capitaine Begouen. Paris, 1900, in-8° (p. 40).

Mai 1874.

Annam et Tonkin.

A l'extrémité orientale du continent asiatique, vers la même époque, se produisent des incidents graves et qui devaient amener, un jour, l'intervention de la France au Tonkin et en Annam.

Un négociant français, M. Jean Dupuis, établi sur le Yan-tsé-kiang, avait cherché une voie d'accès vers le Yunnan et avait reconnu la navigabilité du fleuve Rouge. Trois fois, M. Dupuis remonte de Hanoï à Mang-Hao, ville frontière du Yunnan, nouant d'excellentes relations avec les mandarins chinois et avec les Tonkinois.

Ce succès inquiète la cour de Hué, avec laquelle le gouverneur de la Cochinchine, l'amiral Dupré, négociait précisément un traité de commerce. Les mandarins annamites multiplient les difficultés autour de l'entreprise de M. Dupuis et insistent à Saïgon pour que le négociant français soit éloigné du Tonkin.

L'amiral Dupré envoie à Hanoï le lieutenant de vaisseau Francis Garnier. Celui-ci était déjà célèbre par ses admirables explorations de l'Indo-Chine et de la Chine méridionale, sur le cours du fleuve Mékong, en collaboration et en continuation de la mission Doudart de Lagrée.

Prise de la citadelle de Hanoï.

Garnier part de Saïgon, le 11 octobre 1873, avec deux canonnières et 180 hommes. Il emmène avec lui MM. Balny d'Avricourt, enseigne de vaisseau; Hautefeuille, aspirant de marine et de Trentinian, lieutenant d'infanterie de marine. Il espérait obtenir un règlement pacifique des difficultés entre M. Dupuis et les mandarins annamites. Il échoue. L'attitude du maréchal Nguyen, commandant à Hanoï, le force à recourir aux armes. Le 20 novembre 1873, Garnier enlève la citadelle de Hanoï et fait prisonniers un millier d'Annamites qui la défendaient.

Mai 1874.

En moins d'un mois, Garnier et sa petite troupe s'emparent du delta du fleuve Rouge.

Les mandarins annamites font appel aux Pavillons-Noirs, débris de l'armée insurgée des Taï-Pings et qui, depuis la répression, au nombre de 4.000 environ, battent les provinces méridionales de la Chine, vivant de pillage et de rapine.

Hanoï est attaquée par eux, le 21 décembre 1873. Garnier les repousse et se lance témérairement à leur poursuite, avec M. Balny d'Avricourt. Les deux officiers tombent dans une embuscade et sont massacrés à peu de distance de la ville.

Mort de Garnier et de Balny.

De Versailles, le gouvernement du duc de Broglie, à la nouvelle des difficultés nées des tentatives commerciales de M. Dupuis, avait donné les pouvoirs pour traiter à son commissaire près de la cour de Hué, familier du roi Tu-Duc, M. Philastre.

L'expédition Garnier s'était rendue au Tonkin « contre les ordres formels du duc de Broglie » (1). Le *Journal officiel* du 11 janvier 1874 annonce la mort de cet officier et celle de Balny d'Avricourt, puis poursuit en ces termes: « Garnier et Balny avaient été envoyés en mission au Tonkin, par le gouverneur de la Cochinchine, sur la demande de la cour de Hué, dans le but d'exiger d'un voyageur français, M. Dupuis, la stricte observation des dispositions insérées dans nos traités avec le roi Tu-Duc. »

Les instructions données à M. Philastre étaient conçues dans le même esprit. A peine arrivé à Hanoï, le nouveau commissaire désavoue Francis Garnier, restitue aux Annamites les villes occupées par les marins français et ramène ceux-ci à Haï-Phong. Leur

(1) Duc de Broglie, *Histoire et Politique* (p. 133).

départ fut le signal du massacre des Tonkinois qui étaient venus en aide à Francis Garnier et à sa troupe. On évalue à 25.000 le nombre de ceux qui périrent ou qui furent contraints de s'enfuir dans les forêts. Mai 1874.

M. Philastre assista sans protester à ces malheureux événements. Après avoir intimé à M. Dupuis l'ordre de quitter le Tonkin sous peine d'en être expulsé, il retourne à Hué pour reprendre les négociations. Le 15 mars 1874, il signe un traité par lequel la France reconnaît « la souveraineté et l'entière indépendance du roi d'Annam, s'engage à lui donner gratuitement l'appui nécessaire pour maintenir dans ses États l'ordre et la tranquillité, pour le défendre contre toute attaque et pour détruire la piraterie qui désole une partie des côtes du royaume ». La France remet à Tu-Duc cinq bâtiments à vapeur, d'une force totale de 500 chevaux, dont les deux canonnières de Francis Garnier, 100 canons, 1.000 fusils, 500.000 cartouches, etc. Le traité Philastre.

Le roi Tu-Duc s'engage, de son côté, à conformer sa politique extérieure à celle de la France, à ouvrir le fleuve Rouge à la navigation et reconnaît la souveraineté de la France sur la colonie de Cochinchine. C'était un traité de protectorat, mais un protectorat sans autorité et sans force, gros de complications et de difficultés. La situation éminente que nous avions occupée un instant au Tonkin était abandonnée. M. Dupuis rentra en France, ruiné(1).

En Chine, les conséquences de la guerre de 1860 se déroulaient. Le 29 juin 1873 avait lieu, pour la pre-

(1) V. Jean Dupuis, *L'ouverture du Fleuve Rouge au commerce et les événements du Tonkin* (1872-73); — Paul Deschanel, *La question du Tonkin* (1883), in-12; — Jules Ferry, *Le Tonkin et la mère-patrie*, in-12, 1890; — Billot, *L'affaire du Tonkin*, in-8°. — Nolte, *L'Europe diplomatique et militaire au XIXe siècle* (t. IV, pp. 87 à 148).

Mai 1874. mière fois, la réception par l'empereur des ministres étrangers.

Affaires de Chine. En vertu des traités de Pékin des 24 et 26 octobre 1860, la France et l'Angleterre pouvaient établir à Pékin une mission diplomatique permanente. Le 23 janvier 1861 avait été créé le Tsoung-li-yamen ou ministère des affaires étrangères; le 22 mars suivant, les légations de France et d'Angleterre s'installaient à Pékin, bientôt suivies par celles des autres puissances.

Mais la situation intérieure de la Chine empêchait les ministres de présenter leurs lettres de créance à l'empereur.

En effet, le 22 août 1861, mourait l'empereur Hien-Foung, auquel succédait aussitôt Toung-Tché, son fils aîné, âgé de cinq ans. La régence était confiée aux deux impératrices douairières et au prince Kong. Les représentants des puissances profitèrent de l'occasion de la majorité de l'empereur pour adresser, le 24 février 1873, au Tsoung-li-yamen une note collective demandant une audience impériale.

Celle-ci, malgré la résistance du gouvernement chinois, fut fixée au 29 juin et eut lieu avec un cérémonial minutieusement réglé à l'avance. Un témoin oculaire rend compte en ces termes :

« Dans le fond de la salle d'audience, une plate-forme en bois, d'environ trois mètres carrés, élevée de près d'un mètre, avait été construite; elle était entourée d'une balustrade également en bois, peinte de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Sur cette plate-forme s'élevait une chaise plutôt large, faite de simple bois noir et dépourvue d'aucun ornement et, sur cette chaise, avec les jambes croisées, était « accroupi » l'empereur de Chine, le chef suprême de quatre cents millions d'âmes. L'empereur est âgé d'environ dix-

huit ans, mais son apparence extérieure justifierait à peine une estimation plus élevée que quatorze. Pâle et d'une figure blafarde, ses traits ont une expression, s'ils en ont une, enfantine et inoffensive, et ses yeux semblent regarder cette cérémonie sans précédent, dont il est le principal objet, avec une curiosité mêlée d'anxiété. Son costume, autant que nous pouvons l'assurer, était simple au plus haut degré; une tunique de gaze lilas foncé, sans ornement, était le seul vêtement visible, et la tête était couverte d'un bonnet de jolie paille tressée jaune, couronné d'un gland rouge, et d'un petit bouton de soie rouge, le seul insigne distinctif de la maison impériale (1). » Mai 1874.

En Afrique, la prise de possession par les Anglais de la colonie de la Côte de l'Or, qui leur avait été cédée, le 2 novembre 1871, par la Hollande, contre les droits britanniques sur Sumatra, fut le signal d'un soulèvement des Ashantis, indigènes de l'hinterland. Pendant un an, les Anglais se tiennent sur la défensive. Mais l'insurrection gagnait du terrain, et en juin 1873, les Ashantis assiégent, aux portes de Cape-Coast, le fort d'Elmina, défendu par 400 hommes. Guerre des Ashantis.

Une expédition, forte de 4.000 hommes et commandée par sir Garnet Wolseley, est dirigée contre eux. Arrivé en octobre 1873 à Cape-Coast, le général Wolseley fait construire une route vers Coomassie, son objectif, et organise minutieusement son corps expéditionnaire.

Il se met en marche seulement à la fin de décembre. Le 30, ayant avec lui 3.000 hommes, il atteignait Agamassie, où les Ashantis, au nombre de 20.000, étaient massés. Il donne le signal de l'attaque, le 31 au

(1) Henri Cordier, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales* (t. Ier, pp. 480-481).

Mai 1874.

matin. La bataille dure jusqu'à la nuit. Les Ashantis, battus, continuent à disputer le terrain. Après un sanglant combat à Ordahsu, le 4 janvier 1874, le général Wolseley entre à Coomassie, capitale ashantie, abandonnée par le roi Coffée et par ses troupes. Les Anglais avaient 300 hommes hors de combat. La saison des pluies approchant, sir Garnet Wolseley regagne la côte. Il est rejoint en route par des émissaires du roi Coffée qui proposent la paix. Le 13 février, le traité est signé, et, le 19, l'armée anglaise fait une entrée triomphale à Cape-Coast.

La Grande-Bretagne acquérait ainsi une nouvelle colonie dans l'Afrique occidentale.

Le canal de Suez.

Elle avait également les yeux fixés sur la route des Indes, ouverte, depuis le 17 novembre 1869, à la navigation internationale, par le percement de l'isthme de Suez.

Maintenant que l'œuvre de M. Ferdinand de Lesseps est un fait accompli, le gouvernement anglais exerce une étroite surveillance sur cette nouvelle artère du commerce du monde.

Une difficulté s'élève entre la compagnie concessionnaire et les armateurs à propos de l'interprétation des mots « tonneau de capacité », inscrits dans l'acte de concession.

Des décisions favorables à l'interprétation de la compagnie avaient été rendues par la Cour d'appel de Paris et par la Cour de cassation. Sur la demande de la Grande-Bretagne, une conférence technique internationale se réunit à Constantinople et impose un nouveau mode de jaugeage.

Malgré l'insistance du duc Decazes, le président de la société, M. de Lesseps, essaie de résister. Mais, le

25 avril 1874, le khédive informe M. de Lesseps que la Porte ottomane maintient au 29 avril la date d'application du tarif et ordonne à son gouvernement d'exécuter cette résolution, même au moyen de la force, dût-il, au besoin, prendre possession du canal. Mai 1874.

Dès le lendemain 26, les mesures militaires commencent. M. de Lesseps cède, tout en protestant contre la violence qui lui est faite. La polémique née de ce conflit aura bientôt des conséquences internationales qu'il est déjà permis de prévoir.

Les grands travaux à la surface du globe.

Le succès du canal de Suez ouvre l'ère des grands travaux internationaux. Au commencement de 1874, une mission américaine, ayant à sa tête le major Mac Farland, traverse l'isthme de Darien pour étudier la possibilité de creuser un canal interocéanique par la route du Nicaragua.

M. de Lesseps lance, à la même époque, un projet de chemin de fer qui, s'il eût été exécuté, aurait singulièrement précipité les événements : c'est le « grand central asiatique ». Partant d'Orenbourg, sur le fleuve Oural, cette voie ferrée devait aller jusqu'à Peschaver, à la frontière des Indes et relier, à travers l'Asie centrale, le réseau russe au réseau anglo-indien.

M. de Lesseps fait, à ce sujet, une communication à la Société de géographie de Paris et à l'Académie des sciences. C'eût été une solution intermédiaire entre le Transsibérien, d'une part, et le chemin de fer de Bagdad, d'autre part. Le but était le raccordement des chemins de fer européens avec les chemins de fer anglo-indiens et, au delà, avec le futur réseau chinois. M. de Lesseps se heurte à des difficultés internationales qui empêcheront son projet d'aboutir. Mais, ici, encore une fois, son audace

Mai 1874.

donne l'impulsion, et les événements qui décideront du sort de l'Asie, par la suite, sont en germe dans le remarquable avant-projet dont son génie clairvoyant et énergique prend sitôt l'initiative.

La France et le Japon.

L'influence française se signale encore, jusqu'à l'extrémité de l'Asie, au Japon. La révolution qui a renversé le régime des Taïkouns, la coïncidence des événements de la guerre franco-allemande avaient porté atteinte à l'autorité que, par souvenir de ses anciens services, la France exerçait encore dans l'empire. Cependant, dès 1872, le mikado, de son propre mouvement, congédie les instructeurs allemands et fait de nouveau appel aux instructeurs français [1]. Une mission d'ingénieurs et d'officiers de marine construit les docks maritimes, les chantiers, les usines d'armes de l'arsenal de Yokoska, près de Yokohama. Des jurisconsultes français sont appelés également pour élaborer la nouvelle législation et la jurisprudence japonaises [2].

C'est ainsi que, même dans sa défaite, la France conserve, au loin, quelque chose de ce renom et de cette ancienne autorité qui ouvriront bientôt des destinées nouvelles à sa grandeur renaissante.

(1) La mission militaire française a dirigé l'exécution d'importants travaux au Japon. Le colonel Meunier et le capitaine Jourdan ont étudié le système des fortifications de l'empire, le capitaine Lebon a fondé, en 1892, l'arsenal militaire de Yedo ; à la même époque, le capitaine Orcel a élevé, près de Yedo, une importante poudrerie, etc.

(2) M. Georges Bousquet a été, de 1872 à 1876, conseiller légal du gouvernement du Mikado. — V. G. Bousquet, *Le Japon de nos jours* (2 vol. in-8°, 1877).

CHAPITRE IX

La chute du duc de Broglie

I. — Reprise de la session. — La majorité du 24 mai se désagrège. — La loi des maires. — Son application. — Le maréchal s'explique sur la durée de ses pouvoirs. — Résistances. — Les élections des 27 février et 1er mars 1874. — Manifestations bonapartistes à l'occasion de la majorité du prince impérial.

II. — Le parti républicain. — Interpellation Gambetta-Lepère; discours de M. Challemel-Lacour. — Le duc de Broglie déclare le septennat « incommutable ». — Rupture avec l'extrême droite. — M. Thiers. — Propositions de dissolution. — Les vacances de Pâques. — Les élections du 29 mars 1874.

III. — Les lois de réorganisation. — Le compte de liquidation. — Les voies navigables. — Lois d'administration militaire. — Le problème des frontières. — Deux lignes de défense fortifiées à l'Est. — Les fortifications de Paris.

IV. — La session d'été. — Projets constitutionnels du duc de Broglie. — La représentation des « intérêts ». — Le suffrage universel « expurgé ». — Organisation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. — Le projet de loi sur l'électorat municipal et le projet de loi sur l'électorat politique. — Le projet de loi portant création d'une seconde Chambre. — Chute du duc de Broglie. — Ses causes et ses conséquences.

Dernière lutte entre la royauté et l'aristocratie.

On dit que le spectacle de la vie écoulée se présente, dans une rapide évocation, à la pensée des agonisants; de même, l'histoire de la vieille France se reproduisit, en un spasme suprême, à l'heure où elle s'achevait.

La lutte de la royauté et des classes privilégiées avait été le drame discontinu de l'ancien régime: or,

8 janv. 1874. ce duel se poursuit jusqu'à la dernière heure, il dure tant qu'un souffle de vie reste aux deux adversaires; ils s'étreignent et s'étouffent en mourant.

La destinée du duc de Broglie était d'être le témoin et même le tenant de ce dernier combat. Ayant assisté, sans surprise, à l'échec du comte de Chambord, il reconnaît aussitôt que cet échec est, pour le moment du moins, celui de la monarchie : « Nul autre choix royal ne paraissait ni légitime, ni possible et ne fut, un instant, dans la pensée de personne (1). »

Clairvoyant et résigné, il prend le parti de consolider, autour du septennat, des institutions conformes aux idées dont il s'inspire : il prétend organiser ce « gouvernement des classes moyennes » qui avait été la foi de sa jeunesse et le regret de son âge mûr.

Il échoue encore dans cette entreprise. Il succombe par un coup désespéré des fidèles de la monarchie traditionnelle qui se vengent, sur la bourgeoisie tricolore, en 1873, du coup que la bourgeoisie tricolore leur a porté en 1830.

Ainsi, la monarchie et la dernière forme de l'aristocratie se battent encore et périssent ensemble, à l'heure où il n'eût pas été trop de leur union et d'une discipline étroite pour les sauver.

On sait les qualités du duc de Broglie, son intelligence, son courage, son éloquence; mais il ne faut pas oublier ses défauts : sa froideur, sa réserve, sa gaucherie, si souvent décourageante. Cet homme, né pour le commandement, n'avait pas les qualités d'un chef de majorité parlementaire : il lui manquait la bonhomie et la séduction; son éloquence avait plus de ce qui blesse que de ce qui désarme.

(1) Duc de Broglie, *Histoire et Politique*, in-8°. — *La Constitution de 1875* (p. 32).

8 janv. 1874.

La majorité, qui s'était groupée si étroitement autour de lui contre M. Thiers, se désagrégeait, maintenant qu'elle était réduite à la défensive. Contemplant en psychologue et d'un œil désabusé cette alternative des passions humaines, le vice-président du conseil assistait au spectacle de sa troupe débandée et n'avait, pour la rallier, que des paroles sèches. Il affectait de garder pour lui seul le secret d'une consigne à laquelle il prétendait subordonner tout le monde. Ces allures hautaines, supportables dans la victoire, sont insupportables dans la défaite. On commençait à dire que le chef choisi avec tant d'enthousiasme « n'avait pas de chance ». Le mot circulait et montait aux lèvres quand on voyait apparaître son froid visage. Autour de lui, des figures souriantes, cordiales, bon enfant, des natures abondantes et expansives qu'il avait tenues à l'écart, faisaient contraste et lui étaient comme un reproche vivant.

Situation difficile du duc de Broglie.

L'assemblée étant souveraine, les évolutions qui s'opéraient dans sa constitution intime devaient faire le succès ou l'échec des conceptions nouvelles du chef du cabinet. Or, celui-ci était mal renseigné sur ces mouvements à peine perceptibles. Il se tenait un peu haut pour apercevoir ces détails.

Attitude nouvelle de l'Assemblée.

La vie intérieure des assemblées est secrète : c'est là que se font ou se défont les majorités, que les influences se pèsent, que les réputations se jugent, que les décisions sont prises. Entre des hommes que tout sépare, la poignée de mains banale fait, un jour, le premier lien; puis les regards se croisent, la cigarette s'offre et s'allume; les confidences s'échangent, et, à la fin, les pactes se concluent.

L'Assemblée, déjà vieille, a perdu ses cadres rigides ; une détente s'est produite par la vie commune, les voyages, les contacts dans les commissions, dans

8 janv. 1874.

les salles d'attente, au restaurant, dans les wagons. On n'est plus si étonné de se voir, on serait moins surpris de s'entendre. C'est une promiscuité fatale où le duc ne se mêle pas, juché qu'il est sur sa doctrine, plein de confiance en sa cause, en lui-même, ayant cette fière conviction qu'il fait le bien.

La cause était, d'ailleurs, mal engagée, surannée, épuisée. Les classes moyennes n'avaient pas su prouver leur aptitude en agissant. La démocratie montait et balayait tout. L'Assemblée, issue du suffrage universel, n'avait pas qualité pour lutter contre lui[1]. La dernière tentative du duc de Broglie était donc vouée, comme la première, à l'insuccès.

Il y a, dans cette fin, à la fois militante et déprise, d'un homme considérable, quelque chose d'émouvant, et d'autant plus qu'il fut frappé, sur le rempart, de la main de ceux qu'il eût voulu sauver.

Reprise de la session.

L'Assemblée s'était ajournée du 31 décembre 1873 au 8 janvier 1874. En rentrant, le 8 janvier, elle donne au nouveau cabinet un premier avertissement.

Le ministère, sur une intervention d'un « chevau-léger », M. de Franclieu, subit un échec à propos de la mise à l'ordre du jour de la loi des maires.

Le ministère en échec.

Le lendemain, une note insérée à l'*Officiel* annonce que les ministres ont offert leurs démissions au président de la République. « Celui-ci a fait savoir qu'il ne se décidait pas à les accepter quant à présent et se réservait d'en délibérer. »

L'Assemblée s'ajourne au 12 janvier, en attendant

(1) « Au fond, chacun, parmi nous, se méfiait du suffrage universel tel qu'il avait été pratiqué jusqu'alors... Mais nous en étions issus. Dans le péril extrême de la patrie, nous l'avions invoqué avec succès, etc. » — Vicomte DE MEAUX, *Correspondant* du 25 mai 1903 (p. 626).

la solution de la crise. Dans ce court délai, le duc de Broglie constate qu'il ne s'agit pas d'un simple accident, mais d'une tactique. L'extrême droite entend lui faire sentir qu'il est à sa merci. Ce groupe envoie des délégués auprès du maréchal de Mac Mahon pour demander à celui-ci des explications sur le septennat. Le maréchal intervient entre le groupe et le duc de Broglie. On ne sait rien de ces confabulations secrètes; seulement, une note publiée par l'*Union* indique, dans son exagération même, les positions respectives: 12 janv. 1874.

La droite repousse l'interprétation donnée par certains meneurs du centre droit à la prorogation. Elle appuiera M. le duc de Broglie, parce que celui-ci a consenti, afin de conserver son portefeuille, à ne pas faire de la septennalité un dogme nouveau. Le « dogme » du septennat.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, soutenu par M. le duc Decazes, aurait voulu entraîner le cabinet à faire une déclaration nette et catégorique en faveur de la République confiée pendant sept ans à la garde du maréchal de Mac Mahon. La droite s'est émue, elle a envoyé des délégués au maréchal, et, comme au moment du vote de la prorogation elle a obtenu des explications qui l'ont satisfaite.

La majorité du 24 mai est ainsi recimentée. Mais combien précaire! Un délai de grâce étant accordé au ministère, le débat, qui a pour objet de consacrer l'accord, s'engage devant la Chambre, le 12 janvier, sur l'initiative de M. Audren de Kerdrel.

Le nœud de ce débat, c'est la question soulevée par l'extrême droite et qui, un jour, décidera du sort du cabinet, à savoir la signification et la portée du « dogme nouveau », le septennat.

Le duc de Broglie, qui voudrait agir et constituer quand même, se heurte constamment à une objection fondamentale : « Il vous manque l'essence même de toute action et de toute constitution : un principe et, à défaut d'un principe, une force. »

12 janv. 1874. C'est M. Raoul Duval, l'enfant terrible de la majorité, qui jette entre les jambes du duc de Broglie cette argumentation captieuse dont l'extrême droite, inversement, se fera une arme s'il bronche : « Nous avons créé le pouvoir du maréchal, dit M. Raoul Duval ; il faut qu'il soit une réalité... Le cabinet de Broglie ne peut rester aux affaires. On l'accusera toujours d'agir « dans un intérêt de parti », puisqu'il est celui qui a essayé d'établir la monarchie ... Il faut des ministres non compromis... un cabinet d'affaires pris en dehors du parlement. »

Le duc de Broglie produit au grand jour l'entente qui s'est faite dans la coulisse : « Aux termes de la loi du 20 novembre, dit-il, le pouvoir du maréchal de Mac Mahon est un pouvoir légal, investi de tous les droits que la légalité confère et, au premier chef, je le reconnais sans peine et suis le premier à l'affirmer, le droit de se défendre contre ceux qui voudraient le méconnaître ou l'attaquer. » — Ceci est pour la gauche ; et voici maintenant qui doit calmer les inquiétudes de la droite : « Le septennat est une grande trêve que nous avons voulu faire ; c'est une trêve sérieuse ; c'est une conciliation des différents partis ; ce n'est pas l'exclusion brutale de tous les partis, comme le demande M. Raoul Duval. » Cela peut vouloir dire que la porte reste entre-bâillée devant le comte de Chambord.

Le duc de Broglie reste au pouvoir. M. Audren de Kerdrel célèbre l'entente par un ordre du jour déclarant que « le ministère n'a pas perdu la confiance de l'Assemblée ». L'ordre du jour est adopté par 366 voix contre 305 ; et l'Assemblée décide, par assis et levé, qu'elle discutera, dès le lendemain, la loi des maires.

Donc, le gouvernement aborde la première partie de sa tâche : gouverner.

Gouverner, cela veut dire agir sur le pays pour créer

en lui des dispositions différentes de celles qu'il manifeste depuis trois ans. Gouverner, c'est répondre à l'observation spirituelle de M. Christophle : « Tout cela vient de ce que les élections ne vous réussissent pas. » Gouverner, c'est préparer, par des mesures préventives, une direction nouvelle des esprits, permettant, à défaut du présent, d'en appeler à l'avenir. 13 janv. 1874.

La loi des maires est le premier article de ce programme. Il faut avoir, dans chaque commune, un défenseur autorisé de la politique du cabinet. Débat sur la loi des maires.

Comme c'est loin, la décentralisation !

Chaque parti qui arrive au pouvoir, en France, ne songe qu'à saisir, à son profit, cette arme puissante de l'administration napoléonienne qui lui semblait si lourde dans l'opposition : le plus énergique partisan de la discipline sociale est toujours celui qui donne le mot d'ordre.

M. Louis Blanc dit au nom de la gauche : « La vérité est que la loi qu'on propose est une loi de parti, une loi de circonstance. Ce qu'on veut, c'est 72.000 agents électoraux ceints de l'écharpe municipale. »

M. Baragnon, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, défend la loi, c'est-à-dire qu'il donne à la majorité les paroles dont elle a besoin pour voter ; car la décision est prise. On entend encore un discours mordant de M. Pascal Duprat, qui, visiblement, est à l'adresse de l'extrême droite : « Vous voulez cette loi au profit d'une intrigue. On a accusé le duc de Broglie d'avoir été le complice de la tentative de restauration. Non ! le duc de Broglie a, tout au plus, aidé charitablement le comte de Chambord à se suicider. Le duc de Broglie est le ministre de l'inconnu ou le ministre de l'orléanisme dans le cabinet du maréchal de Mac Mahon. Voilà l'intrigue. Je défie le cabinet d'apporter une loi qui défende le pouvoir du maréchal contre les entre-

20 janv. 1874. prises et les compétitions monarchiques. En conspirant pour la royauté légitime ou la royauté orléaniste, mortes toutes deux, vous conspirez pour l'empire. »

Le passage à l'examen des articles est voté par 371 voix contre 314. Le débat traîne ensuite pendant plusieurs jours d'amendements en contre-projets. Mais la majorité est résolue. Le duc de Broglie intervient, le 17 janvier, pour repousser un amendement faisant une nécessité au gouvernement de désigner ses maires dans le sein du conseil municipal : il veut choisir avec pleine et entière liberté : « Il y a dans le corps municipal, dit-il, un trop grand nombre de maires indignes de la magistrature dont ils sont revêtus. Voilà le mal ! » Cette parole n'est pas de celles qui contribueront à rendre le duc populaire !

Vote de la loi. Dans la séance du 20 janvier, l'ensemble de la loi est voté par 359 voix contre 318.

Tous les maires, dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton seront nommés par le gouvernement ; dans les autres communes ils sont nommés par le préfet. Les maires exercent partout, à défaut des préfets et des sous-préfets, les attributions de police. C'est un immense réseau d'autorité et de surveillance jeté sur le pays.

Le duc Decazes écrit, le 19 janvier, à un intime « Nous voici presque au terme de nos labeurs sur la loi des maires. Le défilé me paraît passé, et je n'ai plus, de ce côté, d'inquiétude. Mais il m'est difficile de ne pas me préoccuper des dispositions d'esprit que nous avons rencontrées depuis huit jours et de leurs causes. Le personnalisme a envahi la majorité, les préoccupations locales la dominent à tout moment. Comment aborder, dans de telles conditions, la loi électorale ? Il nous la faut, cependant ! Nous essaierons : nous

n'avons le droit ni de nous arrêter, ni de nous décourager(1). » 22 janv. 1874.

A peine muni de sa loi, le duc de Broglie l'applique. Une circulaire du 22 janvier adresse aux préfets les instructions nécessaires pour le choix des maires qui vont être désignés par le pouvoir. Dans ce document, il y a encore de ces mots malheureux qui caractérisent désormais les manifestations publiques du chef du cabinet. Évidemment, la lutte l'exaspère; son tempérament se raidit; il n'est plus maître de son langage; son humeur perce à chaque phrase. Circulaire ministérielle.

Une triste expérience a condamné sans retour le système de l'élection directe des maires par les conseils municipaux. Il est triste d'ajouter que les choix des conseils municipaux, dictés par l'esprit de parti, se sont souvent portés sur des sujets qui, par leur incapacité, leurs antécédents ou leurs vices, compromettent le caractère dont ils sont revêtus.

Quel procédé et quel ton à l'égard des maires frappés! Or, la liste des « révoqués », qui paraîtra bientôt, comprendra des noms comme ceux de M. Lenoel, de M. Fourcand, de M. de Tocqueville, de M. Faye, de M. Deregnaucourt, de M. Rameau, les membres les plus modérés du centre gauche. On ne ménage guère ce groupe, dont peut-être on aura besoin bientôt.

Il faudrait ne pas connaître la violence des querelles de clocher et des passions locales pour ne pas prévoir l'effet de discorde et de désordre produit par toute la France.

La circulaire n'est pas plus heureuse, quand elle s'efforce de déterminer le principe gouvernemental au nom duquel on exerce une telle pression sur le pays. Nouvelle définition du septennat! Le duc de Broglie, Autre définition du septennat.

(1) *Document privé inédit.*

4 fév. 1874.

hypnotisé par ce problème insoluble, y épuise les ressources de sa dialectique :

L'Assemblée a conféré, pour sept années, le pouvoir exécutif à M. le maréchal de Mac Mahon qu'elle avait désigné, le 25 mai, comme président de la République. Le pouvoir qu'elle lui a remis et dont la commission constitutionnelle devra déterminer l'exercice et les conditions est, dès à présent, et pour toute la durée que la loi lui assigne, élevé au-dessus de toute contestation. Autour de cette autorité tutélaire, tous les bons citoyens de tous les partis peuvent, sans abandonner leurs convictions consciencieuses, continuer à unir leurs efforts dans l'œuvre de réparation qui doit effacer la trace de nos désastres.

Ce passage provoque la discussion où le cabinet se débattra jusqu'à sa chute.

Intervention du maréchal.

Dès le 4 février, il faut recourir à l'autorité du maréchal pour expliquer l'explication. Les journaux d'extrême droite, continuant leur jeu perfide, ont protesté contre la phrase qui paraît reconnaître au septennat, non pas seulement un caractère législatif, mais un caractère constitutionnel. Le maréchal de Mac Mahon, dans une visite qu'il fait au tribunal de commerce de la Seine, vise cette polémique : « Le 19 novembre, l'Assemblée m'a remis le pouvoir pour sept ans. Mon premier devoir est de veiller à l'exécution de cette décision souveraine. Soyez sans inquiétude : pendant sept ans, je saurai faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi. »

C'est donc bien le « septennat indépendant ». Venant de si haut, la déclaration ne peut plus prêter à l'équivoque. Les journaux de l'extrême droite, qui l'ont voulue et obtenue, ne l'oublieront pas.

Le duc de Broglie est résolu à poursuivre l'exécution de son programme, quoi qu'il arrive. Il se rend auprès de la commission des Trente et lui demande de hâter ses travaux pour mettre fin aux suppositions et

aux discussions. Le vote des lois organiques sera le terme de cette agitation. 4 fév. 1874.

En attendant, le gouvernement montre de la poigne. C'est le moment où l'*Univers* est suspendu pour deux mois en vertu de l'état de siège. M. Veuillot n'est pas content et il accuse le duc de Broglie de satisfaire ses vieilles rancunes de catholique libéral. M. Veuillot n'est pas un ami commode; mais c'est un adversaire terrible et qui ne ménage pas ses coups.

Mesures de rigueur.

Le cabinet, interpellé, au sujet du régime de la presse, par M. Ricard, maintient son droit d'user de mesures rigoureuses à l'égard des journaux et repousse toute modification à l'état de choses actuel, jusqu'à la promulgation d'une loi organique en préparation. Les calendes grecques !

De droite et de gauche, la presse fulmine. Le duc de Broglie, en ouvrant les feuilles quotidiennes, a des matins sans joie.

On discute un projet de MM. Fresneau et Carron rétablissant les aumôniers militaires. Il semble qu'il serait facile de s'entendre entre conservateurs et catholiques. Mais les amis du cabinet, par leurs exigences, le mettent dans un grand embarras. Mgr Dupanloup tient à ses aumôniers. Le général du Barail se dérobe. On décide de passer à une troisième délibération (1).

Un décret du 1er février 1874 rétablit la censure sur les théâtres. M. Charles Blanc, ami de M. Thiers, est remplacé, à la direction des Beaux-Arts, par le marquis de Chennevières. Voilà tout le monde des arts et des lettres en plein bourdonnement !

Enfin, une mesure plus générale tend à l'unité de vue dans l'organisation de la police : un décret du

(1) Général du Barail, *Souvenirs* (t. III, p. 483) ; et *Vie de Mgr Dupanloup* (t. III, p. 255).

7 fév. 1874. 17 février supprime la direction de la sûreté ou plutôt la réunit à la préfecture de police. L'action de la préfecture de police se trouve ainsi étendue à toute la France. Cela rappelle, sans grand profit, les procédés napoléoniens et les souvenirs dangereux de la « loi de sûreté générale » !

La loi des maires est mise à exécution. A partir du 2 février, le *Journal officiel* publie, chaque jour, des listes de maires et d'adjoints révoqués. Le pays est agité jusque dans la moindre commune. Pas une d'entre elles qui ne ressente le contre-coup de ces querelles parlementaires qu'elle ignorait la veille !

L'Assemblée poursuit la lente discussion des impôts nouveaux qui touche encore à tant d'intérêts divers, et, malgré la fertilité d'invention de M. Magne, elle ne parvient pas à trouver les ressources nécessaires à l'équilibre du budget de 1874.

Élections législatives.

Cette trépidation gouvernementale, cette agitation qui voudrait être de l'action, produit-elle sur le pays l'effet qu'on en attend ? Deux séries d'élections législatives sont fixées, l'une au 7 février, l'autre au 1er mars.

Le 7 février, le département de la Haute-Saône nomme M. Hérisson, républicain, contre le duc de Marmier, légitimiste ; le département du Pas-de-Calais nomme M. Sens, bonapartiste, contre M. Braine, républicain.

L'élection du Pas-de-Calais est un coup de fouet pour le parti bonapartiste qui s'était reconstitué en parti d'action, depuis le vote du septennat. M. Rouher, par une très habile tactique, ménage, avec ostentation, le maréchal de Mac Mahon et entretient ainsi certaines méfiances nées parmi les esprits soupçonneux du parti orléaniste.

Les élections du 1er mars ne sont pas plus favorables au cabinet : le département de Vaucluse nomme Ledru-Rollin contre M. Billiotti, monarchiste. La Vienne — le département de Mgr Pie, qui, le 8 février 1871, avait nommé le marquis de La Rochetulon, M. Merveilleux du Vignaux et M. Ernoul, — donne 34.140 voix à M. Lepetit, radical, contre 31.169 à M. de Beauchamp, conservateur. M. Thiers était intervenu en faveur de M. Lepetit. 1er mars 1874.

Ainsi, recul sur toute la ligne. Les mesures prises par le cabinet ou bien ont surexcité l'opposition de gauche contre laquelle elles sont dirigées, ou bien, en évoquant les procédés de l'empire, ont encouragé le personnel bonapartiste, prêt à recueillir, dans les provinces, le profit immédiat de la campagne conservatrice.

Ce sont ces alliés dangereux qui font alors le principal souci du cabinet. Le 16 mars, on doit célébrer en grande pompe, à Chislehurst, la dix-neuvième année du prince impérial, âge prévu pour la majorité d'après la constitution de l'empire. Tous les impérialistes de France sont sur pied. On veut frapper les esprits. On annonce que des hommes publics, des fonctionnaires, des officiers se rendront en Angleterre. Un comité spécial, présidé par le duc de Padoue, lance les invitations [1]. Le parti bonapartiste.

Le gouvernement intervient et son intervention, cette fois encore, n'est pas heureuse : en dénonçant le péril, il le grossit. Une circulaire du ministre de l'intérieur signale la tendance des promoteurs de la manifestation « à y voir une reconnaissance indirecte du La majorité du prince impérial.

(1) Sur la préparation du mouvement et sur l'activité de M. Rouher, voir J. Richard, *Le Bonapartisme sous la République*, 1883 (p. 138).

16 mars 1874. droit qu'aurait le prince impérial de régner sur la France et une protestation contre les décisions contraires de l'Assemblée... » On interdit donc aux fonctionnaires d'aller à Londres. Une circulaire du général du Barail prescrivant la même interdiction aux officiers, est d'une rédaction tout au moins singulière : « Je suis informé *qu'un grand nombre d'officiers de tous grades* ont l'intention de se rendre, le 16 mars, à Chislehurst à l'occasion de la majorité du prince impérial... Ils doivent comprendre que, *malgré tout*, ils doivent soutenir le gouvernement et ne donner, par leur attitude, aucune prise aux attaques des divers partis... »

Incident E. Ollivier. Autre incident où le nom des Bonaparte est mêlé. M. Émile Ollivier, qui avait été élu, le 26 avril 1870, membre de l'Académie française, en remplacement de Lamartine, doit, après un retard de trois ans, être reçu en séance publique, le 5 mars. Un passage du discours du récipiendaire contient un éloge particulièrement chaleureux de l'empereur Napoléon III. Malgré des réserves formulées par M. Guizot, la « commission de lecture » accepte le discours. Mais l'Académie décide, en séance plénière, le 3 mars, d'ajourner indéfiniment la réception (1).

Le 16 mars, les cérémonies de la majorité du prince impérial ont lieu à Chislehurst. On affirme la présence de 7.000 invités ou délégués venus de tous les points de la France(2). Le personnel bonapartiste dynastique est au complet. On remarque la prestance et l'aisance du prince. Il a un sourire et un mot pour chacun. Déjà, il a la mémoire des princes : il reconnaît les

(1) Voir le récit de cet incident dans Émile Ollivier. *Lamartine*.

(2) V. J. Richard, *op. cit.* (p. 135); — Fidus, *Journal de dix ans* (p. 281); — Comte d'Hérisson, *Le Prince Impérial* (p. 213); — André Martinet, *Le Prince Impérial*, in-8°, 1895 (p. 229).

visages. Il fait acte de prétendant, en passant, aux côtés de l'impératrice Eugénie, la revue de cette foule qui l'acclame. Il prononce, d'une voix nette et claire, un discours en réponse aux paroles que lui adresse le duc de Padoue : c'est un manifeste. 16 mars 1874.

Le prince parle, d'abord, de son père et plaide la cause « de cette grande mémoire ». Il célèbre le nom du maréchal de Mac Mahon, ancien compagnon de gloire et de malheur de Napoléon III, et dont la loyauté protègera contre les intrigues des partis le dépôt qu'il a reçu. Puis, il réclame son « droit », le droit qu'il tient des constitutions impériales et qu'il est disposé à soumettre, une fois de plus, à la ratification populaire. Les assistants, vivement touchés, acclament cette espérance. Discours-manifeste du prince.

Cependant, le prince Napoléon n'est pas là. L'impératrice Eugénie n'a pas le génie politique de la reine Hortense. Elle écoute les donneurs d'avis, laisse dire sur le compte des chefs les plus dévoués. Ce sont là les points faibles. Le « Jérômisme »

Malgré tout et en dépit de la surveillance que la préfecture de police, aux ordres de M. Léon Renault, qu'on dit ami particulier du duc Decazes, exerce sur les bonapartistes, le réveil soudain d'un parti, si abattu quelques mois plus tôt, paraît menaçant.

II

Le parti républicain sent sa force, il sait qu'il est secondé par l'élan du pays ; des chefs vigilants le conduisent avec prudence, en laissant les plus modérés et les Le parti républicain.

18 mars 1874. plus sages se montrer seuls dans les discussions ; on met sans cesse en avant le nom respecté de M. Thiers ; par là, on entreprend de gagner et surtout de rassurer cette portion timorée de la bourgeoisie dont on ne peut se passer. Cependant, les plus ardents s'impatientent : l'élection de M. Ledru-Rollin est un avertissement pour les temporisateurs, notamment pour M. Gambetta. Il faut agir. Une tactique opportune doit saisir le moment d'enfoncer le couteau entre l'extrême droite et le cabinet.

M. Gambetta prépare sa rentrée. Pendant les six mois de crise qui ont vu la tentative de restauration et l'établissement du septennat, il s'est tu. Quoique vivement poussé par ses amis, il se tait encore. Mais il veut faire sentir sa force au cabinet et définir nettement le problème devant le pays.

Il interpelle.

Une demande d'interpellation, dont il a l'initiative, est déposée au nom du « groupe radical ». C'est M. Lepère qui la formule dès le 25 janvier. Le sujet, c'est encore le septennat. Elle est discutée le 18 mars.

Discours de M. Challemel-Lacour.

Ce débat de doctrine trouve, dans la gauche, un orateur plus qualifié peut-être pour le traiter que M. Gambetta, c'est M. Challemel-Lacour. La majorité lui garde, il est vrai, quelque rancune du fameux incident : « Fusillez-moi ces gens-là ! » Cependant, elle respecte le lettré et l'orateur, et elle sait qu'il faudra compter avec lui : la gauche compte sur lui.

L'orateur dépasse l'attente générale : il prononce un de ses plus beaux discours. La clarté, la véhémence, l'à-propos soutiennent, pendant plus de deux heures, une argumentation redoutable pour la majorité, mais qui, parmi les cris de colère, lui arrache parfois, d'involontaires assentiments.

M. Challemel-Lacour prend texte de la circulaire du

22 janvier et des paroles du maréchal de Mac Mahon au tribunal de commerce : 18 mars 1874.

Je me demande comment il se fait que les déclarations du gouvernement, au lieu de répandre la lumière, ne fassent jamais qu'épaissir les ténèbres ; comment il se fait qu'elles livrent toujours un texte nouveau aux arguties grammaticales, aux subtilités, à la dialectique des partis. Je demande enfin s'il est impossible de dire quelque chose de net, et si la langue française aurait ce malheur d'avoir perdu jusqu'à sa clarté proverbiale.

Le pouvoir que vous avez créé le 19 novembre est responsable; il est électif, il est temporaire. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il est républicain et que tant qu'il dure, la République a pour elle non seulement le droit, mais le fait et que le gouvernement ne peut se défendre et durer qu'à la condition de défendre du même coup la République.

Contradictions ministérielles.

L'orateur insiste sur l'ambiguïté de cette politique qui, « quand elle s'adresse au pays, proclame le maintien des institutions existantes, c'est-à-dire de la République, et qui, quand elle s'adresse à l'Assemblée, ne parle plus que de lutter contre ce péril social, entendant, par ce mot, l'avènement de la République ». Il dénonce ce système sans principe, sans stabilité, cette République « momentanée, transitoire », faible au dehors, faible au dedans parce qu'elle n'a où s'appuyer.

Il rappelle la prophétie de M. Grévy, celle de M. Rouher et il montre le progrès croissant du bonapartisme justifiant la clairvoyance du chef de ce parti. Maintenant, c'est l'impérialisme « qui se pose en héritier immédiat, qui traite le gouvernement présidentiel comme un gouvernement déjà caduc, prend en pitié sa débilité, le recommande, d'un ton protecteur, aux ménagements dédaigneux, aux respects extérieurs de ses amis, en raison du seul mérite qu'il reconnaisse au septennat : celui d'acheminer la France à l'empire, c'est-à-dire à la ruine finale et au déshonneur ». Et M. de La Rochejaquelein d'interrompre : — « C'est malheureusement vrai ! »

26 mars 1874.

M. Challemel-Lacour conclut : « Le pays veut la République ; le gouvernement veut le conduire à la monarchie. » Qu'on s'explique. Il est impossible de laisser la France plus longtemps à la disposition du hasard, sans boussole, sans principe, livrée à la surprise des événements.

Question directe.

Achevant sa péroraison par une interrogation précise qui indique tous les dessous de la journée, M. Challemel-Lacour a libellé par écrit, une double question :

1° Le vice-président du conseil a-t-il entendu déclarer que toute tentative de restauration monarchique était, dès à présent, interdite ?

2° Ne se propose-t-il pas de veiller désormais à l'exacte application des lois qui punissent tous les actes et manœuvres quelconques ayant pour objet de changer la forme du gouvernement établi ?

Il laisse, en descendant, le papier sur la tribune.

Ce discours et cette sommation faite en une forme inusitée soulèvent une vive émotion et vont provoquer l'intervention de l'extrême droite.

Le duc de Broglie est entre deux feux. Il voudrait se dérober. Il raille l'importance du discours « prolongé » que l'Assemblée vient d'entendre. Il prétend borner la discussion « à une forme plus mesurée et plus restreinte ». Il défend la circulaire et la loi des maires. Mais, à la fin, il faut qu'il se décide et qu'il franchisse l'obstacle si carrément planté devant lui. Pour soutenir son œuvre, le septennat, il trouve encore des formules ! « Cette loi est parfaitement claire ; elle distingue deux choses : la durée du pouvoir et les conditions de son exercice. Quant aux sept années de pouvoir, elle les a conférées et concédées d'une façon *incommutable* à M. le maréchal de Mac Mahon. Il ne peut y avoir, à cet égard, aucun doute quelconque... »

18 mars 1874.

Que cet *incommutable* est gros de conséquences! Le duc de Broglie a beau s'efforcer de le couvrir d'une de ces phrases ambiguës dont il use depuis si longtemps : « Je maintiens tout ce que la loi a décidé; je réserve tout ce qu'elle a réservé..., » l'effet est produit. Le « dogme du septennat » est affirmé dans une expression quasi théologique. L'habile dialecticien est pris au piège de sa propre infaillibilité.

M. de Cazenove de Pradine.

A peine le duc de Broglie a-t-il quitté la tribune, que M. de Cazenove de Pradine lui succède. M. de Cazenove de Pradine, c'est la voix et la consigne du comte de Chambord. Il faut, dit-il, « dissiper une équivoque qu'il ne saurait être de l'intérêt ni de l'honneur de personne de voir subsister plus longtemps ». En conséquence, il déclare qu'il a confiance, lui aussi, dans la loyauté du maréchal, mais cette confiance a cette portée spéciale :

Le jour où les représentants du pays auront reconnu la monarchie héréditaire et traditionnelle, telle qu'elle est représentée par l'auguste chef de la maison de Bourbon, ce n'est pas le maréchal de Mac Mahon qui viendra opposer des délais, même égaux, à l'exécution de vos volontés et au salut du pays. Je ne crains pas qu'il fasse attendre le roi de France, acclamé par vous, à la porte du septennat et qu'il s'écrie comme à Malakoff : « J'y suis, j'y reste ! »

Le duc de Broglie, navré de ce coup, se lève : « L'opinion de l'honorable préopinant, dit-il, lui est personnelle et n'engage pas le gouvernement. »

Cela veut dire que le vice-président du conseil ne peut et ne veut rien changer à ce qu'il a dit lui-même. Advienne que pourra!

L'ordre du jour pur et simple.

Deux ordres du jour sont déposés, l'un par M. Henri Brisson : « L'Assemblée n'a pas confiance dans le ministère. » L'autre, émanant du centre gauche : « L'Assemblée regrettant que les actes du ministère ne soient

29

19 mars 1874. pas conformes à ses déclarations... » Il n'y a pas d'ordre du jour de confiance.

Le ministère se contente de l'ordre du jour pur et simple, qui est voté par 370 voix contre 310. L'extrême droite a voté pour le ministère, *sous la réserve des déclarations de M. de Cazenove de Pradine.*

A bientôt la mort !

Rupture avec l'extrême droite.

Le duc de Broglie se prépare, du moins, à bien mourir. Tout ce qu'il veut, tout ce qu'il désire, il le dira, l'exposera. La majorité, éclairée, aura le sort du pays entre les mains : elle choisira.

Dans le sein du cabinet, l'accord se fait sous la pression du duc Decazes, de M. de Fourtou et de M. Deseilligny pour que la politique du « septennat indépendant » soit affirmée et accentuée. Puisque l'extrême droite se sépare, on tâchera de se passer d'elle ; on cherchera, au besoin, vers le centre gauche, le point d'appui nouveau de la politique conservatrice.

Dès le 19 mars, le maréchal de Mac Mahon écrit au duc de Broglie : « Je viens de lire les paroles que vous avez prononcées hier à la tribune de l'Assemblée nationale. Elles sont conformes au langage que j'ai tenu moi-même à MM. les présidents du tribunal et de la chambre de commerce de Paris. Je leur donne mon entière approbation... »

C'est une réponse à la question directe posée par M. de Cazenove de Pradine.

Les ponts sont coupés.

Tactique du duc de Broglie.

Le plan de conduite du duc de Broglie est le suivant : gagner, si possible, les vacances de Pâques (dix jours !) en occupant le tapis par la fin de la discussion du budget et par des débats utiles et urgents. Et, aussitôt les vacances terminées, aborder franchement le

problème constitutionnel : réclamer de l'Assemblée les institutions qui consolideront le septennat et permettront à la France d'attendre des jours meilleurs. 26 mars 1874.

Il y aura bataille : c'est entendu. Mais quel succès si le cabinet l'emporte, s'il lui est loisible, à la faveur de quelques concessions faites au centre gauche, d'élever un abri constitutionnel tel qu'il laisse du moins les classes moyennes maîtresses des destinées du pays !

Même devant ce programme à si courte échéance, les obstacles se multiplient.

M. Thiers a fait sa rentrée au parlement (26 mars) dans le débat relatif aux fortifications de Paris, par un discours étudié, utile, où se retrouve son admirable information, sa dialectique, son haut souci patriotique, et où triomphe sa verdeur sans pareille.

Rentrée de M. Thiers.

Il croit le moment venu de relever les fautes de ceux qui l'ont renversé et de les accabler par la simple constatation de leur impuissance. Il reçoit (25 mars) les délégués du département de la Gironde, ayant à leur tête M. Fourcand, maire révoqué de Bordeaux, qui se sont rendus à Paris pour lui offrir un médaillon en témoignage de la gratitude du département. En les remerciant, l'ancien président développe ironiquement ce qu'il appelle l'enseignement du 24 mai : « On m'a renversé, dit-il, parce que je n'ai pas su ou voulu ramener le pays dans les voies de la monarchie. Eh bien ! cela était-il possible ? Les événements répondent. « Les masses populaires sont attachées à la République, dit-il encore ; les partis qui veulent la monarchie ne veulent pas la même... Donc, pour réorganiser la France et la conduire à un meilleur avenir, il y a un gouvernement, il n'y en a pas un autre, c'est la République conservatrice... Respectons l'Assemblée et attendons d'elle des résolutions salutaires. Mais si elle ne sait pas

28 mars 1874.

les prendre, si elle ne sait plus trouver en elle-même de majorité, si elle n'a plus le moyen de gouverner, elle n'a plus le droit de le vouloir... »

C'est un congé en forme donné à l'Assemblée.

Chaque incident journalier rappelle ce : « Frère, il faut mourir ! »

Propositions Brisson et Dahirel.

Le 23 mars, M. Henri Brisson dépose, en son nom et au nom de quatre-vingt-huit de ses collègues de la gauche, une motion tendant à convoquer les électeurs pour le 28 juin 1874, à l'effet de renouveler intégralement l'Assemblée nationale.

Le 26 mars, le cabinet est serré de près. A l'un des scrutins, il s'en faut de neuf voix qu'il ne succombe.

Le 27 mars, un intempestif, M. Dahirel, s'inspirant de la proposition Brisson, la remplace par une autre : « Le 1er juin 1874, l'Assemblée nationale se prononcera sur la forme définitive du gouvernement de la France. » Le duc de Broglie oppose la question préalable. Il se fâche et traite très mal l'extrême droite et les amis de M. Dahirel. L'urgence est repoussée par 327 voix contre 242. Ce sont les voix de 49 députés de gauche qui, par crainte des aventures, sauvent le cabinet.

Enfin, le 28 mars, l'Assemblée tient la dernière séance de la session. On décide d'admettre à titre définitif le duc d'Alençon dans l'armée et le duc de Penthièvre dans la marine [1]. On autorise la levée du séquestre mis par le gouvernement de la Défense nationale sur les biens de l'ancienne liste civile impériale.

Les vacances

L'Assemblée s'est prorogée du 29 mars au 12 mai; elle a maintenu les pouvoirs du bureau et a nommé une commission de permanence.

Avant de laisser partir la commission des Trente,

(1) *Souvenirs* du général du Barail (t. III, p. 500).

le duc de Broglie, le jour même de la séparation, s'est présenté devant elle et lui a fait connaître ses projets. Il entend que l'Assemblée prenne au sérieux son rôle constitutionnel. Le gouvernement déposera, à la rentrée, un projet de création d'une seconde Chambre dont il indique les grandes lignes. Il s'explique aussi sur l'organisation du pouvoir exécutif et il va même jusqu'à prévoir l'éventualité de la mort du maréchal. 29 mars 1874.

M. Audren de Kerdrel s'écrie, à l'exposé de tous ces beaux projets : « Les uns voient dans le septennat le vestibule de la monarchie; les autres y voient le vestibule de la République : mais il n'y a rien à construire dans un vestibule! »

Le bruit court que le duc de Broglie a laissé entendre qu'il conviendrait de réserver au duc d'Aumale la présidence du Sénat avec succession éventuelle en cas de disparition du président de la République. Exact ou non, le propos fera son chemin. Il ira jusqu'à Frohsdorf(1).

Élections républicaines.

La majorité, à l'heure de se séparer, assiste à un nouveau déboire du cabinet. Le 29 mars, des élections ont lieu dans la Gironde et dans la Haute-Marne. En Gironde, M. Roudier, radical, est élu par 68.877 voix contre le général Bertrand, bonapartiste, 45.079 et M. Larrieu, conservateur, 21.598. En Haute-Marne, M. Danelle-Bernardin, radical, est élu par 35.612 voix contre M. de Lespérut, conservateur, 24.142 voix.

Décidément, le duc de Broglie « n'a pas de chance » (2).

(1) Vicomte DE MEAUX, *loc. cit.* (p. 631).

(2) « Fait digne de remarque, depuis le 24 mai toutes les élections partielles étaient franchement contraires aux idées que représentait le gouvernement du maréchal. Chaque fois qu'un scrutin devait s'ouvrir, le président du conseil nous prédisait une victoire, et chaque fois il était obligé de nous annoncer une défaite. » — DU BARAIL (t. III, p. 514).

29 mars 1874.

III

Lois de réorganisation.

Est-il possible que, parmi ces journées incertaines, au milieu de ces discussions hachées, sous ce gouvernement inquiet et sans lendemain, l'œuvre de reconstitution se poursuive ? Il en est ainsi, cependant.

Dans le pays, dans l'Assemblée, au gouvernement, une pensée constante s'applique à la réorganisation des forces nationales, à la protection du sol et à la défense de la patrie. La restauration de l'outillage pacifique et militaire se poursuit avec promptitude et méthode.

Dans les derniers jours de la session, on a déblayé un certain nombre de lois urgentes : une loi du 23 mars 1874 a clos le compte de liquidation des frais de la guerre hors budget pour l'année 1874 (1).

(1) La loi du 15 mars 1872 avait institué un « compte de liquidation de la guerre » et stipulé les recettes et dépenses de ce budget extraordinaire.

Mais l'équilibre entre les recettes et les dépenses se trouva rapidement rompu ; on augmenta les dépenses inscrites au compte de liquidation et on donna à certaines recettes qui devaient y être consacrées d'autres affectations.

La loi du 23 mars 1874 (rapporteur M. Gouin) avait pour but de circonscrire le compte de liquidation en limitant les dépenses et en affectant à leur paiement des recettes déterminées, afin de rentrer, aussi rapidement que possible, dans l'unité budgétaire.

Elle fixe à 773.275.000 francs le maximum des crédits, décide que chaque dépense devra être autorisée par une loi ; que des crédits annuels conformes et sur ressources spéciales seraient accordés par la loi.

Pour les exercices 1872 et 1873, les crédits ouverts au compte de liquidation s'élevaient à 370.676.845 francs.

Pour l'exercice 1874, la loi accordait un crédit de 209.159.288 francs, couvert par le reliquat des excédents de 1870 et de 1871 (135.860.728 fr.) et par une partie des cent millions prélevés sur le supplément de l'emprunt de 3 milliards, ci 73.298.560 francs.

Elle stipulait, en outre, que le compte serait rendu en 1874, des dépenses faites en 1872 et 1873, et, l'année suivante, pour les dépenses des exercices 1874 et autres, V. *Recueil des traités, etc.* (t. IV, p. 584) ; — Mathieu-Bodet (t. I, p. 276) ; — Amagat (p. 137).

Une séance a été consacrée au vote de la loi sur la réfection des voies navigables (Loi du 24 mars 1874). Cette loi complète la loi du 17 juin 1873 qui reconstituait le réseau des chemins de fer de l'Est et assurait le rétablissement des communications rapides de la frontière franco-suisse à la frontière franco-belge. Mars 1874. Nouveaux canaux.

Elle autorise :

1° La canalisation de la Meuse jusqu'à la frontière et sa jonction avec la Moselle;

2° La canalisation de la Moselle et sa jonction avec la Saône aux environs de Port-sur-Saône.

Un syndicat des départements des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Saône, s'est créé pour avancer à l'État la somme nécessaire à ces travaux (65 millions pour 498 kilomètres de canaux).

Ainsi le versant occidental des Vosges verra se rouvrir les beaux établissements industriels de l'Alsace et sur la haute Moselle s'installeront les établissements métallurgiques de la basse Moselle compris dans les territoires annexés.

Mais c'est surtout la reconstitution des forces militaires du pays qui absorbe l'attention et les ressources. Le maréchal de Mac Mahon est l'homme d'une telle tâche. Il s'y consacre avec une compétence, une énergie, un sens patriotique, qui encouragent et accélèrent tous les concours. Il prend franchement les responsabilités et, comme il arrive le plus souvent à qui sait les prendre, on les lui laisse. Il préside assidûment les conseils nombreux chargés de réformer l'ordre militaire du pays et d'utiliser les crédits que l'Assemblée accorde largement. Il surveille lui-même les choix; il cherche partout « l'homme de la place », La réorganisation militaire. Rôle du maréchal.

Mars 1874.

peu accessible aux recommandations, juste appréciateur des titres et des services.

Le labeur des commissions parlementaires seconde les initiatives du président de la République. Elles ont à leur tête des hommes éminents : le duc d'Audiffret-Pasquier, qui dépense dans ces travaux, sinon obscurs du moins secrets, la plus grande part de sa remarquable activité ; le général de Chabaud La Tour, ancien président du comité du génie, « qui, selon les paroles du général du Barail, devait autant à ses anciennes fonctions qu'à son caractère une autorité prépondérante en pareille matière sur l'Assemblée nationale [1]. »

Le général du Barail, ministre de la guerre, convient par son caractère allant, ses formes brusques, son intelligence vive, aux circonstances qui exigent, pour la prompte exécution des réformes, de l'entrain et de la rondeur.

La nouvelle armée.

Grâce aux efforts communs, les deux années 1873 et 1874 voient se succéder rapidement une série de mesures de la plus haute importance : une loi sur le rengagement des sous-officiers, une loi sur l'administration de l'armée, une loi sur le contrôle de cette administration, une loi sur la réorganisation du service d'état-major, etc. ; des décrets sur la nouvelle organisation de l'état-major général de l'armée, sur celle des corps auxiliaires (douaniers, forestiers), sur celle du conseil supérieur de la guerre, des comités techniques des différentes armes, sur la création de l'école supérieure de guerre, sur le service des chemins de fer, des postes et des télégraphes, de l'aérostation, de la trésorerie, sur la création de vingt sections de commis aux écritures, etc.

L'ensemble de ces mesures forme la base de notre

(1) *Souvenirs* (t. III, p. 476).

état militaire. L'armée si nombreuse, que la défense du pays réclame, dispose de tous les rouages nécessaires et se tient debout. Mars 1874.

Le général du Barail adresse, le 21 mars 1874, au président de la République, le compte rendu de l'exécution, pendant l'année 1873, de la loi militaire du 27 juillet 1872 (1). Les dispositions sont prises pour que l'année 1874 inaugure le nouveau régime.

La frontière.

L'armée est prête; ce n'est pas assez. Pendant des années encore, la France est à la merci d'une offensive imprévue. Il faut donc veiller à la protection de la frontière et à la défense de la capitale. Le système de « la paix armée » qui se généralise en Europe et la politique toujours menaçante du prince de Bismarck imposent à la France ces lourds sacrifices.

La frontière récente étant si proche du cœur de la nation, il faut les mettre l'une et l'autre à l'abri d'une agression soudaine.

Dès le mois d'avril 1872, M. Thiers avait institué un comité supérieur de défense chargé d'étudier un projet d'ensemble. Après une année d'études, avant même l'évacuation totale du territoire par les troupes allemandes, le comité, présidé d'abord par le maréchal de Mac Mahon, puis par le maréchal Canrobert, présentait au gouvernement un plan concernant toutes nos frontières de terre, mais déterminant surtout, du nord au sud-est, de Dunkerque à Nice, deux lignes

(1) Le remplacement a été interdit à partir du 1er janvier 1873. Le volontariat d'un an a commencé à fonctionner à partir du mois de novembre 1872.

Après fonctionnement des conseils de revision et les diverses exemptions prévues par la loi, les listes du recrutement pour la classe 1873 étaient arrêtées à 303.810 hommes.

Par suite de considérations budgétaires, la mise en route de la première portion du contingent de l'armée de terre n'a pu être effectuée en 1873.

Mars 1874.

de défense se doublant l'une l'autre avec Paris comme réduit général.

La défense de Paris.

L'Assemblée nationale approuva, en principe, ce plan dans toute son étendue ; seulement, en raison des circonstances, elle décida qu'on procéderait d'abord aux travaux les plus urgents. Une première loi, celle du 28 mars 1874, autorisa les travaux autour de Paris : c'était, au nord de la ville, les forts de Cormeilles, Montlignon, et Stains ; au sud, ceux de Saint-Cyr, Palaiseau et Châtillon ; on devait dépenser 7 millions en 1874 sur les 60 millions jugés nécessaires pour l'organisation totale du camp retranché.

Les rideaux défensifs.

Une deuxième loi, en date du 17 juillet de la même année, accordera bientôt 29 millions pour les travaux de première urgence à exécuter sur les frontières de l'Est à Verdun, Toul, Épinal, Belfort, Langres, Besançon, Lyon, Grenoble et Briançon. Les dépenses d'organisation totale de la frontière sont évaluées à 88.500.000 francs.

Le général Séré de Rivière, directeur du génie au ministère de la guerre, inspirateur et rapporteur du projet du comité de défense, fut choisi pour en diriger l'exécution.

La nouvelle frontière de Lorraine offre deux bonnes lignes de défense : De Verdun à Toul, par les côtes de Meuse, et d'Épinal à la trouée de Belfort, par les hauteurs de la rive gauche de la Moselle. Verdun et Toul deviennent deux grands camps retranchés ; réunis par une ligne de forts, ils ferment la frontière sur une étendue de 90 kilomètres. Épinal, point d'appui central de cette frontière, est un autre camp retranché, relié également à Belfort par un rideau défensif de 110 kilomètres. Après ces travaux, il ne reste plus sur la frontière militaire du nord-est que deux trouées, l'une de 30 kilomètres de largeur, face à Thionville, l'autre de

Trouée de Thionville et d'Épinal.

45 kilomètres entre le fort de Pont-Saint-Vincent, au sud-est de Toul, et le fort de Dogueville, au nord d'Épinal — face à Strasbourg et au Palatinat. Mars 1874.

C'est sur ces trouées, vraisemblablement, que les armées ennemies s'engageraient et rencontreraient les armées françaises, à moins que la rapidité de la mobilisation ne permît à celles-ci d'aller au delà.

En cas d'insuccès, l'armée française chargée de défendre la trouée nord se replierait sur la ligne de l'Argonne, en s'appuyant sur le camp retranché de Reims ; celle de la trouée sud se retirerait directement sur Paris ou plutôt sur Langres, et l'ennemi, menacé sur ses flancs et sur ses derrières, soit par les troupes du camp retranché de Verdun, soit par celles des camps retranchés d'Épinal et de Langres, serait dans l'obligation, avant de continuer sa marche, de faire de gros détachements pour observer ces diverses places.

Neutralité de la Belgique.

La frontière du nord est couverte par la neutralité de la Belgique; cependant la violation de cette neutralité, comme moyen de tourner la frontière de Lorraine, doit être prévue.

Cette frontière s'appuie sur le camp retranché de Lille. Plus au sud, Maubeuge et le fort d'Hirson sont les points d'appui principaux, qui par la Fère, Laon et Reims, complètent la défense de Paris vers la falaise de Champagne.

Reims est un nœud de routes et le lien stratégique par excellence de toute cette région.

Langres, placé en deuxième ligne, en arrière d'Épinal, reçoit un énorme développement. Cette place est appelée à jouer également un rôle important dans le cas d'une marche victorieuse de l'ennemi par la trouée Toul-Épinal. Une armée concentrée sur le plateau de Langres descend à volonté vers la

Mars 1874. Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté et la Bourgogne (1).

Dijon, camp retranché, complète l'action de Langres, défend le plateau du Morvan et garde, avec Besançon, la route de Lyon par la Saône.

La neutralité de la Suisse. La frontière de l'est, depuis la trouée de Belfort jusqu'à la rive méridionale du lac de Genève, est couverte par la neutralité de la Suisse, mais on a prévu également le cas où une coalition de l'Allemagne et de l'Italie amènerait cette dernière puissance à envahir la Suisse.

La grande place de Besançon est le point d'appui très solide de cette région.

En face des Alpes, les vallées des affluents de gauche du Rhône, qui sont les routes naturelles d'invasion d'Italie en France, ont été barrées par de nombreux forts. Briançon est la clef de cette frontière.

Au sud, Nice est entouré de forts interceptant la route de la Corniche.

Le camp retranché de Grenoble est le point d'appui de la majeure partie de la région sud-est et Lyon en est le réduit général. Lyon est une seconde capitale; le périmètre de ses défenses extérieures atteint 60 kilomètres.

Les Pyrénées forment une excellente frontière naturelle, ne livrant passage à des armées qu'aux deux extrémités de la chaîne. Toulouse est le centre stratégique du Midi pyrénéen. La place de Perpignan a été agrandie et forme, pour les Pyrénées-Orientales, en arrière des forts qui dominent les routes, un réduit très solide.

A l'autre extrémité, le fort d'Urdos, le château de Saint-Jean-Pied-de-Port, les bords de la Nive, soutenus par la place de Bayonne, aideraient à la résistance.

(1) V. Eugène Ténot, *Les nouvelles défenses de la France.*

Mars 1874.

Les fortifications de Paris.

On décida une réfection complète de la défense de Paris, la capitale étant maintenue comme réduit central de la défense de la nation.

Le plan que l'on se propose est le suivant : couronner d'ouvrages tous les gradins de l'amphithéâtre parisien et tenir ainsi le revers extérieur de la ligne des faîtes. Les armées de sortie, pour déboucher, ne doivent plus avoir à escalader des pentes comme à Champigny et à Buzenval; une armée française repoussée sur la capitale doit pouvoir reprendre la campagne après s'être refaite; l'étendue du nouveau périmètre ne permettra plus un investissement réel; enfin la ville sera garantie contre un bombardement (1).

Une armée assiégeante, quelque nombreuse qu'elle soit, ne suffirait plus à la double tâche d'observer les camps retranchés devant lesquels elle doit défiler à la frontière et d'envelopper d'une manière absolue une ville dont le périmètre total n'est pas inférieur à 160 kilomètres.

Modifications au plan général.

En 1874, au moment où fut admis le plan général du comité de défense, on avait si peu de confiance dans la valeur des armées à peine réorganisées qu'on se laissa entraîner, non sans exagération peut-être, vers le système des places fortes et des lignes défensives. Bientôt, à la suite des améliorations remarquables survenues dans l'organisation militaire, le point de vue changea. Le plan si vaste du général Séré de Rivière fut plusieurs fois modifié avant d'être entièrement exécuté.

En mai 1878, le comité supprima, dans le projet primitif, des travaux prévus à Dieue, Bazeilles, Gondreville, Épernay, Nogent, Montereau, Chagny.

Les progrès de l'artillerie ont encore rendu néces-

(1) V. Eugène Ténot, *Paris et ses fortifications.*

Mai 1874.

saires des modifications plus récentes. Des tourelles cuirassées ont dû être installées dans certains forts tandis que d'autres étaient déclassés.

La révolution qui s'accomplit depuis l'emploi des explosifs diminue encore l'importance des travaux défensifs fixes.

Les idées nouvelles.

La guerre moderne paraît devoir exiger surtout les vastes espaces, une rapide mobilisation, une aptitude singulière à profiter du terrain, une excellente organisation du service des ravitaillements. Ces données sont, pour ainsi dire, en contradiction avec celles qui avaient inspiré le général Séré de Rivière.

Il faut reconnaître toutefois, que pendant les années où la France vaincue, à peine relevée, restait sous la menace d'une déclaration de guerre, ces fortifications rapidement élevées ont contribué à rassurer le pays, lui ont permis de restaurer ses forces et lui ont rendu cette confiance en lui-même qui finit par lui valoir la confiance des autres.

Aujourd'hui, démodées avant d'avoir servi, comme tant d'autres manifestations de l'activité humaine, ces défenses restent debout comme pour témoigner de l'élan patriotique qui les éleva.

La France voulait vivre. Par l'effort qu'elle accomplit, elle le prouva.

IV

Pendant les vacances.

Les vacances de Pâques sont courtes (29 mars-12 avril 1873). Ce délai suffit pour que le gouvernement règle sa ligne de conduite et aborde la Chambre, à la rentrée, avec un programme défini et des projets arrêtés.

Il s'agit de savoir si c'est le cabinet de Broglie qui

dotera la France d'institutions plus durables ou si le pays cherchera d'autres guides ; plus exactement encore, si la majorité maintiendra à sa tête les hommes qui entendent la mener, un peu rudement peut-être, vers le port du salut, ou si elle préfèrera se laisser aller au flot : ou un cabinet de parti, ou un cabinet d'affaires, c'est le dilemme que M. Raoul Duval avait posé dès le 12 janvier. Mai 1874.

Parmi les débats en apparence contradictoires et incohérents, qui ont occupé la première session de l'année 1873, une œuvre politique s'était poursuivie. Le gouvernement et l'Assemblée cherchaient la formule d'un gouvernement moins précaire.

De parti pris, la commission des Trente n'a pas eu à rédiger une constitution. « La mode n'est plus aux constitutions solennellement promulguées, » dit le duc de Broglie. Il pensait que ce titre magistral convenait mal aux circonstances. Peut-être aussi croyait-il plus sage de faire sans dire. On demande simplement aux commissions compétentes, et notamment à la commission des Trente, « d'élaborer les organes essentiels d'un gouvernement temporaire. »

La question du système électoral.

D'abord le système électoral, qui prime tout en effet. Le 21 mars, M. Batbie avait déposé sur le bureau de l'Assemblée le rapport sur le projet de loi électorale.

D'autres travaux se poursuivaient parallèlement. La commission de décentralisation avait peu fait parler d'elle depuis trois ans qu'elle fonctionnait : s'étant réveillée soudain, elle se piquait au jeu.

Elle était conduite, maintenant, par un homme qui n'entendait pas qu'on l'oubliât : M. Ernoul. M. Ernoul pensait que la France n'avait pas apprécié tout ce qu'elle lui devait, et il prétendait qu'elle lui dût plus

Mai 1874.

encore : il veut la gratifier d'une loi municipale. La commune n'est-elle pas « la molécule de l'État » ? C'est par elle qu'il faut logiquement commencer.

Donc « nos braves décentralisateurs », comme dit M. de Meaux, se sont mis à l'œuvre et, le 7 mars 1874, M. de Chabrol, rapporteur de la commission, dépose un rapport supplémentaire sur le projet de loi relatif à l'électorat communal ; c'est une véritable charte municipale (1).

La commission des Trente et la commission de décentralisation.

Loi électorale municipale de la commission de décentralisation, loi électorale générale de la commission des Trente, voilà, pour l'organisation du suffrage, deux projets en présence. Lequel des deux prendra le pas sur l'autre ?

Au fond, les deux systèmes présentaient les plus grandes analogies. En abordant cette grave question du suffrage, on n'avait eu, des deux côtés, qu'un seul et même dessein : « corriger les défauts de la loi du nombre », « en tempérer la puissance » en organisant « la représentation des intérêts » (2).

Disons les choses comme elles sont : il s'agissait d'instituer un système représentatif où le suffrage universel serait « réduit », « épuré », « filtré », de « protéger les idées conservatrices » et d'assurer, autant que possible, l'influence des classes moyennes.

Remarquez l'importance de ces projets. S'ils eussent été votés et appliqués, le suffrage universel n'eût été qu'un des ressorts du gouvernement au lieu d'en être le pivot unique. Les classes moyennes, par un habile équilibre de réserves efficaces et de concessions apparentes, gardaient une autorité prépondérante sur le gouvernement du pays.

(1) Le premier rapport de M. de Chabrol avait été déposé le 21 juillet 1873.

(2) Rapport de M. de Chabrol sur la loi électorale municipale.

Mai 1874.

Combinés avec le projet de Broglie relatif à la constitution d'une Chambre haute, ces projets formaient un ensemble constitutionnel qui reprenait les choses au point où on en était en 1848. L'histoire de France était ramenée de vingt-cinq ans en arrière et, pour ainsi dire, rectifiée.

La loi électorale municipale.

Des deux projets — projet Ernoul-Chabrol et projet Batbie — le plus large, en somme, était le premier, celui qui établissait le système électoral municipal. Une double précaution, cependant, était prise contre le suffrage universel : la *représentation des intérêts* était assurée par l'adjonction, aux conseillers élus, des contribuables *les plus imposés;* et la *représentation des minorités* était garantie par la faculté *du vote accumulé.*

Représentation des intérêts : c'est, dans la pensée de la commission, la plus forte digue à opposer tant aux révolutions qu'à la dictature :

La représentation des « intérêts »

> Armez les intérêts, dit le rapporteur, faites-leur comprendre qu'ils peuvent se défendre efficacement avec les institutions existantes ; que nul ne les opprimera légalement : vous éloignerez l'inquiétude vague et l'espoir anxieux d'une réaction ; si vous laissez les intérêts incertains de leur avenir, n'en ayant pour garant que la tolérance chaque jour plus douteuse du suffrage universel et les habitudes d'un patronage qui s'efface, ils ne tarderont pas à chercher auprès d'un *dictateur,* à défaut de la loi, cette sécurité dont ils ne peuvent se passer.

La représentation des minorités.

Quant à la représentation des minorités, introduite sur la proposition de M. Bethmont, elle vise à la fois l'équité et la stabilité : l'équité d'abord. Le rapport cite ce passage de M. Ernest Naville : « Une grave confusion d'idées est au fond du mode de représentation généralement adopté. Dans un état démocratique, le *droit de décision* appartient à la majorité, mais le

Mai 1874.

droit de représentation doit appartenir à tous. On a passé d'une de ces idées à l'autre et on a attribué à la majorité le droit de représentation confondu avec le droit de décision (1). »

La stabilité, enfin : « Dans les grands centres, dit le rapport, la moitié plus un, c'est la plus pauvre, la moins expérimentée, la moins cultivée de la population. Tous ceux qui représentent ou constituent la tradition, le prestige, la richesse de la commune peuvent se voir écarter, tyranniser même... Le régime du suffrage universel, tel qu'il s'est introduit en France, c'est la revanche du système censitaire, ce n'est pas la justice ! »

Le dispositif est conforme à cette doctrine : L'âge électoral municipal est fixé à vingt-cinq ans. Les conditions de domicile sont très sévères pour tout électeur qui n'est pas originaire de la commune.

Les plus haut imposés.

La représentation des intérêts est assurée par l'adjonction aux conseillers élus des « plus haut imposés » égaux en nombre au conseil municipal et désignés par le percepteur d'après les rôles de la commune. Ils prennent part à toute délibération entraînant une augmentation des impôts ou un emprunt aliénant des biens communaux.

Dans les communes ayant plus de 10.000 habitants, chaque électeur peut accumuler son suffrage sur le nom d'un même candidat au lieu de voter pour une liste. Il n'y a qu'un tour de scrutin ; mais celui-ci n'est valable que si tous les candidats élus ont obtenu un nombre de voix égal à la moitié plus un des votants.

Au lieu d'être dressé suivant le chiffre des suffrages

(1) Ernest Naville, *La Démocratie représentative*, in-8°, 1868, Genève.

obtenus, le tableau des conseillers municipaux est établi suivant l'âge des élus (article 13). Mai 1874.

Les maires et adjoints sont choisis par le conseil municipal parmi les électeurs ou les contribuables de la commune. Ils doivent être agréés ou institués par le président de la République, dans les chefs-lieux de départements ou d'arrondissements et dans les villes ayant plus de 20.000 habitants; par le préfet, dans les autres communes. En cas de désaccord entre le conseil et le pouvoir central, le maire et les adjoints sont nommés directement par le président de la République. Les débitants de boissons à consommer sur place et les entrepreneurs de divertissements publics ne sont pas éligibles aux fonctions de maire.

Les municipalités.

Les lois spéciales réglant l'organisation administrative de Paris et de Lyon sont maintenues.

La loi électorale politique.

Le projet de loi électorale politique, dont M. Batbie est le rapporteur, a pour origine celui qui a été déposé le 19 mai 1873, au nom de M. Thiers par M. Dufaure.

La commission des Trente est encore plus restrictive et plus méfiante que la commission de décentralisation. On sent l'inspiration directe du duc de Broglie. Celui-ci avait prononcé un mot qui, tombé de si haut, avait cours alors : « Le suffrage universel n'a pas le sens de la vue; il n'a que le sens du toucher. »

La volonté de « protéger les idées conservatrices » conduit ici aux résultats suivants : on considère l'exercice du suffrage non pas comme un *droit*, mais comme une *fonction*. Toute fonction suppose l'autorité et les aptitudes : c'est d'après ce principe que se développe le système qui aboutit à la « représentation des intérêts ».

L'âge électoral est, comme dans l'autre projet, fixé à vingt-cinq ans ; ce régime n'est-il pas plus conforme

Mai 1874.

à « l'égalité » puisque, dans cette période de la vie, la partie active de la population virile est sous les drapeaux?

Le scrutin d'arrondissement est substitué au scrutin de liste par département, parce que l'électeur est plus à même de connaître son représentant.

« Epuration » du suffrage universel.

Pour *épurer* le suffrage des *nomades*, on exige de l'électeur une durée de domicile de trois ans ailleurs que dans sa commune d'origine. Les inscrits au rôle des quatre contributions figurent d'office sur les listes électorales, tandis que les non-imposés doivent solliciter leur inscription et obtenir une décision spéciale. Dans les communes au-dessus de deux mille habitants, le non-imposé devra apporter la preuve du domicile, preuve soumise à des règles et à des moyens limités. La conclusion du système, c'est la création « d'un registre électoral ».

Les causes d'incapacité électorale sont énumérées très largement.

La commission n'est pas tout à fait d'accord avec elle-même quand elle recule devant le vote obligatoire avec sanction pénale : mais elle a craint les difficultés d'application.

L'âge d'éligibilité est reporté à trente ans et des conditions de domicile très précises sont déterminées. Cependant, la commission a repoussé le « cens d'éligibilité ».

Malgré les protestations du rapport, qui s'accusait un peu en s'excusant, c'était, en gros, une nouvelle loi du 31 mai 1850 (1). Les « intérêts », puisque c'est

(1) La loi du 31 mai 1850 étendait de six mois à trois ans la durée du domicile électoral. La preuve du domicile était rendue très complexe. Près de trois millions d'électeurs urbains, « les rouges », étaient privés du droit de vote.

ainsi que se baptisait la nouvelle aristocratie, les « intérêts » n'avaient rien appris et ils n'avaient rien oublié. Mai 1874.

Ensemble du système.

Loi électorale politique ou loi électorale municipale, la première plus directement inspirée par le cabinet, la seconde plus agréable à l'extrême droite, telles sont les bases essentielles du régime qu'il s'agit de fonder.

L'organisation du pouvoir législatif, celle du pouvoir exécutif, se conformeront naturellement aux principes qui seront adoptés en matière de suffrage. Le gouvernement a fait savoir que, dès la rentrée, il prendrait les initiatives nécessaires, et qu'un ensemble de mesures étroitement combiné et coordonné compléterait le système, provisoire peut-être, mais qui, l'heure venue, se couronnerait par l'avènement de la monarchie constitutionnelle.

Alors, par ce détour, tandis que tout paraissait perdu, tout serait sauvé!

Que fera la majorité?

A la majorité de décider : elle n'a qu'à vouloir, car elle peut ce qu'elle veut ; tous les obstacles sont aplanis ; elle est maîtresse d'elle-même et du pays ; elle peut tailler en plein drap pour le présent et pour l'avenir.

Le plus surprenant serait que n'ayant qu'à choisir, elle ne sût même pas se déterminer, que n'ayant qu'à vouloir, elle préférât demeurer immobile et impuissante. Les deux fractions de la majorité, qui se sont déjà follement déchirées, combattues et annulées quand la restauration monarchique était en cause, ne seront-elles pas capables de s'entendre quand il s'agit de leurs propres intérêts, ou mieux, de ce qu'elles considèrent comme le salut du pays?

On va peser, à cette heure, ce que valent cette capacité politique, cette aptitude singulière au gou-

Mai 1874.

vernement, dont se targue cette partie de la nation. A-t-elle seulement assez d'autorité sur elle-même pour se sauver elle-même? Elle n'a qu'à se donner la peine non pas de naître, mais de ne pas mourir.

Préparatifs de combat.

Pendant les vacances parlementaires, les chefs ont le temps de se concerter. Dès la rentrée, l'action et le vote en masse : la victoire est à ce prix.

Par contre, les adversaires avertis ont aussi le temps de préparer leurs batteries. Ceux qui bornent leurs principes et leurs doctrines à la chute d'un cabinet n'ont qu'à ourdir leurs trames. L'attaque et la défense ont le même rendez-vous.

Les légitimistes ne veulent pas que l'on fasse le lit de la monarchie orléaniste. Ils n'aiment pas ces personnages hautains qui, travaillant pour une autre cause que la cause légitime, sont, à leurs yeux, d'illustres transfuges. Ils ont le sentiment de leur propre impuissance : ils en rougissent; mais ils ne savent ni se résigner ni se corriger. Tout, plutôt que de subir la loi des habiles qui ont mis aujourd'hui la majorité, comme naguère le prétendant, « au pied du mur ».

Quant aux républicains, aux démocrates, ils font naturellement le possible pour l'échec d'un ensemble de mesures dirigé contre eux et qui les écarterait peut-être pour toujours. La démocratie a les forces d'Hercule : elle ne se laissera pas ligoter dans son berceau.

Entre les deux partis extrêmes, il y a un accord tacite, parce que l'adversaire est le même : n'est-ce pas tout l'art politique?

La polémique des journaux fait converger les feux d'une opposition inverse sur le cabinet à demi désemparé. L'*Univers* de M. Louis Veuillot a reparu le 20 mars : terrible dogue aux basques du noble duc.

Mai 1874.

D'ailleurs, les présages ne sont pas favorables. On apprend que Rochefort vient de s'évader de la Nouvelle-Calédonie. M. Beulé, atteint d'une maladie grave, désespéré de son échec, fait comme Prévost-Paradol : il se tue.

Le cabinet désuni.

Le cabinet est loin d'être uni et ses membres sont plus zélés à défendre les jalouses exigences de « leurs groupes » que la solidarité gouvernementale.

Le duc Decazes se sent indispensable. Il le prend de haut avec ses collègues ; il a, par exemple, avec le général du Barail une altercation des plus vives : — « Monsieur le duc, lui aurait dit celui-ci, je ne sais si vous avez fait vos études pour être avocat ; mais je sais que vous compromettez les causes que vous défendez [1]. »

On ne se parle plus au conseil.

Le duc Decazes, qui s'est glissé dans la faveur du maréchal, pèse sur la direction de la politique intérieure. Il est convaincu qu'il n'y a rien à faire avec l'extrême droite : il pousse à l'entente avec la gauche et cherche le point d'appui, dans l'union des deux centres. On connaît ses étroites relations avec les princes d'Orléans. On conclut, non sans raison, que la crainte du bonapartisme et les mécomptes de la fusion portent le comte de Paris et les siens vers la politique expectante, même au risque de consolider les institutions républicaines.

Le duc de Broglie et les bonapartistes.

Le duc de Broglie ne sait auquel entendre. Dans l'Eure, il est obligé de ménager l'élément bonapartiste : il le craint beaucoup, même dans l'Assemblée [2].

(1) *Souvenirs* du général DU BARAIL (t. III, p. 512).

(2) Voir L. PASSY, *Le marquis de Blosseville* (p. 422 et suiv.). — J'ai sous les yeux une lettre particulière où le duc de Broglie explique un peu plus tard sa situation à l'égard du bonapartisme dans le département de l'Eure. C'est un exposé singulièrement intéressant de

Mai 1874.

L'extrême droite mène rondement l'offensive contre le cabinet. Elle exige des déclarations laissant la porte ouverte à une restauration éventuelle du comte de Chambord. Mais, faire une telle concession, c'est s'aliéner le duc Decazes et le centre droit. De toute façon, la majorité se scinde et le cabinet succombe.

Ordres de Frohsdorf.

Des ordres arrivent de Frohsdorf. Le 25 avril, le « bureau du comte de Chambord » invite les journaux légitimistes à préparer l'opinion : la lutte s'engagera à la rentrée. Le bruit court que le comte de Chambord est en France et qu'il va prendre en mains la direction du parti monarchiste.

Le duc de Broglie n'a d'autre appui effectif que l'autorité personnelle du maréchal. C'est cette autorité qu'il voudrait consolider une bonne fois. Au dîner du conseil général, dans l'Eure, il dit : « Nous désirons

la difficulté qu'il y avait, alors, à gouverner avec ou sans les bonapartistes : — « ... J'apprends la nomination projetée à Évreux du général Montauban (fils du maréchal de Palikao)... Je ne suis pas suspect... Ici, dans notre département, je suis d'avis que rien n'est possible pour les élections des députés ou des sénateurs, sans une alliance avec la fraction raisonnable du parti bonapartiste. Mais la seule manière de conclure cette alliance est de ne pas donner à ce parti (très fort dans notre département) l'idée qu'il peut faire ses affaires tout seul, et à la fraction ardente, qu'excitent Janvier et Raoul Duval, le droit de dire à l'autre qu'elle est trop timide et compromet la bonne cause par des ménagements superflus. Or, je vous affirme que la nomination de Montauban, quelles que soient ses opinions ou son absence d'opinions personnelles, aura l'effet d'exalter l'opinion bonapartiste dans tout le département et de lui faire perdre toute prudence; par suite, de nous rendre, et à moi en particulier, toute alliance avec elle impossible. Demain soir, le préfet est déjà obligé de donner à dîner : 1° à l'amiral La Roncière, vice-président du conseil général; 2° à l'évêque nommé par M. Segris, et resté en relations avec tout le parti; 3° au président du tribunal, chez qui Janvier descend toujours quand il vient à Évreux; 4° à M. Simon, ancien maire de Bernay, qui a été à Chislehurst le 15 mars dernier. Si on ajoute une seule goutte d'eau à ce verre déjà si plein, et quelle goutte d'eau que le fils du dernier ministre de la guerre de l'empire ! il ne reste plus qu'à mettre Janvier lui-même à la préfecture... » — *Document privé inédit.*

tous que le maréchal de Mac Mahon reçoive bientôt de l'Assemblée nationale, *par les lois constitutionnelles*, le moyen d'exercer, pendant sept années, pour le bien de la France, le pouvoir qu'elle lui a conféré. »

Mai 1874.

Un court voyage du maréchal de Mac Mahon, dans l'Ouest, à Tours et à Saumur (3-4 mai), détourne un instant l'attention, mais ne produit pas l'effet d'enthousiasme escompté par le cabinet.

Même avant la rentrée parlementaire, fixée au 12 mai, les groupes sont réunis à Paris.

On est dans l'attente des projets de lois constitutionnelles annoncés par le duc de Broglie. Le plan est de saisir celui-ci au moment où il se découvrira et avant même qu'il ait eu le temps de déployer ses forces.

Réserve de la gauche.

L'attitude de la gauche est des plus circonspectes. Elle craindrait de troubler, par une hâte trop évidente, le travail de décomposition qui se fait dans la majorité et dont elle doit bénéficier. Dans une réunion tenue le 10 mai, M. Duclerc, président de la gauche républicaine, explique en ces termes les dispositions du groupe : « Le texte des lois organiques nous dira si elles sont l'expression d'une volonté sincère de résoudre les questions qui nous pressent, ou un artifice pour les éluder encore. Attendons sans rien préjuger, résolus à accepter, de ces lois, ce qui serait de nature à mettre enfin le pays dans les conditions de sécurité qu'il réclame. » Ce n'est pas compromettant.

Le trouble est à l'extrême droite. C'est un groupe sans direction ou, du moins, sans chef. Le marquis de Dreux-Brézé, ponctuel, formaliste, est communicatif comme un « bureau ». Il se contente de transmettre des directions sibyllines que ses propres explications obscurcissent encore. M. de La Rochette,

10 mai 1874.

président du groupe, n'est pas homme d'initiative : il suit le courant, ne le dirige pas; M. de Cazenove de Pradine est un soldat fidèle à la consigne; M. Lucien Brun a plus d'étoffe; mais il est si entortillé, si replié, si couvert qu'on ne sait jamais jusqu'à quel point sa parole l'engage.

M. Ernoul a de l'ardeur et de l'allant. Il n'a pas encore digéré son éloignement du cabinet. C'est lui qui trouvera le joint et qui attachera le grelot.

Pour que l'histoire soit claire, il faut qu'elle explique même ces minuties parlementaires. Une question de priorité, comme on dit en termes techniques, doit décider, non seulement du sort du cabinet, mais de celui du pays.

Le principal débat portait sur le régime constitutionnel qui convenait à la France. On devait, en même temps, résoudre, une fois pour toutes, cette fameuse question du septennat : république d'attente ou monarchie en expectative. En plus, le cabinet était visé. Toutes les inquiétudes, toutes les oppositions, toutes les animosités sont sur le qui-vive. Le duc de Broglie s'éterniserait aux affaires s'il gagnait cette partie.

La question de priorité pour la discussion des deux lois.

Or, au moment décisif, les fers se croisent au sujet d'une question de la plus minime importance ou, mieux, parfaitement indifférente : à savoir, si on discutera d'abord la loi électorale municipale ou la loi électorale politique? Les adversaires du cabinet disent, en roulant de gros yeux sincères — car la passion est généralement de bonne foi, — qu'il faut légiférer d'abord sur la commune, parce que la commune naît avant l'État; d'ailleurs, la question municipale est beaucoup moins dangereuse, puisqu'elle n'a pas, au même degré, le caractère « constitutionnel » !

Selon l'expression qui avait déjà servi à M. Thiers, c'étaient les « chinoiseries » de l'heure nouvelle! 12 mai 1874.

Les réunions de l'extrême droite ont lieu, coup sur coup, le 11, le 13, le 15. Il faut bien s'exciter, s'entraîner à ce métier inaccoutumé de membres de l'opposition, prendre du courage, du sang-froid pour agir — ou se dérober le cas échéant.

M. de Vinols, dans ses *Mémoires*, fait, d'après lui-même, un tableau émouvant des hésitations, des incertitudes, des angoisses d'un « chevau-léger » sincère. Il change d'avis d'heure en heure et ne se décide à la fin que parce qu'il s'avise de lire les projets de loi qui sont en discussion. Il est surpris de remarquer qu'ils se ressemblent comme deux frères. Il se rend au groupe pour crier « casse-cou »; mais on ne veut pas l'entendre.

Le pire, c'est la façon dont on marchande le duc de Broglie. Il est accablé de conseils, entouré discrètement d'embûches cordiales. Le 13, on est d'accord; le 15, tout est rompu.

Tribulations de l'extrême droite

M. le marquis de La Rochejaquelein dit, devant ses collègues de l'extrême droite, « qu'il faut déjouer la manœuvre ourdie par le cabinet, qui consiste à recourir à la dissolution pour évincer l'extrême droite et l'extrême gauche et gouverner avec les centres. » Ce mot de « dissolution » est de ceux qui donnent le frisson aux assemblées.

M. de Carayon-Latour s'écrie que les projets du gouvernement ne sont rien autre chose qu'une conjuration contre la légitimité: « Je vous dirai, ajoute-t-il en confidence, que le maréchal est fatigué, obsédé du duc de Broglie et qu'il regardera comme un service d'en être débarrassé. »

Le chef du cabinet est silencieux, cherchant où

12 mai 1874.

mettre le pied parmi les chausse-trapes. Il faut bien qu'il s'arrête à quelque chose puisqu'on veut qu'il fasse ferme. Il maintient la priorité pour le projet « le plus constitutionnel », c'est-à-dire le projet de loi électoral de la commission des Trente. Il se déclare : on le tient.

Reprise de la session

La session s'ouvre le 12 mai. On règle brièvement un incident fâcheux qui s'est produit pendant les vacances, provoqué par M. Piccon, député des Alpes-Maritimes (1).

Le 13 mai, élection du bureau. M. Buffet est nommé président, mais il n'obtient plus que 360 voix (2), tandis que M. Martel, vice-président de gauche, est élu par 389 voix. Indice.

Le 14 mai est le jour de l'Ascension; on s'ajourne au 15.

Le projet de loi relatif à la Chambre haute.

Le 15 mai, après une courte allocution du président Buffet, le duc de Broglie monte à la tribune et dépose un projet de loi concernant la création et les attributions d'une seconde Chambre et les relations à établir entre les pouvoirs publics.

C'est le pivot de cette constitution, si habilement introduite par pièces et morceaux. Projet de loi électorale politique, projet de loi électorale municipale, projet de loi sur une seconde chambre et sur le pouvoir exécutif, c'est un tout qui consacre définitivement

(1) Dans un banquet offert au Syndicat du chemin de fer franco-italien, M. Piccon, qui était déjà député de Nice avant l'annexion, exprima, en italien, l'espoir que Nice ferait bientôt retour à l'Italie. Le président du conseil général des Alpes-Maritimes avait protesté, à l'ouverture de la session. En Italie, les journaux officieux crurent devoir s'élever contre cette manifestation et assurer que l'Italie et son gouvernement n'avaient ni suscité ni appuyé le mouvement séparatiste de Nice. La *Riforma* et le *Diritto*, au contraire, marquent, à cette occasion, leur hostilité à la France. En Allemagne, la presse de M. de Bismarck assimile M. Piccon aux protestataires alsaciens lorrains. La *Gazette de Speener*, dirigée par M. Maurice Busch, se distingue par l'ardeur avec laquelle elle soutient cette thèse.

M. Piccon dut donner sa démission.

(2) Le 6 novembre, M. Buffet avait été élu par 384 voix.

le septennat, établit l'autorité des classes moyennes et prépare, le cas échéant, une restauration de la monarchie parlementaire. 15 mai 1874.

Voté, il entraîne, à bref délai, rien que par l'institution des pouvoirs nouveaux, la disparition de l'Assemblée nationale, et met en mouvement le nouvel organisme gouvernemental du pays.

Le grand dessein du duc de Broglie.

« Le duc de Broglie, reconnaissant promptement qu'il n'obtiendrait pas une réforme efficace du suffrage universel chargé d'élire la Chambre des députés, résolut de chercher, dans une autre Chambre, un contrepoids à la toute-puissance du nombre. » Ainsi s'exprime le vicomte de Meaux.

En effet, il s'agissait bien d'assurer un suprême refuge, une citadelle inexpugnable au pouvoir des classes moyennes et à la « représentation des intérêts ». C'était la consécration officielle d'une « élite », et la prééminence sur la démocratie moderne, « d'une aristocratie mobile et variée ». Il y avait une autre France en germe dans ce projet de loi.

Tous les partis sont aux aguets.

Attitude de l'Assemblée.

On le voit, rien qu'à l'accueil fait au duc de Broglie dès qu'il monte à la tribune. M. Thiers était dans la salle et pouvait se rappeler cette autre journée d'un autre mois de mai où la même Assemblée lui avait fait pareil visage.

Les situations étaient renversées. Une indifférence affectée, des dos tournés, des pupitres ouverts et fermés, un mauvais vouloir visible sur les visages tendus, tel était le spectacle que présentait la salle, tandis que la voix aigre et zézayante du duc de Broglie, sa physionomie au tic nerveux et grimaçant essayaient de s'imposer à cette Assemblée qui ne voulait plus l'entendre.

Que cette lecture parut longue!

15 mai 1874.

Les articles qui auraient dû soulever la joie et l'enthousiasme de la majorité passaient inentendus. Le cabinet offrait une sorte de pérennité gouvernementale aux idées et aux intérêts que cette majorité représentait : elle n'en avait nul souci, attentive seulement à la façon dont son héros d'hier, sa victime d'aujourd'hui, allait succomber.

Le duc de Broglie lit d'abord l'exposé des motifs.

Le projet de loi qui engage le droit constituant de l'Assemblée est déposé « par ordre de M. le président de la République et d'après le désir exprimé par la commission des Trente ». La majorité « n'a pas voulu vouer l'avenir de la France aux institutions républicaines ». Mais elle a pris envers elle-même l'engagement « d'organiser les pouvoirs du maréchal ». Une seconde Chambre sera « l'intermédiaire entre l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif ».

Constitution de la Chambre haute.

Cette seconde Chambre doit, par son recrutement, s'opposer aux entraînements et à la mobilité du nombre. Il faut que ce recrutement soit combiné de manière à éviter que le mérite, l'intelligence, les intérêts, les droits acquis, la tradition, soient exclus ou méconnus par la « méfiance ombrageuse » ordinaire aux démocraties.

Le duc de Broglie s'explique sur les attributions des pouvoirs publics : partage égal entre les deux Assemblées de l'initiative et de la confection des lois ; la Chambre haute ou « Grand Conseil » ayant, en outre, des attributions judiciaires : juger le chef de l'État et les ministres en cas de crimes d'État.

Le président de la République est irresponsable ; les ministres sont responsables. Le président a, de concert avec le Grand Conseil, le droit de dissoudre la première Chambre.

Enfin, le duc de Broglie tranche ingénieusement la question du gouvernement définitif, en proposant, qu'à l'expiration des sept ans du pouvoir du maréchal de Mac Mahon ou en cas d'« événement douloureux », les deux Assemblées se réunissent en un congrès et statuent sur la vacance du pouvoir.

Le duc de Broglie termine son exposé par un appel au centre gauche : « Notre ambition, dit-il, serait de réunir les suffrages de tous ceux qui ont établi ce septennat en y joignant l'adhésion précieuse de ceux qui, après l'avoir combattu en principe, s'y rattachent aujourd'hui loyalement comme à l'autorité légale du pays. »

Suit le dispositif du projet :

Dispositif du projet.

Aux termes de l'article premier, le « pouvoir exécutif, conféré pour sept ans à M. le maréchal de Mac Mahon, par la loi du 20 novembre, continue à être exercé dans les conditions et avec les attributions actuelles, sauf les modifications et additions contenues dans la présente loi ».

Les articles 2 et 3 portent qu'après la séparation de l'Assemblée nationale, le pouvoir législatif sera exercé par deux assemblées : le Grand Conseil et la Chambre des représentants.

Les articles 4 à 16 règlent la composition, l'éligibilité et l'électorat du Grand Conseil.

Cette assemblée est composée : de membres élus par les départements, de membres de droit, de membres nommés à vie par décret du président de la République rendu en conseil des ministres.

Le collège électoral de chaque département comprend les élus : députés, conseillers généraux et d'arrondissement ; les anciens députés ; les magistrats assis en activité ou en retraite ; l'archevêque ou l'évêque ; les membres du chapitre diocésain ; les curés

15 mai 1874. inamovibles; les présidents des consistoires protestants et israélites; les membres des tribunaux et des chambres de commerce; les bâtonniers et anciens bâtonniers de l'ordre des avocats ; les présidents de chambres de notaires et d'avoués; les doyens et professeurs de facultés; les officiers généraux du cadre de réserve; les officiers généraux et supérieurs en retraite; les hauts fonctionnaires civils en activité ou en retraite; les grands-croix, grands-officiers, commandeurs, officiers de la Légion d'honneur; les contribuables les plus imposés à la contribution foncière, en nombre égal aux 2/6 du collège entier et les plus imposés à la contribution des patentes, en nombre égal au 1/6 du collège entier.

Pour le département de la Seine, font en outre partie du collège, les membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, de l'Institut, de l'Académie de médecine, du Collège de France, du Muséum d'histoire naturelle et de la Bibliothèque nationale.

Composition du Grand Conseil. Chaque département nomme un membre du Grand Conseil, quand la population est de 300.000 âmes: deux, de 3 à 600.000; trois, de 600.000 et au-dessus.

Les membres de droit sont : les cardinaux, les amiraux, les maréchaux, les premiers présidents de la cour de cassation et de la cour des comptes.

Les membres nommés par le pouvoir exécutif peuvent être au nombre de 150 et doivent être choisis dans les catégories suivantes: les élus ou anciens élus de la Chambre des représentants et des conseils généraux, les anciens ministres, les hauts fonctionnaires civils, les magistrats ou officiers généraux, les membres de l'Institut, les délégués du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, les maires des villes

de 50,000 âmes, les archevêques et évêques, le président et le grand rabbin du consistoire central des israélites de France; les présidents des deux consistoires de la confession d'Augsbourg et les présidents des deux consistoires de la religion réformée qui comptent le plus d'électeurs ; le gouverneur et les régents de la Banque de France. 16 mai 1874.

Le président de la République peut choisir dix membres parmi les citoyens ayant rendu des services éminents à l'État.

Les membres désignés par le pouvoir exécutif sont inamovibles ; les membres élus sont nommés pour sept ans.

La voix qui lit s'arrête.

Quelques rares applaudissements. Alors, la salle, à demi endormie, s'ébroue, s'agite. L'*Officiel* constate des « conversations animées et des groupements nombreux dans les couloirs qui séparent les travées ». Seules indications recueillies, pour l'histoire, sur la psychologie de l'Assemblée à cette heure émouvante!

Et le procès-verbal ajoute froidement : « Le projet est renvoyé à la commission des Trente. »

Maintenant, la loi électorale. Voici que se pose la fameuse question de priorité. A quand la discussion annoncée ? De commun accord, elle est fixée au lendemain 16. Ce sera la journée décisive.

Le duc de Broglie prend position.

Le 16 mai, à une heure de l'après-midi, le duc de Broglie se rend d'abord devant la commission des Trente. Le chef du cabinet détermine lui-même l'heure et le lieu du combat. Il obtient que la commission demande en séance la mise à l'ordre du jour de la loi électorale politique.

A deux heures et demie, séance publique. Comme il a été convenu, M. Batbie, président de la commis-

16 mai 1874.

sion des Trente, prie l'Assemblée de fixer au mercredi 20 la première lecture de la loi électorale.

C'est alors qu'un « membre obscur de l'extrême droite », M. Théry, député du Nord, se lève et demande qu'on mette d'abord à l'ordre du jour la loi électorale municipale. Cette décision a été prise par le groupe auquel il appartient, au moment d'entrer en séance: « La raison de cette priorité, dit timidement M. Théry, c'est qu'on devra procéder à des élections municipales avant les élections législatives. » Le combat s'engage.

L'extrême droite se découvre.

Un excellent homme, M. Raudot, tente la conciliation; il propose à la Chambre de mettre les deux lois à l'ordre du jour simultanément, en discutant l'une comme contre-projet de l'autre. Il appelle ingénûment sa motion une « malice parlementaire ». Ce malicieux est un fâcheux! « Rires, réclamations, » dit le compte rendu officiel. M. Raudot disparaît.

Voici le duc de Broglie. Au nom du gouvernement, il appuie la proposition Batbie; il insiste: « C'est un besoin urgent... Le pays veut savoir où il va... Il faut aborder la question du droit électoral par le plus grand côté... C'est pour attester la nécessité de voter l'ensemble des lois qui doivent pourvoir à l'avenir du pays que nous demandons la priorité pour la loi électorale. La loi municipale viendra aussitôt après, et même, dit-il avec un léger retour vers le bienfaisant M. Raudot, les deux débats pourraient être menés de front: simple question de procédure sur laquelle le gouvernement ne se prononce pas. »

Lui, le duc de Broglie, en être arrivé là!

M. Lucien Brun.

M. Lucien Brun monte à la tribune. Ah! c'est le fin du fin. Il vient à la fois se dégager et engager le président du conseil. Jamais piège a-t-il été plus adroitement tendu et plus habilement dissimulé?

Quelques-uns de mes amis, dit M. Lucien Brun, préoccupés comme moi de l'utilité et de l'urgence de la loi municipale, sont aussi absolument résolus à mettre à l'ordre du jour et à discuter le plus tôt possible la loi électorale politique. Il n'y a donc entre nous et le gouvernement aucune divergence sur ce point. Nous n'admettons pas qu'on puisse donner une signification différente au vote que nous allons émettre et je suis bien aise d'affirmer que nous voulons faire la loi électorale politique et que, dans la question de priorité qui se pose, nous n'entendons nullement refuser un témoignage de confiance au cabinet. Cela étant, il reste une question d'ordre du jour dont l'Assemblée demeure maîtresse. Donc, rien de grave ne nous divise. Je voulais le dire avant le vote pour éviter toute interprétation contraire. 16 mai 1874.

N'est-ce pas admirable de bonhomie sournoise !

Cette fois, le duc de Broglie perd son sang-froid : De quel dédain il accable la subtile intervention de M. Lucien Brun en posant, puisqu'il y est bien forcé, la question de confiance : La question de confiance.

Le gouvernement est infiniment reconnaissant des paroles que vient de prononcer l'honorable M. Lucien Brun ; mais il ne faudrait pas se méprendre sur leur sens et qu'elles paraissent diminuer l'importance qui s'attache au vote qui va être émis.

La question de confiance est ainsi posée.

« Mouvement prolongé ! » dit le *Journal officiel*.

On vote deux fois, par assis et levé. Après la première épreuve, on entend une voix, à l'extrême droite : — « Ça y est (1) ! »

Le bureau déclare les épreuves douteuses. Le président Buffet veut que chacun assume la responsabilité de son vote. On procède au scrutin. Il est trois heures vingt. Le pointage est terminé à quatre heures. Par 381 voix contre 317, l'Assemblée n'a pas admis la priorité pour la loi politique.

Le gouvernement est en minorité de 64 voix, dont 45 de l'extrême droite ; le centre gauche, la gauche et Le ministère renversé.

(1) Baron de Vinols (p. 196).

16 mai 1874. les bonapartistes ont voté contre le cabinet. Seuls, MM. Cézanne et Vacherot, du centre gauche, ont voté avec le gouvernement. M. Thiers a voté contre; M. Dufaure, dont on a remarqué l'embarras au moment où le duc de Broglie tendait, en quelque sorte, les bras vers le centre gauche, M. Dufaure subit l'influence de M. Thiers. Il s'abstient.

Le duc Decazes dépose le projet de loi portant approbation de la convention postale avec les États-Unis. C'est une dernière apparition du cabinet et peut-être une indication pour l'avenir. Au moment où le ministre des affaires étrangères descend de la tribune, le vice-président du conseil quitte le banc du gouvernement et se retire, suivi de tous ses collègues.

Ce vote rendu, le ministère renversé, la contrainte se dissipe. On s'explique sur les véritables causes de la crise; on calcule, on combine.

M. Raudot demande que l'on discute la loi municipale. Comme on lui dit qu'il faut attendre la fin de la crise, il répond : « Nous l'attendrons peut-être longtemps. » Et il ajoute : « La loi est des plus urgentes... Je voudrais bien qu'on mît un peu de calme dans ces questions si graves, car ce qui nous manque, c'est le calme.

» *M. Mettetal* (centre droit). — Et du bon sens surtout.

» *M. Raudot.* — Oui, du bon sens.

» *M. Mettetal.* — Et du tact! »

M. Raudot ne comprend pas. Il insiste pour qu'on ouvre la discussion générale immédiatement.

Cependant, un membre important du centre droit, M. Charreyron, veut dégager la philosophie de la journée :

Je crois, dit-il, que la question qui se pose en ce moment est celle-ci : L'Assemblée veut-elle ou ne veut-elle pas organiser les pouvoirs du maréchal ?

16 mai 1874.

Tout gouvernement qui serait un gouvernement de parti serait, en ce moment, un gouvernement d'oppression. Le salut est dans l'union étroite de ceux qui, appartenant aux convictions monarchiques ou aux convictions républicaines, veulent bien, momentanément, les faire taire pour donner au pays le repos dont il a tant besoin.

Le centre-droit et le centre-gauche se rapprochent.

Il faudra donc que, dans le programme du nouveau ministère, figure en première ligne la volonté d'organiser résolument, et indépendamment de tout esprit de parti, les pouvoirs du maréchal.

Le comte Rampon répond au nom du centre gauche :

Si nous avons combattu le ministère, c'est parce qu'il était, lui, un ministère de parti... J'ai besoin de dire qu'en votant contre le ministère, nous n'avons pas entendu voter contre le maréchal de Mac Mahon, et que nous sommes tout prêts à suivre le ministère nouveau dans la discussion des lois constitutionnelles. Je dis, au nom de mes amis du centre gauche, que si l'on veut gouverner sans violence, d'une manière modérée, présenter des lois qui puissent correspondre à nos idées, qui ont toujours été conservatrices, nous appuierons de toutes nos forces ce cabinet et le maréchal de Mac Mahon.

Les deux centres s'embrassent sur les ruines du cabinet du 25 mai.

On s'ajourne au lundi 18 mai.

M. Thiers est vengé.

Une année a suffi pour que ceux qui l'avaient renversé soient renversés à leur tour. Il était tombé le jour où il avait déposé un projet de constitution sur le bureau de l'Assemblée. Le duc de Broglie tombe le jour où il soumet également un projet de constitution à la même Assemblée. L'un et l'autre voulaient sortir du provisoire : l'un préparait la place de la République; l'autre faisait le lit de la monarchie. Tous deux se réclamaient des idées conservatrices. Tous deux, ils avaient été acclamés par la majorité. Tous deux, ils sont écartés

Contradictions de la majorité.

16 mai 1874. et se survivent à eux-mêmes, relégués parmi les accessoires d'un drame qui se poursuit sous leurs yeux.

Que veut donc cette majorité ?

Elle brise ses jouets, contredit ses principes, néglige ses propres intérêts.

On rapporte que, quand Gambetta eut entendu, en séance, l'exposé constitutionnel du duc de Broglie, il dit à l'un de ses amis : « Si la droite a le bon sens d'accepter ce projet, la démocratie est reculée de cinquante ans (1). »

Ce que l'orateur de la gauche aperçoit, la majorité de droite ne le voit pas, ne veut pas le voir. Elle refuse allègrement la planche de salut qui lui est offerte. C'est le dernier pont ; il s'écroule !

Rarement une seule année de l'histoire de France a vu, dans des circonstances plus paisibles, un pareil entassement de ruines : la vieille monarchie légitime, dont la restauration semblait sans obstacle, est abolie pour toujours. La dynastie de Juillet, en perdant, d'une part, le bénéfice de l'hérédité légitime, et, d'autre part, la force du principe libéral, est annulée et d'avance supprimée.

Tout un ordre social et politique disparaît ; les classes moyennes laissent échapper les derniers vestiges de l'influence que le consentement public leur avait reconnu jusque-là. Tout succombe sur un sol que la discorde a miné.

Echec de la politique des classes moyennes.

Quel cas de conscience pour cette majorité, si elle fait un retour sur elle-même ! Avoir été maîtresse et souveraine, et n'avoir rien produit, rien édifié, rien préservé !

Immobile et impuissante, elle a vu couler entre ses

(1) Vicomte de Meaux, *loc. cit.* (p. 632).

doigts le dépôt qu'elle croyait garder si soigneusement. Sa propre vie lui échappait par la fluidité de ses desseins et de ses volontés. Loyalement, droitement, consciencieusement, elle fait le contraire de ce que sa loyauté, sa conscience et sa volonté lui prescrivaient. Elle n'est même pas surprise de son impuissance, tant elle est fière de sa sincérité! 16 mai 1871.

Elle a descendu, de degré en degré, l'escalier de la déchéance, mais en tenant les yeux au ciel dans le ravissement du destin qui s'accomplit.

Car les destinées s'accomplissaient par elle, malgré elle ; et c'est là son excuse. Le principe d'où elle tenait l'existence agissait en ses actes, à son insu : fille du suffrage universel, elle lui obéissait d'instinct. Le système représentatif a cette logique que l'élu reste toujours le prisonnier de ses électeurs.

Quand le pays, accablé de ses désastres, avait dû retrouver une raison d'être et de vivre, on la lui avait demandée à lui-même. La volonté de chaque électeur avait contribué à refaire les assises de l'ordre public. Sur chaque brique du nouveau monument, le nom d'un citoyen était inscrit. Ces noms, pouvait-on les effacer maintenant? M. Guizot l'avait bien dit : « On ne fait pas à la démocratie sa part. »

L'opinion et l'Assemblée

Donc, c'était la démocratie qui faisait sourdement, parmi l'activité bruyante du travail parlementaire, le jeu de ses propres intérêts. Une sélection sociale s'opérait. Une volonté obscure plus forte que les volontés particulières dictait sa loi. C'est elle qui arrêtait les paroles sur les lèvres, les gestes au bout des bras et qui dévoilait les aspirations hésitantes au fond des cœurs. Voici la parole d'un témoin, d'un acteur : « En définitive, c'était le suffrage universel qui, dans une crise mor-

16 mai 1874. telle, nous avait sauvés; depuis lors, il n'avait pas amené une de ces catastrophes à la suite desquelles un peuple renonce résolument à ce qu'il a considéré comme une de ses institutions fondamentales. Nous avons pu abolir la garde nationale parce qu'elle avait enfanté la Commune; nous n'avons pas su réformer le suffrage universel qui nous avait servi de point d'appui contre cette insurrection (1). »

Le suffrage universel était là, invisible et présent. Il était là, à chaque échéance des élections où sa volonté se manifestait si conforme à elle-même; il était là, en juillet 1871, quand le comte de Chambord écrivait, à Chambord même, le premier manifeste du drapeau blanc. Il inspirait à l'excellent M. Chesnelong les trois déclarations auxquelles le prince ne pouvait souscrire. Il était auprès du maréchal de Mac Mahon, quand celui-ci, malgré tout ce qu'il y avait en lui d'abnégation et de déférence, fermait la porte au descendant des rois. Il était dans les conseils du même maréchal affirmant que les chassepots partiraient tout seuls. Il gonflait la voix sonore de Gambetta quand l'orateur disait à l'Assemblée : « Le fossoyeur vous attend. » Il eût fait trembler la main qui eût essayé d'apposer une signature au bas d'un décret de coup d'État.

Le suffrage universel.

La France voulait faire ses affaires elle-même. On les avait si mal faites pour elle! Puisque l'heure était venue de constituer, elle entendait que la constitution fût sienne! Peu experte en nuances, elle ne savait qu'écarter les obstacles; mais, par une puissance magnétique invincible, elle épuisait les résistances et les vidait, en quelque sorte, avant qu'elles se fussent produites.

(1) Vicomte de Meaux (p. 627).

Les majorités et les gouvernements étaient frappés de paralysie dès qu'ils essayaient de ruser avec elle. Ni par la violence ni par la surprise, personne n'eût pu faire alors ce qu'elle ne voulait pas qu'on fît. Telles étaient les dernières suites de la guerre : la France n'avait plus confiance en des maîtres, quels qu'ils fussent. Elle voulait être elle-même l'ouvrière de sa destinée. 16 mai 1874.

Et c'est pourquoi, à la veille du jour où l'œuvre constitutionnelle est sur le tapis, elle fait d'abord table rase. Même pour la période transitoire qui s'ouvre, elle écarte tout gouvernement de parti. Les doctrines lui sont suspectes. Elle ne tolérera qu'un « cabinet d'affaires » composé d'hommes quelconques, indifférents, pour assister à l'œuvre de gestation qui se produit en elle et où elle entend n'être pas troublée.

S'il reste une dernière habileté embusquée dans l'une ou l'autre des combinaisons qui se préparent, si fine et si dissimulée qu'elle puisse être, la volonté populaire, qui en a déjoué tant d'autres, la déjouera encore.

Par la vigilance de tous elle éventera les desseins les plus cachés. Après la savante audace du duc de Broglie, personne ne lui en imposera plus.

Circonstance unique dans l'histoire !

Un pays assistant à la ruine de tout son passé, n'ayant plus de confiance qu'en son heure présente, dictant à l'avenir sa volonté par l'organe de ceux mêmes qui lui résistent, trompant les habiles, contraignant les rebelles et se décidant, malgré les avis hautains et les pronostics funestes, à courir le risque de la loi du nombre dans la liberté !

CHAPITRE X

Le relèvement, L'avènement de la Démocratie.

I. — Optimisme du peuple français. — Impression produite sur lui par la guerre de 1870. — Le sol de la France. — Le patriotisme. — L'unité nationale.
II. — Années prospères — La température. — La production. — Les récoltes. — L'industrie. — Le commerce. — Abondance. — Les salaires. — La fortune publique. — Rapide relèvement matériel.
III. — La population. — Les classes de la société française. — La bourgeoisie. — Le peuple. — Les « nouvelles couches ». — Avènement de la Démocratie.

I

Aspirations nationales après la guerre.

Par la suite logique des événements, l'Assemblée nationale est amenée à donner une constitution à la France.

Il serait plus exact de dire que le pays « se constitue » lui-même. Aucune initiative, aucune direction ne vient du gouvernement. Un « cabinet d'affaires », un cabinet neutre arrive au pouvoir. Quant au chef de l'État, ses fonctions sont provisoires et, par des actes décisifs, il s'est volontairement neutralisé.

S'il y eut jamais une circonstance où « l'inconscient » opéra, c'est le jour où, parmi des incidents parlementaires assez minces, au milieu de débats en apparence fastidieux et incohérents, la République fut

1871-1880. fondée. Fondée à une voix de majorité par une Assemblée hostile à cet avènement!

C'est donc bien la force des situations, ou pour mieux dire, la « poussée » nationale qui imposa le vote et fixa à la France ses ultérieurs destins. Les tendances, les aspirations mal définies du peuple français se figèrent soudain autour de ce bulletin unique qui, une fois dans l'urne, fut ferment de vie et principe d'action.

Il serait difficile de préciser les raisons obscures du travail secret et intime qui, du fond de l'être, fit naître ainsi, pour des fonctions nouvelles, de nouveaux organes. Ces dispositions, ces aspirations, ces rêves, mal discernés alors, il n'est guère possible de les reconnaître aujourd'hui qu'à leurs effets.

Il faudrait une description historique qui ne s'arrêtât pas à ce théâtre de Versailles où la représentation est en parade, mais qui parcourût tout le pays et qui pénétrât jusque dans la conscience de chaque citoyen pour retrouver les origines et les causes.

De l'Océan aux Alpes, de la mer du Nord aux Pyrénées, un peuple vit, sent, pense, espère. Matériel énorme; âme murmurante et confuse.

Mille voix exposent ces intérêts et cette âme. Ce sont ces voix qu'il faudrait entendre et cette âme qu'il faudrait raconter.

La vitalité du peuple français.

Immédiatement après la guerre, d'un bout à l'autre du territoire, la confiance s'est rétablie; une vitalité s'est manifestée qui a étonné et averti le monde. La France est résolue à vivre : elle trouvera dans les ressources de son sol, de son génie, la loi de son relèvement et de son progrès.

Vaincue, elle reste grande par sa richesse, par ses œuvres; elle reste grande par la magnifique floraison

d'hommes qui se pressent auprès d'elle et lui font un cortège de gloire; elle reste grande par la crise morale qu'elle traverse; elle reste grande, enfin, par la volonté où elle est, la première parmi les puissantes nations européennes, de constituer le gouvernement du peuple par lui-même, réalisant ainsi, au moment où elle souffre d'une si cruelle injustice, un effort nouveau vers l'avènement de plus de justice dans l'humanité.

Caractère mobile du peuple français.

Trois ans se sont écoulés. La France est rentrée dans le courant de sa vie régulière. D'autres peuples peut-être se seraient laissé abattre par de tels revers. Se conformant au décret de la victoire, ils auraient accepté une vie diminuée, humiliée, traînant sous le poids du fardeau, une existence misérable.

Il en fut autrement de la nation française. Ce peuple n'est pas mélancolique. Aussi peu enclin aux longues tristesses qu'aux longues réflexions, la vivacité de ses impressions sèche ses larmes, comme un rayon de soleil l'ondée rapide de son ciel changeant.

Il se remit à vivre, sans faire tant de raisonnements sur les malheurs qui avaient failli tarir en lui les sources de la vie.

Ses mérites.

Le Français, prompt à prendre un parti, est non moins prompt à prendre son parti; en raison même de sa légèreté, il flotte. Sa vanité, qui le jette au péril, relève sa tête dans l'infortune. Sa mobilité ne l'attarde pas plus aux catastrophes qu'elle ne le fixe dans la prospérité. Ce trait du caractère national, qui met une force dans la souplesse, est exprimé en deux mots par La Fontaine: « Je plie et ne romps pas. »

Le Français a d'autres qualités naturelles qui sont de précieuses conditions de survie : son goût du travail, son application à l'épargne. Ingénieux et habile de ses mains, il est laborieux, beaucoup plus

1871-1880. que ne l'exigeraient, sur un sol si fertile et sous un ciel si indulgent, les nécessités et même les commodités de l'existence. La diversité des provinces, la variété des climats, la complexité des races font la multiplicité des travaux et des ressources qui assurent contre les ruines complètes.

La prévoyance de la race y aide beaucoup. Il y a toujours, dans les greniers, une semence d'avance, au cas où la récolte manquerait. Chaque Français travaille pour l'avenir et accumule pour la postérité, retranchant méthodiquement sur son bien-être et sur son plaisir, ce qu'il faut pour le bien-être ou le plaisir des générations futures et des héritiers qu'il ne connaîtra pas. Ainsi s'établit, entre les âges successifs, une solidarité continue qui donne une permanence robuste au corps de la nation.

Le Français a des passions vives, non profondes ; il ne sait pas s'obstiner ; il ne sait pas détester ; la longue rancune et la haine tenace ne demeurent pas en lui. Sa violence est prompte ; elle tombe et se fond à la première larme ou au premier sourire. Le Français aime à aimer. Sa bonne foi est parfaite dans ces élans qui étonnent les races plus réservées : il les blesse parfois en leur tendant les bras.

Son optimisme. Cette sympathie un peu large, cet optimisme vivace, cette confiance invincible de la nation française en elle-même et dans la nature, apparaissent à toutes les époques de son histoire. Après la guerre de Cent Ans et « la grande pitié qu'il y avait au royaume de France », on vit fleurir les temps du roi Louis XII et les heures inoubliables de la Renaissance française ; après les guerres de religion et les invasions espagnoles, ce fut le règne de Henri IV et le rêve de la « poule au pot ». Aux temps de la Révolution et aux

années de l'empire, où le sang déborda de la France sur l'Europe, succédèrent l'idylle de la Restauration et l'ère bourgeoise de Louis-Philippe : les mêmes hommes de loups se font bergers et de soldats laboureurs.

Retour vers la nature.

Le plus souvent, c'est un retour vers la vie des champs qui produit, en France, ces convalescences bienfaisantes. Le sentiment le plus puissant et le plus profond de la race, c'est l'attachement au sol. L'urbain, le voyageur, l'intellectuel ont toujours quelque lien avec la terre ; ils la quittent ou ils y reviennent.

Ce sol de la France a un attrait sans pareil : les étrangers le proclament à l'envi ; mais ils ne peuvent, comme l'habitant de ces terres heureuses, pénétrer le charme que dégage la terre maternelle.

Le sol de la France.

Un gras verger normand qui ouvre sa neige féconde à la première brise du printemps ; une vigne qui embaume à l'heure où, dans les prés, la faux coupe les foins de la saint Jean ; les longues plaines « fourmentières » qui, quand vient l'août, emplissent d'or le rêve du laboureur ; les pacages abrités par le rempart des haies et où vague la tache blanche des bœufs morvandiots ; les rivières flexibles qui attardent, dans les plaines, les détours de leur lame d'argent ; les forêts où la variété du gibier disperse l'aboiement des chiens ; les routes dont le trait blanc perce l'horizon ; les fermes antiques couronnant les collines ; le clocher paternel « montrant du doigt le ciel » ; le vieux cimetière cachant dans l'herbe ses croix de bois ; la fumée des chaumières montant dans le soir paisible : ces spectacles habituels, cette activité mesurée, ces émotions journalières et par leur régularité même inaperçues, touchent l'âme et y laissent une empreinte que rien ne saurait effacer.

La sociabilité.

La douceur de la nature fait la douceur de la vie et crée la sociabilité, qui est un des caractères de la race.

1871-1880. Comment ne pas se répandre en libres propos épanouis, quand la clarté du jour réjouit le ciel et, en même temps, le cœur de l'homme? « Bon voisin, bon matin, » dit le proverbe.

La subsistance abonde et les hommes se réunissent pour la goûter en commun. Devant la cheminée qui flambe, la veillée prolonge et alterne les contes et les chansons; la vendange joint les mains pour la bourrée; la flamme du vin et de l'amour pénètre les cœurs par les bras enlacés; sur la place du village, à l'heure où les chariots rentrent, pliant sous le poids des gerbes, les vieillards devisent et transmettent la parole des aïeux; la nature dicte sa calme et sincère leçon.

Les bourgades agglomèrent les populations plus denses et plus polies; sur le pas des portes, de maison à maison, les devis s'échangent et s'animent. Les passions de la vie étroite s'excitent, il est vrai, et s'enveniment parfois; mais, si vives qu'elles soient, elles restent à fleur de peau; une crainte d'attenter à la paix courante ou de blesser la convenance les contient.

Dans les grandes villes, les foules ont des mouvements où se révèle l'âme de l'humanité; aux époques de trouble, elles ressentent des commotions profondes et se portent en masse sur des points par où le monde penche; aux jours de fêtes, elles se livrent à des manifestations éclatantes et célèbrent, par la gloire des anniversaires, celle de la nation.

La fraternité. Perdus dans les hameaux ou indistincts dans les foules, tous les Français ont un même besoin, un étroit besoin l'un de l'autre. Leur émotion est communicative; les âmes se rapprochent et s'épanchent. C'est ici que l'homme est le moins un loup pour l'homme.

De ce contact constant naît l'habitude du secours

mutuel, du soulagement réciproque et cette autre sociabilité, plus exquise encore, que la France a nommée, la première : « fraternité ». Il n'est pas de mot plus beau, puisqu'il ajoute à l'idée de justice, base de la société, un sentiment. 1871-1880.

Elle remplit le cœur de ce peuple quand il est laissé à lui-même : il s'y abandonne même parfois jusqu'à en faire une sorte de sentimentalité cosmopolite; au delà de la famille, de la nation, il voudrait, dans une expansion plus large, embrasser l'humanité.

Le patriotisme.

Quand la fraternité s'arrête aux frontières tracées par la nature et qui limitent une même race et un même langage, elle trouve son expression la plus claire et la plus durable dans le culte de la patrie. L'amour du sol, la stabilité du foyer, la continuité des efforts, la fraternité des citoyens ont, sans tant de leçons, développé dans chaque Français, un patriotisme vif et actif.

La patrie, ce n'est pas seulement un orgueil commun, une tradition et un idéal identiques : c'est une conception de l'intelligence, une adhésion de la volonté, un élan du cœur.

La patrie est parce qu'on l'aime; et on l'aime par une inclination de l'être, pareille à celle qui lie la mère aux enfants et les enfants à leur mère. La patrie est supérieure à tous les accidents de l'existence et de l'histoire; *une et indivisible*, comme disait la Révolution française. Elle appartient à chacun et à tous; elle enveloppe les hommes comme l'air qu'ils respirent; elle les saisit d'une prise telle que leur décision même ne suffit pas pour les délivrer de l'étreinte. Fille de la nature, œuvre des siècles, communion des âmes, il faudrait des bouleversements dans l'ordre naturel, un effort inverse des siècles, l'insurrection des

1871-1880.

La France unie.

volontés, l'anéantissement d'une race pour la détruire. A plus forte raison, un sentiment si puissant et si simple échappe-t-il à l'oppression. Les peuples, les provinces, les familles, les citoyens se sont donnés, et se donnent chaque jour, par une effusion continuelle, à la patrie commune. Quelle violence ou quel artifice empêcheraient l'âme d'offrir son essence, la fleur de livrer son parfum ? L'amour ne connaît pas de frontières.

M. de Bismarck, quand il cherchait à dégager, devant le Reichstag, les raisons pour lesquelles l'Alsace et la Lorraine resteraient attachées de cœur à la France, présentait une explication un peu lourde : « C'est, disait-il, que ces provinces sont fières de penser que Paris, ce grand Paris, leur appartient... » Il ne s'agit pas de Paris seulement : la France est toute à la France.

Une et indivisible, reprenons le mot de la Révolution : cette formule reste la base de la constitution française. Rien ne peut en altérer l'autorité, ni porter atteinte à l'union spontanée de tous ceux qui, soit publiquement, soit au fond du cœur, perpétuent l'adhésion.

Et c'est cette foi latente qui permit à la France de supporter la sentence prononcée à Francfort. Conquête, soit; séparation, non. Par-dessus la frontière, les âmes volent. Le nom de la France plane partout où le sentiment français demeure.

On se résigna donc à la paix, parce que, dans la conscience intime du pays, la liberté humaine étant invincible, rien n'était accompli (1).

Et la France se remit au travail.

(1) Ces idées sont exprimées par un homme qui représente bien la moyenne des sentiments du temps, M. Caro, dans un cours qu'il professa à la Sorbonne en juin-juillet 1871 : « Le lien véritable de la patrie comme

II

Ce fut la nature d'abord, cette nature et ce sol de la France qui commencèrent l'œuvre de la réparation : « Ainsi demeurera le tonneau inexpuisible. Il a source vive et veine perpétuelle (1). » La température.

Tous ceux qui ont vécu ces heures se souviennent de la surprise joyeuse qui se répandit partout quand, après ces terribles moments et les cieux implacables de l'hiver 1870-1871, le soleil soudain perça la nue et qu'une atmosphère bienfaisante baigna plus chaudement la terre.

Ce ne fut pas une simple impression, une illusion, le reflet sur le corps de la joie intime née de la fin du cataclysme et de l'espérance renaissante. Le fait est là : la France sentit comme une caresse, une indulgence des choses ; depuis longtemps elle n'avait vu et de longtemps elle ne devait revoir des années aussi belles.

En 1870 (2), la température moyenne avait été de 9° 57 ; elle fut seulement de 9° 31 pendant l'année 1871. Les mois de décembre et de janvier, les mois des combats et des désastres, où les mobiles eurent tant à souffrir, furent d'une rigueur exceptionnelle (3).

de la famille, c'est l'amour, la sympathie, la communion des âmes... Voilà pourquoi la patrie est, en définitive, inattaquable et indestructible. On en peut briser, par la violence, l'unité extérieure et matérielle, mais l'unité morale, qui est le meilleur de la patrie, qui en est le fond même, échappe à tous les coups et défie la conquête. » — *Revue politique et littéraire*, 1871 (p. 106).

(1) Rabelais, *Pantagruel* (livre III, prologue).

(2) Je citerai, une fois pour toutes, à l'appui des chiffres produits dans le texte, la collection des *Annuaires statistiques* publiés par le Ministère du Commerce, etc. (Voir, notamment, le 23e volume, 1900.)

(3) Sur la température extraordinairement froide de l'hiver 1870-1871, voir le Mémoire présenté à l'Académie des *Lyncei* par M. Harold

1871-1880.

Or, en 1872, le vent tourne; la température moyenne s'élève à 10°97 et, pendant plusieurs années, se fixe à ces moyennes favorables : 10°12 en 1873, 10°30 en 1874, 10°17 en 1875, 10°57 en 1876, 10°43 en 1877.

Au printemps, le soleil rit à travers les ondées bienfaisantes : en 1870, la moyenne de l'eau tombée à Paris avait été de 413 millimètres: en 1871, de 521 millimètres; elle est de 686 millimètres en 1872, de 598 en 1873, de 447 en 1874, de 497 en 1875, et elle monte encore à 654, à 638 en 1877 et en 1878.

Abondantes récoltes.

Les étés sont chauds et secs; la moyenne du mois de juillet dépasse 19° en 1872, en 1874, en 1876, et les récoltes se font par une claire canicule. Les années 1872 et 1874 surtout donnèrent cette impression de reviviscence.

La nourriture abonde. Les granges et les celliers suffisent à peine aux récoltes. Les années 1872 et 1874 atteignent, pour le rendement en froment, des chiffres qui n'avaient jamais été obtenus, même quand la France comptait deux fécondes provinces de plus; et ces chiffres n'ont pas été, depuis lors, dépassés : près de 121 millions d'hectolitres de blé, avec un rendement moyen de 17 hectol. 33 à l'hectare, en 1872; au prix moyen de 22 fr. 90 l'hectolitre, c'est une somme de trois milliards pour cette seule récolte. L'année 1873 est médiocre et ne produit que 81.900.000 hectolitres, avec un rendement moyen de

Tarry, sur les *Tempêtes* etc. « En décembre 1870, un cyclone venu des régions polaires dans la saison la plus froide de l'année a apporté en France une température glaciale. Tout le monde a encore présent à l'esprit, en France, l'immense quantité de neige qui est tombée pendant la guerre dans la nuit de Noël. La France a été ensevelie tout entière sous une couche de neige si épaisse qu'on n'en avait pas vu de pareille depuis nombre d'années; dans l'Aveyron, où je me trouvais alors, elle mit quarante-cinq jours à fondre. » — FIGUIER. *Année scientifique*, 1872 (p. 162).

12 hectol. 04 à l'hectare. Les blés d'Amérique comblent, pour la première fois, le déficit et empêchent un surenchérissement excessif du pain. Mais, en 1874, la récolte du froment atteint 133.130.000 hectolitres, avec un rendement de 19 hectol. 64 à l'hectare; c'est, au prix moyen de 24 fr. 31 l'hectolitre, une somme de trois milliards deux cent cinquante millions de francs en une seule année. On a dit avec raison que le bénéfice brut de ces deux superbes récoltes (1872-1874) suffit pour couvrir le montant de l'indemnité de guerre. 1871-1880.

Les autres sources de richesse sont aussi abondantes. La puissante nourrice offre son lait à la fois par toutes ses mamelles. La récolte des pommes de terre, atteint, dans cette période triennale, des totaux qu'elle ne dépassera plus: 120 millions et demi d'hectolitres en 1873, 148 millions d'hectolitres en 1874 et plus de 124 millions d'hectolitres en 1875, avec un rendement de 102, 126 et 103 hectolitres à l'hectare, alors que la moyenne est de 90 environ.

La vigne française, déjà frappée par le phylloxera, résiste cependant; on peut croire qu'elle se sauvera d'elle-même. Ces années furent, comme on le répéta longtemps dans les vignobles, le « chant du cygne ». 54.920.181 hectolitres en 1872; 36 millions seulement, il est vrai, en 1873; mais en 1874, près de 70 millions d'hectolitres, chiffre égal à celui de 1869, et, en 1875, plus de 78 millions d'hectolitres forment l'apogée de la courbe du vignoble français. La qualité soutient la quantité; grands crus ou ginguelets, jamais le vin ne fut meilleur; il releva l'âme de la nation. De rares amateurs dégustent encore, aujourd'hui, une bouteille de Château-Lafite 1875 pour apprendre ce que furent les vieux vins français. Cette récolte qui se vendit, l'année suivante, au prix moyen de 25 francs l'hectolitre, Le vin.

1871-1880. produisit une somme de près de deux milliards de francs.

La culture de la betterave, cette vigne du Nord, donne des résultats analogues. De 1867 à 1875, malgré les deux années de crise si grave pour l'industrie, la production en sucre raffiné est juste doublée (198 millions de kilogrammes raffiné, campagne 1867-1868; 406 millions de kilogrammes, campagne 1875-1876). Les riches régions du Nord, encore sans rivales au dehors, assurent de ce chef à l'exportation française un de ses bénéfices les plus clairs.

Le sucre.

Les autres récoltes.

Aux champs, toutes les variétés de récoltes fourragères, industrielles, dont le dénombrement serait homérique; aux herbages, aux pâturages, aux basses-cours, aux landes même, le bétail, les troupeaux, les moutons, les chevaux, la volaille, les animaux domestiques; aux plaines et aux forêts, le gibier (jamais il ne se fit de plus beaux coups de fusil!); aux jardins, les légumes, les fruits, les fleurs, dont la vente et l'exportation prennent, dès lors, une importance européenne; aux vergers, les cidres; aux houblonnières, les bières, et comme un résultat dernier, extrait de l'excédent de cette richesse arrachée à la chaleur solaire, la production du calorique végétal suprême, l'alcool, s'élevant de 1.340.000 hectolitres en 1869 à 1.600.000 hectolitres (alcool pur) en 1870-1875; comment se faire une idée des ressources et du secours que la terre de France fournit alors à l'homme qui ne désespéra pas d'elle?

La richesse du sol s'accrut par les amendements, par les engrais, par le choix des semences améliorées par les nouvelles méthodes; on se prépara aux procédés d'une culture plus intensive. La confiance qui présida à cette évolution fut telle, qu'on crut, un moment, que la terre suffirait pour guérir les blessures. Les baux furent renouvelés à des conditions si

élevées que les gens avisés commencèrent à se demander s'il n'y avait pas un engouement du paysan pour la terre, à laquelle il tient d'une attache si âpre et si exclusive. 1871-1880.

L'industrie proprement dite n'est pas, en France comme dans d'autres pays, le thermomètre de la richesse publique. Le travail humain y est dispersé entre mille métiers divers. Comment évaluer le profit du charron, du forgeron, celui du sellier, du bourrelier, celui de l'agriculteur ou du jardinier, du carrier, du maçon, du scieur de long, du sabotier, du cordonnier, du tailleur, du petit bonnetier qui, tous répandus dans la campagne et dans les bourgs, font concurrence à la grande production et enrichissent, par une série d'efforts limités mais continus, une nation plutôt industrieuse qu'industrielle [1]? L'industrie.

Les statistiques constatent que « la grande industrie » tout au moins, eut sa part dans la prospérité générale.

La guerre est, en elle-même, une cause d'activité et de production. On a nourri, vêtu, transporté, armé, dans des conditions exceptionnellement rapides et onéreuses, des centaines de mille hommes ; on a nourri, hébergé les armées ennemies ; les indemnités et les réquisitions ont vidé les magasins et les caisses ; sur toute la face du pays, le travail a été suspendu pendant de longs mois ; il faut regagner les retards, relever les ruines, combler les vides.

(1) « Dans la plupart des industries, surtout dans celles qui s'inspirent des beaux-arts, du goût ou de la mode, les travaux sont simplement exécutés par des ouvriers travaillant dans leur propre foyer pour une clientèle de fabricants, de marchands et de consommateurs. La dernière enquête de la chambre de commerce de Paris (1872) a mis cette vérité plus clairement en lumière en constatant que, sur les 101.000 fabricants établis dans cette ville, il y en a 62.000 qui travaillent seuls ou avec le concours d'un compagnon et d'un apprenti. » — Le Play, *La Réforme sociale* (t. II, p. 32). — Voir aussi Lucien March, *La distribution des entreprises selon leur importance,* in-8°. Nancy, 1901.

1871-1880.

Des besoins nouveaux réclament de toutes parts : un pays à remettre à neuf, cités et maisons à rebâtir, forts à construire, arsenaux à munir; canons, fusils et armes blanches à fondre ou à forger sur de nouveaux modèles. Ce sont les chemins de fer cédés à remplacer, les lignes insuffisantes à doubler, les canaux à creuser ou à raccorder; les ponts à rétablir, les chemins abîmés par les charrois à réparer. La ruine universelle cause un travail universel.

Les échanges entre les nations sont, dès lors, tellement solidaires, que l'étranger avait souffert de l'absence de la France. Il attend avec impatience qu'elle reprenne sa place dans la famille commerciale. Les commandes affluent. Une activité qui ne doit pas s'arrêter de longtemps se manifeste aussitôt après la conclusion de la paix et la fin de la Commune.

Malgré la perte de deux provinces qui comptaient parmi les plus laborieuses et les plus industrieuses, la France, sans affaiblissement notoire de ses facultés et de son ingéniosité technique, est prête à répondre aux demandes.

Production des mines.

La production des mines de combustibles minéraux, qui, en 1860, avait fourni une valeur de 96 millions de francs, et en 1869 (Alsace et Lorraine comprises) une valeur de 156 millions, rend, en 1871, 164 millions; en 1872, 212 millions; en 1873, 290 millions; en 1874, 279 millions; en 1875, 270 millions.

Métallurgie.

La production de la fonte, qui avait atteint, en 1869, une valeur de 126 millions, est, en 1872, de 147 millions; en 1873, de 190 millions; en 1874, de 168 millions; en 1875, de 156 millions. Celle des fers et aciers, qui avait été, en 1869, de 245 millions, est, en 1872, de 314 millions; en 1873, de 362 millions; en 1874, de 320 millions; en 1875, de 311 millions.

L'outillage de la grande industrie représentait, en 1870, à la veille de la guerre, une puissance de 336.000 chevaux-vapeur; elle passe, en 1872, à 338.000; en 1873, à 362.000; en 1874, à 382.000; en 1875, à 401.000; en 1876, à 427.000, ayant gagné près de 100.000 chevaux-vapeur en cette courte période. Cet accroissement, qui indique une activité persévérante et la confiance dans l'avenir, ne devait pas s'arrêter, puisque, à la fin du siècle, en 1900, on compte en France un total de 1.791.354 chevaux-vapeur, avec un gain de 1.475.000 en trente ans. 1871-1880.

Voies de communication.

Les chemins de fer réparent les dégâts et les pertes. En 1870, la France compte 18.000 kilomètres de voies ferrées; dès 1875, l'augmentation est de 3.000 kilomètres, avec 21.770 kilomètres, et, en 1878, de 6.000, avec 24.456 kilomètres (1), avant même qu'on ait abordé le plan général de construction qui devait être proposé bientôt par M. de Freycinet et dont l'exécution produira 38.000 kilomètres, c'est-à-dire que le réseau français aura doublé en moins de trente ans (2).

Les chemins publics nationaux, départementaux et vicinaux sont remis en état ou multipliés de telle sorte que cet ornement singulier de la campagne française ne paraît en rien touché par les événements, par la diminution des ressources ou par l'augmentation des impôts. Jamais les routes de France n'ont été plus nombreuses et plus belles. Les moindres villages poursuivent diligemment l'entreprise des chemins vicinaux,

(1) Ces chiffres s'entendent des chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local, y compris le réseau de l'État.

(2) Le développement du personnel et du matériel a suivi une égale progression. On comptait en 1870 : 128.398 agents, 4.933 locomotives et 139.572 voitures et wagons. En 1880, les chiffres correspondants étaient : 204.902 agents, 6.893 locomotives et 203.994 voitures et wagons.

1871-1880.

si heureusement commencée sous le second empire (1).

Marine marchande.

La navigation maritime ne connaît pas encore les heures de crise; si le chiffre du tonnage des voiliers diminue comme partout, celui des bateaux à vapeur français passe de 151.000 tonneaux en 1870 à 185.000 en 1873, et à 277.000 tonneaux en 1880. Le mouvement des ports passe de 6.034.000 tonneaux en 1869 à 7.559.000 en 1873, à 8.943.000 en 1875 et à 13.322.000 en 1880. Ces chiffres indiquent, dans les ports comme à l'intérieur, une ferme confiance dans l'avenir.

Commerce des tissus.

La production industrielle des tissus suit la progression suivante:

Tissus de coton manufacturés : en 1869, 124.331.000 kilogrammes; en 1874, 133.527.000 kilogrammes; en 1876, 157.859.000 kilogrammes.

Laines en masse : importation pour la consommation, 108 millions de kilos en 1869; 102 millions en 1871; 107 millions en 1872; 120 millions en 1873; 117 millions en 1874; 127 millions en 1875; 151 millions en 1880.

L'exportation des tissus de laine (une des branches les plus intéressantes de l'industrie française) passe de 262 millions en 1869 à 317 millions en 1876.

L'exportation des soieries progresse de 410 millions

(1) Voici le tableau du développement des voies de communication :

ANNÉES	ROUTES nationales	CHEMINS de grande communication	d'intérêt commun	ordinaires
1869	38.300 kilom.	80.253 kilom.	63.066 kilom.	180.074 kilom.
1872	37.200 —	80.523 —	64.412 —	194.677 —
1876	37.300 —	93.057 —	64.614 —	218.378 —
1880	37.323 —	102.815 —	70.843 —	243.317 —

en 1869 à 478 en 1873 ; à 415 en 1874 ; elle fléchit à 376 en 1875 et à 296 millions en 1876. C'est la période si grave de la maladie qui atteint le ver à soie, de même que le phylloxera frappe la vigne. On sait avec quelle vaillance le pays, après tant de maux, supporte ce double désastre.

Activité générale.

La production n'est pas tout : les relations, les échanges, la consommation, les salaires, l'épargne, le paiement des charges publiques permettent d'apprécier sous toutes ses faces le relèvement matériel qui suivit si rapidement des événements si graves.

Postes et télégraphes.

En 1869, l'office des postes délivre 357 millions de lettres; en 1872, malgré le renchérissement de 25 °/₀ qui frappe le timbre, elle en transporte 342 millions; en 1874, 350 millions, plus 16 millions de cartes postales; en 1875, 367 millions, plus 20 millions de cartes postales; en 1876, 381 millions, plus 27 millions de cartes postales; en 1880, 530 millions, plus 30 millions de cartes postales. Les recettes des télégraphes sont de 11 millions en 1869, de 16 millions en 1873, de près de 20 millions en 1876 et de 25 millions en 1880.

Le commerce spécial, importations et exportations réunies, était à 6.228 millions en 1869 ; on le retrouve à 7.520 millions à la fin de l'exercice 1876, en augmentation de 1.292 millions; en 1880, il est à 8.601 millions.

Les objets fabriqués à l'exportation suivent la progression suivante: en 1869, 1.639 millions; en 1871, 1.544; en 1872, 1.905; en 1873, 1.984; en 1874, 1.909; en 1875, 1.950; en 1880, 1.839 (1).

(1) *Annuaire statistique*, 1900 (p. 518).

1871-1880. Voyons maintenant quelle répercussion cet accroissement du travail a sur le bien-être de la nation.

Salaires. Les salaires dans les départements français (Paris excepté) ont bénéficié d'une plus-value remarquable de 1853 à 1871, passant de 1 fr. 89 à 2 fr. 65 comme moyenne ordinaire et de 2 fr. 36 à 3 fr. 36 maximum, de 1 fr. 53 à 2 fr. 19 minimum. Le mouvement s'accentue même après la guerre, et les chiffres sont les suivants : en 1875 moyenne ordinaire, 2 fr. 86; salaire maximum, 3 fr. 64; salaire minimum 2 fr. 34. A Paris seulement, les salaires restent stationnaires autour du prix moyen de 4 fr. 98 (1).

Consommation. La consommation du froment, qui était de 1 hectol. 76 par tête d'habitant en 1831, avait monté à 3 hectol. 32 dès 1868; elle se maintient après la guerre avec un léger fléchissement pourtant au début ; la consommation du sucre, malgré les charges nouvelles, passe de 7 kilog. 3 par tête d'habitant, en 1869, à 8 kilog. 6 en 1880. La consommation du vin est très variable suivant la récolte; elle était de 1 hectol. 75 en 1869; elle atteint 1 hectol. 84 en 1874 et jusqu'à 2 hectol. 04, chiffre culminant, en 1875. La consomma-

(1) La question des salaires est une de celles dont M. Paul Leroy-Beaulieu dit, avec raison, qu'elle « présente des difficultés inextricables ». Il faut donc se garder de conclure hâtivement. Voici, cependant, deux faits positifs empruntés au même auteur : « L'enquête décennale, faite à l'occasion de l'exposition de 1878, par la Société Industrielle de Mulhouse, ayant pour rapporteur M. Engel Dollfus, a démontré que, de 1857 à 1867, l'augmentation des salaires avait été de 28 à 40 o/o dans les filatures et les tissages, et que, de 1867 à 1877, elle avait encore été de 26 à 30 o/o. » — Des statistiques qui ont été établies à l'occasion de la grève des boulangers, en 1879-80, il résulterait que les salaires des ouvriers auraient augmenté de 80 o/o dans les cinquante dernières années et de 40 o/o de 1871 à 1878. — Voir : Paul Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, 4e édition, 1897, in-8° (pp. 440-448). — Voir les évaluations données par M. Gide, Collection des rapports de l'Exposition de 1900. *Economie sociale,* etc. (pp. 57 et suiv.).

tion de la viande qui était de 17 kilog. par habitant en 1812, de 26 kilog. en 1862 et de 25 kilog. et demi en 1872, passe à 33 kilog. en 1882 (1). 1871-1880.

La consommation de l'alcool (et il faut y comprendre l'alcool employé pour le vinage des vins et pour l'industrie) est de 2 lit. 63 en 1869; elle regagne ce chiffre (malgré les droits nouveaux, il faut toujours faire cette remarque) dès 1873, monte à 2 lit. 82 en 1875, pour atteindre 3 lit. 64 en 1880. On voit avec quelle rapidité partout l'équilibre est rétabli.

Bilans de la Banque.

Cette vigueur de la nation apparaît plus nettement encore dans le mouvement de la fortune publique, dans l'exercice de la faculté française par excellence, l'épargne, dans la facilité avec laquelle furent supportées les nouvelles charges fiscales.

Le mouvement de l'argent est la mesure des efforts particuliers et des efforts publics; or, les bilans de la Banque de France sont les suivants :

ANNÉES	ENCAISSE métallique	CIRCULATION fiduciaire	COMPTES COURANTS Solde moyen	PORTEFEUILLE		
				Nombre des effets	Montant des escomptes	Taux moyen de l'escompte
	Millions	Millions	Millions		Millions	
1869	1.189,8	1.354,5	348,6	5.656.650	6.634,9	2,50
1873	762,8 (2)	2.856,6	198,8 (3)	6.781.420	14.614,6	5,15
1878	2.072,7	2.339,0	410,9	7.274.839	7.603,4	5,18
1880	1.974,1	2.305,4	411,5	9.185.577	8.696,9	2,81

(1) V. de Foville. *France économique*. Année 1890 (pp. 154 et suiv.). — Ce travail renferme des renseignements précis sur les effets *réels* des mouvements du salaire, de la consommation, etc. — Cfr. le deuxième volume du *Traité d'économie politique* de Paul Leroy-Beaulieu et son *Traité de la répartition des richesses* (pp. 456 et suiv.).

(2) Crise monétaire. En 1874, l'encaisse était de : 1.130.100.000 fr.

(3) En 1874, le solde moyen des comptes courants était de 231 millions.

1871-1880.

La rente. Le cours de la rente 5 %, qui sert de témoin pour celui de toutes les autres valeurs dont il est à cette époque en quelque sorte le régulateur, inscrit les chiffres suivants :

ANNÉES	PLUS HAUT	PLUS BAS
1871	96,10	83,00
1872	92,10	83,00
1873	93,45	85,00
1874	100,50	92,05
1875	106,40	99,60
1880	120,85	115,35

La rente a donc monté « au plus haut » de vingt-quatre points et « au plus bas » de trente-deux points en dix années. L'ensemble du marché financier marque un progrès analogue. Comme l'ont démontré les emprunts énormes qui recourent à lui et qui auraient pu l'accabler, le crédit de la France est intact.

Les caisses d'épargne. Malgré la facilité des placements, en raison des émissions fréquentes qui se produisent par petites coupures, les dépôts à la caisse d'épargne, un moment diminués par les nécessités de la guerre et par l'appel des grands emprunts, reprennent bientôt leur marche ascensionnelle.

A la fin de l'année 1869, il était dû 711 millions aux déposants par les caisses d'épargne ordinaires; à la fin de 1873, seulement 545 millions, mais, dès 1877, le chiffre de 862 millions est atteint pour s'élever, en 1880, à 1.280 millions. En 1869, le nombre des livrets est de 2.130.768; en 1880, il atteignait le chiffre de 3.841.104. La fortune personnelle des caisses d'épargne s'élève de 17 millions en 1869 à 30 millions en 1880.

Les fonds de retraites des sociétés de secours mutuels, qui sont de 19 millions en 1871, passent à 32 millions en 1878 et à 38 millions en 1880. Les cotisations des membres participants s'élèvent de 5 millions 938 mille francs en 1871 à 7 millions 940 mille francs en 1878 et à 8 millions 728 mille francs en 1880. La fortune de ces sociétés est de 36.498.000 francs en 1871 ; elle est de 52.222.000 francs en 1878 et de 56.443.326 francs en 1880. Les effectifs des membres participants sont les suivants : en 1871 489.006 ; en 1880 : 640,613 plus 20.769 enfants. 1871-1880.

Les impôts sont perçus avec la plus grande aisance, alors que les budgets se sont accrus, en moins de dix ans, dans des proportions écrasantes : Les impôts.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
1869	1.961 millions.	1.904 millions.
1873	2.691 —	2.874 —
1878	3.427 —	3.347 —
1880	3.530 —	3.364 — (1)

Les annuités successorales, qui forment une évaluation très approximative de la fortune publique, se développent selon la progression suivante : La fortune publique.

En 1869 . . . . 4.567 millions
en 1871 . . . . 5.729 — (2)
en 1872 . . . . 5.078 —
en 1875 . . . . 5.320 —
en 1880 . . . . 6.382 —

(1) Pour apprécier l'effet d'augmentation subit et exceptionnel produit par la guerre sur la charge du contribuable, observez que le budget de 1898 (vingt-cinq ans après) était seulement de 3.619 millions aux recettes et de 3.527 millions aux dépenses.

(2) Il faut tenir compte évidemment de la mortalité accrue pendant la guerre et la Commune.

1871-1880.

C'est sur ce point une augmentation manifeste de 1.300.000 en cinq ans, au profit d'une nation amputée de deux de ses plus belles provinces et accablée par les charges multiples et les ruines sans nombre que la crise de 1870-1871 avait accumulées ou précipitées.

De ces données si variées, il résulte que, du moins au point de vue matériel, le pays, son sol, sa population, son labeur, avaient tenu bon et vaillamment supporté les conséquences de la défaite.

III

La population.

Ce peuple, qui se relève, sent une force nouvelle circuler dans ses veines. Tandis que sur le sol qu'il habite la prospérité renaît, le corps de la nation reprend couleur et vie.

Les 36 millions d'êtres humains qui composent alors le peuple de France[1] sont disséminés sur un territoire vaste[2]. Les populations des régions différentes se connaissent peu. Elles n'ont guère de contact entre elles que dans les casernes pour le

(1) Mouvement de la population :

en 1870	38.440.224	habitants.
en 1871	36.150.262	—
en 1872	36.130.353	—
en 1873	36.330.321	—
en 1874	36.520.303	—
en 1875	36.720.300	—
en 1884	38.020.290	—

(2) Superficie en hectares :

en 1870 (avant la guerre) .	54.305.141	hectares.
en 1873	52.857.675	—
en 1900	53.646.374	—

En 1873, la superficie est calculée d'après le cadastre; en 1900, elle résulte des évaluations du service géographique de l'armée et comprend les îles et la laisse de mer.

service militaire et, quelquefois, par le travail en commun dans les ateliers. La masse reste ensevelie au fond des bourgs, des villages, des hameaux. La désuétude des déplacements anciens et des « tours de France » — non remplacés encore par les voyages d'excursions et les « trains de plaisir » — cantonne la vie locale plus qu'elle ne l'a jamais été. 1871-1880.

Le Français de 1870 est tardigrade et casanier. Taine écrit, en 1872, dans sa brochure sur le *Suffrage universel :* « Un villageois français vit dans un cercle de deux lieues de rayon; son horizon ne s'étend pas au delà. »

Diversité des provinces.

La diversité mal fondue des provinces, avec la différence des traditions, des mœurs, des patois, maintient les séparations.

Le Midi, tout latin, fils de la vigne, abondant, éloquent, passionné de la politique et de la bascule des clientèles, étonne le Nord, plus lent, plus calme, plus judicieux, qui se plaint de l'exigence et de l'intempérance méridionales.

Entre l'Est et l'Ouest, les divergences sont aussi marquées: l'Est, où un mélange appréciable de sang germanique et une habitude de vie plus plantureuse, donnent du ton et de l'assiette à la race, vit largement et indépendamment dans ses maisons clairsemées où le même toit, haut et large, abrite toute la maisonnée : c'est le pays de l'égalité, de la tranquille modération; tandis que l'Ouest, plus ardent, plus prompt, plus imaginatif, s'abandonnant à la fougue, à la négligence et à la rêverie celtiques, s'attarde dans la verdure des herbages et reste hiérarchisé sous le poids du passé et de la tradition.

Il faudrait distinguer les traits selon les provinces, selon les familles, selon les professions, selon que

1871-1880.

le Français est peuple ou bourgeois, paysan ou citadin, ouvrier d'État, ouvrier d'atelier, lettré ou illettré, boutiquier ou petit patron, — pour préciser la multiplicité des répercussions qu'eut le choc de la guerre sur les molécules dispersées, dont l'ensemble compose la nation.

Force de la population laborieuse.

Rappelons cependant que cette masse obscure, inconnue à elle-même, à peine connue de ceux qui la font mouvoir, c'est elle qui produit, c'est elle qui arrache au sol la richesse d'où vient la délivrance. Seule elle vit familièrement avec cette nature qui, dans le désastre, demeure la ressource suprême; par sa peine constante et son épargne continuelle, par son labeur anonyme et soutenu, elle est et se sent éminemment France.

Or, elle commence à se demander si on l'a bien conduite et si l'on a employé sagement le fonds et l'apport que son travail fournit, sans relâche, à la masse commune.

Peu à peu, les blessés, les prisonniers, les retardataires sont rentrés au village. On a compté les morts. Bien des familles sont en deuil; les mères et les veuves font, parmi les foules, une tache noire: souvenir que le temps seul effacera. Et puis, il faut payer les impôts qui tombent comme grêle, s'en prennent à tous les actes de la vie et renouvellent la commémoration de la défaite, chaque année, à l'heure où le percepteur sonne.

Ce peuple est résigné, certes; il est passif; il se soumet à la direction de ces gens graves et sûrs d'eux-mêmes, — légistes, notaires, médecins, fonctionnaires, bourgeois, en un mot, — qui, de toutes parts, entourent et encadrent son existence. Il se résignera encore, puisqu'il le faut. Cependant on dirait que cette

fois il y a comme une hésitation. La physionomie des choses est autre. Des blessures si cruelles, l'amputation de deux provinces, la terrible saignée de la Commune, ont modifié les dispositions réciproques (1).

Démocratie et bourgeoisie.

A l'intérieur du corps social, des déplacements d'atomes se sont produits. Une poussée se fait d'en bas.

Surprise, pour la partie supérieure de la nation, celle qui avait pris l'habitude du commandement : la bourgeoisie.

Le règne de Louis-Philippe n'était pas si loin que la bourgeoisie eût oublié ces heures uniques. 1848 l'avait prise au dépourvu. L'avènement à la politique des masses populaires lui parut un inexplicable cataclysme. « Sauvée, » un peu malgré elle, en 1851, elle avait boudé Napoléon III, tout en acceptant les places et les décorations de la main de l'empereur; mal ralliée à l'empire, elle était à la fois avec M. Rouher et avec M. Thiers.

Au moment où le ministère du 19 janvier ouvrait à ses ambitions et à son libéralisme une ère nouvelle, l'empire s'était effondré (2).

(1) « ... Le peuple ne croit plus au droit divin de ceux-ci ni à la mission providentielle de ceux-là; il n'appartient qu'à lui-même, il le sait. Il s'est livré pieds et poings liés à l'empereur Napoléon III, et cet acte de foi lui a coûté 10 milliards et deux provinces. Instruit par une si cruelle expérience, il sent que désormais il aura tout profit à économiser les frais du culte monarchique et à faire ses affaires lui même » — Article d'Edmond About, du 2 mai 1872, servant de programme politique au *XIXe Siècle*. — Dans Avenel, *Histoire de la Presse française* (p. 678).

(2) Voir dans George Sand, *Impressions et Souvenirs*, une analyse intéressante de la situation morale comparée de la bourgeoisie sous Louis-Philippe et sous Napoléon III. « ... Qu'est devenu le bon bourgeois de Paris que Balzac a si bien vu et dont il a su poétiser la terne et solide existence? Il fallait compter avec eux : ils avaient... une véritable influence sur le peuple... Le roi Louis-Philippe le sentit et fit de la bourgeoisie la base de son édifice. Un beau jour, elle croula avec lui. La bourgeoisie, ayant fait fortune, n'aimait plus les révolutions; ...elle n'avait plus de principe de gouvernement, elle n'avait

1871-1880.

Mais voici M. Thiers. Les beaux jours sont revenus.

La bourgeoisie française est honnête, probe, appliquée; cependant, née dans le prétoire, elle se sent toujours de la robe. Dans son travail, dans ses mœurs, dans ses rapports avec l'ensemble de la nation, elle apporte la ponctualité et l'exigence juridiques.

Le mandarinat français.

A cette époque, c'est-à-dire vers les années qui précédèrent et suivirent la guerre, les caractéristiques de la bourgeoisie ne se déterminent ni par la naissance, ni par le bénéfice de certains privilèges sociaux, ni même par l'exercice de certaines professions, mais bien par l'obtention d'un diplôme, — le baccalauréat. Entre 1830 et 1860, ce mandarinat s'était constitué (1).

L'homme « qui a fait ses études » est un personnage. Entre lui et les autres, la démarcation est aussi profonde que celle qui pouvait exister, par exemple, à Rome, entre les chevaliers et la plèbe. Elle s'affirme dans l'aspect extérieur, costume, coiffure, coupe de la barbe : le chapeau haut de forme, l'habit noir ou la redingote, les favoris distinguent l'homme de loi ou le fonctionnaire et tranchent, au premier coup d'œil, avec la blouse bleue, le bourgeron, la casquette, la moustache de « l'homme qui a fait son temps » ou la

plus de philosophie à elle, plus d'esprit de caste; elle ne se tenait plus... Elle était devenue aristocrate, avide d'honneurs et de titres, dévote même et *bien pensante*... Sa vanité maladive devient mortelle sous l'empire... Il n'y avait donc plus de bourgeoisie... Il n'y a plus que deux classes, celle qui consomme et celle qui produit : classe riche ou aisée, classe pauvre ou misérable. Où vont-elles? » — Écrit en 1860. Lettre à Ch. Edmond, *Impressions et Souvenirs* (p. 20).

(1) Il est assez curieux que Courcelle-Seneuil, qui a consacré, dans le *Journal des Économistes* de décembre 1872, une étude au mandarinat français, n'ait pas mentionné le baccalauréat. Il est vrai qu'il a repris la question en 1875, et qu'il a demandé « l'abolition des privilèges attachés aux grades universitaires et. notamment, des baccalauréats ès lettres et ès sciences ». Il y a là, chez cet esprit original, une évolution très sensible : il se « débourgeoise ». — V. Courcelle-Seneuil, *La Société moderne*, 1892, in-8° (pp. 339 et 385).

figure glabre du paysan. Le Français qui n'est pas vêtu « bourgeoisement » sait d'avance qu'il est des endroits réservés où il ne peut habiter, ni même entrer. 1871-1880.

Le *Recueil des Cinq Codes* et le *Manuel du Baccalauréat*, tels sont les livres de la bourgeoisie ; elle se conserve entre leurs pages, comme on dit que les Anglais vivent entre la Bible et Shakespeare.

Elle garde, de ses origines, un goût marqué pour les métiers de plume et les gloires de papier, une admiration sans borne pour la parole écrite et parlée, un respect pour les leçons du collège, une faveur pour les prix de concours et les notoriétés de l'école, un goût classique pour les opinions contrôlées, les gestes mesurés, les couleurs atténuées, les démonstrations proportionnées.

A égale distance de l'intellectualité parisienne et de la matérialité des champs, la bourgeoisie, répandue à Paris et dans la province, fait le tampon ; elle sépare et elle unit ; par elle, communiquent et se pénètrent les autres parties de la nation.

A l'égard de Paris, la bourgeoisie est à la fois en méfiance et en admiration. A l'égard du peuple, elle est dans une ignorance et dans un mépris incroyables. Esprit des classes moyennes.

Ce fils d'ouvrier et de paysan ne veut plus connaître la condition des ouvriers et des paysans. Ce contremaître est dur pour ses compagnons d'hier. Le chapeau n'a rien de commun avec le bonnet d'où il sort. La vanité propre à la race et à la classe s'exagèrent au moment précis où celle-ci quitte le sol et l'atelier pour s'enfermer dans une boutique ou dans une étude.

Le nom de « classe moyenne », dont la bourgeoisie s'honore, lui est, à ses propres yeux, un certificat de bonnes mœurs, de prudence et de mesure. La règle de sa vie, c'est la respectabilité et la considération ;

1871-1880. s'il subsiste un soupçon de pharisaïsme dans cette nation si sincère, c'est là qu'il s'est réfugié.

Qualités et défauts, la bourgeoisie se sent désignée pour les responsabilités d'État, pour les fonctions publiques. Et, en effet, maîtresse de la parole et de l'écriture, sauf aux époques où l'action s'impose, elle règne.

Au lendemain de la guerre et de la Commune, les circonstances sont particulièrement propices à « un retour des cendres » de la bourgeoisie. Elle ne se sentait pas responsable des erreurs commises devant l'ennemi; elle avait fait son devoir : la plupart des officiers de mobiles sortaient de ses rangs. L'armée, rivale naturelle de la bourgeoisie, avait perdu son prestige. Paris, abîmé par un long siège et une affreuse révolution, Paris était démantelé et croulant; les ouvriers des villes étaient refoulés ou comprimés, en tout cas dégoûtés pour longtemps, on pouvait le croire, de la politique et de ses illusions.

Donc, sous le principat de M. Thiers, la bourgeoisie tendait la main, d'un geste habituel, pour saisir le timon.

Or, elle rencontre certaines difficultés, certaines résistances. Sans qu'elle y ait pris garde, la réaction contre la monarchie impériale l'a dépassée. En de nombreuses circonscriptions, le suffrage a sauté d'un bond par-dessus l'époque philippiste et a reculé jusqu'à la Restauration. La noblesse, si oubliée depuis un siècle, est de nouveau tirée à la lumière; des survivants d'un autre âge, comtes, marquis, ducs, ont reparu; ces aristocrates qui s'étaient bien battus, font figure de parlementaires. Ils parlent le langage de la liberté.

La noblesse et le clergé.

Le clergé avait, plus encore, profité des circonstances. Non seulement dans les départements de l'Ouest, mais un peu partout, un émoi sincère avait

touché les âmes, jeté les foules croyantes aux pieds du Sauveur. Les évêques des diocèses envahis, les Pie, les Mathieu, les Dupont des Loges, les Freppel, les Dupanloup, ont évoqué les illustres souvenirs de l'épiscopat des Gaules. Des orateurs, prêtres ou même soldats, portent la parole sainte soit dans les églises, soit au milieu de la société laïque; les moines se jettent dans la mêlée; les cuirassiers se font prédicateurs.

Si bien que la bourgeoisie, ébranlée dans sa négation voltairienne, en est tout au moins à l'hésitation et au scrupule.

Le suffrage universel.

D'autre part, les masses populaires disposent désormais librement du suffrage universel. Jusqu'ici, on connaissait le mot; on allait apprendre à connaître la chose. Forgée par la révolution de 1848, l'arme puissante avait été maniée par l'empire qui s'en était servi surtout pour asséner les coups formidables des plébiscites. L'opposition bourgeoise avait essayé de soulever la massue d'Hercule. Maintenant, elle la voit aux mains des paysans et des ouvriers. Le bulletin devant assurer la victoire du nombre, c'est un régime nouveau qui naît.

Parmi les bourgeois, les uns, effrayés du péril, se reportaient vivement en arrière. Les autres se demandaient s'il était sage, s'il était habile, s'il était juste de rompre avec le peuple. Scission.

Ballottées entre ces deux courants, les classes moyennes hésitaient comme hésitaient les hommes qui gouvernaient en leur nom. A court d'idéal et de principes, déchirée par ces luttes et ces jalousies intestines, que le défaut national, la vanité, allume et excite sans cesse, rapetissée par cette nullité de la vie locale [1] à laquelle elle n'a pu s'arracher, la bour-

(1) Renan écrit, dès 1848 : « L'impression qui me reste, en sortant

1871-1880.

geoisie subit, presque sans résistance, l'attraction, la fascination qu'exerce sur elle la masse compacte et noire qui monte, l'envahit, la désagrège et qu'elle ose à peine nommer : le peuple.

Dénombrement du suffrage universel

Le peuple, c'est lui qu'il faut considérer maintenant. Ah! ce n'est pas un peuple de demi-dieux!... Plutôt, selon le mot de la polémique courante, un peuple de ruraux!

Dénombrons :

Il y a, en France, en 1871, 10 millions d'électeurs. Sur ce total, 5.383.000 s'adonnent à la vie agricole; 3.102.000 à l'industrie, 410.000 au commerce et 338.000 à diverses entreprises (voiturage, chemins de fer, banques, assurances). Il reste, pour les professions dites libérales, 356.000 électeurs, et, comme rentiers, propriétaires, etc., 410.000 environ.

Sur les 5.383.000 campagnards, 3.552.000 (c'est-à-dire la grande majorité) sont propriétaires. Ils se décomposent ainsi : 2.165.000 propriétaires cultivateurs (c'est-à-dire plus du cinquième des électeurs), 693.000 journaliers propriétaires de parcelles, 463.000 fermiers, 159.000 métayers, 72.000 propriétaires exploitant eux-mêmes leurs biens. Sur les 3.552.000 propriétaires, les trois quarts, c'est-à-dire 2.711.000, sont de petits propriétaires.

Il faut citer encore, comme se rattachant étroitement à cette masse rurale, dépendant d'elle ou vivant d'elle, les 1.327.000 électeurs habitant la campa-

d'un salon, c'est le désespoir de la civilisation... Rien n'égale, en province surtout, la nullité de la vie bourgeoise, et je ne vois jamais sans tristesse l'affaiblissement physique et moral de la génération qui s'élève (génération avide de servitude pour vivre à l'aise); et, pourtant, ce sont les petits-fils des héros de la grande épopée. » — *Avenir de la science* (p. 467).

gne, soit ouvriers ruraux (894.000), soit fermiers ou métayers non propriétaires (276.000 et 157.000).

Les ruraux.

Ajoutons les petits industriels et commerçants qui vivent au village, les maraîchers, bûcherons, jardiniers, etc. Ajoutons les arpenteurs, vétérinaires, etc.; ajoutons les employés et domestiques ruraux : c'est un nouveau total de 514.000 électeurs qui vit près de la masse agricole et se prête aux mouvements intimes qui l'agitent.

3.102.000 électeurs se consacrent à l'industrie, parmi lesquels 1.393.000 sont entrepreneurs ou patrons, font travailler ou travaillent à leur compte, 65.000 employés à titres divers, 54.000 domestiques. 1.590.000 constituent la masse ouvrière proprement dite, salariés à la journée ou à la tâche.

Le commerce est représenté par les chiffres suivants : 410.000 électeurs, dont 322.000 patrons, 73.000 commis et 15.000 domestiques.

Les professions libérales.

Les professions libérales, même si on y comprend les fonctionnaires et les rentiers, font un total de 660.000 électeurs (car il faut défalquer du chiffre les domestiques, 52.000, et les employés, 45.000).

Ce sont ces 660.000 qui ont commandé jusqu'ici. Resteront-ils les maîtres? L'auteur du travail auquel nous empruntons ces chiffres, et qui fut publié en 1874, au moment où la question du suffrage universel était à l'étude, conclut en ces termes : « Le centre de gravité du système économique de la France est placé très avant dans les couches profondes du corps social. C'est, en politique, l'équivalent de ce qui est, en physique, la condition nécessaire de la stabilité d'équilibre (1). »

(1) *Revue politique et littéraire*, 1874, n° du 3 janvier (p. 641).

1871-1880.

Donc c'est vers les parties inférieures que la recherche de l'équilibre et de la stabilité doit se porter.

Défaut d'organisation.

Ces masses populaires sont-elles organisées? A peine dans les villes; nullement dans les campagnes. Dans les villes, un rudiment d'organisation avait été tenté depuis 1848 et s'était perpétué vaguement sous l'empire, jusqu'à la Commune. Les écoles révolutionnaires avaient proposé aux masses flottantes les cadres rivaux de leurs systèmes chimériques. Le saint-simonisme, l'internationalisme, le blanquisme et le fouriérisme mourant, le marxisme naissant, tout s'était effrondé en mai 1871.

Ces tentatives avortées ont été jugées en ces termes par une amie sincère de la démocratie, George Sand :

Les écoles révolutionnaires.

« ... La Commune fonctionne de par la force brutale, sans invoquer d'autre droit que celui du mépris et de la haine pour tout ce qui n'est pas elle. Elle proclame la *science sociale positive* dont elle se fit dépositaire unique, mais dont elle ne laisse pas échapper un mot dans ses délibérations et dans ses décrets... Quelle République est-ce là? Je n'y vois rien de vital, rien de rationnel, rien de constitué, rien de constituable. C'est une orgie de prétendus novateurs qui n'ont pas une idée, pas un principe, pas la moindre organisation sérieuse, pas la moindre solidarité avec la nation, pas la moindre ouverture vers l'avenir... (1). »

Cette faillite des premières écoles laisse donc le peuple des villes dans la nuit et le dégoût. Il sent bien que ce n'est pas lui qui a fait tout le mal : son nombre même et sa force ont horreur de pareilles horreurs. On a usurpé sa volonté, abusé de sa confiance. Des ambitieux ont grimpé sur ses épaules

(1) G. Sand, Réponse à un ami, août 1871. *Impressions et Souvenirs*, 1896, in-12 (p. 59).

pour paraître grands. Il a été trompé : il le sera si souvent encore!

Le peuple des campagnes.

Quant au peuple des campagnes, dispersé et moléculaire, sans consistance et sans expérience, il est surtout effrayé par les menaces portées contre la propriété du sol — sa seule sauvegarde à lui.

Il y aurait bien une organisation plus naturelle, suite des rapports qui devraient exister normalement entre le patron et l'ouvrier, entre le capital et le travail. Tous les travailleurs sont solidaires puisqu'ils sont liés à une même tâche. Mais le malentendu, né de l'improvisation de la grande industrie et de l'introduction brusque de la machine, s'est accru sous l'empire, qui avait intérêt à la lutte des classes, et s'est exaspéré sous la Commune.

L'ignorance où la bourgeoisie se tient à l'égard du peuple est trop souvent dédain, profit excessif, morgue insupportable; par contre, l'envie, la rancune des pauvres, ne veut plus rien entendre d'une classe qu'elle considère désormais comme composée d'ennemis et d'exploiteurs. L'influence que le chef d'industrie, le chef d'atelier, le patron, le propriétaire, le fermier, pourrait, par ses conseils, son exemple, une amitié secourable, exercer sur ceux dont la main exécute ce que sa volonté a conçu, cette influence est annulée. On déteste un conseil sous lequel la méfiance croit deviner un calcul.

La population rurale est donc abandonnée à son ignorance ou à son incohérente conception de la vie. Le morcellement héréditaire émiette les patrimoines, rompt le foyer. L'avarice légiste dévore les petites épargnes. L'absentéisme dépense à la ville les revenus de la culture et du travail. Ces hommes ne se connaissent plus que par les termes de fermages et de loyers, par

1871-1880. les ruses réciproques pour esquiver les engagements ou aggraver le fardeau (1).

Quelques exceptions dans l'Ouest, où le « seigneur » continue à vivre au milieu des populations villageoises et reçoit d'elles, comme un dernier hommage, les mandats électifs, et dans l'Est, où commencent à s'essayer des systèmes de coopération et de prévoyance patronales et ouvrières.

En somme, les populations provinciales sont sans guide, désemparées, excitées par les souffrances de la vie moderne qui devient plus exigeante, sans autre appui et sans autre recours que le travail, le contact avec la nature, le vague flux de pensée qui, par intervalle, de Paris pousse jusqu'à elles.

Les « nouvelles couches sociales. »

Et cependant tous les partis et même ceux qui paraissent le plus éloignés de la conception démocratique, se tournent vers ces foules urbaines ou rurales, parce qu'ils savent que là est la puissance, le développement, l'avenir.

Alors que les institutions anciennes se sont écroulées, alors que l'autorité des classes qui s'appelaient elles-mêmes « dirigeantes » est écartée, qui donc dirigera ce peuple-roi?

Considérez attentivement cette partie de la démocratie laborieuse, ces hommes à peine sortis du rang des ouvriers et des paysans : petits patrons, commerçants, boutiquiers, employés, herbagers, vignerons, maquignons, vétérinaires, instituteurs, cabaretiers.

Ils étaient peuple hier, ils le sont encore par les mœurs, par leurs occupations ordinaires, par l'as-

(1) Voir notamment, dans LE PLAY, *Réforme sociale*, édition de 1872 (t. II, p. 91), le mal causé par l'absentéisme du propriétaire et par le développement subit de l'industrie manufacturière (p. 131).

pect; ils ont le teint rude et les mains calleuses. Pourtant l'œil s'ouvre et le front s'élargit; il y a une fierté sur ces traits à peine dégrossis. En passe de gagner la fortune, ils se plantent en face de la bourgeoisie arrivée et lui disent son fait avant de s'introduire dans ses rangs. 1871-1880.

Ceux-ci sont restés fidèles à la tradition voltairienne. Ils gardent la vieille méfiance nationale contre « le gouvernement des curés ». Il y a, dans leurs sentiments, de l'aigreur, de l'intolérance, un goût prononcé, — et qui tient peut-être aux origines serves, — pour le complot sournois, les machinations ourdies de longue main, les influences occultes. Mais il y a aussi de l'entrain, de l'allant, de l'élan.

Leur rôle social.

Cette néo-bourgeoisie est moins glaciale que son aînée; elle a plus d'ardeur, plus d'énergie; elle a la volonté d'être, de savoir; elle sait vouloir. Elle entre dans les comités électoraux qui s'organisent; elle s'enrôle dans la franc-maçonnerie(1) qui pousse son recrutement prudent des villes aux bourgs et des bourgs aux campagnes; elle suit avec une attention

(1) Pendant l'empire, la franc-maçonnerie était placée sous la tutelle du gouvernement. Les grands-maîtres furent successivement : le prince Murat, le maréchal Magnan et le général Mellinet.

En 1869, on abolit la grande-maîtrise, qu'on remplaça par la présidence annuelle du grand conseil de l'ordre.

La franc-maçonnerie, qui n'exige plus, depuis le convent de 1865, aucune profession de foi spiritualiste, dirige de plus en plus son activité, à partir de 1871, dans le sens de la libre-pensée, des problèmes sociaux, des questions d'enseignement et de l'intervention politique.

Ses tendances nouvelles furent attestées, en 1875, par l'initiation retentissante de MM. Emile Littré et Jules Ferry. A l'occasion de son initiation, M. Littré lut, à la loge la *Clémente Amitié*, une « planche » sur la philosophie positive, à laquelle adhéra M. Jules Ferry et dont la publication exceptionnelle fit grand bruit. C'est à l'occasion de cette double initiation, qui marqua la vitalité de la franc-maçonnerie, que se réconcilièrent Louis Blanc et Gambetta, brouillés à la suite de divergences de vues sur la tactique à suivre lors du vote des lois constitutionnelles.

1871-1880. passionnée les marches et les contre-marches des campagnes électorales, si difficiles en province, où tout le monde se connaît, se surveille, se pèse. Vivant près du peuple, elle a sur lui une influence immédiate : elle distribue les bulletins et mène les fidèles à l'urne. Elle fait en somme, dans la démocratie, office de levain.

A ne voir que l'ensemble du corps électoral, ses occupations ordinaires, la conception qu'il a de la vie, sa dispersion sur le vaste sol qu'il occupe, on pourrait lui appliquer ces paroles d'Aristote, — car il n'y a rien de nouveau sous le soleil — : « La classe la plus propre au système démocratique est celle des laboureurs ; aussi, la démocratie s'établit sans peine partout où la majorité vit de l'agriculture et de l'élève des troupeaux. Comme elle n'est pas fort riche, elle travaille sans cesse et ne peut s'assembler que rarement, et comme elle ne possède pas le nécessaire, elle s'applique aux travaux qui la nourrissent et n'envie pas d'autres biens que ceux-là. Travailler lui vaut mieux encore que gouverner et commander là où l'exercice du pouvoir ne procure pas de grands profits ; car les hommes, en général, préfèrent l'argent aux honneurs (1). »

La néo-bourgeoisie.

Mais si l'on envisage cette fraction particulière du peuple qui, se détachant de lui, se prépare à le diriger, c'est aux modernes qu'il faut demander sa définition ; car elle est essentiellement du temps et du moment.

« N'a-t-on pas vu apparaître sur toute la surface du pays, — et je tiens infiniment à mettre en relief cette génération nouvelle de la démocratie, — un nouveau personnel politique électoral, un nouveau personnel

(1) ARISTOTE, *Politique*, traduction BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE (p. 370).

du suffrage universel... Oui, je pressens, je sens, j'annonce la venue dans la politique d'une couche sociale nouvelle... On a senti que la démocratie actuelle était sortie du sentimentalisme un peu vague qui avait été le caractère dominant de nos devanciers... On a affaire maintenant à ce personnel nouveau, gens pratiques, expérimentés, aptes aux affaires, prudents, sages en politique ; toutes les fois qu'ils émettront un vœu, prendront une décision, ces vœux ou ces décisions auront un caractère particulier, un accent spécial, qui doivent influer sur la direction générale des affaires de la France... »

Gambetta parlait ainsi à Grenoble le 26 septembre 1872. Le chef flattait de la voix ceux qui se levaient à son appel : le jeune tribun, avec son sens politique affiné, avait deviné la fortune de cette partie de la nation qui se plaît à réclamer pour elle ce grand nom, nouveau en France : Démocratie.

Est-ce donc l'avènement de ce régime prédit par Montalembert et par Tocqueville, combattu par Guizot, préparé par Louis Blanc ?

L'élargissement de la sphère d'influence politique est tel, en effet, qu'elle englobe désormais tout l'ordre social.

Le progrès démocratique.

Les transformations qui s'accomplissent, non pas en France seulement, mais dans tous les pays civilisés, la richesse croissante, la fierté et l'indépendance qu'elle assure, le sentiment simple et net de l'égalité, la diffusion des lumières, la facilité des communications, toutes ces causes agissent dans le même sens : des masses de plus en plus nombreuses sont appelées au maniement conscient des affaires publiques. C'est donc, — dans les deux sens du mot, politique et social, — le progrès démocratique.

1871-1880. Prenons garde cependant. Il s'agit d'une tendance, non de réalisations complètes ou même prochaines. Ce travail se fait, comme la vie elle-même, au jour le jour. Les limites de l'évolution sociale et de l'évolution politique restent indéterminées. Les ondes se pénètrent. Le langage courant les confond. Les plus précis et les plus éclairés s'y perdent : Avènement de la démocratie, souveraineté du peuple, loi du nombre, volonté générale, suffrage universel, toutes ces expressions couvrent un état de choses qui reste inorganique et où il traîne beaucoup de passé, s'il y germe beaucoup d'avenir.

Analyse du système. On en est encore, même en 1872, aux affirmations un peu *floues*, si j'ose dire, inscrites en 1848 dans la proclamation du gouvernement provisoire, qui introduisit le suffrage universel : « Tout Français en âge viril est citoyen politique. — Tout électeur est souverain. — Le droit est égal et absolu pour tous. — Le règne du peuple s'appelle République. »

Prévost-Paradol, qui ne se piquait pas d'enthousiasme, avait donné, dans la *France Nouvelle*, en 1868, aux mêmes aspirations une même expression optimiste : « La puissance publique, venant de tous, pouvant être incessamment reprise par tous, obtenue de tous par quelques-uns au moyen de la seule persuasion et concentrée ainsi pour un temps dans la main du plus capable et du meilleur… La démocratie repose sur cette idée que le plus grand nombre des citoyens fait un usage raisonnable de son vote et voit toujours avec discernement ce qui est conforme à la justice et à l'intérêt commun. »

Conceptions simples. Elles descendent, traditionnellement, de la vieille polémique du *Contre-un* engagée dès le XVI[e] siècle, reprise par les philosophes,

précisée par Jean-Jacques et qui inspira les Assemblées de la Révolution française. 1871-1880.

La souveraineté du peuple : mais elle n'est réalisable que si une convention tacite la soumet elle-même à la loi des majorités. Le peuple n'est, en tant que souverain, que parce qu'il consent à n'être que la moitié plus un. Il ne s'agit donc pas d'un droit, mais bien d'un fait, une façon d'en finir, un pis aller et, comme on l'a dit, « le pouvoir du dernier mot » (1).

La loi du nombre.

La loi du nombre : elle est elle-même inapplicable s'il est question de régir une population nombreuse dispersée sur un vaste territoire. Le peuple ne peut se réunir effectivement et fréquemment pour délibérer dans ses comices. Il est donc obligé de confier ses pouvoirs à des délégués. Jean-Jacques, logique avec lui-même, s'était déclaré l'adversaire des grands États modernes : « Grandeur des nations, étendue des États, première et principale source des malheurs du genre humain !... » Il détestait non moins tout régime représentatif : « La souveraineté ne peut être représentée, » disait-il fortement (2).

Malgré les leçons du philosophe genevois, il ne peut être question d'appliquer à la démocratie française un autre système que le système représentatif. Nouvelle restriction au principe de la souveraineté.

La centralisation politique et administrative.

Autre fait qui entrave le droit : la centralisation. La centralisation, c'est-à-dire l'autorité traditionnelle dans un pays qui a une longue histoire, d'une capitale unique qui pense, agit, propage les idées, les mœurs, dicte les lois, les modes, en un mot gouverne, quel que soit le régime politique. Cette centralisation est

(1) Voir l'ouvrage si pénétrant et si judicieux d'Eugène d'Eichthal. *Souveraineté du peuple et Gouvernement*, Paris, 1895, in-12 (p. 8).
(2) *Contrat social*, liv. III, chap. XV.

1871-1880. un bienfait conquis par mille siècles de luttes; il ne peut être question de la détruire (1).

Et cette puissance de fait se ramasse, si j'ose dire, en ces deux autres pouvoirs non moins actifs, non moins efficaces, non moins indestructibles : celui de l'administration, celui de l'opinion.

L'administration existe depuis qu'il y a une France. Dans sa forme moderne, elle remonte, pour le moins au temps de Richelieu, de Colbert et de Louvois. C'est elle qui, du consentement unanime, préside au fonctionnement de la machine sociale. Elle en connaît tous les ressorts. Elle a le savoir-faire, le tour d'esprit et le tour de main, le prestige qui vient de la compétence et de l'autorité. On la raille de loin; de près, on s'incline; elle garde, dans ses cartons, le secret de l'État. Son froid visage ne s'émeut jamais. Elle représente, jusqu'à un certain point, *cette intelligence sans la passion* qui, selon la parole des anciens, est l'idéal du bon gouvernement. Du dernier des villages jusqu'au sommet de la hiérarchie sociale, elle se tient; franc-maçonnerie, clergé laïque plus puissant et mieux averti qu'aucun autre groupement.

La domination bureaucratique.

La France a toujours subi cette domination; ce n'est pas seulement qu'elle l'accepte, elle la préfère : c'est vers l'administration que monte sa plainte en cas de trouble, d'inquiétude ou de désordre. Ce que l'Angleterre demande à l'homme de loi, la France le demande au fonctionnaire. Dans la crise récente, l'administration — « les employés aux manches de lustrine » dont parlait M. Thiers — a par sa fermeté, sa

(1) Voir le livre si topique de Dupont-White : *La Centralisation*, 1876, in-12. — Cfr. l'observation de M. TARDE : « La plus grande des autorités sociales dans la France de notre siècle a été Paris. » *Les Transformations du pouvoir* (p. 15).

stabilité, son labeur impassible et méthodique, contribué, plus que nulle autre partie du corps social, au salut du pays. 1871-1880.

On peut mettre la main sur le personnel de l'administration ; mais il ne saurait être question de se passer d'elle. Le mouvement vers la centralisation c'est toute l'histoire nationale : le contrarier, ce serait porter atteinte à l'essence de la vie publique.

L'opinion.

Un seul pouvoir plus fort : celui de l'opinion. Récemment apparu comme ces forces physiques, la vapeur l'électricité, inconnues aux siècles antérieurs, il agit sur tout l'appareil social ; il ébranle les anciennes institutions, excite les aspirations modernes, brise les vieilles formules, balaye les préjugés, remet tout en question. Seul, il a une pénétration suffisante pour atteindre les masses profondes. Il les secoue d'une alerte, d'une émotion constantes, par la production intellectuelle, scientifique, artistique, par la publicité, l'action d'un organe de diffusion sans pareil : la presse. Le peuple ne serait vraiment libre que s'il pouvait dominer, en lui-même, cette perpétuelle suggestion.

La démocratie et l'élite.

Récapitulons : La transformation sociale qui enlève leur dernière autorité aux « classes dirigeantes », qui écarte la bourgeoisie ou plutôt qui la dilue par l'avènement des nouvelles couches sociales, institue un nouveau régime : la démocratie.

Mais le mot n'est qu'un symbole, l'expression d'un idéal. En réalité, les dix millions de « citoyens » français qui ont droit de vote n'ont pas une action égale sur la marche des affaires publiques. Les bulletins additionnés n'expriment que rarement et très approximativement la volonté de tous ou même la volonté du plus grand nombre.

1871-1880.

Il subsiste, malgré tout, dans cette démocratie, une élite. Cette élite se compose : des anciennes influences, des « nouvelles couches sociales », de la capitale, Paris, du personnel des administrations publiques, de tout ce qui écrit, publie, parle, enseigne, formant l'opinion. Elle agit continuellement sur les masses, selon le mot de Prévost-Paradol, « par la persuasion ». Et quand celles-ci votent et se constituent en « majorités », elles subissent encore le pouvoir occulte de ces autorités diverses qui s'exerce sur elles.

Il est donc naturel et nécessaire de rechercher, dans les sentiments de l'élite, les raisons d'agir de la nation au moment où vont se dégager les principes de la nouvelle constitution.

CHAPITRE XI

Les Lettres. — L'Opinion. — La Presse.

I. — La littérature après 1870. — Principaux caractères de l'époque. — Influences survivantes : Auguste Comte, Balzac, Victor Hugo, Michelet, George Sand.

II. — Le réalisme. — Conséquences de la guerre. — Trouble et désenchantement. — Renan. — Taine. — Flaubert. — Le théâtre : Alexandre Dumas fils, Victorien Sardou, Henri de Bornier.

III. — Le roman. — Le naturalisme. — Emile Zola. — Alphonse Daudet. — Les poètes. — Le Parnasse contemporain. — Leconte de Lisle. — Sully Prudhomme. — François Coppée. — Jose-Maria de Heredia.

IV. — La littérature d'enseignement et de divulgation. — Fondation de l'école des Sciences Politiques. — Littérature démocratique. — La livraison. — Les périodiques et les illustrés.

V. — L'opinion. — La Presse. — Le régime des journaux. — Les grands journaux politiques des divers partis. — La presse populaire. — Le journal à un « sou ». — La presse de province.

I

La France, si cruellement frappée, a voulu vivre. La richesse de son sol, le travail de son peuple, l'indulgence de la nature l'ont secourue. Elle est debout ; mais elle ne serait pas elle-même si elle ne reprenait, avec les couleurs de la vie, l'appétit de la gloire. Tant qu'elle existera, il émanera d'elle de la lumière. La France devant l'opinion.

1871-1880.

Une riche moisson intellectuelle, artistique, scientifique, germa et grandit dans les années qui suivirent la guerre. Ce fut, pour l'étranger, une première surprise. On avait rayé la France de la liste des grandes nations : tout à coup elle apparaît, lumineuse. Une propagande active avait été faite contre elle et avait poursuivi sa défaite jusque devant l'opinion (1). Or, l'opinion universelle se trompait ou elle avait été trompée : peu à peu, lentement, de mauvaise grâce, elle revient. Il y avait encore, dans cette France si diminuée, assez de vigueur, assez de génie, pour fournir une étape et pour ouvrir des voies nouvelles à l'humanité.

L'unité française

Quand le XIXe siècle français hérita d'une longue histoire, l'unité était faite; il y avait langue commune, adhésion consentie, sentiments partagés. La Révolution avait achevé l'œuvre de la monarchie seigneuriale et administrative. Il y avait bien une intelligence, une âme françaises.

La nationalité française s'était affirmée d'abord par l'énergie avec laquelle elle s'était distinguée de la « catholicité » du moyen âge; mais elle s'était caractérisée aussi par la mesure avec laquelle elle avait accompli cette séparation. Celle-ci, en effet, ne va pas jusqu'au schisme; elle ne tranche ni dans la tradition ni dans les situations, ni dans la conscience.

Limitée, non fermée, autonome, mais universelle, la France reste, au milieu de l'Europe et des âges, hospitalière à tous et rayonnant sur tous. Son idéal n'est atteint, à ses propres yeux, que dans les périodes trop courtes où elle obtient, en elle et au dehors d'elle, l'équilibre.

Gallicanisme, monarchie tempérée, rationalisme cartésien, telles ont été, avant la Révolution, les solu-

(1) Voir ci-dessous, chapitre XII, pp. 617 et suiv.

tions françaises des problèmes religieux, politique, philosophique.

La France donne la formule suprême de son histoire, et peut-être celle de l'histoire du monde lorsque, à la fin du XVI[e] siècle, sur l'affreux charnier des guerres religieuses, elle prononce, la première, par la bouche d'Henri IV, le mot : tolérance.

La tolérance.

La tolérance, ce n'est pas seulement l'apaisement entre les hommes, c'est l'apaisement dans l'homme même : c'est l'unité intérieure par le choix que fait la virilité entre la fougue juvénile et la pusillanimité sénile, entre le sentiment et la raison : harmonie fondamentale équilibrant les désaccords inférieurs.

Le XVII[e] siècle laissa dans la mémoire de la nation un souvenir ineffaçable : par une combinaison pondérée de la religion, des institutions politiques, de l'activité sociale, dans un corps vigoureux, le cœur battait pleinement.

Mais l'idéal, en se réalisant, s'épuise. La royauté lèse la tolérance par la révocation de l'édit de Nantes. Le gallicanisme s'exaspère à l'assemblée du clergé de France, en 1682. Descartes mène à Spinoza. Le penseur est libre-penseur dès qu'il s'intitule philosophe. Ce sont d'autres horizons qui s'ouvrent ; les éléments sont déchaînés.

Le rationalisme français traverse le XVIII[e] siècle sous la figure du philosophisme. Il généralise sa thèse et son action en proclamant les « droits de l'homme ». Quel principe d'universalité plus large que celui qui affirme l'égalité de tous?

La Révolution.

Pourtant dans le Français de la Révolution, l'homme universel n'efface pas le citoyen, de même que dans le croisé de saint Louis, la croyance catholique n'étouffait pas le patriotisme naissant. La force d'expansion,

1871-1880. née d'une puissante centralisation, produit un âge de grandeur et d'héroïsme, de propagande par la parole et par les actes.

Les guerres révolutionnaires et napoléoniennes brisent cet élan. Les lendemains d'invasion sont des heures de désespérance. La restauration bourbonienne, l'ultramontanisme de la congrégation et de Joseph de Maistre, le néo-christianisme de Chateaubriand, le romantisme enfin organisent la résistance contre le rationalisme et le sensualisme de Condillac et des encyclopédistes.

Le philippisme et l'éclectisme de Victor Cousin, prétendent conclure un « concordat » entre la religion et l'irréligion, entre l'autorité et la liberté. Ce moyen terme manque de franchise et de vigueur. Le XVIIIe siècle a laissé ses racines dans la terre. Elles repoussent vers la fin du règne de Louis-Philippe. En 1843, après la chute des *Burgraves*, le romantisme meurt. En philosophie, en politique, en littérature, une crue monte : le réalisme.

Le réalisme. Le prince des poètes, Lamartine, n'est qu'un instant le chef acclamé de la nation. L'empereur Napoléon III arrive aux affaires en même temps que Taine, vainqueur et successeur de Cousin, règne sur l'école. En religion, la demi-mesure du christianisme libéral de 1840 est écartée par les décisions du concile du Vatican et par la polémique brutale de Louis Veuillot.

Le réalisme impérial, fils du positivisme et petit-fils du philosophisme, reprend l'œuvre d'universalité et de propagande. Sœur aînée des nations continentales, la France sème autour d'elle son propre principe : à ses risques et périls, elle intervient à la naissance des nationalités.

Singulière et confuse époque où l'équilibre se cherche et se perd soudainement dans la servitude, dans la gloire, dans la défaite. La démocratie arrache à César le suffrage universel ; on rêve de la fraternité des peuples au cours d'un règne qui n'est qu'une longue guerre : l'empire, sans croyance, risque son repos et son existence même, pour défendre l'indépendance du Saint-Siège. A la fin, les antinomies déchaînent la catastrophe. La gloire de ce peuple enthousiaste est toujours proche du martyre.

1871-1880.
Contradictions.

Nous en sommes là, en 1871.

La coupure que fait la guerre blesse cruellement l'âme française. Peut-être aussi qu'en l'émondant, elle l'apaise et la règle. Le refoulement intime qu'elle produit, la douleur aiguë qui l'accompagne, le désenchantement qu'elle laisse dans les âmes, mortifient les amours-propres et mêlent, au pessimisme de toutes les défaites, un levain d'activité prudente et mesurée.

Principaux caractères de l'époque.

Époque voilée, adoucie, tempérée. Les premières larmes essuyées, on voudrait un accommodement du sentiment et de la raison, du naturalisme et de l'idéalisme, de la tradition et du progrès.

La leçon a porté. Dans le demi-deuil du temps et le demi-jour du crépuscule ou de l'aurore, on voit surgir le défilé des créateurs savants et ingénieux, se rapprochant de la nature et de l'expérience : Pasteur, Renan toujours négateur mais attendri, Taine toujours ardent mais retourné ; les sculpteurs des défaites glorifiées, les peintres de la nature consolatrice et les chantres de la grandeur latine, Puvis de Chavannes et Bizet ; enfin les fondateurs de la France nouvelle, organisateurs prudents de la république représentative, apôtres pondérés de l'Opportunisme.

1871-1880.

Influences subsistantes.

Il est des hommes qui se survivent dans leurs œuvres; il est des hommes qui survivent à leur autorité. De la génération précédente, il faut rappeler quelques noms et quelques hautes influences.

Tandis que l'empirisme de Victor Cousin (1) s'épuise et se dilue dans les programmes de l'enseignement et les panacées faciles du spiritualisme scolaire, la semence déposée par son contemporain tant dédaigné, victime de la « pédantocratie », Auguste Comte, germe et nourrit la génération suivante. Auguste Comte (2) a reçu, de Condorcet, par Saint-Simon, la tradition du XVIIIe siècle. Sa pensée est en antagonisme déclaré avec toute la métaphysique. Il ne mentionne l'inconnaissable que pour l'ignorer. Ne tenant compte que du positif qu'il définit le *réel* et l'*utile*, il borne la connaissance aux faits appréciables par notre organisme. Sa méthode, sa classification des sciences dans l'ordre suivant : mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie, sont de grandes découvertes; la sociologie ou science des sociétés humaines achève et couronne toutes les autres.

Auguste Comte et le positivisme.

Auguste Comte prétend trouver, dans la sociologie, la clef de cet inconnaissable qu'il niait tout à l'heure. Il oppose la « religion démontrée » à la « religion révélée », et érigeant en dogme ce qui est en question, il fonde le culte du Grand-Être-Humanité; il complète par les mots : *patrie, famille*, sa triple formule si profondément adéquate au temps où son influence s'exerce.

La logique de son œuvre, une tenue, une sobriété rares font son autorité. Tandis que Victor Cousin enrô-

(1) Victor Cousin, né à Paris en 1792, membre de l'Académie française, mort en 1867.

(2) Auguste Comte, né à Montpellier en 1798, mort en 1857.

lait les professeurs et les lettrés, Auguste Comte s'empare des ingénieurs, des médecins, des hommes de science. Un positivisme diffus se répand dans les esprits.

Balzac. Balzac [1] est un autre maître, aussi prodigieusement divers, abondant, débordant que l'autre est rigide, ferme, délimité. Il a des prétentions scientifiques. Il se déclare naturaliste, disciple de Lamarck et de Geoffroy-Saint-Hilaire : « L'animal végète comme la plante. — La science est une ; il est impossible de toucher à la politique sans s'occuper de morale, et la morale tient à toutes les questions scientifiques. — Pourquoi Dieu périrait-il parce que la substance serait pensante ?... » Mais, en même temps, Balzac se rattache, par des déclarations bruyantes, au traditionalisme religieux : « J'écris à la lueur de deux vérités éternelles, la religion et la monarchie. » Au fond, il est disciple de Jean-Jacques, bonapartiste et peuple.

L'impression se transforme en lui jusqu'à devenir créatrice. « Il fait concurrence à l'état civil. » Sa maîtrise intellectuelle détermine des modes d'idées et des dispositions morales. Les Rastignac, les Rubempré, les Bixiou, sont nombreux dans la génération qui le lit, celle du second empire.

Il faudrait mentionner quelques influences secondaires : Stendhal [2], qui tire l'œil par ses manières tranchantes, sa psychologie à l'emporte-pièce, ses maximes à la Machiavel et, surtout, son parti pris décidé en faveur de l'homme d'action et de volonté ; Proudhon [3], dont la logique obscure et la véhémence dialectique étonnent et frappent, sans pénétrer ni séduire ; Sainte-

(1) Honoré de Balzac, né à Tours en 1799, mort en 1850.

(2) Henry Beyle, dit Stendhal, né à Grenoble en 1783, mort en 1842.

(3) Pierre-Joseph Proudhon, né à Besançon en 1809, mort en 1865.

1871-1880. Beuve [1], mis au rang des chefs de l'école scientifique en raison de sa vaste érudition, de son goût exact et minutieux.

Les disparus. Avec l'empire, tout un âge disparaît. Victor Cousin était mort en 1867 ; puis Lamartine en 1869, si lentement et assez tôt encore [2] ; aussi Sainte-Beuve ; Prévost-Paradol se tue à Washington [3].

La guerre emporte sa gerbe : Mérimée [4]; Alexandre Dumas [5]; Théophile Gautier [6].

Victor Hugo. Victor Hugo [7] demeure, premier né et dernier mort de l'école. Il rentre, il est acclamé. Il n'a rien à modifier ni dans ses convictions ni dans ses attitudes ; il a prédit les catastrophes. Son exil même a été fécond. Il reste le maître de la langue et des rythmes. En lui, le nom du romantisme survit [8]. Mais la vigou-

(1) Charles-Augustin SAINTE-BEUVE, né à Boulogne-sur-mer en 1804, membre de l'Académie française, mort en 1869.

(2) Alphonse DE PRAT DE LAMARTINE, né à Mâcon en 1790, membre de l'Académie française, mort à Paris le 28 février 1869.— Sur les dernières années de LAMARTINE, V. Maxime DU CAMP, *Mémoires* (t. II, p. 270).

(3) Le 11 juillet 1870.— V. O. GRÉARD, *Prévost-Paradol*, 1904, in-8°. Anatole-Lucien PRÉVOST-PARADOL, né à Paris en 1829, membre de l'Académie française.

(4) Prosper MÉRIMÉE, né à Paris en 1803, membre de l'Académie française, mort à Cannes le 23 septembre 1870.

(5) Alexandre DUMAS, né à Villers-Cotterets (Aisne) en 1803, mort à Puys, près de Dieppe, le 5 décembre 1870, « sans avoir conscience, dit M. Maurice TOURNEUX, des désastres infligés à la France. » — Son corps fut exhumé et transféré au cimetière de Villers-Cotterets, au mois d'avril 1872.

(6) Théophile GAUTIER, né à Tarbes en 1808, mort à Neuilly le 23 octobre 1872. — Sur ses derniers moments. V. Émile BERGERAT, *Théophile Gautier*, 1879, in-8° (p. 229).

(7) Comte Victor-Marie HUGO, né à Besançon en 1802, membre de l'Académie française, mort à Paris le 22 mai 1885.

(8) Le romantisme est défini par Victor HUGO, dans la préface de *Cromwell* : « La réalisation de la beauté par l'expression du caractère. »

reuse souplesse de son génie échappe aux doctrines qu'il a dictées lui-même. Le chef d'école n'est pas indifférent à la leçon de ses propres disciples. 1871-1880.

Dans les *Châtiments*, sa verve s'est exercée sur les réalités. Il avait écrit l'épopée populaire, les *Misérables;* il s'était mesuré avec l'épopée humaine dans la *Légende des Siècles*. Les malheurs de la patrie lui dictent l'*Année terrible;* sa vieillesse féconde et sereine soutient le siècle à son déclin par une production puissante et régulière (1) : c'est *Quatre-vingt-treize*, c'est la seconde série de la *Légende des Siècles*, c'est l'*Art d'être grand-père;* humain encore, même sur ce dangereux autel où le porte la vénération universelle. Visage glabre ou barbe blanche, c'est une force de la nature. On dirait que la destinée lui a remis cette existence quasi séculaire pour qu'il atteste, par son inépuisable virilité, la vitalité du pays.

Michelet n'avait pas cette robustesse. Sa vie était celle de la France. Il fut frappé en son âme et en son corps à chacune des stations de la croix. Il mourut, en février 1874, après la crise du 24 mai (2). Son grand J. Michelet.

(1) Œuvres de Victor Hugo publiées de 1870 à 1880 : *Les Châtiments* (édition complète, in-12, 1870 ; une première édition incomplète avait été publiée en 1852). — *L'Année terrible* (in-8°, 1872). — *Quatre-vingt-treize* (3 vol. in-8°, 1874). — *Actes et paroles* (3 vol. in-8°, 1875). — *L'art d'être grand-père* (in-8°, 1877). — *La Légende des Siècles* (2e série, 2 vol. in-8°, 1877). — *Histoire d'un Crime, déposition d'un témoin* (2 vol. in-8°, 1877-1878). — *Le Pape* (in-8°, 1878). — *L'Ane*, poésie (in-8°, 1880). — *Religion et religions* (in-8°, 1880).

(2) Jules Michelet, né à Paris en 1798, membre de l'Institut, mort à Hyères le 9 février 1874. — Il a publié dans les dernières années de sa vie : *La Montagne* (in-12, 1868). — *Nos fils* (in-12, 1869). — *La France devant l'Europe* (brochure in-8°, 1871). — *Histoire du XIXe siècle :* le Directoire et l'Empire (3 vol. in-8°, 1873).— V. la phrase de Flaubert sur Michelet : « Vous ne me parlez jamais de Michelet, que j'aime et admire beaucoup » (*Corr.*, t. III, p. 284); et la lettre qu'il écrit à Michelet à propos de la *Bible de l'Humanité :* « Cœur, imagination et jugement, vous ébranlez tout en nous-mêmes » (p. 288).

1871-1880. cœur optimiste n'avait connu, à la fin, que déceptions. L'Allemagne, « sa chère Allemagne, » lui était une affliction perpétuelle. La patrie, le peuple, les deux amours de son âme candide, s'abîmaient ou se déchiraient sous ses yeux. Ses livres profonds et délicats: *le Peuple*, *l'Amour*, *Nos fils*, avaient évoqué d'avance une physionomie idéale de la démocratie. Mais il ne vit que les horreurs sanglantes de la naissance. Ses tableaux de la nature : *l'Oiseau*, *l'Insecte*, *la Mer*, *la Montagne*, avaient charmé et instruit la génération nouvelle, non moins que son *Histoire* toute ruisselante du génie verbal. Il mourut au moment où il devenait, pour la jeunesse chaude des premières ardeurs politiques, le maître de l'enthousiasme et de l'émotion.

George Sand. George Sand (1) s'est retirée à Nohant. Écrivain infatigable, elle publie encore. Son abondance lactée remplit des volumes : les *Lettres d'un voyageur pendant la guerre*, les *Souvenirs et Impressions, Ma sœur Jeanne, Flamarande*. C'est le dernier écho des élégies romantiques. Elle marmonne les prières d'une grand'mère aux pieds du dieu de Jean-Jacques et de Béranger. Elle se répète doucement, comme les vieilles dames qui ont beaucoup de passé et l'oreille un peu dure. Camarade de lettres de Gustave Flaubert, elle garde son optimisme bon enfant et fluide parmi le sévère désenchantement universel. Victor Hugo dépose sur sa tombe, en 1876, cette phrase funéraire: « Je pleure une morte et je salue une immortelle. »

(1) Amantine-Lucile-Aurore DUDEVANT, née DUPIN, dite George SAND, née à Paris en 1803, morte en 1876.

1871-1880.

II

Les deux réalismes

Les esprits sont ailleurs. Le second empire a vu naître du mariage de la science et de l'impassibilité une philosophie et une formule littéraire : le réalisme [1], la doctrine de l'art pour l'art [2].

Tout est sacrifié à la précision scientifique et technique. Renan, prestigieux restaurateur des sciences

(1) C'est CHAMPFLEURY, qui, en créant la revue *le Réalisme* (15 novembre 1856 — avril 57), prétend avoir nommé et fondé l'école.

On s'entend d'ailleurs assez mal sur la portée du mot. George SAND dit : « Nous confessons n'avoir jamais compris où commençait le *réel* comparé au *vrai.* » Cependant, il y a une différence entre le réalisme de FLAUBERT et celui de CHAMPFLEURY. George SAND ne fait pas cette distinction : elle écrit à propos de *Madame Bovary* (1857) : « Voici un spécimen très frappant et très fort de l'école réaliste. Le réalisme existe donc ; car ceci est très neuf... En y réfléchissant, nous trouvâmes que c'était encore du Balzac, du Balzac expurgé de toute concession à la bienveillance romanesque, du Balzac âpre et contristé, du Balzac concentré... » — FLAUBERT avait protesté d'avance : « On me croit épris du réel, tandis que je l'exècre, car c'est en haine du réalisme que j'ai entrepris ce roman. » La lettre est de 1856. (*Corr.*, 3e série, p. 68.) — Pour les textes de G. SAND, voir un article très précis de M. FAGUET dans le *Journal des Débats* du 25 juillet 1904.

J.-J. WEISS, en 1858, définit le réalisme : « Une invention normande (Flaubert ?) qui consiste à se priver, par principe, des petits talents qu'on n'a point reçus de la nature ou de ceux qu'il serait trop pénible de demander à l'étude. » Ou encore : « C'est un tranquille épanouissement de platitude consciencieuse » (p. 147). — Mais cela vise surtout Champfleury et, peut-être un peu, d'après le contexte, Alexandre Dumas fils.

(2) FLAUBERT est très précis : « La morale de l'art consiste dans sa beauté même et j'estime par-dessus tout d'abord le style et ensuite le vrai... » (p. 71). — Voir le manifeste de LECONTE DE LISLE, intitulé *les Poètes contemporains*, paru dans le *Nain Jaune* de 1864, et recueilli à la suite des *Derniers Poèmes*, 1895, in-8° : « L'art, dont la poésie est l'expression éclatante, intense et complète, est un luxe intellectuel accessible à de très rares esprits... Le beau n'est pas le serviteur du vrai, car il contient la vérité divine et humaine, etc... » (p. 234). — Sur l'opinion « bourgeoise », au sujet de la doctrine de l'art pour l'art, voir la page de Maxime DU CAMP dans ses *Mémoires* (t. II, p. 183).

1871-1880

historiques, avait joué sa conception religieuse, philosophique, sociale sur l'authenticité d'un palimpseste. Taine avait découvert que la vie est une « géométrie vivante »; l'homme, un « théorème qui marche »; le vice et la vertu, « des produits comme le sucre et le vitriol »; Leconte de Lisle, Gautier, Flaubert, avaient renfermé la poésie dans la tour d'ivoire de l'indifférentisme et dans l'actif *nirvâna* de la forme. Tous avaient répété, à l'envi, la parole de Spinoza : « Ni dans sa façon d'exister ni dans sa façon d'agir, la nature n'a de principe d'où elle parte ni de but où elle tende. » Ils avaient adhéré aux lois dictées par Hegel (1) et par Darwin (2), la sélection des espèces, la supériorité fatale des élites. Ils avaient subordonné l'idée de patrie à leur concept de la vérité :

Retour vers la patrie.

Je n'ai point de patrie autre part qu'en mon rêve (3).

(1) On ne peut que signaler, en passant, l'influence de la philosophie allemande et notamment de Hegel. C'est un sujet qui est loin d'être épuisé, la guerre de 1870 ayant interrompu le courant. — Le 25 janvier 1870, Renan et Taine prenaient, dans une lettre commune publiée par le *Journal des Débats*, l'initiative d'une souscription en France pour la statue d'Hegel, à Berlin, et le proclamaient « le premier penseur du XIXe siècle ». — Victor Giraud, *Essai sur Taine*, Paris, 1902 (pp. 68 et 249).

(2) Sur l'influence de Darwin en France, voir ci-dessous, p. 637.

(3) Sully Prudhomme, *Stances et poèmes. L'ambition.* — On connaît la réponse que Sully Prudhomme fit lui-même à ce poème. Elle parut dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1871 ; elle est intitulée *Repentir* :

J'aimais froidement ma patrie
Au temps de la sécurité;
De son grand renom mérité
J'étais fier sans idolâtrie.

Je m'écriais avec Schiller :
Je suis un citoyen du monde;
En tous lieux où la vie abonde
Le sol m'est doux et l'homme cher:

Mon compatriote, c'est l'homme.
Naguère ainsi je dispersais
Sur l'univers ce cœur français,
J'en suis maintenant économe.

Ces tendresses, je les ramène
Étroitement sur mon pays,
Sur les hommes que j'ai trahis
En amour de l'espèce humaine.

. . . .

Il y a un passage bien curieux sur les sentiments de cette génération au sujet de l'idée de patrie, dans Gaston Paris, *Penseurs et Poètes* (p. 221).



Ernest Renan
d'après le tableau de Léon Bonnat

Les faits leur avaient répondu. Bismarck avait rendu concrète la pensée de l'école dans son mot tant discuté : la force prime le droit.

Quel réveil tragique et quel retour ironique des choses pour ces intempérants de la vaticination littéraire! Quel désarroi parmi eux! Ce fut vraiment, comme dit Paul Bourget, « l'âge d'angoisse ». Flaubert le constate à propos du maître le plus énigmatique, le plus évasif, le plus tenace dans ses affirmations fuyantes, Renan : « Je vous assure qu'il y a maintenant, chez tout le monde, quelque chose de trouble et d'incompréhensible. Notre ami Renan est des plus désespérés (1). »

Réalisme et réalité.

Ce fut la fin du réalisme : on la connaissait, maintenant, la réalité!

Ces vies orgueilleuses d'hommes de lettres (2) furent scindées par la guerre. L'affirmation scientifique et doctrinale hésite désormais sur les lèvres, la veille sûres d'elles-mêmes.

E. Renan.

Renan fait un dernier effort pour revendiquer l'autorité sociale immédiate de l'écrivain. Il publie, au lendemain de la guerre, sa *Réforme intellectuelle et morale*, apologie d'un demi-césarisme à la Jérôme Bonaparte, *mea culpa* de la bourgeoisie désemparée, capitulation éphémère de l'intelligence française devant les brutalités de la victoire : « Ce qui reste d'esprit militaire dans le monde est un fait germanique. *Finis*

(1) *Correspondance* (t. IV, p. 212). — RENAN venait de publier la *Réforme intellectuelle*.

(2) Il suffit de rappeler la constante et hautaine revendication d'un RENAN. Il écrit dans l'*Avenir de la Science*, 1848 : « Les fondateurs de l'esprit moderne sont des philosophes » (p. 141); et encore dans la *Réforme intellectuelle*, 1872 : « Former, par les universités, une tête de société rationaliste, régnant par la science, fière de cette science et peu disposée à laisser périr son privilège au profit d'une foule ignorante; mettre le pédantisme en honneur, etc. » (p. 106). — La doctrine de l'Élite est exposée didactiquement dans les *Dialogues philosophiques*, parus en 1876.

1871-1880. *Franciæ.* Il faut reconstituer la France d'après le type vigoureux et féodal de son vainqueur. » Renan réclame une « philosophie pour les sages, une religion pour le peuple ». L'auteur de la *Vie de Jésus* adresse au clergé catholique ces paroles : « Ne vous mêlez pas de ce que nous enseignons, de ce que nous écrivons et nous ne vous disputerons pas le peuple ; ne nous contestez pas notre place à l'Université, à l'Académie, et nous vous abandonnerons sans partage l'école de campagne (1). »

La « Réforme intellectuelle et morale ».

Un des chefs du parti révolutionnaire, le vieux Mazzini (2), réfuta cette thèse sans franchise et sans virilité : « C'est, disait-il, le compromis le plus étrange et j'ajoute le plus immoral dont un penseur se soit jamais avisé (3). » Renan comprit la leçon ; c'est à ce moment que G. Flaubert le voit si abattu. Un apologiste écrit : « Désormais, le sentiment de son impuissance dans la sphère de l'action accable Renan et menace même un instant la sérénité foncière de sa nature (4). »

(1) RENAN, *Réforme intellectuelle et morale*, Paris, 1872, in-8°, (p. 99). — TAINE écrit, le 17 mars 1871, à Mme Taine : « Renan m'a prêté quatre grands articles politiques sur la situation, qu'il ne publiera probablement pas (il s'agit évidemment d'une première rédaction de la *Réforme intellectuelle*). C'est lâche, abstrait, pas toujours très bon. Il se néglige. Il y a beaucoup d'idées, mais sa thèse rebuterait ; très visiblement, il est pour la restauration de la royauté et de la noblesse, afin de mieux imiter la Prusse. » — *Inédit.*

(2) Joseph MAZZINI, né à Gênes en 1808, mort en 1874.

(3) L'étude de MAZZINI (son dernier écrit) a été publiée un mois après sa mort, dans la *Revue politique et littéraire* du 11 avril 1874 (p. 959). Renan ne répondit pas.

(4) Mary J. DARMESTETER, *La vie d'Ernest Renan* (p. 222). « ... Alors, comme Zacharie, il renia et Juda et Israël ; il fut lassé d'eux, il les contempla et il dit : « Je ne veux plus vous parler : meure qui voudra. » périsse qui voudra, qu'ils s'entre-dévorent les uns les autres ! » Et dans sa main se brisa en deux le bâton sacré. « et le nom de ce bâton » était Fraternité » (*ibid.*, p. 223).

1871-1880.

Amertume de Renan.

Il se ressaisit bientôt. Il admit qu'un professeur d'hébreu pouvait se dispenser d'avoir une action directe sur la politique si on lui laissait le libre champ de l'idée. La démarcation des compétences et des responsabilités se fit en lui. Il se replongea dans le passé pour oublier le présent. Quant à l'avenir, il s'en tira par un hochement de tête et un sourire.

En somme, il n'avait pas charge d'âmes. Il borna son zèle à l'accomplissement régulier de son devoir de professeur et de son devoir d'écrivain (1). Les antinomies de l'existence furent un thème pour son ironie sceptique. Ce jeu devint la ligne fuyante de sa doctrine, sinon de sa conduite. Il parla désormais par dialogue, opposant Eudoxe à Philalèthe, Ariel à Caliban. Voilà le vrai Renan, fils de la Bretagne et fils de la Gascogne, — fils de la France !

Ses grandes œuvres : l'*Histoire des origines du christianisme*, l'*Histoire du peuple d'Israël*, élèvent leurs assises régulières suivant le plan de vie qu'il

(1) Faut-il rappeler la fameuse page du *Journal des Goncourt* (2e série, t. Ier, p. 28) : « ... Berthelot continue ses révélations désolantes, au bout desquelles je m'écrie : « Alors, tout est fini, il ne nous reste » plus qu'à élever une génération pour la vengeance ! » — « Non, non, » crie Renan, qui s'est levé, la figure toute rouge, non, pas la ven» geance ! Périsse la France, périsse la patrie; il y a, au-dessus, le royaume » du Devoir, de la Raison... » - RENAN a protesté dans diverses « interviews », dans une lettre adressée à un de ses cousins, le 26 novembre 1890, et insérée dans le *Petit Lannionais;* — M. DE GONCOURT, à son tour, a répondu dans la préface du t. II de la nouvelle série de son *Journal*. Ces polémiques attristèrent beaucoup celui-ci. — V. les détails sur la mort de GONCOURT, dans Alphonse DAUDET, *Notes sur la vie*, 1899, in-12 (p. 245).

Quant à l'opinion de RENAN sur l'idée de patrie, elle est exprimée, mieux que par les boutades du dîner Magny dans la conférence qu'il fit à la Sorbonne, le 11 mars 1882 : « Qu'est-ce qu'une nation ? » Voir notamment la fin : « Une nation est une âme, un principe spirituel... Elle suppose un passé et un fait tangible, le consentement... L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours... » — *Discours et Conférences*, 1877, in-8° (p. 306).

1871-1880.

Les œuvres de Renan.

s'est énergiquement tracé (1). Le *Marc-Aurèle* expose, avec toute l'autorité de la science et de l'art, la leçon de philosophie que le penseur et l'érudit a dégagée des études où il est maître incontesté.

L'art incomparable de l'écrivain réalise, dans la grâce et la mesure, toute la fine et spirituelle émotion du siècle. Sa philosophie échappe à la dispute et à la contradiction par la multiplicité des transformations et l'imprécision irisée des affirmations et des doctrines. Imagination puissante et charmante, génie « insinuant et enchanteur », — le mot est de Saint-Simon sur Fénelon, — il tient son époque comme une jeune sœur, par la main ou, mieux encore, pendue à ses lèvres par la caresse des paroles douces et des gestes ecclésiastiques.

Voltaire attendri, prêtre et croyant jusque dans ses audaces et ses impiétés, il n'a plus d'autre système que la tolérance, l'indulgence. A travers Voltaire, il remonte jusqu'à Montaigne. Content de vivre, il indiquera, d'une dernière atténuation, cette disposition suprême qu'un sourire illumine : « La bonne humeur est le correctif de toute philosophie (2). »

(1) Ernest Renan, né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1823, membre de l'Académie française, mort en 1892. Liste des œuvres de 1870 à 1880: *La Monarchie constitutionnelle en France* (in-12°, 1870). — *La Réforme intellectuelle et morale* (in-8°, 1871). — *Histoire des origines du christianisme : L'Antechrist* (in-8°, 1873, t. IV). — *Pierre du Bois, légiste* (in-4°, 1873). — *Mission de Phénicie (1860-1861)* (in-4°, 1874). — *Dialogues et Fragments philosophiques* (in-8°, 1876). — *Les Évangiles et la seconde génération chrétienne* (in-8°, 1877, t. VI); *Caliban* (in-8°, 1878). — *Lettre à un ami d'Allemagne* (in-8°, 1879). — *L'Église chrétienne* (in-8°, 1879). — *Conférences d'Angleterre* (in-12, 1880).

(2) « Nous ne savons pas » : voilà tout ce que l'on peut dire de clair sur ce qui est au delà du fini... Ne nions rien, n'affirmons rien, espérons. Gardons une place dans les funérailles pour la musique et l'encens... Ne disputons pas sur la dose ni sur la formule de la religion; bornons-nous à ne pas la nier ; gardons la catégorie de l'inconnu, la possibilité de rêver...— Préface des *Feuilles détachées*, publiées en 1892, (p. XVII).

1871-1880.

Pour Taine [1], la surprise fut plus profonde encore. Taine est un esprit spontané, systématique, enfermé dans sa logique, loin de l'air extérieur, comme une lumière dans la lanterne. C'est l'ascète de la pensée. La vérité que sa violente abstraction découvre s'échappe de lui, quelles que soient les conséquences. Il est le prophète du déterminisme. Dans le monde, il ne connaît et ne veut connaître que le fait.

II. Taine.

Illustre et maître des âmes, il venait de publier, en 1870, son livre *De l'Intelligence*, qui restaure les doctrines sensualistes et la méthode de Condillac ; il avait entrepris un voyage en Allemagne, comme Renan avait commencé, au même moment, un voyage aux pays scandinaves avec le prince Jérôme. Ni l'un ni l'autre n'avaient rien prévu [2].

La guerre éclate.

Taine et la Commune.

Taine passa les mois du siège à Tours jusqu'au 14 novembre 1870, puis à Pau (3); pendant la

(1) Hippolyte TAINE, né à Vouziers (Ardennes) en 1828, membre de l'Académie française, mort en 1893. Œuvres principales depuis 1870 : *De l'Intelligence* (2 vol. in-8°, 1870). — *Du suffrage universel et de la manière de voter* (in-16, 1871). — *Notes sur l'Angleterre* (in-12, 1872). — *Un séjour en France de 1792 à 1795. Lettres d'un témoin de la Révolution française*, traduites par H. TAINE (in-12, 1872). — *Les Origines de la France contemporaine* (6 vol. in-8°, 1875-1894).

(2) RENAN écrit de Tromsoë (Norvège) en juillet 1870 : « Quel accès d'aberration, quel crime ! Le plus grand serrement de cœur que j'aie ressenti de ma vie a été quand nous avons reçu à Tromsoë le télégramme funeste qui nous apprenait que la guerre était certaine et qu'elle allait être immédiate. » – Mary J. DARMESTETER, *La vie d'Ernest Renan* (p. 206). — Cfr. le second volume de la *Correspondance* de TAINE (p. 355).

(3) Voici le jugement porté par TAINE sur la prolongation de la lutte en province. « Pau, le 25 décembre 1870. ...En tout cas, même si nous sommes écrasés, l'honneur sera sauf; la France aura montré qu'elle est capable d'organisation ; elle en sera plus respectée à l'avenir ; on essaiera moins facilement de la traiter comme une Pologne ; on ne croira pas qu'elle est pourrie, bonne à être une proie, ce qu'on eût cru si elle avait cédé tout de suite après Sedan. Voilà le gain le plus clair, peut-être le seul bon résultat de la défense prolongée. Mais par combien de milliards et de vies sera-t-il acheté ?... » *Inédit.* — Cfr. BISMARCK, *Souvenirs* (t. II, p. 62).

1871-1880. Commune, son devoir de professeur à l'école des beaux-arts le retint aussi longtemps qu'il fut possible à Orsay où il avait une maison de campagne. De là il venait, chaque semaine, faire son cours à Paris (1).

(1) Voici quelques extraits de la *Correspondance inédite* de Taine pendant la Commune. Ce sera assurément un des plus précieux documents de l'histoire, quand Mme Taine aura donné suite au projet de la publier. — Comparer avec la *Correspondance* de Leconte de Lisle publiée dans la *Renaissance latine* (n° du 15 avril 1904).

De Paris, le 19 mars. « Un gouvernement nouveau s'est installé à l'Hôtel de Ville. Les noms de ces intrus sont tout à fait inconnus... Tous les ministres sont à Versailles... L'infanterie de ligne est très mauvaise et fraternise tout de suite avec les émeutiers... Que fera l'Assemblée? La conclusion visible, c'est Paris déchu de son titre de capitale et la République perdue... » — Du 20 mars, 1 heure, rue Barbet-de-Jouy. « L'émeute s'est installée à l'Hôtel de Ville... Dans Paris, rien d'inusité; on circule et on cause; les boutiques sont ouvertes... Anarchie tranquille et complète... le gâchis est parfait; c'est une dissolution spontanée de la France... Les Parisiens sont dégoûtés de leurs chefs et de tout chef. En ce moment, personne ne semble, ici, avoir une idée du pouvoir légitime, de l'obéissance; le siège les a rendus fous. » — Du 21 mars. « Les gardes nationaux jouent au bouchon; plusieurs n'ont pas de pain et font des quêtes pour acheter du saucisson et une goutte... » — Du 24 mars (d'Orsay). « ... C'est le désespoir dans l'âme qu'on lit les journaux en ce moment et qu'on voit Paris. Jamais décomposition sociale n'a été si manifeste... » — D'Orsay, le 26 mars. « Presque tous les hommes avec qui je cause ont été au siège; l'impression générale est toujours la même. Les Parisiens, exaltés par les phrases de leurs journaux et par la vanité foncière, se sont persuadés qu'ils pouvaient non seulement se défendre, mais écraser les Allemands; ils ont succombé; donc ils ont été trahis par leurs chefs. Impossible de les faire sortir de ce raisonnement. Quant à l'insurrection actuelle, elle est au fond socialiste : « Le » patron, le bourgeois, nous exploitent; il faut les supprimer. Il n'y a » pas de supériorité ni de spécialité. Moi, ouvrier, je suis capable, si je » veux, d'être chef d'entreprise, magistrat, général... » — 31 mars. « Je vais faire ma leçon et savoir si j'en ferai d'autres... Les deux doyens des facultés de droit et de médecine ont été destitués et remplacés par MM. Naquet et Accollas... » — 3 avril. « ... Me voici de retour à Orsay, après avoir fait ma leçon à Paris... Un fort coup de lancette vient d'être donné dans l'abcès (sortie du 3 avril repoussée). Il n'y a pas eu de défection à Versailles... » Il écrit, le même jour, à M. Denuelle: « Je vais ce matin faire ma leçon à Paris. C'est une question d'honneur, et, sauf empêchement physique, il faut être à son poste... »

1871-1880

Taine en Angleterre.

A partir du 20 mai, il passa en Angleterre où il avait à faire une série de conférences à l'université d'Oxford. Il était consterné. C'était donc cela la vie et non une suite de promenades péripatéticiennes sous les portiques de l'école! Un frisson le saisit. Le puissant esprit s'interroge; mais le brave cœur ressent une poignante commisération pour les malheurs du pays. La « géométrie » s'effondre. Il reste un patriote meurtri et déchiré (1).

Inquiétudes du philosophe.

La droiture de l'honnête homme s'alarme de la part de responsabilité qui pouvait incomber à l'écrivain. Certaines de ses formules, les plus éclatantes, les plus notoires, l'obsédaient: les conséquences que l'on en tirait l'irritaient. M. Naquet, à la tribune, le cite pour affirmer « que la moralité, le mérite et le démérite sont des faits d'organisation ». Il s'indigne, il proteste ; il s'explique, assez obscurément d'ailleurs, et ajoute vivement, durement : « un « bossu » n'est pas reçu dans l'armée; un « pervers » qui pratique doit être exclu de la société libre ». Le « qui pratique » contient, malgré tout, un aveu. Car cette âme sincère et

(1) Il écrit : 2 décembre 1870, de Pau. « ... Je suis las et je ne sais si je retrouverai la force d'écrire... » — Cfr. le passage d'une lettre de FLAUBERT ci dessous, (p. 556). — 8 décembre, de Pau. « Je ne parle pas de mon chagrin ; je fais effort pour me tenir droit. J'espère bientôt pouvoir reprendre mon travail; mais que c'est difficile!... » — 17 décembre : « ... J'ai essayé de me remettre au travail, mais sans y réussir. L'anxiété et le chagrin ont émoussé ma verve... » — 20 mars (d'Orsay). « ... J'ai le cœur mort dans la poitrine; il me semble que je vis parmi des fous... J'ai même perdu le sentiment de l'indignation... » — 26 mars : « ... Il est dur de penser mal de sa patrie: il me semble qu'il s'agit, pour moi, d'un proche parent, presque d'un père, d'une mère, et qu'après l'avoir jugé incapable, je suis obligé de le trouver grotesque, odieux, bas, absolument incorrigible et destiné à la prison des malfaiteurs ou au cabanon des fous. » — 28 mars : « ... Je suis dans un état continu de désespoir sec et de colère muette, pour qui toute parole ou écriture est une peine. Hier, j'ai cru que je ne pourrais pas desserrer mes lèvres pour faire mon cours. » — *Correspondance inédite*.

1871-1880. logique ne peut pas se mentir, même en se défendant (1).

Le philosophe dit adieu, une fois pour toutes, à la philosophie. Jusque-là, il avait fait deux parts de sa vie, réservant la meilleure à la contemplation et à la recherche de la vérité pure : il met les pieds dans la rue et il entend la clameur qui retentit dans la cité. Drame d'idées. Cet homme d'aspect mince et décoloré, mâchonnant ses feuilles pectorales, l'œil bigle et le regard gris derrière ses lunettes épaisses, a vu enfin ces choses qui l'étonnent, des hommes qui meurent, du sang qui coule, des villes qui flambent; et cela aussi a son importance, à supposer même qu'il s'agisse du triomphe de l'idée.

Taine historien. Voici un Taine nouveau, un Taine ému, un Taine humanisé. En novembre 1871, il écrit cette phrase qui est presque une rétractation : « Un Français rapportera toujours d'Angleterre cette persuasion profitable que la politique n'est pas une théorie de cabinet applicable à l'instant, tout entière et tout d'une pièce, mais une affaire de tact où l'on ne doit procéder que par atermoiements, transactions et compromis (2). »

« L'esprit de finesse » se substitue à « l'esprit géométrique ». Le philosophe se fait historien. Il recherche les *Origines de la France contemporaine* (3).

(1) Voir toute la lettre au directeur-gérant du *Journal des Débats*, 19 décembre 1872, dans Giraud, *Essai sur Taine* (p. 256).

(2) *Notes sur l'Angleterre* (préface).

(3) Quelques renseignements sur le point de départ et les causes déterminantes du livre des *Origines* : Taine écrit, d'Orsay, le 4 avril 1871, à Mme Taine, *le lendemain du jour où son cours à l'École des Beaux-Arts est interrompu par l'interdiction à tout homme valide de sortir de Paris* : « J'ai rapporté de Paris quelques volumes. J'ébauche en pensée mon futur livre sur la *France contemporaine*... » ; et le 18 mai : « Ce matin, j'ai réfléchi à mon travail de l'été et j'incline presque décidément à faire la *France contemporaine*. Je vous en dirai toutes les raisons au retour. Si j'entre bien dans le sujet, cet été compensera notre triste hiver. » — Il part pour Londres, le 20 mai. — La *Revue*

1871-1880.

L'historien renoncera-t-il aux « brillants paradoxes », aux formules violentes, aux raisonnements abstraits? Se soumettra-t-il à la singulière imprécision de la nature, au jeu de la vie virant et tournoyant selon la contrariété des vents, en un mot à la force de l'*Inconscient*, se dirigeant, par des surprises et des manœuvres fuyantes et complexes, vers le but que la prévision et la logique ignorent?

Non; son génie l'emporte. Il est et restera homme à système. Ce critique de l'esprit classique est classique et abstracteur malgré tout. Cet ennemi de Rousseau est un Rousseau inverse. Il voit l'homme méchant, comme l'autre le voyait bon; une fois cette sentence prononcée, il la poursuit dans toutes ses conséquences. Il a un mot sur « le gorille lubrique et féroce » qui répond à tout. L'*Histoire des Origines*, c'est le syllogisme de cette donnée appliquée à la période la plus surprenante de la vie nationale française.

Le livre des *Origines*.

Œuvre magistrale, d'une ampleur et d'une originalité rares, qui renouvelle le sujet et la méthode; œuvre pleine de lendemains et de conséquences, frappante par l'art vigoureux et brutal, mais terrible et désespérante. Le cri que la guerre avait arraché à Renan se renouvelle: c'est un cri de désavœu et de défaite; mais combien plus puissant, lamentable et prolongé.

Le patriotisme blessé enfonce l'Ardennais sombre et méticuleux dans le plus noir pessimisme. On

politique et littéraire publie cette note le 18 décembre 1872 (p. 600): « Ému des terribles calamités qui ont frappé son pays et des dangers qui peuvent le menacer encore, M. Taine paraît avoir renoncé momentanément (c'était pour toujours) aux recherches purement philosophiques pour étudier l'histoire contemporaine et les questions politiques. C'est ainsi que naguère il publiait une étude très digne d'attention sur le *Suffrage universel* et sur la manière de voter, etc. » — Voir l'avant-propos si lumineux du tome II, *Régime moderne*.

1871-1880.

dirait vraiment que l'amertume de la déception philosophique l'irrite contre la France. Tout est mauvais en elle. L'ancien régime a été mauvais et devait disparaître. La Révolution a été erronée et exécrable : elle devait finir dans le sang et dans la boue; l'empire n'a été que l'absurde escalade du ciel par un bandit étranger, lui-même un colossal maniaque. La France moderne est mal faite, mal équilibrée, sans logique, sans contrepoids et sans frein.

La peur de la démocratie.

Alors, quoi?... Ce qu'on sent, au fond de tout cela, c'est l'appréhension de la démocratie qui monte; c'est la peur du nombre; c'est l'angoisse des classes moyennes qui se sentent mourir. Comme Renan a souscrit dans sa *Réforme intellectuelle* à la victoire de l'Allemagne, Taine est revenu de son séjour en Angleterre anti-révolutionnaire, protestant et « aristocrate » [1].

L'historien aborde le récit d'un temps où les passions furent excessives et il supprime la raison de ces violences, la folie nationale, l'exaspération de la lutte contre l'Europe. Il ne comprend pas, il ne veut pas comprendre l'héroïsme de ce pays, se résignant à l'état de siège pendant vingt ans pour achever enfin, seul contre tous, l'ouvrage des siècles, l'unité. Ce grand sentiment qui produit un grand fait, cette source de l'héroïsme et de la fureur lui échappent. Il ignore la frontière. Il ne voit pas le succès dans la défaite et le monde conquis au delà des frontières resserrées.

(1) Tout le volume des *Notes sur l'Angleterre* est le témoignage de cet état d'esprit de Taine. Avec la vigueur naturelle de son génie, il traduit, non sans excès, une impression que je retrouve fixée, en quelques lignes frappantes, dans sa *Correspondance inédite:* d'Oxford, le lundi 29 mai 1871, jour où Paris est en flammes: « J'ai fait une promenade d'une heure dans High-Street et derrière les rues de Magdalen College. Cela est bien beau, bien calme, bien antique. On dirait un décor vrai. Qu'ils sont heureux, et que nous sommes malheureux! »

Écrivant plus tard, il eût écrit un autre livre. Moins près des événements de 1871, l'impression moins vive, l'œuvre eût été plus juste.

Livre représentatif.

Peut-être. Mais moins belle. Qu'est ce livre, en somme, sinon l'expression suprême de l'anxiété patriotique, le poème de la douleur et du doute? La puissance verbale sans pareille qui s'y épanche, le sombre coloris qui l'anime, l'émotion contenue qui y est incluse, en font le livre marquant et vraiment représentatif de « l'âge d'angoisse ». L'amour-propre et la vanité de la race flagellés par le vigoureux historien reçoivent une amère et fortifiante leçon.

Si l'avenir veut connaître l'état d'âme de la France au lendemain de la guerre, il ouvrira ce livre qui prolonge et renouvelle, en ses pages désespérées, la plainte des vaincus.

Gustave Flaubert.

La crise fut plus pénible encore chez Gustave Flaubert [1]. Avec toute son époque, il avait eu foi dans la science, foi dans l'idée, foi dans l'étude pacifique et sincère de la nature et de la réalité. Il définit lui-même le procédé de *Madame Bovary:* « C'est du réalisme épique, » et il ajoute : « J'ai fait de l'épique par le soin du métier, du minutieux [2]. »

Le réalisme épique.

Allons jusqu'au bout de sa pensée : l'art est une science. Selon le mot d'Herbert Spencer, « l'art n'est que la connaissance appliquée. » D'où la formule de ces existences si hautement littéraires : le soin dans l'impassibilité. « L'art doit s'élever au-dessus des affections personnelles et des susceptibilités nerveuses. Il est temps de lui donner, par une méthode impeccable, la précision des sciences physiques. Observons! Tout est là [3]. »

(1) Gustave Flaubert, né à Rouen en 1821, mort en 1880.
(2) *Correspondance* (t. III, p. 68). Lettre de 1856.
(3) *Correspondance* (t. III, pp. 80 et 270).

1871-1880. Pauvre bon géant imaginatif, il est frappé au cœur. Au lendemain de la guerre, cet homme de lettres incomparable n'est plus hanté que d'une seule idée, l'impuissance de la littérature. Sa douleur, sa sincérité, sa naïveté, si j'ose dire, éclatent dans des cris désespérés : « Quel effondrement, quelle chute, quelle misère, quelle abomination ! Peut-on croire au progrès et à la civilisation devant tout ce qui se passe... Oh ! éternelle blague ! Non, on ne se relève pas d'un coup pareil. Moi, je me sens atteint jusqu'à la moelle. La littérature me semble une chose vaine et inutile. Serai-je jamais en état d'en refaire (1) ?... » Il a les mêmes appréhensions sur l'avenir de la démocratie. « Nous pataugeons dans l'arrière-faix de la Révolution qui a été un avortement, une chose ratée, un four, quoi qu'on dise... Quant au bon peuple, l'instruction gratuite et obligatoire l'achèvera. Quand tout le monde pourra lire le *Petit Journal* et le *Figaro*, on ne lira pas autre chose ; la presse est une école d'abrutissement parce qu'elle dispense de penser... Le premier remède serait d'en finir avec le suffrage universel, la honte de l'esprit humain (2). »

Abattement.

Dérision. La crise est à son paroxysme. *La Tentation de Saint-Antoine* est la fleur expirante de son génie d'écrivain (3).

Ses dernières années sont un martyre. Il couve, parmi des recherches immenses, ce livre étrange et lamentable, dérision suprême de tout effort intellectuel :

(1) *Correspondance* (t. IV, p. 42).
(2) *Correspondance* (t. IV, p. 74).
(3) Publiée, sans grand succès, en 1874. — L'échec de sa pièce : *Le Candidat*, représentée le 11 mars 1874, au Vaudeville, fut très sensible à Flaubert. J'ai l'exemplaire du *Candidat* qu'il remit à George Sand avec cette dédicace manuscrite : « Est-il aussi idiot qu'on le dit, cher maître, votre vieux troubadour ? G. FLAUBERT. »

Bouvard et Pécuchet (1). La crise a évolué logiquement du dilettantisme de Renan, au pessimisme de Taine, au désenchantement macabre de Gustave Flaubert.

1871-1880.

Le manifeste des lettrés bourgeois.

Un article paru dans la *Revue des Deux Mondes*, en juillet 1871, et qui eut alors l'autorité d'un manifeste, résuma l'impression première du « lettré bourgeois » après les sombres événements: épouvante, abandon, découragement! Cet article est signé d'Émile Montégut (2).

En attendant la « faillite de la science », on y proclamait la « faillite de la révolution »: « Nous n'avons plus foi en nos principes; les uns n'osent pas, les autres ne veulent pas avouer leur incrédulité. » On y déplorait la chute de la monarchie de Juillet, « la dernière planche de salut ». On dénonçait le suffrage universel, « ce que les révolutions pouvaient inventer de plus efficace pour se détruire. » On annonçait la restauration prochaine du césarisme démocratique. Nul autre recours que de s'en remettre à la direction de « l'aristocratie des classes moyennes ». C'est la panacée unique. La démocratie est l'ennemie (3).

(1) Publié après la mort de FLAUBERT, en 1881.

(2) Recueilli dans *Libres opinions morales et historiques*, in-12, édit. 1888. Émile MONTÉGUT, né à Limoges en 1826, mort en 1895.

(3) C'est en somme la thèse de RENAN, dans la *Réforme intellectuelle*. — Cfr. ce passage de la *Correspondance inédite* de TAINE : « Si Henri V mourait, il est probable que tous les personnages considérables en province... s'allieraient pour conduire, à peu près dans le même sens (que M. Thiers), les affaires locales ou générales : alors peu importerait que le chef du pouvoir fût un président à terme ou un roi constitutionnel. L'essentiel est que les classes éclairées et riches conduisent les ignorants et ceux qui vivent au jour le jour. » (Lettre à M. John Durand; de Paris, le 20 novembre 1871.) — Et FLAUBERT : « Peu importe que beaucoup de paysans sachent lire et n'écoutent plus leur curé; mais il importe infiniment que beaucoup d'hommes comme Littré et Renan puissent vivre et soient écoutés. Notre salut n'est maintenant que dans une aristocratie légitime, j'entends par là une majorité qui se compose d'autres choses que de chiffres. » — *Correspondance* (t. IV, p. 56).

1871-1880.

Une appréciation plus sage, un sentiment social plus large et plus habile, se fussent rapprochés du peuple pour l'instruire et le diriger. On s'éloigne de lui ; on le répudie. Erreur dont les conséquences devaient être graves, avec, longtemps plus tard, des regrets et d'autres retours bien imprévus.

Le théâtre.

Déjà le théâtre, qui est nécessairement en contact direct avec les foules, s'adresse à elles et agite les problèmes de l'avenir.

Le théâtre sera toujours en France la véritable école des mœurs. Ce peuple sociable et communicatif, à la fois imaginatif et réaliste, aime le débat et le dialogue qui mettent en action devant ses yeux ses inquiétudes, ses doutes, ses aspirations.

Alexandre Dumas fils.

Bien avant 1870, Alexandre Dumas fils (1) avait lancé

(1) Alexandre DUMAS fils, né à Paris en 1824, membre de l'Académie française, mort en 1895. Œuvres postérieures à 1870 : Théâtre : *Une visite de noces* (16 octobre 1871) ; *La Princesse Georges* (2 décembre 1871) ; *La Femme de Claude* (16 janvier 1873) ; *Monsieur Alphonse* (26 novembre 1873) ; *L'Étrangère* (14 février 1876) ; *La Princesse de Bagdad* (février 1881) ; *Denise* (19 janvier 1885) ; *Francillon* (17 janvier 1887) ; — Alexandre DUMAS fils a publié plusieurs éditions de ses œuvres dramatiques, notamment :

1° *Théâtre complet* (8 vol. in-16), 1868-1898, avec des préfaces discutant les objections faites aux thèses philosophiques ou sociologiques soutenues par l'auteur dans ses pièces.

2° *Théâtre complet*, édition des comédiens, avec les préfaces de la première édition, augmentée de variantes et de notes inédites (7 vol. in-8°), 1882-1893, édition tirée à 99 exemplaires destinés aux principaux interprètes des pièces de l'auteur.

3° *Théâtre complet, Théâtre des autres* (2 vol. in-16), 1894. Dans ces deux volumes, M. Alexandre DUMAS a publié, avec des préfaces inédites, les pièces faites en collaboration : *Un mariage dans un chapeau*, avec M. VIVIER (1859) ; *Le Supplice d'une femme*, avec M. Émile DE GIRARDIN (29 avril 1865) ; *Héloïse Paranquet*, avec M. DURANTIN (20 janvier 1866) ; *Le Filleul de Pompignac*, avec M. H. LEFRANÇOIS (1869) ; *Les Danicheff*, avec M. Pierre CORVIN (février 1876) ; *La Comtesse Romani*, avec M. G. FOULD (novembre 1876).

Polémique : *Nouvelle Lettre de Junius à son ami A. D.* (1870) ; *Lettres sur les choses du jour* (1871) ; *Nouvelle Lettre sur les choses du jour* (1872) ;

la pièce à thèses. Délaissant le grand drame lyrique et romantique, il avait restauré le théâtre bourgeois ; il avait jeté sur la scène la tirade à effet, le « mot qui porte », la réplique qui cingle. Protagoniste de l'école, il avait perfectionné la technique : son drame affecte cette structure décharnée, cette allure cursive et haletante qui pousse les actes les uns sur les autres et les précipite vers la catastrophe.

1871-1880.

Émile Augier (1), avec plus de mesure et de pondération, avait assuré la plénitude de la force et de l'autorité à la comédie de mœurs. La pièce qui restera probablement comme le type du genre, est celle qu'il écrivit avec Jules Sandeau (2): *le Gendre de M. Poirier*.

Sardou.

Victorien Sardou (3), moins vigoureux, mais plus fin et plus souple, est plus près de la tradition ; il garde la veine de Molière et de Regnard ; l'empire s'achève sur le succès de *la Famille Benoiton,* l'ère nouvelle s'ouvre par une satire hardie des mœurs parlementaires, *Rabagas*.

L'Homme-Femme (1872); *Recueil de Nouvelles : Thérèse, Histoires vraies*, etc... (1875); *Les Femmes qui tuent et les Femmes qui votent* (1880); *La Question du divorce* (1880); *Lettre à M. Naquet* (1882); *La Recherche de la paternité* (1883).

De 1878 à 1883, M. Alexandre Dumas a publié 3 volumes intitulés *Entr'actes*, reproduisant, outre la plupart des brochures ci-dessus, un certain nombre d'articles insérés dans divers périodiques.

(1) Émile Augier, né à Valence (Drôme) en 1820, membre de l'Académie française, mort en 1889.

(2) Jules Sandeau, né à Aubusson en 1811, membre de l'Académie française, mort en 1883.

(3) Victorien Sardou, né à Paris en 1831, membre de l'Académie française. Œuvres principales de 1870 à 1880 : *Patrie* (drame historique, 1869); *Fernande* (drame, 1870); *Le Roi Carotte* (opéra bouffe, musique d'Offenbach, 1872); *Rabagas* (comédie, 1er février 1872); *L'Oncle Sam* (comédie, 1873); *La Haine* (drame, avec musique d'Offenbach, 1874); *Ferréol* (drame, 1875); *Piccolino* (opéra-comique, avec musique d Ernest Guiraud, 1875); *Dora* (drame, 1877); *Les Bourgeois de Pont-d'Arcy* (comédie, 1878); *Daniel Rochat* (comédie, 1880); *Divorçons* (comédie, 1880).

1871-1880. Après la guerre, des œuvres retentissantes maintiennent le prestige de ces noms illustres. Alexandre Dumas donne à ses préoccupations morales et sociales je ne sais quelle teinte mystique, inattendue chez le confident de Marguerite Gautier, prototype de *l'Ami des femmes*. Il moralise, il prêche dans ses comédies et dans ses préfaces : la femme *(la Femme de Claude)* (1873) est la cause de nos défaites ; *l'Étrangère, la Princesse de Bagdad*, ont détruit la vieille société française. C'est « la guenon du pays de Nod », dit la pièce, et la préface ajoute : « Tue-la! » Alexandre Dumas prend à partie le code civil : il fait campagne sous la bannière de M. Naquet pour le rétablissement du divorce. Dans le boulevardier, les âges nouveaux voient un pontife. Peut-être, cependant, qu'il hésite à la fin : il s'arrête sur *la Route de Thèbes*.

Emile Augier. L'excès du système, la difficulté de la technique, le convenu des sujets et du dialogue fatiguent le public et bientôt les auteurs eux-mêmes. Émile Augier, vieilli, n'a que des demi-succès avec *Madame Caverlet* et avec *les Fourchambault*.

Le théâtre classique. Par un retour qui accompagne chez elle les émotions profondes, la France reprend goût aux lettres classiques. Deux acteurs sont des créateurs : Mounet-Sully et Sarah Bernhardt (1) restaurent, à la Comédie Française, sous la direction de M. Perrin (2), la tragédie racinienne et ramènent les foules au spectacle de *Britannicus*, d'*Andromaque* et de *Phèdre* (3). Ballande inaugure, non sans succès, ses matinées classiques. On

(1) MOUNET-SULLY, né à Bergerac (Dordogne) en 1841. — Rosine BERNARD, dite Sarah BERNHARDT, née à Paris en 1844.

(2) Émile PERRIN, né à Rouen en 1814, membre de l'Institut, mort en 1885.

(3) V. l'exquis volume de J.-J. WEISS, *Le Théâtre et les Mœurs* (1889, in-12).

croirait que Bornier (1) anime d'un souffle de vie la tragédie lyrique quand les malheurs de la patrie lui inspirent *la Fille de Roland.* 1871-1880.

Des écrivains plus humains, plus gracieux, moins tendus, conviennent mieux aux temps déjà rassérénés. Victorien Sardou ne retrouve pas le succès de *Patrie* dans *la Haine.* La génération tempérée de 1875 a le double dégoût de la déclamation et de la « blague ». Elle demande à la seconde manière de Meilhac et Halévy (2) et à l'émotion contenue de Gondinet (3) les nuances de *la Petite Marquise* et de *Froufrou,* de *la Maîtresse légitime.* Le succès de l'époque, c'est *le Monde où l'on s'ennuie :* le comique mesuré de Pailleron (4) fait pâmer un monde où l'on ne s'amuse guère; il y a du précieux dans cet écho lointain des *Précieuses;* ironie douce et grise comme le temps. La belle humeur de Labiche (5) a vieilli déjà. C'est encore Victorien Sardou qui dit le dernier mot, le mot pour rire, en lançant son spirituel : *Divorçons !*

Meilhac et Halévy.

Édouard Pailleron.

III

Le roman est à la fois la plus populaire et la plus éphémère des œuvres de l'esprit. Sa fantaisie distrait un instant les foules qui, bientôt oublieuses, acclament Le roman

(1) Vicomte Henri de Bornier, né à Lunel (Hérault) en 1828, membre de l'Académie française, mort en 1901.

(2) Henri Meilhac, né à Paris en 1832, membre de l'Académie française, mort en 1897. — Ludovic Halévy, né à Paris en 1834, membre de l'Académie française.

(3) Edmond Gondinet, né à Laurières (Haute-Vienne) en 1829, mort en 1888.

(4) Édouard Pailleron, né à Paris en 1834, membre de l'Académie française, mort en 1899.

(5) Eugène Labiche, né à Paris en 1815, membre de l'Académie française, mort en 1888.

1871-1880 avec le même entrain et la même conviction d'autres divertissements. Le roman exprime le moment et les modes de l'âme. Mais le roman vieilli sent la défroque : c'est la rançon de l'accueil enthousiaste qu'il reçut dans sa « fraîche nouvelleté ».

Alexandre Dumas avait amusé la génération des fils de la légende avec ses prodigieuses histoires; Balzac avait vitriolé les esprits en leur jetant à la face l'âcreté de la vie moderne ; George Sand avait ravi la jeunesse par l'éternel rêve de la passion amoureuse; Flaubert avait frappé en médaille le réalisme de Balzac; en le diminuant et en le resserrant il avait dégagé l'épique du minutieux.

A la fin du second empire, une nouvelle école était née. L'heure était triste (1). Dans la lassitude des systèmes avortés, dans l'appréhension des lendemains tragiques avec la haine de la compression intellectuelle, la jeunesse voulait elle ne savait quoi, mais autre chose. La Science emplissait alors le monde de l'éclat de ses découvertes. La littérature elle-même se tourna vers ce soleil levant. Il ne s'agissait plus seulement de contempler et de décrire la vie, il fallait la connaître dans ses origines, dans ses fins, et l'expliquer. Les œuvres de la science, ses résultats féconds avaient leur grandeur, leur poésie. L'histoire de l'homme n'était qu'un incident de l'histoire du monde. Les mêmes lois naturelles commandent au monde et à l'homme.

Triomphe de la Science.

(1) Le livre de cette période, c'est *l'Éducation sentimentale.* — V. l'étude de George Sand, dans *Questions d'art et de littérature :* « Épris de ces vues d'ensemble qui avaient si fortement éclairé l'histoire de Salammbô, Flaubert a exprimé cette fois l'état général qui marque les heures de transition sociale. Entre ce qui est épuisé et ce qui n'est pas encore développé, il y a un mal inconnu qui pèse de diverses manières sur toutes les existences. C'est la fin de l'aspiration au romantique de 1840 se brisant aux réalités bourgeoises, aux sourires de la spéculation, aux facilités menteuses de la vie terre à terre. »

La poésie, c'est la plainte de l'univers en souffrance du *devenir*. Le moindre incident de ce labeur doit être illustré, glorifié. Chaque existence est en fonction de l'universel effort.

La philosophie allemande avait fondé le culte de l'humanité; Auguste Comte avait dicté la religion du positif; Balzac avait observé déjà que l'histoire de l'homme n'est qu'une histoire naturelle; Renan, dès 1848, écrivait l'*Avenir de la Science;* toute l'œuvre de Taine avait cette même portée; Flaubert s'écriait, dès 1860: « L'histoire! — l'histoire et l'histoire naturelle, voilà les deux muses de l'âge moderne(1). » On invoquait, par surcroît, l'autorité de Claude Bernard. Voilà tout le *naturalisme*(2).

(1) *Correspondance* (t. III, p. 270).

(2) Quand on vient aux définitions, tout est difficile. Pourtant aucune école ne s'est plus définie que l'école naturaliste. Il y a, au moins, neuf volumes de M. Zola sur la question : Le *Roman expérimental*, 1880; *Les Romanciers naturalistes,* 1881; *Le Naturalisme au théâtre,* 1881; *Mes Haines*, 1866 et 1879; *Nos Auteurs dramatiques*, 1881; *Une Campagne*, 1882; *Une nouvelle Campagne*, 1896; *Documents littéraires*, 1881. Il hésite entre les deux formules: «roman expérimental» ou «roman naturaliste». Mais c'est bien celle-ci qui finit par l'emporter. Pour le roman « expérimental », voici une phrase qui en résume beaucoup d'autres : « Nous sommes des déterministes qui, expérimentalement, cherchent à déterminer les conditions des phénomènes sans jamais sortir, dans notre investigation, des lois de la nature ;... nous dégageons le déterminisme des phénomènes humains et sociaux, pour qu'on puisse un jour dominer et diriger ces phénomènes. En un mot, nous travaillons, avec tout le siècle, à la grande œuvre qui est la conquête de la nature, la puissance de l'homme décuplée ! » *Le Roman expérimental* (pp. 28-29). — Quant au «naturalisme», voici une autre définition entre mille : « Le naturalisme, c'est le retour à la nature, c'est cette opération que les savants ont faite le jour où ils se sont avisés de partir de l'étude du corps et des phénomènes et de se baser sur l'expérience, de procéder par l'analyse. Le naturalisme dans les lettres, c'est également le retour à la nature et à l'homme, l'observation directe, l'anatomie exacte, l'acceptation et la peinture de ce qui est. » (p. 115). — Remarquez comme la langue est faible et molle. Que dirait Flaubert ? — On a beaucoup écrit d'autre part, sur ces formules déjà si démodées ! V. surtout le livre de M. F. Brunetière, *Le Roman naturaliste*, 1883, in-12.

1871-1880

Le naturalisme.

Les frères de Goncourt (1) sont les précurseurs. Par réaction contre les romans de keepsake et la littérature de salon, suivant Henri Monnier et Champfleury (2), ils choisissent leurs sujets dans la vie du peuple; ils racontent, pour un public blasé, les aventures de Jupillon et ouvrent la voie à ce « canaille littéraire » que le survivant d'entre eux désavouera si hautement, en 1879, dans la préface des *Frères Zemganno* (3).

(1) Edmond Huot de Goncourt, né à Nancy en 1822, mort en 1896. — Jules Huot de Goncourt, son frère, né à Paris en 1830, mort en 1870.

(2) Henri Monnier, né à Paris en 1799, mort en 1876. — Jules Fleury, dit Champfleury, né à Laon en 1821, mort en 1889.

(3) On ferait un curieux recueil des « désaveux » qui s'abattirent sur l'école, à partir de l'année 1875. La plupart des « précurseurs » intervinrent. J. de Goncourt désavoue : « Cette préface a pour but de dire aux jeunes que le succès du réalisme est là (dans la peinture des hautes classes de la société), seulement là, et non plus dans le *canaille littéraire épuisé à l'heure qu'il est par leurs devanciers.* » Zola, pris au piège des éloges qu'il a prodigués aux Goncourt, proteste : « Je ne comprends pas cette expression, je ne l'accepte pas pour mon compte. » *Roman expérimental* (p. 269).

A. Dumas fils désavoue dans la préface de *l'Étrangère* (1879).

Flaubert désavoue : V. toute la lettre à George Sand dans *Correspondance* (t. IV, p. 220) : « Je recherche, par-dessus tout, la beauté dont mes compagnons sont médiocrement en quête, etc. »

Taine désavoue : « Probablement, avant la fin du siècle, M. Homais, M. Joseph Prud'homme, seront les rois incontestés et absolus de notre pays. C'est pourquoi notre ami de Goncourt a très bien fait de nous montrer Jupillon et son successeur, le peintre d'enseignes. Reste à savoir si ces personnages, si importants dans la science, doivent et peuvent occuper la même place dans l'art. Je ne le crois pas. Vous me dites que vous avez lu ma *Philosophie de l'art;* permettez-moi de vous prier de relire l'*Idéal dans l'art*... A mon sens, l'art et la science sont deux ordres différents ; quand, par les procédés du roman, vous créez un personnage, c'est un personnage composé, inventé, ce n'est jamais le personnage réel, existant, le vrai document scientifique ; comme document scientifique, le vôtre n'a qu'une valeur douteuse et secondaire... » — Voir tout le morceau. *Lettre à M. Francis Poictevin,* 4 octobre 1883, dans Giraud, *Essai sur Taine* (p. 268).

Enfin, Claude Bernard désavoue ! Dans l'*Introduction à la médecine expérimentale,* il écrit : « Pour les arts et les lettres, la personnalité domine tout. Il s'agit là d'une création spontanée de l'esprit, et cela

Initiateurs de « l'écriture artiste », qui n'était avant eux que le style tourmenté, ils s'épuisent à découper des figures étranges en silhouettes plates et pénibles : il ne leur manque que le génie. Leur japonisme étroit et contourné ne dépasse pas le bibelot.

1871-1880.

Edmond et Jules de Goncourt.

Le véritable maître de l'école, c'est Émile Zola (1). Celui-ci voit large et frappe fort.

Foin des nuances. Il prétend se placer exactement au point d'intersection des lettres et de la science. Le roman, tel qu'il le conçoit, tel qu'il l'annonce du moins, est toute la littérature et, peu s'en faut, toute la science. A lui aboutit l'effort intellectuel du siècle. Claude Bernard est le dieu, Émile Zola le prophète. On n'écrira plus que des romans, parce que le *roman expérimental* — « tranche de vie » et « document humain » — dira le dernier mot sur la nature, sur l'individu et sur la société. Le naturalisme est une philosophie, une esthétique, une politique : « L'empire du monde va être à la nation qui aura l'observation la plus nette et l'analyse la plus puissante. »

L'empire du monde!... Ce grossissement d'un procédé et d'une individualité n'aura jamais été dépassé!

Émile Zola.

Gros, grossissant, grossier, c'est le génie d'Émile Zola. Fils de la côte ligurienne, ayant, dans la voix, le roulement sonore des écrivains annexés de la décadence romaine, les Sénèque, les Lucain, les Claudien, ce héros étrange, où il y a de l'Hercule et du

n'a plus rien de commun avec la consultation des phénomènes naturels dans lesquels notre esprit ne doit rien créer... »

Naturellement, Zola se récrie; il n'accepte pas. V. *Roman expérimental* (p. 48). — Cependant, comme il en viendra lui-même à définir le roman, « une tranche de vie *vue à travers un tempérament* », il faut bien qu'il renonce à sa prétention scientifique; car la science n'a rien à faire avec le « tempérament » de l'expérimentateur.

(1) Émile Zola, né à Paris en 1840, mort en 1902.

1871-1880. Gaudissart, ébranle le monde pour y faire sa place d'abord et pour y placer ensuite ses « grands tirages » (1). Dès 1867, il avait publié *Thérèse Raquin ;* en 1870, il commence les *Rougon-Macquart* qu'il intitule : *Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second empire.* Il part un peu tôt ; son sujet vieillira vite et, à la fin, sentira le suranné et le ranci.

Mais rien n'arrête sa production obstinée ; on dirait que la guerre ne l'a pas touché. Il continue. *La Curée* (1874), *le Ventre de Paris* (1874), *l'Assommoir* (1878), *Nana* (1880), telles sont les œuvres notoires de cette période.

Zola appartient au passé par ce qui reste en lui de pessimisme convenu et de grandiloquence romantique ; mais il appartient à l'avenir par le culte de la nature et par la divination du rôle des foules. Il rompt franchement avec la littérature de salon et fait la nique aux mijaurées de boudoir. Il impose son œuvre par l'énormité, par le scandale qu'elle soulève, par les émotions nouvelles qu'elle répand, par les spectacles animés qu'elle déroule. Le grouillement de la vie, et surtout de la vie urbaine, pullule en elle. On n'avait jamais songé à dépeindre en termes aussi enflés la banalité de

(1) V. le passage du *Journal des Goncourt* (t. V, p. 174) : « Voici Zola avec un visage tout à coup assombri, qui entame le chapitre de ses misères. C'est curieux comme les expansions du jeune romancier versent de suite en des paroles mélancoliques. Zola a commencé un tableau des plus noirs de sa jeunesse, des amertumes de sa vie de tous les jours, des injures qui lui sont adressées, de la suspicion où on le tient, de l'espèce de quarantaine faite autour de ses œuvres... Zola continue à gémir, et, comme on lui dit qu'il n'a pas à se plaindre, qu'il a fait un assez beau chemin pour un homme n'ayant pas encore ses trente-cinq ans : — « Eh bien ! voulez-vous que je vous parle là, » du fond du cœur, s'exclame Zola, vous me regarderez comme un » enfant ; mais tant pis.. ; Je ne serai jamais décoré, je ne serai jamais » de l'Académie, je n'aurai jamais une de ces distinctions qui affir- » ment mon talent. Près du public, je serai toujours un paria. » Et il le répète quatre ou cinq fois : « un paria. »

la vie courante, et cette enflure même y met une sorte de poésie frénétique. Car ce théoricien du « roman expérimental » est surtout un évocateur, un poète, un épique. Il manie les foules et les donne pour cortège à ses piètres héros; elles emplissent de leur tumulte ses histoires un peu minces. Les passions basses, les folies obscures, les désordres, les déchéances, défilent et répètent, en un rythme monotone, qui va jusqu'à l'obsession, leurs tristes litanies. Voici le cabaret, le lupanar, l'hôpital, la morgue. Son art, comme celui d'un Jordaens, s'exalte à la peinture des crudités violentes, des riches et puissantes carnations, des kermesses à poitrine débraillée et à braguette déboutonnée; de quel pinceau amoureux il déshabille Nana et retrousse la Mouquette! L'avenir ne le lira guère, mais il retiendra son nom. Célèbre à la fois par sa vigueur et par son erreur, il apparaîtra, dans la décadence du romantisme qu'il achève, comme un Pétrone sombre et démesuré.

Alphonse Daudet.

Appartient-il bien à l'école naturaliste ce délicat et subtil Alphonse Daudet (1), qui, s'il n'eût vécu dans la terreur de son bruyant compagnon d'armes, se fût réclamé plutôt des vieux conteurs français, de La Fontaine et même de Florian? Il est du Midi aussi, mais du Midi souriant, diseur d'aubades et de romances. Impressionnable et vibrant, mesuré et fin (2), au fond, c'est un classique; il a l'imagination vive mais courte, le goût sûr et vigilant, la psychologie aiguë et pénétrante. Il ne se rattache guère à l'école que par le

(1) Alphonse Daudet, né en 1840 à Nîmes, mort en 1897.

(2) Voir, dans le volume de Léon Daudet, *Alphonse Daudet*, le chapitre IV, Nord et Midi: « Vive le bon sens latin! que de fois cette phrase n'est-elle pas venue clore une discussion et résumer de longues théories! » (p. 154).

1871-1880. procédé de la « notation », dont il fait grand étalage (1). Mais ses romans du monde et du grand monde n'ont pas d'autre prétention que d'amuser et d'intéresser. Il est surtout lui-même, maître de son prudent génie et assuré de sa gloire, quand il narre, en souriant, l'histoire du *Petit Chose*, les *Contes de mon moulin* et les sublimes galéjades de *Tartarin de Tarascon*.

Ce bon sens, cette mesure, cette grâce toute latine et classique, c'est le génie de la race qui, en dépit de la défaite, résiste et s'affirme.

Il inspire les écrivains de cette autre renaissance, la renaissance provinciale, les narrateurs de la vie locale qui, suivant le sillon ouvert par Mistral (2), puisent dans le sol paternel : c'est Ferdinand Fabre, Émile Pouvillon, Léon Cladel, André Theuriet dont la sincérité naturelle et fraîche fait un retour de tendresse et d'émotion vers les horizons délicats de la vieille France (3).

Il inspire les écrivains de la patrie aimée (4) : Déroulède, Manuel, Laprade, Émile Bergerat (5), Bornier.

(1) Ce sont les fameux « petits cahiers », dont des extraits ont été publiés : *Notes sur la vie*, 1899, in-12.

(2) Frédéric Mistral, né en 1830, à Maillane (Bouches-du-Rhône).

(3) Ferdinand Fabre, né en 1830 à Bédarieux (Hérault), mort en 1898. — Émile Pouvillon, né en 1840 à Montauban (Tarn-et-Garonne). — Léon Cladel, né en 1835 à Montauban, mort en 1892. — André Theuriet, né en 1834 à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise), membre de l'Académie française.

(4) Il faut rappeler les poèmes ou les livres que la guerre inspira aux plus illustres : Victor Hugo : *l'Année terrible ;* — Théophile Gautier : *Tableaux du siège ;* — Sully Prudhomme : *Impressions de guerre ;* — Théodore de Banville : *Idylles prussiennes ;* — Déroulède : *Chants du Soldat ;* — Manuel : *Poèmes populaires, Pendant la guerre ;* — de Laprade : *Poèmes civiques.*

(5) Paul Déroulède, né en 1846 à Paris. — Eugène Manuel, né en 1823 à Paris, mort en 1901. — Victor Richard de Laprade, né en 1812 à Montbrison (Loire), membre de l'Académie française, mort en 1883. — Émile Bergerat, né en 1845 à Paris.

1871-1880.

Fustel de Coulanges.

Il inspire surtout cet historien si parfaitement pondéré, Fustel de Coulanges (1), qui, par une sorte de prescience, avait écrit *la Cité Antique* (1864) et qui, aussitôt la guerre achevée, s'applique, par un sentiment haut et pur, à cet autre chef-d'œuvre, l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, dont le premier volume paraît en 1874 ; œuvre admirable par la science, par la tenue, par la lumière, qu'une critique mesquine déchira et interrompit si cruellement.

Les poètes.

C'est ce même génie national et autochtone qui, sur la vieille souche poétique française, fit croître un surgeon verdoyant. Les poètes, une fois encore, sont des prophètes : de leur foi renaît l'espérance.

Zola ne les prisait guère : « Joueurs de flûte, » disait-il. Du haut de ses fameux « cent mille », il se croyait sûr de la postérité (2).

Vénérateurs du nom et de l'œuvre de Victor Hugo, disciples pieux du maître, les poètes lui empruntent sa langue et sa technique. Mais déjà leur inspiration est autre. Théophile Gautier, avec un art consommé, une tenue ferme et consciente, avait levé l'étendard d'une déférente rébellion. Il est le premier des grands païens. Par lui, les divinités de l'Olympe sont restaurées au ciel et sur la terre.

Théodore de Banville (3) chante les amours voluptueuses et les chairs nacrées ; il dit, en rimes merveilleuses, la fantaisie burlesque de la vie moderne ;

(1) Numa-Denis FUSTEL DE COULANGES né en 1830 à Paris, membre de l'Institut, mort en 1889. — Dans un volume ultérieur, une étude spéciale sera consacrée à la littérature historique et aux sciences auxiliaires de l'histoire.

(2) Voir dans les *Documents littéraires* (articles sur Victor Hugo, Alfred de Musset, Théophile Gautier) l'appréciation portée sur la poésie française et le lyrisme contemporain par É. ZOLA.

(3) Théodore FAULLAIN DE BANVILLE, né en 1823 à Paris, mort en 1891.

1871-1880. c'est le Théocrite du boulevard; il élève son autel à Vénus dans le jardin du Luxembourg.

Leconte de Lisle. Le nouveau maître, c'est Leconte de Lisle (1). Sévère, inquisiteur de la forme, évocateur de tous les paganismes contre l'Église, il promène sa pensée par l'univers, en quête de gloires passées ou lointaines, comme pour obscurcir le ciel catholique des images des dieux qu'il relève. Il est en garde contre lui-même et contre son temps. Sa haine, c'est le banal, le convenu, le vulgaire. Le beau, c'est l'excellent, seul vrai puisque seul parfait. Quant au poète, il n'est qu'un accident méprisable si son âme est autre chose que le miroir de l'éternelle beauté.

Ce maître impavide dira ce qu'il sait et ce qu'il voit; jamais ce qu'il sent et ce qu'il souffre. Son œuvre est une onde pure et froide: la vie n'y laisse que l'étrange impression d'un reflet.

Après la guerre, il reçoit dans son appartement du boulevard des Invalides la jeunesse que son monocle hypnotise; il surveille jalousement la netteté de la langue et la noblesse de l'inspiration. Il n'est pas indulgent; une douleur cuisante l'a blessé. Il traduit et commente les poètes antiques; il nomme les dieux par leurs noms vénérables. Son art impeccable déchaîne, parmi la banalité moderne, la vengeance incomprise des *Erinnyes*.

Baudelaire (2) est mort en 1867. Son imagination est romantique, mais sa forme éclatante et pleine est toute classique; il séduit, il inquiète, il charme. Son étrange génie projettera sur les âges nouveaux de longs envoûtements.

(1) Charles-Marie Leconte de Lisle, né en 1818 à Saint-Paul (Ile Bourbon), membre de l'Académie française, mort en 1894.

(2) Charles Baudelaire, né en 1821 à Paris, mort en 1867.

1871-1880.

Voici maintenant les maîtres du *Parnasse contemporain* (1). Ce nom est un programme : « Nous avions, dit l'un d'eux, la haine du débraillé poétique et la chimère de la beauté parfaite. » Telles sont les préoccupations constantes de cette école tant raillée : la propriété et la justesse de l'expression, la loyauté du sentiment, la pureté de la langue, la variété et la souplesse du rythme, le je ne sais quoi de musical, d'exquis et de rare qui ajoute une grâce à la beauté.

Le parnasse contemporain.

Sully Prudhomme (2), âme virginale et troublée, qui met la mathématique dans le rythme et la précision scientifique dans l'étude des plus fines nuances de l'âme, est la conscience délicate d'une époque bourrelée d'incertitude, de regrets et de remords. Les rêves fugitifs, les espoirs déçus, l'accablement des fatalités, l'impuissance des volontés, des désirs et des efforts, font sa strophe courte, haletante, compacte. Elle serait parfois obscure, inachevée et contrainte, si la lueur transparente de l'âme ne la rendait si douce.

Sully Prudhomme.

François Coppée (3), dont la muse se nomme bonté, doux et tendre, attentif aux petits et aux humbles, ému d'un coin de faubourg, d'un geste de bonne vieille, d'un dévouement anonyme ou d'une larme muette :

François Coppée.

(1) Il faut relire les deux volumes de M. F. Brunetière : *L'Évolution de la poésie lyrique en France au XIXe siècle* (2 vol. in-12, 1894) ; le *Rapport sur le progrès des lettres, rédigé à l'occasion de l'Exposition de 1867* (1868) de Théophile Gautier; puis, la *Légende du Parnasse contemporain* de M. Catulle Mendès (Bruxelles, 1884) et, surtout, du même Catulle Mendès, le *Rapport sur le mouvement poétique Français de 1867 à 1900*. Collection des rapports pour l'Exposition de 1900 (Imprimerie nationale, 1902, grand in-8°), qui est une encyclopédie de la poésie française pendant un demi-siècle. — Je signalerai aussi les études « vécues » de M. Roujon, qui ont paru dans le *Temps* de 1904.

(2) Sully Prudhomme, né en 1839 à Paris, membre de l'Académie française.

(3) François Coppée, né en 1842 à Paris, membre de l'Académie française.

1871-1880. « charitable visiteur des chaumières au bord du champ, des cahutes au bord de l'eau, des mansardes au bord du ciel [1] », ayant pour ceux qui sont simples comme lui des histoires naïves et vraies, ayant aussi pour eux des légendes et de grands drames romanesques où passent des rois environnés de majesté, des paladins tout empanachés d'héroïsme, des poètes tout vibrants de chansons.

Il faut nommer maintenant deux poètes dont les œuvres et la renommée furent un peu plus tardives, mais dont l'inspiration puise aux sources du « Parnasse », Jose-Maria de Heredia et Verlaine [2] : tous deux artistes sincères, naturels, ingénus, tous deux exemplaires, l'un par son impeccable plastique, l'autre par sa troublante et musicale imprécision. Jose-Maria de Heredia achève l'évolution poétique et littéraire du siècle ; il est historien, peintre, sculpteur. Sa langue est sans défaut, son émotion intense, son tact exquis, son jugement judicieux. L'histoire emplit sa courte épopée ; la vie respire dans le dessin achevé de ses admirables raccourcis ; toute la poésie française, de Corneille à La Fontaine, de Victor Hugo à Leconte de Lisle, retentit dans la puissante phrase-motif du sonnet. Ses courts poèmes sont peut-être, de tout ce que laissera notre temps, ce qui est le plus assuré de vivre ; les enfants les sauront par cœur. Son unique recueil, les *Trophées*, où resplendissent la gloire et la beauté latines, est comme la table des matières fulgurante du beau livre que fut la poésie française au XIXe siècle.

J.-M de Heredia.

Verlaine. Verlaine essaie dans une charmante inconscience,

(1) Catulle MENDÈS, *Rapport sur le mouvement poétique français.*

(2) Jose-Maria DE HEREDIA, né en 1842 à la Fortuna-Cafeyere (Cuba), membre de l'Académie française. — Paul VERLAINE, né en 1844 à Metz, mort en 1896.

la première chanson des âges futurs. Il remonte aux origines, et il est un précurseur. Comme Villon, il dirait la ballade de *La bonne Lorraine* ou celle de la *Belle qui fut Heaulmière*. Comme La Fontaine, il apprendrait, pour le parler aux enfants, le langage des bêtes. Il puise dans le trésor des dits populaires. Fine oreille, il est aux écoutes de la brise qui passe et de l'herbe qui pousse. Ses joies, ses gaietés, ses folies, ses misères, ses abandons, ses larmes, ses repentirs, sont humains et *peuple ;* le moins littéraire des hommes et le plus averti des écrivains; si naïf à la fois et si malin, chanteur des rues dont la voix pure et grêle répète les vieux airs doux au cœur et module l'étrange musique des rythmes inentendus.

Tant d'autres poètes vibrants ou exquis seraient grands dans une époque moins grande : l'apollinien Catulle Mendès, l'éclatant Armand Silvestre, et ce maître délicat et délicieux dont l'âme se plaint, « lèvres closes, » Léon Dierx; André Theuriet, poète de la campagne française et sylvain du Bois-Joli, le paysagiste André Lemoyne, le philosophe André Lefèvre, Stéphane Mallarmé, mystérieux aïeul du symbolisme. Alphonse Daudet fut poète, Maupassant fut poète, Bourget fut poète, Jules Lemaître fut poète (1).

Mais ce sont déjà les noms de l'avenir.

Combien d'autres encore, prosateurs ou poètes : Villiers de l'Isle Adam, Fromentin, dont le nom vivra,

(1) Catulle Mendès, né en 1843 à Bordeaux. — Armand Silvestre, né en 1838 à Paris, mort en 1901. — Léon Dierx, né en 1838 à l'île de la Réunion. — André Lemoyne, né en 1822 à Saint-Jean-d'Angély (Charente). — André Lefèvre, né en 1834 à Provins (Seine-et Marne), mort en 1904. — Stéphane Mallarmé, né en 1842 à Paris, mort en 1898. — Guy de Maupassant, né en 1850 au château de Miromesnil (Seine-Inférieure), mort en 1893. — Paul Bourget, né en 1852 à Amiens, membre de l'Académie française. — Jules Lemaitre, né en 1853 à Vennecy (Loiret), membre de l'Académie française.

1871-1880. n'eût-il laissé que *Dominique;* Jules Vallès; Cherbuliez et Amiel, qui continuent la veine française si abondante, fille des fraîches Alpes helvétiques; enfin cet étonnant gentilhomme de lettres, dernier tenant du romantisme, paradoxal et tonitruant écrivain des *Diaboliques,* du *Prêtre marié,* de *l'Ensorcelée,* fécond et sagace critique des *Œuvres et des Hommes du XIXe siècle,* Jules Barbey d'Aurevilly (1)!

IV

La littérature de reconstitution.

La littérature se multiplie et se projette en quelque sorte hors d'elle-même, selon les besoins du temps. Une vaste entreprise de réparation et de réformes occupe d'excellents et laborieux ouvriers. Comme dans une fourmilière après un désastre, chacun est à l'œuvre et apporte son idée, son initiative, sa compétence. C'est Renan (2), c'est Edgar Quinet (3), c'est Taine (4), c'est Mgr Dupanloup (5), c'est George Sand (6), c'est Athanase Coquerel (7), c'est le marquis d'Audif-

(1) Comte Auguste DE VILLIERS DE L'ISLE ADAM, né en 1838 à Saint-Brieuc, mort en 1889. — Eugène FROMENTIN, né en 1820 à La Rochelle, mort en 1876. — Jules VALLÈS, né en 1833 au Puy (Haute-Loire), mort en 1885. — Victor CHERBULIEZ, né en 1829 à Genève, membre de l'Académie française, mort en 1899. — Frédéric AMIEL, né en 1821 à Genève, mort en 1881. — Jules BARBEY D'AUREVILLY, né en 1808 à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), mort en 1889.

(2) *La Réforme intellectuelle et morale.* — (3) *L'Esprit nouveau,* Edgar QUINET, né à Bourg (Ain) en 1803, mort en 1875. — (4) *Le Suffrage universel* et *Notes sur l'Angleterre.*—(5) *La France studieuse, Le Mariage chrétien.* Mgr Félix DUPANLOUP, membre de l'Académie française, né à Saint-Félix (Savoie) en 1802, mort en 1878. — (6) *Questions politiques et sociales.* — (7) *La Religion de Jésus.* Athanase COQUEREL, né à Amsterdam en 1820, mort en 1875.

fret ([1]), c'est Le Play ([2]), c'est Émile de Girardin (3), c'est Maxime du Camp (4), c'est Gabriel Charmes (5), c'est Dupont-White (6), c'est Laboulaye (7), c'est de Laveleye (8), c'est Schérer (9), c'est Montégut, c'est Anatole et c'est Paul Leroy-Beaulieu ([10]), c'est Émile Boutmy, l'un des plus hauts et des plus intenses parmi les rares esprits capables d'aborder la psychologie des peuples ([11]); c'est Edmond About ([12]), c'est Francisque Sarcey ([13]), c'est J.-J. Weiss, écrivain exquis dont l'activité se disperse avec une fermeté et une grâce égales sur tant de sujets ([14]); c'est Jules Claretie ([15]), c'est de Mazade ([16]), c'est Vacherot ([17]), c'est encore Cherbuliez qui signe du pseudonyme de Valbert les chroniques de la *Revue des Deux Mondes*. 1871-1880.

(1) *La Libération de la propriété.* Marquis Gaston d'Audiffret, membre de l'Institut, né à Paris en 1787, mort en 1878. — (2) *Organisation du travail*; les nouvelles éditions de *la Réforme sociale, l'Organisation de la famille, la Réforme en Europe* et *le Salut de la France.* Frédéric Le Play, né au Havre en 1806, mort en 1882. — (3) *L'Homme et la Femme, Lettres d'un logicien, Grandeur et décadence de la France.* Émile de Girardin, né à Paris en 1806, mort en 1888. — (4) *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie.* Maxime Du Camp, né à Paris en 1822, membre de l'Académie française, mort en 1894. — (5) *Nos fautes, Lettres de province.* Gabriel Charmes, né à Aurillac en 1850, mort en 1886. — (6) *La République conservatrice. La Centralisation.* Charles Brook Dupont-White, né à Rouen en 1807, mort en 1878. — (7) *Questions constitutionnelles, l'Allemagne et les pays slaves.* Édouard Laboulaye, né à Paris en 1811, membre de l'Institut, mort en 1883 — (8) *Des causes actuelles de guerre en Europe.* Émile de Laveleye, né à Bruges en 1822, mort en 1892. — (9) Edmond Schérer, né à Paris en 1815, mort en 1889. — (10) Anatole Leroy-Beaulieu, né à Lisieux en 1842, membre de l'Institut. — Paul Leroy-Beaulieu, son frère, né à Saumur en 1843, membre de l'Institut.— (11) Émile Boutmy, né à Paris en 1835, membre de l'Institut. — (12) Edmond About, né à Dieuze (Lorraine) en 1828, membre de l'Académie française, mort en 1885. — (13) Francisque Sarcey, né à Dourdan (Seine-et-Oise) en 1828, mort en 1899. — (14) J.-J. Weiss, né à Bayonne en 1828, mort en 1891. — (15) *La guerre nationale, Histoire de la Révolution de 1870-1871.* Jules Claretie, né à Limoges en 1840, membre de l'Académie française. — (16) Charles de Mazade, né en 1820 à Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne), membre de l'Académie française, mort en 1893. — (17) Etienne Vacherot, né à Langres, en 1809, membre de l'Institut, mort en 1897.

1871-1880.

La littérature militaire.

La littérature née de la guerre et qui s'applique à la reconstitution de nos forces militaires est, à elle seule, considérable ; elle est utile ; comment ne pas mentionner les livres des Vinoy, des Chanzy, des Faidherbe, les polémiques suscitées par le procès Bazaine, les travaux des Chareton, des Séré de Rivière, du duc d'Aumale, du duc d'Audiffret-Pasquier ?

La littérature d'enseignement.

Il y a aussi une littérature didactique, une littérature d'éducation et d'enseignement qui défend l'autre boulevard, celui de l'intelligence française.

Les méthodes sont jugées et renouvelées, Jules Simon (1), Gréard (2), Michel Bréal (3), Dumont (4), Bersot (5), Frary (6), s'y emploient. Victor Duruy (7) avait pris une initiative féconde en fondant, avant la guerre, l'École des Hautes-Études. Les traditions de la critique et de l'érudition se sont maintenues au Collège de France et à l'École des Chartes ; cependant, Quicherat (8), Tournier (9), Gaston Paris (10), Anatole de Montaiglon (11), Paul Meyer (12), Léon Rénier (13), Desjardins (14), Rayet (15), Bergaigne (16), Arsène et

(1) Jules-François-Simon Suisse, dit Jules Simon, né à Lorient en 1814, membre de l'Académie française, mort en 1896. — (2) Octave Gréard, né à Vire (Calvados) en 1828, membre de l'Académie française, mort en 1903. — (3) Michel Bréal, né à Landau (Bavière-Rhénane) en 1832, membre de l'Institut. — (4) Albert Dumont, né à Say-sur-Saône (Haute-Saône) en 1842, membre de l'Institut, mort en 1884. — (5) Ernest Bersot, né à Surgères (Charente-Inférieure) en 1816, membre de l'Institut, mort en 1880. — (6) Raoul Frary, né au Plessis-Bouchard en 1840, mort en 1892. — (7) Victor Duruy, né à Paris en 1811, membre de l'Académie française, mort en 1894. — (8) Jules Quicherat, né à Paris en 1814, mort en 1884. — (9) Édouard Tournier, né à Besançon en 1831, mort en 1899. — (10) Gaston Paris né à Avenay (Marne) en 1839, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort en 1903. — (11) Anatole de Montaiglon, né en 1824 à Paris, mort en 1895. — (12) Paul Meyer, né à Paris en 1840, membre de l'Institut. — (13) Léon Rénier, né à Charleville (Ardennes) en 1809, membre de l'Institut, mort en 1885. — (14) Ernest Desjardins, né à Noisy-sur-Oise en 1823, membre de l'Institut, mort en 1886. — (15) Olivier Rayet, né au Cairou (Lot) en 1848, mort en 1887. — (16) Abel Bergaigne, né à Vimy (Pas-de-Calais) en 1833, membre de l'Institut, mort en 1888

James Darmesteter (1), Gabriel Monod (2), Arthur Giry (3), Charles Graux (4), attirent autour de leurs chaires un public plus assidu et plus studieux. 1871-1880

A la Sorbonne, les professeurs reprennent, dans un esprit pratique et moderne, les problèmes de l'histoire et de la philosophie : Gaston Boissier (5), Saint-Marc Girardin (6), Saint-René Taillandier (7), Martha (8), Caro (9), Havet (10), Mézières (11), exercent sur les lettres et sur l'enseignement une haute influence (12).

(1) Arsène Darmesteter, né à Château-Salins (Meurthe) en 1846, mort en 1888; James Darmesteter, son frère, né à Château-Salins (Meurthe) en 1849, mort en 1894. — (2) Gabriel Monod, né au Havre en 1844, membre de l'Institut. — (3) Arthur Giry, né à Trévoux (Ain) en 1848, mort en 1899. — Charles Graux, né à Vervins (Aisne) en 1852, mort en 1882.

(5) Gaston Boissier, né à Nîmes en 1823, secrétaire perpétuel de l'Académie française, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — (6) Saint-Marc-Girardin, né à Paris en 1801, membre de l'Académie française, mort en 1873. — (7) René Taillandier, dit Saint-René-Taillandier, né à Paris en 1817, membre de l'Académie française, mort en 1879. — (8) Constant Martha, né à Strasbourg en 1820, membre de l'Institut, mort en 1895. — (9) Elme Caro, né à Poitiers en 1826, membre de l'Académie française, mort en 1887. — (10) Ernest Havet, né à Paris en 1813, membre de l'Institut, mort en 1890. — (11) Alfred Mézières, né à Rehon (Moselle) en 1826, membre de l'Académie française.

(12) La plupart des cours en Sorbonne et au Collège de France se rouvrent, après la guerre, avec une visible préoccupation patriotique. M. Lenient traite de *L'Épopée nationale en France;* M. Janet, de la *Philosophie politique;* M. Ch. Levêque, des *Théories politiques des Grecs;* M. Egger, de la *Philosophie politique de Thucydide.* Celui-ci dit, en commençant son cours : « Ignorer le genre humain (selon le mot de Bossuet) est le grand mal de notre temps, c'est surtout celui de tant de milliers d'hommes que nos institutions appellent à prendre part aux affaires publiques... » — M. Philarète Chasles traite de la *Formation des caractères chez les peuples libres.* M. Caro parle des *Réformes morales* (représentant des idées moyennes, il dit : « Le plus pressé est de reconstituer le *sérieux* dans les mœurs et dans les idées ») ; le même Caro expose les *Principes et les éléments de la morale sociale.* La tendance est remarquablement patriotique et morale, mais indépendante, sinon agnostique. M. Martha traite des *Derniers philosophes du Paganisme;* il développe dans ses cours sur *Sénèque* et *saint Paul*, l'idée que la morale était constituée quand le christianisme est survenu. — M. Havet expose la *Morale sociale et religieuse dans Epictète*, et bientôt il étudie : *Un empereur philosophe : Marc-Aurèle.*

1871-1880.

L'école des Sciences politiques.

Une création inspirée peut-être du premier essai tenté par Hippolyte Carnot (1), en 1848, se propose de préparer, parmi les classes moyennes, le personnel politique : c'est l'École des Sciences Politiques due à l'initiative de M. Boutmy et de M. Vinet. La conception en fut minutieusement élaborée (2). Taine s'y intéressa passionnément. Il écrivait, le 29 novembre 1871 : « Non seulement les affaires reprennent, mais il y a un vif réveil de l'esprit public, du sentiment national. Beaucoup de gens se reprennent de goût pour la politique; ils ont de la bonne volonté et donnent de l'argent. Nous sommes en train de fonder à Paris, par souscriptions privées, une école libre pour l'enseignement des sciences politiques. Je vois quantité de personnes qui sentent que leur devoir et leur intérêt sont de ce côté (3). » Il prononça le discours d'ouverture de l'École, le 13 janvier 1872 (4).

Des travailleurs admirables élèvent des monuments où se retrouvent les élégantes lignes et les proportions des grandes œuvres françaises. Littré (5) fait, pour la première fois, dans son *Dictionnaire*, l'inventaire complet de la langue; Henri Martin (6) termine son *Histoire de France* et écrit son *Histoire populaire*. Élisée Reclus (7) commence sa *Géographie universelle ;*

(1) Hippolyte Carnot, né à Saint-Omer en 1801, mort en 1888.

(2) V. Projet d'une faculté libre des Sciences politiques, *Revue politique et littéraire*, août 1871 (pp. 213 et 368) : lettre de M. Guizot à MM. Boutmy et Vinet, fondateurs (p. 390); article de Taine (p. 458); articles de Laboulaye, de Franck; enfin, le programme (p. 528).

(3) *Document inédit.*

(4) Discours d'inauguration de Taine (13 janvier 1872), dans la *Revue politique et littéraire* (p. 706). — Article de Taine dans le *Journal des Débats* du 10 novembre 1872.

(5) Émile Littré, né à Paris en 1801, membre de l'Académie française, mort en 1881. — (6) Henri Martin, né à Saint-Quentin en 1810, membre de l'Académie française, mort en 1883. — (7) Élisée Reclus, né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) en 1831, mort en 1904.

1871-1880.

Les encyclopédies et les œuvres d'érudition.

Victor Duruy achève sa souple et forte *Histoire des Romains;* Barthélemy Saint-Hilaire (1) poursuit sa traduction d'*Aristote*. Viollet-Le-Duc (2) complète ses *Dictionnaires de l'architecture du Moyen-Age et du Mobilier*. On voit paraître les éditions remaniées de la *France littéraire* de Quérard (3), du *Manuel du bibliophile* de Brunet (4); Pierre Larousse (5) donne les derniers volumes de son *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*.

La plupart des œuvres classiques sont l'objet des soins les plus minutieux dans les éditions de la Collection des Grands Écrivains publiées par la maison Hachette ou dans les publications de Lemerre; les *Mémoires* et les *Documents* de notre histoire paraissent dans la *Collection des Documents Inédits* ou dans celle de la *Société de l'Histoire de France*. Les membres de l'Académie des inscriptions, Renan, Léon Rénier, Hauréau (6), Patin (7), Weill (8), Léopold Delisle (9), prodiguent leurs savants travaux dans les *Corpus*, les *Bulletins*, le *Journal des Savants*, la *Revue critique*.

La littérature démocratique.

Comment dénombrer les écrivains qui forment désormais une foule littéraire? Tout le monde écrit. Démocratie partout. Le suffrage universel stimule la production universelle. Dans l'histoire de la pensée, il faut faire une place à la vulgarisation ou, du moins, à

(1) Jules BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE, né à Paris en 1805, membre de l'Institut, mort en 1895.— (2) Eugène-Emmanuel VIOLLET-LE-DUC, né à Paris en 1814, mort en 1879. — (3) Jean-Marie QUÉRARD, né à Rennes en 1797, mort en 1865. — (4) Jacques-Charles BRUNET, né à Paris en 1780, mort en 1867. — (5) Pierre LAROUSSE, né à Toucy (Yonne) en 1817, mort en 1875. — (6) Barthélemy HAURÉAU, né à Paris en 1812, membre de l'Institut, mort en 1896. — (7) Guillaume PATIN, né à Paris en 1793, secrétaire perpétuel de l'Académie française, mort en 1876. — (8) Henri WEILL, né à Francfort-sur-le-Mein en 1818, membre de l'Institut. — (9) Léopold DELISLE, né à Valognes en 1826, membre de l'Institut.

1871-1880.

la divulgation des idées. Des milliers de cerveaux s'y emploient comme, dans les industries, des milliers de bras. Travail moins fini peut-être, aptitude moins rare, conscience moins exigeante, goût moins sûr, mais effort plus large, plus vigoureux, plus pénétrant[1]. Pour objectif, le nombre; pour méthode, la clarté; pour but, le succès. L'œuvre littéraire ne se polit plus dans la retraite d'un cabinet ou sous les ombrages d'un Port-Royal; la besogne intellectuelle s'improvise sur la place publique, s'achève dans le tumulte des imprimeries ou des bureaux de rédaction; une poussière d'idées vole parmi les rues agitées d'une trépidation constante.

La propagation des idées.

Les énumérations seraient homériques, depuis le génie créateur qui s'arrache à sa réflexion solitaire pour instruire la jeunesse ou se pencher sur les masses, jusqu'au reporter de journal, au conférencier, qui, en racontant le moindre fait-divers, ou en exposant les découvertes de la science ou les anecdotes de l'histoire, sont les agents les plus efficaces peut-être de la propagation et de l'élaboration des idées.

La littérature de circonstance.

Tandis que la poésie, froissée des contacts grossiers, se réfugie dans sa « tour d'ivoire », le morceau de circonstance, la chanson d'opérette, le refrain de café-concert, comme autrefois le « Pont-Neuf » ou les turlupinades de Tabarin, se dispersent aux quatre vents des carrefours; leur vulgarité verse aux foules un peu d'idéal et de soulagement, de même que, sur le zinc

(1) Renan vise, dès 1848, « la révolution qui a transformé la littérature en journaux ou écrits périodiques et fait de toute œuvre d'esprit une œuvre actuelle qui sera oubliée dans quelques jours. L'œuvre intellectuelle cesse d'être un monument, pour devenir un fait, un levier d'opinion... On conçoit, après cela, un état où écrire ne formerait plus un droit à part, mais où des masses d'hommes ne songeraient qu'à faire entrer dans la circulation telles ou telles idées sans y mettre l'étiquette de leur personnalité... » Et il ajoute : « Heureux les classiques ! etc. » — *Avenir de la Science* (p. 227).

du comptoir, le verre de vin ou le petit verre d'eau-de-vie leur offre de quoi exciter ou stupéfier le cœur.

La pièce à succès.

Au théâtre, la pièce à succès voisine avec la pièce à thèses : le « Carnaval » de l'empire est fini; l'opérette ou le vaudeville amusent les foules par des accents moins baroques : au répertoire d'Offenbach (1) et d'Hervé (2) succède celui de Charles Lecocq (3), de Robert Planquette (4), de Serpette (5).

L'opérette, qui diffère, en somme, de l'opéra-bouffe, eut, à cette époque, une vogue incomparable. Après *Orphée aux Enfers* et *la Belle Hélène*, c'est *la Fille de Madame Angot, Giroflé-Girofla, les Cent Vierges, la Petite Mariée, les Cloches de Corneville* (6). Un hoquet plus triste coupe la chanson de Thérésa.

Le roman-feuilleton berce de son rêve d'hypnose les imaginations sans méfiance. Il charme, il endort, il détourne de la fuite du temps. Une surprise hachée, une secousse quotidienne se reproduisent indéfiniment, par l'artifice accepté de « la suite au prochain numéro ». Ce n'est plus l'âge de Ponson du Terrail (7) : c'est celui de Xavier de Montépin (8), d'Adolphe d'Ennery (9), d'Émile Richebourg (10), d'Hector Malot (11), d'Adolphe Belot (12). Toute une génération verse des larmes sincères sur les orphelins de *Sans famille*.

(1) Jacques Offenbach, né à Cologne en 1819, mort en 1880. — (2) Florimond Rouger, dit Hervé, né à Houdain (Pas-de-Calais) en 1825, mort en 1892. — (3) Charles Lecocq, né à Paris en 1832. — (4) Robert Planquette, né à Paris en 1848, mort en 1903. — (5) Gaston Serpette, né à Nantes en 1846, mort en 1904.

(6) Arthur Pougin, *Dictionnaire du théâtre* (p. 568).

(7) Vicomte Pierre-Alexis Ponson du Terrail, né à Montmaur (Isère) en 1829, mort en 1871. — (8) Comte Xavier de Montépin, né à Apremont en 1828, mort en 1902. — (9) Adolphe Philippe, dit Adolphe Dennery, né à Paris en 1811, mort en 1899. — (10) Emile Richebourg, né à Meusy (Haute-Marne) en 1833, mort en 1898. — (11) Hector Malot, né à La Bouille (Seine-Inférieure) en 1830. — (12) Adolphe Belot, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1830, mort en 1890.

1871-1880.

La vulgarisation.

La science, l'histoire, la géographie ont leurs « vulgarisateurs » qui, par les gros tirages et le bon marché des livraisons, satisfont un public chaque jour plus avide. Figuier (1) décrit les *Merveilles de la Science* et publie l'*Année scientifique*. Jules Verne (2), l'Alexandre Dumas de la géographie, suscite des vocations en racontant *Cinq semaines en ballon* et le *Tour du monde en quatre-vingts jours*.

Les victimes du livre.

A partir du moment où le livre est ainsi répandu, il est impossible de calculer sa portée. Un manuel, un libelle de quelques pages, une livraison vendue quelques centimes, devient le véhicule inaperçu du bien et du mal. Le hasard d'une lecture, parfois furtive, décide d'une destinée. Dans le tête-à-tête du lecteur et du livre, nul contrôle. L'enthousiasme mène à l'engouement, la logique à l'erreur, la recherche de l'expression au paradoxe. Qui écrit exagère. L'esprit parfois, comme la lettre, tue au lieu de vivifier. C'est un *réfractaire* qui énumère les « victimes du livre » : « Cherchez la femme, » disait un juge : c'est le volume que je cherche, moi, le chapitre, la page, le mot... Joie, douleurs, amours, vengeances, nos sanglots, nos rires, les passions, les crimes, tout est copié, tout. Pas une de nos émotions n'est franche; *le livre est là* (3). »

La *Revue des Deux Mondes*.

Le livre périodique, c'est la Revue. La « Revue » c'est, à cette date, la *Revue des Deux Mondes*. Elle fut longtemps la ressource intellectuelle des classes éclairées. Le cabinet de lecture n'est plus très fréquenté. La bibliothèque particulière est coûteuse et encombrante. Quand l'avocat, le notaire, le médecin,

(1) Louis FIGUIER, né à Montpellier en 1819, mort en 1894.

(2) Jules VERNE, né à Nantes en 1828.

(3) J. VALLÈS. — V. l'article de M. CARO dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1871 : *Les Réfractaires*.

le fonctionnaire de province ont réuni, entre les ais d'acajou de la vitrine modeste, indispensable à leur cabinet, les œuvres de Voltaire, celles de Jean-Jacques, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de M. Thiers, l'*Histoire de France* d'Henri Martin, quelques livres techniques, quelques romans, « les livres de prix » sous leur cartonnage doré et les livres de messe sous leur fermoir d'argent, ils s'en tiennent là. Ce sont les *Revues* qui pourvoiront à l'alimentation des idées et des connaissances, si l'on croit devoir ajouter quelque chose à ce réservoir clos. 1871-1880.

La *Revue des Deux Mondes* apporte en province la façon de penser et l'air de Paris : on aime à la laisser traîner sur les tables. Elle renouvelle, chaque quinzaine, le frisson du roman à la mode. M. Buloz [1] qui la dirige, s'est fait une conception très nette et très ferme de l'âme bourgeoise française. Il enrégimente et régente des lettres. Le génie, l'invention, la fantaisie, le talent, sont soumis aux lois d'un style correct et d'un sévère alignement. La Revue est une maison fermée, bonne maison d'ailleurs, où le ton un peu froid, compassé et lent, est juste, soutenu, parfois savoureux. Ce que doit savoir un Français moyen du XIXe siècle, il le trouve dans la « Revue ». Demi-croyante, demi-sceptique, autoritaire et libérale, littéraire et scientifique, elle réalise, autant qu'il est possible, l'idéal des classes moyennes et prononce les arrêts de la doctrine juste-milieu. Elle a des attaches avec l'université, avec les cercles politiques. Bourgeoise, elle se méfie du nombre; elle boude le gouvernement, empire ou république; elle règne sur l'Académie, fraye avec le monde et M. Buloz.

(1) François BULOZ, né à Vulbens (Haute-Savoie) en 1804, mort en 1877.

1871-1880.

avec le théâtre, hypnotise les salons littéraires. Vers l'année 1877, à la mort de François Buloz, elle touche à son apogée. Sa couverture saumon est en parfait synchronisme avec la mode du chapeau haut de forme, de la cravate blanche et de la redingote bourgeoise.

Les Revues.

Le Correspondant, fondé en 1843, défend les doctrines du catholicisme libéral; la *Revue de France,* qui paraît après la guerre, est plus particulièrement l'organe du parti orléaniste. La *Revue des cours politiques et littéraires,* créée par Eugène Yung [1], en 1863, est, tout d'abord, timidement bornée à l'horizon universitaire; après la chute de l'empire, elle s'émancipe. Gambetta, dit-on, y avait écrit quelques articles. Elle est lue par la jeunesse des écoles; son libéralisme pondéré, sa rapide et utile information, complétée, d'autre part, par celle de la *Revue scientifique,* eurent sur la direction de la jeunesse républicaine une réelle influence.

Plus littéraires, de jeunes Revues, *le Parnasse contemporain, la République des lettres,* naissent et meurent, laissant pourtant derrière elles un sillon lumineux.

Les publications illustrées.

Des revues techniques, *Revue des Questions historiques, Revue historique, Revue Critique, Revue de l'École des Chartes, Revue Scientifique, Économique, l'Économiste français, Revue Philosophique,* ont leur public particulier.

L'hebdomadaire illustré divulgue l'information, la leçon, ou l'impression par l'image. *La Vie parisienne, le Charivari, la Lune, l'Éclipse,* suivent les faits de la vie mondaine et politique. Taine a publié dans *la Vie parisienne,* dirigée par son camarade Marcelin [2], les fantaisies un peu lourdes de Thomas

(1) Eugène Yung, né à Paris en 1827, mort en 1887.
(2) Émile Planat, dit Marcelin, né à Paris en 1830, mort en 1878

Graindorge; elle compte, dit-on, parmi ses collaborateurs, Gustave Droz (1), Armand Nisard(2). 1871-1880.

André Gill (3), A. Le Petit, Bertall (4), Grévin (5) sont les caricaturistes en vogue; à la devanture des kiosques, ils assurent aux figures contemporaines, par l'exagération du type, une violente popularité. Le toupet de M. Thiers, l'œil rond de Gambetta, la poire de l'orléanisme ou le gourdin du bonapartisme offrent à la liberté du crayon d'inépuisables sujets.

Le Magasin pittoresque, l'Illustration, le Monde illustré appliquent les procédés nouveaux aux nécessités de l'information rapide. Dans les salons, dans les cercles, dans les cafés, partout où l'image pénètre, le public a désormais sous les yeux le spectacle de sa propre existence. Un jugement prompt se dégage de cette constante évocation; une connaissance et une instruction immédiates se répandent par les feuilles où la gravure sur bois a reproduit le croquis.

Ces collections formeront, un jour, des recueils sans prix pour l'histoire, qui saisira la durable vision de l'éphémère sur le fragile monument.

V

Le livre, la livraison, c'est encore le privilège de quelques-uns. Voici la feuille de papier qui vole et s'insinue partout : c'est le journal.

La presse est comme la langue, au dire d'Ésope : ce qu'il y a de meilleur et ce qu'il y a de pire. La presse.

(1) Gustave Droz, né à Paris en 1832, mort en 1895. — (2) Armand Nisard, né à Châtillon-sur-Seine en 1841. — (3) Louis-Alexandre Gosset de Guines, dit André Gill, né à Paris en 1840, mort en 1885. — (4) Albert Amoux, dit Bertall, né à Paris en 1882. — (5) Alfred Grévin, né à Épineuil (Yonne) en 1830, mort en 1892.

1871-1880. Dès qu'elle existe, elle devient libre, étant, comme l'eau, insaisissable et incompressible. Veuillot[1] disait qu'elle appartient à « l'ordre redoutable des maux nécessaires » et il lui donne sa vie. Émile de Girardin affirmait « l'impuissance de la presse » et il créa la presse à bon marché, « la presse à un sou ». De ce jour, la démocratie règne. L'opinion est réveillée par ces sonneurs de cloche quotidiens qui répandent, avant le jour, la nouvelle.

Les phases diverses de la lutte contre la presse marquent les étapes du règne de Napoléon III. Le décret de 1852 avait restauré tout l'arsenal du premier empire. On n'avait hésité que sur le rétablissement de la censure, condamnée, dans l'opinion, depuis les ordonnances de 1830. La loi du 11 mai 1868, dans ses lents avatars, caractérise l' « empire libéral ». Elle avait supprimé l'autorisation préalable et la faculté réservée au gouvernement de suspendre ou d'interdire les journaux. En somme, le régime de la presse ressemble beaucoup alors à celui qui existait vers la fin de la monarchie de juillet. Le timbre, le cautionnement, l'impôt sont encore des entraves au développement des journaux quotidiens.

Quel que fût le régime, décret de 1852 ou loi de 1868, on sait combien la presse fut dangereuse pour le second empire. Entre l'administration et la petite presse, le combat fut épique : mais le lion fut vaincu par le moucheron. La multiplicité et l'intensité des blessures se mesurent à ces deux noms : Prévost-Paradol et Rochefort[2].

Dès le 5 septembre 1870, le gouvernement de la

(1) Louis Veuillot, né à Boynes (Loiret) en 1813, mort en 1883.

(2) Marquis Henri de Rochefort-Luçay, dit Henri Rochefort, né à Paris en 1832.

1871-1880.

Le nouveau régime de la presse.

Défense nationale abolit l'impôt du timbre pour les journaux et autres publications périodiques. Cinq jours après, un autre décret promulgue la liberté de l'imprimerie et de la librairie. Deux décrets, en date des 10 et 27 octobre, suppriment le cautionnement et attribuent au jury la connaissance des délits politiques et des délits de presse. C'était la liberté.

De prime abord, l'Assemblée nationale, engagée par les souvenirs de l'opposition contre l'empire, n'a peur ni du mot ni de la chose. La loi du 15 avril 1871, votée sur un rapport et après un discours très libéral du duc de Broglie(1), établit un régime emprunté aux lois du 26 mai 1819 et du 27 juillet 1849. Les délits de diffamation et d'injures à l'égard des particuliers étaient laissés à l'appréciation du tribunal correctionnel; mais la diffamation commise à l'égard des fonctionnaires était justiciable de la cour d'assises, avec cette précision qu'il n'était pas permis de séparer l'action civile en dommages-intérêts de l'action publique; enfin, la preuve des faits allégués était autorisée (2).

Ces dispositions favorables durèrent peu. Aussitôt après la Commune, la loi du 6 juillet 1871 rétablit le cautionnement; la loi du 4-16 septembre 1871 crée un impôt spécial de 20 francs par cent kilos sur le papier des journaux.

Malgré ces entraves qui embarrassent parfois autant

(1) Voici quelques extraits du discours du duc de Broglie: « En matière de presse, tous les systèmes ont réussi ou échoué selon que l'opinion les a secondés ou contrariés... Tout système de répression a échoué, quand l'opinion s'est mise avec l'écrivain pour suppléer à son silence, à ses réticences, pour comprendre ses allusions... L'Assemblée ne veut plus rentrer dans cette voie; elle ne veut plus du poison assoupissant de la dictature; elle veut les remèdes douloureux, mais vigoureux et virils, de la liberté. »

(2) V. Fabreguettes, *Traité des infractions de la parole, de l'écriture et de la presse* (t. I, pp. 382 et suiv.).

1871-1880. ceux qui les imposent que ceux qui les subissent, les journaux quotidiens sont de plus en plus nombreux; les tirages montent.

La « réclame »; la « rotative ».

Émile de Girardin a compris la force que la « publicité » ajoute à la publication. Il est le lanceur sans égal, l'organisateur de la « réclame ». Bientôt, Marinoni[1] construit la presse rotative. Il envoie à l'exposition de Londres, en 1872, une presse pouvant tirer 18.000 exemplaires à l'heure du format des grands journaux de Paris; à l'exposition de Vienne, en 1873, le perfectionnement est acquis.

La vente au numéro sur la place publique et dans les kiosques, essayée sur la fin de l'empire, se développe et ajoute, à la trépidation de la vie urbaine, cette puissante pulsation.

Voilà donc les temps nouveaux et l'avènement du « quatrième pouvoir ». La France inaugure, à fond et à plein, sans restriction et sans veto, le règne de l'opinion. Puissance indéfinissable et impondérable, faite de la circulation des idées à travers le corps social, sans qu'il soit possible de dire d'où vient l'impulsion. Des extrémités au centre et du centre aux extrémités, c'est un mouvement perpétuel, un échange constant.

Les « dix mille ».

Bismarck croyait qualifier ce régime en l'appelant « le règne des dix mille ». Il pensait sans doute que l'opinion naît dans le cerveau et sous la plume de ceux qui la formulent. Non; ceux-ci obéissent comme les autres. Ils sont aux écoutes de je ne sais quel inconscient qu'ils s'habituent à deviner avant qu'il se soit précisé, comme le cuisinier prévoit l'appétit et le goût des maîtres; en nommant l'émotion, ils la répandent; mais elle est latente. La presse est un tam-

(1) Hippolyte Marinoni, né à Sivry-Courty (Seine-et-Marne) en 1823, mort en 1903.

bour : quand elle exprime le sentiment populaire elle ameute les foules et excite les enthousiasmes; mais si elle se trompe, son bruit flasque retombe sans action : c'est un tambour crevé. La presse n'est pas l'opinion : elle est l'écho parfois déformé, parfois formidablement multiplié de l'opinion.

Ce qu'est l'opinion.

L'opinion, c'est la conscience du corps social, le jugement que celui-ci porte sans cesse sur les actes qui importent à ses destinées. L'opinion, comme la conscience, se trompe pour les raisons qui font l'incertitude et la difficulté de la vie.

Le règne de l'opinion libre, c'est la plus grande part possible faite à l'instinct vital, — parfois aux dépens du raisonnement et du calcul, — dans la conduite des sociétés.

Les découvertes modernes, l'accélération de la vie publique impriment aux manifestations de cette conscience instinctive une vivacité, une rapidité de divination et de décision prodigieuses. Tout le monde est sur le pont. Mais au moindre désordre, tout le monde s'énerve et s'affole. Assurément, il faut veiller et se garder; mais il faut aussi travailler, dormir, réfléchir. Un équipage ne se compose pas uniquement de vigies.

La presse en 1871.

En 1871, la nation désemparée est prête à accepter la leçon de la presse. Celle-ci parle, on l'écoute. Elle est en contact direct avec le peuple; en face de l'Assemblée souveraine, elle est le seul contrôle subsistant. Elle ne compte pas les têtes considérables ou illustres. Tous écrivent. Le journaliste se confond avec l'homme politique. La carrière de M. Thiers s'ouvre et se ferme par des articles (1).

(1) V. Henri AVENEL, *Histoire de la Presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours*, grand in-8°, 1900. — Voir notamment sur M. Thiers journaliste pendant le 16 mai (p. 728).

1871-1880. Émile de Girardin, journaliste-né, Beaumarchais sans l'esprit, pontife moderne, où il y a de l'Antony, du Turcaret et de l'Homais, Émile de Girardin, agit par la force la plus faite pour convaincre le lecteur d'un jour, la logique. Les journaux qu'il crée font office de catapultes ; ses articles sont autant de flèches barbelées. Imagination téméraire, âme timorée, il hésite entre la solution monarchique libérale et la solution républicaine modérée. Il prépare sa formidable campagne du 16 mai en abordant la question constitutionnelle dans ses *Lettres d'un logicien*.

Rochefort, condamné à la déportation pour son rôle pendant la Commune, est en Nouvelle-Calédonie. Bientôt, il ajoutera une page romanesque au roman de sa vie en s'évadant avec Olivier Pain et Paschal Grousset (1), et sa verve redoutable exaspérera la polémique engagée contre les hommes qui se succèdent au pouvoir.

Le Journal des Débats. *Le Journal des Débats*, *le Temps*, sont les ténors de la presse libérale. *Le Journal des Débats*, hésitant entre le centre droit et le centre gauche, entre Saint-Marc-Girardin et John Lemoinne (2), publie des articles alternés, également retentissants. La collaboration de Renan, de Taine, de Laboulaye, de Gabriel et de Francis Charmes (3), et parfois même, dit-on, l'intervention discrète de M. Thiers, lui valent, auprès des groupes parlementaires et littéraires, une grande autorité. Il est loué et cité plus qu'il n'est lu.

(1) V. *Les Aventures de ma Vie* (t. III, pp. 288 et suiv.). — Olivier Pain, né à Troyes en 1845, mort au Soudan égyptien en 1885. — Paschal Grousset, né à Corte (Corse) en 1845.

(2) John Lemoinne, né à Londres en 1815, membre de l'Académie française, mort en 1892. — (3) Francis Charmes, né à Aurillac en 1848.

1871-1880.

Le Temps.

Le Temps a passé des mains de Nefftzer [1] dans celles d'Adrien Hébrard [2]. Fort de la collaboration de Jules Ferry et de Scherer, il devient rapidement le journal le mieux renseigné et le plus solidement organisé de Paris. Il garde la tradition du « bulletin » et celle de l'anonymat des articles politiques. Sa direction habilement libérale et sa politique mesurée exercent une réelle influence sur la bourgeoisie dont il est l'organe. Son directeur met une coquetterie à exagérer la gravité du journal, mais il est obligé de s'appliquer pour ne pas y laisser éclater l'esprit.

Le Figaro.

Le Figaro est toujours aux mains de Villemessant (3) : il est mondain, légitimiste, boulevardier. Villemessant donne des consultations aux prétendants et traite, non sans rondeur, le comte de Chambord. Jamais *le Figaro* ne fut plus brillant; il en veut à Victor Hugo et à M. Thiers; ses « échos » et ses « nouvelles à la main » passent de bouche en bouche. Albert Wolf (4), Auguste Vitu (5), Aurélien Scholl (6), Francis Magnard (7), signent ses articles; c'est la crème fouettée de l'esprit parisien, — la crème et le fouet. Un procès retentissant lui fait la réclame d'un mois de prison et de trois mille francs d'amende : c'est le procès du général Trochu.

La République française.

Mais voici une autre floraison; signe des temps. En novembre 1871, Gambetta fonde *la République française.* Ses collaborateurs sont Challemel-Lacour (8),

(1) Auguste Nefftzer, né à Colmar en 1820, mort en 1876.

(2) Adrien Hébrard, né à Grisolles (Tarn-et-Garonne) en 1834.

(3) Hippolyte Cartier, dit H. de Villemessant, né à Rouen en 1812, mort en 1879. — (4) Albert Wolff, né à Cologne en 1827, mort en 1892. — (5) Auguste Vitu, né à Meudon en 1823, mort en 1891. — (6) Aurélien Scholl, né à Bordeaux en 1833, mort en 1904. — (7) Francis Magnard, né à Bruxelles en 1837, mort en 1894.

(8) Paul Challemel-Lacour, né à Avranches en 1827, membre de l'Académie française, mort en 1896.

1871-1880. Isambert (1), Spuller (2), Freycinet (3), Rouvier (4), Paul Bert, Marcellin Pellet (5), Gaston Thomson (6), Girard de Rialle (7), Colani (8), André Lefèvre toute l'équipe du futur opportunisme. Le journal est grave, sentencieux, doctrinaire. Ses « premiers Paris » sont des événements politiques. Presque tous les jours, Gambetta, qui a rarement tenu la plume, entre dans la salle de rédaction, salue d'un mot plaisant ou d'un geste affable ses collaborateurs et, à demi étendu sur un divan, il « parle » l'article que les mémoires les plus sûres recueillent de ses lèvres. L'infatigable Spuller, « bœuf de travail, » est toujours prêt. Il prodigue les lignes sans rature de sa copie régulière; Challemel-Lacour, sévère et chagrin derrière sa barbe blanche, distribue les sujets d'articles comme des pensums. Seul, Paul Bert, indépendant et maître de sa « rubrique », élève la voix. C'est un lieu austère.

Le XIXe Siècle est fondé également en 1871 ; mais Edmond About n'en prend la direction qu'en mai 1872. *Le XIXe Siècle.* Ses lecteurs sont des professeurs et ses rédacteurs sont des hommes d'esprit. About, Sarcey, Bigot (9), Emmanuel Arène (10), Paul Lafargue (11), Henry Fouquier (12), font une escouade d'élite. La polémique anticléricale y épuise les derniers traits du

(1) Gustave Isambert, né à Châteaudun en 1841, mort en 1902. — (2) Eugène Spuller, né à Seurre (Côte-d'Or) en 1835, mort en 1896.— (3) Charles de Freycinet, né à Foix en 1828, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences. — (4) Maurice Rouvier, né à Aix en 1842. — (5) Marcellin Pellet né à Saint-Hippolyte-du-For (Gard) en 1849. — (6) Gaston Thomson, né à Oran en 1848. — (7) Girard de Rialle, né à Paris en 1841. — (8) Timothée Colani, né à Lemé (Aisne) en 1824, mort en 1888. — (9) Charles Bigot, né à Bruxelles en 1840, mort en 1893. — (10) Emmanuel Arène, né à Ajaccio en 1856. — (11) Paul Lafargue, né à Paris en 1841. — (12) Henry Fouquier, né à Marseille en 1838, mort en 1902.

carquois de Voltaire. Sarcey discute sur la grammaire, prend à partie le sou de la Sainte-Enfance et les missionnaires sauveurs de petits Chinois. Edmond About y prodigue sa verve journalière et sème de l'esprit jusque dans les faits divers. Il n'est pas de polémique qui ait plus fait pour rallier à la République le bourgeois lettré. 1871-1880.

Magnier [1] voudrait faire de *l'Événement* un *Figaro* républicain. Hector Pessard [2], dans *le Soir*, défend la politique de M. Thiers et lance des mots qui sont historiques pendant une soirée. *Le Rappel* insère les chroniques, fameuses à l'époque, de Vacquerie [3], de Blum [4] et d'Ed. Lockroy [5], les comptes rendus de l'Assemblée de Camille Pelletan [6]. *Le Soir.* *Le Rappel.*

A droite, les amis du duc de Broglie et de M. Buffet fondent *le Français*, dont les « filets » sont burinés et blessent souvent. Il a pour principaux collaborateurs Thureau-Dangin [7] et Dufeuille [8]. Paul de Cassagnac [9] est au *Pays* et y assène, de droite et de gauche, les coups de poing. Édouard Hervé [10] écrit au *Journal de Paris*, puis il fonde *le Soleil*, le premier grand journal à un sou, qui atteint vite les tirages élevés. Édouard Hervé est un journaliste solide et expérimenté. Il est maître de sa polémique, courtois, incisif, mais toujours opportun et précis. Aux heures de la « fusion », sa parole eut, plus d'une fois, l'autorité d'une sentence. *Le Français.* *Le Pays.* *Le Soleil et Édouard Hervé.*

(1) Edmond Magnier, né à Boulogne-sur-Mer en 1841. — (2) Hector Pessard, né à Lille en 1836, mort en 1895. — (3) Auguste Vacquerie, né à Villequier (Seine-Inférieure) en 1819, mort en 1895. — (4) Ernest Blum, né à Paris en 1836. — (5) Édouard Lockroy, né à Paris en 1840. — (6) Camille Pelletan, né à Paris en 1846. — (7) Paul Thureau-Dangin, né à Paris en 1837, membre de l'Académie française. — (8) Eugène Dufeuille, né à Conteville (Seine-Inférieure) en 1842 — (9) Paul Granier de Cassagnac, né à La Guadeloupe en 1842, mort en 1904. — (10) Edouard Hervé, né à Saint-Denis de la Réunion en 1835, membre de l'Académie française, mort en 1899.

1871-1880.

M. Détroyat[1] assure à *la Liberté* une allure indépendante et vive et la jette pêle-mêle entre les partis; M. Janicot[2] est le rédacteur en chef de *la Gazette de France* et, sous l'inspiration de Mgr Dupanloup, travaille avec ardeur au mouvement qui ramène la droite vers la fusion.

La Gazette de France.

Le Gaulois, royaliste et impérialiste à ses heures, combat en tirailleur et disparaît un jour pour reparaître le lendemain.

L'Union.

Le légitimisme a pour organe *l'Union,* dirigée par M. Laurentie[3], et il fait bon ménage avec l'ultramontanisme de *l'Univers,* dont Louis Veuillot est la gloire. Journaliste impétueux, brutal, dont la verve et l'entrain viennent de Rabelais et de Voltaire à travers Joseph de Maistre, Louis Veuillot est, à la fois, un excellent écrivain, un merveilleux polémiste et un chrétien violent : il distribue l'eau bénite comme du vitriol et manie le crucifix comme un gourdin.

L'Univers et Louis Veuillot.

Une divulgation plus large encore vise des masses plus profondes : le journal à un « sou » pénètre là où la grande presse s'arrête. L'importance accordée au fait-divers, l'habile cuisine de l'information, l'attrait du roman-feuilleton et de la chronique journalière, la neutralité voulue et la médiocrité nécessaire offrent aux plus simples la nourriture qui leur convient. Le succès est immense. *Le Petit Journal* a des tirages qui montent successivement à cinq cent mille exemplaires en 1872, à près d'un million en 1880. Les chroniques de Timothée Trimm (Léo Lespès)[4] et les feuilletons de Ponson du Terrail ont plus de lecteurs

La presse populaire.

(1) Léonce Détroyat, né à Bayonne en 1829.
(2) Gustave Janicot, né à Limoges en 1830.
(3). Pierre Laurentie, né à Houga (Gers) en 1793, mort en 1875.
(4) Léo Lespès, dit Timothée Trimm, né à Bouchain (Nord) en 1815, mort en 1875.

que n'en eurent jamais les plus beaux chefs-d'œuvre du génie humain. 1871-1880.

La concurrence naît bientôt. Émile de Girardin achète *la France* en 1874 et lance ce journal, comme un météore. Édouard Hervé avec *le Soleil* donne un instant l'illusion de la popularité aux partis conservateurs. *La Lanterne*, dont le premier numéro paraît le 23 avril 1877, s'adresse aux foules et y jette les semences de la politique radicale.

Des « agences » répandent jusque dans les provinces les nouvelles parlementaires et alimentent la polémique des partis : agences Havas, Girodeau, E. Daudet, E. Privat, Saint-Chéron.

La presse de province.

La province, lente à se mouvoir, se met en branle à son tour. Les journaux qui se développent ou se fondent dans les grandes villes, rivalisent avec la presse parisienne. Si la haute direction et l'initiative viennent toujours du centre, les effets produits dans les départements et l'écho qui se répercute en retour jusque dans les milieux parlementaires, ne sont pas chose négligeable. Dans ces remous, l'opinion se cherche et les aspirations se dégagent.

La province gagnera sur Paris et peu à peu prendra l'avantage de la suite dans les idées, de la ténacité et du nombre.

La Gironde à Bordeaux, *le Phare de la Loire* à Nantes, *le Sémaphore* à Marseille, *le Journal de Rouen*, *l'Écho du Nord* à Lille; les grands journaux de Lyon, *le Progrès*, *le Lyon républicain*, *le Salut public*, *le Petit Lyonnais;* ceux de Toulouse, *la Dépêche*, *le Messager*, *le Midi républicain*, *l'Émancipateur;* ceux de Grenoble, *le Petit Dauphinois*, *le Réveil du Dauphiné;* ceux de Marseille, *le Journal de Marseille*, *le Petit Marseillais*, *le Petit Provençal;*

1871-1880. ceux de Reims, *le Courrier de la Champagne*, *l'Indépendant Rémois*; ceux de Dijon, *le Bien public*, *le Petit Bourguignon*, *le Progrès de la Côte-d'Or*; ces feuilles et tant d'autres contribuent, par une action soutenue, à l'évolution des esprits et à la marche des affaires publiques.

Il n'est plus un hameau où le journal ne soit reçu, attendu. La veillée écoute la lecture monotone. L'électeur veut être instruit, veut apprécier, juger. Même si l'aliment qu'on lui livre est banal, indigeste ou malsain, il entend le choisir lui-même.

L'organe, cette fois encore, crée la fonction. Le progrès de l'imprimerie et de la presse détermine une disposition nouvelle dans l'individu et dans la société. Le sens de l'information est un sixième sens dont le public se sert désormais comme de la vue, de l'ouïe et du toucher.

La pensée, l'émotion, entraînées par un tourbillon de vie jusque dans la dernière artère et jusqu'au bout des nerfs du corps social, y développent une excitation constante; elles suscitent sans cesse les passions, les enthousiasmes, les énergies.

CHAPITRE XII

Les Arts. Les Sciences.

I. — L'Art français après la guerre. — L'art des cités. — L'architecture. — La sculpture. — La peinture.
II. — La Musique. — L'influence de Wagner. — L'école française.
III. — La Science. — L'œuvre scientifique de la France. — Les hautes sciences. — Le principe de l' « Unité ». — L'astronomie. — Les mathématiques. — La mécanique, — La physique. — La chimie. — La chimie organique : Berthelot. — La physiologie : Claude Bernard. — L'histoire naturelle. — L'anthropologie et la paléontologie. — Le problème de la vie. — Pasteur. — La microbiologie. — Les forces cosmiques. — Le darwinisme. — L'évolutionisme. — La médecine et l'hygiène.

I

Philosophie de l'Art.

Chaque génération s'ignore elle-même. Le type de sa physionomie, les traits de son caractère lui échappent. Les détails cachent l'ensemble ; l'accident voile le permanent.

Cependant, tandis que la vie se prolonge encore, une certaine distinction se fait déjà entre l'éphémère et le durable, et c'est l'art qui travaille à cette première sélection.

L'art est la manifestation la plus éclatante du désir de survie propre à l'humanité. L'art inscrit les progrès de l'œuvre humaine et les victoires successives de la volonté sur la nature, puisqu'il s'appuie sur la

1871-1880. technique. L'art manifeste l'énergie d'une époque, puisqu'il n'est satisfait que par une œuvre excellente. L'art, enfin, exprime, mieux que la réalité elle-même, les traits caractéristiques d'une génération puisque au delà du fait il enregistre les aspirations et le rêve.

Chaque nation met sa signature et sa griffe sur la pierre et sur l'airain. L'idéal qu'elle conçut respire dans le marbre : c'est comme un geste figé qui révèle le secret évanoui. L'art d'une époque porte son âme, comme un rayon, vers l'infini.

La façon dont l'homme s'incruste dans la nature, le moule de lui qu'il laisse, c'est l'objet d'art. De même que, dans le musée de Madrid, nous mesurons l'empereur Charles-Quint à la taille des armes qui le vêtirent, de même les âges anciens apparaissent aux âges futurs selon les proportions de cette dépouille d'eux-mêmes qui fut leur parure. Le monument, c'est l'éternité du moment.

Les costumes dont l'homme se couvrit, les bijoux dont il s'orna, les cités qu'il éleva, les jardins qu'il fit fleurir, les voies de communication qu'il traça sur le sol, les temples qu'il bâtit, les images dont il les embellit, le luxe dont il s'amusa, le moindre objet qui occupa, un jour, sa main habile ou qui fit sourire un visage de femme, tous ces témoignages sont une écriture. Il y a une graphie et une mensuration des âges éteints, d'après ces empreintes où la marque de leur pouce reste.

L'art français après la guerre.

Trente ans, c'est un délai bien court pour que se dégagent, de la fugace mobilité quotidienne, les traits qui fixeront le profil d'une génération encore à demi vivante. Il y faut un recul plus long, un choix lent et minutieux que, seules, les années opèrent.

Pourrions-nous analyser notre propre substance tandis qu'elle respire encore? L'histoire de l'art étant celle qui doit dire le dernier mot, est celle qui s'écrit la dernière. La mode voile, sous ses caprices changeants, ce que le goût lui confie d'éternel. 1871-1880.

C'est à peine si on peut esquisser, aujourd'hui, les caractères de l'art français dans cette période si active et si féconde qui suivit la guerre.

Affaissement et reviviscence.

L'œuvre de cette génération reflète d'abord l'émotion soudaine de la défaite; elle témoigne bientôt d'une rapide reviviscence par le contact avec la nature; elle se caractérise enfin par une gravité mesurée, un goût plus sobre et plus soigné, le sérieux dans la technique.

Rien d'éclatant, de colossal, ni de furieux; la victoire est ailleurs, et c'est ailleurs que les mêmes temps célébreront la joie de vivre *férocement et dangereusement* (1); ici, c'est un retour pondéré vers les origines de la race, une amertume attendrie, un souffle, court peut-être, mais chaleureux, le frisson du troupeau battu de l'orage, qui se rassemble, se rengrège et jouit de la vie douce et féconde, parce qu'il a senti passer les épouvantements.

Tant de passé a péri! Il faut rechercher et sauver, du moins, ce qui peut être sauvé. Il y a une piété dans le remuement des pierres calcinées, dans le relèvement des édifices effondrés; il y a une nécessité immédiate dans la réparation de l'outillage national.

(1) Le mot et le système sont de Nietzsche, c'est la « philosophie de la Victoire » ou encore l'apologie de la « Force », selon la formule : « *Il n'est point de force au-dessus de la force.* » — Voir l'excellent livre de mon confrère et ami, Émile Faguet : *En lisant Nietzsche* (pp. 182-197, etc.).

1871-1880.

L'art de l'ingénieur.

Les plus grands de tous les arts, l'art des voies de communication et l'art des cités, se consacrent à des travaux de reprise et de réfection : les chemins de fer, les canaux, les ponts, les viaducs, les forteresses et les circumvallations. La France fouille son sol pour le dresser contre l'ennemi. Les plus belles œuvres de l'époque se retrouveraient dans les travaux des ingénieurs et dans l'entreprise des lignes stratégiques destinés à préserver la vie nationale.

Une grande somme d'application et de talent se dépense dans ce travail qui enveloppe les provinces de l'Est d'une frontière bâtie et les couvre d'une armure de fer. Les emplacements, les procédés, tout se détermine et s'achève selon les lois d'une technique sévère, d'un goût sobre et froid, conforme au sentiment à la fois résigné et actif de la défaite. Après trente ans, l'œuvre colossale, inutilisée et à demi morte, reste cachée sous le gazon des parapets et derrière la consigne des sentinelles. Personne ne l'a vue. Le mérite et la gloire de ses constructeurs sont anonymes ; elle aura péri avant d'avoir été connue.

L'autorité et le goût de l'ingénieur pénètrent les autres arts de la construction. Les casernes, les gares, les ateliers, bientôt les écoles, soumettent à ses calculs précis et à son idéal rigide leurs profils rectilignes, animés à peine par le choix et le coloris plus varié des matériaux. L'architecture emprunte au fer la hardiesse et la légèreté ; mais elle ne saurait lui imprimer la grâce ni le charme [1].

L'architecture du fer.

Paris, après le siège et la Commune, est affreusement mutilé et défiguré. Il dresse, autour de ses ruines,

[1] C'est BALTARD, membre de l'Institut (1805-1874), qui employa, pour la première fois, le fer dans une vaste construction, celle des Halles Centrales de Paris.

les palissades qui, pendant longtemps, enfermeront le souvenir et prolongeront le témoignage des heures funestes. 1871-1880.

L'architecture citadine s'était singulièrement développée à la fin du second empire, sous l'impulsion de M. Haussmann (1). M. Alphand (2), qui était, depuis 1854, ingénieur en chef des promenades et plantations, est nommé, en mai 1871, directeur des travaux de la ville de Paris, et cette nomination suffit pour indiquer la volonté de garder à la ville la noblesse de ses proportions, la grâce ombreuse de ses avenues, la beauté de sa parure.

Reconstructions à Paris.

Mais c'est la reconstruction qui absorbe les premières ressources : on relève la colonne Vendôme; on rebâtit l'hôtel de M. Thiers, le Palais-Royal, la Bibliothèque du Louvre, le pavillon de Marsan, le Palais de Justice, la Caisse des dépôts et consignations.

En dégageant le pavillon de Marsan, on commence les travaux qui, par la disparition des Tuileries, feront entrer l'air et la splendeur du couchant dans la cour du Carrousel.

La butte des Moulins s'aplanira bientôt sous le tracé un peu étroit de l'avenue de l'Opéra ; le pont de l'île Saint-Louis va servir d'amorce au boulevard Saint-Germain. Les vieux quartiers de la rive gauche, contemporains de Louis XI, s'écroulent sous le marteau des démolisseurs.

Les rues s'élargissent ; les maisons à cinq étages et à balcons de fer alignent, sans grâce, le long des perspectives uniformes, leurs froids visages de pierre.

(1) Baron Georges Haussmann, né à Paris en 1809, membre de l'Institut, mort en 1891.

(2) Adolphe Alphand, né à Grenoble en 1817, membre de l'Institut, mort en 1891.

1871-1880.

On replante le bois de Boulogne, on achève les Buttes Chaumont, on aménage en jardins les terrains du Luxembourg tant éprouvés par l'explosion de la poudrière : les *Quatre Parties du monde* de Carpeaux portent, au-dessus des verdures nouvelles, la sphère terrestre qui roule sur leurs épaules rapides.

Et on rebâtit encore : le ministère de la guerre élève, sur le boulevard Saint-Germain, la tour militaire du Cadran ; le palais de la Légion d'honneur est repris pierre par pierre et décrit sa gracieuse et blanche rotonde près des noires ruines de la Cour des Comptes.

Monuments nouveaux à Paris.

Garnier(1) achève l'Opéra dont la majesté écrasée et la décoration somptueuse disent l'apogée fragile du régime impérial. On décide la reconstruction de l'Hôtel de Ville. Ce ne sera plus l'élégante et familière maison des bourgeois que, sur la vieille place de Grève, avaient conçue Le Boccador et Chambiges ; c'est, dans une réminiscence alourdie, l'énorme bâtisse de Ballu et Deperthes, où s'entassent, sous un étalage de statues, de balcons et de balustrades, les services anonymes des conseils élus et de l'administration municipale(2).

Toutes les plaies ne sont pas fermées ; les pierres se remettent en place, mais l'âme continue à gémir. La mort se mêle encore à la vie qui reprend. Commémorations, invocations, supplications ! Les premiers monuments qui consacrent les pieux souvenirs ou les pieuses espérances sortent de terre. A Lourdes, la basilique mineure des pèlerinages, s'élève comme une ardente prière(3). Lyon érige sur sa colline l'étrange

(1) Charles Garnier, né à Paris en 1825, membre de l'Institut, grand prix de Rome en 1848, mort en 1898.

(2) Les plans sont de 1873. Les travaux ont commencé en 1874. Architectes : Théodore Ballu, né à Paris en 1817, membre de l'Institut, mort en 1885. — Edouard Deperthes, né à Houldicourt (Ardennes), en 1833.

(3) Architecte : M. Hippolyte Durand, de Tarbes.

1871-1880.

et luxueux ex-voto de Fourvière « à la Vierge protectrice[1]. Marseille met la massive bâtisse romane sur le bord de l'eau[2]. Paris exprime simultanément la pensée d'expiation religieuse et celle de rénovation laïque en couronnant d'un double symbole ses deux collines : à Montmartre, l'église votive du Sacré-Cœur découpe, sur le ciel du matin, la froide apparition de la coupole blanche[3], tandis qu'au sommet des terrains du Trocadéro, aménagés en jardins, l'exposition de 1878 prépare un palais inutilement mauresque et parcimonieusement fastueux[4]. La ville, cependant, en s'étendant ainsi vers l'Ouest, marque la confiance dans ses destinées ; elle s'affirme dans son rôle nouveau de métropole du monde cosmopolite[5].

La sculpture.

Une profusion de sculptures orne les monuments publics et les jardins.

La sculpture, c'est encore la commémoration. Cet art si pur et si clair qui capte la lumière et la fixe sur la matière impérissable est l'art des sentiments graves et simples. La fermeté des contours, la pureté de la forme, les passages du jour à l'ombre, la fougue réglée

(1) Architecte : M. Pierre Bossan.

(2) Architectes : MM. Vaudoyer, Espérandieu et Revoil. — Léon Vaudoyer, né à Paris en 1803, mort en 1872. — Henry Espérandieu, né à Nîmes en 1829, mort en 1874. — Henry Revoil, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1822, mort en 1902.

(3) Architecte : M. Abadie, désigné à la suite d'un concours public. — Paul Abadie, né à Paris en 1812, membre de l'Institut, mort en 1884.

(4) Architectes, MM. Davioud et Bourdais. — Antoine Davioud, né à Paris en 1823, mort en 1881. — Désiré Bourdais, né à Brest en 1835.

(5) Deux lignes du *Journal* de cette originale et pénétrante Marie Bashkirtseff, écrites en juillet 1876 : « ... Paris ! oui ! Paris ! le centre de l'esprit, de la gloire ! de tout ! Paris ! la lumière et la vanité, le vertige ! » (t. I, p. 214). Ce lyrisme reste, malgré tout, le ton pour les étrangers. Comparer les morceaux sur Rome (notamment p. 201), et celui sur Berlin... « Berlin a l'air d'un tableau à horloge... » etc. (p. 235).

1871-1880.

et dominée, l'imagination contenue et asservie, c'est la sculpture et c'est le génie français : grands, l'un et l'autre, par leur limite même.

L'école française a eu Houdon et Rude, la grâce et la vigueur. Peut-être qu'une renaissance du XVIIIe siècle se fût produite si Carpeaux (1) fût resté le maître de l'école au XIXe siècle. Il y a, dans son œuvre, la joie, l'exubérance, le désordre, comme dans les dernières et éclatantes années du règne où triompha l'impératrice Eugénie.

Mercié (2) avait envoyé de Rome son *David* où respirait l'orgueil de la jeunesse, reine des longs lendemains. Soudain, les désastres se précipitent : les lendemains sont coupés ; plus d'empire, plus de joie.

Le deuil de la patrie.

L'inspiration se réfugie dans le deuil de la patrie. Eugène Guillaume inscrit, sur la figure de l'archevêque Darboy, la douleur résignée des catastrophes pressenties (3). Mercié sculpte le *Gloria Victis* et met, sur le fronton du Louvre, l'*Apollon* vainqueur des ténèbres, les yeux avides du jour.

Paul Dubois (4) dispose, autour du *Tombeau de Lamoricière,* les vertus assises et apaisées. Bartholdi (5) sculpte *le Lion de Belfort* et prépare pour la rade de New-York *la Liberté éclairant le Monde*. Frémiet (6) arrête, sur la place des Pyramides, la *Jeanne d'Arc*

(1) J.-B. Carpeaux, né à Valenciennes en 1827, mort en 1875. Prix de Rome en 1854.

(2) Antonin Mercié, né à Toulouse, en 1845. Grand prix de Rome en 1868. Membre de l'Institut.

(3) Eugène Guillaume, né à Montbard (Côte-d'Or) en 1822. Prix de Rome en 1845. Membre de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie française.

(4) Paul Dubois, né à Nogent-sur Seine (Aube) en 1829 ; appartient à la famille du grand sculpteur Pigalle. Membre de l'Institut.

(5) Auguste Bartholdi, né à Colmar en 1834, mort en 1904.

(6) Emmanuel Frémiet, né à Paris en 1824. Membre de l'Institut.

populaire, sans casque ni chaperon; ferme et nerveuse sur son cheval de guerre, elle brandit l'étendard qui protège la cité. 1871-1880.

Chapu (1), plus tendre, agenouille la *Bonne Lorraine* écoutant les paroles du Bois Chenu, et il jette aux pieds du tombeau d'*Henri Regnault* toute la douleur de la patrie dans le geste svelte de la muse éplorée.

Commémoration.

Jamais peut-être un art plus attentif et plus délicat ne communia plus étroitement avec l'âme d'une époque. Cette génération veut qu'on lui parle de ses deuils. Chaque « salon » lui est un cimetière; elle y renouvelle, au printemps, sa promenade funéraire. Est-ce alanguissement et diminution de l'énergie nationale? Peut-être. Le coup avait été si rude, le désenchantement si cruel!

Mais le peuple n'est pas là. Sa douleur a été moins accablante et sa résistance est plus ferme. La bourgeoisie, qui règne encore, cherche sa beauté selon l'idéal de ses sentiments atténués. Dalou (2), plus robuste, est encore à Londres. Les hardis, les téméraires, les originaux, hésitent, ne se sentant pas soutenus. La sculpture est élégante et tendre, non virile et forte. Il lui manque la fruste vigueur; elle n'ose se plonger au profond torrent vital qui reprend pourtant son cours impétueux.

Art charmant et frêle, fils de la convalescence, contemporain de la poésie de Sully Prudhomme, à qui il ressemble comme un frère, peut-être son charme pénétrant s'effacera-t-il au fur et à mesure que disparaîtront les souvenirs poignants qui ont fait couler tant de larmes.

(1) Antoine Chapu, né à Lemée (Seine-et-Oise) en 1833, mort en 1891. Grand prix de Rome en 1855. Membre de l'Institut.

(2) Jules Dalou, né à Paris en 1838, mort en 1903.

1871-1880.

La peinture.

Les peintres sont en contact plus direct avec la nature : leur pensée, moins serrée, moins abstraite, est plus large et plus souple. Tant qu'il y aura un fourmillement de vie sur la terre, des arbres balancés par le vent, des spectacles agités par l'histoire, des ciels pleins de soleil et le plus mince objet s'irradiant sous le rayon doré, les peintres trouveront de quoi s'emplir l'âme et se réjouir les yeux dans la contemplation et la représentation du monde extérieur. Les batailles n'ont pas qu'un épisode, l'année n'a pas qu'une saison, la journée n'a pas que des heures sombres.

L'école française du XIXe siècle a dit les champs, les forêts, l'onde qui fuit sous les arbres, le cerf qui brame au fond des fourrés, la grâce des bouleaux et la majesté des chênes; sa technique savante, transmise d'âge en âge depuis les origines, est maîtresse de la nature, maîtresse de l'histoire.

L'école moderne,

Ingres, le plus grand des maîtres français depuis les artistes de la Renaissance, a laissé sur l'école la trace ineffaçable de son autorité et de son sérieux. Delacroix a flatté les jeunes imaginations par le fougueux élan de son génie. L'école moderne a eu Decamps[1], Millet[2], Corot[3], Daubigny[4], Courbet[5], Meissonier[6]. Elle est sans rivale. Regnault[7] a paru et son *Maréchal Prim* va, en pleine lumière, vers les horizons ouverts.

(1) Gabriel DECAMPS, né à Paris en 1803, mort en 1860.
(2) François MILLET, né à Gréville (Manche) en 1814, mort en 1875.
(3) C. COROT, né à Paris en 1796, mort en 1875.
(4) Charles DAUBIGNY, né à Paris en 1817, mort en 1878.
(5) Gustave COURBET, né à Ornans (Doubs) en 1819, mort en 1877.
(6) Ernest MEISSONIER, né à Lyon en 1815, mort en 1891. Membre de l'Institut.
(7) Henri REGNAULT, né à Paris en 1843, mort au combat de Buzenval, le 19 janvier 1871. Grand prix de Rome en 1866.

Regnault meurt; les vieux maîtres succombent l'un après l'autre. Mais la génération nouvelle est prête; Regnault la guide encore en tombant; son dernier cri serait : « Lumière! » Elle rompt lentement, mais elle rompt avec les maîtres de l'anecdote, avec Delaroche, Scheffer, Meissonier, puis avec Gérôme (1), avec Cabanel (2), avec Bouguereau (3).

Peintres militaires.

La commémoration se perpétue, il est vrai, dans les tableaux militaires de Detaille (4) et d'Alphonse de Neuville (5); dans le *Marceau* de Jean-Paul Laurens (6), dans le *Cuirassier blessé* de James Bertrand (7), dans le *Gloria Victis* de Bayard (8). Mais déjà la reviviscence lumineuse éclate chez les orientalistes comme Fromentin (9), Benjamin-Constant (10), Guillaumet (11), chez les peintres de la vie moderne, Carolus Duran (12) et Nittis (13); chez les maîtres du paysage Français (14), Hanoteau (15), Harpignies (16); chez les peintres des fresques de l'Hôtel de Ville et du Panthéon.

Portraitistes et paysagistes.

(1) Léon Gérôme, né à Vesoul (Haute-Saône) en 1824, mort en 1904. Membre de l'Académie des beaux-arts.

(2) Alexandre Cabanel, né à Montpellier en 1823, mort en 1889. Membre de l'Institut.

(3) William Bouguereau, né à La Rochelle en 1825, Grand prix de Rome en 1850. Membre de l'Institut.

(4) Édouard Detaille, né à Paris en 1848. Membre de l'Institut.

(5) Alphonse de Neuville, né à Saint-Omer en 1835, mort en 1885.

(6) Jean-Paul Laurens, né à Fourqueveaux en 1838. Membre de l'Institut.

(7) James Bertrand, né à Lyon en 1825, mort en 1887.

(8) Émile Bayard, né à La Ferté-sous-Jouarre en 1837.

(9) Eugène Fromentin, né à La Rochelle en 1820, mort en 1876.

(10) Benjamin-Constant, né à Paris en 1845, mort en 1903. Membre de l'Institut.

(11) Gustave Guillaumet, né à Paris en 1840, mort en 1887.

(12) Carolus Duran, né à Lille en 1837. Membre de l'Institut.

(13) Giuseppe de Nittis, né à Barletta (Bari) en 1846, mort en 1884.

(14) Louis Français, né à Plombières (Vosges) en 1814, mort en 1897.

(15) Hector Hanoteau, né à Decize en 1823, mort en 1890.

(16) Henri Harpignies, né à Valenciennes en 1819.

1871-1880.

Peinture décorative.

La palette s'éclaire, tournée vers les civilisations orientales, vers l'école japonaise, mise à la mode par les Goncourt. La lumière violette et bleue illumine la toile. La haine des poncifs déséquilibre la composition. La nature est inspiratrice et consolatrice.

Tandis que le ciseau s'attarde dans la commémoration, le pinceau se hâte vers la vie nouvelle. Paul Baudry (1), qui n'a pas oublié le second empire et qui travaille sous l'œil fraternel de son camarade Garnier, insinue la grâce des filles de la Seine dans le spirituel paganisme de ses allégories et de son olympe d'opéra. Il peint comme Banville écrit, en toute belle humeur et perfection.

La sincérité grave de l'époque se manifeste dans la maîtrise des peintres du portrait. Par le sévère pinceau de Bonnat (2), les physionomies des grands bourgeois, les redingotes noires des orateurs, les robes rouges des cardinaux, se fixent dans le regard et dans le souvenir. Delaunay (3), Cabanel, Benjamin-Constant, Hébert (4), serrent de près le modèle et font crier la ressemblance et la vérité.

Les impressionnistes.

Les maîtres de l'avenir plongent au sein de la nature et ne lui demandent rien qu'elle-même pour atteindre la beauté. L'école impressionniste travaille dans le silence des champs ou dans le tumulte de la vie et engage la lutte contre le mouvement et contre le rayon. Manet (5), indécis et passionné, cerne le

(1) Paul Baudry, né à La Roche-sur-Yon en 1828, mort en 1886.

(2) Léon Bonnat, né à Bayonne en 1833. Membre de l'Institut. Le présent volume contient la reproduction de deux de ses œuvres, le «Duc de Broglie» et le «Renan».

(3) Elie Delaunay, né à Nantes en 1826. Grand prix de Rome en 1856. Membre de l'Institut.

(4) Ernest Hébert, né à Grenoble en 1817. Grand prix de Rome en 1839. Membre de l'Institut.

(5) Edouard Manet, né à Paris en 1832, mort en 1883.

Toreador et l'*Olympia* de son dessin vigoureux comme un plomb de vitrail; il fait fuser la joie d'être sur les joues rutilantes de l'amateur du *Bon Bock*. Claude Monet(1) est à Londres, où il retrouve Pissarro(2), Bonvin (3), Cazin (4), Legros (5), Tissot(6), Dalou : c'est une réserve.

1871-1880.

La peinture rustique.

Après Millet et Jules Breton (7), Bastien-Lepage (8) ouvre les fenêtres de l'atelier sur la campagne et le plein air. Son *Grand-Père* et sa *Première Communiante* sont peints avec la naïve gaucherie d'un primitif. Les *Foins* et la *Récolte des pommes de terre* disent toute la fécondité et la griserie de la terre de France. Génie délicat, tendre et fin, il se cherche encore, quand sa vie, comme celle de Regnault, est coupée dans sa fleur. Lhermite (9), Roll (10), Cormon (11), décrivent exactement le spectacle de la vie laborieuse aux champs, à l'atelier, à l'école, à la clinique, à la forge.

Henner (12) poursuit sous les verdures opaques son rêve original et pur. Il alanguit, au son de la flûte virgilienne, les chairs ambrées de ses nymphes et les bleus profonds des eaux où la beauté se mire.

(1) Claude Monet, né à Paris en 1840.
(2) Camille Pissarro, né à Saint-Thomas (Antilles) en 1830.
(3) François Bonvin, né à Paris en 1817, mort en 1887.
(4) Charles Cazin, né à Samer (Pas-de-Calais) en 1841.
(5) Alphonse Legros, né à Dijon en 1837.
(6) James Tissot, né à Nantes en 1836, mort en 1903.
(7) Jules Breton, né à Courrières (Pas-de-Calais) en 1827. Membre de l'Institut.
(8) Jules Bastien-Lepage, né à Damvillers (Meuse) en 1848, mort en 1884.
(9) Augustin Lhermite, né à Mont-Saint-Père (Aisne).
(10) Alfred Roll, né à Paris en 1847.
(11) Fernand Cormon, né à Paris en 1845. Membre de l'Institut.
(12) J.-J. Henner, né à Bernweiler (Haut-Rhin) en 1829. Prix de Rome en 1858. Membre de l'Institut.

1871-1880.

La fresque.

Enfin, le maître sublime, Puvis de Chavannes [1], arrache son génie aux dernières hésitations de l'adolescence. Plein de l'antiquité pompéienne, il entre dans la maturité. Aux murs du Panthéon, la sainte enfant ouvre ses yeux surpris sur la beauté de la nature et la grandeur des devoirs. Candide, elle sourit au printemps qui naît. Les évêques, les soldats, le père et la mère cherchent auprès d'elle le refuge, la sécurité, la protection. Oui, l'innocence arrêtera le vainqueur sauvage et refoulera la barbarie... Douce et naïve histoire; histoire tant répétée, hélas! si souvent démentie. Émoi, résignation, prière, confiance, tout est écrit d'un trait ferme et fidèle; une lumière délicate et grise enveloppe les sept collines où la ville sauvée déroulera longtemps encore ses nobles destinées.

II

La Musique

La musique exprime les mouvements confus de l'âme, dans la joie, la tristesse, l'enthousiasme. De tous les arts, le plus proche de la nature. La pulsation vitale est un rythme; et ce rythme, haletant, prolongé, éclate dans le chant quand l'organisme est agité par le tumulte des sens ou de la passion. La musique, par la mesure qu'elle impose et par la détente qu'elle produit, crée un ordre, une discipline, un apaisement. C'est pourquoi les anciens la mêlaient aux émotions sociales et la plaçaient à l'aube des civilisations.

En France, les passions promptes et légères, l'entrain, l'allégresse, la vivacité, les alternatives du succès et de l'échec, avaient trouvé leur expression

(1) Pierre Puvis de Chavannes, né à Lyon en 1824, mort en 1898. Membre de l'Institut.

dans les couplets de la chanson, scandés par la reprise du refrain.

Le vaudeville, l'opéra-comique, c'est la chanson animée ou dramatisée; on mettait, vers le milieu du siècle, une coquetterie, bien gênante aujourd'hui, à les réclamer comme le « genre national ». Après Hérold (1), Auber (2). Pourtant, Berlioz (3) avait, par ses paradoxales et formidables créations, ouvert le champ à l'énergétique musicale. Comme son compatriote Stendhal, il était en avance sur son temps : ces Dauphinois sont des originaux et des précurseurs.

Gounod.

Ambroise Thomas (4), vieilli, ne produit plus. Gounod (5), âme ardente et tendre, pur et divin comme Lamartine, avait laissé parler son cœur. La passion gonfle sa poitrine et sa voix. Il n'est d'aucune école. S'il a une tradition, elle est, même dans le drame, toute religieuse et catholique : sa mélodie monte, avec un parfum d'encens, vers le ciel, ou bien elle tombe, avec une rancœur de péché, vers l'enfer. Contemporain de Montalembert et de Lacordaire, il leur survivait après la guerre. Mais à Londres, où il s'était réfugié, il chantait encore; il donnait *Gallia, Mors et Vita, Rédemption,* comme s'il eût voulu affirmer, par ces oraisons magnifiques, la protestation de la foi nationale refoulée et meurtrie.

La musique allemande.

Il y eut alors une seconde conquête de la France par l'Allemagne. Un très grand artiste était le contem-

(1) Louis Hérold, né à Paris en 1791, mort en 1833.

(2) Daniel Auber, né à Caen en 1782, mort en 1871.

(3) Hector Berlioz, né à la Côte-Saint-André (Isère) en 1803, mort en 1869.

(4) Ambroise Thomas, né à Metz en 1811, mort en 1896. Membre de l'Institut.

(5) Charles Gounod, né à Paris en 1818, mort en 1893. Grand prix de Rome en 1839. Membre de l'Institut.

1871-1880. porain des guerriers et des hommes d'État d'outre-Rhin, Richard Wagner. Comme d'autres, il avait tenté d'exercer d'abord sa fascination sur Paris; mais Paris, insouciant et léger, ne l'avait pas connu. Rentré dans sa patrie, le cœur ulcéré, il avait juré de revenir. Sa musique disait les sentiments d'une nation naissant dans la lutte et le trouble, agitée par la violence, l'ambition ; son procédé, pareil à celui de ses illustres compatriotes, était l'action par les masses. Son génie pourrait se qualifier comme celui de l'Allemagne d'alors : puissance et drame.

Il conquit la France par la surabondance, dans son œuvre, de ce qui avait manqué au vaincu : la discipline et l'autorité. Tant d'individualités désunies et divisées avaient prodigué en vain leur mérite et leur héroïsme. On se portait instinctivement vers les maîtres de l'harmonie et de l'organisation.

Aux concerts Pasdeloup (1), les foules recueillies écoutaient, avec une attention presque religieuse. Étaient-ce bien là les foules françaises? La gaieté eût été honteuse d'elle-même. On ne voulait plus entendre que les maîtres de la race sérieuse qui, avant de vaincre, avait souffert et pleuré : Beethoven d'abord et puis, après une lutte violente, Wagner.

Il fallait le ressort du génie national pour qu'il ne succombât pas devant cette seconde invasion. Il tint bon. Sous le flot débordant, le sol demeurait, bientôt fécondé et libéré.

L'école française.

Jamais floraison plus belle ne succède à des heures plus tristes. *Carmen* éclate : « et il ressuscita le troisième jour! » C'est la splendeur latine qui renaît. Bizet (2)

(1) Étienne Pasdeloup, né en 1819, mort en 1887.

(2) Georges Bizet, né à Paris en 1838, mort en 1875. Grand prix de Rome en 1857.

meurt après avoir donné à l'âme française ce réconfort, mais sans avoir connu tout son succès. 1871-1880.

Léo Delibes [1], d'un geste charmant et fin, marque le rythme des heures plus douces retrouvées et mène la farandole des printemps reverdis.

Reyer [2], qui sait de la musique allemande ce qu'il en faut savoir, s'impose par la fermeté de son accent et son originale sincérité. Dans *Sigurd* et dans *Salammbô*, il dit ce qu'il veut, et il veut. Reyer et Saint Saëns

Saint-Saëns [3] fonde, aussitôt après la guerre, la Société nationale de musique, qui éduqua, débrouilla, sut à la fois agir et conduire. Autour de lui, César Franck [4], Lalo [5], Guiraud [6], de Castillon [7]. Son œuvre est énorme. C'est un chef; il est partout. Sa pensée, ample et noble, puissante et mesurée, domine. Sa compréhension est large et son émotion contenue. Frère de nos sculpteurs, il achève, en 1877, *Samson et Dalila* et, bientôt après, *Henri VIII*. Son nom est uni à toutes les grandes heures de la vie nationale; son inspiration, qui fuit loin des brouillards, monte dans la sécurité et la paix, vers la lumière.

La dernière vertu sera reconquise, quand l'école aura ressaisi cette pénétrante psychologie qui fut si longtemps son honneur et sa gloire; Massenet [8] est bien jeune encore, mais ses premières œuvres courent Massenet.

(1) Léo Delibes, né à Saint-Germain-du-Val (Sarthe) en 1836, mort en 1891. Membre de l'Institut.

(2) Ernest Reyer, né à Marseille en 1823. Membre de l'Institut.

(3) Camille Saint-Saëns, né à Paris en 1835. Membre de l'Institut.

(4) César Franck, né à Liège en 1821, mort en 1890.

(5) Édouard Lalo, né à Lille en 1823, mort en 1892.

(6) Ernest Guiraud, né à la Nouvelle-Orléans en 1837, mort en 1892. Prix de Rome en 1859. Membre de l'Institut.

(7) Alexis de Castillon de Saint-Victor, né en 1838, mort en 1873.

(8) Jules Massenet, né à Montaud (Loire) en 1842. Membre de l'Institut.

1871-1880. déjà sur les lèvres ravies. Voici *Marie-Madeleine;* à sa démarche aisée et noble, on reconnaît la musique française : *incessu patuit dea.* Ses tendres aveux disent d'avance les confidences émues de *Manon* et les troublantes délices de *Werther.*

III

La Science. L'art imite et interprète la nature. La science l'étudie et l'applique aux besoins de l'humanité. L'art et la science s'unissent par la technique.

Le progrès des sciences, depuis 1770 jusqu'à 1870, avait été tel que ce siècle pouvait, dès cette date, se considérer comme le plus grand de l'histoire. Ce progrès avait été lui-même la suite naturelle des transformations accomplies dans l'esprit humain aux temps de la Renaissance. La méthode moderne était née et les sciences, replacées sur leurs bases, s'étaient développées dans une ordonnance simple et majestueuse.

L'antiquité disait : il n'est de science que du général. L'homme prétendait saisir, par un effort de son esprit, les lois de l'univers et, de leur connaissance, déduire logiquement l'explication des phénomènes. La Méthode. Noble erreur du génie humain qui, dès son premier essor, voulait ravir le feu du ciel. La science nomme d'abord; ayant nommé, elle raisonne sur les noms. Elle s'enferme dans l'abstraction comme dans une chambre obscure. Parfois, une perception soudaine, un éclair, découvre un pan de la réalité. Puis, la nuit se refait plus noire. La courte vie de l'homme le porte vers les systèmes hâtifs. Il voudrait mesurer l'univers, mais l'univers le tient et le reprend avant qu'il ait ouvert son compas.

Le moyen âge, par la méthode scolastique, fille du principe d'autorité, exagéra et faussa le procédé intellectuel de l'antiquité. La nature parut recouverte pour toujours d'un voile aux plis épais et lourds. On ne connaissait plus rien d'elle que son mystère et sa rigueur. Nulle confiance en la vie d'ici-bas. Dans la lutte, l'humanité impuissante était sacrifiée et d'avance vaincue.

La méthode moderne : Descartes.

Les temps sont proches, à l'heure où, avec Descartes, la pensée moderne brise le double sceau de l'abstraction et de l'autorité et, à l'inverse de l'opinion antique, proclame qu'il n'y a de science que des faits et d'ordre que de la raison.

Les résistances politiques et sociales s'opposèrent d'abord aux idées nouvelles; malgré tout, celles-ci, en moins d'un siècle, pénétrèrent les esprits. Dès lors, tout fut facile. Un siècle encore et les sciences étaient constituées ; et elles payaient leur don de joyeux avènement à l'humanité.

La méthode est éprouvée, précisée, généralisée : l'observation d'abord, puis l'analyse, puis la comparaison, le raisonnement à la recherche de la loi, l'hypothèse, l'expérience et, comme couronnement, la synthèse. La chimie, par exemple, découvre la constitution des corps organisés; elle isole les corps simples, connaît leurs rapports et leurs combinaisons; elle les rapproche et reconstitue les corps composés.

L'homme sait et il fait : il est dieu. La Science, ainsi conduite, impose à l'homme la vénération de l'humanité. Majesté des principes, utilité des applications, tel est le double triomphe de la Science.

Succession rapide des grandes découvertes : Newton Lavoisier, Watt, Lamarck, Ampère. La nature a perdu son visage sévère; elle s'apaise, apparaît tendre et souriante. Le paratonnerre dicte au nuage la loi de

1871-1880. l'homme. L'orage se tait ou, s'il gronde encore, il est inerme. La Science efface les vieilles légendes, filles de la terreur; elle met dans la bonté cette sagesse, le discernement.

Un espoir naît : la Science saura, un jour, le secret de la nature. En attendant, elle humanise à la fois la matière et l'intelligence. La machine allège la dure loi du travail. La Science rapproche et réunit ce qui était disjoint; elle «relie» plus que la religion elle-même, puisqu'elle jette un pont sur l'abîme qui séparait la vie de la mort. Par elle, le ciel est sur la terre et la paix repose sur l'ordre universel.

Primauté de la Science.

Vers 1870, l'orgueil de cette victoire envahissait tout. C'était une «fureur scientifique». Ces orgueilleuses belles-lettres firent elles-mêmes leur soumission. Renan publie son livre *l'Avenir de la Science* (1); Taine voit, dans la pensée, un phénomène quasi physiologique. Zola donne la théorie du *roman expérimental* et il invoque Claude Bernard comme le dieu dont il est le prophète.

Le vocabulaire scientifique est à la mode : sélection, évolution, physiologie, biologie. Cette fois, on tient le monde; on l'enferme dans une formule, toute mécanique et naturaliste: le *Monisme!* Gloire aux peuples supérieurs dont le ferme génie raye l'hypothèse Dieu! Haeckel (2) écrit : «Le rameau germanique (du groupe aryen) a dépassé les autres rameaux dans la concurrence du développement civilisateur. En tête, sont les Anglais et les Allemands, promoteurs de la théorie de la descendance. (Il oubliait, tout au moins, Lamarck.) La disposition à recevoir la théorie de la descendance et de la philosophie unitaire, qui y a sa base, constitue

(1) Le livre avait été écrit en 1848. Voir la préface.
(2) Ernest Haeckel, né à Potsdam en 1834.

la meilleure mesure pour apprécier les degrés de supériorité spirituelle parmi les hommes. »

Telle est la nouvelle pierre de touche. Cet aboutissant de la doctrine hégélienne fut confirmé par la victoire. La théorie de la sélection et de l'élite eut, en sa faveur, la sanction des faits.

La science française.

Cependant la science française, si durement traitée comme si elle avait eu sa part de la défaite, n'accepte pas la sentence.

Il est difficile d'isoler pour ainsi dire et de considérer à part, dans le temps et dans l'espace, un moment du progrès scientifique chez un peuple particulier. Ce progrès est continu et universel. Une courte phase locale de huit ou dix années ne se distingue qu'à peine.

Pourtant, on peut, dès aujourd'hui, déterminer la courbe du mouvement scientifique français, pendant les années qui suivirent immédiatement la guerre. Malgré la condamnation hautaine du vainqueur, le vaincu ne fut pas sans gloire (1).

(1) Il est impossible de ne pas mentionner ici les polémiques « scientifiques » sur la valeur comparée des deux races ou des deux nations qui venaient de se disputer l'hégémonie, les armes à la main. Le Dr Carl Starck publie en 1871, à Stuttgard, une brochure ayant pour titre: *De la dégénérescence physique de la nation française, son caractère pathologique, ses symptômes et ses causes.* C'est le prototype de toute la littérature, extérieure et intérieure, sur la « décadence ». Avant 1870, personne n'avait fait ces observations qui passent tout à coup à l'état de lieux communs. — Le fameux chanoine Döllinger reprend la thèse dans des termes plus adoucis et lui donne l'onction religieuse. — Sybel, dans une conférence, faite le 9 février 1872, est plus équitable. V. *Rev. pol. et litt.*, 1872 (p. 894). — Mais Virchow, dans un article où il prêche pourtant la réconciliation, reprend les idées de Carl Starck et les couvre de l'autorité de son nom : « Parlant de dégénérescence physique de la nation française, M. Carl Starck a essayé de montrer, par une analyse exacte des phénomènes isolés, que l'état mental de la nation française se rapproche en grand de l'idiotie paralytique et de la folie raisonnante. Nous citons ceci non pas pour lancer une

1871-1880.

Les hautes sciences.

Il est vrai, les hautes sciences sont un peu délaissées; c'est vers les sciences de la vie, sciences de tous temps françaises (1), que se porte une génération menacée dans son existence et qui aspire à la reviviscence. Les conséquences de la découverte du

insulte, mais parce que, dans une grande partie de notre nation, l'opinion est que les Français sont atteints de la « manie des grandeurs », etc. — On connaît les publications de Karl HILLEBRAND, ancien professeur d'allemand à l'école de Saint-Cyr, naturalisé Français, mais ayant repris, à la guerre, la nationalité allemande; dans un livre, où il croit être impartial, il dénonce la « stérilité intellectuelle de la France », etc. — On se souvient aussi de l'attitude prise par MOMMSEN et par SCHULZE-DELITZSCHE pendant la guerre; MOMMSEN, dès que la guerre éclate, adresse aux Italiens un manifeste où il déverse contre la France l'injure et l'outrage. Il se met à la tête des Berlinois réclamant avec insistance, dans une pétition, le bombardement de Paris; en 1872, il écrivait, dans la *Vossische Zeitung*, qu'il « n'existe pas en France une opinion publique à laquelle un Allemand puisse en appeler ». Dans une lettre calme et éloquente, FUSTEL DE COULANGES protesta contre cette injure. — Sur la polémique entre STRAUSS et RENAN, v. les lettres échangées, dans *Réforme intellectuelle et morale* (pp. 167-187). — V. encore une conférence de SCHULZE-DELITZSCHE, dans la *Rev. polit. et littér.* du 7 mars 1874, et la brochure de M. DE QUATREFAGES, *la Race prussienne*, in-16, 1871. — En Angleterre, on est généralement plus équitable, quoique le thème de la « décadence française » y devienne une rubrique habituelle de la presse. Dans les lettres écrites d'Oxford par TAINE, en mai 1871, il est vrai en pleine Commune, je lis : « Les journaux anglais parlent avec pitié et douleur de nos calamités; mais ils sont sévères pour notre caractère et inquiets sur notre avenir. Ils voient, dans cet incendie, le désir de l'éclat, l'emphase naturelle des révolutionnaires, la volonté diabolique de finir, comme au cinquième acte d'une féerie, au milieu de l'écroulement général. Ils disent qu'il y a un fond de férocité dans notre humeur et que les derniers massacres de Paris montrent le singe qui devient tigre (d'où, peut-être, le « gorille lubrique et féroce » que TAINE replacera dans les *Origines*). Ils s'accordent à craindre pour l'avenir une *terreur* blanche, un cléricalisme étroit qui, en dix ans, rendra au parti révolutionnaire son crédit et sa force. » — (Lettre du 21 mai 1871. *Document inédit.*)

(1) Sans insister plus qu'il ne convient, on peut mentionner ces indications, rappelées récemment par M. QUINTON : Un homme fonde la chimie, Lavoisier; un homme fonde l'anatomie comparée et la paléontologie, Cuvier; un homme fonde la zoologie philosophique, Lamarck; un homme fonde l'embryogénie, Geoffroy Saint-Hilaire; un homme fonde l'histologie, Bichat; un homme fonde la physiologie, Claude Bernard; un homme fonde la microbiologie, Pasteur. »

« système articulé » de Peaucellier (1), qui se réfère d'ailleurs au moins autant à l'ordre mécanique qu'à l'ordre mathématique, sont à peine apparues. Joseph Bertrand (2) renonce, pour ainsi dire, aux sciences abstraites après la publication de son *Traité de calcul différentiel et de calcul intégral*, achevé en 1870. Mais Hermite (3) développe, avec une fécondité singulière, les principes abéliens; ses travaux sur la théorie des nombres et sur la théorie des fonctions elliptiques sont d'une élégance et d'une pureté classiques. Puiseux (4), astronome et géomètre, succède à Cauchy dans la chaire de la Faculté des sciences. Son *Mémoire sur les fonctions algébriques* fait époque dans l'analyse. Darboux (5), jeune encore, ne fait que préluder à ses travaux si variés par son *Mémoire sur les solutions singulières des équations aux dérivées partielles*, couronné par l'Académie des sciences en 1876. 1871-1880.

Si une arithmétique nouvelle se constitue et si le paradoxe d'une géométrie en rupture avec la vieille géométrie euclidienne, commence à apparaître, c'est surtout à l'étranger qu'ils se développent. Les noms de Riemann (6), d'Helmholtz (7), de Sophus Lie (8), ne sont pas français. On dirait qu'il faut à la France

(1) Charles-Nicolas Peaucellier, né en 1832 à Sarrelouis.

(2) Joseph Bertrand, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, né en 1822 à Paris, mort en 1900.

(3) Charles Hermite, né à Dieuze (Meurthe) en 1822, membre de l'Académie des sciences, mort en 1901.

(4) Victor-Alexandre Puiseux, né à Argenteuil (Seine-et-Oise), en 1820, membre de l'Académie des sciences, mort en 1883.

(5) Jean Darboux, membre de l'Académie des sciences, né en 1842 à Nimes.

(6) Georges-Bernard-Frédéric Riemann, né à Bréselenz (Hanovre) en 1826, mort en 1866.

(7) Hermann-Louis-Ferdinand Helmholtz, né en 1821 à Potsdam, mort en 1894.

(8) Sophus Lie, né en 1842 à Nordfjordejdet (Norvège).

1871-1880. plus de stabilité et de repos pour qu'elle voie naître la jeune et vigoureuse école qui l'illustre aujourd'hui.

Astronomie. L'astronomie n'a pas encore perdu Le Verrier (1). A la suite de ses luttes fameuses avec Delaunay (2), sa carrière administrative subit une éclipse; il quitte la direction de l'Observatoire, mais son vigoureux génie achève l'énorme travail de sa vie scientifique, la revision des tables des mouvements planétaires, qui restera comme l'horaire du système où nous vivons. Il en corrige les dernières épreuves trois mois avant sa mort, le 23 septembre 1877.

Le spectroscope devient un instrument sans pareil pour la connaissance intime du soleil et des astres. La science du soleil est l'objet d'études considérables où, en même temps que le père Secchi (3), Delaunay, Faye (4), Janssen (5) attachent leur nom. La plaque photographique se fait l'auxiliaire du télescope. Le rayon lumineux, saisi dans l'espace, inscrit sur le cliché l'image permanente du monde astral dévoilé.

Observations astrales. La France ne se sépare pas de l'effort commun des nations qui étudient, en 1874, l'événement rare du passage de Vénus sur le soleil. Les fonds nécessaires (300.000 fr.) sont votés par l'Assemblée nationale et des missions sont envoyées à l'île Campbell (Bouquet de La Grye) (6); à l'île Saint-Paul (amiral Mou-

(1) Urbain Le Verrier, membre de l'Académie des sciences, né en 1811 à Saint-Lô, mort en 1877.

(2) Eugène Delaunay, membre de l'Académie des sciences, né en 1816 à Lusigny (Aube), mort en 1872.

(3) Le père Angelo Secchi, né à Reggio nell' Emilia en 1818, mort en 1878.

(4) Hervé Faye, membre de l'Académie des sciences, né en 1814 à Saint-Benoît-du-Sault (Indre).

(5) Pierre-Jules-César Janssen, membre de l'Académie des sciences, né en 1824 à Paris.

(6) Anatole Bouquet de la Grye, membre de l'Académie des sciences, né en 1827 à Thiers.

chez) [1]; à Nouméa (M. André, de l'Observatoire de Paris) [2]; à Pékin (lieutenant de vaisseau Fleuriais) [3]; à Yokohama (M. Janssen); à Saïgon (M. Héraud) [4], qui toutes apportent leur note dans l'heureux concert scientifique qui réunit alors les peuples civilisés. 1871-1880.

D'autres œuvres internationales s'accomplissent, auxquelles la France participe. Le colonel Perrier [5] se charge de poursuivre vers l'Espagne la mesure de l'arc du parallèle, qui permettra de déterminer la grandeur et la véritable figure de l'hémisphère nord.

En octobre 1872, se réunit à Paris le congrès international qui se propose comme objet l'adoption universelle du système métrique. Quand, en 1881, une commission composée des plus illustres électriciens du monde, et convoquée sur la proposition de l'Association britannique des sciences, eut à constituer le système d'unités dites *unités absolues*, s'appliquant à l'ensemble des qualités physiques susceptibles de mesure, elle s'appuiera sur le système métrique français, par les formules : « C. » « G. » « S. » (centimètre, gramme, seconde), qui deviennent ainsi, pour l'unification scientifique des forces, l'essence du langage universel.

Les mêmes lois physiques règnent au ciel et sur la terre. La science des mouvements est la plus ample des sciences : elle atteindra peut-être l'arcane du monde. Le grand nom de Sadi Carnot [6], tiré de l'obscurité La loi de Carnot.

(1) Amiral Amédée Mouchez, membre de l'Académie des sciences, né en 1821 à Madrid, mort en 1892.
(2) Charles-Louis-François André, né en 1842 à Chauny (Aisne).
(3) Amiral Georges-Ernest Fleuriais, né en 1840 à Paris.
(4) Gabriel Héraud, né en 1839 au Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne).
(5) Général François Perrier, membre de l'Académie des sciences, né en 1834 à Valleraugue (Gard), mort en 1888.
(6) Sadi Carnot, né en 1796 à Paris, mort en 1832.

1871-1880.

par les travaux si équitables de Mayer [1], domine la théorie et la pratique de la science, qui reconnaît une même équivalence à toutes les puissances mystérieuses planant sur le monde : la chaleur, la lumière, l'électricité et enfin, peut-être, l'action chimique.

L'énergétique.

Alors se fonde une mécanique, plus large et plus claire, l'énergétique. En généralisant et en combinant les découvertes du calcul et de l'expérience par les théories de l'émission de l'ondulation, on avance, par approches, jusqu'à l'hypothèse d'un substratum universel qu'on nomme, sans le connaître, l'Éther : « de l'éther et du mouvement, voilà ce qu'est le monde [2]. »

Si le mot est exact, quel pas fait dans le sens de l'unité!

Quoi qu'il en soit, la mécanique physique et la physique de l'éther naîtront de ces progrès. Helmholtz et Hertz [3], qui en sont les principaux initiateurs, ne sont pas Français; mais Lippmann [4] publie, en 1873, ses travaux sur les phénomènes électro-capillaires et, bientôt après, ses études sur la conservation des forces électriques.

Dans la pratique, des progrès non moins décisifs s'accomplissent en France. Gramme [5] est un ouvrier d'origine belge, mais il est ingénieur français, et c'est en France qu'il invente et fait connaître la machine électrique à courant continu, mère de l'industrie électrique moderne (1869). Son associé, Hippolyte Fontaine [6], le seconde dans ses recherches sur la trans-

La machine électrique.

(1) J. Robert de Mayer, né à Heilbronn en 1814, mort en 1878.

(2) Maxwell.-James Maxwell, né en 1831 à Edimbourg, mort en 1884.

(3) Henri Hertz, né en 1857 à Hambourg, mort en 1894.

(4) Gabriel Lippmann, membre de l'Académie des sciences, né en 1845 à Hallerich (Luxembourg).

(5) Zénobe Gramme, né en 1826 à Jehay-Bodegnée (Belgique), mort en 1901.

(6) Hippolyte Fontaine, né en 1832 à Dijon.

mission du travail à distance. Chrétien (1) applique le principe du transport de la force aux expériences de labourage électrique de Sermaise. Bergès (2), enfin, par la combinaison de l'exploitation du travail des hautes chutes avec le transport de la force, crée l'industrie qu'il baptise lui-même, dès 1878, du beau nom de *houille blanche*. Ainsi, il dote d'un instrument sans pareil une autre industrie qui naît au point de rencontre de tant de belles découvertes, l'électrolyse, et il garantit, une fois pour toutes, la planète contre l'épuisement éventuel des réserves de charbon accumulées dans son sein.

La houille blanche.

L'admirable Dupuy de Lôme (3) avait renouvelé la science des constructions navales ; en lançant le *Napoléon* (1850) et la *Gloire* (1859), il avait créé la marine cuirassée. Il prétend soumettre maintenant un autre élément. En 1872, avec l'ingénieur Zédé (4), il donne le schéma et le plan idéal du futur aérostat dirigeable.

Marine et aérostation

Le fait frappant est celui-ci : toutes les sciences se pénètrent. On ne sait plus où commencent, où finissent la physique, la chimie, la biologie. Cependant, s'il est un point où la jonction reste encore incertaine, c'est à la rencontre de la mécanique et de la chimie. On sent bien que si la chimie s'absorbe dans la mécanique, et avec elle la chimie organique, les phénomènes de la vie sont englobés.

Le principe de l'unité.

Dès avril 1864, Pasteur ouvrait sa fameuse conférence de la Sorbonne par cet exposé où, selon son

(1) Jean Chrétien, né en 1834 à Autun (Saône-et-Loire).
(2) Aristide Bergès, né à Lorp-Saint-Araille (Ariège) en 1833, mort à Lancey (Isère), en 1904.
(3) Charles Dupuy de Lôme, membre de l'Académie des sciences, né en 1816 à Soye (Morbihan), mort en 1885.
(4) Gustave Zédé, né à Paris en 1825.

1871-1880. habitude, il ne mâchait pas les mots : « De bien grands problèmes s'agitent aujourd'hui et tiennent tous les esprits en éveil : unité ou multiplicité des races humaines ; création de l'homme depuis quelques mille ans ou depuis quelques mille siècles ; fixité des espèces ou transformation lente et progressive des espèces les unes dans les autres ; la matière réputée éternelle ; en dehors d'elle, le néant ; l'idée de Dieu inutile ; voilà quelques-unes des questions livrées de nos jours aux disputes des hommes. »

La chimie. On se persuade que la solution de ces problèmes se rencontrera sous le scalpel du physiologiste ou dans le creuset du chimiste. Pasteur, par ses premières recherches sur les cristaux, sur la dissymétrie et sur les phénomènes de polarisation, découvre des perspectives qui effarent ses premiers maîtres, Biot, Balard, Senarmont (1). La chimie mécanique est fondée : les phénomènes physiques et chimiques se rattachent au concept des vibrations. Du moins, on peut le supposer si, avec J.-B. Dumas (2), on admet « que les corps simples diffèrent seulement comme les masses par le nombre et le mouvement des atomes ou points matériels qu'elles renferment ».

La thermochimie. C'est dans ces idées que Berthelot (3) transforme la thermochimie et aboutit à la loi qu'il formule ainsi : « Quand plusieurs corps sont en présence, il se forme le composé qui correspond à la plus grande quantité de

(1) J. Biot, membre de l'Académie des sciences, né en 1774 à Paris, mort en 1862. — Ant.-Jérôme Balard, membre de l'Académie des sciences, né en 1802 à Montpellier, mort en 1876. — Henri Hureau de Senarmont, membre de l'Académie des sciences, né en 1808 à Broué (Eure-et-Loir), mort en 1862.

(2) J.-B. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française, né en 1800 à Alais, mort en 1884.

(3) Marcellin Berthelot, né à Paris en 1827, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française.

chaleur développée. » Voilà, véritablement, le nœud. 1871-1880.

Autour de ces propositions, oscillent toutes les études si variées, consacrées à la recherche des lois de l'équilibre chimique; les travaux de H. Sainte-Claire Deville (1) et de Debray (2) sur la « dissociation »; ceux de Gaudin (3) sur « l'architecture des atomes »; les travaux par lesquels Wurtz (4) et son école introduisent en France, non sans résistance, la « théorie atomique », empruntée en partie à la science allemande et aux doctrines de Gerhardt et de Kékulé (5).

Peut-on faire un pas de plus vers cette unité, but de tous les efforts?

C'est encore la chimie qui l'accomplira. Par un bout, elle est une physique et une mécanique; par l'autre bout, elle se confond avec l'histoire naturelle, la chimie organique établit le lien.

La chimie organique.

La chimie organique a précisé cette découverte merveilleuse, à savoir l'identité et la quantité restreinte des corps simples qui entrent dans la composition des corps vivants, végétaux ou animaux; elle a démontré que ces corps obéissent, dans les combinaisons organiques, aux lois qui les régissent dans les combinaisons non organiques; par les recherches sur les deux natures de ferments, elle a déterminé le point de contact entre la matière animée et la matière inanimée. A un sommet plus difficile encore, elle a pu affirmer ainsi l'unité de la matière et supprimer l'intervention de ce qu'on appelait la « force vitale » qui fut

(1) Henri Sainte-Claire Deville, né en 1818 à Saint-Thomas (Antilles), membre de l'Académie des sciences, mort en 1881.

(2) Henri Debray, né en 1827 à Amiens, mort en 1886.

(3) Marc Gaudin, né en 1804 à Saintes, mort en 1880.

(4) Adolphe Wurtz, né en 1817 à Strasbourg, membre de l'Académie des sciences, doyen de la Faculté de médecine, mort en 1884.

(5) Ch.-Frédéric Gerhardt, né en 1816 à Strasbourg, mort en 1856. — Auguste Kékulé, né en 1829 à Darmstadt.

1871-1880. longtemps le « Tu n'iras pas plus loin », opposé par la biologie à la chimie.

La synthèse chimique.

Avant ces nouvelles conquêtes, la chimie n'était qu'une analyse, une « science descriptive » ; elle se transforme et devient une science expérimentale. Elle reconstitue les corps par une double méthode, qu'elle prenne pour instrument, soit les éléments libres, soit l'eau et l'acide carbonique. De toute façon, elle recompose les corps gras, les alcools, les acides, les éthers, et, en somme, la plupart des groupes généraux des composés organiques : elle n'avait pour instrument que l'analyse ; elle a maintenant, pour contre-épreuve, la synthèse.

L'œuvre de Berthelot.

La chimie organique a son point de départ dans les études de Chevreul (1) sur les corps gras. La synthèse fondamentale a été exécutée par Berthelot, en 1862 ; c'est celle de l'acétylène, union directe du carbone et de l'hydrogène, accomplie sous l'influence de l'arc voltaïque. Depuis lors, Berthelot n'a cessé de poursuivre son admirable carrière avec une autorité, une mesure, une pondération qui ont fait de lui l'expérimentateur par excellence des lois du monde unifié.

Avoir doublé le champ de la chimie, en mettant la face *synthèse* à l'inverse de la face *analyse*, c'est un résultat qui eût suffi à illustrer une seconde fois le pays de Lavoisier. En outre, travailler par vingt-cinq ans de persévérantes études et de démonstrations irréfutables à l'établissement de la thermochimie, c'est-à-dire de la chimie mécanique, compléter, par des vues philosophiques et par les applications les plus diverses, une vie intellectuelle où la hardiesse de la pensée n'a d'égale que la minutieuse précision

(1) Eugène Chevreul, né en 1786 à Angers, membre de l'Académie des sciences, mort en 1889.

de la démonstration, c'est étendre la gloire et l'utilité d'une existence non seulement à un peuple, mais à l'humanité. 1871-1880.

Donc, toutes les sciences s'emboîtent l'une dans l'autre. A l'étranger comme en France, les travaux et les résultats abondent; mais il n'est pas indifférent de déterminer, parmi nous, la constellation des hommes illustres qui illumine le champ des recherches et des découvertes. Voici, près du grand chimiste Berthelot, le physiologiste non moins grand, Claude Bernard (1). En 1871, il est au plein de son imposante carrière. Ses travaux les plus importants ont paru. Il professe, depuis vingt ans, au Collège de France, des leçons qui sont peut-être son plus beau titre. De ce laboratoire, les maîtres sont sortis comme les héros du cheval de Troie. Depuis 1868, il enseigne la physiologie générale au Muséum d'histoire naturelle. Sa renommée est universelle. Sa sérénité, son indulgence ajoutent à son autorité. Il a publié sa fameuse *Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale*. Pasteur a dit de ce livre : « On n'a rien écrit de plus lumineux, de plus complet, de plus profond sur les vrais principes de l'art si difficile de l'expérimentation... L'influence qu'il exercera sur les sciences médicales, sur leur enseignement, leurs progrès, leur langage même sera immense. » Noble confraternité d'âme entre de tels maîtres!

Claude Bernard.

L'œuvre de Claude Bernard est double : les découvertes de laboratoire et la méthode; car jamais il ne sépare le raisonnement de l'observation, ni l'hypothèse de l'étude des faits. Ses travaux, on ne peut que les mentionner : études sur la fonction glycogénique

(1) Claude BERNARD, né en 1813 à Saint-Jullien (Rhône), membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, mort en 1878.

1871-1880. du foie, sur les fonctions du pancréas, l'ensemble des découvertes sur le système nerveux, sur les nerfs vaso-moteurs, le nerf spinal, la corde du tympan; les mémoires sur la chaleur animale, sur les effets du curare, sur l'oxyde de carbone.

La méthode expérimentale.

Sa méthode est à la fois très hardie et très souple. Elle est purement cartésienne, fondée sur le doute scientifique et l'examen personnel. Claude Bernard affirme le déterminisme des lois de la matière, y compris la matière organisée. « Il n'y a, dit-il, en réalité, qu'une physique, une chimie, une mécanique générales, dans lesquelles rentrent toutes les manifestations phénoménales de la nature, aussi bien celles des corps vivants que celles des corps bruts. » Ses livres étincellent de ces axiomes qui sont des traits de lumière : « La science n'est que le déterminé et le déterminable... (1). » « ... Si l'on supprime le milieu, le phénomène disparaît... » « C'est *l'idée* qui se rattache au fait découvert, qui constitue, en réalité, la découverte... (2). » Et cette phrase admirable, sous la plume d'un si grand savant : « *L'homme peut plus qu'il ne sait* (3). »

En effet, ce que Claude Bernard connaît aussi nettement que la grandeur de la science, c'est sa limite. Son raisonnement s'arrête là où son observation se heurte. Il écrit, avec beaucoup de franchise et de netteté, ce morceau d'une philosophie toute française : « Quand un poulet se développe dans un œuf,... ce groupement de certains phénomènes chimiques ne se fait que par suite de lois qui régissent les propriétés physico-chimiques de la matière; mais ce qui est essen-

(1) *Médecine expérimentale* (p. 106).
(2) *Médecine expérimentale* (pp. 57 et 117).
(3) *Médecine expérimentale* (p. 81).

tiellement du domaine de la vie et ce qui n'appartient ni à la chimie, ni à la physique, ni à rien autre chose, c'est *l'idée directrice* de cette évolution vitale [1]. » 1871-1880.

De 1870 à 1878, époque de sa mort, il achève son œuvre par un dernier travail qui fonde, en France, la physiologie générale. Ce sont ses *Leçons sur les phénomènes de la vie commune entre les animaux et les végétaux*, où il ruine l'antagonisme essentiel qu'une hypothèse trop prompte avait cru reconnaître entre le règne végétal et le règne animal, l'un accomplissant exclusivement les phénomènes de synthèse et l'autre exclusivement les phénomènes de destruction fonctionnelle. En abolissant ainsi la fameuse dualité vitale, comme il avait écarté auparavant l'hypothèse de la prétendue force vitale, Claude Bernard établit, pour sa part, l'unité des phénomènes de la vie.

Parmi les élèves de Claude Bernard, Paul Bert [2] obtient, en 1871, la chaire de physiologie à la Sorbonne. Ses études sur la pression barométrique appliquée aux conditions de la vie, sur les appareils respiratoires et sensitifs des plantes, ses recherches variées sur le protoxyde d'azote et les anesthésiants, ses polémiques, son rôle de rédacteur scientifique de *la République française* l'ont fait illustre, au moment où la politique l'arrache à ces études. Son existence extrêmement occupée, un peu encombrée, comme celle de tous les hommes qui assument à la fois trop de devoirs, établit le lien entre l'effort scientifique et les directions sociales du pays. Il est, auprès de Gambetta, le témoin et l'inspirateur des mesures qui réorganisent Paul Bert.

(1) *Médecine expérimentale* (p. 147).

(2) Paul Bert, né en 1833 à Auxerre, membre de l'Académie des sciences, mort en 1886.

1871-1880. en France le haut enseignement. Il rapporte devant l'Assemblée, en 1874, la proposition attribuant à Pasteur une pension, à titre de récompense nationale : vote qui honore plus encore la politique que la science. Paul Bert, entraîné par le tourbillon où il s'est jeté, ira, quelques années plus tard, trouver la mort au Tonkin.

L'histoire naturelle.

L'histoire naturelle a toujours eu, en France, de laborieux ouvriers. Milne Edwards [1] et son école poursuivent, sur les êtres rudimentaires, sur les existences abyssales, des recherches minutieuses. Les élèves de Geoffroy Saint-Hilaire, Antoine Serres, Coste, Gerbe, Balbiani [2], se consacrent à des études qui sont la démonstration éclatante de cette « loi de l'œuf » qui apparaîtra peut-être un jour comme le terme initial de la science et de la philosophie : « Chaque animal, au cours de son développement, ne fait que reproduire la généalogie abrégée de son espèce (3). » On touche déjà au problème plus mystérieux de la cellule et du plasma.

L'anthropologie.

Pour la connaissance de l'homme, enfin, c'est toute une nouvelle science qui se crée, l'Anthropologie.

(1) Alphonse MILNE-EDWARDS, né en 1835 à Paris, membre de l'Académie des sciences, directeur du Muséum d'histoire naturelle, mort en 1900.

(2) Étienne GEOFFROY SAINT-HILAIRE, né en 1772 à Étampes, membre de l'Académie des sciences, mort en 1844. — Antoine SERRES, né à Clairac (Lot-et-Garonne) en 1786, mort en 1868. — Victor COSTE, né en 1807 à Castries (Hérault), membre de l'Académie des sciences, mort en 1873. — Zéphirin GERBE, né à Brasse (Bouches-du-Rhône), mort en 1880. — Édouard-Gérard BALBIANI, né en 1825 à Saint-Domingue, mort en 1899.

(3) On trouve comme un premier aperçu de la « loi de l'œuf » dans cette phrase de Descartes : « Si on connaissait bien toutes les parties de la semence de quelque espèce d'animal, en particulier, par exemple, de l'homme, on pourrait déduire de cela seul, par des raisons entièrement mathématiques, toute la figure et conformation de ses membres. » — Cité par FOUILLÉE, *Descartes* (p. 67).

Prétendant déterminer les conditions de la vie de l'homme sur la terre, elle risquerait de se perdre dans l'immense domaine scientifique et historique, si elle ne savait se borner. En 1825, Bory de Saint-Vincent (1) avait publié son livre : *l'Homme*. De 1813 à 1827, Prichard (2) avait fait paraître ses *Recherches historiques sur l'histoire physique de l'humanité*. En 1838, Antoine Serres avait inauguré une chaire d'anthropologie au Muséum. 1871-1880.

Mais c'est Broca (3) qui fonde véritablement la science, en instituant, à Paris, la Société d'anthropologie, l'année même (1859) où Darwin fait paraître son livre sur l'*Origine des espèces*. C'est encore Broca qui fixe le cadre de ces études, en donnant, dès 1862, ses *Instructions générales pour les recherches anthropologiques*. En 1869, il a publié son livre sur l'*Ordre des primates*, et il ouvre un autre champ de recherches fécond en rédigeant ses *Instructions craniotomiques*. Bientôt, à l'exposition de 1878, l'anthropologie produira l'effet d'une révélation, en exhumant, devant le public, l'histoire de la plus vieille humanité. Paul Broca.

Les races éteintes subsistent dans l'immuable squelette. Elles revivent, et parfois avec elles, l'étrange milieu où elles ont évolué. Le sol parle au géologue, il parle à l'anthropologue, à l'historien, au sociologue. La loi de l'homme tend à se confondre avec la loi de la nature. La sélection des espèces, l'hérédité des caractères acquis, les sélections sociales ont opéré invinciblement et ont produit les phénomènes qui sont à l'origine de l'humanité et qui manifestent les progrès

(1) Marie Bory de Saint-Vincent, né en 1780 à Agen mort en 1846.

(2) James Prichard, né à Ross (Angleterre) en 1785, mort en 1848.

(3) Paul Broca, née en 1824 à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), membre de l'Académie des sciences, mort en 1880.

1871-1880.

de la civilisation. Des faits sans nombre, inaperçus ou inexpliqués jadis, sont recueillis, classés, comparés, et font du Muséum le dépôt des antiques archives du genre humain.

Boucher de Perthes, Mortillet, de Quatrefages, Topinard, Hamy, Vacher de Lapouge (1) fondent, en France, une école dont les travaux fournissent un apport précieux à cette histoire du monde préhistorique.

Le problème de la vie.

Le problème de la vie est donc posé devant l'aréopage des sciences réunies pour le résoudre. On pourrait assigner, comme date, à ces assises solennelles, la fameuse séance de la Sorbonne du 7 avril 1864, où Pasteur (2) entreprit de réfuter, devant le public savant et même devant le public mondain, le système de la génération spontanée. Pasteur, affirmatif et combattif, téméraire et infaillible, sûr de sa pensée et sûr de vaincre, est lui, dès lors. Il prend possession de son royaume. En 1870, il est le grand maître des infiniment petits; son œuvre réalise, au point de contact de la matière inerte et de la vie, l'effort scientifique du siècle.

Auparavant, cet effort était dispersé. Tous sentaient que, dans l'apparition ou la transformation des organismes inférieurs, était caché le secret des origines; mais comment saisir la nature sur le fait? Poussières animées, — fantômes de l'esprit ou conception du rêve, — qui proclamerait l'avènement à la science de

(1) Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes, né en 1788 à Rethel, mort en 1865. — Gabriel de Mortillet, né en 1821 à Meylan (Isère), mort en 1898. — Jean de Quatrefages de Bréau, né en 1810, membre de l'Académie des sciences, mort en 1891. — Paul Topinard, né en 1830 à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise). — Ernest Hamy, né en 1842 à Boulogne-sur-Mer, membre de l'Institut. — Georges Vacher de Lapouge, né à Neuville (Vienne) en 1854.

(2) Pasteur, né à Dôle en 1822, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, mort à Garches (Seine-et-Oise) en 1895.

ces inaperçus qui sont à l'orée de l'être? Un instrument de minutieuse et pénétrante recherche, le microscope, une méthode plus minutieuse et plus pénétrante encore, la méthode expérimentale, écartent les doutes et déchiffrent le mystère. 1871-1880

Il faudrait maintenant saisir d'un seul regard le vaste champ où se déploie la stratégie de la conquête scientifique, depuis le mécanisme du système stellaire et de la planète jusqu'au progrès extrême des organismes supérieurs : astronomie, géologie, paléontologie préhistorique, microbiologie, botanique générale, étude de la cellule et phénomènes de la fécondation; c'est une invasion de lumières. Les doctrines diverses, les principes contraires, les hypothèses hasardées, les disputes de sectes et d'écoles, tout sert. Cuvier (1) a raison, mais aussi son rival si maltraité, Lamarck. Pouchet (2) aiguillonne le génie de Pasteur (3).

Le problème est vaste comme le monde. Pourtant on sent maintenant qu'il n'est pas « au delà des forces humaines ».

Je veux détacher du cahier de notes où Pasteur écrivait les pensées qui n'étaient, pour lui, que des programmes de recherches, deux passages; ce sont les paroles les plus profondes peut-être que l'homme ait dites sur le monde « qui l'environne et qui l'écrase » : « Exposer que la vie est dans le *germe* (4), qu'elle Pasteur.

(1) Georges Cuvier, né en 1769 à Montbéliard, membre de l'Académie des sciences, directeur du Muséum d'histoire naturelle, mort en 1832.

(2) Félix-Archimède Pouchet, né en 1800 à Rouen, membre de l'Académie des sciences, mort en 1872.

(3) Pour le trop court exposé qui suit des travaux de Pasteur, je ne puis que renvoyer à l'étude si complète et si pieuse de M. René Vallery-Radot, *La Vie de Pasteur,* Paris, 1900. — V. aussi le livre de M. A. Dastre, *La Vie et la Mort,* 1902, in-12.

(4) Voir ci-dessus (p. 630) la phrase de Descartes, citée à propos de « la loi de l'œuf ».

1871-1880. n'est qu'une transmission depuis l'origine de la création ; que le germe a la propriété du devenir, soit qu'il s'agisse du développement de l'intelligence et de la volonté, soit, et au même titre, qu'il s'agisse des organes, de leur formation, de leur développement. Comparer ce devenir à celui qui réside dans le *germe des espèces chimiques,* lequel est dans la molécule chimique. Le devenir du germe de la molécule chimique consiste dans la cristallisation, dans la forme qu'elle revêt, dans les propriétés physiques, chimiques. Ces propriétés sont en puissance dans le germe de la molécule, au même titre que les organes et les tissus des animaux et des plantes le sont dans leurs germes respectifs. Ajouter : rien de plus curieux que de pousser la comparaison des espèces vivantes et des espèces minérales jusque dans l'étude des blessures faites aux unes et aux autres et des réparations de celles-ci par la nutrition, nutrition qui vient du dedans chez les êtres vivants et du dehors par le milieu de la cristallisation chez les autres (1). »

L'idée du devenir. Ainsi, dans ce premier morceau, la marche du monde est saisie dans l'*œuf,* suivie dans le *devenir*

(1) Cette idée du « devenir », et, comme on a dit depuis, de l'évolution, empruntée en partie aux doctrines allemandes qui l'avaient recueillie de Spinoza et de Descartes, hante la plupart des cerveaux contemporains. Voici trois phrases de Renan, prises dans l'*Avenir de la science*, écrites en 1848, mais publiées seulement en 1890, qui donnent la contre-partie, appliquée aux sciences historiques et à la philosophie, du principe que Pasteur reconnaît dans l'ordre scientifique : « Un pas encore, et l'on proclamera que la vraie philosophie est la science de l'*humanité* et que la science d'un être qui est dans un perpétuel *devenir* ne peut être que son histoire » (p. 132). — « L'âme est prise pour un être fixe, permanent, que l'on analyse comme un corps de la nature, tandis qu'elle n'est que la résultante toujours variable des faits multiples et complexes de la vie. L'âme est le devenir individuel, comme Dieu est le devenir universel » (p. 181). — « Le grand progrès de la réflexion moderne a été de substituer à la catégorie de l'*être* la catégorie du *devenir* » (p. 182).

et observée dans la soif universelle de *survie* du type par la réparation ou nutrition et par la reproduction. Être, devenir, survivre, ces « envies », alternativement fécondantes et conservatrices, sont universelles; elles se manifestent dès que la matière se met en branle, — et même dans sa station uniquement minérale, — pour atteindre l'organisation et la vie. 1871-1880.

Importance de la dissymétrie

Mais voici un aperçu plus hardi encore. Programme d'études sans pareil que la courte vie d'ici-bas empêcha de remplir; car il est dans la destinée de tels hommes que leur génie dépasse leurs œuvres et que celles-ci demeurent interrompues : « J'ai commencé quelques expériences de cristallisation, dans une grande voie, si elles donnent quelque résultat positif. Vous savez que je crois à une influence cosmique dissymétrique [1] qui préside à l'organisation moléculaire des principes immédiats essentiels à la vie, et qu'en conséquence, les espèces des règnes de la vie sont, dans leur structure, dans leurs formes, dans les dispositions de leurs tissus, en relation avec les mouvements de l'univers. Pour beaucoup de ces espèces, sinon pour toutes, le soleil est le *primum movens* de la nutrition; mais *je crois à une autre dépendance qui affecterait l'organisation tout entière parce qu'elle serait la cause de la dissymétrie moléculaire propre*

(1) Le point de départ de tous les travaux de Pasteur, c'est l'observation attentive du fait de la dissymétrie. Certains corps sont construits de telle sorte que leur image vue dans une glace leur est superposable, les autres non. En un mot, il est des objets symétriques et les autres dissymétriques. Pasteur remarqua que certains cristaux étaient dissymétriques; de la dissymétrie de la forme il en vint à reconnaître la dissymétrie moléculaire. Il trouva ensuite la coïncidence de faits inexpliqués de polarisation par une constitution intime des cristaux et fut amené à s'occuper ainsi de sa théorie des ferments. Pasteur attacha toujours une haute importance aux phénomènes de la dissymétrie.

1871-1880. *aux espèces chimiques de la vie.* Je voudrais arriver, par l'expérience, à saisir quelques indices sur la nature de cette grande influence cosmique dissymétrique. Ce doit être, cela peut être l'électricité, le magnétisme... J'ai diverses autres formes d'expériences à tenter. Si l'une d'elles réussit, nous aurons du travail pour le reste de notre vie, et dans un des plus grands sujets que l'homme puisse aborder; car je ne désespérerais pas d'arriver par là *à une modification très profonde, très imprévue, extraordinaire, des espèces animales et végétales!* (1) »

Naissance de l'être.

Donc, Pasteur constate, à la racine de l'être, un phénomène frappant, s'il en fut. C'est un dédoublement, une bifurcation, la matière animée se séparant, se distinguant de la matière inanimée et commençant son évolution, « gauchie » en quelque sorte, par la dissymétrie. Plein de doutes et de clartés à la fois, le génie du maître invoque l'intervention des forces cosmiques mal connues, la chaleur solaire, l'électricité, le magnétisme. Sans oser dépasser le seuil, il indique, dans le mystère où surgissent les choses, un duel entre les deux principes obscurs : le *droit* et le *gauche*, le repos et l'agitation, la stabilité et l'effort. L'effort, qui est déjà la vie, se dégage et s'élève en se tirant, en se contournant : *evolutio contorta* (2). On dirait qu'on entend la première plainte de ce qui naît en souffrant. Quelle affabulation scientifique de l'Ormuzd et de l'Ahriman légendaires, dans ces quelques lignes à demi effacées sur les feuilles d'un carnet!

Caractère de Pasteur.

On ne saura que lentement et par le contrôle de l'avenir à quel point le génie d'un Pasteur fut profond, inépuisable. Altier et modeste, son caractère se révèle

(1) *Vie de Pasteur* (p. 282).
(2) Voir G. Tarde, *L'Opposition Universelle*, 1897 (p. 133).



Louis Pasteur

d'après le tableau d'Edelfelt

Combet & Cie

1871-1880.

dans le silence qu'il garda, jusqu'à la mort, sur de telles pensées. Il écrivait ces lignes en 1871, au moment où son brave cœur, meurtri des maux qui accablaient la patrie, lui dictait cependant des paroles d'espoir : « J'ai la tête pleine des plus beaux projets de travaux. La guerre a mis mon cerveau en jachère. Je suis prêt pour de nouvelles productions. Dans tous les cas, j'essaierai... Venez, nous allons transformer le monde par nos découvertes! Que vous êtes heureux d'être jeune et bien portant! Oh! que n'ai-je à recommencer une nouvelle vie d'étude et de travail! Pauvre France, chère patrie, que ne puis-je contribuer à te relever de tes désastres!... »

La voilà, cette France si odieusement frappée, conspuée, rejetée! Au moment où la mort la tient, elle arrache, à sa volonté de vivre, une nouvelle solution du problème de la vie. Dans ses angoisses, elle ne se détourne pas de l'anxiété scientifique et religieuse qui divise les esprits. Parmi les cris du champ de bataille et de l'hôpital, elle garde son sang-froid et reste pensive dans les laboratoires, penchée sur les cornues.

L'évolutionnisme.

On sait le retentissement des livres de Darwin (1). Nulle part, quoi qu'on en ait dit, ils ne provoquèrent une plus profonde émotion que dans la patrie de Lamarck. La doctrine positiviste, répandue dans les esprits, trouvait là comme une illustration et une preuve imprévue.

Donc, rien n'était hors de la connaissance humaine : on tenait le procédé de la création. L'homme, rattaché à la filiation animale, était dépossédé de sa situation exceptionnelle dans l'univers!

Ce ne fut pas seulement une révolution scientifique,

(1) Charles DARWIN, né en 1809 à Shrewsbury (comté de Shropshire), mort en 1882.

1871-1880. mais un émoi religieux : l'explication du monde et le sens de la destinée apparurent comme inclus dans les pages si nettes et scientifiquement pures de la *Sélection des espèces* et de la *Descendance de l'homme*.

La doctrine entre de plain-pied dans le raisonnement scientifique courant. Lutte pour l'existence, évolution des espèces, adaptation au milieu, sélection sexuelle, triomphe des élites, ces formules passent dans le langage. On admet, sans plus d'examen, que l'univers est soumis à la loi de ce « triage machinal », selon le mot de Cournot (1), de ce *fatum* automate dictant le progrès invisible de la matière et de la vie.

La Science règne. Elle est, décidément, le seul truchement de la destinée. L'homme plongé dans la nature est soumis aux lois cosmiques. Le déterminisme est absolu. Les problèmes qui passent pour insolubles ne résisteront pas à l'investigation humaine. La connaissance emplira le monde comme la lumière.

L'œuvre de Pasteur.

C'est parmi cette exaltation universelle que l'œuvre de Pasteur éclate, si j'ose dire, en pleine lutte ; mais, par une suite inattendue de cette méthode large, simple et franche qui est la sienne, il s'arrête à la limite du connaissable et de l'inconnaissable. Pasteur tient en suspens, rien que par sa vie et par sa conviction, le problème qui plane sur cette période si dramatique de l'histoire humaine.

Les uns ont montré la sélection en marche ; lui, découvre le nombre en action. D'une part, l'élite ; ici, les foules. Les multitudes fourmillantes et pullulantes, incalculables et indestructibles, infatigables et invisibles, président à l'éclosion des choses et elles en

(1) Antoine-Auguste Cournot, né en 1801 à Gray, mort en 1877.

1871-1880.

Les microbes.

accompagnent le progrès; sans elles, rien ne se fait, rien ne dure. L'élite ne saurait jaillir dans son effort, si la foule grouillante et anonyme ne l'environne, ne la presse et ne la soulève.

Par là, l'œuvre de Pasteur est démocratique. En plus, elle est cordiale, elle est humaine. Les hautes recherches de la science abstraite, il les mesure du regard, mais elles ne le retiennent pas. Une abnégation admirable le ramène toujours aux lieux où l'on souffre, où l'on peine, où il y a du bien à faire tout de suite. Ce savant négligerait, au besoin, la science pour la charité. Quel exemple ! Il répéterait le mot de Claude Bernard : « L'homme peut plus qu'il ne sait. »

La maladie des vers à soie, la fermentation des levures et les maladies de la bière, le choléra des poules, l'étude générale des contages et des vaccins occupent cette vie. Il sera le créateur de la chirurgie nouvelle, le créateur de la médecine et de l'hygiène modernes, l'organisateur de l'amélioration de la vie, quand il eût pu enseigner les lois de la vie.

C'est par lui et d'après lui que Lister (1) crée l'asepsie; c'est par lui et d'après lui que Guérin (2) expose le système du pansement ouaté; c'est par lui et d'après lui que, devant la mortalité affreuse causée par la pourriture d'hôpital dans les ambulances des armées, la chirurgie consent enfin à prendre la propreté (antisepsie) comme collaboratrice de l'intervention. L'air et la lumière partout.

Le microscope achève l'œuvre. La microbiologie,

(1) Sir Joseph LISTER, né en 1827 à Londres. Voir sa belle lettre à Pasteur du 18 février 1874 : « Vous m'avez, par vos brillantes recherches, démontré la vérité de la théorie des germes de putréfaction et m'avez donné ainsi le seul principe qui pût mener à bonne fin le système antiseptique. » — VALLERY-RADOT, *Vie de Pasteur* (p. 344).

(2) Alphonse GUÉRIN, né en 1817 à Ploermel, mort en 1895.

1871-1880. avec Charles Robin[1], P. Bert et Roux[2], n'étudie pas seulement l'organisme intérieur; non seulement elle le lance à la recherche du protoplasma et à la poursuite de la cellule originaire, mais elle étudie les procédés de la mort comme ceux de la vie: dans le typhus, dans la variole, dans la tuberculose, dans toutes les grandes misères qui affligent l'humanité, elle montre le microbe et le virus multipliant la menace toujours instante de la destruction, contre le travail de la réparation et de la reproduction. Dans la mesure du possible, elle indique le remède.

La médecine nouvelle. Le remède sera surtout préventif. La véritable médecine, la médecine des antécédents, se constitue. Elle reprend son vrai nom: l'hygiène. Hygiène individuelle, hygiène publique, hygiène des cités, des habitations, des vêtements, des contacts. Une sage et prudente organisation de l'existence particulière et de l'existence sociale mettra un jour cette netteté, cette gaieté et cette sécurité dans le passage si court de la vie terrestre.

Devant les règles de l'hygiène internationale, prélude des paix internationales, les contagions disparaissent. La lèpre a déjà reculé, le choléra, la peste sont arrêtés dans la mer Rouge et au canal de Suez et au retour des pèlerinages de la Mecque[3]. On entrevoit l'époque où d'autres maux seront conjurés.

Ainsi, la leçon pasteurienne pénètre la médecine. Si le surmenage du travail et la surtension vitale

(1) Charles Robin, né en 1821 à Jasseron (Ain), membre de l'Académie des sciences, mort en 1885.

(2) Emile Roux, né à Confolens (Charente) en 1853, membre de l'Académie des sciences.

(3) Dans ce sens, les efforts de deux savants français, les docteurs Proust et Brouardel ont été décisifs. — Voir: Proust, *Orientation nouvelle de la politique sanitaire*, in-8°, 1896, et la *Défense de l'Europe contre la peste*, in-8°, 1897.

n'accablent pas les générations à venir de ces maladies nerveuses étudiées à cette même époque par Charcot [1], si l'homme n'est pas effrayé de la vue directe et sans mensonge qu'il a de lui-même et du monde, une humanité nouvelle naîtra peu à peu.

L'existence sociale s'améliorera quand on connaîtra mieux les lois mêmes de l'existence et de la société. En débridant les plaies, en écartant les virus, en essuyant les sanies, en découvrant la vie partout, la science montre toutes les vies reliées et enchaînées par un étroit besoin l'une de l'autre et par un mutuel contrôle l'une sur l'autre.

Le bienfait de la Science.

L'effort dans l'ordre, telle est la loi de la nature et, par conséquent, la loi de l'humanité.

Mais la Science, révélatrice soudaine de cette magnifique Unité, la Science a-t-elle remporté une victoire définitive et complète? Tient-elle, décidément, sous son joug, tout ce qui est de l'homme, ses sens, son intelligence, son cœur, sa destinée?

Pasteur, écho d'une génération que ses malheurs ont rendue prudente, ne rompt pas avec le sentiment traditionnel :

« En chacun de nous, dit-il, il y a deux hommes : le savant, celui qui a fait table rase, qui, par l'observation, par l'expérimentation et le raisonnement, veut s'élever à la connaissance de la nature; et puis l'homme sensible, l'homme de tradition, de foi ou de doute, l'homme de sentiment, l'homme qui pleure ses enfants qui ne sont plus, qui ne peut, hélas! prouver qu'il les reverra, mais qui le croit et l'espère, qui ne veut pas mourir comme meurt un vibrion, qui se dit que la

(1) Jean CHARCOT, né en 1825 à Paris, membre de l'Académie des sciences, mort en 1893.

1871-1880. force qui est en lui se transformera. Les deux domaines sont distincts, et malheur à celui qui veut les faire empiéter l'un sur l'autre, dans l'état si imparfait des connaissances humaines (1). »

(1) *Vie de Pasteur* (p. 353).

CHAPITRE XIII

La crise morale

I. — La loi morale et la société. — Les trois risques : religieux, économique, patriotique. — Autorité et liberté. — La religion. — Crise intérieure et extérieure du catholicisme. — La France catholique. — Symptômes de désaffection.

II. — La libre-pensée. — Les systèmes philosophiques. — L'opportunisme philosophique. — Les systèmes de morale.

III. — L'économisme. — Le saint-simonisme. — L' « école orthodoxe ». — La morale économique. — Inconvénients et bienfaits de l'économisme.

IV. — La morale sans sanction. — L' « homme généreux » de Descartes. — La non-contrainte. — La religion de la patrie. — Théorie de l'Opportunisme.

I

Après avoir dit les ressources matérielles et la production intellectuelle de la France, à l'époque du relèvement, il faut aborder un problème plus profond et plus obscur, apprécier la tenue intime du corps social au fort de cette crise qui purgea les dernières suites de la guerre et détermina un nouveau processus vital.

Ressort moral du pays après la guerre

Quelle circonstance pour saisir les traits mobiles d'une nation, que l'heure où ils se sont contractés en un spasme si douloureux! La physiologie, la psychologie et, hélas! la pathologie des peuples n'étudieront jamais

1871-1880.

de trop près de tels moments. Ressources physiques, ressources morales, tout est mis à l'épreuve. Que vaut ce peuple pour vivre? Il faut s'en enquérir quand il paraît sur le point de succomber.

Un peuple, comme un individu, a pour loi et pour devoir de conserver son existence, d'améliorer son sort, de se développer équitablement dans l'espace et dans le temps.

S'il veille seulement à sa conservation, il exécute la loi et remplit le devoir strictement. S'il entreprend davantage, il risque en proportion de ce qu'il ose.

Les trois risques.

Pour tout être conscient, ce risque est un attrait constant et supérieur. La valeur d'un homme et d'une société pourrait se mesurer à la réponse qu'ils feraient à cette question : quel risque courez-vous?

Le risque religieux.

Il y a des époques où le risque porte sur l'existence même : on la donne pour une idée, pour un idéal, pour une conviction, pour un avenir incertain, pour une part du ciel. Le risque est énorme : sa grandeur fait sa chimérique beauté. Si le sacrifice était absolu, une prodigieuse expansion de la vie terrestre s'en suivrait; la force d'action étant égale à la force d'abnégation serait irrésistible : « J'en crois les gens qui se font tuer. » Mais l'humanité périrait sur le bûcher que l'inextinguible ardeur de son aspiration céleste aurait allumé.

Le risque patriotique.

Il est d'autres circonstances où le risque sacrifie le sort de l'individu à la prospérité de l'être collectif : le citoyen ne vit que pour la cité. Ce sont les époques d'ardent patriotisme : elles ne sont pas rares dans l'histoire. L'individu, en se donnant, suit l'instinct le plus naturel et le plus puissant : car il a le sentiment profond qu'il ne peut vivre seul.

Il est des époques où l'homme ne risque guère, de son activité, que ce qui doit tourner au profit de sa propre existence. Une routine et une sécurité séculaires suppriment l'habitude du sacrifice. On assure la vieillesse ou, tout au plus, l'avenir immédiat de la famille. Le but, c'est le bien-être; le moyen, c'est l'accumulation de la richesse par le travail, l'ordre et l'épargne. Époques prudentes et timorées, et par leur stagnation même, stables. La collectivité dure, mais elle végète.

Le risque économique.

Les nations sont exposées à périr par excès, soit dans un sens, soit dans l'autre. Elles pourvoient à leur conservation et elles maintiennent l'équilibre par une constitution pondérée de l'autorité et de la liberté. Si l'autorité était sans contre-poids, elle compromettrait le sort et le bonheur des peuples pour le caprice d'un seul ou de quelques-uns; si l'autorité était annihilée ou méprisée, tout reviendrait à l'intérêt individuel; la société périrait: quand la discipline se meurt, l'invasion s'ébranle.

L'autorité et la liberté.

Voici donc les deux principes rivaux en présence: autorité, liberté. L'ordre social n'étant que l'ordre moral organisé, la lutte des deux principes concurrents se ramène à l'antinomie des deux thèses universelles qui partagent les philosophies: ou Dieu, ou le monde; ou une *création* soudaine, ou un perpétuel *devenir*.

Déisme et naturalisme.

Toute religion, tout déisme enseigne un « décalogue ». L'homme, pour être juste, n'a qu'à pratiquer les préceptes dictés d'avance par la volonté suprême. C'est la loi d'obéissance, conséquence du principe d'autorité.

Le naturalisme, au contraire, ne connaît d'autre ressort de la morale que l'effort de l'être : c'est par sa propre volonté, — son « vouloir vivre » — qu'il s'est arraché au néant; c'est par elle qu'il dure, se

1871-1880. propage, s'améliore, s'élève. La loi morale est non pas écrite et révélée, mais cherchée et désirée : non pas arrêtée une fois pour toutes, mais en perpétuel progrès. Le bien est un *mieux*. Dieu n'est pas au-dessus de nous, mais en nous ; non pas derrière, mais devant ; l'homme va vers lui en le créant chaque jour. Vivre, et vivre héroïquement, c'est réaliser Dieu.

La destinée voulut qu'une crise vitale pour la France se produisît à l'époque où se posait devant les esprits la redoutable alternative. Les deux systèmes : déisme ou panthéisme, autorité ou liberté ; les trois risques : religion, patriotisme, économisme, étaient en présence. On eût dit qu'une décision suprême soumettait le débat à l'arbitrage de ce peuple, dépouillé de toute entrave, ramené sur lui-même par la défaite, maître, dans une telle conjoncture, de son choix et de son avenir.

La religion catholique en 1871-1880.

A cette heure critique de l'histoire de la nation, la grande masse des Français vit et meurt dans la religion catholique. C'est la religion catholique qui, dans l'accablante obsession du labeur quotidien, assure la trêve de l'espérance et la consolation d'une destinée plus douce. Aucune croyance rivale, aucun système philosophique ou social ne se sont substitués à l'empire qu'elle exerce sur ce peuple, séculairement.

Si l'on excepte une période très courte de l'histoire révolutionnaire, l'Église n'a jamais rompu avec les pouvoirs publics. Par la transaction du concordat restauré, elle a maintenu sa suprématie. La France est encore, en 1872, la « fille aînée de l'Église ». La majorité du peuple reste attachée à ses dogmes et à ses rites.

Les cérémonies religieuses attirent les foules et,

autour des paroisses, les cloches répandent la propagande aérienne. Le baptême, la première communion, le mariage, sont les étapes consacrées de la vie familiale. Les fêtes de l'Église sont des fêtes publiques. Les noms des saints sont les anniversaires. Le prêtre accompagne le défunt jusqu'à sa dernière demeure et lui dit, au nom de tous, le suprême adieu. Il détient, pour apaiser le deuil des survivants, la promesse de l'immortalité de l'âme. La religion catholique enveloppe et enserre dans ses bandelettes odorantes l'existence journalière de la presque totalité des Français.

Autorité morale du catholicisme.

Le catholicisme, religion révélée, emplit de sa foi l'âme tourmentée du problème de la destinée et, ainsi, il relie l'homme à Dieu. Ce n'est pas tout. Sa direction morale établit une règle de vie commune où la sagesse antique s'est ramassée en une loi supérieure; et ainsi elle relie l'homme à l'homme : voilà la pierre inébranlable où s'appuie l'édifice. L'essence de la doctrine se résume pratiquement en ce petit livre que récite un enfant : le catéchisme.

Par son antiquité, par son alliance séculaire avec le pouvoir, par sa puissante organisation, et surtout par la portée de son enseignement, l'Église catholique représente donc, au premier chef, en France, le principe d'autorité.

Double crise dans l'Église.

L'Église catholique romaine traversait, après 1870, une double crise : crise intérieure et crise extérieure.

La crise intérieure s'était produite dans le sens de la concentration et d'une dicipline plus étroite autour de la papauté. Le *Syllabus* avait proclamé, avec plus d'énergie que jamais, l'absolutisme pontifical et avait mis l'Église en antagonisme déclaré avec le libéralisme moderne. Le concile du Vatican, en adhérant au

1871-1880. dogme de l'infaillibilité, avait aboli les dernières résistances au principe de l'unité.

Crise intérieure.

Cette évolution intérieure de l'Église a-t-elle eu pour origine ou pour conséquence la crise extérieure? Les deux coïncident. Au concile du Vatican, l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, les avait rapprochées dans une constatation résignée qui est, en même temps, une vue prophétique: « Je le dis en gémissant : l'Église s'en va de partout. Elle est absente des Congrès où l'on traite de la guerre et de la paix entre les nations... Elle est absente des assemblées publiques; elle est absente des écoles, absente des lois, absente enfin de la famille où le mariage civil corrompt les mœurs. Presque tous ceux qui président, en Europe, aux destinées humaines nous chassent ou nous fuient. Dans ces poignantes angoisses de l'Église, quel remède offre-t-on au monde? A ceux dont la foi chancelle, on offre une doctrine récente, inopportune, qui n'a jamais été définie jusqu'ici... Le *Syllabus* a envahi l'Europe. A quel mal a-t-il remédié?.. Bien loin de détruire les objections et les préjugés qui tiennent les hommes éloignés de la foi, l'infaillibilité indépendante du souverain pontife les multiplie et les aggrave. Déjà, beaucoup d'esprits qui ne sont pas, au fond, les ennemis de la religion catholique, pensent à la séparation de l'Église et de l'État; il est certain que parmi ceux qui président aux affaires publiques, plusieurs embrasseront cette thèse et saisiront volontiers l'occasion du décret proposé pour la réaliser. Or, ce que fera la France, ne sera-t-il pas, en peu de temps, imité par l'Europe tout entière? Et j'affirme que ce ne sera pas sans grand dommage pour l'Église et pour le clergé [1]. »

Le *Syllabus* et l'infaillibilité.

Protestation du gallicanisme.

(1) Émile Ollivier, *L'Église et l'État au concile du Vatican* (t. II, p. 297).

La décision fut prise malgré cette éloquente protestation et la ferme résistance de la plupart des évêques français. En France, les dissidents se sont soumis; une adhésion déférente et unanime a maintenu l'unité[1]. Mais la crise n'en a pas été moins profonde. En Belgique, en Suisse, en Allemagne surtout, elle a eu des suites durables. Et jusqu'à quel point n'a-t-elle pas contribué aux complications européennes qui ont abouti à la défaite de la France et à la suppression du pouvoir temporel pontifical[2]? 1871-1880.

Crise extérieure

Par un synchronisme remarquable, les mêmes courtes années virent les événements qui pouvaient être les plus préjudiciables à l'Église. La papauté, maîtresse plus que jamais de l'Église et des âmes, perd le pouvoir temporel. La défaite de la France consacre l'hégémonie du protestantisme en Europe. Ce double fait porte atteinte, dans des proportions qu'il est impossible d'apprécier encore, à l'universalité et à la propagande romaines. A Rome, l'Église est moins libre; au loin, elle est moins influente.

Ainsi que Mgr Darboy l'avait prévu, la position de

(1) Montalembert était mort en conseillant de se soumettre aux décrets du concile. Voir Mme A. CRAVEN, *Le comte de Montalembert, d'après l'ouvrage de Mme Oliphant* (p. 166). — Mgr Darboy fait sa soumission, le 25 juillet 1870, et le Père Gratry de son lit de mort, le 25 novembre 1871. — Mgr Dupanloup s'était retourné un peu vivement, dès février 1871. Voir E. OLLIVIER (t. II, pp. 376 et suiv.). — Mgr Maret, évêque de Sura, doyen de la faculté catholique de Paris, qui, dès le 15 octobre 1870, avait fait prévoir une évolution analogue, donne, en janvier 1872, le dernier parmi les évêques français, son adhésion à la constitution *Pastor æternus* et aux actes du concile du Vatican. Immédiatement après, les professeurs de la faculté s'associent à la soumission de leur doyen par une note collective remise à l'archevêque de Paris. — Un seul prélat catholique, Mgr Strossmayer, évêque de Diakovar, n'avait pas adhéré au dogme de l'infaillibilité du pape enseignant *ex cathedra*. Il promulgue, en février 1873, la constitution et les actes dans son diocèse.

(2) V. les affirmations très précises du prince DE BISMARCK dans *Souvenirs* (t. II, pp. 199 et suiv.).

1871-1880.

Adhésion aux idées ultramontaines.

Rome à l'égard des puissances devient difficile. Quelque palliatif que l'on emploie, l'antagonisme s'est affirmé entre les anathèmes du *Syllabus* et les conditions de la vie moderne. On condamne celles-ci. Mais condamnation n'est pas solution. Il faut citer encore cette parole dite devant le concile : « Quelle est la valeur de l'anathème si on méconnaît l'autorité de celui qui le porte? »

L'Église ne prétend plus, depuis longtemps, à la domination temporelle sur les gouvernements. Le pape Pie IX a pris soin de proclamer, aussitôt le vote acquis, que le dogme de l'infaillibilité ne renferme en rien le droit de déposer les souverains et de délier les peuples de leur serment de fidélité ([1]).

Dans ses rapports avec les pouvoirs, l'Église, par une évolution frappante, se réclame de plus en plus de la « liberté », de moins en moins de l' « autorité » ([2]). Or, la rigueur de la thèse dogmatique ne crée-t-elle pas une contradiction dans le langage? Si l'Église est résignée à s'accommoder en pratique aux idées du siècle, n'y avait-il pas de sérieux inconvénients à les heurter par des déclarations de principe si tranchantes?

Ces graves problèmes, en germe dans les décisions du concile, n'apparaissaient qu'aux hommes les plus

(1) Émile Ollivier (t. II, p. 374).

(2) Je ne puis que signaler les points de vue nouveaux développés par les publicistes chrétiens : M. Ch. Périn dans son livre : *Les lois de la société chrétienne* (t. I, p. 34) ; M. Lucien Brun, dans son ouvrage, *Introduction à l'étude du droit* (p. 273). Il serait très intéressant de comparer ces tendances modernes avec la doctrine de la *Politique tirée de l'Écriture Sainte* et avec celle du *Pape* de Joseph de Maistre. — Une discussion très vive s'est engagée et est encore pendante au sujet de la véritable portée des déclarations du *Syllabus*. La question qui s'est posée est de savoir si cet acte était un acte infaillible et prononcé *ex cathedra*. Voir les textes réunis dans A. Justice, *A propos de l'infaillibilité du pape*, in-12 (notamment p. 48).

clairvoyants. Un Montalembert, un Darboy avaient pu les pressentir. La masse des fidèles, entraînée par l'élan des prêtres de campagne, qui avaient adhéré cordialement à l'initiative romaine, se donnait sans tant de réflexion. Jamais peut-être, depuis les croisades, l'Église ne se sentit la France plus près du cœur que dans cette période où les âmes endolories lui demandaient la consolation et le réconfort.

Cette union est telle que la politique fait pacte avec la foi. Les partisans de la restauration monarchique, les conservateurs, les représentants des « intérêts » invoquent l'appui de celle qui est l'autorité même. La majorité de l'Assemblée nationale et le gouvernement affirment, en toute circonstance, leurs sentiments religieux. Les deux parties sont liées : Mgr Dupanloup travaille ardemment à la fusion; cent quarante députés assistent au pèlerinage de Paray-le-Monial. L'édification de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, est un « vœu national » (1).

Forces de l'Église.

Mais ce qui est en question ici, ce n'est pas la politique, c'est la direction morale; or, rarement l'Église l'exerça avec plus de liberté et plus de confiance. Tous les espoirs lui étaient permis.

Le vaste appareil de l'Église, élevé par la piété séculaire de la France, est debout et plus imposant que jamais. Les ressources sont immenses. Le budget des cultes monte annuellement à une somme variant de 53.216.074 francs en 1872, à 52.408.162 francs en 1880. Les 36.097 communes de France ont une église publique, affectée à la célébration du culte. Dans les centres importants, de magnifiques cathédrales, dans les villages les plus modestes, des monu-

Le budget des cultes.

(1) Sur les relations de l'Église avec la politique, voir ci-dessus (pp. 72 et suiv.).

1871-1880. ments antiques et souvent précieux gardent, pour les peuples, la tradition de la beauté architecturale émanée de l'âme de la nation [1].

Le clergé séculier. Voici le défilé du cortège ecclésiastique. D'abord le clergé séculier : 18 archevêques et 69 évêques, à la tête de 87 diocèses; sous leur direction, 185 vicaires généraux, 750 chanoines rétribués, 130 non rétribués, 3.413 curés, 4.578 prêtres habitués, 29.308 desservants des succursales, 10.670 vicaires de paroisses, 2.659 aumôniers, 3.589 directeurs et professeurs des grands séminaires et des écoles ecclésiastiques; au total, 55.369 séculiers [2].

Le recrutement de ce personnel, malgré des exigences si sévères pour la nature humaine, est assuré par le séminaire annexé à chacun des quatre-vingt-sept diocèses (3). Ceux-ci ont, en 1876, une population scolaire de 11.666 élèves, chiffre rarement atteint et qui, d'ailleurs, ne se maintiendra pas (4). Chaque séminaire, alimenté par le zèle des curés qui, dans tous les villages, signalent le mérite naissant, contient 100 à 150 élèves. Les écoles secondaires ecclésiastiques, adjointes aux grands séminaires et pépinières de ceux-ci, ont, en 1876, 1.970 élèves.

(1) La fortune des fabriques est de 94 millions, comprenant des propriétés rurales dans la proportion des 7/10 (Loi du 11 juillet 1899).

(2) Chiffres officiels de 1876, comprenant le personnel ecclésiastique des trois diocèses d'Algérie. — *Annuaire statistique de la France*, 1879 (p. 70).

(3) La direction et l'enseignement dans les séminaires sont confiés, en dehors des prêtres séculiers, à des congrégations spéciales, notamment aux Lazaristes, aux Sulpiciens, aux Oratoriens et aux Eudistes. En 1880, les Lazaristes dirigent 22 grands séminaires; les Sulpiciens, 24. — Ces derniers dirigent aussi le séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, le plus important de France, au point de vue de l'effectif des élèves et du niveau des études. Il reçoit, outre les clercs du diocèse de Paris, des élèves des autres diocèses et de l'étranger, notamment d'Irlande, d'Angleterre et des deux Amériques.

(4) Il tombe à 8.420 en 1880.

Le culte protestant (639 pasteurs réformés et 67 luthériens), le culte israélite (9 grands rabbins, 26 rabbins, 25 ministres officiants) opposent des effectifs bien minces à la cohorte des 60.000 prêtres catholiques (1).

Le clergé régulier.

Mais le clergé séculier est peu de chose, si on le compare à l'armée des religieux et des religieuses appartenant aux congrégations autorisées et non autorisées. La France, dans un élan de foi qui ne s'arrête jamais, offre la fleur de sa jeunesse des deux sexes pour cette vocation du dévouement et de la propagande qui demande le plein et entier sacrifice de l'existence.

Les congrégations ou communautés d'hommes autorisées sont au nombre de 32. Elles ont, en France, 228 établissements (109 seulement à l'étranger) et 22.843 membres. Pour les femmes, les congrégations

(1) Quelque temps après la guerre, une mesure d'unification fut prise à l'égard des églises réformées de France : Le 29 novembre 1871, le gouvernement rendit un décret répartissant les 103 consistoires des églises réformées de France et d'Algérie en 21 circonscriptions synodales et convoqua leurs représentants pour élire des délégués à un Synode général.

Ce Synode se réunit, élabora un projet de réorganisation en 61 articles et vota, le 20 juin 1872, une confession de foi dans laquelle il proclamait « l'autorité souveraine des Saintes Écritures en matière de foi et le salut par la foi en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification ».

Le gouvernement renvoya à l'examen du Conseil d'État un projet de décret en date du 27 octobre 1873 et portant autorisation de publier la déclaration de foi. Dans ses séances du 13 et du 15 novembre 1873, le Conseil d'État ratifia.

Le gouvernement, dans la crainte de provoquer un schisme, en présence de la division qui se manifesta entre les deux fractions du protestantisme, ne proposa pas à l'Assemblée nationale l'adoption du projet de réorganisation administrative.

Par décision ministérielle du 19 novembre 1873, le Synode général fut convoqué pour une deuxième session. Dans sa séance du 21 novembre 1873, celui-ci décida de demander sans délai l'autorisation de publier la déclaration de foi du 20 juin 1872. Par décret du 28 février 1874, la publication fut autorisée et la déclaration transcrite sur les registres du Conseil d'État.

1871-1880. autorisées comptent : 903 congrégations ou communautés, 2.552 établissements et 113.750 membres.

Les congrégations non autorisées (hommes) dénombrent 384 établissements, 7.444 membres; les congrégations de femmes non autorisées, 602 établissements et 14.003 membres.

Total, en 1878, 30.287 religieux, 127.753 religieuses, en somme 158.040 congréganistes (1).

Ces congrégations, qui secondent le clergé séculier, recueillent d'importantes libéralités. Le désir de survie, si naturel à l'homme, est séduit par la pérennité de l'Église et de ses œuvres. En 1876, les établissements religieux ont reçu une somme de 10.444.000 francs, tandis que le chiffre global des libéralités faites au public est de 26.499.000 francs.

La fortune totale des congrégations autorisées ou non autorisées est évaluée, en 1880, par l'administration des contributions directes, à une contenance cadastrale de 40.520 hectares et à une valeur vénale de 712.538.980 francs (2).

Quelques évêques, les personnages qui, par l'éclat de leurs titres ou de leurs services, stimulent les concours, puisent sans compter à une source intarissable, Les libéralites. la générosité des fidèles. En 1883, l'évêque de Nancy ayant besoin de 100.000 francs pour bâtir une école avec un ouvroir, convoque quelques personnes dans son salon; il obtient, séance tenante, 74.000 francs (3). Pendant son administration, le cardinal Mathieu, à Besançon, a réuni et dépensé ainsi 4 millions. Le

(1) *État des congrégations, communautés et associations religieuses, dressé en exécution de l'article 12 de la loi du 12 décembre 1876.* Imprimerie nationale, 1878.

(2) *Tableau des immeubles possédés et occupés par les congrégations, communautés et associations religieuses,* in-4°, 1900 (t. II, p. 1140).

(3) Abbé Giraud, *La Charité à Nancy* (p. 87).

cardinal Lavigerie écrivait (décembre 1890) qu'il avait un budget annuel, pour ses œuvres, de 1.800.000 francs et qu'il n'avait pas de dettes. A Paris, le cardinal Guibert dispose de sommes plus fortes encore(1). 1871-1880.

Au 30 novembre 1880, année où eut lieu l'exécution des décrets, la souscription à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre atteignait 9.188.732 fr. (2).

Dans les églises, aux cérémonies du culte, les quêtes sont en usage et, malgré la modicité de chaque offrande, produisent des totaux élevés.

Le Denier de saint Pierre fournit, à lui seul, des ressources importantes (3). Le Denier de saint Pierre

Il est difficile de préciser l'emploi des capitaux

(1) Deux faits seulement. Il s'agit de la fondation de l'université catholique de Paris (après le vote de la loi du 12 juillet 1875) : en moins de six mois, le chiffre des souscriptions s'élevait à 2.500.000 fr. Bientôt après (juillet 1879), on mit en question la fondation de l'hôpital Saint-Joseph auquel devait être annexée une école de médecine : à la fin de juin 1879, 700.000 francs étaient versés. En 1880, le capital était porté à 2.500.000 francs. Paguelle de Follenay, *Vie du cardinal Guibert* (t. II, pp. 620, 631). — Cfr. Taine, *Le Régime moderne* (t. II, p. 87).

(2) *Semaine religieuse de Paris*, 1880 (p. 710).

(3) L'œuvre du Denier de saint Pierre, qui a pris un grand développement depuis l'encyclique du 5 août 1871, a été restaurée en 1860, après l'invasion des États pontificaux. En France, l'œuvre a été organisée par MM. Anatole Lemercier, de La Rochefoucauld, Keller, d'Arbouville, Kolb-Bernard, etc. V. Mgr Baunard (t. II, p. 365). — Je n'ai pu trouver de renseignements précis sur la part contributive de la France dans les recettes totales du Denier de saint Pierre. Ces recettes, dans le diocèse de Gand, se sont élevées à 6.201.556 fr. 36, de 1860 à 1885. D'après une déclaration faite par Mgr Regnier, archevêque de Cambrai, en 1865, ce diocèse avait versé depuis cinq ans un million au Denier de saint Pierre. Voir *Histoire des vingt-cinq premières années du Denier de saint Pierre, depuis sa restauration dans le diocèse de Gand*, in-8°, Gand, 1887 (pp. 106 et 574). — On sait que le comte de Chambord envoyait annuellement 10.000 francs à Rome, avec cette mention : « Au vénérable captif du Vatican, l'obole du proscrit. » Mgr Baunard, *Histoire du cardinal Pie* (t. II, p. 486). — On sait aussi que les cadeaux adressés au pape à l'occasion du jubilé de 1877 atteignirent une valeur totale de 15 millions de francs.

1871-1880.

recueillis pour toutes les œuvres de bienfaisance : hospices, asiles, orphelinats, crèches, etc., que secourt la charité catholique sous toutes ses formes.

Emploi de ces ressources.

Quelques chiffres seulement pour l'assistance. Les hôpitaux et hospices des congrégations comptent, en 1880, 114.199 assistés; les orphelinats et ouvroirs, 60.225; les maisons de refuge, de préservation et de correction, 11.815; les asiles d'aliénés, 14.361. C'est un total de 200.600 personnes (1).

L'enseignement.

Mais ce sont les résultats réalisés dans l'œuvre qui tient le plus au cœur de l'Église, celle de l'enseignement, qui indiquent l'ampleur et la continuité de l'effort. En 1878, les écoles primaires dirigées par des associations religieuses de femmes, autorisées, sont au nombre de 16.478, dont 10.951 sont des écoles publiques, et 5.527 des écoles libres. Pour les hommes, les congrégations autorisées dirigent 2.328 écoles publiques et 768 libres, total : 3.096. Le total des enfants instruits dans ces 19.574 établissements est évalué, en 1880, à 2.197.775, sur une population scolaire générale de 4.949.591 enfants.

Les Frères des écoles chrétiennes étaient 800 en 1789, 4.000 en 1845, et 11.005 en 1878, avec 1.856 écoles en France, 46 dans les colonies et 312 à l'étranger. Ces derniers établissements comptaient, à cette date, 68.765 élèves (2). En 1884, l'œuvre des noviciats avait 1.360 élèves et 2.282 en 1898.

(1) Émile Keller, *Les Congrégations religieuses en France, leurs œuvres, leurs services,* 1880 (p. 710). — Le projet de loi sur la bienfaisance privée, déposé à la Chambre le 14 juillet 1900, évalue à plus de 2.000 les établissements de charité privée (la plupart catholiques) secourant 150.000 assistés, parmi lesquels 50.000 sont mineurs et motivent à eux seuls une dépense annuelle de plus de 35 millions.

(2) Émile Keller, *Les Congrégations religieuses en France, leurs œuvres, leurs services,* 1880 (p. 356).

Un comité diocésain, sous le patronage de l'archevêque de Paris, est formé, en 1879, « dans le but de favoriser la création des écoles libres et de constituer, au profit des paroisses pauvres, un fonds commun pour l'établissement et l'entretien de leurs écoles. » De 1879 à 1893, la charité privée fournit à cette œuvre 28 millions de francs. La dépense annuelle représente environ 1.800.000 francs. 1871-1880.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul est fondée à Paris en 1833, « pour sauvegarder, surtout dans la jeunesse, l'intégrité de la foi et la pureté des mœurs; » les « conférences » se multiplient à Paris, en province et à l'étranger (149 en 1830, dans le ressort de Paris); elle recueille, rien qu'en France, 2.768.261 fr., et au total 8.932.419 francs. Autres œuvres.

L'œuvre des pèlerinages, créée en 1872, organise les grands voyages de Rome, La Salette, Paray-le-Monial, la Grande-Chartreuse, Fourvières, Lourdes, le pèlerinage de pénitence à Jérusalem (1).

En 1871, l'Union des associations ouvrières catholiques coordonne les initiatives tendant à la constitution des œuvres ouvrières, asiles, crèches, patronages, cercles d'ouvriers, etc. Les cercles catholiques, qui datent de 1872, sont, en 1888, au nombre de 400, dont 10 à Paris.

Le « Comité catholique de Paris » est créé en 1872,

(1) Le premier pèlerinage national de Notre-Dame de Lourdes a eu lieu le 6 octobre 1872. Il comptait 30.000 pèlerins. La fameuse cérémonie du couronnement eut lieu du 1er au 3 juillet 1876. Le nonce apostolique, 25 archevêques et évêques, 3.000 prêtres, des religieux sans nombre et 10.000 fidèles assistèrent à ces fêtes. — Tous les ans, des pèlerinages sont dirigés sur Lourdes, par les Pères Augustins de l'Assomption. Voir ci-dessus (p. 75) pour le pèlerinage de Paray-le-Monial, en 1873. — *Le Clergé français, Annuaire du haut clergé pour 1894-1895* (t. Ier), relève l'existence, en France, de 481 lieux de pèlerinage.

1871-1880.

sous la présidence de M. Chesnelong. Il s'inspire de cette pensée « que le devoir social fait partie du devoir chrétien et que la cause de la vérité catholique est aussi la cause du salut national ».

L'œuvre de « l'Hospitalité de nuit », inaugurée en 1878, a recueilli, en 1879, 19.412 hôtes ; elle en recueillera 115.000 en 1892.

L'œuvre des « Pauvres malades dans les faubourgs » a pour initiateur, en 1872, le futur cardinal Langénieux, alors vicaire général de l'archevêché de Paris. On pensa qu'« après la Commune, il était nécessaire d'aller au peuple et de lui donner le spectacle de la charité exercée par les gens du monde ». L'œuvre distribue annuellement plus de 60,000 francs aux malades non soignés dans les hôpitaux (1).

Le « Comité catholique des Œuvres de militaires et de marins » est établi, en 1880, au lendemain de la suppression de l'aumônerie militaire, par M. Baudon, président général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, « dans le but de maintenir la foi dans l'armée et de procurer aux soldats et aux marins les secours religieux dans le cours de leur dangereuse carrière et au moment de leur mort. »

Œuvres sociales.

C'est toute une renaissance avec une orientation nouvelle qui, à la suite des Ketteler et des Le Play, rapproche l'Église moderne du peuple et la rend plus attentive non seulement à la misère, mais à l'organisation sociale.

Le Protectorat catholique.

Au dehors, l'action de l'Église catholique est en collaboration constante et universelle avec celle de la France. En Orient, dans les « pays de capitulation » notamment, cette collaboration se précise sous la forme,

(1) Paguelle de Follenay, *Vie du cardinal Guibert* (t. II, p. 589).

reconnue par les traités, du « Protectorat catholique ». Aux rivages lointains, au fond des continents, la pensée de la France est présente partout où une cloche sonne. Les services rendus par les missionnaires jusqu'aux sources du Nil, jusqu'aux montagnes du Thibet, les établissements fondés, la parole apportée, la langue enseignée, le bien accompli font partie du patrimoine national. 1871-1880.

Les œuvres de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance, des Écoles d'Orient, des Missions d'Afrique centralisent les ressources. Les missions.

L'« Œuvre de la Propagation de la Foi », fondée en 1822 à Lyon, recueille, en 1880, en France et en Alsace-Lorraine, 4.404.987 francs, tandis que le total des recettes pour le monde entier ne dépasse guère 6 millions. L'œuvre de la Sainte-Enfance, qui a pour objet « le rachat, le baptême et l'éducation chrétienne des enfants nés de parents infidèles, en Chine et dans d'autres pays », inscrit, à son budget de 1878, 2.339.756 francs. L'Œuvre des Écoles d'Orient reçoit, en 1880, une somme de 283.790 francs.

Écoles, asiles, crèches, orphelinats, ouvroirs, patronages, pensionnats, collèges, facultés, noviciats, séminaires, refuges, communautés catholiques de toutes sortes et de toute utilité, se multiplient sur la surface du globe, entretiennent la renommée française un moment éclipsée et préparent l'œuvre d'expansion qui assurera un jour à la France la possession d'un vaste empire colonial [1].

(1) Il est difficile de dénombrer exactement les établissements divers créés, hors d'Europe, par les congrégations religieuses. Voici quelques indications pour 1880 : Les Lazaristes ont 64 établissements en Orient ou en Chine et 46 dans l'Amérique du Sud; les prêtres des Missions étrangères, 24 en Extrême-Orient; les Pères du Saint-Esprit, 22 en Afrique, dans les Antilles et en Amérique; les Frères

1871-1880.

Parmi cette activité constante, extérieure et intérieure, avec le concours zélé des pouvoirs publics et une adhésion ouverte de la majorité parlementaire, l'Église de France peut se croire plus que jamais assurée de l'avenir. Certains indices lui apparaissent pourtant d'ores et déjà comme inquiétants. Au sein de l'Église elle-même, on remarque une tiédeur, une désaffection, une indifférence.

Symptômes d'affaiblissement.

Le recensement de 1872 mentionne encore l'attache confessionnelle. Le nombre des catholiques est de 35.387.703 (98,02 %); celui des protestants de 580.757 (1,60 %); celui des israélites de 49.439 (0,14 %); pour les autres cultes, 3.071 (0,01 %) On relève un chiffre de 81.951 personnes (0,23 %) qui ont déclaré ne suivre aucun culte ou dont le culte n'a pu être constaté. A partir de 1876, les recensements ne contiennent plus aucun chiffre concernant la religion. Il faut donc se contenter d'indications partielles et bien insuffisantes.

des Écoles chrétiennes ont, dans les colonies et à l'étranger, 358 écoles comptant 76.375 élèves; les clercs de Saint-Viator ont 24 maisons en Amérique avec 3.200 élèves; les Petits Frères de Marie ont 36 écoles et les Frères de la Société de Marie, 31 écoles avec 9.936 élèves; les Pères Blancs ont 17 établissements ou stations, en Afrique: Algérie Kabylie, Tunisie, Sahara, Tripoli, Ouganda, Tanganika, en décembre 1880. Ils comptent 112 missionnaires, ont recueilli 80 orphelins, instruit 1.342 enfants et soigné 4.000 malades. C'est un missionnaire des Pères Blancs, le père Delattre, qui a fondé le musée de Carthage.

Pour les femmes, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont 58 établissements aux colonies et 997 à l'étranger. On a publié les chiffres suivants sur leur action (1880) en Chine et en Orient : Orphelins élevés, 1,185 enfants; enfants instruits, 5.641 ; malades soignés, 337.231 ; Sœurs du Bon-Pasteur, 90 établissements réunissant 15.000 enfants ; Dames du Sacré-Cœur de Jésus, 42 établissements; Chanoinesses Augustines, 80 établissements instruisant 16.200 enfants. En Algérie, les Sœurs de la Doctrine chrétienne et les Trinitaires ont respectivement 66 et 32 établissements. — Voir Keller, *Les Congrégations religieuses* et l'ouvrage si important du père J.-B. Piolet, *Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle.* 6 vol. gr. in-8°, 1903.

1871-1880.

Paris est le plus grand centre catholique du monde. L'importance de sa population, sa richesse, son rayonnement intellectuel, l'activité de ses sociétés religieuses et d'un clergé éminent, lui assurent une autorité qui n'a de supérieure que celle de Rome. Or, en 1875, sur un total de 68.090 naissances (53.878 légitimes et 14.212 illégitimes), il y a 45.769 baptêmes, soit 86,6 %. La différence est de 11.009; il faut tenir compte, toutefois, des enfants nés dans un autre culte et surtout de ceux qui, transportés en nourrissage à la campagne, y sont baptisés. En 1885, le total des naissances est de 78.000 (61.400 légitimes et 16.922 illégitimes). 15.631 enfants sont envoyés en nourrice. Or, les chiffres des baptêmes tombent à 44. 596 (72,6 %). A Paris. Baptêmes.

Les mariages, maintenant. En 1875, 18.184 unions dont 15.839 catholiques (87 %) et en 1885, 20.265 unions, dont 14.321 catholiques (seulement 70,7 %). En tenant compte des mariages protestants et israélites, un mariage sur quatre a lieu sans cérémonie religieuse. Mariages.

Le chiffre des convois est de 59.786, dont 43.266 avec cérémonie religieuse, en 1882 : c'est, pour 100 convois, une proportion de 19,5 sans cérémonie religieuse. En 1885, les convois sont au nombre de 55.343 dont 39.525 religieux. C'est une proportion de 21 % sans intervention du prêtre (1). Convois.

S'il était possible de connaître le chiffre des « pratiquants », on saurait le véritable état des choses, non seulement en ce qui concerne les coutumes traditionnellement observées, mais en ce qui touche au zèle de la foi. Taine, qui réunissait les matériaux de Les pratiquants.

(1) La proportion s'entend déduction faite des convois à l'extérieur et des enterrements de mort-nés. — Fournier de Flaix, *Journal de la Société de statistique de Paris,* septembre 1890.

1871-1880.

son livre vers 1880, a recueilli certains faits précis : « A Bourron (Seine-et-Marne), qui, en 1789, comptait 600 habitants, le nombre des communions au temps pascal était de 300 ; aujourd'hui, sur 1.200 habitants, il est de 94 (1). » Un ecclésiastique bien informé écrit à Taine, en 1890 : « J'estime en gros à 100.000 le nombre des personnes faisant leurs pâques à Paris. » Voici l'avis d'un autre ecclésiastique : « Je connais un évêque qui, arrivant dans son diocèse, eut l'idée de se demander combien, sur 400.000 âmes qui lui étaient confiées, il y en avait qui faisaient leurs pâques : il en trouva 37.000. Aujourd'hui (1878), après vingt ans d'efforts, il y en a 55.000. Je connais un curé de ville qui a 17.000 habitants sur sa paroisse ; il y en a 3.000 qui font leurs pâques (2). »

Désaffection croissante.

Cette désaffection est constatée, reconnue, déplorée par les membres du clergé. « Nos paysans, dit l'un d'eux, ne voudraient pour rien au monde que leurs enfants ne fissent pas leur première communion. C'est un rite auquel il n'est pas permis de manquer ; mais ce n'est guère qu'un rite. Cela permet aux garçons d'aller se louer comme petits valets de métairies et aux filles d'entrer en service (3). » « Il y avait autrefois des mœurs chrétiennes ; dit un autre, il n'y a plus guère maintenant que des pratiques chrétiennes. La grande inconséquence consistait, il y a cinquante ans, à croire sans pratiquer, elle consiste de nos jours à pratiquer sans devenir meilleur (4). » Le futur car-

(1) Note communiquée par M. Poinsart à Taine, *Régime moderne* (t. II, p. 147).

(2) Abbé Bougaud (p. 44).

(3) *Lettres d'un curé de campagne,* par Yves Le Querdec, 1894 (p. 61).

(4) Mgr d'Hulst, cité par la *Réforme sociale,* 1895 (p. 360). Voir aussi l'*Eglise catholique en 1800 et en 1900,* par le père J. Forbes,

dinal Guibert, alors archevêque de Tours, adresse à Mgr Pie, en 1870, ces paroles frappantes: « Il n'y a rien à attendre des hommes ; mais nous pouvons espérer que si Dieu efface, c'est pour écrire ensuite. Il ne reste plus debout aucun principe, même dans l'esprit des gouvernants. Ce n'est pas seulement le sens religieux qui est oblitéré, c'est le sens moral. Je ne crois pas qu'on ait jamais dit autant de vérités que j'en sème tous les jours autour de moi. On écoute avec déférence, mais on ne comprend pas. *Nous, chrétiens, nous formons une société, un peuple à part, qui n'est plus en communauté d'idées avec l'immense société qui nous entoure, qui se désagrège ou plutôt qui est en pleine dissolution.* C'est un monde qui finit (1). » 1871-1880.

Les temps s'acheminent où un auteur généralement exact écrira, non sans une certaine exagération il est vrai : « La France offre l'exemple presque unique d'un peuple qui, en somme et en masse, est libre-penseur (2). »

Difficultés dans le recrutement du clergé.

Un symptôme non moins menaçant apparaît dans la difficulté que le clergé éprouve à se recruter. En 1876, Mgr Bougaud publie un livre qui sonne l'alarme. Il signale la rareté croissante des vocations, le manque de prêtres dans un grand nombre de diocèses. En 1877, il y avait en France 2.568 paroisses privées de prêtres; 1.500.000 chrétiens sans pasteur (3). Comment suffire

dans la revue *Etudes*, numéro du 5 janvier 1901 : « Si considérables que soient les progrès du catholicisme en France, dans les classes élevées et moyennes, il porte à ses flancs une plaie hideuse et qui peut devenir mortelle, l'apostasie des classes populaires » (p. 26).

(1) J. Paguelle de Follenay, *Vie du cardinal Guibert* (t. II, p. 442).

(2) Fouillée, *Idée moderne du droit* (p. 103). — Taine dit, dans sa manière savoureuse et parfois excessive : « Par un recul insensible et lent, la grosse masse rurale, à l'exemple de la grosse masse urbaine, est en train de redevenir païenne. » *Régime moderne* (t. II, p. 151).

(3) Abbé Bougaud, *Le grand péril de l'Église de France* (p. 38).

1871-1880. par surcroît aux besoins du monde évangélisé qui fait sans cesse appel à la France?

On pourrait appliquer à la plupart des départements la constatation qui vient du diocèse de Reims : « Depuis la guerre, Reims a vu diminuer le nombre des vocations d'une manière déplorable. Le grand séminaire avait en moyenne 100 clercs; en 1877, il en a 55. Le petit séminaire avait 230 élèves; en 1877, seulement 150. »

Ce ne sont plus les classes instruites ou riches qui comblent les vides et emplissent les cadres des ordres ecclésiastiques : « En 1789, sur 134 évêques ou archevêques, il n'y avait que 5 roturiers; en 1889, sur 90 évêques ou archevêques, il n'y a que 4 nobles(1). » « Parmi les 40.000 curés ou desservants, plus de 35.000 appartiennent à la classe laborieuse des ouvriers et des paysans(2). » Citons les conclusions pessimistes des plus zélés défenseurs de l'Église : « Il est facile de voir que le clergé et la nation vivent à côté l'un de l'autre, se touchant à peine par certains actes de la vie et ne se pénétrant pas du tout(3). » « Le premier clergé du monde!... En réalité, nous sommes les derniers... » « Une force immense et qui vient du ciel meut toujours la machine; mais la machine est usée. Le clergé n'est plus regardé dans ce pays comme un des représentants de la science et c'est là un fait absolument nouveau dans son histoire. Nous serions aveugles en face de l'évidence, si nous ne voyions pas que l'esprit humain est aujourd'hui pleinement émancipé et la société sécularisée (4). »

Le clergé.

(1) Taine, *Régime moderne* (t. II, p. 65).
(2) Abbé Méric, *Correspondant* du 10 janvier 1890 (p. 18).
(3) *Le Clergé français* (p. 13).
(4) Abbé Bougaud (pp. 17, 90 et 92).

II

Lutte déclarée contre le catholicisme.

En effet, l'Église rencontre, depuis bientôt un siècle, une résistance croissante. Une force énigmatique qui ne plie pas, qui ne recule jamais, l'attaque constamment et gagne sur elle. Cette force, l'Église l'appelle satanique : elle la comprend mal, car les pouvoirs en possession ont toujours mal compris et mal pris les oppositions. C'est une indépendance, une rébellion, séduisantes pour les âmes fières, pour la jeunesse : son nom est *libre pensée*.

Au XVIe siècle, le libre examen fut l'origine du schisme réformé. Il restera toujours un fond de protestantisme dans la libre pensée européenne et entre les deux thèses une étroite connexion. La formule qui les rallie est le *no popery*.

La libre pensée.

Le XVIIe siècle avait hésité, au bord de la rupture. Le XVIIIe l'accomplit avec une joie, une impertinence cavalière, qui étonnèrent, amusèrent, séduisirent. La première partie du XIXe siècle s'efforça de réparer les ruines. Mais le catholicisme païen de Chateaubriand trouve plus d'applaudissements que d'échos. En 1851, année climatérique, la tentative de rapprochement échoue. L'Église du *Syllabus* et de l'infaillibilité voit se dresser contre elle l'Europe du suffrage universel et la philosophie de l'Unité.

Les systèmes philosophiques.

Toute doctrine ne fait, en somme, que projeter dans le domaine du raisonnement l'état d'âme d'un peuple. Un système, c'est la conscience sociale réfléchie. On prend position d'abord : on philosophe après. Les penseurs se chargent de fournir l'argument quand le

1871-1880. fait est accompli : ils prêchent au vainqueur l'héroïsme et au vaincu, la résignation.

Après la guerre de 1870, dans la période de désordre ou d'incertitude qui suit la Commune, la pensée est comme un miroir brisé; de même que l'ordre social, elle est réduite en miettes. L'heure est au doute, à la critique. C'est une angoisse, une négation, une sorte d'anarchie par impuissance et par dégoût.

L'éclectisme de Victor Cousin règne toujours sur l'école et le positivisme d'Auguste Comte influe encore sur l'opinion. Mais celui-ci, dans la tentative qu'il fait hâtivement pour substituer une « religion démontrée » à la religion révélée, échoue. Il ne reste de son œuvre qu'une pure et simple négation. Ce contempteur de l'inconnaissable n'en veut croire que le fait constaté par l'expérience ou les sciences extérieures. Il ne reconnaît pas même la seule science qui soit certaine, puisqu'elle est la base même de la connaissance, la science de la conscience. Il n'atteint pas les masses.

Le positivisme de Littré.

Plus étroit encore et plus court, son disciple, Littré, resserre le cercle fermé par Auguste Comte. La philosophie n'est plus pour lui qu'« un athéisme sec ». Elle ne se réchauffe qu'au spectacle de la grandeur de l'univers. Il a la piété de la mécanique universelle, l'émotion de « cet Océan du monde pour lequel nous n'avons ni barque ni voile ». Jusque dans cet enthousiasme, il y a un aveu d'impuissance. Le monde est vaste, mais il est clos. L'homme ne peut que se replier sur lui-même : *Tecum habita et noris quam sit tibi curta supellex* (1).

(1) Cfr. Fouillée, *Le Mouvement positiviste* (p. 10).

En somme, le positivisme proclamant et limitant à la fois le progrès de la science, voit le monde élargi et l'homme diminué. Il n'a ni découvert ni même cherché le joint par où l'univers et la pensée se touchent et s'unissent. La profondeur de l'abîme ne fait qu'un spectateur plus désespéré (1). 1871-1880.

Auguste Comte ne croyait pas au succès des sciences biologiques : elles vont pourtant donner à sa pensée une puissance et des développements inattendus. Darwin complétant Lamarck et, après Darwin, Herbert Spencer rattachent l'homme comme un chaînon à la chaîne du devenir. Ainsi se fonde l'Évolutionnisme. La sélection naturelle et la conservation par hérédité des caractères acquis prétendent apporter une solution simple du problème de la vie. L'Évolutionnisme.

L'homme s'explique par sa descendance; il n'est plus qu'un vertébré, un mammifère, primate peu dissemblable d'un quadrumane. A quoi bon tant de peine pour lui forger une lignée à part, un sort unique, et faire de lui le centre de l'univers? Flot inaperçu dans le flot des choses, il lui suffit de passer pour avoir sa raison d'être et remplir sa destinée. Le droit du plus fort, du mieux doué, — traduit élégamment par la théorie de l'élite, — couronne cette conception éminemment agnostique. Sa pénétration est énorme parce que, selon le mot de Roberty, « elle a l'habileté de se placer soigneusement sous le couvert de la méthode expérimentale ».

Le dernier mot sera dit lorsque le savant allemand Haeckel, le disciple le plus rigoureux de Darwin, aura, dans sa conférence sur le « Monisme », publié Le « Monisme ».

(1) Littré, *La Science au point de vue philosophique*. Voir conclusion de la Préface et le dernier chapitre : « Les hypothèses de la Cosmogonie. »

1871-1880. la « profession de foi d'un naturaliste ». Le monde n'a pas été créé, à l'origine, par une volonté consciente. Il est l'objet d'une évolution continue et rectiligne partant d'un premier mouvement inaperçu dans l'éther, pour se diriger vers un but dont personne n'a le secret. A l'hypothèse déchéance, on substitue l'hypothèse progrès. La matière ne peut exister ni agir sans l'esprit, l'esprit sans la matière. Il n'y a qu'une substance. C'est l'éther dont on ne connaît qu'une faculté, la vibration. L'éther vibrant, diffus dans l'espace, c'est le principe créateur. « Chaque atome est pourvu d'âme et, de même, l'éther cosmique. » On peut définir Dieu « la somme infinie de toutes les forces naturelles ou la somme de toutes les forces atomiques et de toutes les vibrations de l'éther ». C'est ce dieu-éther qu'on oppose au Dieu de la tradition ; celui-ci, convaincu d'anthropomorphisme, n'est plus qu'un rêve superstitieux, une image transitoire, que l'avènement de la science efface.

L'idéalisme français.

L'esprit français résiste à ces simplifications hardies. Une nouvelle école marque le retour vers l'idéalisme. Ravaisson (1), dans son rapport magistral sur *La Philosophie en France au XIXe siècle*, avait, au cours de sa large enquête, maintenu les droits d'un spiritualisme absolu ; il avait subordonné l'idée de substance, loin de lui laisser envahir le domaine de la philosophie et avait réservé le rôle prééminent de la pensée.

Renan et Taine ont reculé devant les dernières conséquences de la doctrine naturaliste. Après 1870, ils avaient établi leur doctrine sur les frontières d'un déterminisme moins rigoureux. Renouvier (2), avec une autorité et une persévérance singulières, avait

(1) Félix Ravaisson, né en 1813 à Namur, membre de l'Institut.
(2) Charles Renouvier, né en 1815 à Montpellier, mort en 1903.

1871-1880.

Le criticisme.

restauré la méthode critique et s'était déclaré l'adversaire de Comte et de Littré, de Taine et de Renan, de Cousin et de Spencer. Il en était revenu, par un détour, à l' « impératif catégorique » et à l'apriorisme kantien.

Conciliation.

Deux maîtres, enfin, apaisant les dissidences, atténuant les divergences et les polémiques, s'affirmaient comme les représentants de l'esprit de pondération, de transition, de transaction. C'est Lachelier (1) qui professe à l'École normale de 1864 à 1876, et dont l'enseignement est un essai de pénétration réciproque de la philosophie moderne et de la religion. Selon lui, la vie de l'être a un triple caractère : mécanique, organique et moral. Ces trois états sont la triple essence de l'être complet. L'être est libre puisqu'il a l'intuition de sa liberté. Quant au principe des choses, il ne peut être connu que par la « croyance » qui repose elle-même sur la notion intime du « devoir ». C'est encore la pensée kantienne, mais elle aboutit logiquement à un acte de foi morale et religieuse. L'ensemble de la doctrine est conforme, selon la parole de M. Fouillée, « à un état d'esprit très répandu alors, donnant satisfaction au double besoin de douter et de croire. »

M. Lachelier.

M. Fouillée (2) qui soutient, en 1872, une thèse de doctorat retentissante, essaye une conciliation plus large et plus difficile encore, celle de la liberté et du déterminisme.

Il unit le mécanisme et le spiritualisme dans sa notion des *idées-forces*. Toute une philosophie, vaste en ses développements, s'élèvera sur cette base. L'in-

(1) J. Lachelier, né en 1832 à Fontainebleau, membre de l'Institut.

(2) Alfred Fouillée, né en 1838 à La Pouëze (Maine-et-Loire), membre de l'Institut.

1871-1880.
M. Fouillée.

dividu est libre, comme l'abeille est libre, quoique subordonnée à « l'esprit de la ruche ». Le monde entier va, d'un même branle, vers un état d'avenir qu'il ne découvre qu'en y abordant : « L'idéal n'est que le sens le plus profond et l'anticipation de la réalité future. » — « Il faut aller jusqu'à dire que l'existence même est sociale et que l'univers est une société infinie, ayant pour loi essentielle la réciprocité d'action et de vouloir, c'est-à-dire la solidarité, premier degré de l'amour. » — « La philosophie, parvenue à son dernier stade, considère l'idée de la société universelle des consciences comme le fond de ce qu'on appelait autrefois la Nature. »

Au dieu-éther, on oppose le monde-ruche. La conscience connaît celui-ci de même que la science détermine celui-là.

L'opportunisme philosophique.

Dans un âge pondéré et inquiet, les maîtres de la conciliation, à mi-côte de la science et de la métaphysique, inaugurent l'opportunisme philosophique.

Quelle est la portée réelle de ces conceptions abstraites? Elles restent, pour la plupart, dans l'enceinte de l'école. Seul, le positivisme s'est aventuré sur la grande mer. Mais la vague s'est refermée sur les débris d'un naufrage. Quant aux autres systèmes, ce sont bâtons flottants amenés et ramenés par le flux et le reflux de la contradiction, aussitôt engloutis qu'émergés. Le public les ignore.

Les systèmes et les masses.

Toutefois, la pénétration des idées se fait de plus en plus rapide et profonde : jamais civilisation n'a été davantage imprégnée de lecture. Du livre le plus austère au journal le plus répandu, l'infiltration se fait promptement. La pensée, à peine conçue, est « vulgarisée ».

Il y a des modes d'idées et de mœurs qui se propagent, en quelques jours, des sphères où elles naissent

dans celles où elles se copient. La loi de l'imitation est un des instruments les plus puissants de la civilisation, surtout quand les foules, abandonnées sans règle à leur propre instabilité, subissent l'effet du moindre souffle qui passe (1).

L'agnosticisme, l'évolutionnisme, le naturalisme, qu'ils soient descendus de la philosophie à la société ou qu'ils se soient répandus du mouvement social à la philosophie, sont, en même temps, dans les livres et dans les mœurs. Seulement, dans les mœurs ils se diffusent; dans les livres ils se condensent. La vie atténue; le livre exagère. Tout système est un paradoxe. Exprimer, c'est choisir, donc éliminer, rétrécir. La vie est plus ample, plus souple, plus savoureuse que ce fruit de l'art qui, pour durer, s'est volontairement durci en noyau.

Les systèmes philosophiques et les mœurs.

Sous ces réserves, on peut rechercher les relations des doctrines philosophiques et des mœurs. La morale de l'Eglise catholique est toujours, en somme, la règle de la vie sociale. Sa cosmogonie, sa dogmatique, les récits historiques de l'Écriture Sainte sont ébranlés dans leurs affirmations et leur autorité. L'exégèse de Strauss (2), de Havet et de Renan, de d'Eichthal (3), de Colani, les études de Ledrain (4), de Soury (5), précisent une polémique que Voltaire n'avait qu'effleurée en se jouant. L'œuvre des six jours ne peut supporter le choc de la géologie, de la paléontologie, de l'anatomie comparée, de l'anthropogénie. Il est

La politique antireligieuse.

(1) Tarde, *Les lois de l'Imitation,* in-8°.

(2) Frédéric Strauss, né en 1808 à Ludwigsburg (Wurtemberg), mort en 1874.

(3) Gustave d'Eichthal, né à Nancy le 22 mars 1804, mort à Paris le 9 avril 1886.

(4) Eugène Ledrain, né en 1844 à Sainte-Suzanne (Mayenne).

(5) Jules Soury, né en 1842 à Paris.

1871-1880. entendu et passé par prétérition que la religion chrétienne, dans sa forme traditionnelle, est une « ignorance ».

Mais le bloc moral tient. C'est à peine si les plus hardis parmi les évolutionnistes reprochent à la morale catholique son « mercantilisme » qui fait un marché avec Dieu; son intransigeance dogmatique, mère des inquisitions, son célibat des prêtres qui, par une sélection à rebours, anéantit d'avance la race des meilleurs [1].

La masse qui n'a qu'une croyance déférente, mêlée à un vieux résidu de coutumes traditionnelles, reste soumise aux règles du catéchisme et, tout compte fait, elle n'a pas d'autre guide.

Divers systèmes de morale.

D'ailleurs que lui offrent, à la place, ces systèmes philosophiques si hauts? Il ne suffit pas de détruire, il faudrait édifier.

Le dernier et le plus connu des disciples de l'école allemande va chercher au fond de l'Inde la plus désolante des doctrines négatives pour conseiller à l'homme le nirvâna et l'accabler dans le néant d'un pessimisme découragé. En France, Schopenhauer, par sa logique, son humour, ses paradoxes (empruntés souvent aux philosophes français du XVIIIe siècle), a quelque succès. Il est traduit, lu, commenté [2]. Alfred de Vigny a écrit, d'avance, le psaume de cette résignation farouche en chantant « la mort du loup ». Un personnage français éminent, lettré

Le pessimisme.

(1) Vacher de Lapouge, préface à la traduction du *Monisme* d'Haeckel, et, en particulier, sur le célibat des prêtres, *Sélections sociales* (p. 283 et suiv.).

(2) Les œuvres de Schopenhauer on été traduites en français par Burdeau, par J. Bourdeau, par Cantacuzène, etc.

passionné, grand orateur, membre de l'Académie française et président du Sénat, Challemel-Lacour, laisse, dans un livre posthume sur le *Pessimisme*, le secret d'une vie célèbre, déprise et désabusée (1). Ce sont jeux de beaux esprits. 1871-1880.

Une association éphémère voudrait, dans un esprit de controverse, fonder une école d'enseignement pratique d'après les règles de la *Morale indépendante*. Elle est sans écho et sans avenir (2). La morale indépendante.

Une autre école reprend la formule des anciens : vivre conformément à la nature. Mais c'est une loi bien vague pour les nécessités complexes de la vie moderne. Tout tend à arracher l'homme civilisé à la nature : on l'y ramène, au moment où la science ne reconnaît plus en elle que la puissance du nombre et la loi du plus fort.

Les professeurs rappellent les noms des grands moralistes qui, dans l'antiquité, précédèrent immédiatement l'avènement du christianisme, Epictète et Marc-Aurèle : autres fantaisies de lettrés. Prouver qu'Epictète a préparé saint Paul, ce n'est pas établir qu'il faut, par-dessus saint Paul, remonter jusqu'à Epictète (3). Le stoïcisme.

Les meilleurs s'y perdent. Le découragement les envahit devant la marée montante de la brutalité victorieuse et du mal triomphant. Zola, qui s'est déclaré adepte du positivisme, ne voit pour apaiser le « tourment de l'infini » qu'une règle de vie : le travail, — le travail du bœuf penché sur le sillon. Alexandre Dumas fils, vieilli, cherche le refuge dans l'amour,

(1) *Études et réflexions d'un pessimiste*. In-12, 1901.

(2) Les principaux adeptes de l'école dite de la « Morale indépendante », qui se fonda en 1865, furent Frédéric Morin, Proudhon, Massol, Mme Coignet.

(3) V. les cours professés à la Sorbonne, notamment par MM. HAVET et MARTHA, ci-dessus (p. 577).

1871-1880.

la « folie, la rage de l'amour ». Michelet aboutit, par une évolution sentimentale également tardive, au même spasme morbide et inquiétant [1].

La morale esthétique.

D'autres trouvent dans le beau la loi du vrai et du bien. La vie supérieure est une esthétique; il faut développer sans cesse le « moi » jusqu'à l'épanouir dans une pleine exubérance et un lumineux rayonnement.

Le plus intelligent, le plus pénétrant, le plus avisé de tous, est à la fois le plus découragé et le plus décourageant; c'est Renan. Sa parole si écoutée fait la balance des solutions contradictoires, il s'en tient à un scepticisme souriant. Recherché aux tables mondaines et applaudi aux banquets de corps, les yeux mi-clos sous ses cils gris, les mains croisées sur un ventre ecclésiastique, il professe le dilettantisme.

Le dilettantisme.

Qu'on ne s'y trompe pas : cette apparence réjouie cache un trouble profond. Le Breton rêveur, l'ancien prêtre, le « curé défroqué » est, comme Pascal, penché sur l'abîme ouvert auprès de lui. Aucune bouche peut-être à aucune époque n'a laissé tomber de paroles plus amères que celles-ci : « Un homme conséquent dans son système de vie est certainement un esprit étroit. Car je le défie, dans l'état actuel de l'esprit humain, de faire concorder tous les éléments de la nature humaine. S'il veut un système tout d'une pièce, il sera donc réduit à nier et à exclure. » — « Il y a des siècles condamnés, pour le bien ultérieur de l'humanité, à être sceptiques et immoraux (2)... » Une génération entière suce, avec le lait, l'amertume qui lui est ainsi versée par le moderne adaptateur de l'*Ecclésiaste*.

(1) Jules Michelet, *Lettres inédites adressées à Mlle Mialaret* (Mme Michelet), in-8°. Cfr. René Doumic, *Études sur la littérature française*, IVe série (pp. 89 et suiv.).
(2) *L'Avenir de la Science* (p. 100).

III

La religion chrétienne et la philosophie spiritualiste garantissent à l'âme humaine une autre vie : l'existence terrestre n'est qu'une rencontre éphémère avec un compagnon de voyage périssable, le corps; quand celui-ci s'est séparé et dissous, la personne immortelle poursuit sa route vers les réalités durables et les sanctions supérieures. L'Economisme.

Mais, si l'homme rejette ces dogmes et ces croyances, s'il borne ses ambitions et son espoir à la courte période de son existence planétaire, il faut qu'il trouve en elle la raison de sa conduite et l'orbe complet de sa destinée. *Portio mea est in terra viventium.*

Cette suite logique de la négation métaphysique avait été dégagée avec la plus parfaite netteté, dans ses conséquences morales et sociales, au lendemain de la Révolution française, par l'un des initiateurs les plus puissants de la pensée moderne, Saint-Simon (1).

Importance de l'initiative Saint-Simonienne.

Il met le ciel sur la terre et enseigne franchement et effectivement, avant Auguste Comte et avant les philosophes allemands, la religion de l'*Humanité*. Cette religion n'a pas d'autre objet que le développement harmonique de la société humaine par l'établissement de la *Justice* et l'accroissement du *Bien-être*. La loi de l'homme est le travail; c'est l'*Exploitation*

(1) Comte Claude-Henri DE SAINT-SIMON, né en 1760 à Paris, mort en 1825.

1871-1880.

du globe, opérée de telle sorte qu'elle assure le plus possible « l'amélioration rapide de l'existence physique et morale du plus grand nombre et notamment de la classe la plus laborieuse et la plus pauvre ».

Cette exploitation méthodique de l'univers sera entreprise sous la haute direction de la corporation des *Industriels*, des *Savants*, des *Ingénieurs*, ces fonctions saintes reléguant dans le passé les débris de toutes les autres autorités. Le procédé, c'est la substitution de l'*Association universelle* à l'*Antagonisme universel*. Le seul propriétaire légitime, c'est la *Collectivité* ou *État*. La distribution de la richesse et des instruments de travail s'accomplira au moyen d'un bon système de *Banques nationales* généralisées. Un haut conseil veillera au maintien des règles et de la conduite sociale, notamment à l'éducation physique, intellectuelle et morale de l'enfance et de l'adolescence. Ainsi se conservera et se perfectionnera cette *Morale sociale* qui est, à la fois, une tradition et une prévoyance; elle constituera, par l'harmonie et l'amour entre les hommes, le *Nouveau Christianisme*, la *Religion de l'Humanité*.

Coïncidence avec les progrès modernes.

Saint-Simon et l'école saint-simonienne ont imprimé une trace profonde sur les initiatives caractéristiques du XIXe siècle, non seulement le positivisme, mais l'économisme, l'industrialisme, le socialisme.

Au fond, cette doctrine ramène la morale à la considération de l'intérêt collectif. L'esprit de sacrifice et d'amour est puisé dans la force de l'instinct social. Le premier devoir et la première récompense de l'homme sont dans l'accumulation de la richesse par le travail et dans l'accroissement du bien-être universel par une équitable répartition des bénéfices communs.

Ces principes sont en relation étroite avec le pro-

grès de la science et de l'industrie. L'augmentation prodigieuse de la fortune privée et publique en Europe pendant les années 1830-1875 avait été prévu par Saint-Simon. Les disciples transposèrent dans les faits les visions du maître. Leurs créations remarquables, inspirées du *Système Méditerranéen* (1), modifièrent la surface de la planète. 1871-1880.

Les applications des découvertes scientifiques, le développement de la grande industrie, la construction des chemins de fer, des routes, des canaux; les opérations de crédit, le régime des sociétés et des coopérations, toute une révolution économique et sociale se produit à la fois. L'humanité, entraînée et accablée par de si rapides progrès, faillit succomber. Elle en souffrit cruellement; elle en souffre encore.

L'attention se porte sur les problèmes économiques; on s'étonne du dédain où les tinrent les âges antérieurs. La science qui a leur étude pour objet prend le pas et le rang, c'est l'Économie Politique.

L'économie politique.

Science aux confins mal délimités, aux prétentions immenses, aux résultats incertains, qui, comme la philosophie de Pythagore, tendrait à ramener le mouvement des choses humaines au jeu des nombres.

Les précurseurs

On ne peut que rappeler ici les sagaces observations ou les affirmations précipitées des précurseurs, les Turgot, les Malthus, les Ricardo, les Adam Smith, les Jean-Baptiste Say. La fameuse « loi d'airain » déclarant, comme un fait irréfutable, que le salaire de l'ouvrier est fatalement réduit à la somme dont l'homme a besoin pour sa subsistance, cette « loi », proclamée sans être contrôlée, acceptée sans être

(1) Publié par Michel Chevalier en 1832.

1871-1880. démontrée, a rempli le siècle du plus sombre pessimisme, tandis qu'une autre prétendue loi, la « loi de Malthus », répandait une sorte de panique permanente au sujet de la nourriture nécessaire à l'humanité

L'explosion des différentes écoles socialistes dans les années qui préparèrent la révolution de 1848, les livres de Proudhon, son morceau fameux sur le paupérisme, le laissez-faire somnolent de l'empereur Napoléon III, le drame de la Commune, tout contribue à introduire dans l'étude des rapports sociaux et des intérêts individuels ou collectifs le même désordre qui avait troublé déjà les croyances et les doctrines.

L'école orthodoxe.

L'économique moderne était à la fois révérée et maudite : inquiétante par son impassibilité, terrible par ses pronostics. Une école d'origine anglaise où la loi commerciale du *laissez-faire, laissez-passer,* répondait à tout, l' « école orthodoxe », avait combattu l'« organisation » saint-simonienne au nom de l'individualisme et de la liberté.

Elle triomphait. Son instrument de règne était la statistique; elle dénombrait, dénombrait, dénombrait. A force d'analyser, elle embrouillait. Ses polémiques savantes semaient le doute ; tant il est difficile de raisonner froidement sur ce qui est l'essence de la condition humaine, la souffrance.

La courte expérience d'un siècle, faussée d'ailleurs par des relevés incomplets, par de hâtives généralisations, permettait-elle de formuler des lois et de conclure? L'école persiste, pleine de confiance. Elle avance, parmi les rectifications, le démenti des faits, les erreurs. Elle progresse, et, en somme, peu à peu, les résultats utiles se dégagent.

En France, les noms célèbres sont, après Michel

Les économistes français.

Chevalier ([1]), Courcelle-Seneuil ([2]), Clamageran ([3]), Le Play ([4]), de Laveleye, Baudrillart ([5]), Hippolyte Passy ([6]), Dupont-White, Léon Say ([7]), Paul Le Roy Beaulieu, de Foville ([8]), René Stourm (9), de Molinari (10) Eugène Rostand (11). La tendance est presque exclusivement libérale. Cependant le parti pris d'organisation économique et morale est très affirmé chez les publicistes chrétiens, Le Play, de Laveleye.

Politique économique.

Si le personnel plus spécialement politique, fidèle au libéralisme des dernières années de l'empire, suit encore la doctrine du libre-échange, les premières résistances se produisent. M. Thiers a gardé la tradition des physiocrates. Il est partisan déclaré de la production rurale et, en général, du marché national. L'industrie des tissus, l'industrie métallurgique, qui ont tant souffert des traités de 1860, ont engagé la lutte, et leurs défenseurs se mesurent avec les tenants de la doctrine orthodoxe, dans les débats mémorables qui déterminent l'assiette des impôts nécessités par la guerre. En France, comme chez la plupart des puissances concurrentes, on sent naître, en conformité

Libre-échange et protection.

(1) Michel Chevalier, né en 1806 à Limoges, membre de l'Institut, mort en 1879.

(2) Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, né en 1813 à Seneuil (Dordogne), membre de l'Institut, mort en 1892.

(3) J. Clamageran, né en 1827 à la Nouvelle-Orléans, mort en 1903.

(4) Frédéric Le Play, né en 1806 au Havre, mort en 1882.

(5) Henri Baudrillart, né en 1821 à Paris, membre de l'Institut, mort en 1892.

(6) Hippolyte Passy, né en 1793 à Garches-Villeneuve, membre de l'Institut, mort en 1880.

(7) Léon Say, né en 1826 à Paris, membre de l'Académie française, mort en 1896.

(8) Alfred de Foville, né en 1842 à Paris, membre de l'Institut.

(9) René Stourm, né en 1837 à Paris.

(10) Gustave de Molinari, né en 1819 à Liège.

(11) Eugène Rostand, né en 1843 à Marseille, membre de l'Institut.

1871-1880. avec l'esprit de particularisme et de nationalisme qui s'exalte sous le régime de la « paix armée », les premiers symptômes du futur protectionnisme.

Il y a une politique économique, il y a une « morale économique ».

Morale économique. Un des principaux publicistes de l'école orthodoxe, M. de Molinari, en a promulgué les lois. La morale, telle qu'il la conçoit, est l'ensemble des actes que l'homme a le droit et le devoir d'accomplir pour conserver l'individu, assurer le salut de l'espèce et se conformer aux destinées de l'universalité des êtres (1).

Un autre économiste donne cette définition : « La morale, dit-il, c'est l'art de bien vivre ; bien vivre, c'est travailler à la conservation, à l'augmentation et à l'extension de la vie dans le genre humain par la civilisation (2). »

Chez les deux, comme chez Saint-Simon, l'idée dominante est celle de la collectivité : soit la collectivité humaine, soit l'universalité des êtres. L'entretien et le salut de la collectivité étant le souci suprême de la morale économique, on comprend l'importance qu'elle attache à la constitution de la richesse et à sa répartition.

Toute collectivité repose sur le travail, c'est-à-dire sur l'effort individuel, autant que possible libre et autant que possible organisé, de façon qu'il puisse être produit par tous et qu'il profite équitablement à chacun. C'est ce que Courcelle-Seneuil nomme, d'une expression singulièrement heureuse, la *liberté égale*, qu'il distingue avec insistance des simples mots juxtaposés : *liberté, égalité*. « L'égalité n'existe nulle part, dit-il ; du sentiment de la justice naît cette « liberté

(1) De Molinari, *La Morale économique* (pp. 22, 23).
(2) Courcelle-Seneuil, *La Société moderne* (p. 183).

égale » qui est tout ce que l'individu peut réclamer à la collectivité et tout ce que celle-ci doit lui assurer. »

L'économisme, poussé à l'extrême, aboutit soit à l'indifférentisme par un respect extrême de l'individualisme, à l'éparpillement social et à une poussière de peuple, proie toute prête pour la tyrannie; ou bien, par contre, en organisant abusivement le travail et la répartition des richesses, il mène à l'étatisme, au socialisme et au collectivisme, autres tyrannies!

Abus de l'économisme.

Disons les autres périls de l'économisme triomphant. L'attention extrême accordée au problème de la valeur et de la richesse altère le principe de la conduite humaine. La morale de l'effort accumulé, si elle aboutit à la morale de la valeur et de l'épargne, exalte jusqu'au délire l'inclination la plus naturelle à l'homme, celle que la théologie appelle fortement « le vice de propriété ». La morale de la valeur se distingue mal du règne de l'argent. L'appréciation excessive des biens matériels déséquilibre la civilisation. Les Bourses métropolitaines sont les temples. L'or y est adoré. La spéculation célèbre le culte de cet autre minotaure qui répand dans l'univers, avec l'incertitude du lendemain, l'anxiété, la terreur et, par son jeu caché, les alternatives du lucre et de la ruine. Le luxe et le paupérisme sont aux prises; excès également insupportables à la nature et à la société. La partie qu'ils suivent absorbe les hommes et ne leur laisse plus le temps de reconnaître, dans la brièveté de l'existence, la vanité de toutes choses. Ils meurent, qu'ils croient gagner encore.

La politique se subordonne aux considérations économiques. Le financier règne. Il tranche de la paix et de la guerre. La balance du commerce est la préoccupation dominante de l'homme d'État. La nécessité,

1871-1880. sans cesse accrue, de nouveaux « débouchés » devient la loi des rapports internationaux. Le travail déréglé est le père de la surproduction ; il est un mal, lui qui devrait être le refuge.

Tandis qu'elle proclame la « liberté égale », la science économique sanctionne et défend les plus cruelles inégalités. Le mérite et le démérite se mesurent au succès pécuniaire. Les individus, ainsi que les peuples, ne valent qu'en proportion de leur fortune croissante. Un mercantilisme universel est le but et la fin de la société. La civilisation n'est qu'un graphique et le progrès a pour thermomètre la cote de la Bourse.

Bienfaits de l'économisme.

Il faut dire aussi la contre-partie : la connaissance dévoilée des lois de la circulation universelle qui décidait obscurément des destinées publiques; l'apparition au grand jour, des combinaisons et des prévoyances qui, unifiant le commerce du monde sur un seul marché, assurent les ressources et les subsistances, contrecarrent les privilèges et les monopoles, parent aux catastrophes, atténuent les misères imprévues, les famines.

Par la promptitude des communications et par la publicité, la propagande du bien se fait plus rapidement encore que celle du mal. L'attention publique attirée sur le travail et sur la valeur individuelle du travailleur refoule cet excès de souffrance auquel la philosophie et la religion se résignaient trop facilement. Une surveillance étroite et, parfois, une contrainte bienfaisante, secouent le faible lui-même, et le redressent sur le galetas où il s'était abattu.

La foule sait son droit; elle dénombre ses forces; elle entre en lutte contre les situations acquises, les privilèges ankylosés, les codes attardés, les trônes et les dominations. Les charges sociales sont l'objet d'une

revision constante. L'organisation du travail est soustraite au sophisme du « laissez-faire ». Le système du crédit et des emprunts publics, mieux connu et plus sagement combiné, fait collaborer à l'amélioration des pays pauvres les capitaux des pays riches et répartit le coût du progrès sur les générations qui doivent en profiter. 1871-1880.

Naissance des écoles socialistes.

Poussé par la concurrence, le commerce s'ingénie; il est créateur. Il introduit le bien-être partout et réchauffe, soutient, nourrit le corps social anémié. Enfin, la hardiesse même de l'invective socialiste et anarchiste fouaille la vieille société dans sa routine béate et lui impose, par la menace ou l'effroi, le sentiment qu'elle avait nommé du bout des lèvres : fraternité (1).

Ainsi, entre la morale religieuse et la morale économique, si diverses dans leurs principes, un accord latent existe; le contact se produit au point où naissent ce que l'une appelle *charité* et l'autre, *solidarité*.

Que le ciel soit ouvert ou fermé, l'homme souffre ici-bas, et tout le monde reconnaît qu'il faut d'abord alléger, sur son épaule, le fardeau que sa vaillance supporte et qu'il transmet à ses successeurs avec l'illusion toujours renaissante de la vie.

IV

Est-il besoin, d'ailleurs, de tant de doctrines? L'humanité n'a-t-elle pas, pour la guider, un instinct droit, un sentiment juste, où naît tout ce que la

(1) L'un des prochains volumes contiendra un exposé des systèmes socialistes.

1871-1880.

chaire ou l'école ont enseigné? La philosophie n'est, comme la géométrie, que l'art de déduire les conséquences déposées dans les principes naturels et, si l'on peut dire, de vider les mots.

La morale sans sanction.

Une loi intime existe, vous le reconnaissez vous-mêmes; vous l'appelez : « voix de la conscience », ou, plus ambitieusement, « impératif catégorique ». La conciliation des deux systèmes est là. Religion ou nature, la conscience unifie tout, embrasse tout, comprend tout. En outre, la pratique de la vie tempère la loi universelle de je ne sais quelle indulgence, quelle largeur de vues, quel discernement qui manqueront toujours à un système quelconque, alourdi par les définitions, par le dogmatisme, par la controverse.

Autorité de la conscience.

Un long passé religieux, une habitude d'être et de s'arranger en commun, une convenance, une tradition sympathique ont cultivé les dispositions sociales instinctives et déterminé le caractère et les mœurs de la nation. Les auteurs familiers, gens de grand sens et de ferme raison, Rabelais et Montaigne, La Fontaine et Molière, ont précisé les traits et arrondi les angles. La tension habituelle des énergies a éduqué et assoupli les organes de l'action et ceux de la pensée. Ainsi s'est établie une règle de conduite, un entraînement collectif, une *civilisation réflexe*.

Cette règle est tacitement observée par tout ce qui adhère au pacte social : méprisée, elle frappe et exclut d'elle-même les contrevenants.

L'optimisme.

En thèse générale, l'opinion française reste fidèle à la pensée de Jean-Jacques que l'homme est naturellement bon (1). Le succès inouï du philosophe gene-

(1) « Le principe fondamental de toute morale, sur lequel j'ai raisonné dans tous mes écrits, est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre; qu'il n'y a point de perversité

vois vient probablement de cette confiance qu'il fit à l'humanité, tant celle-ci a besoin d'une amicale caresse de l'âme, d'une constante rédemption! 1871-1880.

Donc, en toute liberté et « sortant des mains du créateur », l'homme serait bon. Ce sont les nécessités, les hasards, les entraînements, les défectuosités des cadres sociaux qui le déforment, le détraquent et le jettent, de chute en chute, dans le mensonge, le vice et le crime. La société a sa large part de responsabilité dans les déchéances individuelles. Qu'elle réprime le mal qui lui est fait, c'est son droit; mais qu'elle travaille à le prévenir, c'est surtout son devoir.

La triple autorité qui a réclamé jusqu'ici l'obédience collective — autorité religieuse, autorité sociale, autorité politique — a assumé la responsabilité de la conduite générale et de la conduite particulière. Les résultats obtenus ont-ils justifié de telles prétentions et une domination si impérieuse?

Au lendemain de la guerre et de la Commune, la réponse à ces questions est au moins douteuse. Le système répressif n'a pas réussi. Le césarisme, malgré l'alliance de l'Église, n'a pas restauré les mœurs; il a ruiné le pays et compromis cette épargne d'influence séculaire, le prestige. On lui a tout remis, il a tout gaspillé. C'est la faillite de l'autorité. Il faut maintenant liquider ce passé. Faillite de l'autorité.

La prime de l'assurance exigée par les maîtres a été bien lourde, si on la mesure au service rendu. Qu'étaient cette compétence et ces aptitudes tant célébrées, ces spécialités superbes? Les « trognes »,

originelle dans le cœur humain et que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits. » J.-J. ROUSSEAU, *Lettre à Christophe de Beaumont*, archevêque de Paris. — Pour le point de vue contraire, voir LE PLAY, *Réforme sociale* (t. III, p. 652).

1871-1880. comme eût dit Montaigne, ne nous en imposent plus (1).

Le dogme périt et se désagrège. Les vieilles cosmogonies s'effondrent. La science est le seul temple où les esprits se rencontrent, conduits par la conviction et par la raison vers la véritable Unité. On ne s'entend que sur les principes et sur les lois qu'elle proclame; partout ailleurs, on se bat : l'histoire des dogmes et des croyances est un charnier.

Oui, l'âme humaine a, en soi, un ressort assez puissant pour la porter vers le bien. Ne peut-on pas concevoir une façon d'être et de vivre qui, sans relever d'aucune religion et sans réclamer une sanction ultra-terrestre, par l'expansion de chaque liberté et la réaction des autres libertés, constituerait la règle des existences particulières et l'équilibre de la vie sociale?

Règle universelle ou « Impératif catégorique ».

Sous toutes les latitudes, cette règle existe. C'est elle qui, partout, fait l'homme raisonnable et le bon citoyen. Ne cherchons pas si loin : le type est là. Il naît et respire dans l'atmosphère qui anime la nation. Descartes l'a nommé : c'est « l'homme généreux ».

L' « homme généreux ».

Ce n'est ni le héros, ni le sage, ni le saint, ni l'ascète, ni le « surhomme », tels que les ont imaginés d'autres temps et d'autres peuples. Sa physionomie est plus calme, moins tendue, plus apaisée. Il s'agit d'un honnête homme qui serait loyal et courageux, bon et indulgent. La foule ne s'y trompe pas;

(1) TAINE écrit, le 28 mars 1871, alors que Paris donnait 224.000 voix à la Commune : « Le principe des électeurs est celui-ci : les hommes célèbres spéciaux nous ont gouvernés aussi mal que possible. Essayons de la méthode inverse, prenons des inconnus, ils ne feront pas pis. » *Lettre inédite*. — V. aussi le passage d'E. ABOUT, cité ci-dessus (p. 515).

elle le reconnaît et l'appelle : « brave homme ». Ce consentement universel est le critérium de sa sagesse et de sa vertu.

Il sait, de bonne heure, que la vie est courte et il jouit de sa fleur; il sait qu'elle est douce comme du lait si la haine et l'envie ne l'aigrissent : il en adoucit encore, par son sourire, la saveur. Le malheur des autres le trouve prompt, le péril du pays le trouve brave et le caprice de la fortune, toujours égal. S'il souffre, il se tait. La plainte des autres retentit en son cœur, mais ils n'ont pas connu la sienne. Il est persuadé, ainsi que le dit Descartes, « que l'homme ne saurait subsister seul et que l'on est, en effet, l'une des parties de cette terre, l'une des parties de cet État, de cette société, de cette famille à laquelle on est joint par sa naissance, sa demeure et son serment. » Il sait que « chaque homme est obligé de procurer, autant qu'il est en lui, le bien de tous les autres et que c'est proprement ne valoir rien que de n'être utile à personne » (1).

Tradition et bon sens.

Ces préceptes sont de tradition antique et de bon sens journalier : ils suffisent aux courts instants que l'homme vit. Une humeur aisée, une tolérance secourable, la volonté de faire d'abord le bien le plus proche parce qu'on le connaît, puis un désir de sortir de soi et de comprendre les autres, c'est-à-dire de les aimer, c'est toute une raison pratique, peu soucieuse de l'au-delà, il est vrai, mais abhorrant le fanatisme et la secte, parce qu'elle est désabusée du leurre d'une chimérique perfection. Selon le programme tracé par Auguste Comte, l' « homme est devenu, sans scru-

(1) Voir le livre de M. Fouillée sur *Descartes*, Hachette, in-12 (p. 145 et suiv.). — Cfr. de Swarte, *Lettres de Descartes à la princesse Palatine*, 1903, in-8°.

1871-1880. pule et sans jactance, l'unique arbitre, dans certaines limites, de l'ensemble de sa destinée (1). »

Cette disposition, cette inclination, où il y a un peu de lassitude peut-être, entraînent de nombreuses bonnes volontés sans distinction de religion, de croyances, de doctrines. Les quelques figures qui s'élèvent au-dessus de la foule et qui, dans la mesure des forces humaines, se rapprochent du type, réalisent un idéal où se complaît la nation, tandis que ce grand XIXe siècle, si actif et si tourmenté, penche vers son déclin.

S'il existait une société où le bien jaillirait d'un mouvement du cœur, où l'esprit, par sa vivacité et par sa justesse, redresserait les mœurs, où le jugement tremperait les caractères, où les convenances, l'exemple, le regard silencieux des bons contraindraient les méchants, où le mal serait refoulé comme ignoble et brutal, c'est dans une telle société que l'on connaîtrait vraiment la douceur de vivre.

Idéal de 1875. Or, la France de 1875, diminuée par la défaite, anxieuse sur son avenir, déprise de ses croyances, dégoûtée des systèmes ambitieux, indignée contre des maîtres odieux ou ridicules, accablée et un peu amortie, a fait ce rêve que l'humanité s'améliorerait d'elle-même si on la laissait à la sincérité de son naturel progrès. N'ayant plus foi dans la discipline imposée, elle s'essaye à une nouvelle règle de vie où la pratique spontanée des devoirs s'équilibrerait par le respect mutuel des droits.

Vaincue, et à cause de cela peut-être, elle adopte l'hypothèse optimiste. Elle pense que si la somme du mal l'emportait sur celle du bien, le monde aurait

(1) *Politique positive* (t. I, p. 30).

déjà péri. Elle espère en ces vigueurs ultimes qui sauvent du naufrage. Elle admet que, dans l'évolution naturelle ou sociale, le meilleur chasse le pire plus sûrement encore que le fort écrase le faible, car le fort a en lui le frein de sa violence, et c'est qu'il aime.

On peut donc s'en remettre, pour la conduite des hommes, à la nature, à l'expérience, à la famille, à l'enseignement. La morale, c'est le recueil des leçons transmises des pères aux enfants pour la conservation de l'espèce. A ceux-ci d'en garder le traditionnel patrimoine.

Définition.

La faillite de l'autorité qui, en politique, laisse la place à la démocratie, aboutit, dans l'ordre moral, au système du libre développement et au parti pris de la non-contrainte.

La non-contrainte.

Telle est la leçon que la France a tirée de ses désastres, et l'essai qu'elle va tenter, selon sa coutume de faire si souvent les expériences pour le reste de l'humanité. L'avenir dira si cette conception du devoir et de l'éthique suffit à l'individu, à la société, à l'humanité.

Dès l'heure où la doctrine se dégage, il serait facile de signaler ses lacunes. Toute virile et laïque, elle vise surtout l'homme, et dans l'homme, le citoyen, l'élite. Le sage pondéré qu'elle rêve a recueilli la tradition de l'antiquité classique. Il bornerait volontiers le monde à la contemplation de son horizon tranquille. Comme Candide, « il cultive son jardin ». Prudent et sceptique, il domine facilement en lui des passions qui ne l'émeuvent guère.

Mais cette nombreuse partie de l'humanité qui n'est soulevée que par l'élan passionnel, qui est en perpétuel appétit d'amour, de croyance, de foi, d'enthousiasme,

1871-1880.

Critique du système.

la jeunesse, les femmes, les masses?... Que votre altruisme est froid! Ce prudent équilibre des forces vitales tel que vous le prônez, n'est-il pas un égoïsme, donc une atonie, une mort?

A cette objection, la réponse n'est pas omise. Entre les trois risques, le risque religieux, le risque économique, le risque civique, cet âge a fait son choix. La patrie est accablée; on ne veut plus croire qu'en la patrie. Michelet l'a dit : « Nous enseignerons la France; la France, pays du sacrifice, apôtre de la fraternité! »

La religion de la Patrie.

La « religion de la patrie » suffit à l'homme. Il ne joue pas sa vie et son labeur pour une part du ciel ou pour l'avenir d'une bien vague humanité. La réalité le point. C'est sur le sol paternel qu'il s'appuie; c'est de là qu'il s'élance : « Plus l'homme entre dans le génie de sa patrie, mieux il concourt à l'harmonie du globe; il apprend à connaître cette patrie, et dans sa valeur propre et dans sa valeur relative, comme une note du grand concert; il s'y associe par elle; en elle il aime le monde (1). »

Plus je me sens Français, plus je me sens humain (2).

Ce ne sont pas seulement les penseurs, les éducateurs et les poètes qui parlent ainsi. Les hommes pratiques, comme on dit, les politiques, puisent dans l'idée de patrie leur force et leur action.

La France s'est repliée sur elle-même. Son isolement l'avertit. Les rêves ne la tentent plus. Il est digne de remarque, — et l'observation a été faite par un des chefs de l'école positiviste, — qu'entre les doctrines religieuses affaiblies et les systèmes économiques au

(1) Michelet.
(2) Sully-Prudhomme.

pinacle, la France s'est attachée à l'idée patriotique comme à l'ancre de salut : « La résistance désespérée de 1870 rendit à la France elle-même le sentiment de son individualité collective qu'elle tendait à perdre dans les enivrements d'un économisme triomphant dont les basses aspirations et les lâchetés se dissimulaient en vain sous les apparences d'une philanthropie trompeuse (1). » 1871-1880.

Comment ne pas rappeler ici le nom de Gambetta? « Patriote avant tout, » disait-il lui-même de lui-même. Il restaura la foi dans l'avenir. « Tel fut, dit encore M. Pierre Laffitte, le premier service rendu par Gambetta à la patrie. » Gambetta et l'idée de Patrie.

Gambetta, né de sang doublement latin, avait dans les veines l'amour de la cité. La cité, pour s'être agrandie, n'en doit être que plus étroitement aimée : sa misère réclame le sacrifice et l'abnégation.

C'est à Thonon, au cours de cette féconde année 1872, quelques jours après avoir prononcé le discours de Grenoble qui préparait l'avènement de la démocratie, que Gambetta annonça le culte des temps nouveaux : le patriotisme.

On se souvient du large geste avec lequel il repoussa l'insinuation d'un M. Dubouloz qui, écho de certaines idées séparatistes, avait tourné les yeux vers la République suisse et avait dit : « Là où se trouve la liberté, là est la patrie. » C'est alors que Gambetta, pris à l'improviste, se leva : « Il faut bien réfléchir, dit-il, quand on parle du patrimoine de la France... Il n'y a pas que la France glorieuse, cette France révolutionnaire, cette France émancipatrice du genre humain ; il y a Le discours de Thonon.

(1) Pierre Laffitte.

1871-1880. une autre France que je n'aime pas moins, une autre France qui m'est encore plus chère, c'est la France misérable, c'est la France vaincue et humiliée, c'est la France qui est accablée, c'est la France qui traîne son boulet, la France qui crie, suppliante vers la justice et vers la liberté,... la France que, dans sa défaite, on calomnie, que l'on outrage; oh! cette France-là, je l'aime comme on aime une mère: c'est à celle-là qu'il faut faire le sacrifice de sa vie, de son amour-propre et de ses jouissances égoïstes: c'est de celle-là qu'il faut dire, là où est la France, là est la patrie. »

Un cri de: « Vive la France! » répond à cet admirable mouvement oratoire. Ce cri jaillit de l'âme. Il y avait alors dans tous les cœurs un sentiment chaud, sincère, que rien, pas même le temps, ne paraissait devoir user ou éteindre.

Plus tard, à Cherbourg, Gambetta portait un toast au progrès de cette ville, « tant au point de vue économique qu'au point de vue militaire *qui est le premier.* »

Devoir civique, devoir militaire, nécessité pour la nation d'être toujours prête, non seulement à la défensive, mais, le cas échéant, à une offensive opportune, tel est le souci dominant de Gambetta et de ceux qui l'environnent. Ils ne bornent pas la politique au progrès intérieur, ni la préoccupation sociale à l'expansion du

Le devoir civique.

bien-être. Paul Bert écrit dans son *Manuel d'éducation civique:* « Ce n'est pas de longtemps que les guerres finiront; nous en verrons encore et aussi ceux qui viendront après nous. Il faut donc que nous restions armés. » Et, dans son discours de 1882 sur le devoir civique, il résume tout le système quand il s'écrie: « ... C'est bien là aussi une religion, la religion patriotique, une religion qui a eu et qui aura ses saints et ses

martyrs, mais une religion qui ne demande en aucune façon le sacrifice de la raison (1). » 1871-1880.

Faut-il insister? Ces faits sont d'hier. L'idée de la revanche persistait muette dans les cœurs. La grande pensée du nouveau *cursus*, c'était de marier à la liberté la force. Un mot résumait ce programme à la fois militaire et civique : la « nation armée ». On voulait que celle-ci s'imposât à elle-même, pendant des années au besoin, les sacrifices nécessaires pour restaurer l'intégrité du territoire et protéger, par le prestige reconquis, les idées et les libertés dont elle est la gardienne. On pensait que sa propagande et son rayonnement souffraient de sa défaite. Tout le monde eût souscrit au vers de Victor Hugo :

La « nation armée ».

Quand nous serons vainqueurs, nous verrons!

De ce sentiment résulte la nécessité universellement admise du devoir militaire. C'est le premier, comme dit Gambetta : « Il était, ainsi que l'observe son histo-

Le devoir militaire.

(1) Sur ce point, le parti républicain, après 1870, fut unanime. M. Jules Ferry s'est exprimé en toute franchise à ce sujet : « Vous souvient-il, disait-il à Bordeaux le 30 août 1885, que, sous l'empire, nous ne disions pas beaucoup de bien du militarisme? Vous rappelez-vous ces vagues aspirations vers le désarmement général, le détachement manifeste du véritable esprit militaire, cette tendance à la création d'une sorte de garde nationale universelle, qui caractérisaient la démocratie d'alors? Ces idées-là eurent leurs partisans; plusieurs d'entre nous les ont professées, y ont incliné, s'y sont laissé prendre. Mais je vous le demande, en est-il un seul aujourd'hui qui n'ait été converti par les événements? Ce pays a vu la guerre de 1870; il a tourné le dos pour jamais à ces utopies périlleuses et décevantes... » — Au Sénat, le 23 novembre 1891, il disait encore : « C'était le temps où mon cher et respecté maître Jules Simon inscrivait, dans le programme du parti radical, l'abolition des armées permanentes... J'ai abandonné, au contact des faits, bien des utopies de ma jeunesse, celle-là notamment. » J. Ferry, *Discours et Opinions* (t. VII, pp. 55 et 256). — V. J. Simon, *La politique radicale* (p. 177), pour l'« abolition des armées permanentes » et *Dieu, Patrie, Liberté* (p. 387), pour la « confession de l'erreur ». — « Le malheur a fait notre éducation, » dit M. Jules Simon.

1871-1880. rien, passionné pour la politique, pour le triomphe de son parti ; mais il y devenait indifférent sur le terrain des questions militaires (1)... » Un autre écrivain dit plus justement encore et plus fortement, de Gambetta, « qu'il s'était élu lui-même représentant de l'armée et tribun des soldats (2). »

Dans l'ordre social et moral, comme dans l'ordre intellectuel ou esthétique, de la crise de 1870 se dégage une doctrine transactionnelle qui gardera dans l'histoire le nom que les contemporains lui ont imposé, l'Opportunisme.

Ici encore, la politique précède la métaphysique. En fait, ce sont les orateurs de la gauche, c'est Gambetta, — puisqu'il est, de toutes les voix, la plus sonore, — qui exprime d'abord les aspirations latentes au fond des cœurs. Les acclamations qui arrachent les paroles de ses lèvres naissent de la certitude où l'on est qu'il doit dire ce que pense le vaste auditoire, qui, présent ou invisible, l'écoute.

Le discours-doctrine : Panégyrique de Hoche.

Le 24 juin 1872, à Versailles, dans le banquet de l'anniversaire du général Hoche, il prononce le discours-doctrine, un sermon laïque, que la préoccupation morale domine.

Le choix d'un nom militaire avait déjà une haute signification. Tous les traits, mûrement étudiés, portent et font tableau. Le soldat d'abord : « Respectueux des droits de chacun, connaissant la valeur des hommes, Hoche ne se laissait jamais aller ni aux erreurs, ni aux chimères, il savait que les hommes ne valent pas seulement parce qu'on leur a donné un fusil et un équipement, mais par leur instruction, par

(1) Joseph Reinach, *Le ministère Gambetta* (p. 315).

(2) Un Colonel, *La Nation et l'Armée*, 1900 (p. 33). — V. Goyau, *L'Idée de Patrie et l'Humanitarisme* (pp. 200 et suiv.).

leur abnégation personnelle, par leur cohésion en masse, par leur discipline et leur esprit militaire. »

L'homme ensuite : « Malgré ses préoccupations constantes de l'étude, du travail, de la méditation, sa nature véritablement gauloise apparaissait et lui faisait supporter sa situation avec une véritable force d'âme et une grande sérénité; il se donnait à ses amis, s'arrachant à ses occupations et il savait parfaitement, dans ses relations avec eux, apporter de la familiarité et toutes les séductions de l'esprit que pouvaient avoir les gentilshommes de l'ancienne monarchie. A telle enseigne qu'il avait déjà été distingué pour son esprit, dans les gardes françaises, par les dames qui voulaient le faire passer général... » N'est-ce pas ici d'avance une esquisse du citoyen de la « République athénienne »?

Maintenant, en une simple phrase, la méthode : « Je retiens une autre formule que le général Hoche avait faite sienne : *Ago quod ago :* Je fais ce que je fais. Oui, faisons ce que nous faisons, ne cherchons pas à tout résoudre, ne pensons pas qu'il existe un moyen de rendre uniforme le bonheur général, de résoudre tous les problèmes à la fois, *ago quod ago*. »

Enfin, au point culminant du discours, le sentiment large et ouvert qui ennoblit la doctrine et qui semble une réponse à l'appel de Spuller, quand celui-ci écrivait à Gambetta : « Il t'appartient de réconcilier les » deux France » : « Hoche, dit l'orateur, adhéra à une autre politique bien autrement hardie pour l'époque. Il dit, il écrivit : « Dans ce pays, vous n'aurez la paix, » le calme à l'avenir, qu'avec la tolérance religieuse. » Il fit mieux que de le dire et de l'écrire : il mit ce principe en pratique. « C'est là, disait-il, le secret de » la pacification ! »

1871-1880.

Ce discours apologétique contient la parole sainte et comme l'évangile de l'opportunisme. C'est une morale en action.

Définition de l'Opportunisme ;

Qu'est donc l'Opportunisme? Il est facile de l'expliquer maintenant : c'est une transaction, une recherche de la mesure, de la pondération, de l'équilibre parmi les chocs et les déchirements qui ont dispersé et compromis l'unité du pays.

Il est en réaction contre l'abus de l'autorité, d'où son antibonapartisme et son anticléricalisme déclarés; mais il se garde de rompre avec la discipline, et il voit dans la tolérance la seule maîtresse de l'unité morale. On sait comment la fameuse formule : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi, » est atténuée, limitée, assouplie, par une parole non moins célèbre : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. »

à l'égard de la religion ;

Au point de vue économique, l'Opportunisme ne se laisse point intimider par la revendication socialiste : en cela plus ferme et plus franc que la cauteleuse tactique néo-césarienne : « Il n'y a pas une question sociale, mais des questions sociales. » — « Ne pensons pas qu'il existe un moyen de rendre uniforme le bonheur général. » Appréhendant la désorganisation sous les projets fameux d'organisation meilleure, il tient ferme sur la liberté individuelle et sur la propriété héréditaire; il respecte, dans la richesse des riches et dans l'épargne des pauvres, les ressources suprêmes de la patrie. Absorbé par d'autres soins, il se préoccupe assez peu des maux qui résultent d'une mauvaise répartition de la richesse et des inconvénients d'une appropriation excessive. Par contre, son idéal de démocratie individualiste a pour danger constant la constitution d'une ploutocratie.

à l'égard de l'économisme ;

1871-1880.

à l'égard de la Patrie.

L'Opportunisme est éminemment patriote. La *collectivité France* lui suffit. C'est là qu'il borne son idéal. Le problème « dont il ne faut parler jamais, auquel il faut penser toujours », c'est le problème de la frontière. Entre les trois risques, l'Opportunisme a choisi, il se jette, d'une conviction absolue et d'une foi ardente, vers le risque patriotique. Pourquoi le nier? Au fond de l'Opportunisme, il y a un nationalisme. Gambetta dit, le 9 mai 1872, aux délégués de l'Alsace : « Le sentiment républicain est un sentiment véritablement national... Ce qu'il faut rejeter, ce sont ces choses équivoques qui ont « affadi le sentiment national. »

Antinomies.

Anticléricalisme et tolérance, démocratie et ploutocratie, civisme et nationalisme, telles sont les antinomies incluses dans le système et parmi lesquelles la prudence des hommes d'État doit chercher la règle de l'équilibre et du progrès.

L'histoire de la troisième République, de la « République représentative » en France, pendant les vingt-cinq années qui achèvent le siècle, n'est que le développement du drame dont les principes sont maintenant posés.

L'Opportunisme, instruit par les brutales leçons de la guerre et de la Commune, tend à la grandeur par la pondération et la mesure. Pendant vingt ans au moins sa parole guidera la France.

L'Opportunisme est une méthode

Il aura cet honneur, en un temps de défaillance et d'incertitude, de représenter une conception, un peu courte peut-être, mais suffisante, de la vie individuelle et de la vie collective. L'Opportunisme est une méthode et, par là, une philosophie. Il se rattache aux préceptes cartésiens et notamment à la *deuxième*

1871-1880. *règle:* « Diviser chacune des difficultés en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre. »

Il sortit tout armé de l'âme de la nation. Il avait en soi une portion vivante de cette âme, et assurément il ne fut pas indigne de la tâche si lourde qui lui incombait, quand, au lendemain des catastrophes, il assumait la responsabilité de l'avenir.

L'avenir! Pensée toujours présente à l'esprit de ses fondateurs. Ils firent crédit au temps. Ils se disaient que, plus tard, on améliorerait, on corrigerait, on reviserait, mais qu'à chaque jour suffit sa peine et qu'il faut savoir renoncer au mieux pour ne pas compromettre le bien. Disposition prudente où il y avait une foi!

Cette foi se reposait sur les générations futures. On comptait sur elles. Elles seraient prêtes, celles-là, et non surprises. On les formerait selon l'idéal entrevu. Qu'on leur laisse seulement, avec des ressources restaurées, la liberté. Par elles, de nouveau, la France sera grande.

De là, le procédé si différent appliqué aux deux problèmes, celui de l'avenir : l'enseignement, et celui du présent: la Constitution.

L'avenir : l'enseignement.

On se contente de peu, aujourd'hui, pourvu que le lendemain puisse recevoir beaucoup. Pour l'éducation des générations futures, pour la préparation de la démocratie, du souverain, aucun sacrifice ne coûtera. C'est par l'éducation que la France relèvera le double héritage, refera les deux unités, celle de la patrie et celle de la doctrine. France et Science, c'est la devise. L'enseignement, l'enseignement public, l'enseignement laïque, l'enseignement national, tel est l'espoir suprême, telle est la suprême pensée.

Écoutons encore Gambetta. Il dit, toujours en 1872,

à Grenoble : « Il faut refaire ce pays, refaire ses mœurs, faire disparaître le mal cause de nos maux, l'ignorance ; il n'est qu'un seul remède, c'est l'éducation de tous... Nous avons été battus par des adversaires qui avaient mis de leur côté la prévoyance, la discipline et la science... Il faut nous débarrasser du passé ; il faut refaire la France... Ce que je demande, c'est que la science sorte des livres, des bibliothèques, des académies, des instituts ; je demande que ceux qui la détiennent la prodiguent à ceux qui en ont besoin ; je veux que la science descende sur la place publique, qu'elle soit donnée dans les plus humbles écoles ; il faut résolument savoir et résolument pratiquer les vérités supérieures de la science et de la raison. »

Ce programme était mis sous l'invocation d'Auguste Comte. Gambetta répandait, par l'autorité de sa voix, les préceptes de la philosophie positive qui plane, en somme, sur toute la génération (1).

Les débats constitutionnels

Quant à l'œuvre constitutionnelle, elle exigeait des réalisations plus immédiates et des décisions plus promptes. Elle était instante, au moment où le duc de Broglie quittait le pouvoir, après avoir vu périr dans ses mains les chances d'une restauration monarchique et s'épuiser l'influence des classes moyennes. La majorité de l'Assemblée nationale était livrée sans boussole au caprice des événements, ou mieux à la pression tenace et avisée de ceux qui avaient conçu le dessein d'arracher à une assemblée monarchique le vote de la République.

(1) L'entreprise de l'enseignement populaire et, en termes plus généraux, de l'éducation nationale n'appartient pas en propre à l'opportunisme ; je ne l'ignore nullement, et je ne veux taire ni les efforts de Mgr Dupanloup ni ceux de Jules Simon. Mais c'est l'opportunisme qui aboutit aux réalisations. J'aurai, d'ailleurs, à exposer la question de l'enseignement à propos des grands débats qui se produiront si souvent devant les assemblées parlementaires.

1871-1880.

Les débats vont s'ouvrir qui, par une suite fatale et logique, aboutiront à ce vote.

Conciliation et pondération.

Le passé de cet antique pays, ses désastres récents, ses espérances renaissantes, une longue élaboration aidée par la littérature et par la science, stimulée par la conviction et l'enthousiasme, je ne sais quel tumulte de la nation elle-même se levant pour réclamer son droit et son dû, tout pèse sur ces séances où une assemblée, ballottée entre ses convictions et les nécessités, hésite entre les diverses solutions. Les forces sont égales.

La prochaine Constitution.

De ce conflit, on ne sortira que par des concessions et par des accommodements : c'est la manière du temps. Toute l'époque est inscrite et comme résumée dans cette œuvre : la Constitution de 1875, œuvre d'équilibre et de transaction s'il en fut.

Après une longue et inquiète recherche, elle combine et associe les éléments rivaux au lieu de les séparer ou de les proscrire. Nationale, durable par sa sagesse même, elle trouve sa loi dans le principe modérateur, que le génie profond de Pascal discernait comme la base de tout ordre humain : « La multitude qui ne se réduit à l'unité est confusion; l'unité qui ne dépend pas de la multitude est tyrannie (1).»

(1) Pascal, *Pensées* (art. XXIV, 85).

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

ERRATA DU PREMIER VOLUME

Page 30, note 1, au lieu de : Ad. Franck, lire *Ed. Franck.* — Page 127, 20e ligne, au lieu de : Tachar, lire *Tachard.* — Page 141, 16e ligne, au lieu de : 1853, lire *1850.* — Page 153, 9e ligne, au lieu de : l'*Histoire d'un Crime*, lire *les Châtiments.* — Page 395, note 1, au lieu de : Merveilleux-Duvigneau, lire *Merveilleux du Vignaux.* — Page 400, 18e ligne, lire : « *Le procès de M. Janvier de la Motte, qui d'ailleurs fut acquitté, ne fut*, etc. »

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

